ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1956

BRUXELLES

IMPRIMERIE DES ANC. ÉTABL. AUG. PUVREZ S. A.
59 AVENUE FONSNY

1957

AVERTISSEMENT

Le plan général du rapport sur la situation économique de la Belgique n'a pas subi d'importantes modifications.

Toutefois, le chapitre « Population » a été enrichi d'une étude sur la redistribution géographique de la population de 1947 à 1956. L'introduction au chapitre « Industrie » a été complétée par quelques considérations sur l'évolution industrielle de la Belgique depuis la fin de la guerre. Le paragraphe consacré à la production énergétique a également reçu des développements nouveaux. Dans la partie relative aux finances, à la monnaie et au crédit, quelques données sur les recettes fiscales ont été ajoutées. Enfin, une section spéciale, dans le chapitre Coopération économique internationale, a été consacrée au marché commun.

De nouvelles précisions ont été apportées aux estimations des investissements.

La présente publication étant principalement destinée à servir d'ouvrage de référence, sa date de sortie de presse est réglée par les délais dans lesquels une documentation complète peut être réunie. Le « Bulletin mensuel de la Direction générale des Etudes et de la Documentation » avait d'ailleurs, pour assurer une information générale plus rapide, consacré son numéro de mars 1957 à un « Aperçu de l'économie belge en 1956 ».

Le Ministère des Affaires économiques se doit, comme de coutume, de remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration et à la préparation de la présente publication.

Bruxelles, le 29 novembre 1957.

INTRODUCTION

L'affaiblissement du taux d'expansion de l'activité industrielle en 1956 a été moins marqué en Belgique que dans l'ensemble de l'O.E.C.E. Après avoir débuté plus tardivement que dans d'autres pays (1), l'essor conjoncturel s'est prolongé davantage en Belgique, où, par ailleurs, les restrictions monétaires ont été en général moins rigoureuses qu'à l'étranger.

Les caractéristiques principales de la présente phase de prospérité ont confirmé, en 1956, leurs différences essentielles d'avec la phase précédente, qui a eu son sommet en 1951.

Du côté des productions, la demande s'est orientée principalement vers les biens d'investissement d'abord, vers les biens de consommation ensuite, alors qu'en 1951, elle s'était beaucoup plus portée sur les matières premières et les biens de consommation dont on appréhendait surtout la pénurie en cas d'extension du conflit coréen : les achats textiles avaient ainsi eu un caractère particulièrement spéculatif. Par ailleurs, l'expansion de la demande n'a pas donné lieu, en 1956, à la constitution généralisée de stocks ; ceci est sans doute dû à la régularité plus grande de la présente phase de prospérité, qui a permis à l'offre de s'adapter assez facilement à la demande, sans développer de graves tensions du côté des approvisionnements.

La hausse des prix est restée dans l'ensemble largement inférieure à celle de 1951. Les distorsions dans l'évolution des prix ont aussi été beaucoup plus faibles : tandis que la hausse de l'indice des matières premières dépassait largement, en 1951, celle des produits demi-finis et plus encore celle des produits finis, les mouvements sont, dans la phase actuelle, restés beaucoup plus groupés et c'est l'indice des produits demi-finis qui a atteint le niveau le plus élevé. Aussi, la hausse intérieure a-t-elle été déterminée moins par l'augmentation des prix mondiaux que par celle des coûts des principaux facteurs de production indigènes, dont la rareté s'est manifestée sans que les marchés des principales matières premières se soient tendus.

Ces considérations font ressortir que le présent mouvement conjoncturel a revêtu des formes beaucoup moins spéculatives et accidentelles qu'au temps du boom coréen. L'expansion économique a dès lors pu

(1) Pour la situation de l'économie belge en 1955, cf. *L'economie belge en 1955*, Bruxelles, 1956, 4°, (Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation), p. IX à XXI.

se développer d'une manière plus régulière et sans être troublée par des incitations d'ordre extérieur — à part les répercussions temporaires de la fermeture du canal de Suez — jusqu'à ce qu'elle rencontre des limites réelles, sous forme de pénurie de combustibles et de main-d'œuvre surtout. C'est ainsi que les problèmes de structure, dont la solution conditionne le progrès à long terme de l'économie, se sont imposés plus nettement à l'attention de l'opinion et des autorités du pays.

***

L'expansion économique a posé tout au long de l'année un problème d'approvisionnement énergétique qui a accidentellement pris une ampleur plus grande au moment de la crise de Suez. La production charbonnière, élément essentiel de l'approvisionnement en combustibles nationaux, n'a pas pu suivre le développement des besoins ; aussi, la consommation de pétrole importé occupe-t-elle une place de plus en plus importante dans le bilan énergétique du pays. En outre, en fin d'année, à la suite des événements de Suez, les importations de charbons américains, en forte augmentation, sont devenues très onéreuses en raison de la hausse des frets maritimes et les apports de pétrole brut ont été perturbés ; l'absence d'importants stocks de sécurité n'a pas permis d'éviter un déséquilibre assez sérieux du marché (1). Ce fut l'occasion, devant l'inélasticité et le renchérissement de la production charbonnière indigène d'une part, et le recours accru à l'énergie importée d'autre part, d'étudier et de préciser le problème énergétique belge (2).

Cette évolution pourrait avoir d'autres incidences ; elle orientera vraisemblablement l'industrie belge dans des voies nouvelles, notamment vers des productions plus finies et plus élaborées. Une telle orientation, déjà rendue souhaitable par la modification des courants d'échanges internationaux et le relèvement des salaires belges dans l'après-guerre, pourrait être facilitée par la formation du Marché commun. Celui-ci fera graduellement disparaître le handicap relatif dont souffrent les industries de produits finis dans les limites d'un marché national trop étroit. L'intensification des échanges de produits finis au sein de Benelux est, à cet égard, un précédent encourageant.

Sur le marché du travail (3), les tensions ont également été sensibles. Le volume des effectifs disponibles ne semble pas avoir répondu aux besoins. Si le personnel ouvrier de l'industrie s'est accru de 3 % — les appels de main-d'œuvre, en chiffres absolus, ont surtout été vifs dans les secteurs des métaux et de la construction — une bonne part de cette augmentation, surtout dans les grands secteurs industriels, a seulement servi à compenser les effets de la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Cette importante mesure sociale, entreprise en 1955, a sur-

(1) Cf. p. 55 et suivantes.

(2) *Le problème de l'énergie en Belgique — Besoins et approvisionnement pour la période 1955-1975.* Bruxelles, février 1957, (Ministère des Affaires économiques), 86 p.

(3) Cf. p. 13 à 21.

tout été appliquée en 1956 à de nombreux secteurs d'activité (1) ; les répercussions sur la production en ont été atténuées grâce à une mise en vigueur progressive et à des prestations d'heures supplémentaires.

Un autre trait caractéristique de l'expansion actuelle — et il importe de le souligner au moment où la Belgique va entrer dans le Marché commun — est l'ampleur des investissements auxquels l'économie belge a procédé (2). L'évaluation du Ministère des Affaires économiques indique, pour 1956, un progrès de 20 % dans l'outillage industriel, contre 8 % seulement en 1955. Les importations de biens d'équipement ont augmenté de 25 % en 1956, contre 4 % en 1955, alors que les importations de matières premières ont conservé, pendant ces deux années, le même rythme d'accroissement, soit 11 %. Les importations de fabrications métalliques se sont accrues de 22 % contre 12 % en 1955. Quant aux locaux professionnels, où les bâtiments industriels ont une large part, ils ont augmenté de plus de 8 % en 1955 et de près de 5 % en 1956, alors que, depuis 1950, ils avaient très peu évolué. Ce large mouvement d'investissement provient sans doute de ce qu'en 1956 les effets de la haute conjoncture ont été accentués par les lois du 7 août 1953, du 1er juillet 1954 et du 31 mai 1955 sur les investissements. D'autre part, les restrictions monétaires ont été moins sévères en Belgique que dans d'autres pays.

Si on cherche à préciser l'orientation de cette formation de capital, divers recoupements peuvent peut-être en éclaircir les tendances principales. Dans les émissions nettes d'actions et d'obligations (3), dont le montant total a été inférieur à celui de 1955, les progrès les plus marquants ont été accusés par le commerce de détail, les fabrications métalliques, l'industrie chimique et celle du ciment. L'autofinancement (4), de son côté, s'est surtout accru dans les secteurs de la chimie, du fer et des non ferreux, et, dans une moindre mesure, dans le secteur des fabrications métalliques.

L'extension des capacités de production est d'autant plus significative qu'elle s'est poursuivie dans une phase de haute conjoncture où les emballements spéculatifs ont été réduits et où les conditions de concurrence sont restées vives.

Le développement économique s'est néanmoins heurté, en 1956, à la pleine utilisation des facteurs de production. Toutefois, l'expansion de la demande, provenant des besoins accrus d'énergie et de biens d'équipement et de l'augmentation générale des revenus privés (5), a provoqué un déficit de la balance commerciale plutôt qu'un emballement des prix. Ce déficit a contribué à raréfier les disponibilités sur le

(1) Cf. p. 310 et 311.

(2) Cf. p. 337 à 341.

(3) Cf. p. 268.

(4) Cf. p. 332 à 334.

(5) Des données de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, il ressort en outre que le volume de l'épargne privée a sensiblement diminué. Cf. p. 264.

marché des capitaux et, par là, a limité les pressions inflationnistes auxquelles l'économie belge était soumise. Il semble d'ailleurs que celles-ci aient été moins graves qu'à l'étranger. De 1953 à 1955, les disparités internationales des salaires se sont réduites ; la hausse des salaires, continue à l'étranger, a été limitée en Belgique. Par ailleurs, la hausse du coût du travail a, en raison de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, été partiellement une hausse du salaire horaire plutôt que du revenu ouvrier : ceci a dû limiter quelque peu l'expansion de la demande globale (1).

Si le déficit de la balance des paiements, accentué par des sorties de capitaux, a atténué les tensions inflatoires, il a eu aussi des répercussions assez sensibles sur la trésorerie publique. On sait qu'en Belgique, jusqu'à présent, la notion d'équilibre budgétaire ne concerne que le budget ordinaire : même en période de haute conjoncture, les dépenses extraordinaires ont été pour une très large part financées par des emprunts. D'autre part, l'obligation faite aux banques de couvrir un pourcentage élevé de leurs dépôts en fonds publics a lié la position du Trésor au mouvement de la monnaie scripturale. Le retournement brusque et important de la balance des paiements, par ses répercussions sur le marché monétaire, a donc limité les possibilités de trésorerie à un moment où le marché de l'argent était déjà fortement sollicité par le développement général de l'activité ; au total, la dette publique intérieure à court terme a ainsi diminué de 5 milliards de francs.

Le Trésor n'a d'ailleurs pu intervenir sur le marché des capitaux qu'en y accentuant la rareté ; il a dû assortir ses emprunts, surtout au dernier trimestre, de conditions plus avantageuses, tant en ce qui concerne leur durée que leur rendement. En même temps, le fléchissement de la demande de fonds publics a amené le Fonds des Rentes à accroître ses interventions et les bons de caisse qu'il a escomptés auprès de la Banque Nationale ont réduit d'autant la marge de crédit de l'Etat auprès de cette institution (2). Par ailleurs, les organismes parastataux et les pouvoirs subordonnés, qui, directement ou indirectement, mettent à la disposition de la trésorerie les liquidités dont ils n'ont pas usage, ont été amenés en raison de la pénurie de capitaux à les rappeler au moment même où l'Etat en avait le plus besoin (3).

Aussi, alors que le découvert budgétaire a été en 1956 sensiblement plus bas qu'en 1955, le Trésor a dû recourir à des opérations particulières de financement par les banques et par l'escompte du droit de tirage sur le Fonds Monétaire International.

Quoique la disparition des excédents de la balance des paiements, le haut degré de l'activité économique et les opérations spéciales de financement du trésor en fin d'année aient raréfié les liquidités disponi-

(1) Cf. p. 313 à 319.

(2) Cf. p. 274 et 275.

(3) Les implications d'une telle situation ont été fortement soulignées en 1956 par le Crédit Communal. Cf. p. 235 et p. 239.

bles, le financement de l'économie privée a pu s'effectuer sans de trop grandes difficultés. Mais comme les moyens d'action bancaires étaient insuffisants, la charge en est retombée principalement sur l'Institut d'Emission dont le réescompte a augmenté de fin 1955 à fin 1956 de 3,5 milliards alors que de fin 1954 à fin 1955, il avait baissé de 2,6 milliards. La hausse de l'argent « on call » à 5 et 10 jours s'est accusée vers le milieu de l'année ; le 6 décembre, la Banque Nationale a relevé son taux d'escompte de 3 à 3,5 % (1).

***

Si les effets des tensions financières ont affecté plus le secteur public que le secteur privé, les tensions sur le marché du travail et la pénurie de combustibles ont été de ce côté particulièrement sensibles en 1956. Elles n'ont cependant pas empêché l'activité économique de faire de nouveaux et considérables progrès.

La production agricole (2) a néanmoins fortement souffert du mauvais temps. D'importants emblavements ont été gelés, l'été frais et pluvieux a retardé la maturation des récoltes et les rendements ont été généralement mauvais. Aussi la production végétale a-t-elle été sensiblement inférieure à celle de 1955. La production de viande a progressé grâce à l'augmentation des abattages de porcs.

L'activité industrielle s'est accrue en 1956 de 6 %, contre 9,5 % en 1955 (3). La production des industries extractives a reculé de 0,5 % et celle des industries manufacturières a progressé de 7,6 %. Quant à l'orientation de la demande, elle a subi en 1956 de sensibles modifications. La demande de biens d'investissement a eu tendance à se ralentir en fin d'année ; par contre, la demande de biens de consommation, qui était restée plutôt stable au cours des années antérieures, a marqué des progrès très importants, encore accentués par la vague d'achats qui a suivi les événements de Suez. D'une manière similaire et surtout à partir du second semestre, le taux d'accroissement de la demande intérieure s'est fortement accru, alors que celui de la demande étrangère avait tendance à se stabiliser ou même à décliner.

Le fléchissement de la production charbonnière (1,5 %) (4) est surtout dû à la diminution du nombre de mineurs et aux effets de la catastrophe de Marcinelle ; la demande croissante de charbon n'a plus pu être satisfaite. Les stocks étaient pratiquement épuisés dès le début de l'année ; aussi, des mesures ont été prises pour diminuer les exportations et accroître les importations, surtout de charbon américain.

La production d'électricité a augmenté de plus de 8 % ; le rythme d'accroissement reste donc largement supérieur à celui de la période

(1) Cf. p. 252 et suivantes.

(2) Cf. p. 27 à 42.

(3) Cf. p. 46. Indice corrigé pour tenir compte du volume réel de la production dans l'industrie des fabrications métalliques.

(4) Cf. p. 56 à 69.

1949-1953 où il fut en moyenne de 4,4 % seulement. L'activité dans l'industrie du pétrole s'est fort ressentie des événements de Suez ; elle n'en a pas moins continué son expansion fondamentale et les quantités de pétrole brut mises en œuvre ont encore augmenté de 15 % (1).

La production sidérurgique (2) a progressé de 8,2 %, contre 19,5 % en 1955. Le taux de progrès a été de 6,4 % pour la fonte, de 8,2 % pour l'acier brut (il faut signaler la forte augmentation de l'acier électrique : 52,2 %) et de 8,3 % pour les produits finis. Le nombre d'heures travaillées a augmenté de 2,6 % seulement.

Dans l'industrie des fabrications métalliques (3), le nombre d'ouvriers inscrits a augmenté de 8,6 %, mais, en raison de la réduction de la durée du travail, les heures prestées n'ont augmenté que de 5,9 %. Le volume des expéditions s'est accru de 8,7 %. Cette haute activité est due principalement aux efforts d'équipement et aux achats de biens de consommation durables. La demande de produits mi-finis accuse une augmentation moindre qu'en 1955. En valeur, les importations belgo-luxembourgeoises ont davantage progressé que les exportations, soit 21 % contre 8,6 %, abstraction faite de certains produits proches de la sidérurgie ; mais les exportations de produits très élaborés ont souvent évolué, au moins en valeur relative, plus favorablement que les importations. Il semble donc que les produits élaborés aient pris une part plus grande dans le développement structurel de cette industrie.

L'industrie chimique (4) a connu en 1956 une évolution plus favorable qu'au cours des années antérieures, quoique très inégale selon les secteurs. Alors qu'auparavant l'écart entre les valeurs moyennes à l'importation et à l'exportation s'accroissait au détriment de l'industrie belge, un mouvement inverse s'est affirmé en 1956.

L'industrie de la construction (5) a encore accru en 1956 son activité. L'expansion s'est surtout poursuivie dans les grands travaux publics et dans les constructions industrielles. Par contre, la construction d'habitations privées, tout en restant à un niveau élevé, a légèrement baissé. D'une manière générale, les industries des matériaux de construction (6) ont bénéficié de cette large activité. Certains secteurs, comme la céramique, continuent néanmoins à connaître des difficultés structurelles considérables.

Profitant de l'expansion générale de la demande de consommation, les industries textiles (7), qui étaient restées en retard dans le mouvement conjoncturel, ont fait, en 1956, d'importants progrès qui se sont étendus à la plupart des secteurs et ont surtout intéressé les produits

(1) Cf. p. 69 à 75.
(2) Cf. p. 83 à 87.
(3) Cf. p. 92 à 106.
(4) Cf. p. 106 à 112.
(5) Cf. p. 115 et 116.
(6) Cf. p. 116 à 123.
(7) Cf. p. 123 à 138.

finis. Les industries alimentaires marquent une nouvelle progression. La situation dans l'industrie du tabac s'est sensiblement améliorée. La production de cuir lourd a connu un nouveau recul ; celle de cuir léger, après une progression de 12 % en 1955, s'est encore accrue de 16 % (1).

La hausse interne des prix de gros a été moins déterminée par l'évolution des cours mondiaux des matières premières que par la poussée interne des coûts de production. Elle s'est répercutée sur les prix de détail et sur les salaires, en raison de la liaison de ceux-ci à l'indice des prix. Afin d'éviter des mouvements cumulatifs de ce genre, le Gouvernement a mis au point diverses mesures, notamment en matière de fiscalité indirecte (2).

En ce qui concerne le commerce extérieur, les importations se sont accrues en 1956 plus que les exportations. L'expansion de la demande interne, les achats spéculatifs lors des événements de Suez et les difficultés dans l'approvisionnement énergétique ont accentué les achats à l'étranger. Les sorties de capitaux ont encore dépassé les montants de 1955. Aussi, la balance des paiements a-t-elle accusé en fin d'année des déficits importants (3).

Du côté des finances publiques, le budget ordinaire a atteint, en recettes, 88.937 millions de francs et, en dépenses, 83.561 millions de francs, soit un solde bénéficiaire de 5.376 millions. Comme le budget extraordinaire accuse un mali de 14.714 millions, le découvert budgétaire a été de 9.337 millions, contre 13.984 millions en 1955 (4).

Le stock monétaire a progressé de 6,2 milliards en 1956, contre 9,1 milliards en 1955. Le boni des opérations avec l'étranger, à l'exclusion des pouvoirs publics, a augmenté de 3 milliards seulement, contre 4,1 milliards en 1955. Le financement monétaire du Trésor s'est accru de 0,1 milliard, contre une augmentation de 5,2 milliards en 1955. Les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises ont augmenté de 4,6 milliards, contre 2,7 milliards en 1955 (5).

***

L'année 1956 s'est ainsi révélée comme l'une des plus prospères de l'histoire économique de la Belgique, mais les conditions dans lesquelles s'est faite l'expansion ont attiré l'attention sur deux problèmes. Le premier, à long terme, concerne l'insuffisance des disponibilités énergétiques indigènes devant les besoins de l'expansion économique. Le second, à plus court terme, concerne les mécanismes monétaires existants : si ceux-ci facilitent la tâche du Trésor en période normale, ils sont de nature à l'aggraver, lorsque, comme en 1956, le déficit de la

(1) Cf. p. 139 à 148.
(2) Cf. p. 293 à 306.
(3) Cf. p. 357 à 393.
(4) Cf. p. 209 à 229. Données arrêtées au 30 avril 1957.
(5) Cf. p. 241 à 263.

Revenu national belge de 1949 à 1956 (a)

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1. *Rémunération des salariés (avant taxation)* ...	137,41	143,40	164,27	173,84	176,99	183,03	194,12	209,77
a) Salaires et traitements	*116,82*	*121,99*	*139,39*	*144,87*	*146,91*	*151,94*	*160,61*	*173,63*
b) Remunération des forces armées	*4,77*	*5,22*	*6,59*	*8,08*	*8,70*	*9,04*	*9,31*	*9,92*
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale	*15,82*	*16,19*	*18,29*	*20,89*	*21,38*	*22,05*	*24,20*	*26,22*
2. *Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation)*	83,72	88,48	94,92	94,60	99,81	102,18	105,47	110,63
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ..	*19,70*	*19,41*	*21,58*	*20,45*	*22,09*	*21,42*	*21,61*	*20,82*
b) Professions libérales	*6,22*	*6,77*	*7,74*	*8,15*	*8,22*	*8,76*	*9,36*	*9,81*
c) Commerce et artisanat	*57,80*	*62,30*	*65,60*	*66,00*	*69,50*	*72,00*	*74,50*	*80,00*
3. *Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)*	3,61	4,46	5,26	5,00	5,00	5,31	5,84	6,70
4. *Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation)*	28,35	30,78	34,38	36,91	42,07	46,50	50,15	54,56
a) Intérêts	*6,57*	*7,25*	*7,79*	*8,49*	*9,45*	*10,63*	*11,77*	*12,60*
b) Loyers	*15,60*	*16,80*	*18,00*	*19,20*	*23,90*	*26,90*	*28,00*	*30,10*
c) Dividendes et tantièmes	*6,18*	*6,73*	*8,59*	*9,22*	*8,72*	*8,97*	*10,38*	*11,86*
5. *Libéralités des sociétés*	0,21	0,31	0,40	0,36	0,34	0,39	0,50	0,60
6. *Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)*	3,44	7,31	9,81	6,56	6,24	8,82	11,39	13,97
7. *Impots directs des sociétés, quelle que soit leur forme juridique*	4,64	4,64	8,22	9,21	7,33	6,93	6,73	8,00
8. *Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat*	– 0,08	0,88	0,91	1,47	1,89	1,34	1,14	1,07
9. *Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes*	0,39	0,44	0,51	0,29	0,52	0,72	0,97	0,82
10. *Moins : intérêt de la dette publique*	– 6,63	– 7,17	– 7,30	– 7,65	– 8,22	– 8,98	–10,09	–10,62
Revenu national net au coût des facteurs ...	**255,06**	**273,53**	**311,38**	**320,59**	**331,97**	**346,24**	**366,22**	**395,50**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les résultats ont été obtenus en appliquant la méthode décrite dans le *Bulletin de Statistique*, 42e année, n° 3, mars 1956, p. 581-618. Le revenu national ainsi calculé est donc conforme aux normes admises par la Commission du Revenu National. Pour passer de cette notion à celle qui est définie par l'O.E.C.E., il convient d'ajouter les deux premiers postes ci-contre indiqués au montant établi, et d'en soustraire les deux derniers postes.

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1. Frais de transport et cotisations syndicales	3,04	3,18	3,38	3,52	3,69	3,76	3,89	4,11
2. Intérêts imputés pour services gratuits d'organismes financiers.....	1,62	1,85	2,02	2,25	2,27	2,30	2,35	2,50
3. Impôt foncier et contribution nationale de crise sur les propriétés bâties appartenant aux particuliers.....	– 2,22	– 2,34	– 2,26	– 2,35	– 2,50	– 2,64	– 2,84	– 3,08
4. Impôt foncier et contribution nationale de crise sur les bâtiments d'exploitation des sociétés.....	– 0,47	– 0,51	– 0,51	– 0,53	– 0,57	– 0,60	– 0,64	– 0,71

balance des paiements et la rareté sur les marchés de l'argent et des capitaux développent les tensions financières.

D'après les estimations de l'Institut National de Statistique — à propos desquelles il faut rappeler les réserves d'usage en cette matière (1) — le revenu national nominal belge s'est accru, en 1956, de 8 % et le revenu national réel de 5 %. Evolution caractéristique de la haute conjoncture, les dividendes et revenus des sociétés ont marqué le taux d'accroissement de loin le plus élevé. La rémunération des salariés, le revenu des commerçants et artisans, les intérêts et les loyers ne s'écartent guère du taux moyen d'accroissement. Les revenus agricoles sont les seuls à avoir accusé une baisse. Cette situation défavorisée de l'agriculture n'est pas particulière à l'économie belge et traduit un phénomène d'évolution structurelle fondamentale qui retient l'attention et ne peut être résolu par des solutions exclusivement nationales.

(1) Cf. *L'économie belge en 1955*, op. cit., p. XIX.

PREMIÈRE PARTIE

Population et Emploi

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

§ 1. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE EN 1956

Le nombre d'habitants de la Belgique reste, d'année en année, en progression assez régulière, dans des limites d'ailleurs étroites. L'accroissement naturel, légèrement supérieur à celui de 1955, grâce à une natalité un peu plus forte, s'établit à plus de 42 000 unités et l'accroissement migratoire, en faible recul, dépasse légèrement 13 000 unités, ce qui porte la population à 8 951 443 personnes.

L'évolution des naissances et décès ne comporte pas d'indication nouvelle.

Quant au mouvement migratoire, il comprend une augmentation assez générale des sorties, spécialement vers le Congo Belge et le Canada. Les sorties vers l'Italie, toutefois, sont apparemment moins nombreuses. Par contre, les immigrations en provenance de ce pays ont diminué d'environ 3 000 unités et même de 6 000 si l'on considère seulement les hommes. Cette évolution a été influencée par l'arrêt de l'immigration de travailleurs de nationalité italienne cherchant un emploi dans les mines; le nombre de ces ouvriers inscrits dans les charbonnages, qui avait augmenté de 8 000 en 1955, a diminué de 2 000 en 1956. En contrepartie, a été enregistrée une augmentation des entrées en provenance d'Espagne et d'autres pays non désignés d'Europe.

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale

PÉRIODE	Naissances	Décès	Accroissement de la population			Effectif annuel moyen de la population
			Naturel	Migratoire	Total	
1920/1924	157 203	100 648	56 555	8 643	65 198	7 543 713
1925/1929	147 547	104 354	43 193	18 449	61 642	7 936 402
1930/1934	141 615	102 576	39 039	11 597	50 636	8 197 628
1935/1939	126 739	104 594	22 145	1 997	24 142	8 354 990
1946/1950	145 512	106 574	38 938	10 966	49 904	8 556 414
1951/1955	146 424	106 088	40 336	8 186	48 522	8 799 163
1956	150 181	108 016	42 165	13 032	55 197	8 951 443 (a)

(a) En fin d'année.

Source : Institut National de Statistique.

Selon la statistique, l'immigration nette par rapport à l'étranger a reculé de quelque 2 000 unités pour la province du Limbourg, ainsi que pour l'arrondissement de Charleroi, et d'environ 500 pour celui de Soignies; elle a augmenté de plus de 1 000 unités pour l'arrondissement de Liège. Elle est restée stable pour l'ensemble des autres régions du pays.

Dans l'ensemble du mouvement migratoire net, y compris les mouvements internes, les principaux arrondissements charbonniers ont figuré pour 6 800 unités seulement en 1956 contre 13 000 unités en 1955. Ainsi, les autres régions du pays ont-elles absorbé une part plus considérable de l'immigration nette ou réduit leur émigration nette. Ceci paraît être un témoignage de la vitalité de l'économie belge en 1956 dans les différentes régions — les zones d'industrie textile exceptées. Cependant, l'extension prise par les déplacements journaliers — ceci ressort notamment de la statistique des abonnements ouvriers délivrés par la S.N.C.B. — a contribué, dans une certaine mesure, à faire face aux pénuries de main-d'œuvre accentuées, dans les zones d'industries lourdes ou de grands travaux, par les moindres apports migratoires d'origine extérieure ou nationale.

§ 2. — REDISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

L'évolution différentielle par province ou arrondissement, à laquelle se réfère le plus souvent l'analyse des mouvements démographiques régionaux, ne donne qu'une première approximation de la redistribution des habitants sur le territoire. Celle-ci est un fait plus complexe qui met aussi en cause des considérations de site et s'inscrit sur le plan local.

Aussi, en vue de faire apparaître les tendances générales de la redistribution, s'est-on basé sur l'évolution de la population par commune au cours des années 1948 à 1956.

Une carte (page 10) donne les mouvements de population pour toutes les communes où ils ont porté sur cinquante personnes au moins (1).

En outre, un calcul a été effectué en vue d'apprécier ces mouvements en fonction du nombre d'habitants des communes et de leur niveau d'industrialisation. Deux tableaux en donnent les résultats, sous forme d'indices, pour chaque arrondissement administratif. L'indice pour le Royaume a été complété par la médiane des indices d'arrondissement qui, en évitant d'attribuer trop de poids à certaines régions, est assez représentative de l'évolution régionale d'ensemble.

Les critères de classement se réfèrent au 31 décembre 1947. Ainsi, les communes ont été réparties selon leur nombre d'habitants en 1947 et les

(1) Cette limite néglige des mouvements parfois fréquents dans les régions rurales, mais l'aspect général de la carte n'en souffre pas, ces mouvements étant d'ailleurs représentés le plus souvent par des signes figurant les communes voisines plus importantes, qui comptent des mouvements de même sens. L'*Atlas du Survey National,* Bruxelles, s.d., (Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction, Administration de l'Urbanisme, Bruxelles) a publié la carte complète des mouvements par commune, pour la période du 31 décembre 1947 au 31 décembre 1953.

mêmes communes ont été reprises en 1956 (1). Le niveau d'industrialisation a été déterminé par le nombre d'ouvriers occupés, dans chaque commune, au 31 décembre 1947, dans des branches d'occupation (2) y assurant un emploi à 50 ouvriers au moins.

1. — *Evolution selon la dimension démographique des communes.*

La population des diverses classes de communes a varié de 1947 à 1956 dans des limites assez larges.

Les communes moyennes, de 5 000 à 25 000 habitants, qui comptent 34 % de la population du Royaume en 1956, ont le plus accru leurs nombres; dans ce groupe, un avantage léger est enregistré pour la classe des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

De chaque côté du groupe central, l'indice diminue, mais davantage pour les communes plus importantes.

Ainsi, les petites communes, de 2 000 à 5 000 habitants, (20 % du total) ont progressé presque autant que le groupe central, mais les grosses communes, de 25 000 à 100 000 habitants, (19 % du total) ont sensiblement moins accru leurs effectifs.

Enfin, les très petites communes, de moins de 2 000 habitants, (17 % du total) manifestent un progrès très faible et les cinq communes de plus de 100 000 habitants (près de 10 % du total) montrent un recul assez marqué.

Par arrondissement, on observe qu'en dehors des grosses et des très petites communes, les indices d'évolution sont très rarement inférieurs à 100.

Il semble que les très petites communes, en faible expansion dans l'ensemble, manifestent dans quelques régions un léger regain de vitalité qui peut être dû aux facilités de transport. Toutefois, leur indice est très souvent inférieur à 100 quand l'indice global de l'arrondissement est inférieur à celui du Royaume.

De l'autre côté de l'échelle, ce n'est pas seulement la grande ville qui ralentit son rythme d'expansion ou qui recule, mais aussi assez souvent la première ville de la région ou même les villes les plus importantes de chaque région. Ce phénomène assez fréquent est lié à la recherche de plus d'espace résidentiel, aux facilités des communications à courtes distances et, dans une certaine mesure, à l'attraction plus faible des centres indus-

(1) Cette précision est utile, notamment pour la comparaison avec d'autres périodes. Ainsi, l'Institut National de Statistique, qui donne la même évolution pour les périodes intercensales successives (*Recensement Général de la Population, de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre1947*, tome I[er], Bruxelles, 1949, p. 178-179), applique le critère de classement à chaque époque et fournit de la sorte un indice de répartition plutôt que d'évolution.

(2) Il s'agit des grands groupes d'industrie, chapitres de la nomenclature minimum de la Société des Nations, dans les branches extractives et manufacturières (Cf. *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*, tome X, *Recensement de l'Industrie*, Bruxelles, 1953, p. 321 et s.).

Evolution de la population par arrondissement administratif de 1947 à 1956, selon le nombre d'habitants des communes

(31 décembre 1947 = 100)

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF	Communes comptant au 31 décembre 1947 un nombre d'habitants de						Total
	100 000 et plus	25 000 à 99 999	10 000 à 24 999	5 000 à 9 999	2 000 à 4 999	moins de 2 000	
Anvers	97,28	105,46	117,53	114,54	113,25	114,99	106,23
Malines	—	103,63	107,67	107,97	107,79	103,77	106,06
Turnhout	—	107,32	114,67	111,65	113,28	112,78	112,43
Bruxelles	94,35	104,47	119,25	114,78	114,53	104,59	105,53
Louvain	—	93,13	112,79	109,39	110,16	103,09	106,64
Nivelles	—	—	110,42	111,70	106,82	101,70	105,80
Bruges	—	98,77	111,02	113,99	102,53	100,64	105,76
Dixmude	—	—	—	105,76	101,79	97,39	101,14
Ypres	—	—	101,07	103,26	96,79	97,51	99,13
Courtrai	—	102,36	107,01	108,29	104,95	102,39	105,34
Ostende	—	108,26	—	109,28	105,48	102,25	107,23
Roulers	—	107,74	101,23	102,96	106,51	100,91	104,63
Tielt	—	—	102,33	100,97	103,64	95,15	101,71
Furnes	—	—	—	107,63	103,61	94,91	102,58
Alost	—	104,47	97,94	110,77	105,79	102,11	104,81
Termonde	—	—	103,77	105,02	102,68	106,50	103,98
Eeklo	—	—	105,12	98,49	100,85	98,97	102,72
Gand	97,75	—	107,61	105,76	106,06	99,55	102,49
Audenarde	—	97,57	—	103,14	99,10	99,25	99,26
Saint-Nicolas	—	104,28	104,25	103,78	101,10	98,48	103,15
Ath	—	—	101,82	—	101,89	98,19	100,08
Charleroi	—	101,00	104,83	110,37	107,88	107,97	105,96
Mons	—	99,86	101,50	105,64	109,67	100,17	103,31
Soignies	—	—	108,05	99,71	106,74	96,47	102,65
Thuin	—	—	101,92	100,78	107,77	100,01	102,22
Tournai	—	103,43	—	103,57	99,33	96,75	99,44
Huy	—	—	100,14	110,34	103,42	99,14	101,15
Liège	99,66	102,35	108,35	109,41	111,42	109,52	105,97
Verviers	—	91,96	96,14	103,02	103,37	100,09	99,80
Waremme	—	—	—	103,04	112,15	97,20	100,59
Hasselt	—	122,88	106,17	120,24	121,17	108,42	117,87
Maaseik	—	—	119,34	119,60	120,97	115,16	118,97
Tongres	—	—	112,24	115,02	118,62	107,47	111,92
Arlon	—	—	111,05	111,82	118,67	99,06	108,87
Bastogne	—	—	—	—	114,06	96,16	100,23
Marche-en-Famenne	—	—	—	—	103,52	96,48	97,60
Neufchâteau	—	—	—	—	107,24	96,80	99,18
Virton	—	—	—	—	105,84	100,56	101,26
Dinant	—	—	—	101,57	106,82	98,33	99,60
Namur	—	102,74	—	107,03	106,06	101,62	103,93
Philippeville	—	—	—	—	114,79	101,19	102,74
Le Royaume	**96,77**	**104,22**	**108,17**	**109,15**	**107,94**	**101,56**	**105,16**
Médiane	**97,75**	**103,43**	**107,59**	**107,63**	**106,21**	**100,56**	

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution de la population par arrondissement administratif de 1947 à 1956, selon le niveau d'industrialisation des communes

(31 décembre 1947 = 100)

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF	Communes comptant au 31 décembre 1947, dans les industries extractives et manufacturières occupant au minimum 50 ouvriers, un nombre total d'ouvriers de					Autres communes	Total
	10 000 et plus	5 000 à 9 999	2 000 à 4 999	500 à 1 999	moins de 500		
Anvers	97,28	103,16	105,89	114,12	118,28	118,01	106,23
Malines	—	105,32	101,42	108,59	107,59	107,92	106,06
Turnhout	—	—	112,18	113,16	112,09	112,80	112,43
Bruxelles	97,50	99,54	106,30	116,23	119,75	112,64	105,53
Louvain	—	—	96,08	117,92	110,20	105,99	106,63
Nivelles	—	—	106,20	111,89	108,99	101,88	105,80
Bruges	—	98,77	—	127,69	110,43	104,12	105,76
Dixmude	—	—	—	—	106,08	100,05	101,14
Ypres	—	—	—	101,82	100,56	97,24	99,13
Courtrai	104,41	100,11	114,60	107,26	105,49	98,94	105,34
Ostende	—	—	108,26	112,13	109,14	103,06	107,23
Roulers	—	101,23	107,74	105,08	103,82	103,64	104,63
Tielt	—	—	—	103,40	101,80	99,12	101,71
Furnes	—	—	—	—	102,79	102,46	102,58
Alost	104,47	—	105,84	104,66	106,22	104,29	104,81
Termonde	—	—	102,32	103,93	104,93	102,93	103,98
Eeklo	—	—	105,79	—	104,22	98,80	102,72
Gand	97,75	—	118,33	104,78	108,18	102,19	102,49
Audenarde	—	97,57	—	102,76	103,52	97,42	99,26
Saint-Nicolas	—	105,64	102,16	—	101,01	103,66	103,15
Ath	—	—	—	102,25	98,57	100,00	100,08
Charleroi	105,06	101,35	105,08	107,11	111,57	104,07	105,96
Mons	—	—	103,20	104,42	103,06	102,49	103,31
Soignies	—	110,43	104,59	102,91	99,43	96,08	102,65
Thuin	—	—	101,46	112,64	104,96	100,56	102,22
Tournai	—	—	103,43	101,31	98,66	97,23	99,44
Huy	—	—	100,14	101,72	105,43	99,15	101,15
Liège	101,10	105,73	107,76	109,22	113,01	108,31	105,97
Verviers	91,96	—	97,49	103,86	103,13	100,96	99,80
Waremme	—	—	—	105,47	110,97	97,68	100,59
Hasselt	128,83	120,80	—	111,97	121,76	116,29	117,87
Maaseik	—	—	159,72	117,05	113,04	117,31	118,97
Tongres	—	115,30	—	—	112,81	111,28	111,92
Arlon	—	—	—	111,82	110,11	107,00	108,87
Bastogne	—	—	—	—	114,06	96,16	100,23
Marche-en-Famenne	—	—	—	—	104,71	95,54	97,60
Neufchâteau	—	—	—	—	106,57	96,88	99,18
Virton	—	—	—	—	101,68	101,22	101,26
Dinant	—	—	—	101,57	103,82	98,55	99,60
Namur	—	—	101,90	105,83	101,97	103,21	103,93
Philippeville	—	—	—	107,47	106,18	100,84	102,74
Le Royaume	**99,55**	**101,73**	**105,38**	**108,60**	**108,69**	**104,98**	**105,76**
Médiane	**101,10**	**103,16**	**105,43**	**104,66**	**106,08**	**102,46**	

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

triels provenant de l'expansion limitée des besoins de personnel dans l'industrie.

Pour autant qu'on puisse en juger d'après les statistiques partielles disponibles, imparfaites au surplus sous l'aspect de la répartition régionale, il ne semble pas qu'il existe une liaison nette entre l'évolution de l'emploi salarié et celle de la population; dans les campagnes, le travail indépendant a plus d'importance et, pour les villes, la diffusion de la population est assurée grâce aux déplacements alternants.

2. — *Influence de l'industrialisation.*

Cette référence aux centres d'industrie nécessite un examen plus détaillé de l'évolution des populations selon le caractère industriel des communes.

Ici aussi, bien que dans une mesure plus restreinte, les communes intermédiaires marquent les progrès majeurs. En réalité, il semble que l'attraction résidentielle du centre industriel important soit en recul, comme il a été dit plus haut; la population tend à s'installer dans les zones plus dégagées. Par contre, les petits centres industriels des régions peu industrialisées ou à industries dispersées bénéficient des accroissements les plus forts; dans cette redistribution de la population, de tels centres jouent peut-être un rôle plutôt passif; il suffit en effet que l'industrie y retienne la population sans nécessairement en attirer du voisinage, alors que l'environnement rural perd une partie de sa population par émigration.

Dans les arrondissements moins favorisés par la structure économique, on peut constater l'incidence nette du niveau d'industrialisation sur le peuplement des différentes communes. Dans de nombreux arrondissements — parfois lorsqu'on excepte la ou les communes les plus importantes —, les indices progressent avec le niveau d'industrialisation. Il en est ainsi des arrondissements de Louvain, Bruges, Ypres, Courtrai, Roulers, Tielt, Eeklo, Tournai, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Dinant, Philippeville. D'autre part, l'influence de l'industrialisation s'exerce non seulement dans la répartition locale mais aussi au niveau de la population totale des régions. Ainsi, les régions dont la spécialisation industrielle est poussée et qui comprennent surtout des industries en déclin, au moins relatif, en manifestent les effets dans le mouvement de leur population. L'absence de développement industriel fournit un même résultat. Le phénomène s'observe notamment pour plusieurs régions des Flandres, les arrondissements d'Ath, Soignies, Tournai, Huy, Verviers, Dinant, la province de Luxembourg.

3. — *Agglomérations urbaines et industrielles.*

Après cette analyse générale selon les deux critères envisagés, il peut être utile d'examiner de plus près l'évolution des agglomérations.

Pour les grandes agglomérations urbaines et industrielles, l'indice est toujours plus faible que pour les communes environnantes faisant partie

du même bassin, de la même zone résidentielle ou du même arrondissement. Ainsi, à Anvers la population de l'agglomération passe à l'indice 104,6 contre 111,1 pour le reste de l'arrondissement, à Bruxelles les indices respectifs sont de 103,1 et 112,2, à Charleroi de 104,7 et 108,1, au Borinage de 103,3 et 105,5, à Liège de 104,7 et 109,9, à Gand de 101,0 et 104,1, et dans le Centre le noyau enregistre un indice de 104,3, aussi inférieur à celui de l'environnement.

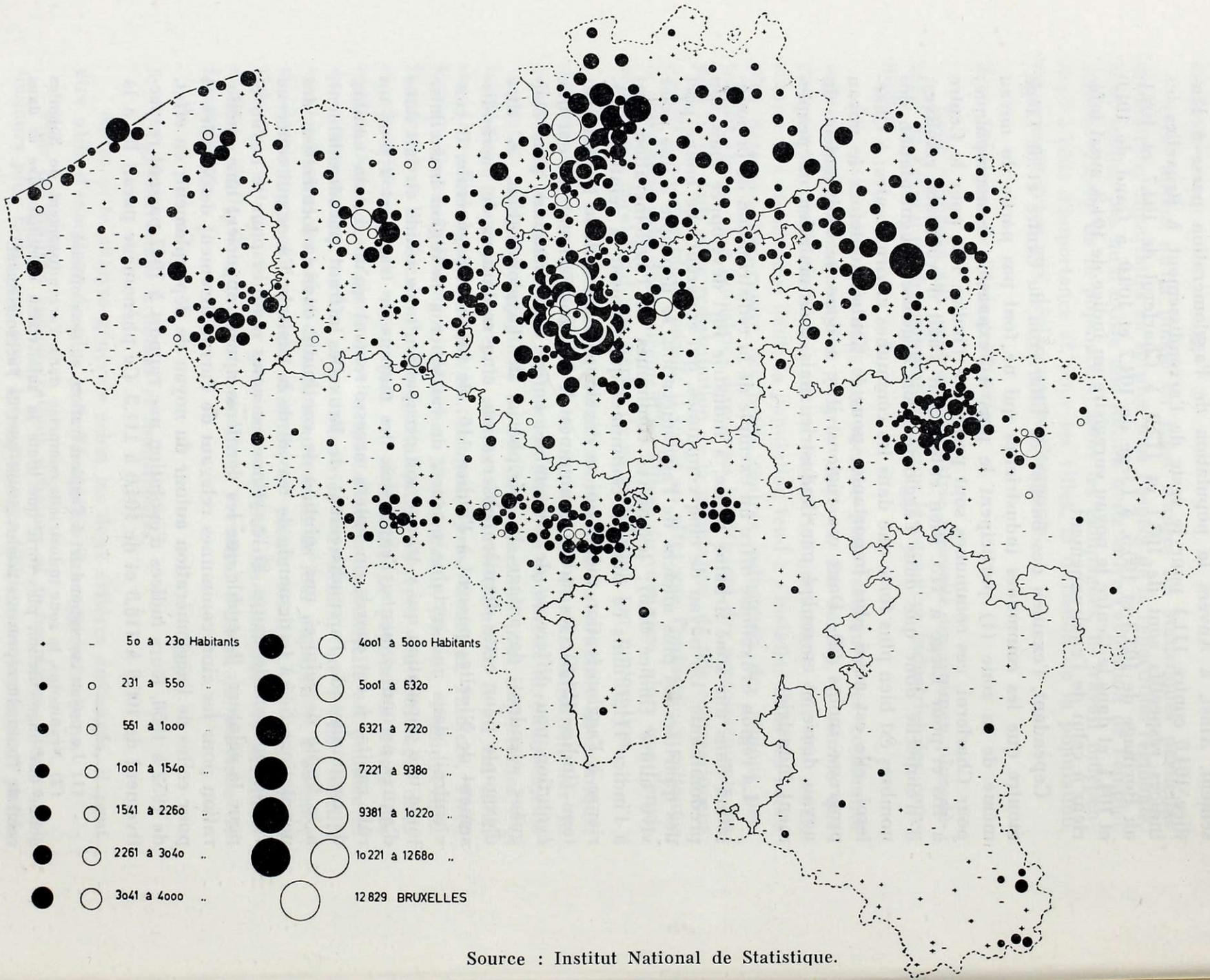
Cependant, l'examen des bassins de Charleroi, du Centre et de Liège montre que les communes industrielles qui ne font pas partie du noyau même de la zone (1) participent le plus à l'expansion démographique; pour Charleroi, ces communes sont presque à l'indice 110, pour le Centre à 108 et pour Liège à 113. Bien entendu, il s'agit d'évolutions relatives; il n'empêche donc que dans l'agglomération liégeoise l'augmentation des nombres est bien plus forte que dans les communes environnantes; à Charleroi, elle est aussi plus importante; pour le Centre, toutefois, le noyau progresse moins (2). Dans ces régions, il y a donc un éloignement du noyau dense et encombré par l'industrie, mais avec maintien du peuplement industriel.

La région bruxelloise offre un exemple de la redistribution de la population dans une zone urbaine dense, à industrie fort développée mais non prédominante. Un noyau de cinq communes, qui couvrent une bonne part des quartiers les plus anciens de l'agglomération, se dépeuple à une assez vive allure (indice 94,3); les autres communes de l'agglomération sont à l'indice 111,3, mais ce sont les communes qui forment la ceinture extérieure à l'agglomération même qui se développent au rythme le plus soutenu (indice 121,8); les autres communes de l'arrondissement suivent une évolution peu différente de l'ensemble; enfin, des communes plus éloignées étendent davantage la périphérie de l'agglomération. A titre d'exemple pour cette dernière observation, cinq communes de l'arrondissement de Nivelles passent à l'indice 116; de façon plus générale, il conviendrait, dans une certaine mesure, de rattacher à la région bruxelloise toute une population qui y trouve son occupation, mais réside en fait dans d'autres arrondissements; l'expansion des moyens de transport a joué un rôle capital à cet égard; on notera accessoirement qu'un certain nombre de communes de l'arrondissement de Bruxelles offrent paradoxalement, à la limite de celui-ci, une solution de continuité dans la localisation des populations liée à la demande de travail de la capitale. En ce qui concerne l'évolution dans le temps, si le rythme est assez régulier pour le noyau et pour la ceinture, il semble que les dernières années apportent une amélioration pour les cinq communes relevant de l'arrondissement de Nivelles et pour celles de l'agglomération autour du noyau de dépeuplement; en effet, de 1952 à 1956, leurs indices d'évolution par rapport à 1947 passent respectivement de 106,9 à 116,3 et de 104,0 à 111,3. Ce phénomène paraît lié à la

(1) Le noyau correspond ici à l'agglomération, au sens officiel.

(2) Néanmoins, la zone industrielle comprise dans l'arrondissement de Soignies donne une augmentation plus forte que toute la subdivision administrative et dans celui de Thuin elle représente la plus grosse part de l'accroissement.

Mouvement de la population de 1947 à 1956



Source : Institut National de Statistique.

spéculation immobilière qui impose, d'une part, la mise en valeur, par la création de lotissements, du maximum des terrains encore disponibles dans l'agglomération et, d'autre part, la recherche du terrain à prix plus abordable dans les régions plus éloignées. A cette cause, s'ajoutent d'une part les avantages de l'électrification du chemin de fer et, d'autre part, la construction sur une plus large échelle d'immeubles à appartements, même dans les constructions de caractère social. En valeur absolue, les gains de 1947 à 1956 s'élèvent à 30.000 unités également pour l'agglomération bruxelloise et pour la ceinture immédiate; les communes non dépeuplées de l'agglomération gagnent cependant 56 000 habitants.

Quant aux agglomérations urbaines ou industrielles moins importantes, elles marquent souvent des progrès plus nets que leurs environs. Ainsi en est-il des agglomérations de Louvain, de Namur et des communes industrielles de la Basse-Sambre, de la région houillère du Limbourg, de la zone industrielle d'Alost-Ninove, des agglomérations de Bruges et de la côte. Font exception les régions de Malines, Boom et la Nèthe, et de Verviers.

4. — *Vue générale et conclusions.*

La carte ci-jointe manifeste l'expansion démographique des régions de population dense et d'industrie, en dehors desquelles seuls le Limbourg et, dans une moindre mesure, la province d'Anvers, fournissent l'image d'une expansion géographiquement continue et indépendante de l'implantation industrielle. Les régions agricoles, la Campine mise à part, marquent le plus souvent une stabilité ou un recul des nombres. Les petits centres industriels commerciaux ou administratifs augmentent par contre fréquemment leur population.

Le noyau des agglomérations tend en général à se dépeupler au bénéfice des faubourgs ou d'une périphérie plus éloignée. Le phénomène se vérifie pour les agglomérations urbaines et les agglomérations industrielles. Toutefois, un net éloignement est encore le fait d'une minorité. Dans les régions typiquement industrielles, la main-d'œuvre reste fixée près des lieux de travail; ce peut être question d'habitude ou de moyens de communications; cela peut aussi tenir à la main-d'œuvre étrangère; celle-ci a tendance à s'installer sur les lieux de travail, alors qu'on peut penser qu'elle se substitue à une population locale passée à d'autres activités sans s'être pour autant déplacée.

Bien que la main-d'œuvre industrielle soit relativement stable, la population des agglomérations industrielles se développe. En fait, l'attraction des centres relève davantage de l'expansion du secteur tertiaire; celle-ci est favorisée par les revenus distribués par l'industrie et par la concentration même de la population.

Dans les régions à forte expansion démographique — le Limbourg et l'arrondissement de Turnhout —, le niveau d'industrialisation paraît agir faiblement comme cause de différenciation dans l'évolution démographique locale, exception faite de la zone charbonnière. Ceci suggère une relative

immobilité de résidence, qui a sa contrepartie dans une mobilité accrue de la main-d'œuvre.

Par contre, dans les régions à expansion démographique freinée, notamment par l'émigration, comme les Flandres, il semble que les communes industrielles se développent davantage; comme il a été dit plus haut, cela peut provenir d'un frein à l'émigration locale, plutôt que d'une immigration à partir des communes proches. A cet égard, il ne paraît pas que la ville régionale constitue, comme le fait se présente dans des pays plus vastes, une étape dans le mouvement migratoire vers les grandes zones d'attraction.

CHAPITRE II

EMPLOI ET CHÔMAGE

Les tensions de haute conjoncture ont été particulièrement caractéristiques dans le domaine de la main-d'œuvre. La réduction de la durée hebdomadaire du travail et l'épuisement des disponibilités de main-d'œuvre en chômage ont eu pour corollaire une progression assez peu marquée de la quantité totale de travail effectué; cette double évolution s'est répercutée sur le nombre de travailleurs occupés.

SECTION I.— EMPLOI

Le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale a procédé à une révision des statistiques de la population active et établi une nouvelle série, sur des bases comparables, depuis 1951. Les difficultés inhérentes aux classifications hétérogènes dans lesquelles la main-d'œuvre est enregistrée laissent subsister une large part d'estimation et une marge d'incertitude, pour certaines catégories au moins; bien que la main-d'œuvre salariée soit, dans l'ensemble, la mieux recensée, elle comporte néanmoins une série de groupes particuliers au sujet desquels les informations sont fort incomplètes. Ces séries continuent d'ailleurs à recevoir les mises au point qui s'imposent (1).

D'après ces estimations, la population active comprend 3 579 700 personnes, contre 3 574 000 en 1951, précédent sommet de conjoncture.

La stabilité de la population active d'un extrême à l'autre de la période envisagée est remarquable. La légère hausse de 1951 à 1953, résorbée dans la suite, est en quelque sorte accidentelle : l'augmentation des forces armées n'a pas été accompagnée d'une diminution équivalente de la main-d'œuvre civile, grâce à l'effort réalisé pour combler les vides créés de la sorte; de plus, dans les phases de recul de la conjoncture, l'accroissement du nombre de chômeurs tend à être plus important que la régression des effectifs occupés.

(1) Pour les méthodes utilisées et les difficultés rencontrées, cf. *Revue du Travail*, n° 6-7, juin-juillet 1957, p. 773 et suiv.

Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée

Moyennes

(en milliers)

DÉSIGNATION	Main-d'œuvre salariée				Main-d'œuvre civile
	1951	1954	1955	1956	1956
Agriculture, sylviculture et pêche	32,2	29,1	28,3	27,2	353,1
Industries extractives	179,7	170,8	166,1	164,8	165,8
Industries manufacturières	1 060,0	1 007,9	1 033,1	1 063,7	1 239,4
Industrie de la construction	174,4	164,8	178,0	189,9	236,6
Electricité, eau, gaz et services d'hygiène..	27,0	27,0	26,9	27,2	27,9
Commerce, banques et assurances	205,8	216,2	219,1	227,0	456,9
Transports et communications	182,0	171,6	173,6	174,6	197,5
Services	530,7	563,4	570,1	580,3	670,5
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics subordonnées	4,8	13,9	22,7	9,8	9,8
Chômeurs complets contrôlés	153,5	166,9	116,5	91,0	91,0
Total ...	**2 550,1**	**2 531,6**	**2 534,4**	**2 555,5**	**3 448,5**

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Le mouvement général est sans doute en liaison étroite avec le développement démographique. Celui-ci n'est certes pas plus favorable dans de nombreux pays, où l'on observe néanmoins un progrès parfois sensible de la population active. Ce résultat est obtenu grâce à des travailleurs étrangers ou au passage dans la population active de nouvelles catégories de personnes, surtout de sexe féminin. Une semblable évolution ne se présente pas à un même degré pour la Belgique, bien que la pratique administrative en matière de main-d'œuvre étrangère soit basée notamment sur la décision de 1954 de l'O.E.C.E.; aux termes du paragraphe 1er de cette décision, l'introduction individuelle de travailleurs doit être autorisée dans chaque cas à défaut de trouver, en principe dans le délai d'un mois, de la main-d'œuvre disponible sur le marché national. En outre, des contingents sont accordés après avis de la Commission tripartite de la Main-d'œuvre étrangère.

Cette politique relativement libérale n'a pu néanmoins remédier à toutes les tensions apparues au cours des périodes de haute conjoncture. Exercé pour répondre à des nécessités immédiates, le recours aux travailleurs étrangers n'a pas pour effet de satisfaire à la totalité des vacances

d'emploi; ainsi reste-t-il parfois en deçà des besoins d'une large politique d'expansion économique.

Le nombre de permis de travail accordés à l'immigration du titulaire est de 19 237; à vrai dire, il est un peu inférieur aux 19 447 autorisations délivrées en 1955, malgré le renforcement des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs importants. Celles-ci ont cependant été prises en considération dans une plus large mesure, puisque les autorisations relatives à la métallurgie (1 546 contre 668 en 1955) et à la construction (1 020 contre 407) ont emporté une part plus importante du total; ces deux secteurs, qui ont connu les plus grands besoins de travailleurs supplémentaires, ont dû toutefois s'adresser au marché national du travail pour la quasi-totalité des embauchages. Certaines indications suggèrent d'ailleurs que ce ne sont pas seulement les travailleurs disponibles qui furent embauchés, mais que des glissements de main-d'œuvre en activité se sont opérés au profit de ces secteurs, grâce aux plus avantageuses conditions de travail offertes; cette redistribution du travail est en sens inverse de celle qui s'observe dans les périodes moins tendues de l'activité (à ce moment, par des licenciements sélectifs) et elle déforce en quelque mesure les efforts pour une productivité accrue, spécialement dans les entreprises qui se voient privées de ces travailleurs. Les difficultés de recrutement en ont de plus été aggravées dans plusieurs industries; l'agriculture elle-même a été touchée et plus encore les charbonnages. De ce côté, les permis délivrés aux mineurs ont diminué de 14 398 à 11 754 unités à la suite de l'arrêt de l'immigration officielle en provenance d'Italie. En conséquence, les zones de recrutement de mineurs ont dû être déplacées vers d'autres pays à surplus démographiques. Un arrangement a été conclu avec la Grèce; quelques centaines de travailleurs grecs ont déjà immigré dans les mines en 1956. En outre, une Convention a été signée avec l'Espagne.

Second élément prépondérant de l'évolution : la mise en application généralisée des accords en vue de la réduction de la semaine de travail a limité, malgré la prestation d'heures complémentaires ou supplémentaires, le volume de l'activité, spécialement dans l'industrie. Un tableau des accords est donné ailleurs (1). On reviendra, dans l'analyse de l'évolution de l'emploi, à ses effets réels.

Finalement, en dehors du mouvement spontané du chômage dans le sens d'une résorption quasi-intégrale, une mesure positive efficace a été prise par l'arrêté ministériel du 20 mars 1956 (2), visant à permettre la réintégration dans l'économie privée des chômeurs occupés par les administrations subordonnées, en apportant des restrictions importantes aux conditions de leur mise au travail. La moyenne des chômeurs ainsi occupés est revenue de la sorte à 9 800 unités environ, contre 22 700 en 1955.

Dans l'ensemble, il apparaît que le volume de l'emploi n'a pas connu le développement qu'auraient pu entraîner les forces d'expansion économique. Sans doute, l'amélioration continue de la productivité a-t-elle com-

(1) Cf. 4e partie, chapitre II, section I, § 1. — *Relations du travail.*
(2) *Moniteur belge* du 22 mars 1956.

pensé en partie cette insuffisance, mais pas assez pour prévenir l'aggravation des tensions sur le marché de l'emploi.

L'ensemble de la main-d'œuvre salariée occupée et des chômeurs, en augmentant de quelque 20 000 unités par rapport à l'année précédente, a retrouvé le niveau de 1951. Le niveau moins élevé observé jusqu'en 1955 découlait d'un renforcement du contrôle du chômage et peut-être, à certains moments, de sorties nettes de travailleurs étrangers.

En fait, l'origine des mouvements de la population active n'est pas bien connue et, à défaut d'une évolution démographique ascendante et d'entrées nombreuses de travailleurs étrangers, il est probable que l'explication du mouvement réside pour une part dans un accroissement, limité sans doute mais réel, de la participation des femmes à l'activité économique.

Depuis 1948, en se référant aux seuls travailleurs du secteur privé, assujettis à la sécurité sociale, on constate une augmentation de l'emploi féminin de 7 %, se comparant à un accroissement de 5 % de l'emploi masculin.

La différence provient de l'évolution des effectifs d'employés, dont l'ensemble a crû de 18,5 % pour les hommes et de 31,5 % pour les femmes dans la même période. L'analyse montre encore une différenciation selon les secteurs. Dans l'industrie manufacturière, les accroissements proportionnels du personnel employé féminin et du personnel employé masculin sont à peu près égaux; par contre, dans les entreprises commerciales, l'accroissement relatif est de moitié plus grand pour le personnel féminin et, dans les services (1), il est de plus du double.

Quant aux ouvriers, si l'on exclut le textile dont la conjoncture suit une courbe particulière, l'observation indique un progrès des effectifs masculins, mais une stabilité du personnel féminin dans les industries manufacturières. Cependant, le progrès pour les ouvriers est concentré dans les industries des métaux, outre celles des dérivés de combustibles minéraux où l'avance en nombres absolus est modeste; pour les ouvrières, il se situe dans les fabrications métalliques et la chimie — avec expansion relative par rapport au personnel masculin — et, dans une moindre mesure, dans l'industrie du livre et de la photographie. Ainsi, la différenciation, au niveau du total de l'industrie manufacturière, donne une impression assez inadéquate de la tendance, parce que les travailleurs masculins sont mieux représentés dans les industries en expansion.

Dans les autres secteurs, l'avance est régulière et non négligeable pour les ouvrières grâce au développement du commerce et des services, spécialement des soins personnels et médicaux; en huit ans, elle représente 4,5 % du total général du personnel ouvrier féminin considéré ici. Si la tendance de l'emploi masculin a été régressive dans les charbonnages, par contre la construction (+ 53 000) et le secteur du commerce et des services (+ 9 000) ont constitué un débouché important.

---

(1) Finances et agences diverses; hôtellerie; autres services.

Evolution de l'emploi par sexe et catégorie professionnelle

Assujettis à la sécurité sociale, au 30 juin

BRANCHE D'ACTIVITÉ	HOMMES		FEMMES	
	1948	1956	1948	1956
	OUVRIERS			
Agriculture (a)	30 485	22 962	1 673	991
Industries extractives	184 351	157 199	2 913	1 588
Industries manufacturières	631 387	639 555	242 944	227 419
Industrie de la construction	147 315	200 761	933	534
Transports et communications	60 292	56 175	2 157	2 099
Entreprises commerciales	48 619	55 207	13 646	15 695
Finances et agences diverses	3 810	3 799	2 774	3 515
Hôtellerie	8 938	9 749	9 241	11 621
Autres services (b)	12 673	14 481	17 270	28 101
Total ...	**1 127 870**	**1 159 888**	**293 551**	**291 563**
	EMPLOYÉS			
Agriculture (a)	321	329	112	105
Industries extractives	5 761	6 008	529	565
Industries manufacturières	100 830	119 970	32 061	37 339
Industrie de la construction	5 661	7 071	1 588	1 846
Transports et communications	8 734	8 535	1 968	1 841
Entreprises commerciales	33 250	41 217	35 305	48 511
Finances et agences diverses	42 281	49 517	14 669	18 402
Hôtellerie	1 596	1 243	1 151	1 198
Autres services (b)	4 088	6 079	5 602	12 375
Total ...	**202 522**	**239 969**	**92 985**	**122 182**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Agriculture, horticulture, sylviculture, pêche. Travailleurs permanents.
(b) Soins personnels; divertissements; services médicaux.

Par rapport à 1955, les effectifs titulaires d'un emploi dans l'industrie, le commerce et les services assujettis à la sécurité sociale, ont augmenté, au 30 juin, de 50 000 unités, dont 40 000 dans les industries — y compris la construction et les transports — et 10 000 unités dans le commerce et les services. La lecture du tableau montre la généralité du progrès, en dehors des industries extractives ainsi que des industries textiles et du cuir où un léger recul se manifeste. Une nouvelle avance d'environ 20 000 unités dans les industries des métaux et de plus de 10 000 unités en construction représentent, comme l'année précédente, l'essentiel — en valeurs absolues — de l'évolution favorable de l'emploi industriel.

Cette double analyse — emploi par sexe et par industrie — marque les limites de l'expansion de la main-d'œuvre observée dans l'économie

belge. Elle définit par là un des éléments principaux de sa structure et de ses possibilités d'évolution.

Personnel occupé dans le secteur privé de l'industrie du commerce et des services

BRANCHE D'ACTIVITÉ (a)	Personnel (ouvriers et employés) assujetti à la sécurité sociale, au 30 juin (en milliers)			Personnel ouvrier de l'industrie (1953 = 100)	
	1951	1955	1956	1955	1956
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Charbon et minerais	163,0	152,6	152,4	93,5	92,6
Carrières	16,9	13,0	12,9	89,7	89,5
Industries alimentaires	69,6	71,4	72,1	99,6	98,8
Boissons	27,1	27,0	27,4	99,7	100,9
Tabac	9,5	9,4	9,5	97,1	99,1
Industries chimiques	57,9	62,3	63,6	104,9	108,0
Caoutchouc	8,9	8,7	9,0	111,8	112,2
Bois et ameublement	48,6	47,5	47,9	105,3	111,3
Papier et carton	23,3	21,0	21,2	103,4	107,6
Livre et photographie	26,5	29,0	30,1	107,1	102,2
Cuirs et peaux	14,3	12,0	11,7	89,9	85,4
Textiles	199,2	164,8	160,9	97,9	96,2
Industries du vêtement :					
a) Habillement	65,3	64,1	66,5	98,6	104,1
b) Chaussure	21,4	20,2	19,5		
Electricité, gaz, eau	19,8	20,0	20,1	97,2	97,7
Céramique et verre	68,5	66,2	69,0	108,4	112,9
Industries métallurgiques	337,8	354,5	373,5	103,7	108,9
Fabrications métalliques				104,7	110,5
Art et précision	14,9	14,3	14,8	..	..
Construction	177,2	198,1	210,2	98,5	104,1
Transport (b) (c)	69,1	65,6	68,6	97,5	100,2
Divers	5,8	6,5	7,5	104,4	107,6
Ensemble de l'industrie	**1 444,6**	**1 428,2**	**1 468,5**	**100,2**	**103,2**
Entreprises commerciales	138,4	154,8	160,6		
Entreprises de crédit et agences divers	66,7	73,1	75,2		
Hôtellerie	23,1	24,6	23,8		
Autres services	47,7	58,6	61,0		
Ensemble du commerce et des services	**275,9**	**311,1**	**320,6**		

Sources : Col. 2 à 4 : Office National de Sécurité Sociale.
Col. 5 et 6 : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

(a) Les deux séries statistiques de ce tableau ne sont pas directement comparables; la première est établie à une date fixe, la seconde résulte d'une moyenne de l'année.
(b) Non compris le personnel de la S.N.C.B. et de la S.N.C.V.
(c) A l'exclusion du personnel définitif de l'Institut National de Radiodiffusion, en 1955 et en 1956.

Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs (a)

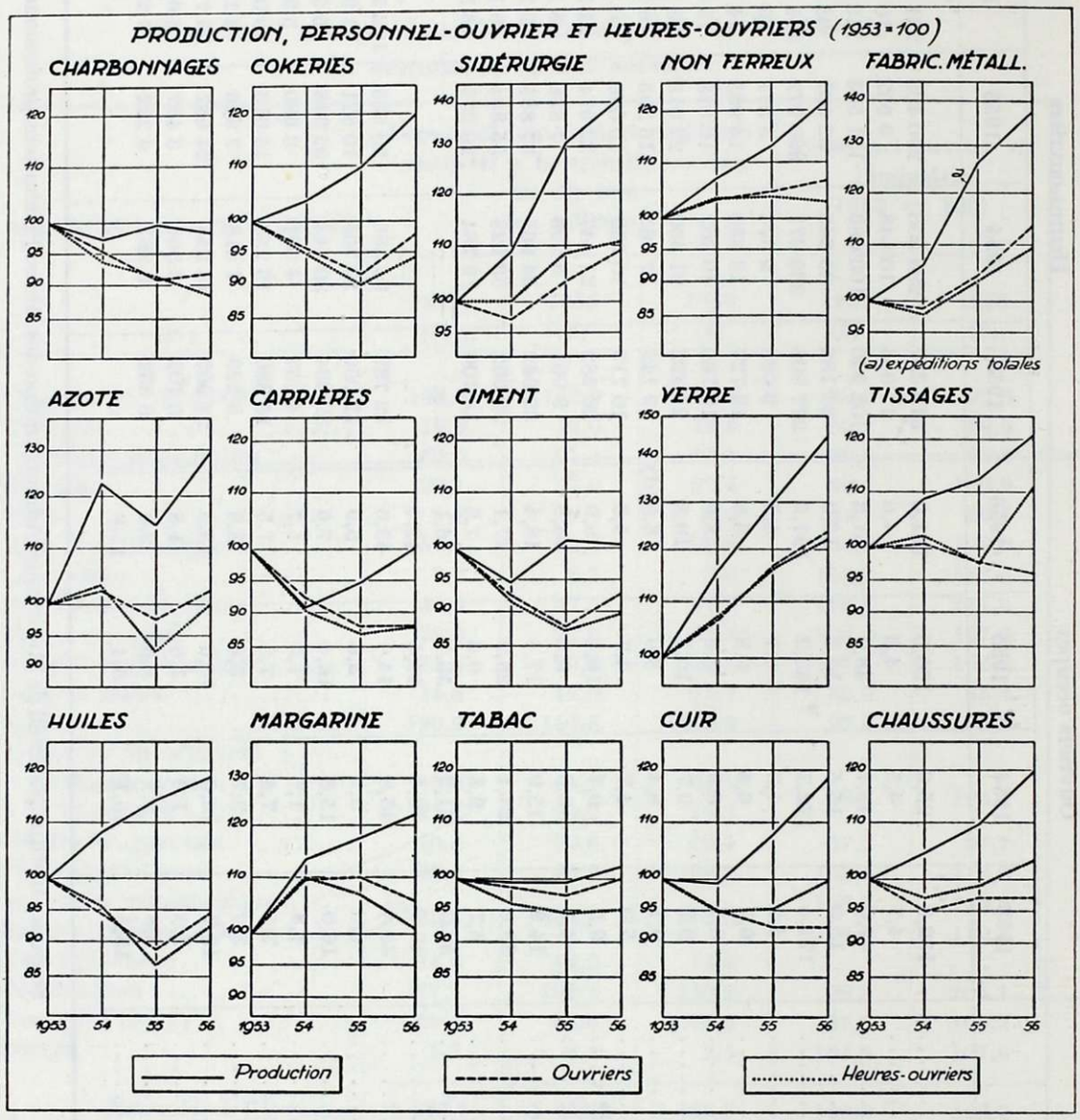
(en milliers)

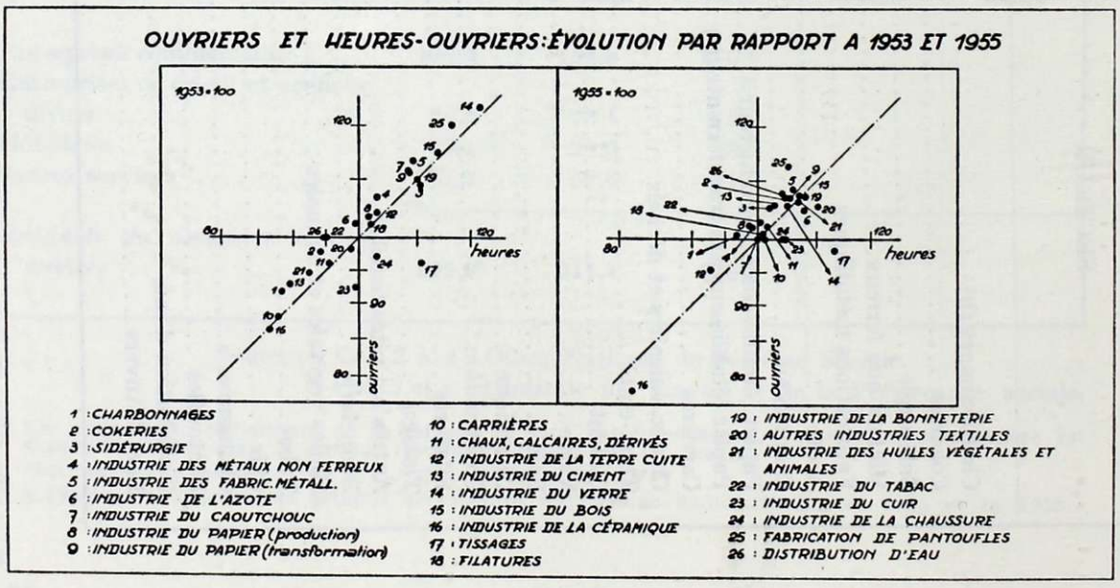
SECTEUR	Ouvriers occupés				Heures-ouvriers			
	1953	1954	1955	1956	1953	1954	1955	1956
Charbonnages (b)	132,0	125,8	120,0	121,0	318 337	298 353	290 408	281 084
Cokeries	4,7	4,5	4,3	4,6	11 044	10 448	9 932	10 394
Sidérurgie	47,0	45,7	48,7	51,3	102 940	103 086	111 583	113 857
Métaux non ferreux	15,0	15,5	15,7	16,0	34 188	35 349	35 501	35 208
Fabrications métalliques	174,4	172,7	182,2	197,9	377 808	369 971	390 972	414 168
Azote	4,2	4,3	4,1	4,3	9 069	9 374	8 371	9 038
Caoutchouc	6,1	6,4	6,8	6,8	13 727	13 930	14 905	14 905
Papier (établissements producteurs)	8,5	8,5	8,6	8,8	18 760	19 307	19 318	19 094
Papier (établissements transformateurs)	9,7	9,7	10,1	10,8	21 322	21 340	22 013	23 197
Carrières	9,1	8,4	8,0	8,0 (d)	19 142	17 165	16 593	16 788 (d)
Chaux, calcaires et dérivés	5,0	4,7	4,7	4,8	10 719	10 059	10 066	10 229
Terre cuite	9,5	9,7	10,4	9,9	20 682	21 447	22 974	21 315
Ciment	4,1	3,8	3,6	3,8	9 061	8 296	7 888	8 109
Verre	14,9	15,9	17,4	18,4	32 642	34 965	37 885	39 798
Bois	23,6	24,1	25,2	27,1	52 032	53 628	55 384	59 196
Céramique	8,7	9,5	9,6	7,5	19 106	19 784	20 235	16 523
Construction	52,5	51,2	53,1	56,1	..	..	..	..
Filatures	46,5	46,4	44,4	42,4	..	..	..	..
Tissages	45,4	45,8	44,4	43,6	92 732	94 586	90 535	102 531
Autres activités textiles	6,0	5,7	5,6	5,9	12 050	10 766	10 821	11 924
Bonneterie	16,0	15,6	16,4	17,6	32 334	30 744	32 948	35 588
Huiles végétales et animales	1,8	1,7	1,6	1,7	4 254	4 061	3 680	3 931
Tabac	7,5	7,4	7,3	7,5	15 880	15 253	15 013	15 088
Cuir	3,9	3,7	3,6	3,6	8 229	7 818	7 826	8 194
Chaussures	13,7	13,0	13,3	13,3	24 959	24 245	24 687	25 725
Pantoufles	1,5	1,6	1,6	1,8	3 102	3 364	3 437	3 611
Distribution d'eau	2,8	2,7	2,6	2,8	6 832	6 287	6 222	6 472
Port d'Anvers	15,5	15,1	15,4	15,8	..	..	..	..

Sources : Institut National de Statistique. Administration des Mines. Fédérations professionnelles.

(a) De façon générale, les industries reprises dans ce tableau font l'objet d'une statistique de production et les données portent, en principe, sur l'ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés.
(b) Ouvriers du fond + surface.
(c) A l'exception des usines produisant uniquement des aciers de moulage.
(d) Résultats non comparables à ceux des années précédentes par suite de l'augmentation du nombre de déclarants.

Evolution comparée de la production, du personnel ouvrier et des heures-ouvriers prestées dans différentes industries
(1953 = 100)





Source : Institut National de Statistique.

Cet examen, à partir des statistiques de la sécurité sociale, indique la tendance du mouvement et les résultats acquis à un moment donné. Il importe toutefois de faire ressortir également le volume de travail presté au cours de l'année entière.

La réduction du temps de travail a influencé sensiblement la quantité totale de travail effectué. Sans doute, la diminution de la durée hebdomadaire prévue aux accords n'a-t-elle pas été mise en application immédiatement; des heures supplémentaires ont été prestées pour neutraliser en partie la réduction conventionnelle. Néanmoins, ses effets sont très réels, bien qu'ils varient d'une industrie à l'autre; ils paraissent les plus marqués dans les grands secteurs qui ont été à l'origine de la réforme, en partie parce que, dans d'autres industries, ils sont parfois dissimulés par une résorption du chômage partiel ou simplement parce que cette réforme a été convenue plus tard. La confrontation des heures de travail et du personnel ouvrier occupé, aux tableau et graphique ci-avant, permet de se rendre compte de la portée effective de l'évolution. Elle ressort, en particulier, de la comparaison de 1955 à 1956, dans la partie droite du graphique inférieur; mesurée par rapport à 1953, dans la partie gauche de ce même graphique, elle manifeste une compensation découlant du relèvement du niveau de l'activité économique.

En gros, la réduction par rapport à 1955, équivaut à 6 % dans l'industrie de l'azote et à 3 % en cokerie, sidérurgie, métaux non ferreux, gaz et électricité; dans les charbonnages, les décisions ont conduit à un résultat à peu près comparable, et les fabrications métalliques semblent avoir suivi le mouvement. Près de la moitié du progrès de l'emploi dans les industries des métaux s'expliquerait ainsi par la compensation des effets de la réforme.

L'économie a fait face à cette situation dans la mesure du possible, non seulement par des embauchages supplémentaires, mais encore par une action continue pour une productivité accrue. Il est bien sûr très malaisé de mesurer celle-ci; la tendance générale qui se dégage du graphique ci-contre manifeste néanmoins la réalité du phénomène. Portant sur une période d'amélioration graduelle du niveau de l'activité, le graphique reflète cette dernière évolution autant que le progrès fondamental de la productivité; celui-ci ne pourrait être représenté valablement que sur une période plus longue, couvrant normalement un cycle économique.

Section II. — Chômage

Le nombre de chômeurs occupés par les administrations locales ayant été réduit de 13 000 unités environ en moyenne annuelle, le chômage complet masculin contrôlé a diminué plus faiblement que l'année précédente. Par contre, le mouvement de résorption — qu'il s'agisse d'une remise au travail, nonobstant l'orientation peu favorable de l'emploi dans l'industrie textile, ou de l'application plus stricte des dispositions réglementaires — a été encore assez net en ce qui concerne le personnel féminin. Ainsi,

la moyenne du chômage complet contrôlé s'est-elle abaissée, au total, de plus de 20 % par rapport à 1955; compte tenu des chômeurs occupés par les administrations locales, le recul atteint près de 30 %. Par contre, en dépit des possibilités offertes par la réduction de la semaine normale de travail, le chômage partiel et accidentel montre une régression limitée; les conditions climatiques du 1er trimestre ayant eu pour effet, en 1956, de relever la moyenne annuelle de 2 000 unités par rapport à 1955, la résorption fondamentale est cependant plus forte qu'il n'apparaît de prime abord; elle atteint près de 5 000 unités pour les trois derniers trimestres.

Nombre de journées perdues et contrôlées

(moyennes journalières)

ANNÉE	Par suite de chômage complet		Par suite de chômage partiel et accidentel	Total
	Hommes	Femmes		
1948	64 309	16 650	48 244	129 203
1949	130 289	43 699	60 908	234 896
1950	127 887	42 085	53 565	223 537
1951	101 232	52 220	53 068	206 520
1952	108 059	65 511	72 968	246 538
1953	116 625	66 989	62 193	245 807
1954	107 458	59 468	57 826	224 752
1955	75 121	41 368	55 909	172 398
1956	61 382	29 652	53 742	144 776

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Dans le domaine de la réglementation, les sanctions appliquées en cas de contravention, avec exclusion du bénéfice des allocations, conservent leur fréquence relative, compte tenu du nombre de chômeurs en cause. Pour la première fois en 1956, quelques exclusions ont été prononcées en vertu des dispositions organisant des cours de formation pour chômeuses, lesquels ont été effectivement mis en route dans l'année; l'influence de cette réglementation sur le volume du chômage contrôlé s'exerce toutefois davantage d'une manière indirecte.

L'analyse du chômage présente un intérêt restreint; en effet, les perturbations apportées par le mouvement des chômeurs occupés par les administrations locales ont fait perdre à la répartition par durée beaucoup de sa signification. D'autre part, le classement par branche d'activité est sujet à une revision tendant à le fonder entièrement sur l'appartenance à une industrie plutôt qu'à une profession.

La distribution par âge des chômeurs complets montre un accroissement continu de la proportion des travailleurs âgés; en novembre 1956, 62 % des chômeurs masculins ont 50 ans et plus. Comme la mise au travail

Répartition des chômeurs complets par âge

(recensement du 16 novembre)

DÉSIGNATION	Hommes				Femmes			
	1950	1954	1955	1956	1950	1954	1955	1956
Moins de 20 ans	8 736	3 505	2 031	1 057	3 354	2 122	1 517	918
De 20 à moins de 25 ans	10 881	7 152	3 959	2 032	8 388	8 811	4 866	2 854
De 25 à moins de 50 ans	49 627	31 031	21 898	14 743	22 276	27 936	18 034	11 108
De 50 à moins de 65 ans	41 568	36 706	330 87	29 742	8 161	14 323	12 215	10 161
Total ...	**110 812**	**78 394**	**58 275**	**47 574**	**42 179**	**53 192**	**36 632**	**25 041**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

par les provinces et communes porte de préférence sur les travailleurs âgés, la réduction de ces travaux subsidiés par l'Office National du Placement et du Chômage a nécessairement renforcé la proportion de chômeurs âgés. La résorption qui se poursuit tend d'autre part à épuiser les réserves de main-d'œuvre jeune en chômage. Néanmoins, certains aspects de la répartition par âge retiennent l'attention; ainsi pour l'arrondissement de Bruxelles, la proportion de chômeurs masculins de 50 ans au moins atteint 70 %; ce taux spécialement élevé pourrait s'expliquer par la concurrence exercée lors de l'embauche par des travailleurs plus jeunes venant d'autres régions grâce à l'attraction de la capitale, ou aussi par le vieillissement plus prononcé de la population salariée dans l'arrondissement.

Répartition par province des chômeurs complets contrôlés

(moyennes journalières)

PROVINCE	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Anvers	48 492	48 886	42 908	45 226	44 345	38 606	25 618	18 215
Brabant	31 302	33 278	31 516	32 809	34 011	29 694	19 590	16 582
Flandre Occidentale .	32 350	26 586	25 576	30 558	31 741	28 729	22 126	16 505
Flandre Orientale....	38 069	32 450	30 874	38 583	39 426	36 189	27 197	21 405
Hainaut	11 172	14 305	10 292	12 348	15 200	15 095	9 732	7 461
Liège	5 904	6 278	5 188	6 502	9 436	9 468	6 218	5 278
Limbourg	3 939	4 864	4 479	4 872	5 929	5 581	3 652	3 514
Luxembourg	579	752	515	428	606	830	525	345
Namur	2 181	2 573	2 104	2 244	2 920	2 734	1 831	1 729
Le Royaume ...	**173 988**	**169 972**	**153 452**	**173 570**	**183 614**	**166 926**	**116 489**	**91 034**

Source : Office National du Placement et du Chômage.

La répartition des chômeurs par province ne montre pas en général de régression fort différenciée par rapport à 1954. Elle continue à découler au moins en partie de l'évolution démographique. Cependant, le mouvement dans la province d'Anvers est digne de mention; après une réduction spécialement sensible du chômage masculin dans les années antérieures à la phase présente de haute conjoncture, un mouvement semblable s'est produit au cours de cette phase pour le chômage féminin. Cette évolution est significative au point de vue du développement économique régional.

DEUXIÈME PARTIE

Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PÊCHE

SECTION I. — AGRICULTURE

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

1. — *Politique agricole.*

La politique agricole est demeurée orientée vers deux objets essentiels : favoriser la réduction des prix de revient et maintenir à un niveau raisonnable les prix aux producteurs. L'octroi de subsides favorisant les améliorations structurelles et la lutte contre les maladies du bétail, les dispositions tendant à faciliter le crédit agricole et l'écoulement des produits doivent réaliser le premier objectif; il en est de même du remembrement des terres qui peut être rendu obligatoire en vertu de la loi du 25 juin 1956 (1). Ces mesures sont cependant moins apparentes que la politique des prix, d'autant plus que leur effet ne se fait sentir qu'à longue échéance; cette dernière n'a d'ailleurs guère subi de modification en 1956.

Des mesures de contingentement ont été maintenues pour une partie des produits agricoles. Le pourcentage des produits libérés dans le cadre de l'O.E.C.E. a été porté de 69,0 % à 89,3 %; mais cette modification est principalement statistique et provient de ce que les calculs ont été faits sur une nouvelle base (1955 au lieu de 1948). Au 1er janvier 1956, les bœufs ont été ajoutés à la liste des produits libérés. L'application du calendrier horticole constitue une autre mesure de contingentement. Des restrictions quantitatives à l'importation peuvent être maintenues pour les produits agricoles jusqu'en 1962, en vertu d'une autorisation du G.A.T.T.; le délai fixé par le G.A.T.T. est le même que celui qui est prévu dans le protocole agricole avec les Pays-Bas. Le système des prix minima a été maintenu en vigueur vis-à-vis des Pays-Bas.

La politique des prix est restée basée sur la fixation des prix de direction. Ceux-ci sont d'application pour le froment, la chicorée, la viande porcine, la viande bovine, le lait, le beurre et les œufs. Pour le froment,

(1) *Moniteur belge* des 9-10 juillet 1956.

ces prix prévoient l'octroi d'une indemnité d'entreposage et leur application est complétée par l'incorporation obligatoire dans la farine d'un certain pourcentage de froment indigène. La culture des betteraves sucrières a été protégée, comme antérieurement, par un droit d'entrée de 3 F au kg de sucre brut. Les prix de direction différentiels fixés tous les mois pour les produits laitiers tendent à favoriser l'entreposage de beurre durant l'été; certains produits laitiers, tels que certaines variétés de fromage et les poudres de lait, profitent d'un régime d'octroi de subvention. Indépendamment des prix de direction, il est fait application aussi de prix minima et maxima pour la viande; leur application a été assurée au moyen de réglementations à l'importation et à l'exportation et d'autres mesures visant à l'organisation du marché. Ainsi, en vue de compléter les besoins de viandes de bonne qualité et d'écouler le surplus des produits de qualité moindre, on a favorisé les transactions ayant pour objet l'importation de produits de qualité et l'exportation des viandes de qualité moindre.

En ce qui concerne Benelux, le groupe ministériel restreint pour les problèmes agricoles s'est réuni trois fois pendant l'année. Il a notamment confié à la Commission pour l'Harmonisation des politiques agricoles l'examen de divers problèmes; la Commission et ses groupes de travail ont ainsi fait des études sur les salaires agricoles, les fermages, les prix du matériel agricole et des engrais, la libération progressive du commerce des produits agricoles; les premiers travaux ont été consacrés aux œufs et aux pommes de terre; la situation en ce qui concerne les tomates, les choux-fleurs et les cerises a aussi été examinée.

2. — *Situation générale de l'agriculture.*

Comme les années précédentes, le recensement agricole du 15 mai a porté sur les exploitations d'au moins un ha; pour l'horticulture ainsi que pour les cultures de tabac et de plantes médicinales non destinées à la consommation personnelle, les relevés couvrent également les exploitations d'un are et plus. Les données statistiques citées dans la suite de cet exposé concernent néanmoins toutes les exploitations d'au moins un are. On s'est appuyé, à cet effet, sur les indications fournies par le recensement du 15 mai 1950, qui comporte aussi les exploitations d'un are à un hectare.

La superficie cultivée s'est à peine contractée. La régression touche principalement les fourrages verts tandis que les légumes secs connaissent un important développement. Les autres rubriques ne révèlent que des modifications minimes.

Contrairement à l'année précédente, le temps a été très défavorable pour l'agriculture. L'hiver a été fort rude et l'été un des plus mauvais depuis de nombreuses années tandis que l'automne aussi fut décevant. Les gelées ont causé des dommages d'autant plus grands que les emblavements d'hiver étaient très importants : ces dommages ont fait l'objet d'un recensement et un crédit de 225 millions de francs a été mis à la disposition du Gouvernement en vue de venir en aide aux agriculteurs ayant subi des pertes exceptionnellement élevées. La croissance et la maturation des

Superficies cultivées

Recensements des 15 mai 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956

(en hectares)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Céréales	512 911	517 366	506 660	505 601	513 755	+ 1,6
Légumineuses cultivées pour la graine	8 559	11 998	12 935	12 849	14 388	+ 12,0
Plantes industrielles	101 003	95 657	94 623	97 552	99 490	+ 2,0
Plantes racines et tuberculifères	158 318	160 609	162 660	151 600	151 254	— 0,2
Fourrages verts	69 120	61 102	65 858	63 545	50 458	— 20,6
Prés et prairies	820 624	820 689	815 017	815 472	817 539	+ 0,3
Cultures maraîchères	27 477	28 422	28 657	29 413	29 149	— 0,9
Autres cultures	59 403	59 153	55 428	54 524	53 540	— 1,9
Total général des cultures	**1 757 414**	**1 754 996**	**1 741 837**	**1 730 556**	**1 729 573**	**— 0,1**

Source : Institut National de Statistique.

céréales ont été ralenties par un printemps sec et froid et un été humide et frais; aussi, à la mi-septembre, la moisson n'était, dans la plupart des régions, pas encore engrangée. Du foin a encore été rentré en octobre tandis qu'en certains endroits il a pourri sur place; l'arrachage des betteraves a été pénible. Dans l'ensemble, les récoltes n'ont pas été satisfaisantes.

Le volume des produits de grande culture a été inférieur à celui de 1955. Seuls, l'orge, l'avoine, le froment de printemps et les pommes de terre hâtives marquent un progrès dû à l'accroissement des superficies cultivées, bien que, pour les deux derniers produits, l'augmentation du rendement ait aussi joué un rôle.

La production sucrière est restée largement au-dessous du niveau de 1955; la qualité du lin a été médiocre en général; la production du foin a été peu satisfaisante.

La production de viande s'est accrue grâce à l'augmentation des abattages de porcs, nonobstant la régression des abattages de bovidés, d'ovins et de chevaux. La production de lait a reculé légèrement tandis que sa teneur en graisse est en hausse; la production d'œufs a marqué des progrès.

Le commerce extérieur des produits agricoles a connu une forte expansion; si on adopte une répartition de statistiques répondant autant que possible à la production belge, les importations et les exportations ont augmenté respectivement de 10 et de 30 %. Ainsi, le pourcentage des produits agricoles dans les exportations totales a augmenté tandis qu'il a diminué dans les importations. Le déficit de la balance commerciale

Evolution des rendements de certaines cultures

Production moyenne par hectare

(en quintaux métriques)

CULTURE	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Froment d'hiver	34,9	33,8	33,1	38,4	32,2	— 16,1
Froment de printemps	22,5	24,9	26,4	28,6	31,3	+ 9,4
Seigle	26,8	26,1	29,8	29,9	28,8	— 3,7
Escourgeon	30,8	31,2	29,9	36,5	31,1	— 14,8
Orge	30,1	31,5	33,1	33,3	32,0	— 3,9
Avoine	28,0	28,6	29,7	32,3	30,7	— 4,9
Maïs cultivé pour la graine	50,6	50,7	47,9	49,5	42,8	— 13,5
Pois secs	30,5	25,0	33,2	32,1	26,6	— 17,0
Betteraves sucrières	343,2	405,7	375,5	391,3	357,8	— 8,6
Lin (paille)	59,4	54,5	67,5	70,4	62,9	— 10,6
Chicorée à café	394,8	400,4	391,9	401,1	390,6	— 2,6
Pommes de terre tardives	248,1	231,8	272,8	264,0	251,9	— 4,6
Pommes de terre mi-hâtives	248,8	211,5	295,9	265,5	231,3	— 12,9
Pommes de terre hâtives	194,4	172,4	225,2	201,2	225,5	+ 12,1
Betteraves fourragères	663,2	793,9	760,6	795,1	733,7	— 7,7
Trèfle incarnat (vert)	213,1	223,6	210,0	240,5	191,6	— 20,3
Trèfle ordinaire (foin)	46,3	42,6	41,6	48,3	40,0	— 17,0
Luzerne (foin)	53,9	53,8	52,1	54,4	53,5	— 1,6
Foin de prairies permanentes	40,0	43,2	38,2	44,7	39,5	— 11,6

Source : Institut National de Statistique.

Cheptel

(unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	Moyenne 1937–1939 (a)	1er janvier 1953	1er janvier 1954	1er janvier 1955	1er janvier 1956	1er janvier 1957
Chevaux agricoles	**258 000**	**211 112**	**205 235**	**193 166**	**184 648**	**177 515**
Bovidés :						
Vaches laitières (exclusivement)	971 000	902 041	930 407	953 363	948 471	948 553
Vaches laitières et de trait		39 116	34 548	31 415	26 520	22 975
Autres bovidés	801 000	1 210 155	1 248 354	1 267 318	1 267 355	1 328 378
Total des bovidés	**1 772 000**	**2 151 312**	**2 213 309**	**2 252 096**	**2 242 346**	**2 299 906**
Porcs	**1 087 000**	**1 382 133**	**1 255 148**	**1 333 549**	**1 441 411**	**1 370 357**

(a) Estimations.

Sources : Ministère de l'Agriculture.
Institut National de Statistique.

Importations et exportations de produits agricoles (a)

ANNÉE	Produits animaux		Produits de grandes cultures		Produits horticoles		Total	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
	IMPORTATIONS							
1937	63,2	356,1	3 454,6	3 842,4	233,3	349,2	3 751,2	4 547,7
1949	195,7	5 725,0	1 943,1	7 643,7	256,3	2 023,0	2 395,2	15 391,7
1951	134,9	4 217,5	2 521,1	9 923,5	297,2	2 256,4	2 953,3	16 397,4
1953	120,7	3 658,2	2 235,9	7 797,6	270,4	2 059,8	2 627,1	13 515,6
1954	106,5	3 071,0	2 703,7	8 928,9	267,4	2 155,6	3 077,6	14 155,2
1955	105,5	3 217,3	2 174,2	7 485,4	287,6	2 283,2	2 567,8	12 985,9
1956	113,3	3 211,2	2 376,8	8 774,3	277,1	2 521,3	2 767,2	14 506,7
	EXPORTATIONS							
1937	26,1	231,7	447,5	611,3	74,3	231,9	577,9	1 075,0
1949	12,9	425,2	136,6	387,5	71,9	624,8	221,6	1 437,4
1951	36,2	853,8	218,3	887,6	93,4	756,7	347,9	2 498,1
1953	68,9	513,7	169,9	546,7	122,7	901,2	359,5	1 961,6
1954	87,3	757,7	146,1	612,9	111,6	1 014,0	345,1	2 434,6
1955	72,9	651,6	355,3	846,9	119,5	1 111,5	547,7	2 610,0
1956	66,0	958,7	288,2	1 021,8	107,2	1 388,0	461,4	3 368,5

Source : Institut National de Statistique.

(a) Le tableau ci-dessus comprend les chapitres 1, 2 et 4 de la section I et les chapitres 6, 7, 8, 10 ainsi qu'une partie du chapitre 12 de la section II du tarif Benelux. Il comprend en outre le nº 541a (lin brut). Sont donc exclus de ce tableau les poissons, ainsi que les produits exotiques qui n'entrent pas en concurrence avec une production belge similaire.

agricole a néanmoins augmenté en valeur absolue du fait que la valeur des importations correspond à plusieurs fois celle des exportations.

Un examen séparé des produits de l'élevage, des grandes cultures et de l'horticulture, fait ressortir que, en valeur, les importations du premier groupe n'ont pas progressé, alors que les exportations se sont fortement accrues.

Pour les produits des grandes cultures, les importations et les exportations de grains ont marqué un progrès considérable.

Dans le secteur de l'horticulture, la répercussion du mauvais temps s'est traduite nettement dans les prix; si les importations et les exportations ont diminué en volume, leur valeur s'est accrue. La valeur des exportations de fruits ne fut que légèrement inférieure à celle de l'année passée, nonobstant une forte diminution du volume. Par contre, la quantité de légumes (witloof) exportés dépassa celle de 1955. La balance commerciale relative aux légumes s'est soldée par un excédent, ce qui n'était pas le cas pour 1955.

L'évolution des indices des prix agricoles et du coût de la production, établis par le Ministère de l'Agriculture, a été moins défavorable pour l'agriculture pendant l'année 1956 qu'en 1955. La hausse des prix a été de 1 % contre une baisse de presque 7 % en 1955. Elle a profité aux produits végétaux (11 %), tout particulièrement aux pommes de terre, dont les prix ont haussé de 65 %; le secteur de l'élevage, par contre, a connu un léger recul, nonobstant la hausse des prix des bovidés et des chevaux. La hausse a été générale pour les éléments du prix de revient : elle atteint en moyenne 3 %, contre 2 % en 1955.

Par ailleurs, les circonstances climatiques défavorables et les mauvais rendements ont entraîné une diminution des revenus agricoles.

§ 2. — SITUATION PAR SECTEUR

1. — *Cultures.*

a) *Céréales.*

La superficie réservée aux céréales a légèrement augmenté. Mais les gelées de février ayant favorisé les ensemencements de céréales non panifiables au détriment des céréales panifiables, la superficie consacrée à ces dernières a diminué.

Au 1er janvier, les semailles de froment d'hiver s'élevaient à 191 500 ha, contre 171 500 ha pour l'année précédente, mais presque la moitié a été détruite par les gelées; toutefois, les ensemencements de froment de printemps ont été considérables, de sorte que la superficie totale de froment est restée supérieure à celle de 1954. Le temps défavorable a réduit sensiblement le rendement à l'ha, tout au moins pour le froment d'hiver; le rendement du froment de printemps a été exceptionnellement élevé et a souvent dépassé le rendement du froment d'hiver. La production totale

a atteint 596 000 t, contre 714 000 t en 1955. Les livraisons aux meuneries ont été du même ordre que celles réalisées en 1954. Après avoir décidé en juillet de maintenir le prix de direction au niveau de 1955, soit 450 F, le Gouvernement l'a porté vers la mi-août à 470 F, comme en 1954. A partir du mois d'août, le pourcentage d'incorporation de froment indigène a atteint 40 %; à l'exception d'un bref délai au mois de septembre, au cours duquel il a été ramené à 30 %, ce pourcentage a été maintenu sans modification jusqu'à la fin de l'année; ainsi il a été sensiblement inférieur à l'année précédente, où il a atteint 60 % et même 65 % à partir de novembre. Contrairement à ce qui s'était passé en 1955, le prix de direction a été atteint au cours du deuxième semestre.

L'accord international du blé est venu à expiration le 31 juillet. Un nouvel accord, valable pour trois ans, a été conclu le 25 avril. Ce dernier prévoit pour la Belgique un quota de 450 000 t par an, contre 650 000 t dans l'accord précédent.

Les importations en U.E.B.L. de froment, épeautre et méteil se sont élevées à 540 000 t contre 480 000 t en 1955; l'augmentation vient principa-

Céréales

Superficies cultivées

(en hectares)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Céréales panifiables :						
Froment d'hiver et alternatif	154 571	154 234	137 501	171 139	102 158	— 40,3
Froment de printemps	11 779	16 116	46 644	20 128	85 581	+325,0
Seigle	82 345	81 691	82 081	73 500	68 193	— 7,2
Epeautre	5 999	6 044	6 231	6 075	3 022	— 50,2
Méteil	1 439	1 027	1 389	788	1 263	+ 60,3
Total des céréales panifiables	**256 133**	**259 112**	**273 846**	**271 630**	**260 217**	**— 4,2**
Céréales non panifiables :						
Orge d'hiver	29 638	32 413	16 315	25 222	22 112	— 12,3
Orge de printemps	60 256	61 085	59 742	56 580	68 564	+ 21,1
Avoine	165 331	161 413	152 308	148 962	157 622	+ 5,8
Sarrasin	133	104	280	139	95	— 31,7
Maïs cultivé pour la graine	1 420	2 302	2 289	1 714	1 566	— 8,9
Mélanges de céréales autres que le méteil	..	937	1 880	1 354	3 579	+164,3
Total des céréales non panifiables	**256 778**	**258 254**	**232 814**	**233 971**	**253 538**	**+ 8,4**
Total des céréales	**512 911**	**517 366**	**506 660**	**505 601**	**513 755**	**+ 1,6**

Source : Institut National de Statistique.

lement des Etats-Unis. Les importations de céréales fourragères sont également en progrès, tout particulièrement l'avoine et l'orge; le maïs ne connaît guère des fluctuations, tandis que les importations de seigle accusaient un recul imputable à des prix relativement élevés.

La superficie consacrée aux céréales non panifiables accuse un progrès sensible et se rapproche du niveau des années 1952 et 1953. Les ensemencements de seigle, par contre, utilisé en majeure partie pour l'alimentation du bétail, accusent un recul; 5 % environ de la superficie ont dû être retournés par suite des gelées. Le rendement à l'ha a été inférieur à celui des deux années précédentes.

Tout comme le froment d'hiver, l'orge d'hiver a couvert une superficie inférieure à celle de l'année précédente, malgré des semailles initialement plus considérables. La superficie consacrée à l'orge de printemps a marqué un progrès appréciable; en outre, le rendement a été supérieur à celui de 1955. Le prix moyen de l'orge a dépassé le niveau de 1955.

Le prix de l'avoine, par contre, n'a pas atteint ce niveau, les progrès de la mécanisation réduisant les besoins; toutefois, à la suite des gelées, les emblavements ont été plus importants qu'en 1955 et la production s'est ainsi accrue, malgré le rendement inférieur à l'ha.

La superficie de maïs cultivé pour la graine a encore diminué. Le rendement ayant été assez faible, la production a fortement baissé.

b) *Légumes secs.*

La superficie consacrée aux légumineuses cultivées pour la graine a été étendue, surtout au profit des féveroles. Les pois secs ont représenté, comme

Légumineuses cultivées pour la graine

Superficies cultivées

(en hectares)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Haricots récoltés autrement que verts	463	510	684	561	560	—
Pois récoltés autrement que verts	4 586	6 735	8 033	9 521	10 006	+ 5,1
Féveroles (grosses et petites)	2 869	3 946	3 624	2 287	3 343	+ 46,2
Vesces	158	404	264	238	275	+ 15,1
Lupins	483	368	277	214	176	— 17,7
Mélanges de céréales et de légumineuses récoltées autrement que vertes	..	35	53	28	28	—
Total ...	**8 559**	**11 998**	**12 935**	**12 849**	**14 388**	**+ 12,0**

Source : Institut National de Statistique.

par le passé, le poste le plus important; comme le rendement à l'ha a marqué un recul sensible, la production a été ramenée au niveau de 1954. Au cours du deuxième semestre, les prix des légumes secs ont été en hausse.

c) *Plantes industrielles.*

La betterave sucrière a gagné du terrain, sans que la superficie cultivée rejoigne le niveau de 1952. Les circonstances climatiques défavorables ont causé un recul sensible du rendement, tandis que la teneur en sucre a été également assez faible. Aussi, la production de sucre s'est-elle élevée seulement à 287 000 t de sucre blanc, contre 341 000 t en 1955.

La production de lin a été en baisse par rapport à 1955, tout en dépassant le niveau de la production des trois années précédentes. Le prix moyen de l'année est resté à un niveau assez bas; la graine de lin, par contre, a été relativement chère. Les importations de lin brut ont atteint 188 000 t, contre 181 000 t en 1955. Les importations nettes de graines de lin, semences comprises, sont passées de 30 000 t à 60 000 t.

Plantes industrielles
Superficies cultivées
(en hectares)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Betteraves sucrières	63 924	58 886	56 779	57 396	61 586	+ 7,3
Lin	32 270	32 424	32 034	35 423	34 027	— 3,9
Chicorée à café	682	860	2 787	2 367	1 370	— 42,1
Chanvre.....	11	21	8	7	12	+ 71,4
Tabac	1 984	1 991	1 739	1 161	1 065	— 8,3
Houblon	514	541	634	557	549	— 1,6
Plantes oléagineuses	1 599	911	622	611	848	+ 38,8
Colza d'hiver	(1 485)	(845)	(534)	(555)	(646)	(+ 16,4)
Colza d'été	(87)	(49)	(80)	(43)	(177)	(+ 311,6)
Autres plantes oléagineuses	(27)	(17)	(8)	(13)	(25)	(+ 92,3)
Plantes médicinales, aromatiques, condimentaires ...	19	23	20	30	33	+ 10,0
Total ...	**101 003**	**95 657**	**94 623**	**97 552**	**99 490**	+ **1,9**

Source : Institut National de Statistique.

La culture de chicorée, qui avait pris de l'extension en 1954, a été en recul en 1955. Une nouvelle et importante régression en 1956 l'a ramenée à la moitié de la superficie de 1954. Cette diminution est imputable à la

concurrence anormale faite par certains pays exportateurs sur les marchés intérieurs et étrangers; celle-ci a entraîné une baisse de prix. L'excédent d'importation a été plus considérable en 1956 qu'en 1955. Les exportations de chicorée torréfiée ont reculé.

Pour les autres plantes industrielles, la superficie cultivée a pris de l'extension, notamment pour les plantes oléagineuses. On note, par contre, une régression pour le tabac et le houblon. Le Fonds agricole est intervenu, par voie de subventions, pour faciliter l'écoulement des stocks de tabac, constitués au cours des récoltes antérieures et qui n'avaient pas encore trouvé acheteur.

d) *Tuberculifères.*

En ce qui concerne les pommes de terre, la contraction de la superficie cultivée en 1955 a été suivie en 1956 d'une légère extension, due aux pommes de terres hâtives et mi-hâtives. Par contre, la contraction pour les pommes de terre tardives s'est poursuivie. Par rapport à l'année précédente, le rendement des pommes de terre hâtives a été meilleur, tandis que celui des autres catégories a été moins bon. Dans l'ensemble, la production a été moins élevée. Les exportations, moins importantes qu'en 1955, concernaient essentiellement des pommes de terre de la récolte 1955 : en effet, 112 000 t ont été exportées au cours du premier semestre.

La contraction de la superficie de betteraves fourragères s'est poursuivie. Jointe à la régression du rendement, elle explique le recul de la production. Le prix des betteraves fourragères a été en hausse; les importations ont reculé.

Plantes racines et tuberculifères

Superficies cultivées

(en hectares)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	Différence en % de 1955 à 1956
Pommes de terre hâtives ..	6 576	6 862	7 290	6 378	6 746	+ 5,7
Pommes de terre mi-hâtives	48 349	52 589	55 659	50 944	53 450	+ 4,9
Pommes de terre tardives .	31 930	29 711	30 175	26 640	25 624	— 3,8
Betteraves fourragères et mi-sucrières	70 318	70 041	67 868	66 212	64 077	— 3,2
Carottes fourragères	617	699	1 003	857	796	— 7,1
Autres plantes racines et tuberculifères	528	707	665	569	561	— 1,6
Total ...	**158 318**	**160 609**	**162 660**	**151 600**	**151 254**	**— 0,2**

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de pommes de terre

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Plants	Autres	Total	Plants	Autres	Total
1952.....	80,2	31,9	112,1	1,2	28,4	29,6
1953.....	104,7	13,0	117,8	1,7	55,1	56,8
1954.....	87,3	44,3	131,7	0,8	62,6	63,4
1955.....	93,8	17,3	111,1	1,1	257,8	258,9
1956.....	90,0	18,6	108,6	0,5	132,0	132,5

Source : Institut National de Statistique.

e) *Pâtures et fourrages verts.*

La superficie des pâtures a légèrement augmenté, surtout en ce qui concerne les prairies temporaires fauchées. La production de foin a été peu satisfaisante : la récolte a été difficile et la qualité généralement mauvaise. Le prix moyen a baissé; les importations ont diminué.

Le recul important de la superficie réservée aux fourrages verts est principalement dû à la destruction d'une grande partie des trèfles par le gel. Le rendement du trèfle a été faible, tandis que celui de la luzerne a été satisfaisant. Les prix ont atteint un niveau élevé au cours du deuxième semestre de l'année. Pour la paille, on a noté un surplus d'exportation.

Importations d'aliments pour le bétail

ANNÉE	Foin et fourrage (vert et sec)	Son	Tourteaux	Farine de viande et de poisson	Pulpe, drêches de brasserie et similaires	Total
	QUANTITÉ (en milliers de tonnes)					
1952.....	169,8	40,3	197,3	26,7	181,2	615,3
1953.....	127,1	28,3	156,5	19,6	157,6	489,2
1954.....	86,7	87,5	176,0	22,7	168,8	541,7
1955.....	87,8	69,1	182,9	23,1	148,8	511,7
1956.....	44,1	46,6	150,7	35,0	164,6	441,0
	VALEUR (en millions de francs)					
1952.....	141,5	127,9	750,1	159,5	185,5	1 364,4
1953.....	113,4	86,2	603,6	123,1	149,2	1 075,5
1954.....	99,6	197,4	708,1	154,0	180,3	1 339,3
1955.....	102,2	187,9	788,6	166,1	171,1	1 406,0
1956.....	67,2	139,3	615,2	236,5	210,6	1 268,8

Source : Institut National de Statistique.

2. — *Elevage* (1).

Le fléchissement du cheptel chevalin a été un peu moins prononcé que l'année précédente (— 7 100 unités, contre — 8 500 en 1955). La baisse de la production de viande chevaline a persisté et a été compensée, dans une certaine mesure, par des importations. Les prix ont haussé tandis que la consommation a reculé.

Contrairement aux années antérieures, le cheptel porcin a diminué; le nombre de truies a été ramené de 175 000 à 160 000. La production intérieure nette de viande porcine a manifesté un progrès sensible; l'exportation y a largement contribué, surtout pour les viandes congelées et le lard salé.

Les prix des porcins ont été très irréguliers : après une baisse en début d'année, ils ont été plus fermes pendant les mois d'été, grâce surtout à l'intervention du Fonds agricole par la voie de l'Office Commercial du Ravitaillement. Par après, les baisses et les hausses ont alterné. Si, en fin d'année, les prix étaient plus élevés qu'à la fin de 1955, le prix moyen de l'année reste toutefois inférieur à celui de 1955 de 2 F environ.

Dans la catégorie des bovidés, le nombre de têtes de bétail a augmenté : seules les vaches laitières et de trait accusent une assez forte diminution. Les importations de bovidés sur pied ont augmenté. La production de viande bovine a reculé jusqu'au niveau de 1954; comme l'excédent des importations, en net progrès, a atteint son niveau le plus élevé depuis cinq ans, la consommation n'a baissé que légèrement.

Tout comme en 1955, les prix des bovidés et des veaux, dont l'offre était peu abondante, ont été en hausse. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé, en mai, de favoriser l'importation de viande bovine, notamment par la restitution partielle des taxes à l'importation. Au cours du second semestre, les marchés des bovidés ont été moins fermes; mais, à la fin de l'année, les prix sont demeurés largement au-dessus du niveau de l'année précédente.

Production nette de viande indigène

(en tonnes)

ANNÉE	Viande bovine	Viande porcine (a)	Viande chevaline	Viande ovine	Total
1951	142 653	163 698	12 000	2 654	321 005
1952	151 703	179 225	11 110	2 301	344 339
1953	157 029	179 035	12 755	2 483	351 302
1954	171 824	176 200	16 716	2 700	367 440
1955	182 254	184 015	10 728	2 423	379 420
1956	171 425	207 243	7 554	2 249	388 471

(a) Abattages à la ferme non déclarés, non compris.

Source : Ministère de l'Agriculture.

(1) Cf. tableau « Cheptel », page 30.

Solde d'importations et exportations de viande (a)

(en tonnes)

ANNÉE	Viande bovine	Viande porcine	Viande chevaline	Viande ovine	Total
1951	— 15 286	+ 14 249	— 17 980	— 994	— 20 011
1952	— 6 354	+ 8 309	— 15 760	— 1 889	— 15 694
1953	— 8 119	+ 7 207	— 14 413	— 2 041	— 17 366
1954	— 5 335	+ 10 140	— 15 186	— 1 475	— 11 856
1955	— 1 930	+ 10 846	— 16 721	— 1 160	— 8 965
1956	— 10 628	+ 16 702	— 17 757	— 1 126	— 12 809

Source : Ministère de l'Agriculture.

(a) Y compris les animaux sur pied en poids abattu.

Consommation de viande

(en tonnes)

ANNÉE	Viande bovine	Viande porcine (a)	Viande chevaline	Viande ovine	Total
1951	157 939	149 449	29 980	3 648	341 016
1952	158 057	170 916	26 870	4 190	360 033
1953	165 148	171 828	27 168	4 524	368 668
1954	177 159	166 060	31 902	4 175	379 296
1955	184 184	173 169	27 449	3 583	388 385
1956	182 053	190 541	25 311	3 375	401 280

Source : Ministère de l'Agriculture.

(a) A l'exclusion de la viande provenant des abattages à la ferme non déclarés.

Beurre

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production	Importations nettes (U.E.B.L.)
1951	72,5	19,9
1952	74,0	26,8
1953	87,5	13,0
1954	91,0	7,8
1955	90,8	9,4
1956	89,2	5,8

Sources : Ministère de l'Agriculture.
Institut National de Statistique.

La production laitière a diminué tandis que la teneur en graisse s'est accrue. Elle a été évaluée à 3 555 millions de litres, dont 315 millions de litres pour l'élevage, 795 millions de litres pour la consommation directe et 2 293 millions et 152 millions de litres respectivement pour la fabrication de beurre et d'autres produits laitiers. La vente de lait frais a été en progrès mais la production de beurre a légèrement diminué; le prix du lait à la ferme a dépassé légèrement le prix de l'année

précédente; celui du beurre a été inférieur tout en se maintenant au-dessus du prix moyen de direction (pondéré).

Le prix des œufs a continué à baisser. La production a augmenté et les exportations nettes sont en progrès.

3. — *Horticulture.*

Les circonstances climatiques ont été défavorables à l'horticulture. En général, les récoltes ont été faibles; en outre, les gelées de février ont causé de grands dommages à certaines exploitations. Les choux de Bruxelles en champs notamment ont été gelés.

D'autre part, pendant la période de pénurie après le gel, les légumes qui pouvaient être livrés ont bénéficié de prix élevés. L'offre réduite d'autres légumes a provoqué une forte demande de witloof dont les exportations ont également augmenté.

Les choux-fleurs — espèces hâtives et mi-hâtives — ont été en grande partie perdus; les espèces tardives ont eu un marché peu satisfaisant : l'exportation d'ailleurs s'est maintenue en-dessous du niveau de l'année précédente.

Importations et exportations de produits horticoles

ANNÉE	Légumes (a)		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
	IMPORTATIONS					
1937.....	57,9	55,7	172,8	277,8	2,5	15,6
1949.....	62,1	313,0	191,4	1 617,8	2,9	92,3
1951.....	63,9	348,8	228,6	1 789,0	4,8	118,6
1953.....	53,9	341,3	209,9	1 567,0	6,6	151,5
1954.....	54,4	362,3	206,9	1 645,5	6,1	147,8
1955.....	58,9	396,4	223,2	1 738,7	5,5	148,1
1956.....	52,8	449,1	218,3	1 904,6	6,0	167,6
	EXPORTATIONS					
1937.....	52,5	77,3	11,2	68,6	10,5	86,0
1949.....	27,5	180,6	34,9	234,8	9,6	209,3
1951.....	41,5	297,7	43,8	240,5	8,2	218,4
1953.....	38,4	381,0	74,5	231,3	9,8	288,9
1954.....	39,6	438,5	60,9	245,8	11,0	329,8
1955.....	41,2	422,8	65,8	340,5	11,5	348,2
1956.....	51,5	690,8	42,7	297,9	13,0	399,3

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des légumes à cosse secs.

Les fruits ayant été moins abondants, les ventes se sont faites à des prix élevés. Pour les pépinières, l'année a été favorable; pour la floriculture, la saison a été généralement satisfaisante.

SECTION II. – PÊCHE MARITIME

La flotte de pêche belge a continué de s'accroître en 1956. Elle comptait 437 unités à la fin de l'année, contre 430 douze mois auparavant; 12 bateaux ont été mis hors service, tandis que 19 unités nouvelles ont été mises en service. La tendance à la diminution du nombre de petits crevettiers a persisté; une augmentation assez substantielle s'est produite dans la petite pêche côtière et dans la classe des bateaux moyens.

Par suite de conditions défavorables, les apports totaux ont diminué de 16 % environ. Mais les recettes ont à peine baissé, les prix moyens ayant haussé de 8,09 à 9,54 F. L'évolution a été fort différente selon les catégories : la régression des apports vient surtout de la pêche des harengs qui a reculé de plus de la moitié. Comme la hausse des prix n'a pas compensé la baisse de production, les résultats financiers ont été décevants. Par contre, ils ont été plus encourageants pour la pêche du poisson de fond où la diminution des apports, moindre que pour le hareng, a trouvé une compensation dans la hausse des prix. Grâce à l'augmentation de la production, les recettes de la pêche crevettière sont en progrès, malgré une certaine baisse des prix.

Arrivages de poissons

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1949	61,3	465
1951	51,5	482
1952	62,2	502
1953	65,1	491
1954	61,4	509
1955	69,5	562
1956	58,5	558

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques (a)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1949	40,6	326	11,1	108
1951	51,0	392	5,8	91
1952	50,0	422	8,0	101
1953	51,3	421	11,8	121
1954	51,9	476	16,3	141
1955	51,7	528	18,5	183
1956	57,5	604	14,4	227

Source : Institut National de Statistique.

(a) Ce tableau, comprend le chapitre III de la section I du tarif Benelux.

Les importations ont continué à hausser : elles sont passées de 6 900 t à 9 000 t pour les poissons de fond, principalement en provenance de l'Allemagne Occidentale et des Pays-Bas; les importations de poisson salé, séché ou fumé proviennent surtout d'Allemagne Occidentale. Le volume des exportations a été moindre, mais leur valeur a dépassé celle de 1955. Les exportations de harengs ont notablement régressé; on note une progression légère pour le poisson de fond frais et importante pour le poisson salé (séché ou fumé), entre autres à destination du Congo Belge.

Dans l'ensemble, les résultats financiers ont été moins favorables que l'année précédente. Les recettes n'ont pas été mauvaises, mais les frais d'exploitation ont été en hausse, par suite notamment de la mauvaise saison du hareng qui a obligé de nombreuses unités de la flotte à prendre la mer pour d'autres poissons. L'accroissement de la productivité nécessiterait le rajeunissement de la flotte de pêche en eaux moyennes. La pêche maritime est, d'autre part, aux prises avec une pénurie de personnel.

CHAPITRE II

INDUSTRIE

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE - MESURES RÉGLEMENTAIRES

L'expansion industrielle commencée en 1953 s'est poursuivie en 1956. Les commandes ont continué à croître, ce qui a provoqué dans certains secteurs un allongement des délais de livraison. Les prix n'ont haussé que légèrement sans connaître des emballements spéculatifs analogues à ceux que la guerre de Corée avait déclenchés. Par contre, le coût des principaux facteurs de production, particulièrement l'énergie, l'acier, les capitaux et le travail, a sensiblement augmenté au détriment de la rentabilité de certaines entreprises. Dans quelques secteurs des biens de consommation cependant, il semble que la rentabilité des entreprises se soit améliorée grâce à l'évolution plus favorable tant des prix que des quantités produites.

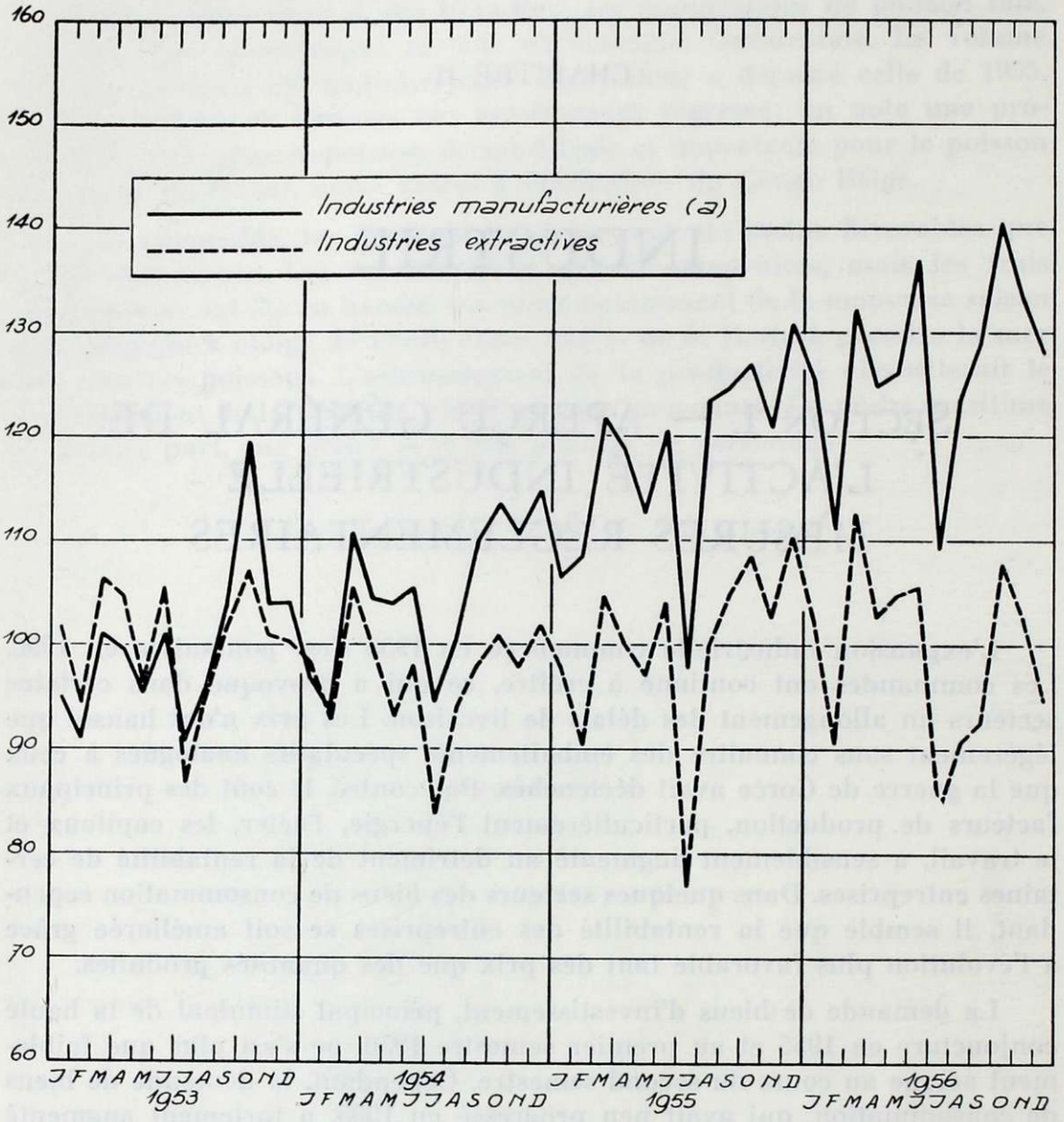
La demande de biens d'investissement, principal stimulant de la haute conjoncture en 1955 et au premier semestre 1956, ne s'est plus que faiblement accrue au cours du second semestre. Cependant, la demande de biens de consommation, qui avait peu progressé en 1955, a fortement augmenté en 1956, surtout au cours du dernier trimestre où elle fut accentuée par les achats massifs résultant de la crise de Suez.

Par ailleurs, tandis qu'en 1955 et au premier semestre 1956, les commandes en provenance de l'étranger avaient augmenté beaucoup plus que les commandes intérieures, le mouvement s'est renversé au cours du second semestre; sauf pour la construction navale, la demande étrangère s'est peu à peu stabilisée ou a baissé tandis que la demande intérieure, même abstraction faite des achats spéculatifs de fin d'année, a accusé une forte hausse.

Contrairement aux années précédentes, la production industrielle s'est accrue plus en Belgique que dans l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. Cette évolution est surtout marquée pour les industries manufacturières et principalement pour l'industrie textile et l'industrie des métaux. Par contre,

Indices de l'activité industrielle

(1953 = 100)



Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Indice I.N.S., dans lequel l'indice partiel de l'industrie des fabrications métalliques a été remplacé par celui du volume des expéditions.

la production des industries extractives reste stationnaire en Belgique depuis de nombreuses années tandis qu'elle continue à progresser légèrement dans la plupart des autres pays.

Evolution comparée des indices de production

(1953 = 100)

ANNÉE	Belgique (a)	Allemagne (R.F.)	France	Pays-Bas	Italie	Pays du Marché commun	Royaume-Uni	O.E.C.E.	Etats-Unis d'Amérique
	INDUSTRIES EXTRACTIVES								
1951	100	91	99	100	75	95	99	95	99
1952	101	97	102	100	88	99	100	98	98
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	97	104	104	100	104	102	101	101	96
1955	100	110	108	101	127	108	99	105	105
1956	100	115	112	103	173	113	100	109	111
1956 (1951 = 100) ...	**100,0**	**126,4**	**113,1**	**103,0**	**230,7**	**118,9**	**101,0**	**114,7**	**112,1**
1956 (1955 = 100) ...	**100,0**	**104,5**	**103,7**	**102,0**	**136,2**	**104,6**	**101,0**	**103,8**	**105,7**
	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES								
1951	108	85	101	91	89	92	98	95	89
1952	101	90	100	91	90	94	94	94	92
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	107	112	112	111	109	111	108	110	93
1955	120	130	123	119	118	125	115	121	103
1956	128	141	134	125	127	135	114	126	106
1956 (1951 = 100) ...	**118,5**	**165,9**	**132,7**	**137,4**	**142,7**	**146,7**	**116,3**	**132,6**	**119,1**
1956 (1955 = 100) ...	**106,7**	**108,5**	**108,9**	**105,0**	**107,6**	**108,0**	**99,1**	**104,1**	**102,9**
	INDICE GÉNÉRAL								
1951	106	85	101	91	89	92	98	95	90
1952	101	91	100	91	91	94	95	95	93
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	112	111	110	109	111	108	110	93
1955	116	129	121	118	118	123	114	120	104
1956	122	139	131	124	127	133	114	125	107
1956 (1951 = 100) ...	**115,1**	**163,5**	**132,3**	**136,3**	**142,7**	**144,6**	**116,3**	**133,0**	**118,9**
1956 (1955 = 100) ...	**105,2**	**107,6**	**111,0**	**105,1**	**107,6**	**108,1**	**100,0**	**104,2**	**102,9**

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

(a) Indices de l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Taux d'accroissement de l'activité industrielle

(évolution par rapport à la période correspondante de l'année précédente, en pour-cent)

PÉRIODE	Indice I.N.S. (1953 = 100)			Indice I.N.S. amendé (1953 = 100) (a)		
	Industries extractives	Industries manufacturières	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières	Indice général
1954	— 3,1	+ 3,4	+ 2,1	— 3,1	+ 5,0	+ 4,2
1955	+ 2,9	+ 6,7	+ 5,8	+ 2,9	+ 12,1	+ 9,5
1956	— 0,5	+ 6,6	+ 5,2	— 0,5	+ 7,6	+ 6,0
1956 : 1er trimestre	+ 4,4	+ 8,1	+ 7,4	+ 4,4	+ 9,6	+ 8,6
2e trimestre	+ 3,9	+ 7,5	+ 6,7	+ 3,9	+ 10,3	+ 9,1
3e trimestre	— 5,0	+ 5,5	+ 3,0	— 5,0	+ 5,2	+ 3,3
4e trimestre	— 4,9	+ 5,9	+ 3,7	— 4,9	+ 6,4	+ 4,2

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

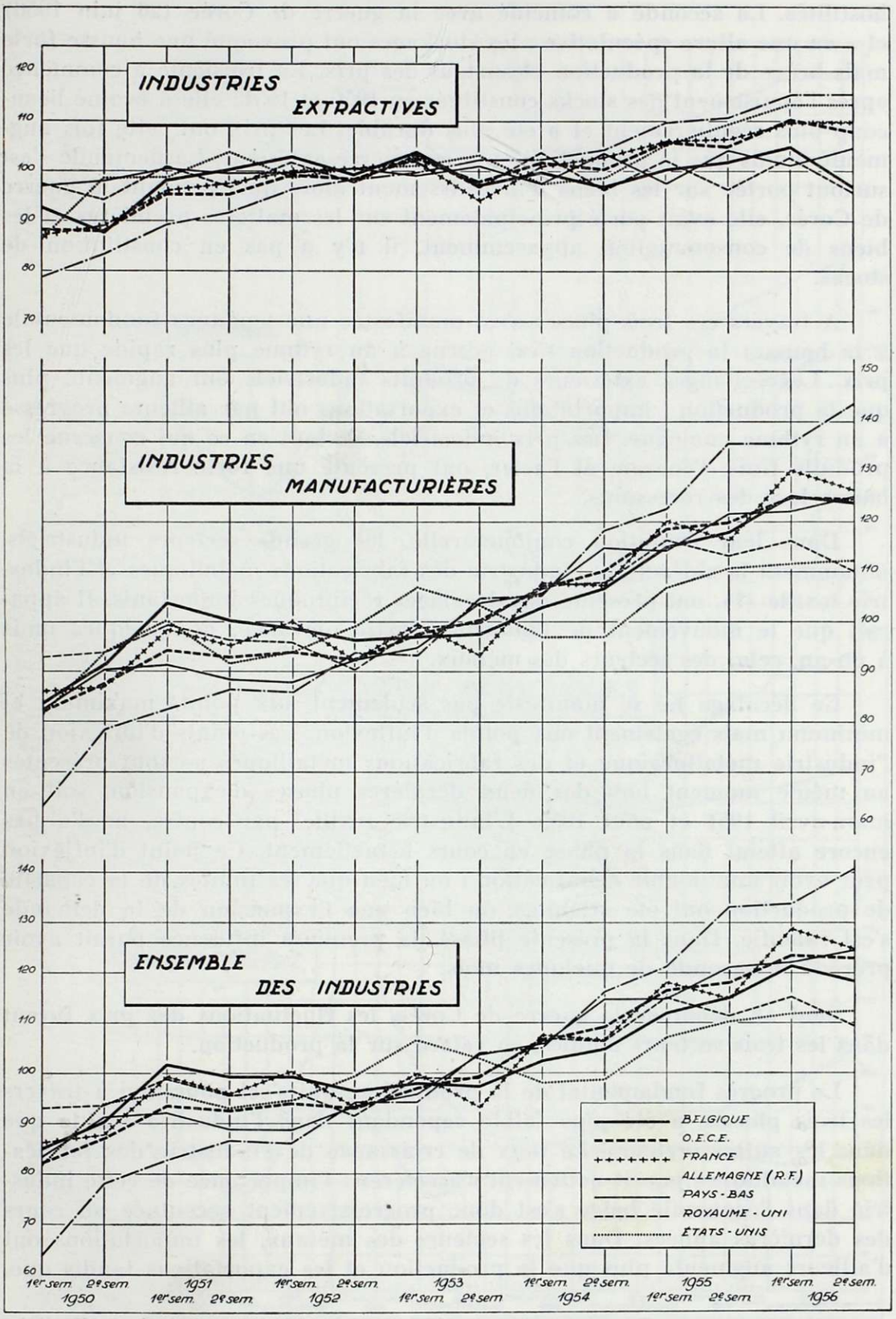
(a) L'indice partiel de l'industrie des fabrications métalliques que l'I.N.S. calcule à partir des heures de travail y est remplacé par un indice des quantités expédiées pondéré selon le nombre d'ouvriers employés en 1953 dans chacune des sections.

En Belgique comme dans le reste de l'Europe, le rythme d'accroissement de la production industrielle a cependant été plus lent qu'en 1955. Sauf dans les pays où l'expansion a été freinée délibérément, cette évolution moins favorable ne paraît pas due à un recul de la demande globale mais plutôt au fait que l'activité industrielle s'est heurtée à la limitation des capacités de production et à la pénurie de main-d'œuvre et de capitaux; c'est là le reflet des tensions caractéristiques de la haute conjoncture.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner comment le cycle actuel prend place dans l'évolution conjoncturelle de l'économie belge depuis la guerre, en ce qui concerne l'évolution de la production, du commerce extérieur et des prix de gros (1). Cela apparaît notamment dans les séries examinées ci-après, constituées par des moyennes mobiles de douze mois centrées au milieu de la période.

(1) Pour l'évolution industrielle, on a fait usage pour la période 1947-1953 de l'indice général calculé à l'Institut de Recherches économiques et sociales à Louvain (1936/1938 = 100) et pour la période 1953-mai 1957 de l'indice amélioré de l'I.N.S. (1953 = 100) ; les indices particuliers aux divers secteurs industriels ont été calculés au Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Etudes et de la Documentation). Pour les prix de gros, on a utilisé les indices officiels du Département précité (1936/1938 = 100) et, pour le commerce extérieur, les statistiques globales, par section et chapitres, des importations et exportations en poids et en valeur converties en indices simples.

Comparaison internationale des indices de l'activité industrielle
(1952-1953-1954 = 100)



Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

La phase actuelle de prospérité est la troisième depuis la fin de la guerre. La première a été marquée par la reprise de la demande après les hostilités. La seconde a coïncidé avec la guerre de Corée (26 juin 1950) et a eu une allure spéculative : les stockages ont provoqué une hausse forte mais brève de la production et surtout des prix. La troisième a commencé après l'épuisement des stocks constitués en 1950 et 1951; elle a évolué beaucoup plus régulièrement et a été plus durable. Les prix ont cette fois augmenté moins que la production et le commerce extérieur. La demande s'est surtout portée sur les biens d'investissement alors que, pendant la guerre de Corée, elle avait porté principalement sur les matières premières et les biens de consommation apparemment, il n'y a pas eu constitution de stocks.

A travers ces trois phases s'est manifestée une tendance fondamentale à la hausse; la production s'est accrue à un rythme plus rapide que les prix. Les échanges extérieurs de produits industriels ont augmenté plus que la production : importations et exportations ont par ailleurs progressé à un rythme analogue. Les prix industriels, surtout en ce qui concerne les produits finis, l'énergie et l'acier, ont présenté une forte résistance à la baisse lors des récessions.

Dans leur évolution conjoncturelle, les grands secteurs industriels, notamment la sidérurgie, l'industrie des fabrications métalliques et l'industrie textile (1), ont présenté des décalages réciproques importants. Il apparaît que le mouvement de l'industrie textile devance, de quelques mois à un an, celui des secteurs des métaux.

Ce décalage ne se manifeste pas seulement aux points maximum et minimum mais également aux points d'inflexion. Les points d'inflexion de l'industrie métallurgique et des fabrications métalliques se sont présentés au même moment lors des deux dernières phases d'expansion, soit en mars-avril 1951 et août 1955. L'industrie textile, par contre, ne l'a pas encore atteint dans la phase en cours actuellement. Ce point d'inflexion peut avoir une double signification : ou bien que les limites de la capacité de production ont été atteintes, ou bien que l'expansion de la demande s'est ralentie. Dans la présente phase, la première influence paraît avoir précédé la seconde de quelques mois.

Sauf au début de la guerre de Corée, les fluctuations des prix furent dans les trois secteurs étudiés, en retard sur la production.

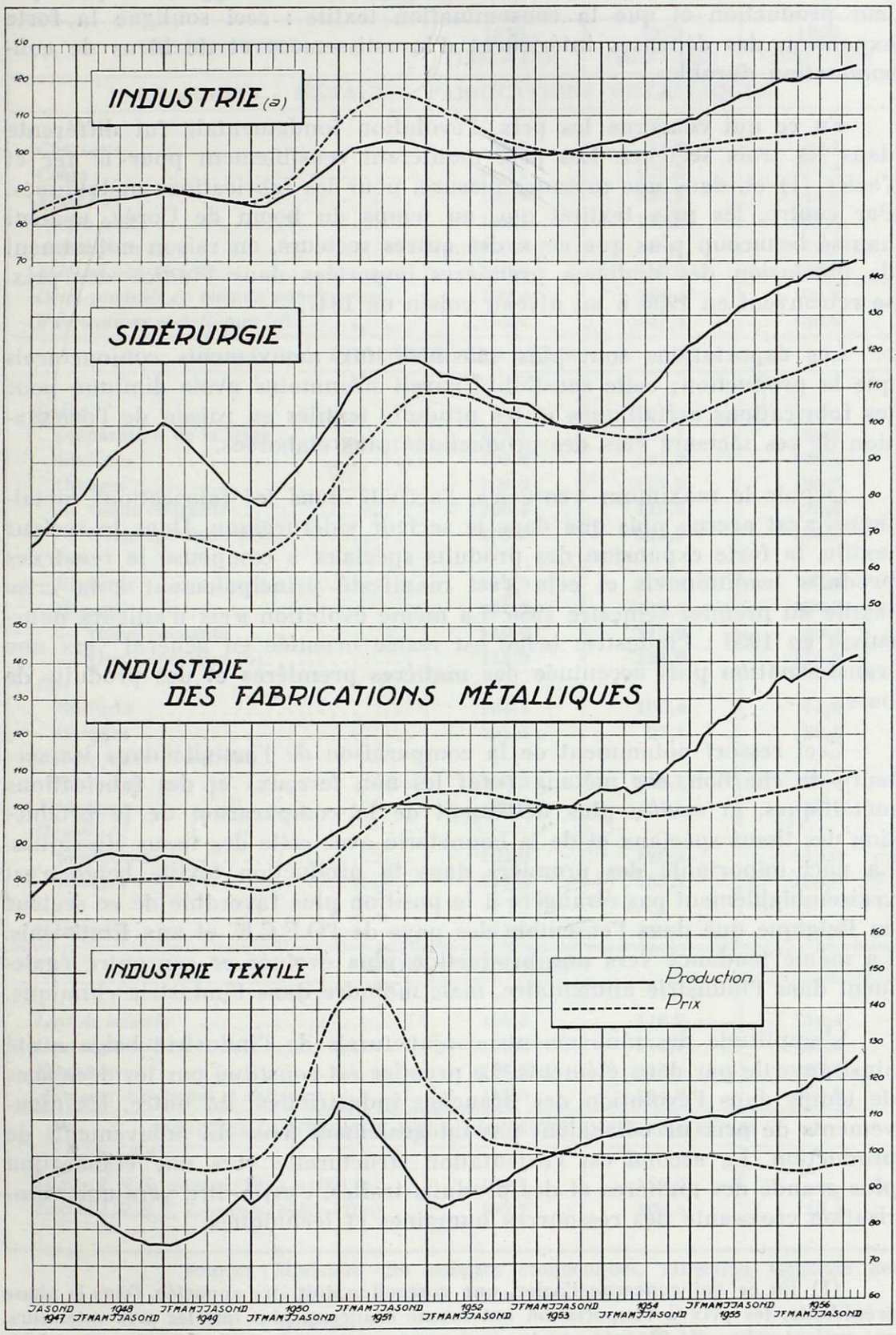
Le progrès fondamental de la production, qui s'est poursuivi à travers les trois phases, a été plus faible cependant dans l'industrie textile que dans les autres secteurs. Le taux de croissance de l'industrie des fabrications métalliques paraît nettement s'accélérer : l'importance de cette industrie dans l'économie belge s'est donc progressivement accentuée au cours des dernières années. Dans les secteurs des métaux, les importations ont d'ailleurs augmenté plus que la production et les exportations tandis que,

(1) Ces secteurs interviennent pour 48,9 % dans l'indice général de l'activité industrielle de l'Institut National de Statistique.

Evolution de la production et des prix industriels de 1947 à 1956

Moyennes mobiles 12 mois centrées sur le milieu de la période

(1953 = 100)



Sources : Institut de Recherches Economiques et Sociales (Louvain). Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) De juillet 1947 à juin 1953 : d'après l'indice de l'I.R.E.S. (Louvain) (1936/1938 = 100); après : I.N.S. amendé en ce qui concerne l'industrie des fabrications métalliques.

dans le secteur textile, les exportations se sont le plus accrues. La consommation intérieure de produits métalliques paraît donc augmenter plus que leur production et que la consommation textile : ceci souligne la forte expansion des dépenses intérieures d'investissement et de biens de consommation durables.

En ce qui concerne les prix, l'évolution fondamentale fut différente dans les trois secteurs. Les prix montèrent sensiblement pour le fer et l'acier (1) et, dans une moindre mesure, pour les fabrications métalliques. Par contre, les prix textiles qui, au temps du boom de Corée, avaient haussé beaucoup plus que ceux des autres secteurs, en raison notamment de l'inclusion des matières premières importées dans l'indice des prix, se retrouvent en 1956 à un niveau voisin de 1947.

Les exportations sont plus sensibles aux mouvements conjoncturels que la production; cette sensibilité paraît néanmoins avoir diminué pour les fabrications métalliques et les produits textiles en raison de l'orientation de ces secteurs vers des productions plus élaborées.

Depuis le maximum « coréen », l'activité dans les fabrications métalliques s'est accrue plus que dans le secteur sidérurgique. Dans le secteur textile, la forte expansion des produits spéciaux a compensé le recul des produits traditionnels et cela s'est manifesté principalement à la crise textile du premier semestre 1955. La même évolution s'est d'ailleurs poursuivie en 1956 : l'industrie belge est restée orientée en général vers une transformation plus accentuée des matières premières et des produits de base.

Ceci ressort notamment de la comparaison de l'activité dans les secteurs du charbon, des métaux (sauf les non ferreux) et des fabrications métalliques, et encore plus nettement de la comparaison de la production des tissus spéciaux et de la bonneterie avec celle des tissus classiques. La part importante des premiers dans la production textile belge n'est vraisemblablement pas étrangère à la position plus favorable de ce secteur en Belgique que dans l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. et aux Etats-Unis. La même tendance vers une production plus évoluée se rencontre également dans l'industrie alimentaire, mais moindre dans l'industrie chimique.

L'amplitude des mouvements conjoncturels de l'industrie belge a été ainsi amortie par deux éléments. Le premier est constitué par les décalages de temps dans l'évolution des branches industrielles; en outre, les mouvements de prix ne coïncident pas intégralement avec les mouvements de production. Le second est l'orientation structurelle vers une élaboration plus grande des matières et des produits traités, c'est-à-dire vers une valorisation croissante des ressources humaines et techniques.

(1) En ce qui concerne l'acier, une correction doit être apportée. Dans la phase précédente, les prix à l'exportation ont monté beaucoup plus que les prix intérieurs, qui avaient même été bloqués, et plus également que les prix à l'exportation en dehors de la C.E.C.A. au cours de la phase actuelle.

Evolution de l'activité industrielle d'après le degré de transformation des produits

DÉSIGNATION	1956 (1955 = 100)	1956 (1953 = 100)	1956 (1951 = 100)
CHARBONS - MÉTAUX - FABRICATIONS MÉTALLIQUES			
Charbons	98,6	98,3	99,7
Cokes	110,2	122,3	119,2
Fontes	106,9	136,1	118,3
Aciers bruts	108,1	145,2	127,9
Aciers finis	108,5	141,8	122,9
Métaux non ferreux	110,8	119,2	120,9
Demi-produits en métaux non ferreux	100,4	129,4	100,8
Fabrications métalliques (a)	108,7	137,4	136,0
PRODUITS TEXTILES			
Laine :			
préparation de la laine	122,1	114,1	139,8
filatures	109,6	121,2	143,2
tissages	108,6	127,9	123,7
— tissus courants	108,4	115,6	73,6
— tissus spéciaux (b)	108,7	145,9	201,5
Coton :			
filatures	102,5	109,9	93,6
tissages	107,5	119,5	100,7
— tissus courants	110,2	115,9	80,4
— tissus spéciaux (b)	113,9	131,6	176,6
Lin :			
filatures	104,4	100,4	74,8
tissages	101,6	97,1	88,8
Autres fibres libériennes :			
filatures	100,3	118,1	126,4
tissages	92,3	91,1	88,6
Rayonne :			
production	102,9	120,4	112,0
tissages	117,3	131,1	130,8
Bonneterie	114,9	136,1	174,5
PRODUITS LAITIERS			
Lait de laiterie	105,5	116,7	114,4
Beurre de laiterie	103,2	112,7	137,0
Fromages	108,8	118,4	127,8
Aliments diététiques et spéciaux	111,5	244,3	580,8
INDICES GÉNÉRAUX DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE			
Indice I.N.S. corrigé (1953 = 100) (c)	106,1	120,9	..
Indice I.R.E.S. Louvain (1953 = 100)	105,7	122,4	115,5

Sources : Ministère des Affaires économiques, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Diverses.

(a) Indice des quantités livrées, la pondération des différents secteurs étant basée sur l'emploi en 1953.
(b) Tissus, velours et peluches d'ameublement, tapis.
(c) Dans l'indice I.N.S. (1953 = 100), l'indice partiel pour les fabrications métalliques ne tenant compte que de l'évolution des heures de travail, a été remplacé par l'indice qui fait l'objet de la note (a).

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1953 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1955					1956				
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Indice général	**100,0**	**105,3**	**107,8**	**102,9**	**116,0**	**108,0**	**113,1**	**115,0**	**106,3**	**120,2**	**113,6**
Industries extractives	**21,5**	**97,5**	**100,3**	**93,8**	**107,1**	**99,7**	**101,8**	**104,2**	**85,8**	**101,5**	**99,2**
Charbonnages	*90,4*	*99,8*	*99,8*	*92,3*	*107,0*	*99,7*	*104,4*	*102,4*	*85,6*	*100,3*	*98,3*
Carrières	*6,2*	*67,8*	*102,6*	*101,5*	*106,5*	*94,6*	*69,6*	*115,4*	*109,9*	*105,9*	*100,3*
Carrières de porphyre	..	58,5	134,6	133,8	138,8	116,4	95,5	171,5	173,2	152,9	149,3
Carrières de petit granit	..	61,4	77,9	77,4	81,8	74,6	45,9	77,2	70,8	73,7	67,1
Carrières de marbre	..	118,1	117,8	110,4	128,1	118,6	108,2	120,9	107,8	112,5	112,4
Carrières de grès	..	43,7	100,0	103,3	102,8	87,5	50,7	114,9	114,2	105,5	96,4
Production de sable	..	79,4	136,9	137,4	135,1	122,2	95,4	180,5	165,4	67,0	152,2
Ardoisières	..	95,9	95,8	87,4	92,0	92,8	87,8	80,3	65,2	72,7	76,7
Industrie de la chaux, des calcaires et des dolomies	*3,4*	*89,7*	*110,9*	*119,8*	*110,7*	*107,8*	*90,4*	*122,6*	*136,9*	*135,0*	*121,3*
Production de chaux	..	117,0	122,2	120,3	124,5	121,0	120,0	123,6	120,6	130,1	123,7
Carrières de calcaires	..	68,8	91,7	110,9	90,0	90,3	58,7	115,6	142,2	132,9	112,3
Production de dolomies	..	89,3	144,4	114,1	143,5	131,2	118,6	142,5	159,2	153,2	143,4
Industries manufacturières	**78,5**	**107,5**	**109,8**	**105,3**	**118,4**	**110,3**	**116,2**	**118,0**	**110,8**	**125,3**	**117,6**
Industries alimentaires et des stimulants	*(7,9)*	*(84,6)*	*(100,6)*	*(102,4)*	*(125,6)*	*(103,3)*	*(86,8)*	*(102,9)*	*(99,3)*	*(125,1)*	*(103,5)*
Production de confitures et produits connexes	*0,2*	*93,0*	*113,6*	*179,4*	*134,5*	*130,1*	*70,7*	*108,0*	*179,1*	*195,3*	*139,1*
Meuneries	*0,8*	*102,8*	*104,6*	*99,3*	*98,2*	*101,2*	*98,4*	*107,2*	*106,6*	*110,2*	*105,6*
Sucreries	*1,0*	*30,5*	*26,1*	*27,1*	*291,0*	*93,7*	*31,3*	*28,8*	*27,1*	*259,9*	*86,8*
Brasseries	*3,9*	*88,1*	*118,7*	*119,1*	*100,3*	*106,6*	*92,7*	*121,4*	*110,4*	*99,3*	*105,9*
Distilleries d'alcool	*0,4*	*88,5*	*90,5*	*88,2*	*104,3*	*92,9*	*99,2*	*82,5*	*95,8*	*104,0*	*95,4*
Industrie du tabac	*1,4*	*94,1*	*100,2*	*104,3*	*98,4*	*99,5*	*96,7*	*105,1*	*102,7*	*104,0*	*102,1*
Production de margarine	*0,2*	*112,8*	*114,4*	*115,2*	*127,5*	*117,5*	*123,0*	*115,1*	*117,7*	*132,9*	*122,2*
Production d'huiles végétales et animales	*0,3*	*130,6*	*117,4*	*102,0*	*107,2*	*114,3*	*125,2*	*118,4*	*109,3*	*121,9*	*118,7*
Industrie chimique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Production d'azote	*0,8*	*128,7*	*125,8*	*121,7*	*83,2*	*114,4*	*129,6*	*133,4*	*130,3*	*123,0*	*129,2*
Distillation de la houille	*0,1*	*111,1*	*110,0*	*113,6*	*107,6*	*110,6*	*121,9*	*122,6*	*126,3*	*128,3*	*125,0*
Allumetteries	*0,2*	*100,7*	*99,1*	*76,8*	*104,7*	*95,3*	*108,9*	*105,5*	*89,2*	*116,9*	*105,1*
Industrie du papier et du carton	*3,4*	*115,9*	*117,3*	*113,9*	*126,5*	*118,5*	*136,8*	*134,7*	*129,9*	*150,5*	*129,7*
Production de papier et de carton	..	118,1	115,7	105,7	118,8	114,6	127,6	116,4	109,7	125,9	119,9
Transformation de papier	..	113,9	118,7	121,1	134,0	121,9	144,9	151,0	147,8	172,3	154,0
Industrie du cuir	*0,7*	*103,8*	*103,2*	*103,2*	*120,9*	*107,8*	*120,0*	*113,9*	*110,3*	*129,2*	*118,3*
Production de cuirs lourds	..	110,4	103,6	96,2	97,8	102,0	92,9	84,8	77,7	72,7	82,0
Production de cuirs légers	..	102,3	103,0	104,0	126,3	109,1	126,3	120,7	118,0	142,4	126,9
Filatures	*9,3*	*115,1*	*107,3*	*97,9*	*118,5*	*109,7*	*118,5*	*111,4*	*102,3*	*124,4*	*114,1*
Filatures de coton fin	..	117,0	103,7	94,9	112,0	106,9	115,4	107,3	99,8	119,8	110,6
Filatures de coton : cardes fileuses	..	105,7	90,6	79,8	107,2	95,8	94,8	88,0	76,5	97,8	89,3
Filatures de cocons	..	134,4	127,6	103,6	108,6	118,6	107,4	106,9	95,3	118,1	106,9
Filatures de laine cardée	..	110,5	116,2	102,4	126,3	115,1	120,3	120,2	113,4	132,9	121,7
Filatures de laine peignée	..	106,4	99,8	99,0	129,7	108,7	122,9	115,7	107,7	137,4	120,9
Filatures de lin et de chanvre	..	115,6	103,1	84,3	102,2	101,3	108,4	101,0	87,7	112,5	102,4
Filatures de jute	..	110,5	108,7	99,3	117,1	108,9	122,6	104,4	93,0	107,3	106,8
Filatures et corderies de fibres dures	..	166,6	186,6	148,8	169,1	167,8	185,8	197,3	177,5	194,6	188,8
Production de rayonne	..	118,8	120,1	108,3	121,1	117,1	121,5	119,9	108,8	131,5	120,4
Bonneterie	*3,0*	*102,0*	*105,7*	*124,1*	*141,8*	*118,4*	*124,1*	*126,5*	*134,2*	*159,3*	*136,0*

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1953 = 100) (suite)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1955					1956				
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Tissages	*8,5*	*113,7*	*110,1*	*102,2*	*123,1*	*112,3*	*119,9*	*116,6*	*112,6*	*135,0*	*121,0*
Tissages de coton	..	116,3	107,8	99,4	121,3	111,2	117,0	110,9	109,5	140,5	119,5
Tissages de lin	..	109,8	93,2	75,9	103,7	95,7	101,6	93,3	87,4	106,6	97,2
Tissages de laine	..	114,9	117,8	110,3	128,2	117,8	126,7	126,6	123,1	135,0	127,8
Tissages de rayonne	..	112,8	106,3	99,0	130,0	112,0	130,0	126,2	115,7	153,5	131,3
Tissages de jute	..	92,6	93,7	93,7	104,7	96,2	92,3	90,2	77,6	92,6	88,2
Industrie de la confection	*7,0*	*99,3*	*106,1*	*92,7*	*103,3*	*100,4*	*107,8*	*111,5*	*96,6*	*109,0*	*106,2*
Industrie de la chaussure	*2,6*	*121,4*	*122,6*	*94,9*	*100,5*	*109,8*	*127,8*	*121,2*	*103,9*	*117,7*	*119,8*
Industrie des pantoufles	*0,3*	*77,4*	*72,9*	*128,9*	*151,3*	*107,5*	*78,1*	*84,1*	*148,3*	*165,8*	*118,5*
Producteurs-distributeurs d'électricité	*2,3*	*119,9*	*105,3*	*107,5*	*127,1*	*114,9*	*131,8*	*116,5*	*112,8*	*141,8*	*125,7*
Cokeries	*0,9*	*111,3*	*109,8*	*110,3*	*107,0*	*109,6*	*118,4*	*118,0*	*120,4*	*122,8*	*119,9*
Raffineries de pétrole	*0,4*	*118,3*	*146,6*	*166,1*	*157,9*	*147,2*	*171,7*	*195,9*	*158,8*	*151,8*	*169,5*
Industrie de la terre cuite	*1,8*	*60,0*	*116,5*	*145,1*	*119,8*	*110,3*	*62,3*	*111,5*	*124,2*	*110,3*	*102,1*
Industrie de verre	*2,8*	*117,3*	*125,3*	*130,6*	*144,4*	*129,7*	*141,7*	*155,9*	*143,9*	*137,7*	*144,8*
Industrie du verre plat	..	129,1	127,7	132,8	157,0	135,8	154,1	161,9	147,7	143,0	151,7
Industrie du verre creux	..	101,2	126,8	130,0	127,0	121,2	124,5	147,5	138,7	130,2	135,2
Cimenteries	*0,8*	*61,3*	*115,7*	*121,0*	*107,5*	*101,4*	*60,2*	*116,6*	*123,0*	*103,5*	*100,8*
Sidérurgie	*8,8*	*129,0*	*128,3*	*125,5*	*138,2*	*130,3*	*143,1*	*141,2*	*134,1*	*145,7*	*141,0*
Production de fonte	..	125,8	127,1	126,6	131,8	127,8	135,5	136,9	134,1	140,0	136,6
Production d'acier brut	..	128,2	129,2	128,3	137,3	130,8	141,2	141,9	135,6	146,6	141,3
Production de produits finis	..	130,2	128,9	124,1	140,5	130,8	145,8	142,0	135,5	146,8	142,0
Industrie des métaux non ferreux (a)	*2,8*	*110,3*	*110,9*	*111,1*	*119,9*	*113,0*	*123,3*	*120,6*	*118,7*	*125,9*	*122,8*
Production de cuivre (a)	..	99,4	103,6	100,9	109,5	103,3	114,2	112,8	111,9	113,4	113,1
Production de zinc (a)	..	107,3	111,4	108,1	110,1	109,2	115,7	118,2	118,7	120,1	118,2
Production de plomb (a)	..	100,4	93,4	113,1	120,1	106,7	130,8	129,9	135,7	133,5	132,5
Product. d'aluminium (a)	..	130,2	164,1	153,8	164,1	153,1	204,8	180,6	184,9	176,9	186,8
Production d'étain (a)	..	147,8	104,8	97,5	95,7	111,4	112,5	95,3	102,0	109,3	104,8
Production de demi-produits	..	126,1	124,4	122,9	142,3	128,9	135,6	126,0	115,5	140,4	129,4
Industrie des fabrications métalliques	*32,5*	*103,8*	*104,0*	*96,6*	*108,9*	*103,3*	*111,2*	*110,7*	*102,0*	*113,5*	*109,3*
Aciéries de moulage	..	93,0	94,2	87,4	101,3	94,0	102,6	103,9	97,6	105,7	102,5
Fonderies	..	94,9	98,3	88,0	103,7	96,2	98,6	101,0	92,6	107,0	99,8
Tréfileries	..	123,4	120,2	110,1	122,8	119,1	128,7	122,5	113,5	121,9	121,7
Forge, estampage, gros emboutissage	..	93,3	94,0	87,2	100,0	93,7	103,2	101,3	92,0	102,0	99,6
Travail de la tôle et divers	..	98,7	99,4	91,2	100,7	97,5	104,2	103,3	93,0	102,7	100,8
Accessoires métalliques du bâtiment	..	105,8	103,0	92,6	108,3	102,4	111,3	109,6	100,8	128,8	112,6
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	..	98,9	95,7	98,0	109,9	100,6	110,4	115,4	111,8	124,3	115,5
Construction navale	..	102,7	114,2	109,3	123,3	112,4	117,2	126,1	120,0	128,8	123,0
Matériel de chemins de fer	..	89,2	87,1	85,6	99,6	90,4	89,6	82,1	70,7	68,3	77,7
Autos, cycles, avions	..	107,3	110,0	98,5	107,2	105,8	114,1	116,0	102,5	104,2	109,2
Machines motrices, etc.	..	100,2	100,3	92,8	100,7	98,5	100,6	103,3	93,9	101,6	99,9
Machines-outils, etc.	..	99,4	94,2	89,3	101,8	96,2	107,6	104,1	92,8	103,5	102,0
Constructions mécaniques diverses	..	94,3	89,6	79,1	86,9	87,5	88,8	90,1	80,8	91,1	87,7
Appareils de levage, pesage, etc.	..	99,0	92,5	85,5	97,4	93,6	99,8	102,2	95,7	108,0	101,4
Appareils pour diverses industries	..	114,9	116,3	110,2	116,1	114,4	124,6	126,7	113,2	124,7	122,3
Construction électrique	..	114,2	112,4	104,7	120,1	112,9	127,7	123,0	118,5	131,8	125,3
Fine construction mécanique	..	110,1	124,2	103,5	118,9	114,2	126,7	145,4	104,6	116,1	123,2
Armes portatives et munitions	..	93,9	98,0	89,2	99,5	95,2	94,9	91,2	85,3	103,4	93,7

(a) Basé sur la moyenne mobile trimestrielle.

Source : Institut National de Statistique.

Cette orientation est allée de pair avec les nouveaux progrès que le mouvement de concentration a effectués, notamment en raison de la loi du 29 décembre 1955 (1). En outre, le déplacement des activités industrielles dans la direction des régions portuaires à forte population comme Anvers, Gand et Bruges, s'est poursuivi.

*
* *

Un examen plus détaillé de l'évolution industrielle en 1956 montre que le progrès s'est surtout manifesté au cours du premier semestre, malgré le freinage d'un hiver rigoureux.

La diminution de l'activité dans les industries extractives est due à l'important recul de la production charbonnière. Par contre, la production des carrières et des chaufourneaux a augmenté. Dans les industries manufacturières, le rythme d'accroissement de la production a baissé.

Si les événements de Suez ont provoqué des achats importants de biens de consommation, de navires et de quelques matières premières, ils ont aussi freiné diverses activités industrielles, soit que certains approvisionnements (pétrole brut, caoutchouc, jute) soient arrivés en quantités insuffisantes, soit que les expéditions de certains produits lourds (engrais, matériaux de construction) par le canal aient été suspendues, soit encore que la pénurie de tonnage maritime et la hausse des frets aient trop renchéri les expéditions outre-mer, soit enfin que la pénurie d'essence ait fait sentir son influence (industrie automobile).

Quoique la haute conjoncture et l'hiver rigoureux aient provoqué des tensions — encore accentuées par la crise de Suez — dans l'approvisionnement énergétique, l'industrie belge n'en a pas trop souffert; mais les prix de l'énergie ont fortement haussé.

D'autres influences, caractéristiques de la haute conjoncture, ont également joué.

L'industrie belge a atteint dans l'ensemble ses limites de production, tant du côté des capacités techniques que des disponibilités en main-d'œuvre et en capitaux. Cette situation a encore été accentuée par l'ampleur de travaux publics et la réduction de la durée du travail. La production n'a pu donc s'accroître fortement sauf dans certaines branches de l'industrie des biens de consommation où les réserves de capacité étaient encore importantes. Par contre, les prix des divers facteurs de production ont connu une hausse sensible. Comme les prix des produits finis n'ont augmenté que faiblement, la rentabilité des entreprises en a souffert, sauf pour l'industrie des biens de consommation où l'évolution des prix et des quantités a été beaucoup plus favorable et pour quelques autres secteurs, qui ont profité des événements de Suez pour rétablir leurs marges bénéficiaires.

---

(1) *Moniteur belge* des 1-2-3 janvier 1956.

Par ailleurs, la demande de biens d'investissement — exception faite de la construction maritime et du matériel de chemin de fer — s'est ralentie par rapport à 1955, tout en restant à un niveau élevé; le recul de la demande extérieure fut en effet compensé partiellement par les légers progrès de la demande intérieure qui continua à ressentir les effets de la haute conjoncture et des lois spéciales du 7 août 1953 (1) et du 1er juillet 1954 (2).

La progression des investissements fut en effet limitée par de nombreux facteurs. notamment le resserrement général du marché des capitaux, renforcé dans divers pays par des interventions publiques; la diminution de la rentabilité; les mesures prises dans certains pays étrangers pour enrayer les déficits croissants de la balance des paiements; la réticence des acheteurs.

L'activité dans l'industrie des biens de consommation suivit le fort accroissement de la demande qui fut encore accentué par les achats massifs de fin d'année.

Après une évolution défavorable au cours du premier trimestre, par suite de l'hiver rigoureux, l'activité de l'industrie de la construction resta très vive. La construction des habitations privées se maintint à un niveau élevé mais l'activité a néanmoins connu un fléchissement dû aux craintes de guerre et aux difficultés de financement éprouvées par les sociétés agréées de construction. Par ailleurs, la construction d'autres bâtiments particuliers s'est sensiblement accrue : elle fut stimulée par la haute conjoncture et par la loi du 31 mai 1955 (3) qui accorda des crédits à taux réduit et des subsides pour l'achat ou la construction des bâtiments industriels et artisanaux à condition qu'ils aient été mis en chantier ou achetés avant le 1er janvier 1957.

SECTION II. — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL

§ 1. — ÉNERGIE ET ACTIVITÉS CONNEXES

L'approvisionnement en énergie a connu de grandes difficultés en 1956. Les besoins qui suivent une ligne ascendante à travers les fluctuations cycliques (4) manifestent en outre une grande sensibilité à la conjoncture, surtout lorsque les éléments moteurs de celle-ci sont, comme en 1955-1956, les biens d'investissement. De plus, les besoins de chauffage ont été gonflés par un hiver rigoureux.

---

(1) *Moniteur belge* du 17 octobre 1953.
(2) *Moniteur belge* du 4 juillet 1954.
(3) *Moniteur belge* du 18 juin 1955.
(4) Cf. *Le problème de l'Energie en Belgique — Besoins et approvisionnement pour la période de 1955 à 1975*, op. cit.

Par contre, la production charbonnière, en légère hausse au cours du premier semestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente, a pour l'année, dans son ensemble, subi une régression; par ailleurs, les stocks, qui étaient encore de 4,2 millions de tonnes au cours de l'été 1954, atteignaient à peine 370 000 t au début de 1956, c'est-à-dire qu'ils étaient devenus pratiquement inexistants. L'acheminement de pétroles du Moyen-Orient a presqu'entièrement été interrompu au cours du second semestre de l'année à la suite de la crise de Suez et la substitution d'autres arrivages n'a pas pu s'organiser assez rapidement pour répondre sans retard et sans heurt aux besoins accrus de la demande.

Cette situation n'a cependant pas, dans l'ensemble, freiné sérieusement l'activité économique grâce à divers efforts. Les exportations de charbon vers d'autres pays que ceux de la C.E.C.A. ont été restreintes tandis que les importations en provenance des Etats-Unis ont sensiblement progressé. Les importations de produits pétroliers raffinés en provenance de l'Amérique ont été augmentées, et la consommation a été limitée d'autorité.

L'accroissement de la consommation d'énergie, exprimée en énergie primaire, a été finalement à peu près du même ordre qu'en 1955, mais toutes les formes d'énergie ont accusé un renchérissement sensible. La tendance fondamentale à la hausse des prix du charbon belge (et européen) s'est encore accentuée. Les charbons à coke américains sont devenus très chers par suite de la pénurie de navires et, partant, de la hausse des frets maritimes; pour le transport du charbon, le taux des frets sur l'Atlantique a progressé de 70 à 80 shillings à la fin du premier semestre à 119 shillings au début de décembre. Les prix des pétroles aussi ont accusé une très forte hausse, due à la pénurie de tonnage et à la majoration des prix chez les producteurs américains. Ces relèvements de prix, de même que ceux des charbons à coke américains, ont été essentiellement temporaires, contrairement à l'évolution accusée pour les charbons indigènes et européens.

1. — *Combustibles solides.*

La production de charbon a dépassé, au cours du premier semestre 1956, celle de la période correspondante de l'année précédente, malgré les froids rigoureux de février et de mars et la réduction de la durée du travail. Par après, elle a régressé dans des proportions telles que la production de l'année accuse un recul de 0,4 million de tonnes par rapport à 1955. Le léger progrès de la production de Campine (3,2 %) a été annulé par la régression de la production des bassins du Sud (3,8 %). La part de la Campine dans la production charbonnière totale est ainsi passée de 22,1 % en 1938 et 33,8 % en 1955 à 35,4 % en 1956.

Le fléchissement de la production est dû à la diminution du nombre de mineurs au cours de la période mars-septembre et aux répercussions de la catastrophe minière de Marcinelle. D'une part, le Gouvernement italien a suspendu dès février 1956 le départ d'ouvriers mineurs vers la Belgique, ce qui a empêché le remplacement normal des partants. D'autre part, la catastrophe minière de Marcinelle a provoqué des interruptions de travail et a accentué les difficultés de recrutement dans l'industrie char-

Production de charbon par bassin

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Mons	Centre	Charleroi (a)	Liège	Limbourg	Total	Indice (1938 = 100)
1938	4 899	4.256	8.371	5 523	6 536	29 585	100,0
1949	4 601	3 747	7 096	4 456	7 954	27 854	94,1
1950	4.644	3 323	6 810	4 422	8 122	27 321	92,3
1951	4 839	3 589	7 173	4 785	9 265	29 651	100,2
1952	4 798	3 712	7 205	4 957	9 712	30 384	102,7
1953	4 621	3 678	7 275	5 003	9 483	30 060	101,6
1954	4 274	3 605	7 149	4 963	9 258	29 249	98,9
1955	4 123	3 668	7 224	4 818	10 144	29 978	101,3
1956	3 987	3 599	6 970	4 531	10 468	29 555	99,9
1956 (1938 = 100)	**81,4**	**84,6**	**83,3**	**82,0**	**160,2**	**99,9**	

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Y compris le bassin de Namur en 1938. Depuis 1942, les statistiques du bassin de Namur sont reprises dans celles de Liège et de Charleroi.

bonnière, d'autant plus que, grâce à la conjoncture favorable, l'embauche était aisée dans les autres secteurs industriels. Après la majoration des salaires de 10 à 11 % intervenue le 1er octobre, le nombre de mineurs, tant belges qu'étrangers (grecs et espagnols) a quelque peu augmenté au quatrième trimestre et la production s'est légèrement redressée.

L'incidence de la réduction de la durée du travail (1) a été compensée en partie par une régression de l'absentéisme, surtout dans les bassins du Sud; le nombre moyen annuel d'absences non autorisées des ouvriers du fond est tombé de 14,2 % en 1955 à 13 % en 1956.

D'autre part, la production moyenne par ouvrier et par poste accuse un progrès inférieur aux années antérieures : soit 1,0 % pour le fond et 1,8 % pour le fond et la surface réunis. Ceci est dû au très faible accroissement de la productivité dans le bassin campinois; la production moyenne par ouvrier a, par ailleurs, sensiblement progressé dans le Borinage et dans le Bassin de Charleroi, tandis qu'elle a régressé dans le Bassin de Liège.

Pendant les derniers mois de 1954 et pendant l'année 1955, les stocks de charbon existant sur le carreau des mines avaient permis de suppléer à l'insuffisance de la production pour satisfaire une demande sans cesse accrue. En 1956, les stocks ont baissé de 370 000 t à 179 000 t, soit à un niveau inférieur à la production de deux jours de travail normaux.

(1) Celle-ci comporte en 1956 l'octroi de 8 jours de repos supplémentaire effectifs, l'attribution, moyennant certaines conditions d'assiduité, d'un salaire journalier supplémentaire pour chacune de 15 quinzaines déterminées et d'une prime de fin d'année correspondant au salaire de trois journées.

Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers inscrits (en milliers) (a)	Moyenne des ouvriers présents par jour ouvré (en milliers)		Production par poste et par ouvrier (en kilogrammes)	
		Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1938 Moyenne mensuelle .	**148,0**	**91,9**	**131,2**	**1 090** (c)	**756** (c)
1949 Moyenne mensuelle	**163,0**	**103,3**	**146,6**	**926** (c)	**645** (c)
1950 Moyenne mensuelle	**153,2**	**94,2**	**135,9**	**1 009** (c)	**689** (c)
1951 Moyenne mensuelle	**160,9**	**94,9**	**133,9**	**1 054** (c)	**738** (c)
1952 Moyenne mensuelle	**159,7**	**98,3**	**135,7**	**1 051**	**753**
1953 Moyenne mensuelle	**154,4**	**95,2**	**131,6**	**1 068**	**766**
1954 Moyenne mensuelle	**147,3**	**90,7**	**125,8**	**1 099**	**784**
1955 Moyenne mensuelle	**150,9**	**87,2**	**120,0**	**1 148**	**826**
1956 Moyenne mensuelle(b)	**143,0**	**88,7**	**121,0**	**1 160**	**841**
1956 (b) Janvier	151,6	94,8	127,4	1 135	837
Février	152,0	91,9	123,4	1 112	813
Mars	149,6	93,8	126,1	1 151	849
Avril	147,6	92,1	124,8	1 176	859
Mai	146,0	91,3	124,0	1 176	858
Juin	144,9	90,0	122,6	1 190	862
Juillet	142,9	83,7	115,6	1 172	831
Août	140,0	82,6	114,4	1 163	830
Septembre	139,0	82,5	114,3	1 159	827
Octobre	140,2	84,7	120,1	1 164	840
Novembre	142,2	88,4	120,8	1 162	844
Décembre	143,0	87,8	120,1	1 158	838

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) En fin de période.
(b) Données provisoires.
(c) Par jour.

En février 1956, le froid intense a provoqué une demande exceptionnelle et le marché a été désorganisé en raison aussi des difficultés de transport dues aux intempéries. Par après, les difficultés ont persisté du fait du ralentissement de la production. La situation est devenue particulièrement inquiétante au moment des événements de Hongrie et de Suez. Ces derniers, en limitant les arrivages de pétroles, ont provoqué une psychose de pénurie et une demande telle que des mesures exceptionnelles ont dû être prises.

Les producteurs ont été contraints de réduire les exportations à destination des pays tiers et les importations en provenance des Etats-Unis d'Amérique ont été accrues sensiblement. Le volume des exportations a ainsi été ramené de 7,1 millions de tonnes en 1955 à 4,5 millions en 1956, si bien que la part de l'exportation dans l'écoulement de charbons belges et importés est tombée de 19,6 à 12,4 %.

Dans le passé, l'approvisionnement en charbons belges était, en période de haute conjoncture, complété par des importations en provenance de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Europe Orientale. Mais, en 1956, la pénurie de charbon a été générale en Europe. Malgré une production accrue, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont même devenus, à partir du second semestre 1955, importateurs nets. D'ailleurs, les exportations totales de charbon des pays de la C.E.C.A. ont baissé de 43 %, tandis que les échanges à l'intérieur de ces pays ont fléchi de 15 %; dans les deux cas, les échanges ont atteint leur niveau le plus bas depuis 1952.

Aussi les importations de charbons américains ont-elles connu une forte augmentation. En ce qui concerne la Belgique, qui achète surtout des charbons à coke, elles sont passées de 0,3 million de tonnes en 1954 à 0,8 million de tonnes en 1955 et à 2 millions de tonnes en 1956; presque la moitié de ces importations a été effectuée durant le dernier trimestre. Pour l'ensemble des pays de la C.E.C.A. et pour les mêmes années, des importations sont passées respectivement de 6,2 à 15,9 et 30,4 millions de tonnes, soit un tonnage supérieur à la totalité de la production belge.

Des achats aussi importants et accentués en fin d'année ont entraîné une forte hausse des frets maritimes; de septembre à décembre, ceux-ci ont augmenté de 50 %. En même temps, le prix du charbon américain, f.o.b., était également relevé. Dès lors, le prix à Anvers des charbons à coke américains, qui fut un moment, en 1954, inférieur au prix des charbons belges, a atteint le double de celui-ci fin 1956, quoique les charbons belges aient connu dans l'entre-temps une hausse sensible (1).

Comme il ne convenait pas de faire supporter cette différence de prix par les petits consommateurs, qui d'habitude n'utilisent pas de charbons importés, les consommateurs importants, principalement les sidérurgistes, se sont engagés, à la demande du Gouvernement, à ne pas enlever la totalité des charbons belges leur revenant en exécution de contrats à long terme; les petits consommateurs ont pu profiter des charbons belges de qualités correspondantes rendus ainsi disponibles et les charges dues aux importations complémentaires de charbons américains par les gros consommateurs industriels ont été réparties entre eux par le moyen d'un système de compensation; à cette fin a été constitué un fonds alimenté par ces consommateurs et par le Gouvernement à concurrence du montant de la taxe de transmission perçue sur les tonnages de charbon achetés dans le cadre du programme d'importations compensées.

---

(1) Selon : *Annexes au cinquième rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 - 13 avril 1957).* (Luxembourg), 13 avril 1957, (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité), tableaux 38 et 40.

Balance charbonnière

(en milliers de tonnes)

DÉNOMINATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
I *Production nette*	**29 651**	**30 384**	**30 060**	**29 249**	**29 978**	**29 555**
II *Importations* (a)	**2 194**	**1 615**	**2 164** (b)	**3 732** (b)	**3 565** (b)	**4 791** (b)
III *Charbon disponible*	**31 845**	**31 999**	**32 224** (b)	**32 981** (b)	**33 543** (b)	**34 346** (b)
IV *Livraisons*						
A. *Intérieures* :						
1. Consommation des mines (+ consommation de leurs centrales électriques)	2 712	2 625	2 603	2 530	2 665	2 767
2. Cokeries, usines à gaz, sidérurgie	8 579	8 756	8 074	8 333	9 006	9 851
a) Cokeries	*8 036*	*8 330*	*7 748*	*8 019*	*8 708*	*9 590*
b) Usines à gaz	*31*	*26*	*26*	*23*	*14*	*6*
c) Sidérurgie (c)	*512*	*400*	*301*	*291*	*284*	*255*
3. Fabriques d'agglomérés	1 653	1 380	1 275	1 310	1 457	1 688
4. Centrales électriques indépendantes (d)	3 402	2 932	2 651	3 060	3 285	3 105
5. Transports	1 638	1 548	1 449	1 440	1 389	1 315
a) Fer	*1 501*	*1 478*	*1 402*	*1 372*	*1 312*	*1 249*
b) Soutes, services de remorquage	*103*	*45*	*40*	*61*	*69*	*50*
c) Navigation intérieure	*34*	*25*	*7*	*7*	*8*	*16*
6. Autres industries	5 243	4 307	3 986	4 092	4 219	4 223
a) Industrie des métaux non ferreux	*589* (e)	*516* (e)	*482* (e)	*519*	*543*	*546*
b) Industrie chimique	*736* (e)	*544* (e)	*541* (e)	*567*	*507*	*517*
c) Cimenteries	*1 052* (e)	*990* (e)	*975* (e)	*927*	*1 075*	*1 034*
d) Industries diverses	*2 866* (f)	*2 257* (f)	*1 988* (f)	*2 079*	*2 094*	*2 126*
7. Usage domestique (y compris livraisons aux mineurs)	7 574	6 294	6 443	6 638	6 754	6 936
8. Administrations publiques	152	172	174	172	170	190
Total livraisons intérieures	**30 953**	**28 014**	**26 655**	**27 569**	**28 945**	**30 075**
B. *Exportations* (g) (h)	**1 728**	**2 537**	**4 165**	**5 681**	**7 050**	**4 463**
Livraisons totales	**32 681**	**30 551**	**30 820**	**33 250**	**35 995**	**34 538**
V *Mouvement des stocks*	**— 827**	**+ 1 457**	**+1 385**	**— 261**	**—2 444**	**— 192**
VI *Stocks à la fin de l'année*	**221**	**1 678**	**3 063**	**2 815**	**371**	**179**

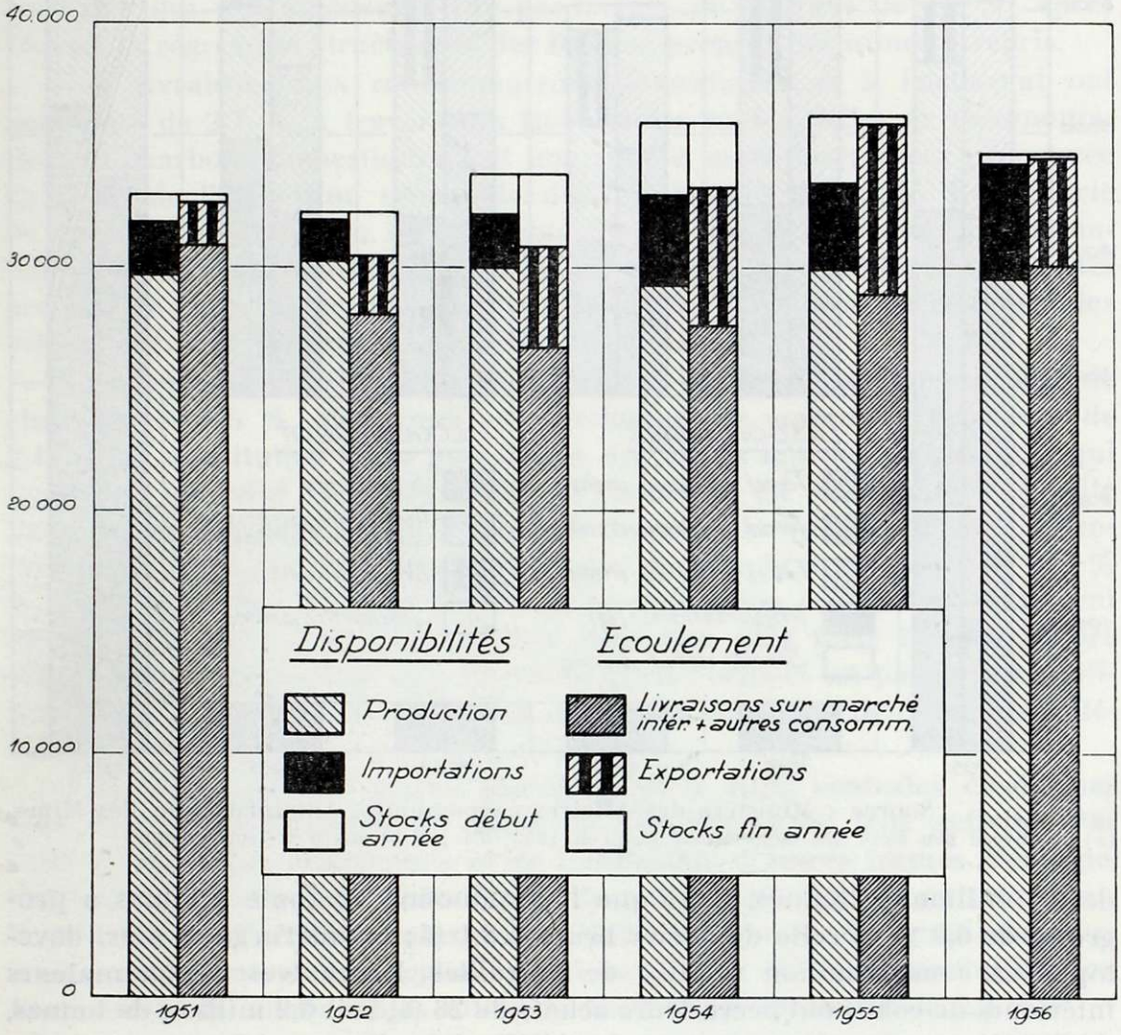
Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Non compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.
(b) Y compris les stocks constitués par les importateurs.
(c) Pour d'autres usages que la cokéfaction.
(d) Non compris les autoproducteurs industriels.
(e) Charbons belges uniquement.
(f) Y compris les livraisons de charbons importés aux industries des métaux non ferreux et chimique et aux cimenteries.
(g) Y compris du charbon importé.
(h) Y compris les exportations vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Grâce à ces diverses mesures, les consommateurs belges n'ont pas connu de pénurie réelle de charbon; mais ils ont dû payer un prix très élevé et n'ont pas toujours obtenu les qualités espérées.

Les livraisons totales de charbon ont diminué de 4 %; sur le marché intérieur, elles ont néanmoins pu augmenter de plus d'un million de tonnes, soit 3,9 %, au détriment des exportations qui ont diminué de 36,7 %.

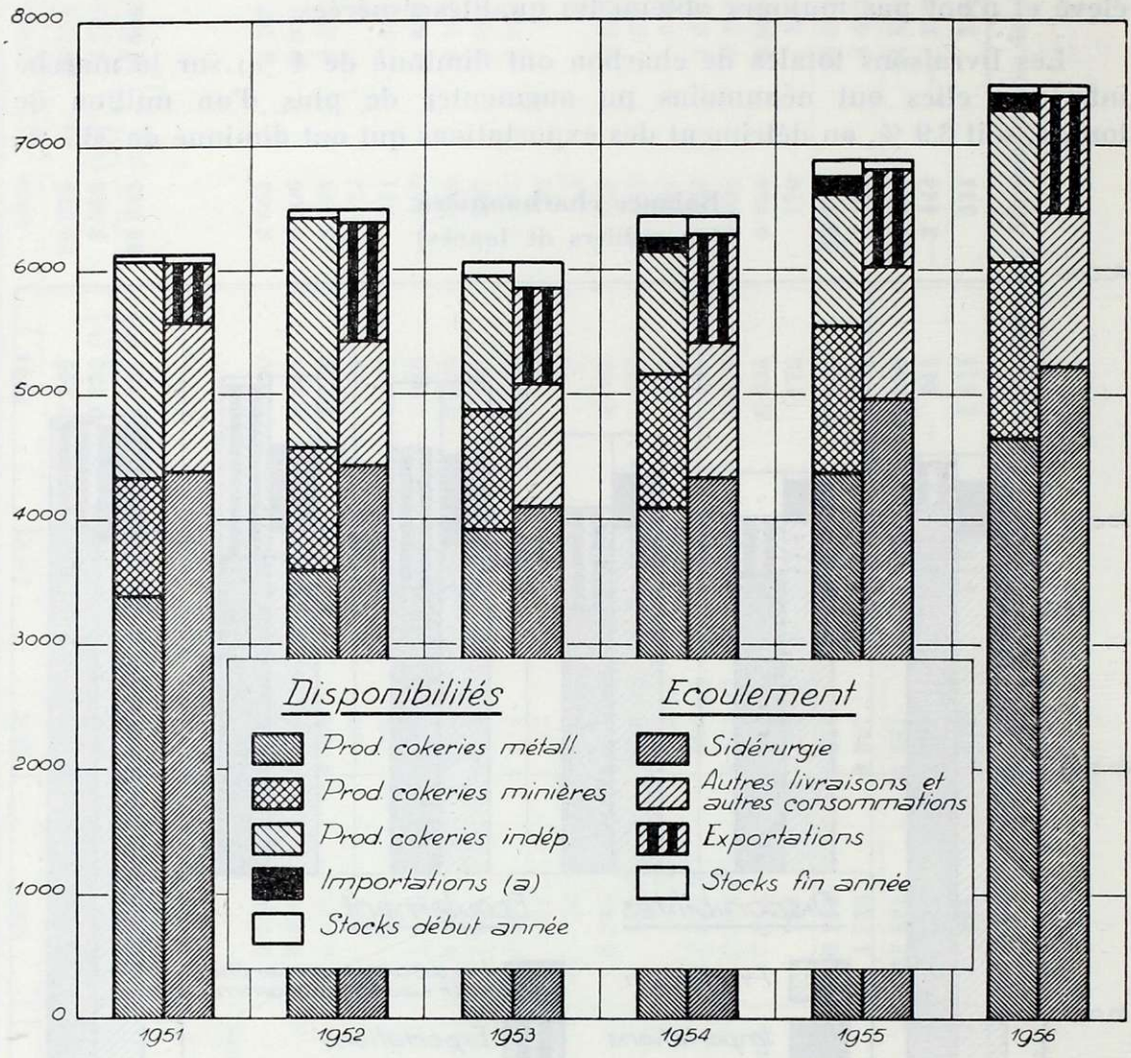
Balance charbonnière
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Les livraisons de charbon aux cokeries ont augmenté de 0,9 millions de tonnes, soit 10 %. La part des charbons importés s'est considérablement accrue : en effet, en 1956, les livraisons de charbons belges et importés ont augmenté respectivement de 4,3 % et de 36,4 %. Les besoins des cokeries ont été ainsi couverts à raison de 75,4 % seulement par du charbon belge contre 85,9 % en 1952, année pendant laquelle la production de coke fut à son niveau maximum au cours du cycle précédent. L'accroissement de l'écoulement de cokes n'est pas seulement dû à l'expansion de l'industrie sidérurgique : les livraisons à ce secteur n'ont augmenté que de 5,2 %, soit

Balance du coke de four
(en milliers de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.
(a) Le niveau peu élevé des importations jusqu'en 1953 n'a pas permis d'en tenir compte.

de 0,3 million de tonnes, alors que la production de fonte Thomas a progressé de 6,9 % et celle de l'acier brut de 8,1 %; la sidérurgie a ainsi développé sa consommation relative de mitrailles. Les autres consommateurs intérieurs de cokes ont accru leurs achats de 23 %, soit 0,2 million de tonnes, dont 11,4 % pour les ménages; les difficultés d'approvisionnement pour certaines qualités de charbons et pour les combustibles liquides ont sans doute accentué ces achats. Enfin les exportations de cokes, qui avaient été freinées en 1955 par suite de la grève dans certaines cokeries, ont progressé de 19 % en passant à 926 000 t.

Les livraisons de charbons aux fabriques d'agglomérés ont augmenté de 15,9 % en dépit de la pénurie de poussiers qui a quelque peu freiné la fabrication. Depuis quelques années, l'amélioration de la qualité des boulets a favorisé la demande qui a été accentuée en 1956 par la pénurie et le prix accru des charbons : aussi, les importations, insignifiantes en 1952, sont-elles passées à 44 000 t en 1955 et 54 000 t en 1956; la production a pro-

gressé de 27,4 % et a atteint 1,4 million de tonnes; les ventes sur le marché intérieur ont progressé de 23 % jusqu'à 0,7 million de tonnes, destinées presque exclusivement aux ménages; les exportations ont progressé de 37 % et ont atteint un niveau sensiblement égal à la vente pour la consommation intérieure. Par contre, la vente de briquettes continue son recul structurel.

La consommation propre des mines et de leurs centrales électriques a progressé de 3,8 %. Cette progression est due aux besoins supplémentaires résultant de l'hiver rigoureux et de l'accroissement d'activité des centrales qui ont augmenté leur production de courant de 11 %; après l'hiver, la régression structurelle des besoins propres des mines a repris.

Les livraisons aux consommateurs domestiques et à l'artisanat ont augmenté de 2,7 %. A travers des fluctuations accidentelles, la consommation de charbons domestiques suit une courbe ascendante assez prononcée en dépit de l'utilisation croissante d'autres formes d'énergie. La pénurie de charbon au cours du second semestre n'a pas permis aux consommateurs d'obtenir les qualités désirées et les a amenés à acheter des quantités accrues de cokes et de boulets. Finalement, les livraisons de combustibles solides ont donc augmenté de 355 000 t, soit 4,6 %.

Les centrales électriques indépendantes ont diminué leurs achats de charbons de 5,5 %, alors que leur production de courant a progressé de 9,4 %. La substitution assez généralisée des huiles lourdes au charbon, qui avait pris une vive allure au début de l'année, a été suspendue à la suite de la pénurie de produits de pétrole. Néanmoins, la quantité d'énergie produite au moyen d'huiles lourdes et de gaz de pétrole a progressé de 238 % pour atteindre 12,3 % de la totalité de la production contre 4 % seulement en 1955. En outre, ces centrales ont dans une plus forte mesure encore accru leur consommation de schistes de terril : celle-ci est passée à 1,1 million de tonnes, contre 0,6 million de tonnes au cours des deux années antérieures.

Les livraisons aux autres industries et à leurs centrales électriques sont restées stationnaires, en dépit de l'expansion de leur activité. Par suite de meilleurs rendements et de l'utilisation d'autres formes d'énergie, l'utilisation de charbons reste depuis de nombreuses années en retard sur l'évolution de l'activité industrielle. Mais ce groupe de consommateurs a recouru davantage aux agglomérés et aux cokes, de sorte que l'utilisation brute totale de combustibles solides a finalement augmenté de 2,2 %.

Dans le secteur des transports, la consommation de combustibles solides se réduit à un rythme accéléré pour des raisons structurelles. La consommation par la navigation intérieure et maritime est devenue insignifiante. L'utilisation accrue de la traction Diesel et électrique, de même que la suppression de petites lignes et d'arrêts peu importants au profit des transports par autobus, qui se sont poursuivies à vive allure en 1955 et en 1956, ont permis à la S.N.C.B. de diminuer sensiblement la consommation de combustibles solides.

Si les possibilités d'écoulement sont restées extrêmement favorables, la situation financière des charbonnages belges ne s'est pas pour autant améliorée.

Consommation intérieure brute de combustibles solides par les principaux secteurs

(en milliers de tonnes équivalent charbon) (a)

SECTEUR DE CONSOMMATION	1955	1956	Différence en %
Particuliers, artisanat, commerce	7 765	8 120	+ 4,6
Transport	1 622	1 515	— 6,7
Sidérurgie	5 437	5 682	+ 4,5
Centrales électriques indépendantes (b)	3 318	3 136	— 5,5
Industries diverses et leurs centrales (b)	5 015	5 124	+ 2,2
Total (y compris la consommation des autres secteurs, l'utilisation de schistes de terril et les pertes de production)	**28 344**	**29 159**	**+ 2,9**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Coefficient de conversion : charbon et agglomérés : 1; cokes : 1,03; lignite : 0,71.
(b) Schistes de terril non compris.

Le prix de revient, en hausse, tant en ce qui concerne les matières consommées que les salaires, a provoqué un accroissement des dépenses d'exploitation de l'ordre de 1 786 millions de francs, soit 8,7 %. En outre, les investissements se sont accrus de 400 millions de francs (1). Les dépenses totales de l'industrie minière ont ainsi été relevées de 2,2 milliards de francs, ce qui a fait passer le coût de la tonne nette de charbon de 732 à 815 francs.

Comme le poste salaire a connu la hausse la plus forte, ce sont surtout les mines et bassins à faible rendement qui ont le plus durement ressenti l'augmentation des dépenses d'exploitation. La hausse des prix de détail a d'abord provoqué un relèvement des salaires de l'ordre de 2,5 %. A partir du 1er octobre, une nouvelle augmentation de 10 à 11 % a été appliquée selon les catégories de travailleurs; d'autre part, une prime de fin d'année a été attribuée, dont la première moitié a été payée fin décembre 1956 tandis que le paiement de la seconde moitié a été fixé à fin mars 1957. Les rémunérations élevées dans les autres industries attirant la main-d'œuvre, ces majorations de salaires étaient devenues inévitables. Finalement, les rémunérations journalières brutes (2) pour les travailleurs de toutes catégories se sont accrues, en 1956, de 5,3 % en moyenne, soit une majoration de dépenses de 1,7 % par tonne de charbon extraite.

(1) Dans le système de comptabilité utilisé, l'amortissement des capitaux investis est remplacé par le montant des immobilisations dans la période considérée.

(2) Compte non tenu des rémunérations pour heures supplémentaires, pour prestations des dimanches et jours fériés et pour journées de salaire supplémentaires payées en application de la convention sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail, ni de la prime de fin d'année.

Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1954 à 1956

DÉSIGNATION	Borinage		Centre		Charleroi		Liège		Sud		Campine		Le Royaume	
	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t	10^6 F	F/t
							1954							
Valeur de vente et recette complémentaire provenant de la péréquation « a » ...	2 873	672	2 491	691	5 519	772	4 056	817	14 938	747	6 600	713	21 538	736
Dépenses d'exploitation ...	3 246	759	2 394	664	5 151	720	3 995	805	14 785	740	5 386	582	20 171	690
Dépenses d'immobilisation ..	204	48	269	75	393	55	135	27	1 000	50	582	63	1 582	54
Résultat d'exploitation	— 578	— 135	— 172	— 48	— 24	— 3	— 73	— 15	— 847	— 42	+ 633	+ 68	— 214	— 7
Subventions et rectifications (a)	+ 237	+ 55	— 7	— 2	— 19	— 3	— 1	—	+ 209	+ 10	— 80	— 9	+ 129	+ 4
Résultat final ...	**— 341**	**— 80**	**— 179**	**— 50**	**— 44**	**— 6**	**— 75**	**— 15**	**— 638**	**— 32**	**+ 553**	**+ 60**	**— 86**	**— 3**
							1955							
Valeur de vente et recette complémentaire provenant de la péréquation « a » ...	2 900	703	2 616	713	5 616	784	4 030	836	15 162	767	7 483	738	22 645	757
Dépenses d'exploitation	3 262	791	2 470	673	5 211	727	3 937	817	14 880	752	5 673	559	20 553	687
Dépenses d'immobilisation .	151	37	60	16	351	49	215	45	777	39	550	54	1 327	44
Résultat d'exploitation	— 513	— 124	+ 86	+ 23	+ 54	+ 8	— 122	— 25	— 495	— 25	+1 260	+ 124	+ 765	+ 26
Subventions et rectifications (a)	+ 275	+ 67	+ 3	+ 1	+ 8	+ 1	+ 4	+ 1	+ 290	+ 15	+ 6	+ 1	+ 296	+ 10
Résultat final ...	**— 238**	**— 58**	**+ 89**	**+ 24**	**+ 62**	**+ 9**	**— 118**	**— 24**	**— 205**	**— 10**	**+1 266**	**+ 125**	**+1 061**	**+ 35**
							1956 (c)							
Valeur de vente et recette complémentaire provenant de la péréquation « a » ...	2 871	720	2 685	745	5 654	811	4 036	891	15 242	799	8 007	765	23 249	787
Dépenses d'exploitation (b) .	3 396	852	2 578	716	5 468	784	4 061	896	15 502	812	6 326	604	21 827	739
Dépenses d'immobilisation .	331	83	103	29	341	49	187	41	962	50	766	73	1 728	58
Résultat d'exploitation	— 855	— 214	—	—	— 154	— 22	— 212	— 47	—1 221	— 64	+ 916	+ 87	— 306	— 10
Subventions et rectifications (a)	+ 475	+ 119	+ 2	—	+ 10	+ 1	+ 11	+ 2	+ 497	+ 26	+ 6	+ 1	+ 503	+ 17
Résultat final ...	**— 398**	**— 95**	**+ 2**	—	**— 145**	**— 21**	**— 201**	**— 44**	**— 724**	**— 38**	**+ 921**	**+ 88**	**+ 197**	**+ 7**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Le solde éventuel du Fonds de Solidarité, les différences d'estimation des matières consommées et les autres subventions provenant de l'Etat et de la C.E.C.A.
(b) Déduction faite du subside pour compenser le coût de la réduction de la durée du travail.
(c) Données provisoires.

Situation économique globale de l'industrie charbonnière

POSTES	En millions de francs			En francs par tonne nette produite		
	1954	1955	1956 (a)	1954	1955	1956 (a)
	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES D'EXPLOITATION					
Valeur de vente sans les recettes de péréquation et les subventions	**20 687**	**21 676**	**22 586**	**707**	**724**	**764**
Dépenses	**21 940**	**21 904**	**24 091**	**750**	**732**	**815**
— dépenses d'exploitation (b)	20 357	20 577	22 363	696	688	757
— dépenses d'immobilisation	1 582	1 327	1 728	54	44	58
Excédent (+) ou déficit (—) de la valeur de la production par rapport aux dépenses	**—1 252**	**—228**	**—1 505**	**—43**	**—8**	**—51**
	SUBSIDES					
Subsides de péréquation	1 177	1 031	663	40	35	22
— péréquation « a »	*852*	*969*	*663*	*29*	*32*	*22*
— péréquation « c » et divers autres subsides à l'exportation	*325*	*62*	—	*11*	*2*	—
Subsides destinés à couvrir les charges découlant de la réduction du temps de travail	—	—	557	—	—	19
Autres subsides (c)	315	271	474	11	9	16
Montant total des subsides	**1 492**	**1 302**	**1 694**	**51**	**44**	**57**
	AVANCES RÉCUPÉRABLES (pour mémoire)					
Avances récupérables accordées aux mines marginales.....	41	96	123	2	3	4
Avances récupérables accordées aux autres mines.....	8	—	—	—	—	—
Total des avances	**49**	**96**	**123**	**2**	**3**	**4**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Données provisoires.
(b) Compte tenu de la différence estimée de la valeur des produits consommés et des stocks.
(c) Presque exclusivement en faveur des quatre mines marginales du Borinage. En 1954 fonctionnait un Fonds de Soutien, alimenté pour moitié par les autres mines, porté en décompte du montant des *autres subsides*, et pour moitié par l'Etat. La C.E.C.A. supporte une petite partie des subsides aux mines marginales.

En ce qui concerne les recettes, il y a lieu de distinguer la valeur de la production et les subsides.

Au cours de l'année 1956, à part la réinstauration des primes de qualité (75 ou 50 F/t) le 2 mai, les prix du charbon indigène ont été majorés deux fois : une première fois le 8 juin, une seconde fois le 1er octobre. Lors de la première majoration, les prix des bonnes qualités de charbons domes-

tiques libérés le 16 juin 1955 n'ont pas été modifiés, tandis que les prix des autres catégories ont été majorés de 10 à 97 francs la tonne. A l'occasion de la seconde adaptation, une majoration de 65 à 100 francs la tonne a été appliquée à toutes les catégories de charbon dont les prix sont fixés par la Haute Autorité, tandis qu'une majoration de 55 francs a été appliquée aux catégories libérées. Le prix du charbon domestique n'a donc pas haussé dans les mêmes proportions que celui des charbons industriels, contrairement à ce qui s'est passé en 1955. La valeur de la production (1), non compris les subsides de péréquation, a augmenté de 5,5 % par tonne, soit de 724 francs à 764 francs. Comme la production nette a régressé de 1,2 %, la valeur totale a augmenté de 0,9 milliard de francs (4,2 %).

La différence entre la valeur de la production et les dépenses d'exploitation fait ressortir depuis quelques années un passif important : de 1,3 milliard en 1954, il a reculé jusque 0,2 milliard en 1955 et, en dépit de la hausse des prix, est remonté à 1,5 milliard en 1956; ce passif s'est élevé à 53 francs par tonne nette produite, soit 7 % du prix de vente moyen, contre 1 % en 1955 et 6 % en 1954.

Le solde favorable du bassin de Campine n'a pas entièrement compensé le solde déficitaire accru du Borinage, qui comprend d'ailleurs les quatre mines marginales; ces dernières exécutent un programme de rationalisation très poussé avec le concours des autorités et de la C.E.C.A. Au Borinage, les investissements ont plus que doublé; ils se sont élevés à 331 millions de francs contre 204 millions en 1954 et 151 millions en 1955. Dans l'ensemble des autres bassins, les dépenses d'immobilisations en 1956 n'ont été augmentées en moyenne que de 18,8 % par rapport à 1955, soit 221 millions de francs. Dans le Borinage, les immobilisations en 1956 se sont élevées à 83 francs par tonne, contre 58 francs pour tout le Royaume.

Le déficit d'exploitation est encore plus important si on tient compte des avantages sociaux; en effet, l'Etat intervient dans des proportions plus fortes en faveur des mineurs qu'au profit des autres travailleurs. Le montant de ces subsides indirects à l'industrie minière en Belgique peut être évalué, quant à l'ordre de grandeur tout au moins, à la lumière d'indicatoins publiées dans les rapports annuels de l'O.N.S.S.

Si l'on tient compte des subventions sociales, le déficit pour les années 1954, 1955 et 1956 serait respectivement de l'ordre de 3 158, 2 472 et 3 788 millions de francs, soit 108, 83 et 128 francs la tonne. Cela signifie que, pour couvrir les dépenses, la valeur moyenne de la production (à l'exclusion de la péréquation) aurait dû être majorée respectivement de 15,3 %, 11,5 % et 16,8 % (2).

---

(1) Il s'agit ici de la valeur de la production nette et non pas de recettes réelles résultant de la vente de la production. Pour le solde comptable global, il importe peu que la production soit vendue ou stockée.

(2) Le calcul n'a pas tenu compte de la nécessité de réserver une rémunération normale au capital investi. Cf. Duquesne de la Vinelle (L.). — Les comptes économiques de l'industrie charbonnière *(La Revue Nouvelle,* 12e année, XXIV, n° 10, 15 octobre 1956, p. 295-310). Selon cette étude, il aurait fallu porter en compte en 1954 pour la rémunération du capital, y compris les impôts directs, une somme de l'ordre de 2.900 millions de francs.

Subsides sociaux supplémentaires (a)
à l'industrie minière (b)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Pensions (c)	1 616	1 730	1 726
Maladie-invalidité (d)	195	202	200
Compensation de la diminution de la cotisation patronale pour les vacances supplémentaires des ouvriers du fond	—	190	190
Intervention dans les charges nouvelles provenant du régime de vacances plus avantageux en faveur des ouvriers du fond	25	27	30
Rétribution à la S. N. C. B. pour l'octroi de billets de voyage gratuits pour mineurs	70	70	70
Prime d'embauchage	—	25	17
Total	**1 906**	**2 244**	**2 233**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) En plus des subsides sociaux, octroyés au régime général de la sécurité sociale.
(b) D'après les inscriptions budgétaires.
(c) Calculé sur base de la différence, en %, de l'intervention de l'Etat par rapport à la somme totale des salaires payés aux travailleurs du régime général et à celui du régime des mineurs.
(d) L'intervention de l'Etat s'élève à 16 % des cotisations dans le régime général (maladie-invalidité) et à 66 % pour les mineurs (maladie seule). La cotisation supplémentaire de 2 % payée par le secteur minier pour l'assurance invalidité a été considérée comme correspondant aux risques plus élevés.

D'autre part, ce déficit considérable a été établi en partant de moyennes pour le Royaume; comme les écarts de prix de revient varient fortement selon les bassins (1) et ont encore augmenté au cours des dernières années, il est beaucoup plus important pour les « mines marginales ». L'équilibre du marché devrait d'ailleurs en principe, couvrir le prix de revient de ces mines.

Les majorations de prix appliquées en 1956, par conséquent, ont été loin de couvrir l'accroissement des dépenses et, en dépit de la haute conjoncture, les pertes se sont accrues.

En outre, l'intégration totale dans le marché commun, prenant cours normalement au début de 1958, offre encore des perspectives beaucoup moins favorables. D'une part, l'accroissement des dépenses d'exploitation en Belgique a été plus important que dans les autres bassins de la C.E.C.A. Selon la Haute Autorité, le coût moyen, comprenant les amortissements et la rémunération du capital, aurait aumenté en Belgique de 16,9 % en 1956

(1) Cf. tableau page 65. En 1954, les dépenses d'exploitation dans les mines du Borinage ont dépassé de 30,4% celles de la Campine; en 1956, l'écart a été de 41,1 %. Au Borinage, les prix de vente des charbons (y compris la péréquation «a») ont été pour les mêmes années respectivement de 5,8 et 5,9 % supérieurs aux prix de la Campine.

par rapport à 1955 contre 3,3 à 10,1 % dans les autres bassins (1). D'autre part, les prix de vente ont augmenté davantage que dans les autres bassins : l'écart de prix, appelé à disparaître progressivement au cours de la période de transition, est donc devenu plus considérable (2).

Cette différence de prix par rapport aux autres pays de la Communauté, de même que la hausse des prix de revient et les dépenses du programme de rationalisation ont été couvertes en partie par des subventions.

Les subsides de péréquation, qui sont par moitié à charge de la C.E.C.A. et de l'Etat belge, ont toutefois subi une nouvelle diminution. En principe, ils doivent être supprimés totalement en 1958. La péréquation « c » profitant à l'exportation a déjà été supprimée en 1955. La péréquation « a » au profit des ventes à l'intérieur, qui avait été réduite en 1955, a été diminuée d'un tiers le 10 février 1956; la diminution a varié selon la catégorie de charbons. Finalement, le montant total de la péréquation « a » a été ramené de 32 francs à 22 francs la tonne. Cette diminution, prévue dès le début de la période transitoire, a, par conséquent, aggravé l'incidence de la hausse des frais d'exploitation.

Les autres subventions ont, par contre, été largement majorées; elles sont passées de 315 millions de francs en 1954 et 271 millions de francs en 1955 à 1 031 millions de francs en 1956. Le Gouvernement a octroyé à l'industrie charbonnière un demi-milliard de francs à titre de compensation des charges supplémentaires résultant de la réduction de la durée du travail. Les quatre mines marginales du Borinage ont obtenu 430 millions de francs, contre 269 millions de francs en 1955 et 316 millions de francs en 1954; elles ont bénéficié ainsi de 143 francs par tonne nette produite, contre 87 francs en 1955 et 99 francs en 1954. Une minime partie de cette aide a été fournie par la C.E.C.A., soit environ 90 millions de francs en 1955 et 40 millions de francs en 1956.

Dans l'ensemble, les subventions, à l'exclusion des subsides à la sécurité sociale, sont passées de 1,3 milliard à 1,7 milliard de francs, soit de 44 francs à 57 francs par tonne en moyenne (3).

2. — *Electricité.*

La production d'électricité a accusé en 1956 une progression de 8,2 %; cette progression a été de 9,4 % pour les producteurs distributeurs (9,5 %

---

(1) *Cinquième rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 - 13 avril 1957).* (Luxembourg), 13 avril 1957, (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité), p. 125. Il s'agit de calculs de prix de revient comparables.

(2) Au cours de la période avril 1956-avril 1957, les prix (prix de référence Ruhr = 100) sont passés de 130 à 140 pour les anthracites, de 153 à 163 pour le charbon maigre, de 111 à 128 pour le charbon demi-gras, de 111 à 129 pour le charbon gras et de 122 à 132 pour les flambants. A l'exception des flambants en Sarre, les prix sont plus élevés en Belgique que dans les autres pays et la hausse récente y a aussi été plus forte. Cf. *Annexes au cinquième rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 - 13 avril 1957),* op. cit., tableau 39, p. 57.

(3) Si on ajoute les subsides à la sécurité sociale, les subventions sont passées de 3,5 milliards à 3,9 milliards de francs, soit de 119 à 133 francs par tonne, c'est-à-dire, en 1956, à 17,4 % du prix des charbons belges.

dans les entreprises privées et 9,0 % dans les entreprises publiques) et de 6,7 % pour les autoproducteurs industriels : la part de ces derniers est ainsi descendue à 44,9 % contre 45,5 % en 1955 et 51,5 % en 1939, tout en restant supérieure à ce qu'elle est dans les autres pays.

Energie électrique disponible

(en millions de kWh)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Production nette d'électricité :						
Organismes produisant en vue de la distribution publique :						
Entrepr. publiques .	390,8	370,7	392,1	419,8	397,8	433,2
Entrepr. privées ...	5 147,6	4 726,8	4 802,9	5 298,9	5 571,3	6099,2
Autoproducteurs industriels (a)	3 711,2	4 132,2	4 390,4	4 620,4	4 979,5	5 314,4
Total ...	**9 249,6**	**9 229,7**	**9 585,4**	**10 339,1**	**10 948,6**	**11 847,0**
Importations	215,6	200,6	213,6	199,5	260,6	346,7
Exportations	105,0	118,9	214,6	195,2	129,0	267,9
Solde (importations — exportations).....	**+ 110,6**	**+ 81,7**	**— 1,0**	**+ 4,3**	**+ 131,6**	**+ 78,8**
Energie absorbée par les réseaux belges	**9 360,2**	**9 311,4**	**9 584,4**	**10 343,4**	**11 080,2** [illegible]	**11 925,7**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les données publiées antérieurement avaient trait en partie à la production brute, en partie à la production nette, alors que ce tableau donne une estimation de la production nette. Les totaux ont été rectifiés en conséquence.

La consommation d'électricité (1), en hausse de 8,1 %, a continué à augmenter à un rythme beaucoup plus rapide que durant la période 1949-1953 où le taux d'accroissement fut à peine de 4,4 % par an. Ceci est particulièrement sensible pour le courant à basse tension dont la consommation s'accrût par an de 3,6 % pour la période 1949-1953 et de 7,2 % pour la période de 1954-1956. Pour les mêmes périodes, la consommation de courant à haute tension s'accrût respectivement de 4,6 % et de 7,8 % par an. Il y a lieu de noter en outre que, pour chacune de ces périodes, l'énergie électrique produite par les autoproducteurs pour leurs propres besoins a moins progressé (respectivement 4,3 et 6,1 % par an) que les fournitures des organismes producteurs-distributeurs de courant à haute tension (respectivement 4,4 % et 9,7 % par an).

L'augmentation de la part de ces derniers coïncide avec les abaissements de tarifs appliqués depuis 1953 et notamment avec l'instauration,

(1) Déduction faite des pertes dans les réseaux.

depuis 1954 et 1955, du tarif national pour les particuliers et petits consommateurs industriels. En dépit de la hausse persistante de l'index électrique basse tension (1), particulièrement forte en 1956, et des paramètres pour les fournitures de courant à haute tension, qui expriment l'évolution des coûts des facteurs de production, les prix moyens ont accusé, par rapport à 1952, une baisse de 8 % pour la consommation domestique et de 9,5 % pour le courant à haute tension des distributeurs publics.

3. — *Gaz de charbon.*

La consommation de gaz de charbon, y compris le grisou, a progressé davantage en 1956 qu'au cours des années précédentes. Les besoins ont été sans doute accrus par l'hiver rigoureux et les approvisionnements difficiles en charbons et huiles combustibles : aussi ont-ils imposés la mise en marche d'installations de secours.

Production nette, importations et exportations de gaz (a)
(en milliers de mètres cubes de 4 250 Kcal à 0° C et 760 mm Hg)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956
Production des usines à gaz (b)	13 271	13 232	13 154	7 409	4 531
Production des cokeries :					
Production destinée à la distribution publique	752 572	751 022	824 429	803 651	869 425
Production destinée aux fournitures industrielles directes (c)	921 215	898 839	1 004 943	1 100 831	1 184 804
Production des charbonnages et des installations de « reforming » (b) ..	84 506	105 753	107 245	153 190	183 989
Total du gaz produit en Belgique ..	**1 771 564**	**1 768 846**	**1 949 771**	**2 065 081**	**2 242 749**
Importations	2 568	5 763	895	3 548	4 778
Exportations	23 723	28 399	43 486	51 398	69 114
Total du gaz disponible en Belgique.	**1 750 409**	**1 746 210**	**1 907 180**	**2 017 231**	**2 178 413**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du « restgas » des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle inclut la production de méthane en provenance directe des charbonnages, ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, l'un et l'autre de ces gaz étant destinés à la distribution publique. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, « restgas », gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz de pétrole, qui sont mélangés, en dehors de l'usine de production, au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique, ni le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres, et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.
(b) Le total de ces productions est destiné à la distribution publique.
(c) Cette production est destinée aux fournitures faites par les cokeries aux autres divisions des sociétés auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

(1) Indice des coûts entrant dans le calcul du prix du kW produit.

La consommation industrielle (fournitures directes et ventes par les organismes distributeurs) a augmenté de 10,4 % : par rapport à celle de 1955, elle représente 72,2 % de la consommation totale à l'intérieur du pays, contre 70,7 % en 1955. Par contre, la consommation par les particuliers, commerçants et artisans qui, par ailleurs, recourent davantage au gaz de pétrole, notamment pour des besoins exceptionnels, a augmenté seulement de 3,4 %.

Distribution publique de gaz (a)

(en milliers de mètres cubes tels quels)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956
A. *Mise en consommation* :					
1. Importations	2 568	5 763	895	3 548	4 778
2. Production nette des usines à gaz :					
a) Gaz de four	77 802	66 012	48 683	33 155	29 763
b) Gaz divers (*b*)	11 997	10 810	15 097	40 799	39 967
3. Fourni directement par des cokeries	89 033	84 985	86 368	87 674	89 483
4. Fourni par l'intermédiaire des sociétés de transport :					
a) venant des cokeries	639 661	627 394	724 621	736 579	814 525
b) venant des charbonnages (méthane)	79 800	100 837	96 913	113 799	146 419
5. Différences des stocks des gazomètres	+ 179	+ 32	+ 24	— 18	— 148
Total ...	**901 040**	**895 833**	**972 601**	**1 015 536**	**1 124 788**
B. *Répartition* :					
1. Consommation intérieure :					
a) Fourni aux consommateurs	750 266	739 107	780 206	827 851	901 979
— Utilisations domestiques	*717 678*	*478 611*	*479 346*	*488 488*	*503 837*
— utilisations commerciales et artisanales		*43 600*	*46 162*	*48 320*	*51 435*
— utilisations industrielles		*185 919*	*224 851*	*262 653*	*321 234*
— éclairage public	*17 711*	*15 227*	*11 841*	*8 025*	*25 473*
— bâtiments et services publics	*14 877*	*15 750*	*18 006*	*20 365*	
b) Besoins propres et pertes	127 051	128 326	148 909	136 287	153 695
Total consommation intérieure	**877 317**	**867 433**	**929 115**	**964 138**	**1 055 674**
2. Exportations	23 723	28 399	43 486	51 398	69 114
Total ...	**901 040**	**895 833**	**972 601**	**1 015 536**	**1 124 788**

Source : Fédération de l'Industrie du Gaz.

(a) Tableau remanié. Données basées sur les relevés aux compteurs.
(b) Y compris le gaz de pétrole distribué par les canalisations des anciennes usines à gaz de Dinant et de Chimay, ainsi que la production de l'usine de reforming de Mont-Saint-Aldegonde.

Ces besoins ont été satisfaits par le gaz provenant des cokeries, en hausse de 7,9 %, et par le grisou capté dans les charbonnages du Hainaut, en hausse de 20,1 %. Cependant, il n'a pas encore été possible d'assurer la distribution du grisou provenant du bassin de Campine. En dépit de fournitures exceptionnelles en février et mars, la production des usines à gaz proprement dites a régressé jusqu'à un niveau insignifiant par suite de l'arrêt de deux usines en 1956. Le gaz des cokeries couvre d'ailleurs 91,6 % de la production utile totale, mais il reste toujours un produit fatal des cokeries dont l'activité est tributaire de la conjoncture sidérurgique.

4. — *Pétroles.*

Les difficultés d'approvisionnement, appréhendées dès le mois d'août à la suite de la nationalisation du canal de Suez, sont devenues effectives au mois de novembre lorsque, à la suite des opérations militaires, le canal a été fermé pendant plusieurs mois tandis que la plupart des pipe-lines étaient mis à l'arrêt. Ces événements ont donné aux deux semestres de l'année une allure très différente.

Au premier semestre 1956, la consommation de produits de pétrole, particulièrement des huiles combustibles et de gaz de pétrole, a continué à se développer. L'hiver rigoureux, les difficultés d'approvisionnement en charbons et le renchérissement plus accentué des combustibles solides ont même renforcé cette tendance. De plus en plus, il est fait appel au gaz de pétrole pour tous les usages. En outre, certaines centrales électriques avaient entamé une conversion très poussée de leurs installations en vue de l'utilisation d'huiles combustibles.

Aussi la mise en œuvre de pétrole brut par les raffineries belges s'est accrue de 38,8 % au premier semestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les importations de produits raffinés ont diminué tandis que les exportations ont accusé une augmentation sensible : 30 % pour l'essence, le kérosène et le jet-fuel, 49 % pour le gas-oil et le Diesel-oil, 54 % pour le fuel-oil. Les fournitures au marché intérieur ont augmenté de 5 % pour l'essence, le kérosène et le jet-fuel, de 24 % pour le gas-oil et le Diesel-oil, de 37 % pour le fuel-oil et de 61 % pour le gaz de pétrole.

A la fin du second semestre, la nécessité pour les navires de passer par le Cap de Bonne-Espérance a considérablement allongé la distance à parcourir et a ainsi réduit de moitié environ la capacité de transport. L'Amérique, qui avait certes augmenté sa production de pétrole, a pu accroître ses livraisons, mais elle a préféré fournir des produits raffinés. L'insuffisance des moyens de transport a provoqué une forte hausse des frets tandis que les prix de base du pétrole ont également monté. Les prix au consommateur ont ainsi accusé une hausse sensible, d'autant plus forte que les produits étaient plus pondéreux.

Les arrivages furent d'abord interrompus, puis restèrent insuffisants pour faire face aux besoins et aux tendances de stockage; la plupart des pays d'Europe ont ainsi dû mettre en application de légères mesures de

Production et consommation de produits pétroliers (a)

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Quantités d'huiles brutes mises en œuvre	909	2 652	3 026	3 798	4 640	5 350
Production :						
Essences avion et auto (b)	156	510	662	792	1 034	1 156
Pétrole lampant et carburéacteur (b)	13	67	109	155	157	181
White spirit et essences spéciales	13	12	19	18	17	20
Gas- et Diesel-oil	198	565	792	925	1 161	1 483
Fuel-oil	375	1 228	1 351	1 512	1 710	1 930
Lubrifiants	5	7	6	9	18	24
Bitumes	83	86	90	95	143	170
Gaz de raffinerie	1	3	16	25	80	89
Autres (c)	—	—	30	60	48	60
Importations (d) :						
Essences avion et auto (b)	735	616 (e)	548 (e)	347	370	358
Pétrole lampant et carburéacteur (b)	47	47	69	62	26	31
White spirit et essences spéciales	14	13	11	13	14	14
Gas- et Diesel-oil	626	641	612	567	825	1 027
Fuel-oil	873	538	464	626	703	862
Lubrifiants	129	87	100	136	165	175
Bitumes	7	13	8	18	24	23
Gaz de raffinerie	35	53 (e)	63 (e)	79	86	84
Autres (c)	4	2	3	3	3	3
Exportations (y compris toutes les soutes) (d) :						
Essences avion et auto (b)	39	309 (e)	282 (e)	213	353	444
Pétrole lampant et carburéacteur (b)	1	33	54	66	116	135
White spirit et essences spéciales	6	4	6	6	6	6
Gas- et Diesel-oil	183	379	395	503	629	980
Fuel-oil	388	1 017	905	1 077	1 176	1 310
Lubrifiants	19	10	28	45	73	93
Bitumes	19	33	22	25	53	76
Gaz de raffinerie	—	1 (e)	13 (e)	18	12	12
Autres (c)	—	—	—	—	—	—
Livraisons à la consommation intérieure :						
Essences avion et auto (b)	813	849	900	935	1 063	1 135
Pétrole lampant et carburéacteur (b)	49	81	106	130	76	72
White spirit et essences spéciales	21	20	22	23	24	25
Gas- et Diesel-oil	717	823	882	1 049	1 245	1 561
Fuel-oil	769	689	788	927	1 071	1 518
Lubrifiants	88	78	81	89	98	113
Bitumes	64	68	78	91	109	120
Gaz de raffinerie	34	53	69	83	153	161
Autres (c)	3	2	33	63	48	61

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

(a) Tableau partiellement remanié.
(b) A partir de 1955, le carburéacteur du type essence est compris dans les statistiques « essences avion et auto ».
(c) Paraffines et cires; gaz livrés directement pour usages industriels.
(d) Belgique seule.
(e) Estimations.

rationnement. En Belgique, il a été interdit de rouler le dimanche et des vitesses maxima ont été fixées; pour ce qui concerne l'essence et les huiles combustibles, les fournitures ont été limitées à un pourcentage des ventes d'une période de référence.

Ces divers événements ont eu une certaine influence sur l'activité de l'industrie du pétrole. Au second semestre, la quantité de pétrole brut transformé par les raffineries belges a baissé de 4 % par rapport à la même période de l'année précédente, et de 15,5 % par rapport au premier semestre de l'année. Les importations de produits raffinés ont augmenté sensiblement, en particulier pour les huiles combustibles : 58 % pour le gas-oil et le Diesel-oil et 47 % pour le fuel-oil par rapport au second semestre 1955, et respectivement 19 et 27 % par rapport au premier semestre 1956. Les exportations ont continué leur progrès, tout au moins pour les huiles légères et moyennes, le gas-oil et Diesel-oil (+ 61 % par rapport au second semestre 1955) et le gaz de pétrole. Les exportations de fuel-oil, par contre, ont accusé une régression de 19 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente et de 28 % par rapport aux six premiers mois de l'année 1956.

La situation spéciale créée par la crise de Suez n'a pas empêché la consommation apparente de produits pétroliers de croître au cours du second semestre de l'année; par rapport à la période correspondante de l'année 1955, l'augmentation est de 7 % pour les huiles légères et moyennes, de 27 % pour le gas-oil et le Diesel-oil, de 46 % pour le fuel-oil. Sauf pour le gas-oil et le Diesel-oil, les fournitures ont été légèrement supérieures à celles des six premiers mois de l'année.

Malgré les mesures restrictives et les difficultés d'importation, la tendance ascendante de la consommation n'a donc pas subi d'arrêt en 1956. Il faut l'attribuer à l'augmentation de la consommation apparente avant les restrictions. La hausse de la consommation fut particulièrement vive pour les huiles combustibles et le gaz; exprimés en calories, ces produits accusent un accroissement de 18,8 % contre 16,7 % en 1955 et 15,5 % en 1954. Si l'on considère l'ensemble de la consommation d'énergie, les produits pétroliers ont vu leur part passer de 17,0 à 19,1 %; l'accroissement a été le plus important depuis 1950.

5. — *Bilan énergétique.*

La production d'énergie primaire en Belgique a été, en équivalent charbon, de 30 553 000 t, soit en recul de 0,3 %. L'accroissement considérable pour le grisou et l'énergie hydraulique n'a pas compensé le fléchissement de la production charbonnière. Depuis 1951, par ailleurs, la production belge a fluctué entre un minimum de 29 880 000 t en 1951 et un maximum de 30 649 500 t en 1955.

Par contre, *la quantité d'énergie primaire mise en œuvre* dans le pays, que ce soit pour la consommation directe à l'intérieur ou pour la transformation en d'autres formes d'énergie destinées au marché intérieur et exté-

Consommation intérieure brute d'énergie primaire (a)

(en milliers de tonnes équivalent charbon) (b)

ANNÉE	Energie primaire mise en œuvre						Soldes d'importation et d'exportation d'énergie transformée et mouvements de stocks								Total général
	Charbon	Bois	Gaz méthane (grisou) (c)	Energie hydro-électrique	Pétrole brut	Total	Agglomérés de houille	Briquettes de lignite	Coke	Combustibles liquides raffinés	Gaz manufacturé (c)	Gaz de pétrole	Energie électrique	Total	
1900 ...	21 790,3	393,1	—	—	—	22 183,4	— 583,1		— 807,1	..	—	—	..	— 1 390,2	20 793,2
1910 ...	25 087,9	393,1	—	—	5,7	25 486,7	— 268,2		— 562,0	+ 235,1	—	—	..	— 595,1	24 891,6
1920 ...	22 483,0	393,1	—	9,1	4,0	22 889,2	— 63,6		— 97,9	+ 90,4	—	—	..	— 71,1	22 818,1
1930 ...	27 285,2	314,3	—	8,2	..	27 608,7	— 548,0		+ 266,2	+ 587,9	—	—	..	+ 306,1	27 913,8
1948 ...	29 111,4	155,0	—	38,3	386,1	29 690,8	— 67,2	+ 60,0	— 1 078,4	+ 1 655,2	— 11,5	+ 5,8	+ 148,4	+ 712,3	30 393,1
1949 ...	26 114,8	155,0	0,6	23,3	500,5	26 794,2	— 50,5	+ 42,5	— 655,9	+ 1 747,8	— 12,9	+ 15,2	+ 35,9	+ 1 122,1	27 916,3
1950 ...	25 971,8	152,3	20,7	39,1	637,8	26 821,7	— 7,8	+ 47,1	— 341,1	+ 2 282,9	— 12,1	+ 33,3	+ 54,7	+ 2 057,0	28 878,7
1951 ...	30 069,4	152,8	43,9	40,9	1 299,9	31 606,9	—335,7	+ 70,6	— 518,1	+ 2 359,4	— 15,9	+ 59,0	+ 66,5	+ 1 685,8	33 292,7
1952 ...	27 954,5	142,9	68,3	45,2	3 792,4	32 003,3	—332,5	+ 44,1	— 1 021,0	+ 105,8	— 12,7	+ 90,6	+ 47,3	— 1 078,4	30 924,9
1953 ...	26 881,5	200,6	75,6	51,7	4 583,2	31 792,6	—260,6	+ 54,6	— 919,1	— 320,5	— 12,9	+ 92,3	— 0,6	— 1 366,8	30 425,8
1954 ...	27 793,3	223,2	73,8	91,7	5 431,1	33 613,1	—305,7	+ 58,6	— 724,7	— 504,2	— 26,0	+102,6	+ 2,3	— 1 397,1	32 215,0
1955 ...	29 146,2	234,9	85,4	69,0	6 635,2	36 170,7	—421,4	+ 69,0	— 521,4	— 889,4	— 29,2	+126,5	+ 69,6	— 1 596,3	34 574,4
1956 ...	30 363,0	235,0	106,9	100,4	7 650,5	38 455,8	—559,1	+ 67,1	— 799,3	— 674,2	— 39,1	+123,4	+ 42,0	— 1 839,2	36 616,6

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Données revisées en ce qui concerne l'énergie électrique.
(b) Tableau de conversion en équivalent charbon :
gaz méthane et manufacturé : 0,61; énergie hydroélectrique et électricité thermique : estimation sur base de la consommation spécifique de l'ensemble des producteurs; bois : 0,62; pétrole brut : 1,43; combustibles liquides : 1,47; gaz de pétrole : 1,71; agglomérés : 1,00; briquettes de lignite : 0,71; coke : 1,03.
(c) Volumes ramenés à du gaz d'un pouvoir calorifique de 4 250 kcal/m³.

Evolution de la consommation intérieure brute d'énergie primaire (a)

ANNÉE	1953 = 100					En pourcent du total				
	Charbon et dérivés	Produits pétroliers	Energie hydro-électrique	Bois	Total	Charbon et dérivés	Produits pétroliers	Energie hydro-électrique	Bois	Total
1900	79,0	..	—	196,0	68,3	98,1	..	—	1,9	100,0
1910	94,0	5,5	—	196,0	81,8	97,4	1,0	—	1,6	100,0
1920	86,5	2,2	17,6	196,0	75,0	97.8	0,4	0,03	1,7	100,0
1930	104,6	13,5	15,9	98,0	91,7	96,7	2,1	0,03	1,1	100,0
1948	109,0	47,0	74,1	77,3	99,9	92,6	6,7	0,1	0,5	100,0
1949	98,7	52,0	45,1	77,3	91,8	91,3	8,1	0,1	0,6	100,0
1950	99,7	67,8	75,6	75,9	94,9	89,1	10,2	0,1	0,5	100,0
1951	113,8	85,4	79,1	76,2	109,4	88,2	11,2	0,1	0,5	100,0
1952	103,6	91,6	87,4	71,2	101,6	86,5	12,9	0,1	0,5	100,0
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	84,9	14,3	0,2	0,7	100,0
1954	104,1	115,5	177,4	111,3	105,9	83,4	15,6	0,3	0,7	100,0
1955	110,0	134,8	133,5	117,1	113,6	82,1	17,0	0,2	0,7	100,0
1956	113,0	163,0	144,2	117,1	120,3	79,7	19,4	0,3	0,6	100,0

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) En tenant compte du solde importateur et exportateur d'énergie transformée et des mouvements de stocks, pour autant que ceux-ci sont connus. Données revues.

rieur, n'a cessé de croître depuis 1951. En 1956, l'augmentation a été de 6,3 % contre 7,6 % en 1955. Elle s'élève pour le charbon à 4,2 %, pour le pétrole brut à 15,3 % et pour le grisou à 25,2 %; mais ce dernier n'intervient que pour une part minime dans le total, soit 0,3 %.

Comme une partie de cette énergie primaire est transformée pour être exportée sur les marchés extérieurs, elle échappe à la consommation belge. *L'excédent d'exportation d'énergie transformée* a progressé depuis 1952 : en dépit de difficultés d'approvisionnement, il s'est accru de 15,2 % en 1956 contre 14,3 % en 1955 et a atteint ainsi 4,2 % de la totalité de l'énergie primaire mise en œuvre. Pour le coke, il a augmenté de 53,3 %, mais les exportations avaient été en 1955 freinées par des grèves. Pour les agglomérés, l'excédent d'exportation s'est accru de 32,7 %. L'excédent d'exportation du gaz de charbon a continué à augmenter, mais il a atteint à peine le quart du solde importateur du gaz de pétrole; ce solde importateur a connu une hausse ininterrompue jusqu'en 1955 pour accuser, en 1956, une faible baisse. Par suite de difficultés d'approvisionnement, l'excédent d'exportation de combustibles liquides a diminué de 24,2 %.

La consommation apparente intérieure d'énergie a progressé de 5,9 % en 1956, contre 7,5 % en 1955.

La consommation de combustibles solides s'est accrue de 2,7 % seulement en passant de 28,4 à 29,2 millions de tonnes. Leur part dans la consommation totale d'énergie a fléchi plus que dans aucune année antérieure. En dépit des difficultés d'approvisionnement et des mesures de restriction à la fin de l'année, la consommation de produits de pétrole a accusé un progrès plus sensible que les années précédentes en passant de 5,9 à 7,1 millions de tonnes équivalent charbon, soit une hausse de 20,9 %.

La production intérieure totale d'énergie ayant atteint 30,6 millions de tonnes, et la consommation s'étant élevée à 36,6 millions de tonnes, les besoins intérieurs ont été couverts par un *excédent d'importation* à concurrence de 16,5 % contre 11,4 % seulement en 1955. Un excédent d'exportation était courant avant 1940, mais depuis 1948 pareil excédent ne s'est présenté que deux fois. L'excédent d'exportation pour les cokes et les agglomérés, qui est passé de 0,9 à 1,4 million de tonnes, n'a pas suffi pour compenser le renversement de la balance charbonnière : celle-ci est passée d'un solde positif de 3,4 millions de tonnes en 1955 à un déficit de 0,3 million de tonnes en 1956. En outre, les importations de pétrole brut sont passées de 6,6 à 7,7 millions de tonnes équivalent charbon, tandis que les exportations nettes de produits de pétrole ont reculé de 0,8 à 0,6 million de tonnes.

Au point de vue de *la balance des paiements de l'U.E.B.L.*, l'incidence défavorable de cette évolution a été aggravée par la hausse sensible et exceptionnelle des prix de l'énergie importée.

Les statistiques douanières de l'U.E.B.L. (dans lesquelles interviennent les achats considérables de cokes pour le Grand-Duché de Luxembourg qui dépassent d'ailleurs largement l'excédent d'exportation de la Belgique) montrent que l'excédent d'importation d'énergie, en passant à 8 milliards

Solde du commerce extérieur de l'U.E.B.L. des principales formes d'énergie (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Combustibles solides	— 2 234	— 839	— 193	— 1 756	— 946	+ 81	— 377	+ 620	— 1 693
— charbon et lignite	— 1 247	+ 325	+ 1 402	— 185	+ 98	+ 1 428	+ 1 026	+ 2 425	— 165
— cokes (b)	— 915	— 1 064	— 1 524	— 1 738	— 1 244	— 1 487	— 1 558	— 2 053	— 1 934
— agglomérés de charbons et de lignite	— 72	— 100	— 70	+ 168	+ 200	+ 140	+ 155	+ 248	+ 405
Pétrole et produits pétroliers	— 2 341	— 2 082	— 2 869	— 4 446	— 4 118	— 3 997	— 4 653	— 5 399	— 6 355
— pétrole brut et semi-raffiné	— 245	— 344	— 477	— 1 198	— 3 169	— 3 692	— 4 231	— 4 948	— 6 032
— produits dérivés de pétrole	— 2 096	— 1 738	— 2 392	— 3 240	— 949	— 304(c)	— 422(c)	— 451(c)	— 324(c)
— gaz	— *10*	— *25*	— *60*	— *98*	— *152*	(d)	(d)	(d)	(d)
— huiles légères	— *897*	— *1 031*	— *1 366*	— *1 675*	— *886*	— *643*	— *365*	— *67*	+ *98*
— huiles moyennes	— *30*	— *34*	— *54*	— *98*	— *58*	— *43*	+ *4*	+ *134*	+ *172*
— huiles lourdes	— *1 159*	— *648*	— *913*	— *1 378*	+ *147*	+ *382*	— *61*	— *519*	— *594*
Total ...	— 4 575	— 2 921	— 3 062	— 6 202	— 5 063	— 3 916 (c)	— 5 030 (c)	— 4 779 (c)	— 8 048 (c)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Exportations nettes (+); importations nettes (—).
(b) La Belgique est exportatrice nette: le solde importateur provient des achats du Grand-Duché de Luxembourg.
(c) Non compris le solde des gaz de raffinage.
(d) A partir de 1953, le montant des exportations n'est plus publié; il est probable que le taux d'augmentation du solde importateur a faibli.

de francs, a augmenté de 68 %. Cette dernière augmentation de 3,3 milliards de francs est supérieure à l'accroissement du déficit total de la balance commerciale de l'U.E.B.L. qui s'est élevé, en effet, à 2,3 milliards de francs seulement. Cela illustre l'importance du problème de l'énergie. L'augmentation du déficit énergétique résulte de l'accroissement des importations de pétrole brut et du renversement de la balance commerciale en charbons et agglomérés de lignite.

Les fournitures apparentes d'énergie primaire et transformée aux utilisateurs finaux ont augmenté de 7,9 % contre 9 % en 1955. En outre, le rendement de l'énergie utilisée est beaucoup plus important : l'effet utile de l'électricité, des produits pétroliers et du gaz est sensiblement plus élevé que celui des combustibles solides tandis que le rendement des appareils s'améliore.

Quoique la consommation apparente des combustibles solides par le consommateur final prenne encore de l'extension, leur part dans la consommation des différentes formes d'énergie diminue encore davantage que leur part dans la totalité de l'énergie primaire mise en œuvre. En dépit des besoins élevés de cokes dans l'industrie sidérurgique, la consommation apparente de combustibles solides n'a progressé que de 2,7 % contre 7,3 % en 1955. Malgré les difficultés d'approvisionnement, la consommation de combustibles liquides a progressé dans des proportions bien plus sensibles qu'en 1955, soit 24 % contre 13,6 % en 1955. La part de l'électricité et du gaz de charbon ne s'est guère modifiée tandis que la consommation de gaz de pétrole, par suite de son utilisation accrue pour des fins industrielles, a plus que doublé depuis 1954.

Il y a lieu de remarquer tout particulièrement que les fournitures d'énergie aux ménages, commerçants et artisans ne cessent de croître. L'augmentation de 16,1 % en 1955 est suivie d'une nouvelle augmentation en 1956 de l'ordre de 7,5 %. La consommation par habitant, de l'ordre de 963 kg en 1954, est passée respectivement à 1 041 kg et à 1 112 kg pour les années 1955 et 1956. L'hiver rigoureux de 1956 a, il est vrai, favorisé cette tendance; toutefois, une évolution ascendante au cours d'une période assez longue ne peut s'expliquer que par des causes structurelles, à savoir le relèvement du standard de vie notamment, qui apparaît nettement dans l'amélioration de l'habitation et du chauffage. En dépit des fournitures sensiblement accrues d'huiles combustibles — la constitution de stocks avant les mesures de rationnement n'est pas exclue à priori — et de l'utilisation croissante des cuisinières à gaz ou électriques, la consommation apparente de charbons et boulets enregistre de nouveaux progrès. Pour la première fois, les fournitures de gaz et de pétrole ont diminué; mais comme elles avaient encore augmenté au premier semestre, cette diminution paraît imputable à la pénurie qui s'est développée au cours du second semestre.

Les fournitures d'énergie à l'industrie ont progressé de 10 % contre 6,5 % en 1955. La consommation accrue de cokes par l'industrie sidérurgique a compensé largement la régression de la consommation de charbon (2,4 contre 2,6 millions de tonnes), qui subit une concurrence très forte des

Estimation de la consommation finale nette d'énergie selon les secteurs économiques et la forme de l'énergie mise en œuvre (a)

DÉSIGNATION	En milliers de tonnes équivalent charbon			En % du total		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Particuliers, artisanat, commerce				*33,94*	*36,13*	*35,99*
— combustibles solides	6 688	7 765	8 120	83,80	83,84	81,58
— combustibles liquides	698	844	1 164	8,75	9,11	11,69
— électricité	146	155	168	1,83	1,67	1,69
— gaz de charbon	321	327	339	4,02	3,53	3,41
— gaz de pétrole	128	171	162	1,60	1,85	1,63
Total ...	**7 981**	**9 262**	**9 953**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Transport (b)				*15,11*	*14,17*	*13,27*
— combustibles solides	1 614	1 533	1 443	45,74	42,20	39,32
— combustibles liquides	1 893	2 046	2 163	53,29	56,32	58,94
— électricité	45	54	64	1,27	1,49	1,74
Total ...	**3 552**	**3 633**	**3 670**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Industrie (c)				*49,87*	*48,72*	*49,66*
— combustibles solides	8 135	8 364	8 540	69,37	66,98	62,19
— combustibles liquides	1 879	2 189	2 972	16,02	17,53	21,64
— électricité	949	1 012	1 087	8,09	8,10	7,92
— gaz de cokeries et usines à gaz ...	750	832	919	6,40	6,66	6,69
— gaz de pétrole	14	91	214	0,12	0,73	1,56
Total ...	**11 727**	**12 488**	**13 732**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Services publics (d)				*1,08*	*0,98*	*1,08*
— combustibles solides	222	216	264	87,06	86,40	88,29
— électricité	15	17	19	5,88	6,80	6,35
— gaz de charbon	18	17	16	7,06	6,80	5,35
Total ...	**255**	**250**	**299**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
Consommation totale				*100,00*	*100,00*	*100,00*
— combustibles solides	16 659	17 878	18 367	70,84	69,75	66,42
— combustibles liquides	4 470	5 079	6 299	19,01	19,81	22,78
— électricité	1 155	1 238	1 338	4,91	4,83	4,84
— gaz de charbon	1 089	1 176	1 274	4,63	4,59	4,61
— gaz de pétrole	142	262	376	0,60	1,02	1,36
Total ...	**23 515**	**25 633**	**27 654**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Il s'agit en réalité de fournitures; l'influence perturbatrice due aux fluctuations des stocks dans le commerce et chez les particuliers n'est pas exclue. Le rendement utile de l'énergie mise en œuvre diffère largement selon sa forme. Tableau de conversion : charbon et agglomérés : 1; cokes : 1,03; agglomérés de lignite : 0,71; combustibles liquides : 1,47; électricité : 0,12; gaz de charbon : 0,61; gaz de pétrole 1,71.

(b) Non compris la navigation maritime.

(c) Estimation moins précise en raison de la transformation dans les entreprises; il n'a pas été tenu compte de la consommation de gaz de haut-fourneaux. La consommation totale estimée de combustibles solides et liquides par les centrales électriques des autoproducteurs a été déduite.

(d) Il n'y a pas de statistiques disponibles concernant la consommation de produits pétroliers; celle-ci est comprise dans les estimations concernant le groupe *particuliers, artisanat, commerce.*

huiles combustibles; pour la première fois, les achats de combustibles liquides, exprimés en équivalent charbon, ont dépassé les livraisons de charbons; le dépassement est de 24 %, mais comme il a pu y avoir une diminution des stocks de charbons et une augmentation des stocks d'huiles chez les consommateurs et dans le commerce, la diminution de la consommation de charbon n'a peut-être pas été aussi importante.

Le secteur des transports est le seul où la consommation de combustibles solides soit en régression. Les achats de combustibles liquides pour les transports routiers ont progressé de 8,5 %, et pour les chemins de fer de 80 % par rapport à 1955, soit quatre fois autant qu'en 1954. Néanmoins, la consommation totale d'énergie par le secteur transports a progressé dans une très faible proportion, soit 1 % en 1956 et 2,3 % en 1955; c'est le résultat du rendement énergétique nettement supérieur dû aux conversions d'installations faites aux chemins de fer où, en dépit de l'activité accrue, la consommation d'énergie a régressé de 3,2 %.

§ 2. — MÉTALLURGIE

La haute conjoncture a, en 1956, continué à caractériser la situation du secteur des biens d'investissement, tant dans le domaine de la production que des prix. Les prix du fer et de l'acier ont augmenté dans une plus forte mesure que ceux des fabrications métalliques; cependant, à partir du deuxième trimestre, les prix des métaux non ferreux et surtout du cuivre ont été en général orientés à la baisse en dépit des fluctuations provoquées par la crise de Suez. La consommation apparente de métaux s'est largement développée.

En ce qui concerne les produits soumis au régime de la C.E.C.A., la consommation apparente, exprimée en équivalent d'acier brut, a progressé en U.E.B.L. de 5,3 % par rapport à 1955, soit à un taux supérieur à celui des autres pays de la C.E.C.A., à l'exception de l'Union Economique Franco-Sarroise. Ce taux était resté antérieurement de beaucoup inférieur à celui de tous les autres pays de la Communauté, de sorte que la part de la consommation belgo-luxembourgeoise d'acier dans celle de l'ensemble des pays de la C.E.C.A., qui était supérieure à 8 % au cours des années 1949 à 1951, n'a guère dépassé 6 % au cours des années 1955 et 1956.

Cette part est d'ailleurs beaucoup plus faible que celle de la production d'acier, en raison de l'important solde exportateur de l'U.E.B.L. Mais la tendance de la production est analogue; la part de l'U.E.B.L. dans la production d'acier brut de l'ensemble des pays de la C.E.C.A. a en effet diminué de 19,4 % en 1952 à 17,3 % au cours des deux dernières années.

En ce qui concerne la consommation apparente de métaux non ferreux, la comparaison est moins favorable vis-à-vis de la plupart des pays de la C.E.C.A., mais beaucoup plus favorable par rapport aux autres pays de l'O.E.C.E. et notamment au Royaume-Uni. En 1956, la consommation de l'U.E.B.L. a augmenté de 2,6 %, soit à un taux inférieur à celui des autres pays de la C.E.C.A., exception faite de l'Allemagne Fédérale, où la consommation a diminué de 2,4 %.

Consommation apparente de métal dans les pays de la C.E.C.A.

PÉRIODE	U.E.B.L.	Allemagne (R.F.) (sans la Sarre)	France et la Sarre	Italie	Pays-Bas	C.E.C.A.
	ACIER : produits de la C.E.C.A. (en milliers de tonnes d'acier brut)					
1949	1 852	8 719	8 638	2 427	1 328	22 964
1950	2 190	10 754	7 439	2 984	1 492	24 859
1951	2 312	11 683	8 977	3 553	1 614	28 139
1952	2 414	14 713	10 215	4 001	1 760	33 103
1953	2 468	14 834	9 077	4 325	2 044	32 748
1954	2 354	17 280	9 864	4 983	1 988	36 469
1955	2 674	21 887	10 971	5 842	2 357	43 731
1956	2 815	21 397	12 720	6 102	2 408	46 442
	MÉTAUX NON FERREUX : Aluminium (1re fusion), cuivre, plomb et zinc (métal raffiné) (en milliers de tonnes métal)					
1949	178	330	358	154	73	1 093
1950	181	487	367	199	79	1 313
1951	242	553	433	220	80	1 528
1952	169	516	480	217	69	1 451
1953	173	627	434	220	84	1 538
1954	212	817	537	284	106	1 956
1955	235	945	585	299	93	2 157
1956	241	922	607	334	97	2 201

Sources : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité.
Organisation Européenne de Coopération Economique.

Comme pour la sidérurgie, la production de métaux non ferreux, l'aluminium excepté, est beaucoup plus importante que la consommation.

Ces constatations confirment que le marché belgo-luxembourgeois des métaux est largement dépendant des exportations de produits peu évolués. Il l'est aussi des exportations de produits mi-finis, car les statistiques de la consommation apparente couvrent les métaux transformés par l'industrie des fabrications métalliques en tubes, tréfilés, aciers et fontes moulés, aciers laminés ou étirés à froid, qui sont aussi largement exportés. Cependant, cette industrie oriente aussi son activité vers une plus grande élaboration des produits fabriqués.

1. — *Sidérurgie.*

Comme en 1955, le secteur de la sidérurgie est resté très actif en 1956. En dépit de l'augmentation de la production, le volume des commandes en carnet et les retards dans les livraisons n'ont cessé de s'amplifier. Aussi les prix tant intérieurs qu'extérieurs ont-ils marqué une orientation à la

Production sidérurgique dans les pays de la C.E.C.A.

PÉRIODE	Belgique	Allemagne (R.F.) (sans la Sarre)	La Sarre	France	Italie	Grand-Duché de Luxembourg	Pays-Bas	Pays de la C.E.C.A.
	FONTE (en milliers de tonnes)							
1952	4 775	12 877	2 550	9 772	1 143	3 076	539	34 732
1953	4 218	11 654	2 382	8 664	1 254	2 719	591	31 482
1954	4 561	12 512	2 499	8 830	1 298	2 801	610	33 111
1955	5 320	16 482	2 879	10 941	1 677	3 048	668	41 015
1956	5 658	17 577	3 018	11 423	1 935	3 272	664	43 547
	Production des pays de la C.E.C.A. = 100							
1952	13,75	37,08	7,34	28,14	3,29	8,86	1,55	100,00
1953	13,40	37,02	7,57	27,52	3,98	8,64	1,88	100,00
1954	13,77	37,79	7,55	26,67	3,92	8,46	1,84	100,00
1955	12,97	40,19	7,02	26,68	4,09	7,43	1,63	100,00
1956	12,99	40,36	6,93	26,23	4,44	7,51	1,52	100,00
	ACIER BRUT (en milliers de tonnes)							
1952	5 098	15 806	2 823	10 867	3 535	3 002	685	41 816
1953	4 453	15 420	2 682	9 997	3 500	2 658	866	39 576
1954	4 934	17 435	2 805	10 627	4 207	2 828	929	43 765
1955	5 894	21 336	3 166	12 631	5 395	3 226	979	52 627
1956	6 376	23 189	3 375	13 442	5 911	3 456	1 051	56 800
	Production des pays de la C.E.C.A. = 100							
1952	12,19	37,80	6,75	25,99	8,45	7,18	1,64	100,00
1953	11,25	38,96	6,78	25,26	8,84	6,72	2,19	100,00
1954	11,27	39,84	6,41	24,28	9,61	6,46	2,13	100,00
1955	11,20	40,54	6,02	24,00	10,25	6,13	1,86	100,00
1956	11,23	40,83	5,94	23,66	10,41	6,08	1,85	100,00

Source : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Haute Autorité.

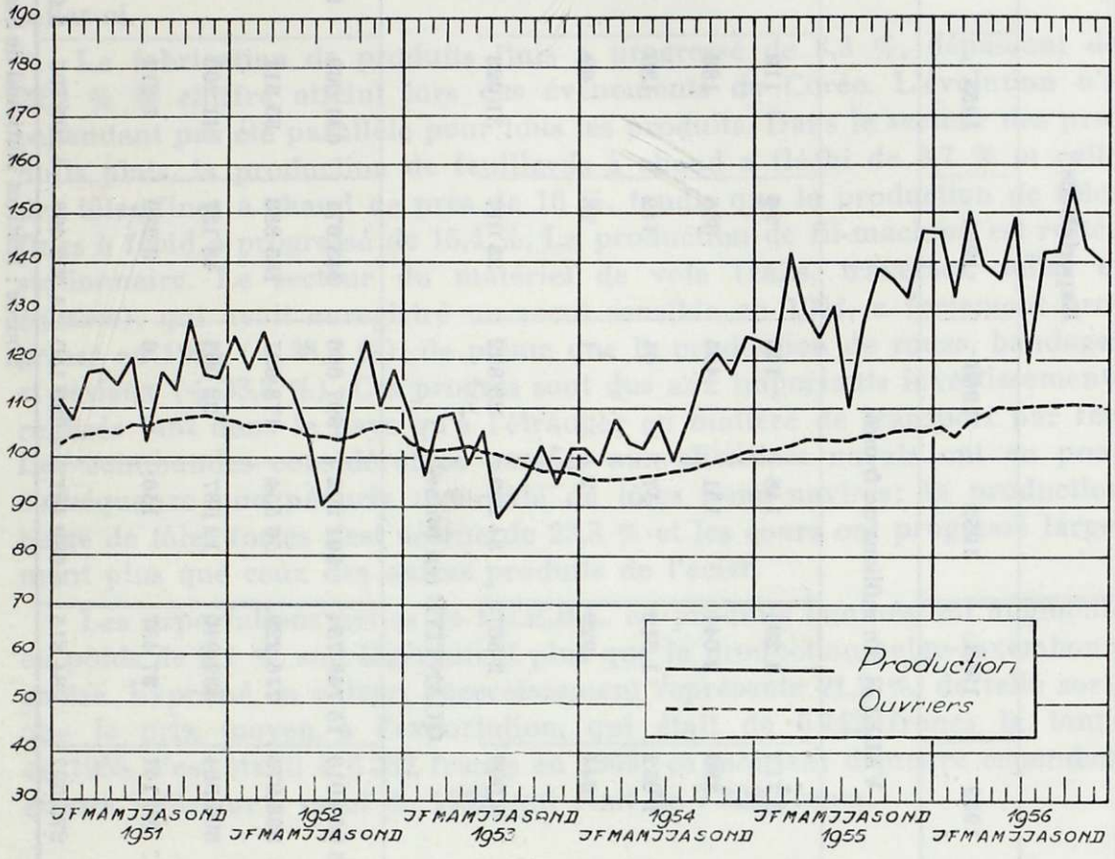
hausse, plus forte que dans la plupart des autres secteurs. Il est vrai que les coûts de production, surtout pour les cokes, les mitrailles et les minerais de fer, ont aussi enchéri dans une forte mesure.

La capacité de production étant utilisée, dès le début de l'année, quasi à son maximum, l'important accroissement de production n'a été possible en cours d'année que grâce à la mise en marche de nouveaux moyens de production et à l'augmentation de la productivité. Cependant, la production en sidérurgie a encore pu progresser de 8,2 %; le nombre d'heures de travail n'a augmenté que de 2,6 %. Dans les autres pays de la C.E.C.A., à l'exception de l'Italie, le taux d'expansion a diminué plus qu'en Belgique; pour l'ensemble des pays de la C.E.C.A., il n'atteint d'ailleurs que 7,9 %.

Sidérurgie

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

L'Italie, néanmoins, résorbe très rapidement son retard par rapport aux autres pays de la Communauté et en particulier par rapport à la Belgique; la production italienne d'acier brut, qui s'était élevée à 69 % de la production belge en 1952, a atteint 93 % en 1956; un tel progrès n'a été possible que grâce à une consommation largement accrue de mitrailles.

La production de fonte a augmenté de 6,4 % par rapport à 1955 et de 16,2 % par rapport à 1951. Le nombre moyen de hauts fourneaux en activité n'a guère changé.

L'importation nette de fonte en U.E.B.L. accuse une hausse de 15,5 %.

La production belge d'acier brut s'est accrue de 8,2 %, dépassant de 25,1 % le maximum atteint lors du boom de Corée. Comme au cours de l'année antérieure, la production d'acier Thomas a progressé moins fort (+ 6,2 %) que celle d'acier Martin (+ 8,6 %) et surtout que celle d'acier électrique (+ 52,2 %); le plus grand four à acier électrique d'Europe a été mis en activité en Belgique.

En dépit de l'accroissement sensible de ses propres apports de mitrailles, l'Europe Occidentale a dû en importer des Etats-Unis de grandes quantités à des prix en forte hausse. Préoccupée de cette situation, la Haute Autorité s'est efforcée d'obtenir des entreprises qu'elles réduisent leur con-

Commerce extérieur des produits sidérurgiques

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
	VALEUR (en millions de francs)									
Minerais de fer	3 527	3 500	3 207	3 719	4 238	148	145	94	119	225
Mitrailles	594	474	278	880	2 041	151	454	335	183	89
Fonte brute	868	519	531	1 052	1 312	57	64	142	130	85
Ferro-alliages	1 143	677	478	644	929	2	1	28	62	34
Fer et acier battus, étirés ou laminés	1 117	1 492	1 692	2 006	2 367	34 269	23 892	23 017	31 623	38 263
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Minerais de fer	11 058 326	11 862 388	12 819 090	15 054 013	15 748 754	591 202	997 666	343 671	641 069	906 845
Mitrailles	186 908	249 165	169 349	363 975	716 229	56 554	178 627	185 883	85 311	37 568
Fonte brute	227 496	175 452	218 112	394 994	432 940	12 987	22 005	48 137	41 263	23 662
Ferro-alliages	102 638	63 323	57 133	80 141	97 457	156	16	3 289	7 212	4 619
Fer et acier battus, étirés ou laminés	87 426	209 918	228 491	275 597	284 815	4 680 467	4 230 140	4 502 468	4 507 595	5 995 465

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Minerais de fer : C.T.C.I. 281; mitrailles : C.T.C.I. 282; fonte brute : C.T.C.I. 681.01; ferro-alliages : C.T.C.I. 681.02; fer et acier... : C.T.C.I. 681.03 à 681.12 + 681.15.

sommation de mitrailles au profit de celle de fonte, dont la production devrait être accrue. Les Etats-Unis, de leur côté, inquiets de la hausse des prix consécutive aux exportations de mitrailles, ont exercé un freinage sur celles-ci.

La fabrication de produits finis a progressé de 8,3 %, dépassant de 22,2 % le chiffre atteint lors des événements de Corée. L'évolution n'a cependant pas été parallèle pour tous les produits. Dans le secteur des produits plats, la production de feuillards à chaud a fléchi de 3,7 % et celle des tôles fines à chaud de près de 16 %, tandis que la production de tôles fines à froid a progressé de 15,4 %. La production de fil-machine est restée stationnaire. Le secteur du matériel de voie (rails, traverses, selles et éclisses), qui avait enregistré un recul sensible en 1954, a fortement progressé en 1956 (+ 38,3 %), de même que la production de roues, bandages et essieux (+ 33,3 %). Ces progrès sont dus aux importants investissements réalisés tant dans le pays qu'à l'étranger en matière de transport par fer. Les commandes considérables passées aux chantiers navals ont eu pour conséquence une pénurie mondiale de tôles pour navires; la production belge de tôles fortes s'est accrue de 23,3 % et les cours ont progressé largement plus que ceux des autres produits de l'acier.

Les exportations nettes de l'U.E.B.L. en produits laminés ont augmenté en poids de 9,1 %, soit légèrement plus que la production belgo-luxembourgeoise. Exprimé en valeur, l'accroissement représente 21,2 %, de telle sorte que le prix moyen à l'exportation, qui était de 5 742 francs la tonne en 1955, s'est établi à 6 382 francs en 1956; ce montant demeure cependant encore inférieur à celui de 1952, qui était de 7 322 francs.

2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

Les métaux non ferreux ont continué de faire l'objet d'une demande mondiale accrue. Cependant, comme la production de minerai et de métal

Production de métaux non ferreux
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Produits bruts (1re et 2e fusions) :							
Zinc	229,2	200,9	180,8	193,4	213,1	211,9	230,7
Cuivre	131,0	142,1	146,7	150,3	153,6	156,9	168,9
Plomb	102,2	70,6	75,4	76,4	71,9	82,8	102,3
Etain	9,4	10,0	10,2	9,8	11,9	10,5	10,5
Aluminium	1,6	1,4	1,4	1,5	1,7	2,4	2,7
Divers	9,6	4,9	4,5	4,7	4,4	4,7	5,0
Total	**483,0**	**430,0**	**425,1**	**436,1**	**456,6**	**469,2**	**520,0**
Demi-produits	**149,6**	**197,6**	**156,1**	**154,0**	**174,7**	**198,5**	**199,2**

Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de métaux non ferreux

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Minerais :										
— de cuivre	11	8	20	62	100	—	—	—	—	—
— de plomb	1 194	893	565	1 038	1 365	1	—	24	—	—
— de zinc	2 057	634	870	1 264	1 280	268	118	174	272	210
— de manganèse	203	183	136	159	208	—	—	1	—	—
— d'étain	1 300	1 122	1 100	1 051	1 145	—	—	2	2	—
— autres	446	386	284	104	158	18	38	43	70	34
— mitrailles	352	346	190	426	430	44	28	59	67	51
Métaux bruts :										
— aluminium	349	297	416	651	907	3	12	39	24	18
— cuivre	5 946	5 514	6 059	7 655	8 882	4 430	4 533	4 242	5 214	6 278
— étain	161	176	204	237	299	1 358	1 129	1 217	1 123	1 128
— plomb	372	297	292	270	328	1 205	667	668	835	1 206
— zinc	21	14	56	12	9	2 557	1 436	1 524	1 701	2 083
— autres	64	104	53	80	143	661	642	631	749	648
Demi-produits :										
— en aluminium	186	168	213	237	273	280	199	284	566	723
— en cuivre	107	176	186	213	235	1 485	1 091	1 447	1 842	2 070
— en plomb	1	—	1	2	1	90	51	64	56	81
— en zinc	3	5	6	3	4	338	206	224	295	360
— autres	82	76	59	86	104	149	82	89	81	81

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Minerais de cuivre : C.T.C.I. 283.01; de plomb : C.T.C.I. 283.04; de zinc : C.T.C.I. 283.05; de manganèse : C.T.C.I. 283.07; d'étain : C.T.C.I. 283.06; autres : C.T.C.I. 283.03 + 283.08 + 283.11 + 283.19; mitrailles : C.T.C.I. 284. Aluminium : C.T.C.I. 684.01; cuivre : C.T.C.I. 682.01; étain : C.T.C.I. 687.01; plomb : C.T.C.I. 685.01; zinc : C.T.C.I. 686.01; autres : C.T.C.I. 683.01 + 689.01. Demi-produits en aluminium : C.T.C.I. 684.02; en cuivre : C.T.C.I. 682.02; en plomb : C.T.C.I. 685.02; en zinc : 686.02; autres : C.T.C.I. 683.02 + 687.02 + 689.02.

(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

Commerce extérieur de métaux non ferreux

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Minerais :										
— de cuivre	1 220	590	502	2 962	3 309	—	—	—	—	—
— de plomb	127 136	106 087	87 466	153 350	170 773	163	1	3 460	12	15
— de zinc	498 941	359 186	483 081	550 501	544 958	35 671	26 785	54 897	74 565	56 717
— de manganèse	126 574	112 939	100 880	112 030	123 031	10	70	220	—	—
— d'étain	13 105	14 549	15 009	13 920	14 092	—	—	22	10	—
— autres	354 044	267 152	19 875	10 969	10 493	98	1 881	520	715	855
— mitrailles	14 512	13 590	8 555	15 761	15 096	1 496	1 449	4 880	4 545	3 210
Métaux bruts :										
— aluminium	12 789	12 743	18 362	27 056	33 075	107	529	1 688	921	623
— cuivre	170 139	155 588	175 443	182 453	192 935	121 972	131 048	127 021	124 450	135 793
— étain	1 364	1 555	2 086	2 369	2 817	10 297	9 465	11 814	11 411	10 277
— plomb	19 961	22 636	22 092	18 546	20 451	60 773	50 197	49 510	56 413	74 386
— zinc	879	1 296	5 071	962	589	124 327	124 798	134 392	131 240	148 352
— autres	1 430	1 352	873	1 286	1 634	3 454	3 889	3 943	4 316	3 759
Demi-produits :										
— en aluminium	3 101	3 029	4 068	4 371	4 675	6 239	5 720	8 358	16 098	18 531
— en cuivre	1 824	3 909	4 396	4 081	4 038	29 854	27 463	38 341	40 699	41 210
— en plomb	43	8	25	87	44	3 683	3 383	4 224	3 271	4 448
— en zinc	83	226	248	97	137	11 963	14 313	14 945	18 058	19 870
— autres	333	308	302	401	470	643	409	514	501	460

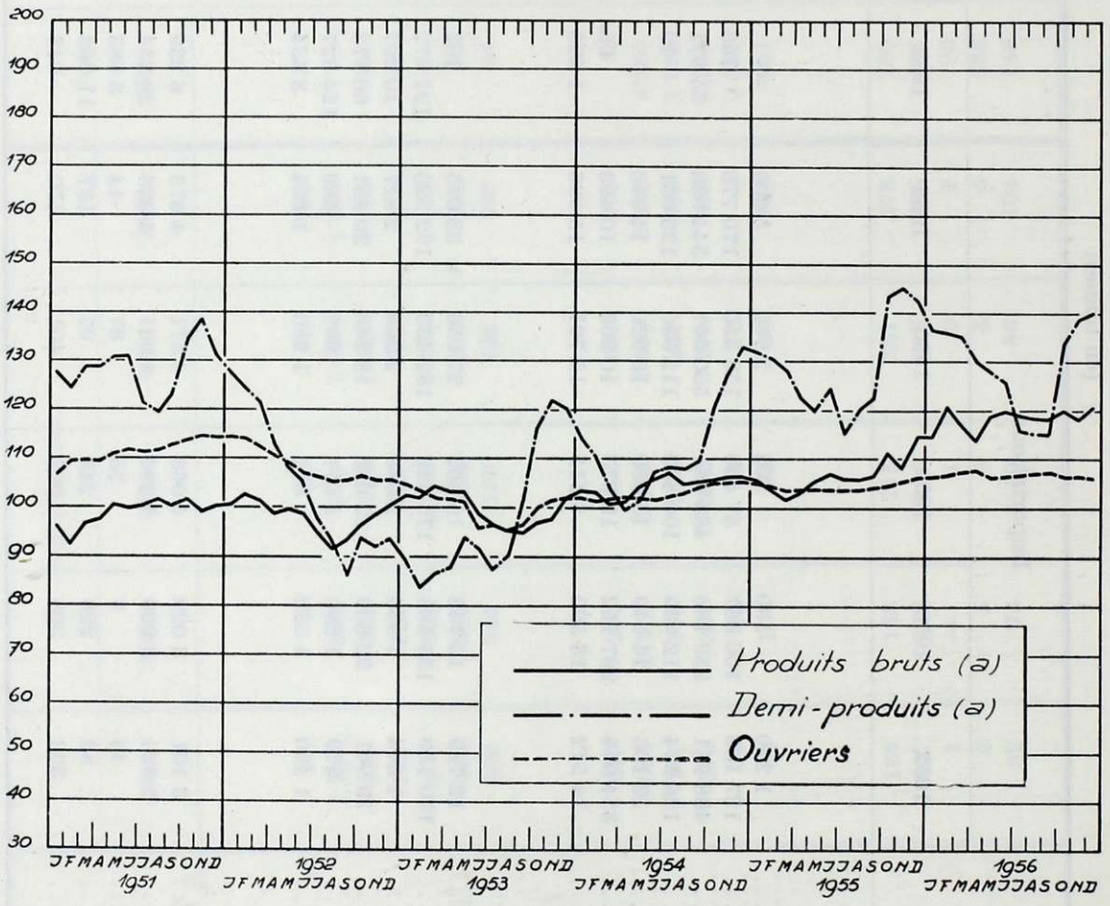
Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 88.
(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

a progressé à un rythme encore plus rapide, le comportement des marchés des matières premières a été plutôt faible depuis le mois de mars 1956, malgré d'amples fluctuations dues aux événements de Suez.

Etant donné que la production belge de cuivre et d'étain comprend essentiellement la fusion de concentrés d'étain et le raffinement du cuivre, en grande partie d'origine congolaise, et comme d'autre part les contrats passés entre les producteurs des métaux non ferreux bruts et les principaux consommateurs sont de plus en plus conclus à longue échéance, l'activité et la rentabilité du secteur ne se trouvent influencées que de façon atténuée par les fluctuations des marchés mondiaux.

Industrie des métaux non ferreux
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

(a) Moyennes mobiles trimestrielles.

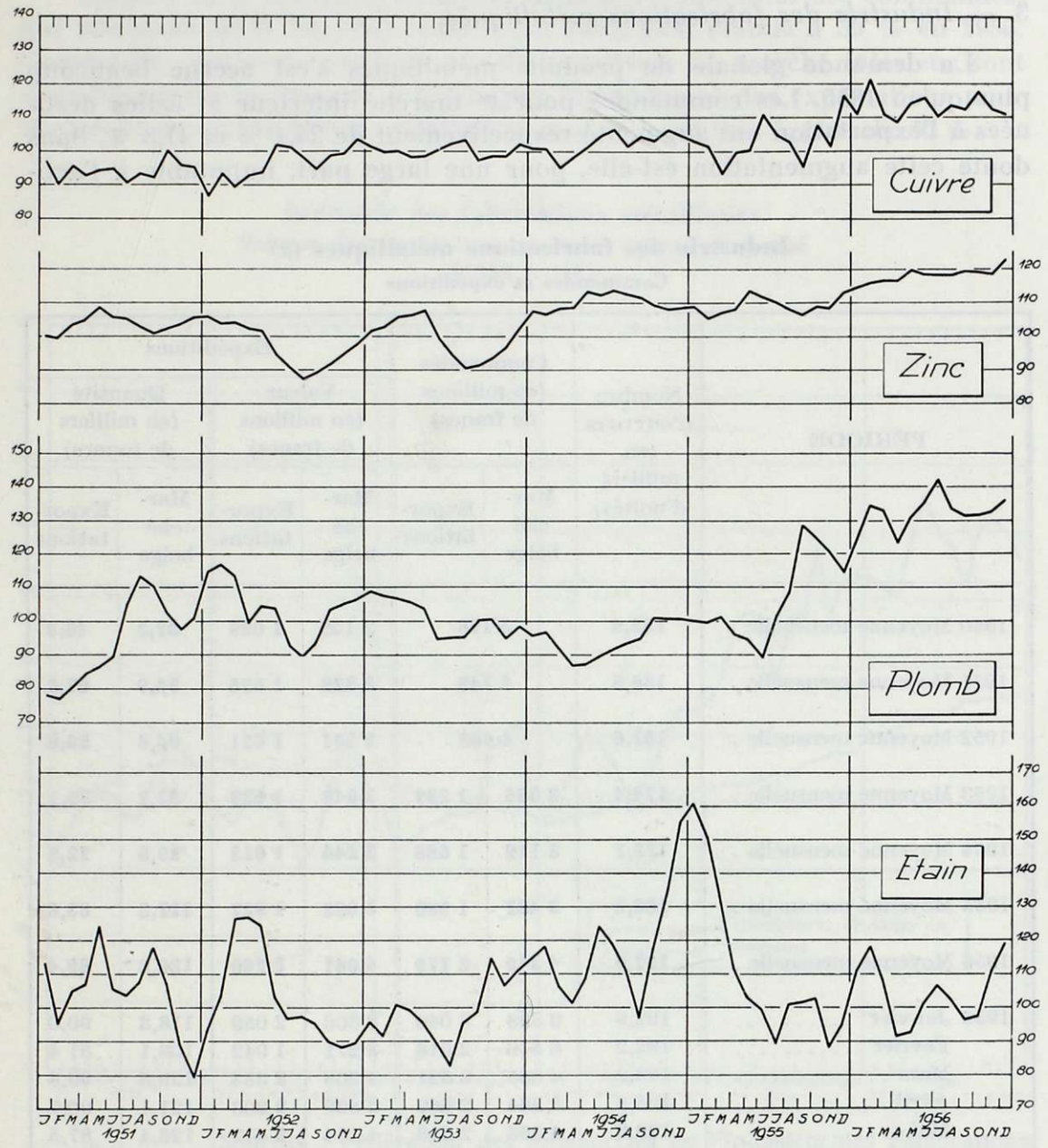
Sauf pour l'étain, la production belge de tous les métaux importants et des demi-produits s'est accrue; pour l'ensemble des non ferreux bruts, la production a dépassé, pour la première fois dans l'après-guerre, le niveau de 1938.

Industrie de métaux non ferreux

Produits bruts

Moyennes mobiles trimestrielles

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Cependant, le nombre d'ouvriers occupés, qui avait rejoint en 1955 son maximum d'après-guerre, a légèrement fléchi.

Les exportations ont poursuivi leur progression, tant en volume qu'en valeur. Les prix moyens à l'exportation ont encore haussé, sauf en ce qui concerne le cuivre, dont les prix ont considérablement fléchi au cours du second semestre.

L'augmentation de la production a également été très sensible pour les métaux précieux et leurs demi-produits; de tels résultats n'avaient plus été enregistrés depuis 1948 pour les premiers et depuis 1949 pour les seconds.

3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

La demande globale de produits métalliques s'est accrue beaucoup plus qu'en 1955. Les commandes pour le marché intérieur et celles destinées à l'exportation ont augmenté respectivement de 24,4 % et 41,8 %. Sans doute cette augmentation est-elle, pour une large part, imputable à l'acti-

Industrie des fabrications métalliques (a)

Commandes et expéditions

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers d'unités)	Commandes (en millions de francs)		Expéditions			
				Valeur (en millions de francs)		Quantité (en milliers de tonnes)	
		Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations
1950 Moyenne mensuelle .	**152,4**	**3 156**		**2 145**	**1 029**	**87,3**	**48,3**
1951 Moyenne mensuelle .	**165,5**	**4 749**		**2 529**	**1 656**	**94,9**	**67,0**
1952 Moyenne mensuelle .	**167,6**	**4 482**		**2 901**	**1 651**	**94,8**	**59,6**
1953 Moyenne mensuelle .	**174,4**	**2 935**	**1 259**	**3 048**	**1 639**	**93,1**	**59,1**
1954 Moyenne mensuelle .	**172,7**	**3 119**	**1 668**	**3 244**	**1 613**	**99,8**	**72,9**
1955 Moyenne mensuelle .	**182,2**	**3 487**	**1 960**	**3 652**	**1 927**	**117,2**	**83,6**
1956 Moyenne mensuelle .	**197,9**	**4 340**	**2 779**	**4 061**	**2 260**	**126,8**	**89,4**
1956 Janvier	192,8	3 898	3 040	3 606	2 059	118,3	90,0
Février	192,2	3 510	2 918	3 271	1 942	103,1	81 4
Mars	193,9	4 885	3 521	4 208	2 384	129,5	99,8
Avril	195,8	3 864	2 662	3 829	2 203	121,1	90,7
Mai	196,2	4 363	2 313	4 184	2 417	128,4	87,5
Juin.....	197,0	4 947	2 708	5 107	2 409	140,2	101,9
Juillet	198,3	3 953	2 225	3 833	2 434	109,8	80,9
Août	200,6	4 289	1 853	3 871	2 136	130,0	80,5
Septembre	201,4	4 516	3 703	4 311	2 362	135,0	91,7
Octobre.....	201,8	5 071	3 191	4 307	2 356	147,3	100,4
Novembre	202,2	3 972	2 331	4 030	2 082	129,8	78,3
Décembre	202,2	4 809	2 887	4 175	2 341	128,9	89,8

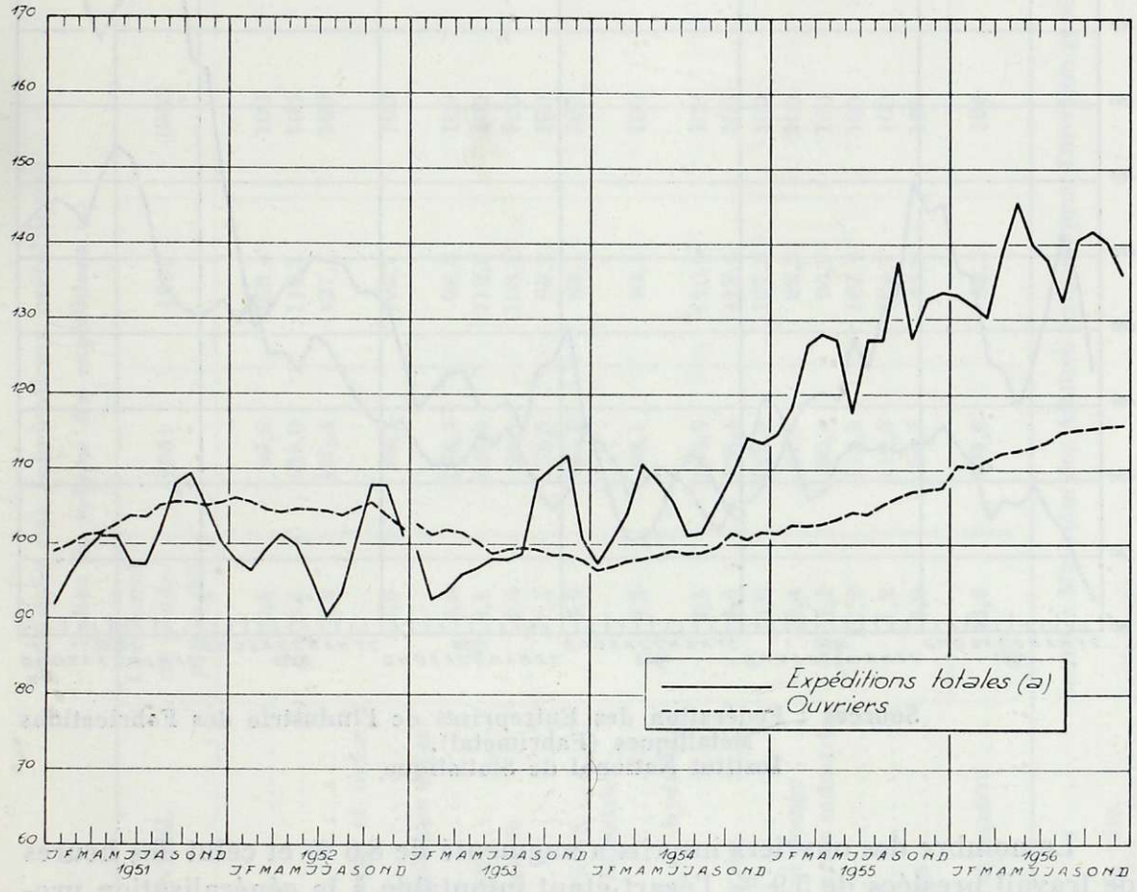
Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) ; à partir de 1953, Fabrimétal et Institut National de Statistique.

(a) De 1950 à 1952, anciennes séries, partiellement corrigées; à partir de 1953, nouvelles séries.

vité des chantiers navals; néanmoins, abstraction faite de ce dernier facteur, l'augmentation atteint encore 21,2 % pour l'intérieur et 25,2 % pour l'étranger.

La part de la demande étrangère dans le volume total des commandes, qui atteignait 30 % en 1953 et 36 % en 1955, s'est établie à 39 % en 1956. Comme de nombreux produits métalliques livrés au marché intérieur sont expédiés, après traitement, à l'étranger, l'importance des exportations pour le secteur des fabrications métalliques peut être estimée à plus de 40 %.

Industrie des fabrications métalliques
Volume des expéditions totales et personnel occupé
(1953 = 100)



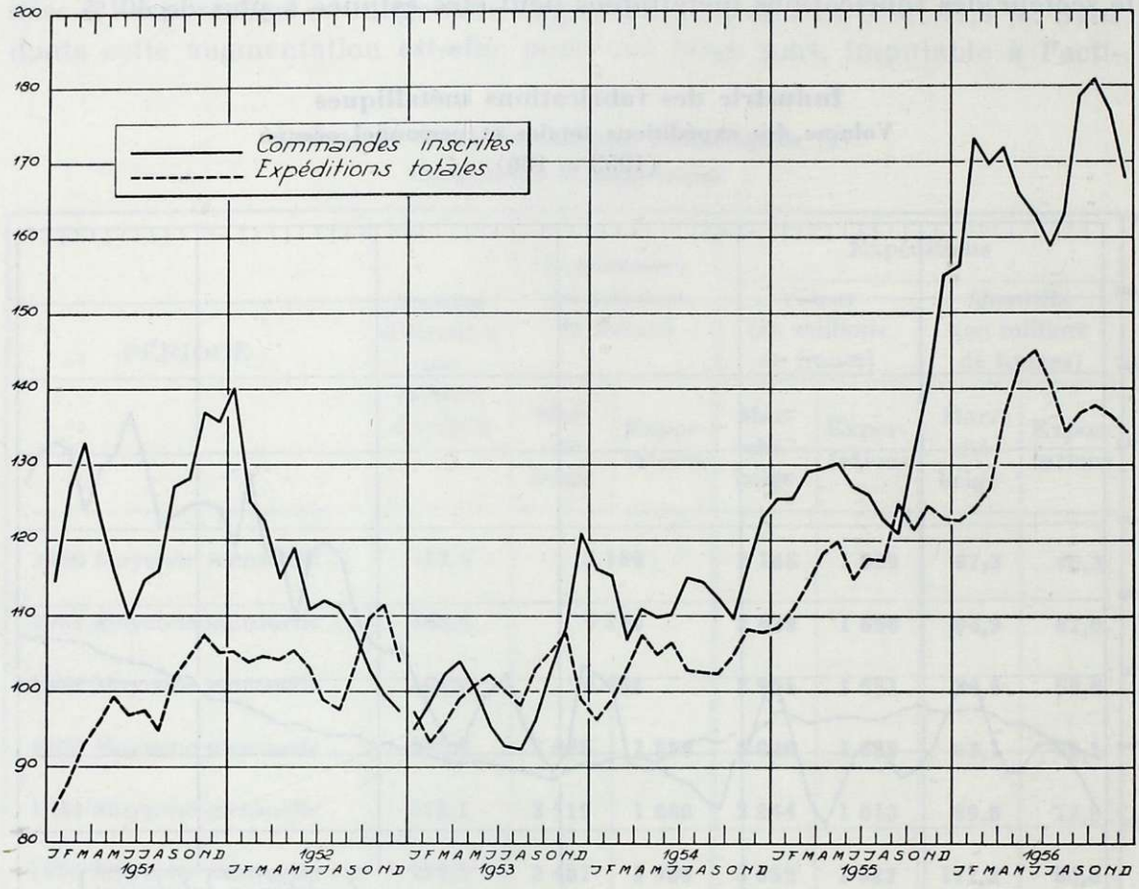
Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Moyennes mobiles trimestrielles des indices des quantités expédiées par chacunes des 18 branches de l'industrie des fabrications métalliques. Pondération par le nombre des ouvriers occupés dans chacune de ces branches en 1953. Nouvelles séries à partir de 1953.

L'expansion de la demande intérieure s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année sans fléchissement notable. Quant à la demande étrangère, elle a enregistré pendant le premier semestre une forte hausse, dont ont bénéficié presque tous les secteurs; à partir du milieu de l'année, l'afflux des commandes dans les secteurs « irréguliers » (construction navale, matériel

de chemin de fer et armes) a compensé le ralentissement qui s'est manifesté dans la plupart des autres secteurs.

Industrie des fabrications métalliques
Commandes inscrites et expéditions totales en valeur
Moyennes mobiles trimestrielles
(1953 = 100)



Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

Le nombre des ouvriers inscrits a augmenté de 8,6 % et celui des heures de travail prestées de 5,9 %, l'écart étant imputable à la généralisation progressive de la réduction de la durée du travail. Le volume des commandes en carnet s'est accru, les commandes entrant à un rythme supérieur à celui des livraisons. Il faut noter d'ailleurs que certaines commandes, dont l'augmentation a été surtout sensible pendant le second semestre, nécessitent par elles-mêmes un long délai d'exécution. Ceci explique que les expéditions au marché intérieur n'ont progressé que de 12,5 % et les exportations de 17,3 %.

La situation des Pays-Bas, comme principal débouché de la Belgique, s'est encore renforcée; il faut signaler, d'autre part, une expansion sensible de nos ventes dans la zone dollar.

Industrie des fabrications métalliques

Indice du volume des expéditions (a)

GROUPE PROFFESSIONNEL	Coefficient de pondération (b)	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Aciéries de moulage	2,8	99,6	103,4	100	89,9	110,8	119,5
Fonderies de fer	3,8	124,0	118,1	100	100,2	117,6	140,5
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	4,9	150,4	127,1	100	136,5	149,2	152,6
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	3,9	98,1	102,7	100	110,6	128,7	148,1
Travail de la tôle, fabrications métalliques diverses	8,8	132,5	98,3	100	114,6	147,6	156,4
Accessoires métalliques du bâtiment	8,1	124,6	112,9	100	112,7	127,4	149,6
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	4,9	96,1	108,1	100	110,5	121,8	144,0
Construction navale	7,4	54,3	65,2	100	95,1	107,6	136,5
Matériel de chemins de fer et tramways	4,6	55,2	88,1	100	100,6	108,1	87,8
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	9,2	82,1	94,4	100	116,4	128,4	140,5
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques	2,1	106,5	110,0	100	103,2	134,4	136,6
Machines-outils et industries connexes	4,6	128,4	113,4	100	93,3	114,5	126,0
Constructions mécaniques diverses	3,0	129,3	127,8	100	95,5	118,3	136,1
Appareils de levage, manutention et pesage	2,4	82,5	92,8	100	105,1	102,9	117,1
Appareils et installations pour diverses industrie	5,2	90,0	96,9	100	112,1	115,9	133,3
Construction électrique	17,2	113,5	107,4	100	107,7	135,8	162,6
Fine construction mécanique	1,2	112,5	104,7	100	135,4	156,8	161,3
Armes portatives et leurs munitions	5,9	36,3	45,9	100	69,1	119,6	54,7
Indice général pondéré	**100,0**	**101,0**	**99,3**	**100**	**106,2**	**126,4**	**137,4**

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) 1953 = 100. Nouvelles séries depuis 1953.
(b) D'après le nombre d'ouvriers en 1953 (nouvelles statistiques).

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Articles non mécaniques	**2 805**	**2 887**	**2 968**	**3 469**	**4 013**	**5 362**	**4 120**	**4 569**	**5 331**	**5 704**
Fils métalliques et tréfilés	273	280	300	352	410	1 903	1 396	1 837	2 100	2 154
Ustensiles de ménage et produits non mécaniques pour l'aménagement de l'habitation	633	618	682	736	822	226	211	272	365	449
Constructions métalliques et leurs parties finies ou travaillées	203	216	166	206	278	614	622	638	716	585
Tuyaux et récipients	374	384	449	637	734	1 633	1 064	928	1 021	1 296
Outils	372	331	336	371	439	178	136	122	161	200
Autres articles manufacturés	950	1 058	1 035	1 167	1 330	808	691	772	968	1 020
Machines et appareils électriques	**3 130**	**3 274**	**3 725**	**4 340**	**5 159**	**3 678**	**3 320**	**3 169**	**4 308**	**4 877**
Câbles et fils électriques isolés	198	181	215	277	341	658	799	630	802	823
Machines génératrices d'électricité, transformateurs, moteurs électriques, piles, accumulateurs	613	628	570	680	752	972	962	759	894	1 120
Lampes et tubes d'éclairage	105	101	119	113	136	61	42	57	59	71
Equipements électriques pour véhicules et moteurs à explosion	368	339	419	509	581	48	56	44	79	67
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radio et télévision	533	656	841	954	1 163	1 294	942	1 168	1 772	1 965
Appareils électromécaniques légers (dont appareils ménagers)	224	237	265	298	343	7	9	19	29	35
Appareils électrothermiques (dont appareils ménagers)	98	101	170	226	257	31	35	64	100	115
Appareils de mesure et de contrôle, dispositifs de signalisation et sécurité, sonneries	115	103	103	109	138	67	56	45	48	61
Autres appareils électriques	876	928	1 023	1 174	1 448	540	419	383	525	620

Autres machines	7 282	7 845	8 004	8 382	10 517	4 074	3 806	3 822	4 419	5 135
Appareillage de chaufferie, machines à vapeur	253	211	213	207	251	109	91	163	244	268
Machines-outils pour le travail des métaux	451	554	481	507	615	686	541	351	320	397
Autres machines-outils et machines pour diverses industries	1 824	1 747	1 705	2 160	2 750	970	842	942	1 147	1 302
Machines et tracteurs agricoles	613	561	599	755	781	124	134	197	211	311
Machines de bureau	352	370	419	472	545	28	48	42	63	123
Machines, appareils et chariots automobiles de manutention, de levage, d'extraction et d'excavation	898	713	677	847	1 415	425	458	373	345	384
Appareils de climatisation et de réfrigération	218	304	256	261	315	31	35	50	61	47
Autres machines, appareils et pièces détachées	2 673	3 385	3 654	3 173	3 845	1 701	1 657	1 704	2 028	2 303
Matériel de transport	8 206	8 290	8 787	10 321	12 820	5 781	5 519	5 925	6 706	8 027
Moteurs non électriques	1 719	1 734	2 015	2 719	3 080	437	558	452	585	652
Automobiles, autobus, camions et tracteurs	1 967	2 076	1 595	1 134	1 213	1 228	1 158	1 444	2 213	3 268
Parties d'autos, d'autobus et de camions, non compris les moteurs, pneumatiques et appareillage électrique	3 166	2 644	3 470	4 513	5 265	285	178	156	186	253
Motocycles et bicyclettes	199	289	297	350	341	193	101	133	119	138
Parties de motocycles et bicyclettes	198	193	177	222	217	127	110	127	138	139
Autres véhicules routiers et remorques	46	54	59	90	106	40	24	34	37	48
Aéronefs	380	720	574	531	1 555	44	64	114	58	190
Navires et bateaux	331	298	418	561	750	1 806	1 468	1 548	2 030	1 959
Matériel roulant pour chemins de fer	200	282	182	201	293	1 621	1 858	1 917	1 340	1 380
Armes et munitions	382	618	277	373	217	1 181	2 673	1 553	2 246	1 378
Instruments scientifiques et horlogeries	948	965	1 018	1 142	1 182	119	126	144	313	217
Instruments scientifiques	601	672	729	826	875	109	117	135	306	209
Horlogerie	347	293	289	316	307	10	9	9	7	8

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Fils mécaniques : C.T.C.I. : 699.03 à 699.08 + T.D. 753b3; ustensiles de ménage... : C.T.C.I. 699. 13 à 699.17 + 699.22 + 812.03 + T.D. 753b1 et 2; construction métalliques : C.T.C.I. 699.01 et 02; tuyaux et récipients : C.T.C.I. 681.13 + 681.14 + 699.21; outils : C.T.C.I. 699.12; autres articles manufacturés : C.T.C.I. 699.11 + 699.18 + 699.29 + 812.01 + 821.02 — T.D. 753b; câbles et fils électriques isolés : C.T.C.I. 721.13; machines génératrices... : C.T.C.I. 721.01 + 721.02 + T.D. 861; lampes... : C.T.C.I. 721.03; équipements électriques... : C.T.C.I. 721.07; appareils pour télégraphie... : C.T.C.I. 721.04 + 721.05; appareils électromécaniques légers... : C.T.C.I. 721.12; appareils électrothermiques... : C.T.C.I. 721.06; appareils de mesure... : C.T.C.I. 721.08; autres... : C.T.C.I. 721.11 + 721.19 — T.D. 861; appareillage de chaufferie... : C.T.C.I. 711.01 à 711.03; machines-outils... : C.T.C.I. 715.01; autres machines-outils... : C.T.C.I. 715.02 + 716.04 à 716.08 + 716.11; machines et tracteurs agricoles : C.T.C.I. 712 + 713 — T.D. 889b; machines de bureau : C.T.C.I. 714; machines, appareils et... : C.T.C.I. 716.02 + 716.03; appareils de climatisation... : C.T.C.I. 716.12 + 899.08; autres machines... : 716.13 à 716.15; moteurs non électriques : C.T.C.I. 711.04 + 711.05 + 711.09; automobiles... : C.T.C.I. 732.01 + 732.03 + T.D. 889b; parties d'autos... : 732.04 à 732.06; motocycles... : C.T.C.I. 732.02 + 733.01; parties de motocycles... : C.T.C.I. 732.07 + 733.02; autres véhicules... : C.T.C.I. 733.09; aéronefs : C.T.C.I. 734; navires et bateaux : C.T.C.I. 735; matériel roulant pour chemins de fer : C.T.C.I. 731; armes et munitions : C.T.C.I. 691; instruments scientifiques : C.T.C.I. 861; horlogerie : C.T.C.I. 864.

(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Articles non mécaniques	**74 159**	**82 572**	**91 187**	**117 770**	**122 360**	**342 906**	**289 704**	**392 618**	**418 967**	**407 831**
Fils métalliques et tréfilés	5 872	6 353	7 969	8 512	9 485	154 347	123 426	202 457	206 266	186 287
Ustensiles de ménage et produits non mécaniques pour l'aménagement de l'habitation	12 781	13 168	14 908	15 416	17 232	6 868	6 506	8 438	11 820	14 367
Constructions métalliques et leurs parties finies ou travaillées	12 265	14 119	10 091	13 230	15 503	44 061	46 854	56 947	61 737	46 274
Tuyaux et récipients	19 201	20 900	30 445	46 722	44 631	107 679	85 858	88 720	93 104	118 138
Outils	3 743	3 235	4 188	4 266	4 891	3 573	2 356	2 140	2 814	2 950
Autres articles manufacturés	20 297	24 797	23 586	29 624	30 624	26 378	24 704	33 916	43 226	42 815
Machines et appareils électriques	**22 765**	**22 910**	**28 613**	**34 055**	**39 196**	**37 471**	**43 190**	**39 275**	**48 438**	**51 858**
Câbles et fils électriques	3 425	3 261	4 438	5 106	5 038	13 509	21 392	17 787	20 700	19 119
Machines génératrices d'électricité, transformateurs, moteurs électriques, piles, accumulateurs	7 259	7 042	7 188	8 658	9 892	13 326	12 825	11 050	13 513	17 587
Lampes et tubes d'éclairage	444	447	579	540	638	307	248	528	510	513
Equipements électriques pour véhicules et moteurs à explosion	2 819	2 459	3 303	4 074	4 469	253	300	251	484	409
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radio et télévision	2 000	2 620	3 934	4 676	5 937	4 409	3 671	4 741	6 429	7 061
Appareils électromécaniques légers (dont appareils ménagers)	907	980	1 201	1 426	1 566	18	23	84	132	179
Appareils électrothermiques (dont appareils ménagers)	878	864	1 612	2 529	2 800	269	214	477	828	1048
Appareils de mesure et de contrôle, dispositifs de signalisation et sécurité, sonneries	207	198	305	287	366	349	278	238	235	311
Autres appareils électriques	4 826	5 039	6 053	6 759	8 490	5 031	4 239	4 119	5 607	5 631

Autres machines	**112 308**	**122 140**	**125 810**	**124 561**	**168 632**	**74 982**	**69 810**	**73 682**	**84 927**	**96 816**
Appareillage de chaufferie, machines à vapeur	3 828	4 193	3 384	3 095	3 629	2 699	1 575	3 797	6 710	8 084
Machines-outils pour le travail des métaux	4 872	5 259	5 283	5 817	7 627	7 620	5 816	4 205	3 820	4 494
Autres machines-outils et machines pour diverses industries	22 598	21 118	20 224	26 240	36 344	15 453	13 850	16 515	20 366	22 267
Machines et tracteurs agricoles	15 298	13 508	14 990	18 244	18 360	2 940	3 167	4 405	4 581	6 055
Machines de bureau	767	811	1 110	1 310	1 552	27	54	96	159	502
Machines, appareils et chariots automobiles de manutention, de levage, d'extraction et d'excavation	20 584	17 629	16 231	19 410	32 602	11 398	11 733	8 530	7 304	8 829
Appareils de climatisation et de réfrigération	2 975	3 942	3 241	3 579	4 303	574	434	757	819	646
Autres machines, appareils et pièces détachées	41 386	55 680	61 347	46 866	64 215	34 271	33 181	35 377	41 168	45 939
Matériel de transport	**207 409**	**197 460**	**248 649**	**267 441**	**298 251**	**186 866**	**172 650**	**205 275**	**221 552**	**214 958**
Moteurs non électriques	22 181	20 675	26 303	32 389	36 221	4 895	4 082	4 197	6 632	5 908
Automobiles, autobus, camions et tracteurs	41 223	39 931	29 957	22 681	23 724	18 831	20 540	28 150	42 183	58 989
Parties d'autos, d'autobus et de camions, non compris les moteurs, pneumatiques et appareillage électrique	60 265	50 675	70 744	93 537	104 265	6 126	3 737	3 480	4 895	6 135
Motocycles et bicyclettes	1 558	2 349	2 570	3 109	3 241	2 542	1 267	1 819	1 607	1 872
Parties de motocycles et bicyclettes	2 291	2 230	2 326	3 034	2 964	2 420	2 001	2 524	2 883	2 766
Autres véhicules routiers et remorques	2 247	2 420	2 924	5 557	4 560	1 399	961	1 117	1 055	1 635
Aéronefs	597	893	682	586	1 102	107	165	86	119	162
Navires et bateaux	63 859	64 837	103 786	97 087	104 184	64 962	50 415	71 577	95 876	80 107
Matériel roulant pour chemins de fer	13 188	13 450	9 357	9 461	17 990	85 584	89 482	92 325	66 302	57 384
Armes et munitions	**5 633**	**4 836**	**2 754**	**2 542**	**2 554**	**5 724**	**5 644**	**5 361**	**11 911**	**5 176**
Instruments scientifiques et horlogerie	**1 481**	**1 611**	**2 329**	**2 575**	**2 739**	**304**	**299**	**458**	**636**	**697**
Instruments scientifiques	897	1 014	1 619	1 838	2 085	296	288	438	620	676
Horlogerie	584	597	710	737	654	8	11	20	16	21

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 97.
(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

Industrie des fabrications métalliques (a)

Valeur des commandes et des expéditions

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Commandes (b)						Expéditions (b)					
	Marché intérieur			Exportations			Marché intérieur			Exportations		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Aciéries de moulage	745	982	1 145	375	465	566	723	933	1 047	361	401	554
Fonderies de fer	1 088	1 387	1 633	166	259	280	1 176	1 329	1 641	163	216	231
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	1 843	2 089	2 489	2 677	3 247	3 406	1 845	2 180	2 336	2 441	3 077	3 289
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	1 194	1 338	1 863	641	908	1 014	1 335	1 424	1 681	615	775	963
Travail de la tôle, fabrications métalliques diverses	2 824	3 250	3 720	2 245	2 499	2 987	3 224	3 445	3 911	1 992	2 481	2 769
Accessoires métalliques du bâtiment	2 859	3 127	3 941	578	671	801	3 053	3 116	3 678	488	610	736
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	1 697	2 481	3 935	805	563	831	1 938	2 027	2 733	476	572	781
Construction navale	968	1 483	3 143	2 150	1 953	6 514	999	1 184	1 476	1 987	1 974	3 177
Matériel de chemins de fer et tramways	972	504	2 533	803	1 470	1 138	586	1 751	1 658	1 667	1 249	1 257
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	10 080	10 651	10 653	2 527	2 894	4 796	10 221	10 214	11 109	2 046	2 931	4 146
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques	791	1 003	1 109	492	494	947	814	919	2 056	488	495	914
Machines-outils et industries connexes	392	530	551	669	903	918	430	536	531	644	805	898
Machines textiles et industries connexes	197	230	268	657	549	802	236	269	326	445	516	628
Constructions mécaniques diverses	905	1 066	1 184	148	190	235	1 036	1 184	1 278	154	195	202
Appareils de levage, manutention et pesage	825	1 031	1 359	284	338	389	846	926	1 049	306	327	346
Appareils et installations pour diverses industries	1 798	2 012	2 568	1 125	1 005	1 600	1 909	2 013	2 491	1 054	1 124	1 389
Construction électrique	6 881	7 628	8 844	3 058	3 763	4 249	7 040	7 966	9 586	2 457	3 450	3 884
Fine construction mécanique	444	553	422	108	114	96	550	698	602	110	118	129
Armes portatives et leurs munitions	894	504	719	500	1 236	1 686	964	1 216	685	1 479	1 815	1 185
Total ...	**37 397**	**41 849**	**52 076**	**20 008**	**23 523**	**33 354**	**38 922**	**43 329**	**48 729**	**19 375**	**23 129**	**27 125**

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant au moins 5 ouvriers.
(b) Le montant des commandes n'est pas toujours comparable à celui des expéditions : certaines entreprises négligent de communiquer les petites commandes; il n'est en général pas tenu compte d'annulation des commandes, ni des changements de spécification, ni de l'influence de clauses permettant une adaptation des prix à l'évolution des coûts.

Industrie des fabrications métalliques (a)

Emploi

DÉSIGNATION	Nombre d'ouvriers inscrits				Nombre d'heures - ouvriers (en milliers)			
	1953	1954	1955	1956	1953	1954	1955	1956
Aciéries de moulage	4 852	4 369	4 647	5 217	10 914	9 492	10 258	11 181
Fonderies de fer	6 573	5 968	6 395	6 876	14 204	12 732	13 662	14 174
Tréfilerie, étirage, laminage à froid	8 559	9 521	10 195	10 752	18 364	20 700	21 876	22 343
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	6 836	6 298	6 324	6 884	14 553	13 416	13 611	14 497
Travail de la tôle, fabrications métalliques diverses	15 371	14 635	15 063	15 833	33 335	31 776	32 505	33 595
Accessoires métalliques du bâtiment	14 083	13 972	14 656	15 960	31 055	29 952	31 832	34 965
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie	8 527	8 713	8 667	10 217	18 697	18 612	18 810	21 594
Construction navale	12 870	12 622	14 539	17 103	28 234	27 216	31 726	34 727
Matériel de chemins de fer et tramways	7 961	8 392	7 294	6 457	17 497	17 904	15 819	13 481
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes	16 050	16 784	17 313	18 587	34 633	35 172	36 613	37 821
Machines motrices, pneumatiques et hydrauliques	3 702	3 587	3 703	3 880	8 040	7 980	7 918	8 028
Machines-outils et industries connexes	5 214	4 323	4 827	5 213	17 508	9 420	10 666	11 319
Machines textiles et industries connexes	2 868	2 811	2 987	3 208		5 796	6 173	6 542
Constructions mécaniques diverses	5 255	4 500	4 620	4 762	11 604	9 756	10 161	10 176
Appareils de levage, manutention et pesage	4 234	4 143	4 111	4 433	9 551	9 300	8 937	9 687
Appareils et installations pour diverses industries	9 097	9 971	10 596	11 511	20 132	22 008	23 023	24 615
Construction électrique	29 937	30 767	34 222	38 762	63 996	65 532	72 222	80 145
Fine construction mécanique	2 177	2 226	2 639	2 678	4 773	4 512	5 449	5 661
Armes portatives et leurs munitions	10 193	9 145	9 427	9 528	20 715	18 696	19 713	19 619
Total ...	**174 359**	**172 747**	**182 225**	**197 863**	**372 879**	**370 468**	**390 974**	**414 170**

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant au moins 5 ouvriers.

Toutefois, pour apprécier correctement l'augmentation de la valeur des expéditions, il faut tenir compte de la hausse des prix, qui a été considérable pour les produits demi-finis et assez faible pour les produits très évolués; l'indice des prix de gros des produits métalliques s'est accru en 1956 de 5 % en moyenne par rapport à 1955. Dès lors, le volume des expéditions n'aurait augmenté en fait que de 8,7 %.

Exprimées en valeur, les importations belgo-luxembourgeoises ont encore davantage progressé que les exportations : pour les rubriques comparables (1), l'augmentation atteint respectivement 21 % et 8,6 %. Les importations ont atteint 33,9 milliards (progression : 5,9 milliards) et les exportations 25,3 milliards (progression : 2 milliards).

L'afflux des commandes enregistrées par l'industrie belge des fabrications métalliques ainsi que l'accroissement des importations témoignent de l'effort d'équipement considérable réalisé en Belgique et à l'étranger, tant dans le secteur des transports (navigation, chemins de fer) que dans celui de l'industrie en général. Par ailleurs, l'expansion structurelle de la demande des biens de consommation durables continue sans fléchissement.

La demande interne de demi-produits accuse cependant une progression moindre qu'en 1955, ce qui dénote l'orientation persistante de la production belge vers des produits plus évolués. Cette constatation apparaît d'ailleurs également dans les statistiques d'importation et d'exportation de l'U.E.B.L. : les importations de produits peu évolués ont, en général, augmenté dans une plus forte mesure que les exportations, tandis que pour les produits à valeur unitaire très élevée, l'avantage est aux exportations, surtout exprimées en termes relatifs.

a) *Produits des aciéries de moulage, fonderies, tréfileries et aciers étirés et laminés à froid.*

En dépit de l'augmentation des commandes enregistrées (13 %) et des livraisons (12 %), ce secteur, si l'on en excepte l'acier moulé, n'a guère tiré profit de la haute conjoncture. Le nombre d'heures de travail prestées n'a d'ailleurs crû en moyenne que de 4 %, dont 8,5 % dans les aciéries de moulage et 2,8 % dans les autres groupes. L'exportation de produits tréfilés a même baissé en volume.

Les prix des matières premières, surtout la fonte, l'acier, les mitrailles et les cokes ont fortement enchéri, tandis que l'approvisionnement en acier et en nickel s'est révélé quelque peu déficient.

b) *Autres produits non mécaniques (sauf munitions, pièces détachées et accessoires pour machines).*

Si l'on excepte les sous-groupes de la boulonnerie et les ponts, qui sont d'ailleurs aux prises avec des difficultés structurelles, ce secteur a déployé une activité intense, malgré la nette progression des importations. Les commandes intérieures ont marqué une avance de 32 % et les ordres étrangers de 21 %. Les heures de travail prestées ont augmenté de

(1) Abstraction faite des produits très proches de la sidérurgie.

8 %. Ce secteur a connu, lui aussi, des difficultés d'approvisionnement en acier et les délais de livraison s'en sont trouvés allongés.

Les investissements importants réalisés dans l'industrie pétrolière, dans les centrales électriques et dans les charbonnages (cadres de mines), ainsi que les travaux sur les chantiers de l'Exposition, ont largement contribué à l'activité du secteur.

c) *Matériel de transport.*

Les commandes du marché intérieur ont progressé de 29 % et celles destinées à l'exportation de 97 %. Les expéditions, exprimées en valeur, ont toutefois progressé à un rythme beaucoup plus lent, en raison des longs délais de livraison requis pour les navires et le matériel de chemin de fer. Aussi ces branches ont-elles l'assurance de garder une activité satisfaisante pendant une longue période, quoique guère rémunératrice en matériel de chemin de fer.

La demande de navires, qui s'était déjà fortement accrue en 1955 et au cours du premier semestre de 1956, a été amplifiée à la suite de la crise de Suez et de la pénurie de tonnage qu'elle a entraînée. Le nombre moyen d'heures de travail prestées a augmenté de 9,5 % et les chantiers navals ont même connu une pénurie de main-d'œuvre; le total des ouvriers inscrits atteint 17 482 unités à fin 1956, soit une augmentation de 2 500 par rapport à fin 1955 et 4 500 par rapport à fin 1954. Le volume des commandes s'est établi à 9,7 milliards de francs, en hausse de 181 %. Les commandes ont porté surtout sur des navires de mer, en particulier des pétroliers. Les bateaux fluviaux ont cependant fait l'objet, eux aussi, d'une demande assez forte, alors que la crise s'est maintenue dans les chantiers de construction de petits bateaux de pêche. Les anciens chantiers ont du travail assuré pour plusieurs années et un nouveau chantier pour navires de mer a été mis en activité. Tant à l'intérieur qu'à l'étranger, l'approvisionnement en tôles navales a été difficile, ce qui a entraîné une forte hausse des prix de ce produit.

Dans le secteur du matériel de chemin de fer, la crise a persisté, nonobstant l'ampleur des commandes passées par le marché intérieur au cours du second semestre et qui ont atteint 2,5 milliards contre 0,5 milliard. Cette année encore, cinq entreprises ont cessé leur activité. Le nombre d'ouvriers inscrits a fléchi de 13 %, n'atteignant plus que 40 % de la moyenne enregistrée au cours de la période 1947-1949. Il est vrai que pendant l'immédiat après-guerre, l'activité avait été exceptionnellement intense. Le nombre d'heures de travail prestées a diminué de 15 % par rapport à 1955 et de 25 % par rapport à 1954. Etant donné l'insuffisance et l'irrégularité des commandes de matériel de chemin de fer et le manque de rentabilité des affaires conclues, les quelques entreprises encore en activité s'efforcent de diversifier toujours davantage la gamme de leur fabrication. On peut espérer que les commandes reçues en 1956 faciliteront la reconversion.

Dans le secteur du montage automobile, l'expansion de l'activité

Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur

(unités)

DÉSIGNATION	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Véhicules automobiles pour le transport de personnes :										
— pour transport en commun	86	212	28	29	22	3	35	8	40	69
— autres	31 104	34 468	21 637	13 204	12 054	9 643	7 549	11 240	20 908	35 876
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	6 894	5 196	4 042	3 043	2 776	2 038	2 089	2 253	3 569	5 554
Motocyclettes	5 960	9 494	7 625	5 477	4 318	1 141	1 304	1 208	1 314	617
Bicyclettes à moteur	8 790	14 078	21 686	34 431	37 487	320	1 245	804	548	3 024
Scooters à moteur	5 542	9 106	8 183	10 500	11 170	3	49	30	1 035	2 304
Bicyclettes sans moteur	3 101	1 942	3 806	4 580	4 123	118 137	53 974	84 161	71 279	75 935

Source : Institut National de Statistique.

a connu un temps d'arrêt, en fin d'année, à la suite des restrictions en matière de carburants. Les commandes ayant brusquement diminué et le nombre de voitures invendues atteignant en décembre un niveau élevé, un chômage partiel a été rendu inévitable. Néanmoins, le nombre de voitures montées a continué de progresser : 110 140 contre 97 780 en 1955 pour les voitures de tourisme et 19 600 contre 16 600 pour les camions. La baisse des importations s'est poursuivie, tandis que les exportations ont marqué un nouveau progrès. L'excédent d'exportation de voitures automobiles et de tracteurs est passé de 1,1 à 2,1 milliards, tandis que pour les moteurs autres qu'électriques, les parties métalliques de voitures automobiles et les équipements électriques de moteurs à explosion, l'excédent d'importation a crû de 6,9 à 8,0 milliards de francs.

Dans le secteur des motocycles, la crise perdure, malgré la baisse des importations amorcée depuis 1954; les exportations n'ont plus atteint en 1956 que la moitié du niveau des années précédentes. La crise est surtout d'ordre structurel : la demande de motocycles diminue au profit de celle de scooters et de petites voitures.

Grâce à leur réorganisation, la situation s'est améliorée dans certaines entreprises produisant des vélomoteurs; bien que les importations ne cessent de progresser, l'on a pu enregistrer, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation appréciable des exportations. La production, le montage, l'importation et l'exportation de scooters continuent leur progression. La production de bicyclettes reste stationnaire; l'activité de ce secteur se réduit de plus en plus à l'assemblage de pièces détachées importées. En ce qui concerne les parties de bicyclettes et de motocycles, la production continue d'évoluer dans un sens défavorable, malgré les mesures de protection prises; seules subsistent encore quelques rares entreprises où la rationalisation a été poussée très loin.

d) *Machines et appareils mécaniques, non électriques.*

Ce secteur, qui englobe surtout des biens d'équipement, a bénéficié des investissements importants réalisés en Belgique et à l'étranger. Le volume des commandes s'est accru de 25 % (16 % à l'importation et 41 % à l'exportation); par contre, les expéditions n'ont augmenté que de 12 %. Les carnets de commande de la plupart des entreprises sont garnis pour un temps assez long. Le nombre d'heures de travail prestées a dépassé de 5 % le niveau de 1955, qui connaissait déjà par lui-même une augmentation sensible.

La section des appareils de levage et du matériel pour la construction des routes s'est vu confier d'importantes commandes, résultant des travaux dans l'agglomération bruxelloise et sur l'autoroute de la Ruhr ainsi que du rééquipement des ports; les importations ont, elles aussi, marqué une nette avance.

Il y a lieu enfin de noter la stagnation persistante qui affecte la section des machines-outils et des appareils de pesage non automatiques, alors que les importations sont en hausse depuis plusieurs années et que l'activité s'est fortement développée à l'étranger, surtout en 1956.

e) *Appareils électriques.*

L'activité de ce secteur progresse de manière constante. De nouvelles entreprises ont été créées, tandis que d'autres ont procédé à des extensions; la gamme des fabricats ne cesse de s'élargir. Le volume des commandes a augmenté de 15 % et celui des livraisons de 18 %. Le nombre d'heures de travail prestées par les ouvriers s'est accru de 11 %, tandis que le nombre d'employés a augmenté de 6 %; ces pourcentages élevés dénotent l'orientation de la production vers des fabricats plus évolués.

Les importations ont à nouveau présenté un important solde excédentaire par rapport aux exportations, celles-ci ayant progressé de 500 millions et celles-là de 800 millions de francs. L'augmentation des exportations a surtout porté sur les produits à valeur unitaire élevée; c'est le cas notamment pour les biens de consommation durables encore que les importations de ceux-ci progressent à la même cadence que précédemment. Ceci dénote l'expansion sur le marché belge des appareils électriques domestiques.

f) *Armes à feu et leurs munitions.*

La demande de fusils de chasse reste stationnaire. Les restrictions imposées par l'étranger à l'importation de fusils fabriqués à la main ne se sont pas atténuées.

En matière d'armes de guerre, les carnets de commande, qui s'étaient dégarnis à la suite de l'exécution d'importantes commandes passées précédemment par l'O.T.A.N., ont été partiellement regarnis par de nouvelles commandes émanant du marché intérieur et, à la fin de l'année, de la République Fédérale Allemande.

§ 3. — INDUSTRIES CHIMIQUES

1. — *Industrie chimique proprement dite (non compris l'industrie du caoutchouc).*

Prise dans son ensemble, l'industrie chimique belge a connu en 1956 une année de haute activité.

Nonobstant les événements de Suez qui, au cours des deux derniers mois, ont eu de sérieuses répercussions sur la situation de certains secteurs, les exportations de produits chimiques ont atteint en 1956 un montant de plus de 12 milliards de francs, qui n'avait jamais été atteint jusqu'à présent.

La concurrence internationale resta cependant très vive. Les prix de vente se sont situés à un niveau sensiblement égal à celui de l'année précédente, ainsi qu'en témoigne l'indice des prix de gros qui de 318 en 1955 est passé à 320 en 1956. Cependant le prix de la plupart des matières premières et les différentes formes d'énergie ont subi une sensible augmentation d'une année à l'autre.

Le personnel occupé par l'industrie chimique est passé de 46 600 unités en décembre 1955 à 48 000 en décembre 1956, soit 34 500 ouvriers et 13 500 employés. Dans l'appréciation de ce montant, il faut toutefois tenir compte de la réduction de la durée du travail qui a amené l'industrie à procéder à certains recrutements.

Comme il a été signalé ci-avant, la crise de Suez a provoqué certaines perturbations en fin d'année. Les expéditions maritimes de produits lourds, et particulièrement d'engrais azotés, furent fortement freinées par la fermeture du Canal et par la hausse considérable des frets maritimes; aussi leur production diminua-t-elle sensiblement pendant les deux derniers mois. Par contre, certains produits de consommation, comme le savon et les allumettes, furent pendant la même période l'objet d'achats massifs de la part de la population.

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique
(en milliers de tonnes)

PÉRIODE	Industrie de l'azote		Goudron brut	Benzol moteur
	Azote primaire (a)	Engrais composés (b)		
1949 Moyenne mensuelle	**14,2**	**4,9**	**14,8**	**1,7**
1950 Moyenne mensuelle	**13,1**	**4,8**	**13,8**	**0,8**
1951 Moyenne mensuelle	**16,0**	**6,2**	**17,0**	**0,7**
1952 Moyenne mensuelle	**15,8**	**7,3**	**17,6**	**1,7**
1953 Moyenne mensuelle	**15,2**	**7,6**	**16,8**	**2,2**
1954 Moyenne mensuelle	**18,6**	**10,8**	**16,9**	**2,3**
1955 Moyenne mensuelle	**17,4**	**10,9**	**18,2**	**3,1**
1956 Moyenne mensuelle	**19,6**	**22,1**	**20,7**	**3,4**
1956 Janvier	20,8	19,5	20,5	3,7
Février	17,2	7,6	19,1	2,7
Mars	21,0	21,8	20,8	3,6
Avril	20,4	18,6	19,6	3,5
Mai	20,8	12,4	20,7	3,5
Juin	19,7	4,5	20,4	3,5
Juillet	19,9	2,2	20,6	3,1
Août	19,9	9,7	21,3	3,7
Septembre	19,5	14,6	20,9	3,6
Octobre	20,6	17,3	21,7	3,1
Novembre	18,8	15,3	21,1	3,7
Décembre	17,0	15,7	21,6	3,6

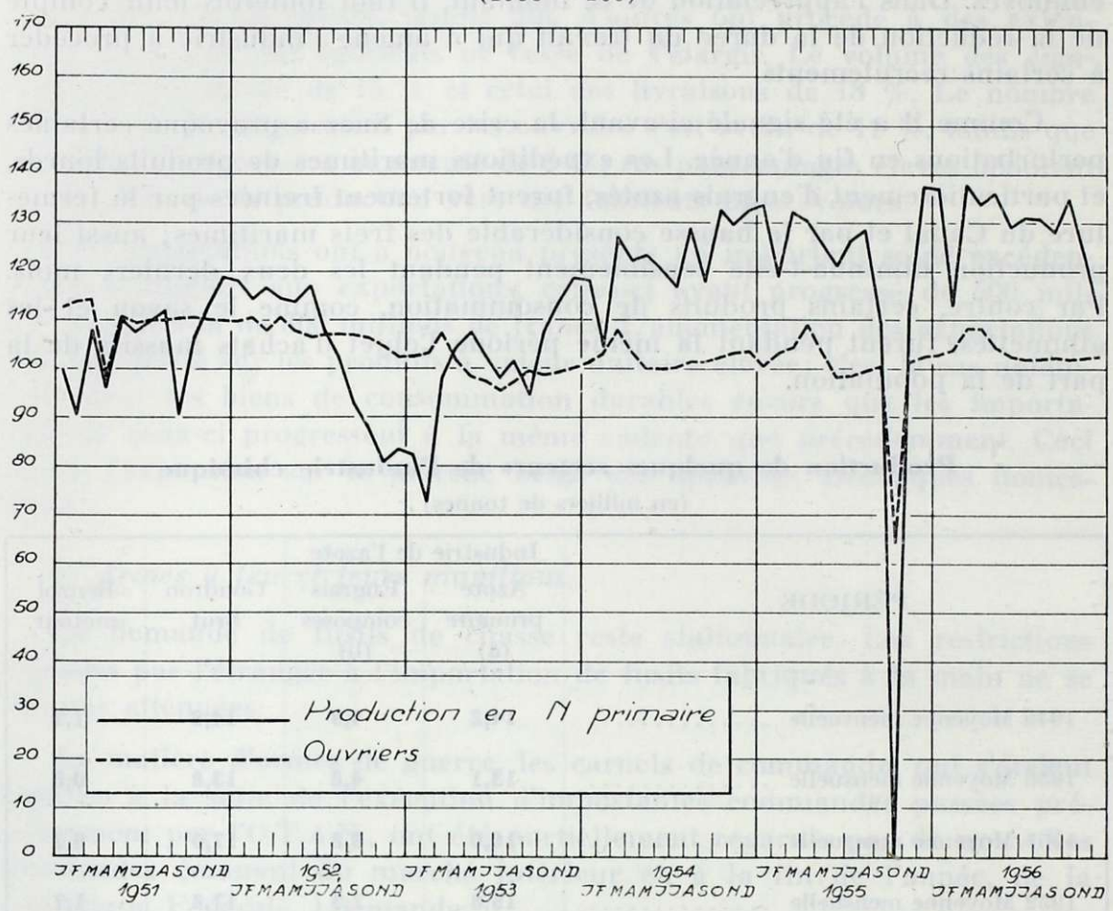
Sources : Institut National de Statistique.
Distigoudron.

(a) En 1000 t N.
(b) En 1000 t marchandises.

Industrie de l'azote

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Les quelques statistiques disponibles, quoique peu représentatives pour l'ensemble de l'industrie chimique, indiquent la même tendance ascendante : celle-ci fut de 13 % pour l'azote primaire (mais en 1955, la production avait baissé, à cause d'une grève), de 22 % pour les engrais composés, de 14 % pour le goudron brut, de 64 % pour le benzol moteur, de 15 % pour le benzol industriel (dont la production avait fortement baissé en 1955), de 10 à 17 % pour le toluène, le toluol et le benzène, de 10 % pour les allumettes dont les importations à bas prix en provenance d'Europe orientale ont été presque entièrement éliminées grâce à des mesures de protection.

Les importations de matières premières, à l'exception du soufre brut, augmentèrent en poids et plus encore en valeur.

Les exportations de produits chimiques s'accrurent de 8,2 % en poids et de 10,1 % en valeur. Mais une analyse détaillée montre une évolution moins uniforme. Les exportations d'engrais, qui interviennent pour 80 % des quantités et 41 % des valeurs exportées par l'industrie chimique, se sont accrues de 10 % en quantité et de 12 % en valeur. Elles ont surtout bénéficié d'un important contrat avec la République Populaire de Chine. Les au-

Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique

DÉSIGNATION (a)	Valeur (en millions de francs)					Quantité (en tonnes)				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Sel industriel	67	75	82	92	101	328 883	383 938	427 503	455 342	463 528
Soufre brut	71	53	90	144	118	40 802	30 731	50 715	80 159	67 883
Pyrites de fer	267	196	264	306	347	324 689	256 819	358 265	417 789	437 906
Phosphates bruts	311	230	286	242	315	354 691	330 490	433 580	393 741	451 375
Caoutchouc	625	526	551	963	864	19 952	22 570	24 702	29 728	28 733

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Sel industriel : T.D. 173 b; soufre brut : C.T.C.I. 272.06; pyrites de fer : T.D. 195 c (avant mai 1953 : T.D. 195 b); phosphates bruts : C.T.C.I. 271.03; caoutchouc : C.T.C.I. 23 + T.D. 371 b + T.D. 378 a.

Commerce extérieur de produits chimiques

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Eléments chimiques et composés...	1 336	1 430	1 952	2 238	2 517	1 824	1 562	2 115	2 238	2 442
Produits pharmaceutiques	716	871	1 018	1 080	1 244	314	468	523	610	785
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	1 141	1 388	1 022	1 129	1 468	3 959	4 201	4 139	4 601	5 059
Savons et autres produits d'entretien	353	353	417	452	402	96	143	164	225	269
Huiles de goudron	82	72	82	136	144	378	203	207	204	200
Produits pour teinture, tannage et colorants	688	811	789	870	937	513	440	445	280	284
Huiles essentielles et produits utilisés en parfumerie	177	183	215	247	262	45	43	49	56	56
Produits non impressionnés pour photographie et cinématographie.	62	55	70	86	89	1 144	1 377	1 460	1 565	1 777
Allumettes	—	1	2	2	—	144	173	148	133	158
Explosifs	119	156	205	324	171	158	119	102	150	106
Produits chimiques divers	695	764	976	1 272	1 650	934	811	998	1 024	1 067
Articles en caoutchouc	745	732	775	980	1 104	608	604	661	810	966

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Eléments chimiques... : C.T.C.I. 51 + 521.01; produits pharmaceutiques : C.T.C.I. 54; engrais manufacturés... : C.T.C.I. 56; savons... : C.T.C.I. 552.02 + 552.03; huiles de goudron : C.T.C.I. 521.02; produits pour teinture... : C.T.C.I. 53; huiles essentielles... : C.T.C.I. 551 + 552.01; produits non impressionnés... : C.T.C.I. 862.01 + 862.02; allumettes : C.T.C.I. : 899.02; explosifs : C.T.C.I. 591; produits chimiques divers : C.T.C.I. 599 + 862.03; articles en caoutchouc : C.T.C.I. 62 + T.D. 604 — T.D. 371 b — T.D. 378 a.

(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

Commerce extérieur de produits chimiques

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Eléments chimiques et composés ..	173 555	231 798	287 280	325 362	388 980	354 895	346 438	486 320	602 266	556 185
Produits pharmaceutiques	2 416	2 498	2 675	3 366	3 864	1 114	1 177	1 418	1 808	2 528
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	769 741	906 949	901 082	973 243	1 156 474	2 149 228	2 573 743	2 666 124	2 866 888	3 215 154
Savons et autres produits d'entretien	15 497	17 599	22 191	24 981	23 703	3 944	7 814	8 596	12 263	14 367
Huiles de goudron	29 835	27 586	16 548	28 984	33 355	89 261	65 082	62 681	62 991	60 541
Produits pour teinture, tannage et colorants	38 272	44 012	36 308	44 290	50 177	56 087	58 797	63 822	68 498	71 835
Huiles essentielles et produits utilisés en parfumerie	1 001	1 153	1 634	1 815	2 045	319	341	433	381	485
Produits non impressionnés pour photographie et cinématographie .	206	169	284	324	362	6 044	7 483	8 193	9 863	11 067
Allumettes	13	27	209	193	6	5 373	6 516	5 856	5 450	6 445
Explosifs	2 550	3 603	4 319	5 412	4 051	2 387	2 322	1 930	2 458	2 446
Produits chimiques divers	35 674	38 856	74 098	71 973	81 674	42 725	44 197	58 449	61 510	57 712
Articles en caoutchouc	11 111	11 523	13 502	16 386	17 498	8 318	10 171	11 943	14 121	16 878

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau* : voir (a) page 110.
(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

tres rubriques d'exportation ont accusé, par contre, une baisse de 5 % en quantité, mais une hausse de 10 % en valeur. Les expéditions en quantité ont diminué pour certains produits dans les groupes : éléments chimiques, huiles de goudron et explosifs. Pour les fabricats plus élaborés, les exportations ont dans l'ensemble fortement augmenté.

Les importations ont accusé un mouvement inverse de celui des exportations : en quantité, elles augmentèrent de 18 % et en valeur de 13 % seulement. Si on exclut les engrais, la hausse est respectivement de 16 et de 11 %. En opposition également avec l'évolution des exportations, les importations de produits élaborés s'accrûrent moins que celles des produits de base.

Par rapport aux années précédentes, l'industrie chimique a donc connu, en 1956, une évolution favorable. La valeur moyenne à l'importation, engrais compris, baissa de 5 290 F/t à 5 090 F/t tandis que, à l'exportation, elle passa de 3 000 à 3 050 F/t. Si on exclut les engrais, la valeur moyenne à l'importation a baissé de 13 240 à 12 610 F/t tandis qu'à l'exportation elle a monté de 7 840 à 9 120 F/t. Néanmoins, à part quelques spécialités comme des produits photo-sensibles, les exportations belges comprennent encore trop peu de produits très élaborés.

2. — *Industrie du caoutchouc.*

Par rapport à 1955, les importations de caoutchouc brut ont baissé en poids et plus encore en valeur, quoiqu'elles restent beaucoup plus élevées qu'au cours des années précédentes. En fin d'année, elles ont par ailleurs subi le contrecoup des événements de Suez : les prix, orientés à la baisse pendant la plus grande partie de l'année, ont fortement haussé et les arrivages ont même été partiellement interrompus.

Les seuls renseignements concernant les pneumatiques pour voitures automobiles proviennent des statistiques du commerce extérieur de l'U.E.B.L. (1). Les exportations de pneus ont augmenté en poids de 8 % et en valeur de 11 %; celles de chambres à air ont diminué légèrement; l'utilisation de pneus sans chambres à air s'est à nouveau étendue. Les importations de pneus et de chambres à air ont haussé de 13 et de 19 %.

Pour les autres produits en caoutchouc, la valeur des importations, en hausse de 5 %, a atteint 560 millions de francs et celle des exportations, en hausse de 34 %, a atteint 269 millions.

§ 4. — INDUSTRIE DU PAPIER

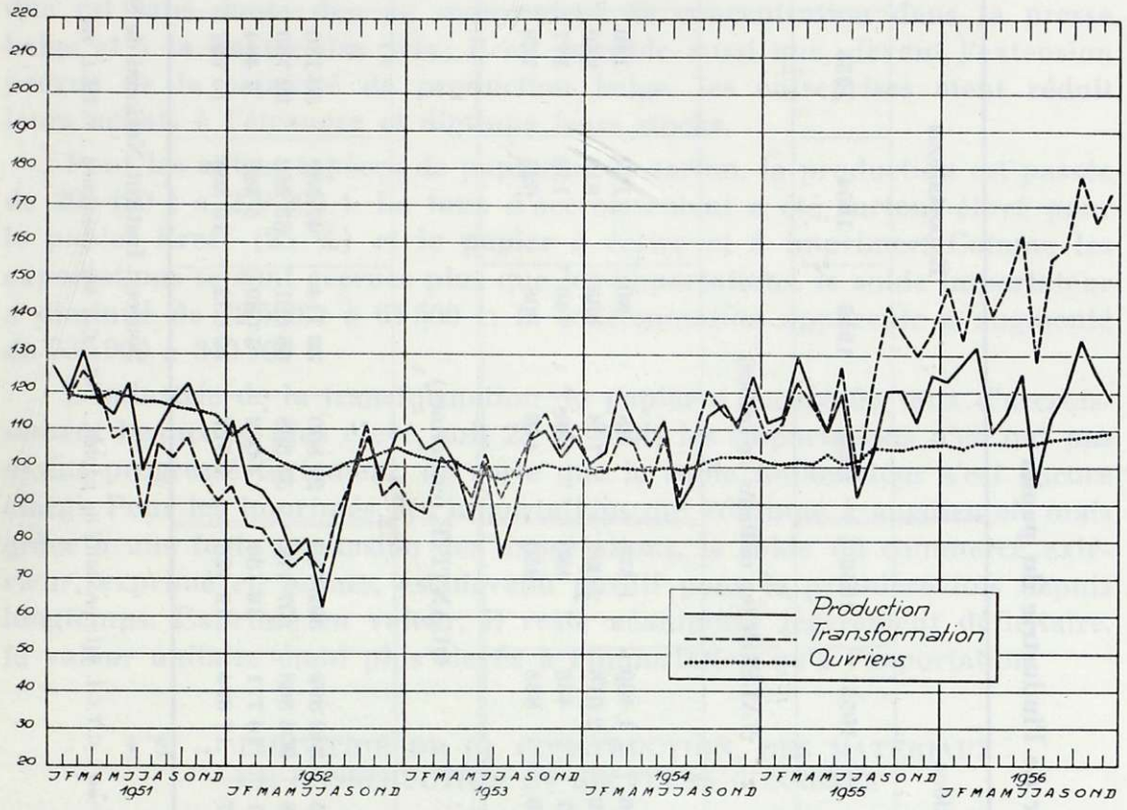
Après la forte crise de 1951 et 1952, qui avait provoqué la fermeture de quelques usines et accentué le mouvement de rationalisation dans les autres, la production de papier n'a cessé de s'accroître : en 1956, elle dépasse de 3,4 % le maximum antérieur de 1951, alors que les heures de travail ont diminué de 22,2 %. Par rapport à 1955, la production s'est accrue de 4,6 %, malgré une diminution des heures de travail de 1,2 %.

(1) Le Grand-Duché de Luxembourg est un pays producteur important.

Industrie du papier et du carton

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La tendance fondamentale ascendante de la consommation mondiale de papier a amené la plupart des pays, surtout l'Amérique du Nord et la Scandinavie, à élargir largement leur capacité de production malgré les capitaux énormes exigés à cette fin. En Belgique, également, la dernière usine de papier journal a doublé sa capacité de production à la fin de l'année et de nouvelles machines ont été installées pour produire du papier Kraft, du papier d'emballage et du papier d'écriture et d'impression. Mais comme, dans les récentes années, la production s'est accrue plus vite que la consommation, les prix ont conservé une certaine lourdeur. Néanmoins, les prix du papier ont subi une certaine augmentation en raison de la hausse des prix du bois et de la pâte à papier.

Production de papier et de carton

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production	Transformation	Total
1950 ..	301,2	..	..
1951 ..	325,9	152,4 (a)	478,3 (a)
1952 ..	257,0	135,4	392,4
1953 ..	280,9	156,2	437,1
1954 ..	305,1	166,4	471,6
1955 ..	321,9	191,2	513,1
1956 ..	336,8	239,6	576,4

Source : Institut National de Statistique.

(a) Février-décembre pour la transformation du papier.

La production de papier journal est passée de 56 400 t à 57 600 t; les importations ont baissé, contrai-

Commerce extérieur de l'industrie du papier

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois à pulpe, pâte à papier et déchets de papier	1 292	987	1 196	1 469	1 570	88	80	129	149	140
Papier et carton	1 269	1 356	1 709	2 016	2 097	708	635	816	956	1 166
Produits de papier et de carton	288	301	357	438	480	139	146	152	177	172
Imprimés	673	735	789	888	950	446	508	625	748	920
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Bois à pulpe, pâte à papier et déchets de papier	253 127	215 339	270 235	342 898	392 710	22 800	30 114	47 689	50 180	51 641
Papier et carton	113 552	152 479	186 158	208 863	207 177	55 308	66 601	83 282	92 759	108 911
Produits de papier et de carton	8 647	9 801	12 761	16 771	19 136	4 082	5 089	5 580	7 484	6 815
Imprimés	11 559	13 266	15 157	17 694	19 423	7 517	10 052	13 468	15 797	23 215

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Bois à pulpe... : C.T.C.I. 242.01 + 25; papier et carton : C.T.C.I. 641; produits de papier... : C.T.C.I. 642; imprimés : C.T.C.I. 892 + T.D. 438.

rement à l'évolution des années précédentes, alors que les exportations ont continué leur progression. Quant à la consommation apparente de l'U.E.B.L., elle est descendue de 100 200 t à 94 400 t : cette baisse inattendue est sans doute due au mouvement de concentration dans la presse belge et à la hausse des prix; il est possible aussi que, devant l'extension prévue de la capacité de production belge, les entreprises aient réduit leurs achats à l'étranger et diminué leurs stocks.

Pour les autres espèces de papier et de carton, la production est passée de 265 400 t à 279 200 t. Le taux d'accroissement a été surtout élevé pour le papier Kraft (25 %) et le papier à écrire et à imprimer. Comme les exportations se sont accrues plus que les importations, le solde importateur a diminué de 72 500 t à 61 500 t; la consommation apparente a augmenté de 337 900 à 340 700 t.

L'industrie de la transformation du papier a accusé un taux d'accroissement beaucoup plus élevé, soit 25 %. Mais les importations n'en ont pas moins progressé fortement, de sorte que le solde importateur s'est encore élargi. Pour les imprimés, les importations ont continué à augmenter, mais grâce à une forte expansion des exportations, le solde du commerce extérieur, exprimé en tonnes, est devenu positif pour la première fois depuis longtemps. Exprimé en valeur, il reste néanmoins légèrement déficitaire, la valeur unitaire étant plus élevée à l'importation qu'à l'exportation.

§ 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET SECTEURS CONNEXES

1. — *Industrie de la construction.*

L'industrie de la construction, qui avait connu, en 1955, une activité exceptionnelle, a encore fait d'importants progrès en 1956. Les secteurs les plus actifs furent les travaux publics et les constructions privées autres que les immeubles d'habitation. La construction de logements a, en effet, accusé une nouvelle diminution, au moins si l'on prend comme critère le nombre d'habitations commencées et achevées. Les tensions sur le marché du travail furent encore plus vives qu'en 1955 et le salaire-coût des entreprises enregistra des hausses sensibles.

Les travaux publics dans l'agglomération bruxelloise et sur les terrains de l'Exposition, de même que ceux pour l'auto-route allant d'Anvers à la Ruhr et pour l'extension du port d'Anvers, se sont poursuivis à vive allure. Malgré la mise en œuvre des équipements les plus perfectionnés, et en dépit des retards dus aux rigueurs de l'hiver et de l'introduction de la semaine de cinq jours, le nombre moyen de journées de travail a été, pour les travaux publics, de 9,9 % plus élevé qu'en 1955 (1), tandis que le nombre de travailleurs inscrits s'est accru de 8,8 %.

Le secteur privé a également manifesté un surcroît d'activité; le nombre moyen de journées de travail s'est accru de 2,4 % par rapport à 1955 (1). Comme l'année dernière, cette augmentation concerne surtout la construc-

(1) Dans un nombre constant de 1 040 entreprises.

tion de bâtiments qui ne sont pas destinés principalement à l'habitation privée et pour lesquels l'influence de la haute conjoncture fut renforcée par la loi du 31 mai 1955 (1). Après une baisse en 1952, le nombre de bâtiments industriels et commerciaux existants s'accrût en effet chaque année, soit de 6 477 en 1954, de 6 735 en 1955 et de 6 933 en 1956.

Pour la deuxième année consécutive, la construction d'habitations a connu, en 1956, une baisse qui affecta aussi bien les maisons particulières que celles à usage collectif (hôtels, couvents, casernes). Le nombre de bâtiments achevés s'est élevé à 32 378 seulement, contre 33 685 en 1955 et 35 952 en 1954. Le nombre de bâtiments mis en chantier a aussi diminué. Si l'hiver rigoureux et la crise de Suez sont intervenus dans ce fléchissement, celui-ci paraît dû également à des causes plus générales : la hausse des coûts de construction (salaires et matériaux de construction), le taux plus élevé des prêts hypothécaires et autres crédits, la nouvelle diminution du nombre des primes accordées (357 millions de francs en 1956, contre 396 en 1955 et 619 en 1954 et 1953), le resserrement du marché des capitaux et la réduction des crédits publics qui ont freiné l'activité des organismes parastataux de financement. Il semble d'ailleurs que la diminution d'activité ait plus atteint les petites habitations que les grandes, qu'elles soient ou non à usage locatif.

2. — *Industries des matériaux de construction et secteurs connexes.*

L'activité accrue dans l'industrie de la construction a provoqué une forte augmentation des ventes intérieures de matériaux de construction et particulièrement de certains produits des carrières et de dragage, ainsi que de ciment. La production a cependant été freinée par un hiver rude et un été humide. Les prix ont augmenté.

a) *Ciment.*

La production de ciment n'a pu se maintenir à son niveau maximum de 1955. La forte baisse saisonnière, enregistrée en effet en février, n'a pas été compensée par un accroissement d'activité suffisant au cours des mois suivants.

Production de ciment
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Quantité
1938	3 000,0
1949	2 925,0
1950	3 557,2
1951	4 395,4
1952	4 110,9
1953	4 626,1
1954	4 375,3
1955	4 688,7
1956	4 663,7

Source : Institut National de Statistique

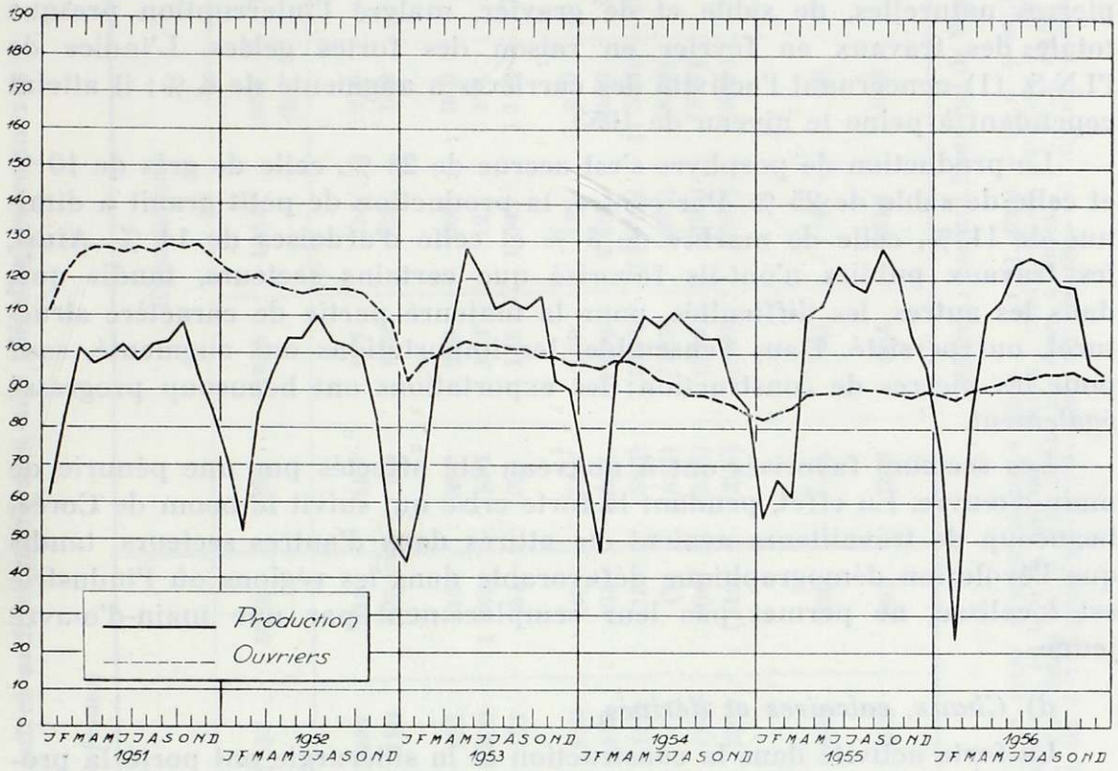
La consommation apparente intérieure, qui était relativement stationnaire les années antérieures, a progressé de 10 % en 1956 pour atteindre 3 millions de tonnes. Par contre, les exportations ont baissé de 14 %. Ce fléchissement est presque exclusivement imputable aux expéditions outre-mer, surtout vers l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, qui avaient fortement augmenté en 1955. Mais le marché américain est marginal : on ne peut

(1) Voir page 55.

Industrie du ciment

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

y vendre que lorsque l'industrie locale, dont la capacité de production s'est sans cesse accrue, est débordée par la demande.

b) *Terre cuite.*

Sous l'influence d'un temps défavorable et d'une diminution de la consommation intérieure, la production de briques ordinaires, de briques de façade et de tuiles a baissé. Par contre, la production de briques creuses a continué à hausser, mais à un rythme beaucoup plus lent qu'auparavant. Les exportations se modifient peu dans l'ensemble : une légère baisse en briques et tuiles ordinaires a été compensée par une hausse en briques creuses, briques de parement et en tuiles à emboîtement.

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Briques ordin. de tout format .	10^6p.	2 335,0	2 028,5	2 068,3	2 083,6	2 280,4	2 111,7
Briques de parement	10^6p.	166,1	137,2	143,7	150,6	152,4	129,7
Tuyaux de drainage	10^3t	12,7	17,5	12,7	10,5	7,5	7,2
Protège-câbles	10^3t	18,5	22,3	17,5	19,7	24,5	24,3
Briques creuses pour hourdis ..	10^3t	212,5	219,5	240,9	239,3	250,4	251,8
Autres briques creuses	10^3t	34,0	45,9	58,0	111,0	166,3	180,0

Source : Institut National de Statistique.

c) *Produits des carrières.*

L'ampleur des travaux publics a largement favorisé la production de pierres naturelles, de sable et de gravier, malgré l'interruption presque totale des travaux en février en raison des fortes gelées. L'indice de l'I.N.S. (1) concernant l'activité des carrières a augmenté de 6 %; il atteint cependant à peine le niveau de 1953.

La production de porphyre s'est accrue de 28 %, celle de grès de 10 % et celle de sable de 25 %. Par contre, la production de petit granit a diminué de 11 %, celle de marbre de 5 % et celle d'ardoises de 14 %. Ainsi, les travaux publics n'ont-ils favorisé que certains secteurs, tandis que, dans les autres, les difficultés, pour la majeure partie de caractère structurel, ont persisté. Dans l'ensemble, les importations ont augmenté, sauf pour les pierres de construction; les exportations ont beaucoup progressé également.

Les secteurs favorisés ont à nouveau été affectés par une pénurie de main-d'œuvre. En effet, pendant la forte crise qui suivit le boom de Corée, beaucoup de travailleurs avaient été attirés dans d'autres secteurs, tandis que l'évolution démographique défavorable dans les régions où l'industrie est localisée, ne permet pas leur remplacement par une main-d'œuvre jeune.

d) *Chaux, calcaires et dérivés.*

La forte activité dans la construction et la sidérurgie ont porté la production de chaux, calcaires et dérivés, malgré les retards dus aux froids de l'hiver, à un niveau supérieur à celui déjà élevé de 1955. Les secteurs

Production de chaux, calcaire et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Chaux	t	1 683 465	1 635 429	1 497 832	1 562 009	1 812 010	1 852 503
Calcaire	t	2 349 971	1 742 723	1 961 048	1 747 535	1 771 451	2 203 144
Dolomies : crues	t	191 752	178 423	186 197	182 572	256 219	290 599
frittées	t	167 842	214 278	198 871	210 668	248 848	261 832
Plâtre	t	27 944	26 936	31 851	35 808	35 903	34 769
Agglomérés de plâtre	m^2	1 029 648	1 112 149	1 279 915	1 217 932	1 155 929	1 236 430
Chaux hydraulique	t	14 474	12 901	15 208	14 293	12 047	8 154
Carbonates naturels	t	223 559	234 407	217 701	257 554	301 897	362 402
Carbonates précipités	t	70 795	55 519	49 945	44 728	62 258	..
Phosphates	t	129 065	58 983	35 896	26 275	19 600	13 629

Source : Institut National de Statistique.

(1) Les statistiques de la production n'étant plus comparables avec celles des années antérieures, à cause de l'augmentation du nombre de firmes déclarantes, il a été fait usage des indices calculés par l'I.N.S. sur base de 1953 = 100. Cf. page 52.

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Sable, gravier et pierres concassées.	245	231	245	267	313	159	177	214	249	340
Pierre de taille et de construction ..	161	144	168	180	193	98	129	126	140	165
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite	107	97	89	101	116	337	328	307	369	386
Autres minéraux bruts similaires ..	791	632	917	1 200	1 329	130	103	122	171	220
Ciment.....	20	22	30	31	34	931	1 138	1 041	1 144	1 038
Matériaux de construction en argile cuite.....	126	128	129	125	140	138	149	179	219	257
Verre et verreries	312	302	365	452	484	1 604	2 208	2 521	3 428	3 897
dont : verre à vitres non travaillé.	(7)	(6)	(11)	(12)	(13)	(585)	(880)	(1 060)	(1 536)	(1 763)
verre à glace non travaillé	—	(1)	(1)	(1)	(1)	(454)	(725)	(675)	(859)	(934)
verres travaillés et spéciaux	(55)	(48)	(60)	(83)	(84)	(258)	(298)	(398)	(577)	(641)
verrerie.....	(228)	(222)	(248)	(282)	(316)	(298)	(300)	(382)	(449)	(554)
Poterie (y compris vaisselle en faience et en porcelaine et articles sanitaires en céramique)	314	313	352	385	390	48	32	41	43	51
Autres articles en minéraux similaires	562	599	555	628	801	536	564	546	656	802

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Sable... : C.T.C.I. 272.02 + 272.03; pierre de taille... : C.T.C.I. 272.08 + 661.03; pierres à plâtre... : C.T.C.I. 272.11 + 272.15 + 661.01; autres minéraux... : C.T.C.I. 272.01 + 272.04 + 272.12 à 272.14 + 272.16 + 272.19 — T.D. 195 c (T.D. 195 b avant mai 1953); ciment : C.T.C.I. 661.02; matériaux de construction en argile cuite : C.T.C.I. 662.01 + 662.02; verre et verreries : C.T.C.I. 664 + 665 + T.D. 680*bis* a2 + T.D. 680*bis* a3; verre à vitres... : C.T.C.I. 664.03; verre à glace... : C.T.C.I. 664.04; verres travaillés... : C.T.C.I. 664.05 à 664.09; verrerie : C.T.C.I. 665 + T.D. 680*bis* a 2 + T.D. 680*bis* a 3; poterie... : C.T.C.I. 666 + 812.02; autres articles... : C.T.C.I. 661.09 + 662.03 + 663.

(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées.

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (b)
Sable, gravier et pierres concassées.	5 922 467	5 677 619	5 594 968	5 918 781	6 518 321	1 073 386	1 314 486	1 397 912	1 784 364	2 202 651
Pierre de taille et de construction ..	162 279	153 327	175 333	176 211	169 407	103 410	264 700	145 406	159 658	249 166
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite	394 501	344 797	313 390	356 027	401 473	1 111 928	1 374 637	1 280 691	1 414 775	1 400 720
Autres minéraux bruts similaires..	513 420	448 709	702 452	726 824	938 154	290 017	1 100 558	503 063	461 794	714 529
Ciment.....	4 815	6 374	13 816	14 628	18 329	1 452 129	1 854 512	1 694 551	1 924 685	1 657 223
Matériaux de construction en argile cuite.....	121 160	112 931	107 943	84 157	82 989	109 654	169 292	172 820	210 054	225 502
Verre et verreries	32 722	40 262	49 487	63 940	58 130	161 643	228 459	268 517	356 904	379 825
dont : verre à vitres non travaillé.	(698)	(300)	(533)	(663)	(690)	(85 831)	(131 938)	(158 116)	(216 706)	(233 702)
verre à glace non travaillé	(3)	(23)	(17)	(16)	(18)	(28 481)	(45 424)	(41 450)	(50 844)	(50 788)
verres travaillés et spéciaux	(3 388)	(2 955)	(3 992)	(4 993)	(4 791)	(26 498)	(31 097)	(41 391)	(58 602)	(56 789)
verrerie	(20 737)	(21 025)	(22 108)	(24 750)	(24 038)	(19 170)	(19 593)	(26 440)	(29 912)	(37 667)
Poterie (y compris vaisselle en faïence et en porcelaine et articles sanitaires en céramique)	11 058	11 817	13 322	14 587	14 158	2 422	1 200	1 720	1 480	1 610
Autres articles en minéraux similaires	145 266	170 647	181 541	163 133	170 458	108 017	124 231	127 334	153 386	200 677

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 119.
(b) A partir d'avril 1955, les données confidentielles n'ont plus été incorporées

les plus favorisés ont été ceux des calcaires, des dolomites et des carbonates naturels. Les importations se sont à nouveau accrues, mais les exportations n'ont pu être maintenues au niveau particulièrement élevé de 1955. Par contre, il est à signaler que la production de phosphate brut, qui atteignait encore 129 000 t en 1951, est devenue insignifiante.

e) *Produits céramiques.*

Une fois de plus, les diverses productions de l'industrie céramique ont été assez divergentes. Dans l'ensemble cependant, cette industrie a peu profité de la haute conjoncture et ses difficultés, contre lesquelles certains secteurs luttent depuis de nombreuses années, n'ont pas diminué. Si la production de vaisselle de faïence et surtout de porcelaine a augmenté, les difficultés restent grandes malgré la réorganisation de certaines entreprises. Quoique l'industrie soit protégée par le contingentement des importations à très bas prix en provenance de l'Europe orientale et du Japon, la concurrence internationale reste très vive, surtout en ce qui concerne la porcelaine : les importations en ont augmenté, en poids de 4 563 t à 4 674 t et, en valeur, de 166 millions à 174 millions de francs. Par contre, les importations de produits de faïence ont diminué. Depuis la crise de 1952-1953, les exportations se sont continuellement accrues, tout en restant, surtout pour la vaisselle en terre cuite et en porcelaine, à un niveau très bas. La situation du secteur des appareils sanitaires reste difficile bien que les importations aient en 1956, pour la première fois depuis de nombreuses années, légèrement diminué. Cette branche d'industrie a subi de profondes transformations.

Production de l'industrie céramique

DÉSIGNATION	Unité	1936-1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Extraction de matières premières	10^3t	159,6	411,2	539,3	588,3	543,3	634,3	640,2
Vaisselle de faïence ...	10^3t	8,9	7,1	5,2	4,4	5,5	5,1	5,2
Porcelaine	10^3t	1,7	3,0	2,3	1,9	2,1	2,2	2,6
Carreaux de revêtement	10^3m^2	909,3	1 212,2	1 366,2	1 092,2	1 399,6	1 543,8	1 446,9
Carreaux de pavement en demi-grès	10^3m^2	..	243,8	261,4	221,6	167,9	125,3	122,3
Produits réfractaires .	10^3t	177,5	169,9	149,7	108,6	106,0	111,6	142,3
Tuiles et accessoires ..	10^3t	175,4	196,2	184,5	179,4	203,4	200,9	187,2
Meules abrasives	10^3t	0,6	1,0	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0
Papiers abrasifs et toiles abrasives.....	10^3m^2	1 400,0	866,7	727,4	796,2	685,9	576,0	540,6
Céramique architecturale	10^3t	2,4	7,4	7,5	8,3	6,7	8,0	13,9
Poterie en terre cuite..	10^3t	12,1	7,2	7,8	7,4	7,7	8,4	9,5

Source : Fédération des Industries céramiques de Belgique et du Luxembourg.

La production de carreaux de revêtement n'a pu se maintenir à son niveau de 1955; les pavements en demi-grès ont accusé une nouvelle diminution, qui les ramène à 47 % seulement de leur production en 1952.

L'industrie des produits réfractaires a été réorganisée et a tiré profit des investissements et de la forte activité qui furent propres aux secteurs du coke et du fer.

Enfin, il faut signaler la forte augmentation de la production de céramique architecturale et de poteries en terre cuite.

f) *Verre.*

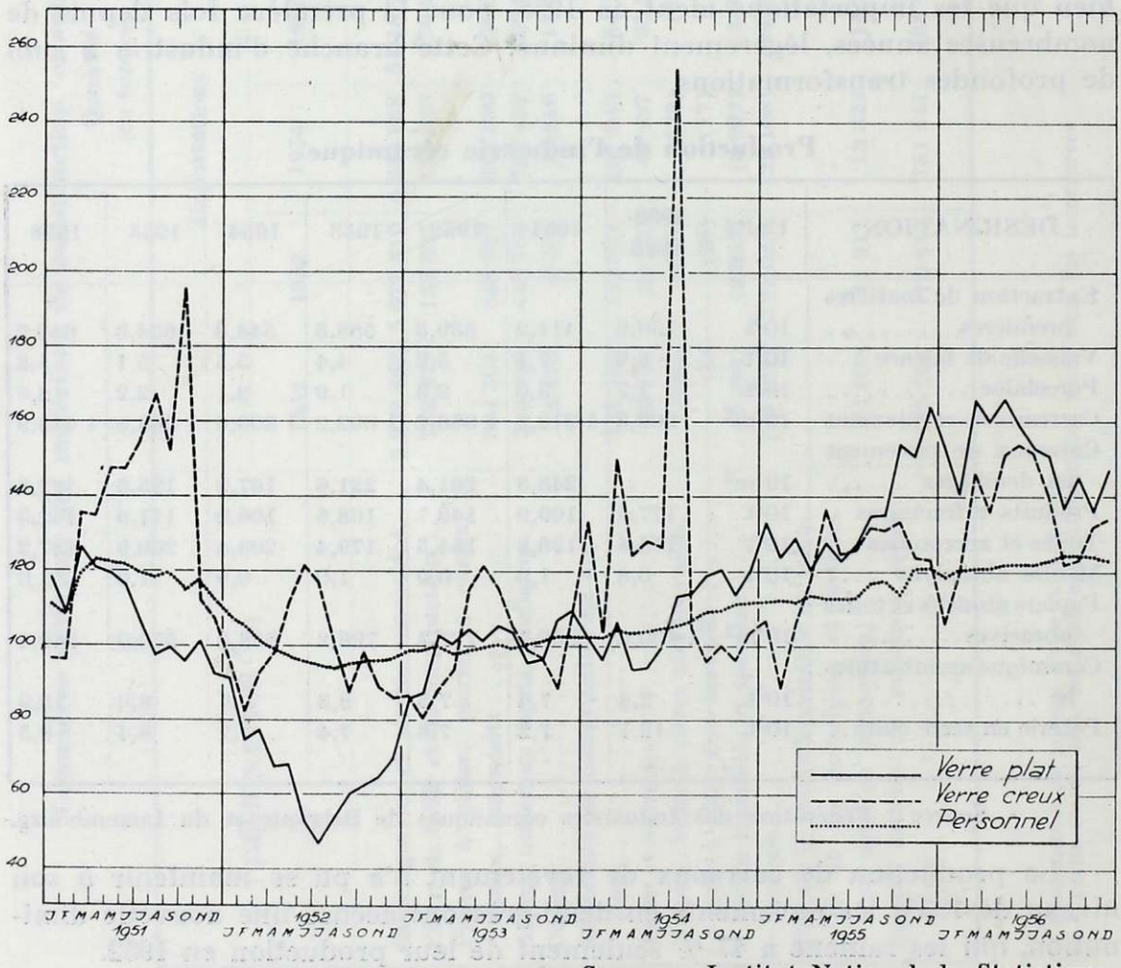
Après la crise de 1951 et 1952, la production de verre plat a connu, jusqu'en mai 1956, une très forte augmentation. Par après, la production a diminué en raison de perspectives moins favorables à l'exportation. Pour l'ensemble de l'année cependant, la production a dépassé de 12 % le niveau de 1955 et de 52 % celui de 1953.

Les livraisons de glaces à l'étranger ont baissé fortement par suite de la diminution de la production automobile en Amérique et en Angleterre; en outre, ces pays ont étendu leur capacité de production. Il faut noter, par contre, que la tendance à accroître les surfaces vitrées des autos augmente les besoins en glaces.

Industrie du verre

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

L'évolution fut plus favorable pour le verre à vitres, bien que le ralentissement intervenu dans l'expansion de la construction d'habitations en Belgique et dans plusieurs pays étrangers ait rendu l'écoulement moins facile ou à des prix moins rentables.

La production de verre creux a augmenté de 12 %, mais le second semestre a été moins favorable que le premier.

L'augmentation continue des importations de verreries a cessé, au moins en poids. En valeur, elles augmentent encore en raison d'un glissement vers les articles de qualité. Les exportations se sont fortement accrues, surtout en ce qui concerne les bouteilles petites et moyennes et les produits en cristal. Ces secteurs ont poursuivi depuis quelques années un grand effort d'investissement ainsi que de rationalisation de la production et de la vente; ils ont aussi modernisé leurs modèles.

§ 6. — INDUSTRIE TEXTILE

1. — *Aperçu général.*

L'amélioration survenue en 1955 dans quelques branches de l'industrie textile, particulièrement dans l'industrie lainière, s'est accentuée en 1956 et s'est progressivement étendue à tous les secteurs, sauf le jute et le chanvre. La production textile, en hausse de 7,2 %, a atteint l'indice 120,1 (1953 = 100) (1). Les besoins en matières premières étant devenus plus considérables, les importations nettes en ont augmenté de 8,3 % en poids et de 11,9 % en valeur. Mais les prix des matières premières ont été en général plus bas, surtout en ce qui concerne le coton et le lin en paille, pour lesquels la valeur totale des importations a régressé malgré l'accroissement des quantités importées.

Le recrutement de la main-d'œuvre ne s'est pas fait sans peine : au cours des années précédentes, en effet, l'évolution peu favorable des secteurs traditionnels avait porté la main-d'œuvre vers d'autres secteurs industriels; par ailleurs, les entreprises du Nord de la France, grâce à des salaires nets plus élevés, ont attiré bon nombre d'ouvriers.

L'évolution favorable de l'industrie textile a été générale dans le monde, mais les progrès ont été plus sensibles en Belgique que dans la plupart des pays voisins, par suite notamment de l'orientation de l'industrie textile belge vers des produits très élaborés. D'autre part, les mesures gouvernementales, décrétées en 1955, ont pu exercer leur influence en 1956; elles ont d'ailleurs été maintenues et complétées : au mois d'octobre, la taxe de transmission sur les tissus de coton et de fibranne a été ramenée de 11 à 1 %, par analogie avec la réduction consentie en 1955 pour les tissus de lin. La taxe de transmission supplémentaire de 5 % sur l'achat de machines de lavage, de blanchiment et de teinture à l'usage de l'industrie textile a été supprimée. L'importation de tissus de rayonne bon marché, de provenance japonaise, a été contingentée à partir du 1er juillet.

(1) Moyennes pondérées des indices de l'I.N.S. : filatures, tissages et bonneterie.

Enfin, la crise de Suez a provoqué des achats spéculatifs qui ont surtout avantagé les secteurs souffrant de difficultés structurelles, comme les torchons, les fils à coudre et la laine à tricoter.

Contrairement aux années antérieures, la part des livraisons de l'industrie nationale au marché intérieur s'est accrue. Les importations ont encore augmenté, mais dans une moindre mesure que les exportations et la production.

L'accroissement de *la production* a été d'autant plus marqué que l'on se rapproche des produits plus élaborés : de 4 % pour les filatures, il est de 7,7 % pour les tissages et de 14,9 % pour la bonneterie. Cependant, l'industrie de la préparation de la laine a été particulièrement favorisée : elle a accru son activité de 22 % grâce aux mesures d'aide gouvernementale et à l'activité intense des filatures de laine. La rentabilité, qui au cours des années précédentes avait été peu satisfaisante pour les secteurs traditionnels, s'est légèrement améliorée. Cela n'a pas empêché, il est vrai,

Stocks de tissus

Situation au 31 décembre
(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1952	1953	1954	1955	1956
Coton	10 430	10 234	10 128	10 093	8 564
Lin	1 510	1 492	1 424	1 419	1 338
Laine	2 883	2 901	3 300	3 475	3 635
Rayonne et fibranne	1 946	1 687	1 832	1 826	1 731
Jute	1 866	1 649	2 242	2 645	2 856

Source : Institut National de Statistique

la fermeture de nombreuses entreprises. Contrairement à ce qui se passe généralement en période de haute conjoncture, et qui s'est notamment réalisé dans la métallurgie, la hausse des prix de vente a été la plus forte pour les produits se rapprochant le plus du stade final : l'évolution des prix est, sur ce point, analogue à celle de la production. Les prix de revient ont augmenté sensiblement, surtout en raison de la hausse du coût de l'énergie et de celle des salaires due en partie à l'introduction de la semaine des 45 heures.

En filature, l'accroissement de la production a surtout porté sur les fils de laine. Dans la filature de lin, où la situation était auparavant très défavorable, la diminution de la concurrence française sur le marché intérieur et à l'étranger a provoqué une légère amélioration au cours du second semestre : malgré une augmentation de 4,4 %, l'activité des filatures est néanmoins restée de 25 % inférieure à son niveau de 1951. L'accroissement sensible de la production de fils de coton au cours de l'automne a permis d'augmenter la production de l'année de 2,5 %, sans la porter cependant

Production textile

Filatures, tissages, préparation de la laine

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Préparation de la laine :						
Lavage et carbonisage de la laine	15 540	13 848	20 052	17 568	18 735	23 596
Peignage de laine	18 876	14 844	22 104	19 200	21 218	24 521
Filatures :						
Coton	121 514	93 612	103 627	116 410	111 752	113 540
Laine	33 322	29 455	37 396	38 802	41 660	45 339
Lin	12 237	10 776	9 121	8 748	8 771	9 157
Chanvre	3 036	1 980	1 824	2 172	2 310	2 051
Jute	67 236	61 686	71 680	72 744	78 045	76 573
Fibres dures (fils simples)	8 781	7 472	11 129	14 076	19 296	21 289
Rayonne : fils	12 384	7 236	8 256	11 520	10 869	11 005
Rayonne : fibres	16 884	11 484	18 960	19 644	20 991	21 771
Tissages :						
Coton	79 092	61 944	66 636	77 088	74 107	79 638
dont : Tissus courants	(50 225)	(36 670)	(34 846)	(38 855)	(36 654)	(40 371)
Tissus, velours et peluches d'ameublement	(7 441)	(5 812)	(7 941)	(9 055)	(9 822)	(11 388)
Tapis	(6 804)	(8 125)	(11 165)	(13 230)	(12 252)	(13 763)
Lin	8 124	7 980	7 416	7 560	7 099	7 213
Laine	25 008	20 232	24 156	25 092	28 457	30 882
dont : Tissus courants (a)	(15 809)	(9 829)	(10 066)	(10 869)	(10 736)	(11 635)
Tissus, velours et peluches d'ameublement	(611)	(606)	(723)	(750)	(945)	(1 130)
Tapis	(7 264)	(6 868)	(10 156)	(10 791)	(13 650)	(14 738)
Rayonne et fibranne	6 300	4 476	6 276	7 248	7 030	8 239
Jute	45 876	42 828	43 848	39 408	42 157	38 653
Fibres dures	1 380	912	1 104	1 920	2 242	2 318
Couvertures	9 268	7 958	8 720	11 079	10 815	9 676
Torchons, lavettes et chamoisettes	3 869	3 136	3 217	3 393	3 364	3 783

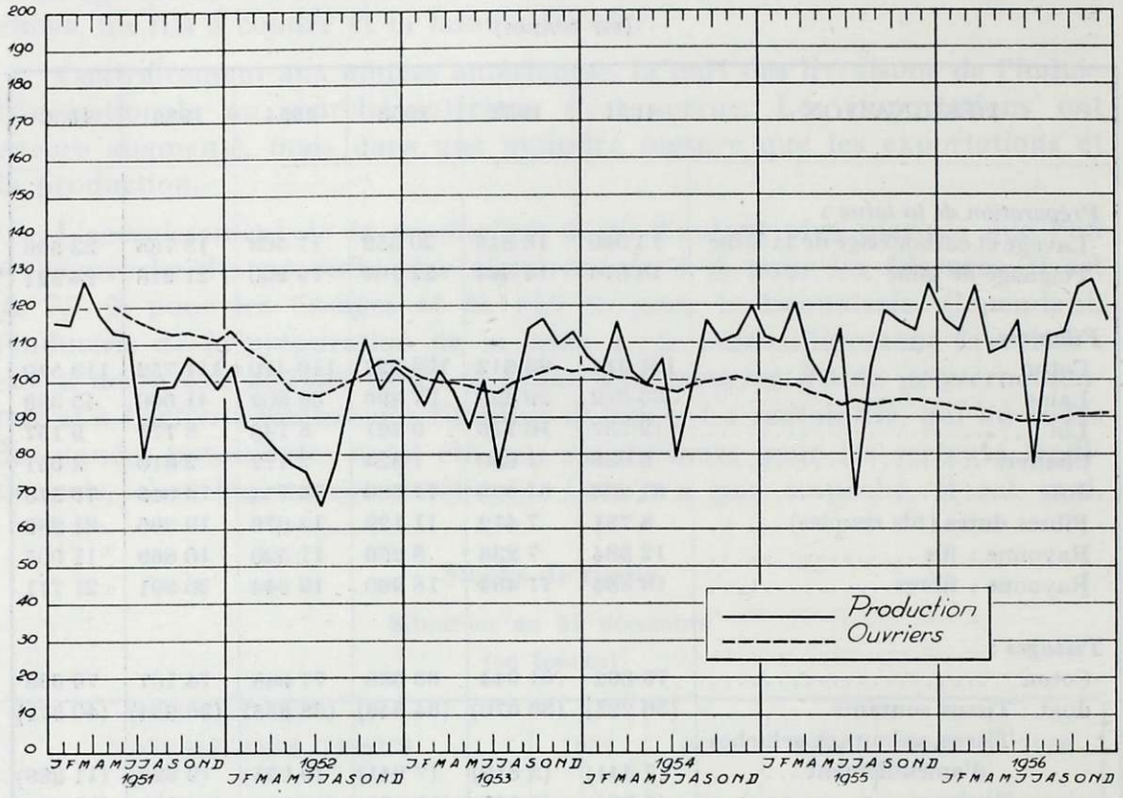
(a) Données corrigées.

Source : Institut National de Statistique.

au niveau de 1951. Pour le jute, la pression de l'Asie continue à s'accentuer tandis que les débouchés des fils de jute se réduisent de plus en plus à des livraisons à l'industrie des tapis.

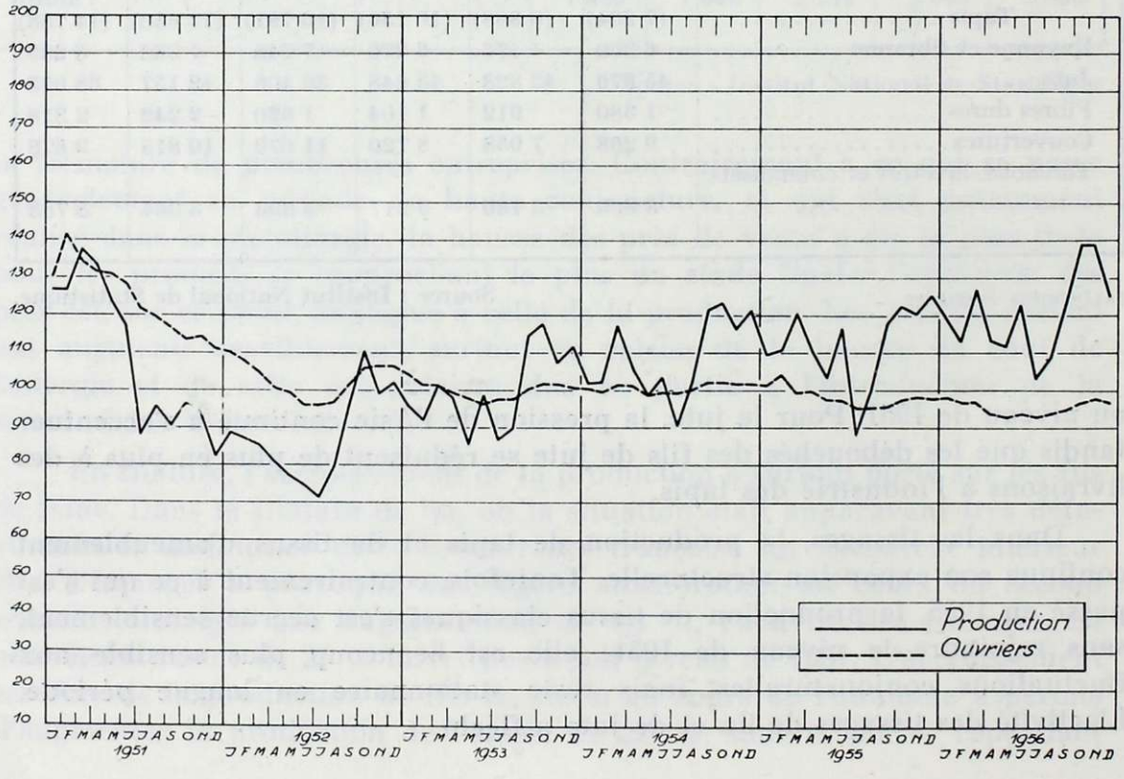
Dans les tissages, la production de tapis et de tissus d'ameublement continue son expansion structurelle. Toutefois, contrairement à ce qui s'est passé en 1955, la production de tissus classiques s'est accrue sensiblement, sans rejoindre le niveau de 1951; elle est beaucoup plus sensible aux fluctuations conjoncturelles, mais reste stationnaire en longue période. L'activité des tissages de lin et de jute a fléchi.

Industrie textile
Filatures
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Industrie textile
Tissages
Production et personnel occupé
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Le développement structurel de la bonneterie s'est poursuivi, surtout en ce qui concerne les vêtements de dessus. Les exportations ont triplé depuis 1952.

L'industrie de la confection, dont le chiffre d'affaires dépasse 6 milliards de francs, accuse également des progrès importants, surtout en ce qui concerne les vêtements et le linge de corps. L'excédent d'importation a de nouveau beaucoup diminué, par suite de la forte augmentation des exportations.

Les *importations* de produits textiles, y compris les articles de bonneterie et de confection, ont augmenté de 5,5 % en poids et de 4,1 % en valeur. Cette augmentation est due exclusivement aux produits finis.

En effet, pour la première fois depuis 1952, les importations globales de fils ont accusé une diminution : celle-ci, qui fut de 1,8 % en poids et de 6,1 % en valeur, a affecté principalement la laine, les poils et surtout le lin, tandis que la tendance à l'augmentation a persisté pour les fils artificiels (en quantité), le coton et le jute.

Pour les autres produits textiles, le rythme d'accroissement des importations s'est ralenti.

Les importations de tissus de type standard se sont accrues de 5,6 % en quantité et 5,1 % en valeur contre respectivement 21,4 % et 10,5 % en moyenne pour la période 1953-1955. L'accroissement considérable, au cours des années précédentes, des importations de tissus de lin, de chanvre et de ramie a presque été complètement arrêté grâce à la régression des exportations françaises. Après leur forte augmentation en quantité au cours de 1955, les importations de tissus de coton ont légèrement diminué, tout en marquant une légère hausse en valeur. Les importations de tissus de laine, qui continuent à progresser à un rythme régulier, ont dépassé de plus de moitié le niveau de 1952.

En quantité, le taux d'accroissement des importations des autres produits textiles a diminué dans une moindre mesure : il s'établit en effet à 9,1 % contre 14,4 % au cours des trois années précédentes. Les importations en valeur, restées stationnaires au cours de la période 1952-1954, ont augmenté, comme en 1955, de 9 %. Notons que ces taux sont influencés par la part croissante dans le total des importations de produits pondéreux à faible valeur unitaire, comme les cordages, sacs, linoléum et produits divers. Les importations de lingerie, de tapis industriels et de couvertures sont également en hausse depuis quelques années. Pour les autres postes, les fluctuations sont moins importantes.

A l'encontre de l'évolution des importations, les *exportations* de produits textiles se sont accrues plus en valeur (11,3 %) et moins en quantité (4,5 %). L'accroissement en valeur a été de 4,3 % pour les fils, de 9,9 % pour les tissus de type standard et de 19,2 % pour les autres produits textiles y compris la bonneterie et la confection; tout comme pour la production, le taux d'accroissement est donc d'autant plus grand qu'on se rapproche du stade final.

Commerce extérieur des matières et produits textiles

Valeur
(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Matières textiles										
Laine et poils d'origine animale	**5 024**	**8 007**	**6 743**	**6 749**	**7 884**	**2 822**	**4 252**	**3 420**	**3 817**	**4 091**
Laine en suint ou lavée de dos	3 179	5 106	3 836	4 106	4 695	164	225	128	289	139
Laine lavée	377	753	483	561	574	1 097	1 632	1 144	1 299	1 481
Poils d'autres animaux	81	179	164	181	282	284	416	395	513	556
Laine et poils cardés ou peignés	1 102	1 549	1 840	1 364	1 616	711	1 151	933	747	889
Laine d'effilochage, déchets	285	420	420	537	717	566	828	820	969	1 026
Coton	**4 421**	**3 846**	**4 495**	**3 919**	**3 717**	**279**	**151**	**131**	**135**	**169**
Jute	**795**	**657**	**744**	**882**	**804**	**19**	**25**	**33**	**45**	**69**
Lin	**740**	**696**	**795**	**920**	**869**	**2 009**	**1 966**	**2 433**	**2 233**	**2 099**
Soie et autres fibres d'origine végétale	**439**	**298**	**272**	**339**	**374**	**72**	**34**	**29**	**63**	**76**
Fibres synthétiques et artificielles	**109**	**158**	**193**	**207**	**283**	**385**	**469**	**427**	**459**	**415**
Total matières textiles	**11 528**	**13 662**	**13 242**	**13 016**	**13 931**	**5 586**	**6 897**	**6 473**	**6 752**	**6 919**
Produits textiles										
Filés	**971**	**1 256**	**1 385**	**1 585**	**1 488**	**4 658**	**5 096**	**5 342**	**5 316**	**5 543**
— en laine et poils	281	410	425	463	470	1 600	2 515	2 452	2 450	2 801
— en coton	185	195	271	311	339	1 826	1 546	1 794	1 711	1 523
— en jute	17	3	3	3	8	253	246	291	330	309
— en lin	135	150	100	153	98	386	272	247	281	276
— en soie et autres fibres végétales (y compris les filés de fibres de papier)	46	45	54	61	67	102	85	52	42	37
— en fibres synthétiques et artificielles	307	453	532	594	506	491	432	506	502	597
[illegible]	1 890	2 083	2 191	2 546	2 676	5 111	5 055	5 552	5 336	5 668
									1 439	1 802

Tissus du type standard	1 890	2 083	2 197	2 546	2 676	5 111	5 055	5 552	5 338	5 868
— en laine et poils	521	639	712	765	802	921	1 317	1 569	1 459	1 802
— en coton	383	434	486	636	671	2 438	2 213	2 466	2 361	2 366
— en jute	3	1	2	1	1	880	449	331	316	284
— en lin, chanvre, ramie	7	13	13	17	18	517	530	519	519	519
— en soie et autres fibres végétales, éventuellement mélangées de fibres métalliques ou de fibres de papier	123	132	123	118	116	7	7	8	10	11
— en fibres synthétiques et artificielles	853	864	861	1 009	1 068	348	539	659	693	886
Autres produits textiles	2 197	2 215	2 148	2 350	2 580	3 694	4 399	4 858	5 591	6 662
Tricots à la pièce	49	65	51	65	90	47	76	73	88	115
Tissus tricotés	410	424	343	386	424	485	658	751	953	1 275
Lingerie	113	118	127	143	185	369	366	365	343	424
Tapis	93	108	115	134	144	1 387	1 973	2 106	2 347	2 711
Couvertures	45	50	50	51	61	221	274	314	297	316
Vêtements tissés pour femmes	338	376	349	356	341	113	101	114	145	215
Vêtements tissés pour hommes	258	226	192	197	209	128	96	142	188	296
Cloches et articles de chapellerie en matière textile (sauf tricotés)	34	41	40	51	47	98	92	76	85	95
Broderies, tulles, dentelles, rubans, passementeries	180	210	240	220	230	87	77	83	93	103
Articles en corde et ficelle, sacs, articles en toile lourde, linoleum	348	232	257	288	322	505	425	534	720	704
Autres tissus et articles de confection (y compris les chaussures en toile)	329	365	384	459	527	254	261	300	332	408
Total produits textiles	5 058	5 554	5 730	6 481	6 744	13 463	14 550	15 752	16 245	18 073

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Laine en suint... : C.T.C.I. 262.01; laine lavée : C.T.C.I. 262.02; poils d'autres animaux : C.T.C.I. 262.03 à 262.05; laine et poils... : C.T.C.I. 262.07; laine d'effilochage... : C.T.C.I. 262.06 + 262.08; coton : C.T.C.I. 263; jute : C.T.C.I. 264; lin : C.T.C.I. 265.01; soie et autres fibres... : C.T.C.I. 261 + 265 — 265.01; fibres synthétiques... : C.T.C.I. 266. Filés en laine... : C.T.C.I. 651.02; en coton : C.T.C.I. 651.03 + 651.04; en jute : T.D. 547; en lin : T.D. 545 a 1 A + 545 a 2 A + 545 b 1 A + 545 b 2 A; en soie et autres fibres... : C.T.C.I. 651.01 + 651.05 — lin + 651.09 — T.D. 547 (jute); en fibres synthétiques... : C.T.C.I. 651.06 — T.D. 680*bis* a 2. Tissus du type standard en laine... : C.T.C.I. 653.02; en coton : C.T.C.I. 652; en jute : C.T.C.I. 653.04; en lin... : C.T.C.I. 653.03; en soie et autres fibres... : C.T.C.I. 653.01 + 653.06 + 653.09; en fibres synthétiques... : C.T.C.I. 653.05 — T.D. 680*bis* a 3. Tricots à la pièce : C.T.C.I. 653.07; tissus tricotés : C.T.C.I. 841.01 à 841.03 + 841.12 — T.D. 362 — T.D. 368 a + T.D. 616 a 1; lingerie : C.T.C.I. 656.04 + 841.04 + T.D. 590; tapis : C.T.C.I. 657 — 657.04; couvertures : C.T.C.I. 656.03; vêtements tissés pour femmes : T.D. 585; vêtements tissés pour hommes : T.D. 584; cloches... : C.T.C.I. 655.02 + 841.08 + T.D. 612 a + 612 c + 615 + 616 a 2 + 616 d; broderies... : C.T.C.I. 654; articles en corde... : C.T.C.I. 655.06 + 656.01 + 656.02 + 657.04; autres tissus... : C.T.C.I. 655.04 + 655.05 + 655.09 + 841.19 + 851.03 + 655.01 + T.D. 601 b — T.D. 590.

Commerce extérieur des matières et produits textiles

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Matières textiles										
Laine et poils d'origine animale	**70 273**	**100 501**	**86 003**	**97 914**	**114 589**	**23 551**	**31 834**	**27 357**	**34 062**	**36 383**
Laine en suint ou lavée de dos	50 957	73 769	57 420	66 714	79 282	2 360	2 522	1 462	3 284	1 871
Laine lavée	4 588	8 210	5 295	6 294	6 422	9 043	12 939	9 307	11 544	13 595
Poils d'autres animaux	1 182	1 504	1 611	2 368	2 768	1 145	1 869	1 637	2 338	2 202
Laine et poils cardés ou peignés	7 241	9 012	11 312	9 769	11 241	4 405	6 234	5 479	4 905	6 145
Laine d'effilochage, déchets	6 305	8 006	10 365	12 769	14 876	6 598	8 270	9 472	11 991	12 570
Coton	**100 543**	**107 856**	**125 115**	**108 582**	**117 197**	**8 780**	**7 728**	**8 649**	**9 423**	**10 315**
Jute	**54 928**	**66 698**	**69 677**	**78 123**	**75 676**	**2 083**	**3 442**	**4 090**	**5 845**	**7 665**
Lin	**164 665**	**159 066**	**181 871**	**200 187**	**208 906**	**58 157**	**71 099**	**83 503**	**86 498**	**85 365**
Soie et autres fibres d'origine végétale	**26 172**	**24 949**	**22 176**	**30 385**	**33 117**	**3 284**	**2 534**	**1 775**	**4 629**	**5 624**
Fibres synthétiques et artificielles	**3 017**	**3 989**	**5 517**	**5 411**	**6 383**	**8 899**	**13 997**	**13 906**	**14 066**	**14 122**
Total matières textiles...	**419 598**	**463 059**	**490 359**	**520 602**	**555 868**	**104 754**	**130 634**	**139 280**	**154 523**	**159 474**
Produits textiles										
Filés	**8 054**	**9 728**	**11 102**	**13 955**	**13 710**	**48 917**	**56 788**	**63 960**	**64 721**	**64 057**
— en laine et poils	1 798	2 614	2 738	3 058	2 916	7 171	11 128	11 639	12 746	14 317
— en coton	995	1 432	2 474	3 219	3 988	22 236	21 471	24 527	22 837	20 660
— en jute	1 002	199	162	167	437	9 744	12 920	15 923	17 517	16 328
— en lin	1 478	1 914	1 495	2 364	1 462	3 247	3 611	3 859	4 414	4 762
— en soie et autres fibres végétales (y compris les filés de fibres de papier)	965	1 025	1 128	1 375	1 055	1 824	2 562	1 413	631	438
						4 695	*5 096*	*6 599*	*6 576*	*7 552*
		9 484	**11 182**	**14 337**	**15 142**	**52 150**	**52 506**	**52 619**	**50 312**	**52 008**

m² — de tissu standard	8 029	9 484	11 182	14 227	15 142	52 150	52 506	52 619	50 312	52 008
— en laine et poils	1 782	2 210	2 812	3 116	3 445	2 647	4 290	5 622	5 564	7 228
— en coton	2 058	2 254	2 742	4 295	4 139	18 292	19 017	22 425	21 253	22 298
— en jute	92	36	110	81	37	25 525	21 623	15 686	14 020	11 337
— en lin, chanvre, ramie	26	84	105	165	177	3 817	4 467	4 666	4 699	4 769
— en soie et autres fibres végétales, éventuellement mélangées de fibres métalliques ou de fibres de papier	56	64	150	142	153	14	12	25	30	27
— en fibres synthétiques et artificielles	4 025	4 836	5 263	6 538	7 191	1 855	3 097	4 195	4 746	6 349
Autres produits textiles	**19 052**	**22 744**	**25 391**	**28 516**	**31 099**	**40 205**	**51 333**	**66 506**	**81 711**	**89 619**
Tricots à la pièce	187	260	227	264	337	154	284	224	254	313
Tissus tricotés	732	729	637	666	752	950	1 243	1 458	2 030	2 477
Lingerie	242	293	401	432	688	2 186	2 420	2 624	2 468	3 209
Tapis	775	977	1 129	1 548	1 570	13 926	20 341	23 304	26 065	30 871
Couvertures	508	582	540	575	650	5 103	5 469	8 101	7 571	7 125
Vêtements tissés pour femmes	603	624	633	602	590	194	159	284	366	465
Vêtements tissés pour hommes	687	713	624	495	576	906	997	1 305	1 377	1 804
Cloches et articles de chapellerie en matière textile (sauf tricotés)	46	37	84	94	83	232	161	173	215	263
Broderies, tulles, dentelles, rubans, passementeries	120	146	353	370	377	401	482	611	589	608
Articles en corde et ficelle, sacs, articles en toile lourde, linoleum	12 957	15 599	17 382	19 394	21 119	14 703	18 170	25 738	37 748	38 606
Autres tissus et articles de confection (y compris les chaussures en toile)	2 195	2 784	3 381	4 076	4 357	1 450	1 607	2 684	3 028	3 878
Total produits textiles	**35 145**	**41 956**	**47 675**	**56 808**	**59 951**	**141 272**	**160 627**	**183 085**	**196 744**	**205 684**

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 129.

Les exportations de fils n'ont pas maintenu leur niveau de 1955 en raison du recul accusé par les fils de coton, de jute et du groupe soie et autres fibres végétales. Rappelons que, pour ces mêmes produits, le dernier excepté, les importations ont augmenté. Par contre, pour les autres espèces de fils, où les exportations se sont accrues, les importations ont diminué.

Dans les tissus standard, ce sont les exportations de tissus en laine et en fils artificiels qui accusent la plus forte augmentation. Pour les premiers, l'excédent d'exportation est passé de 400 millions de francs en 1952 à 675 millions en 1955 et à 1 milliard en 1956; pour les seconds, l'excédent d'importation est tombé de 505 millions en 1952 à 316 millions en 1955 et à 182 millions en 1956. En quantité, les exportations de tissus de coton, de lin, de chanvre et de ramie ont augmenté tandis que leur valeur ne s'est guère modifiée. Pour les tissus de coton en particulier, la valeur des importations n'a cessé de croître depuis 1952, tandis que celle des exportations est restée stable : le solde exportateur est ainsi tombé de 2 055 millions de francs en 1952 à 1 695 millions en 1956. Dans l'industrie du jute, les exportations de tissus de type standard ont à nouveau été atteintes par la concurrence asiatique : depuis 1952, elles ont baissé de 68 %.

C'est seulement pour la catégorie « autres produits textiles » que les exportations ont dépassé le niveau de 1951. Si l'accroissement a été général, il s'est surtout manifesté pour les produits où les importations sont restées stationnaires ou ont même diminué. Dans la bonneterie, les exportations, en hausse d'un tiers par rapport à 1955, ont presque triplé depuis 1952 et doublé depuis 1951. Le taux d'expansion a été de moitié moindre pour les exportations de tapis et de vêtements tissés pour hommes et dames. Pour tous ces produits, l'excédent d'exportation est passé de 1,5 milliard en 1952 à 3,2 milliards en 1955 et 4,1 milliards en 1956.

La tendance au développement de la production, de l'exportation et de la consommation de produits textiles plus élaborés ou nouveaux persiste donc. D'ailleurs, ces produits sont moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles et plus à l'abri de la concurrence étrangère, tandis que l'accroissement du niveau de vie de la population assure un élargissement régulier des débouchés.

2. — *Aperçu par secteur.*

a) *Coton.*

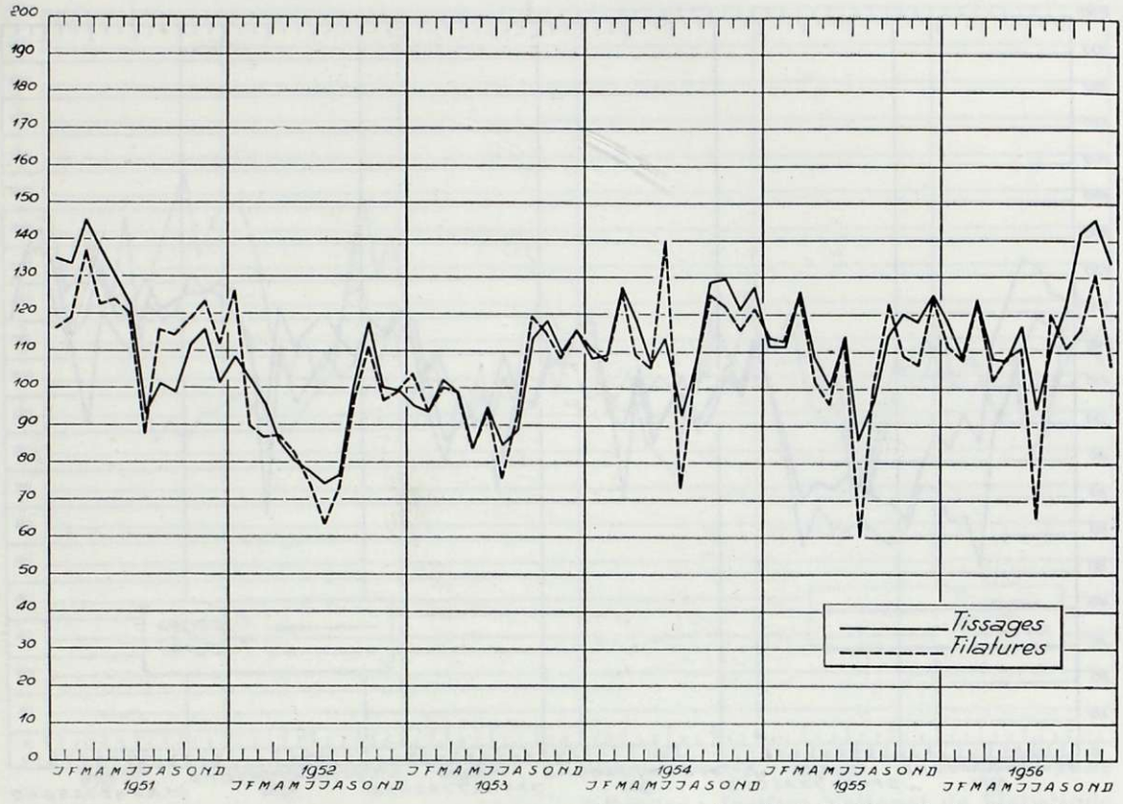
L'abstention des acheteurs, provoquée par les incertitudes en ce qui concerne la politique cotonnière américaine, a été suivie, dès que les conditions du marché ont été connues, d'une demande accrue qui, pendant la période de la crise de Suez, a atteint un niveau très élevé.

La production de fils fins s'est accrue de 4 %; du fait de l'augmentations des importations et du recul des exportations et des stocks, la consommation apparente intérieure a accusé un accroissement sensible. La production de fils cardés a régressé à nouveau par suite de la concurrence étrangère.

Production textile

Coton

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production de tissus a augmenté de 5 %, tandis que les importations, en augmentation sensible en 1955, ont accusé un recul en 1956. Pour les exportations, la baisse enregistrée en 1955 a été compensée. Les ventes de velours pour vêtements, tissus-éponge, molleton, velours et peluche pour ameublement, tissus épinglés et couvertures sont restées à un niveau inférieur à celui de 1955; les exportations de couvertures vers le Ruanda-Urundi et le Kenya-Ouganda ont fléchi sensiblement.

L'industrie cotonnière belge paraît résister difficilement à une double pression, à savoir la concurrence étrangère très forte pour les fils et tissus bon marché et le remplacement du coton par d'autres fils.

b) *Laine.*

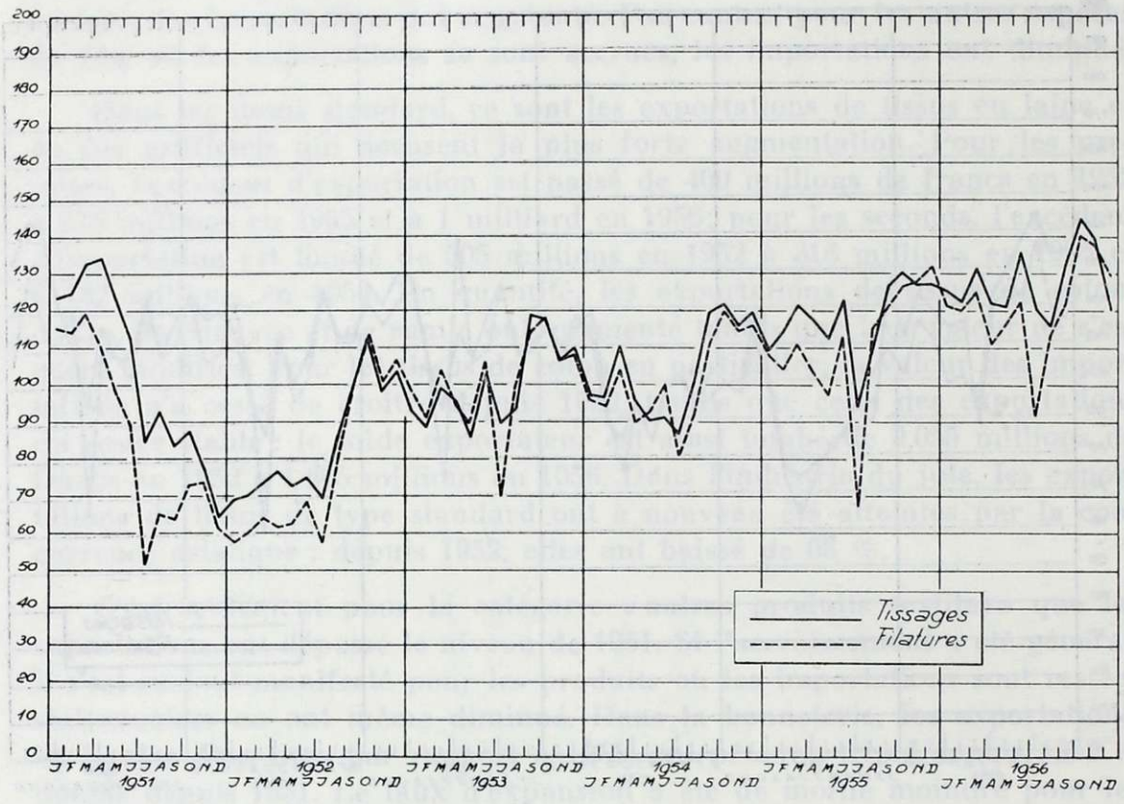
Grâce à l'aide gouvernementale, l'industrie de la préparation de laine a sensiblement accru son activité.

Depuis plusieurs années déjà, un glissement de la laine cardée vers la laine peignée se constate; la production et l'exportation de fils de laine peignée ont atteint un niveau record. Par contre, pour les fils cardés, les ventes en Belgique se limitent de plus en plus à l'industrie des tapis et les importations ne cessent d'augmenter. Une fois de plus, l'exportation et la production de couvertures, tapis, velours pour ameublement et tissus épinglés accusent une forte hausse.

Production textile

Laine

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Le glissement de la production de laine cardée vers la laine peignée et l'évolution divergente de la production dans les secteurs laine et coton, ainsi que la situation très difficile des producteurs belges de tissus ordinaires en laine cardée et en fils et fibres artificiels de moindre qualité vis-à-vis des pays à bas salaires, montrent que l'industrie textile doit s'orienter vers des produits meilleurs pour des consommateurs ayant un niveau de vie plus élevé.

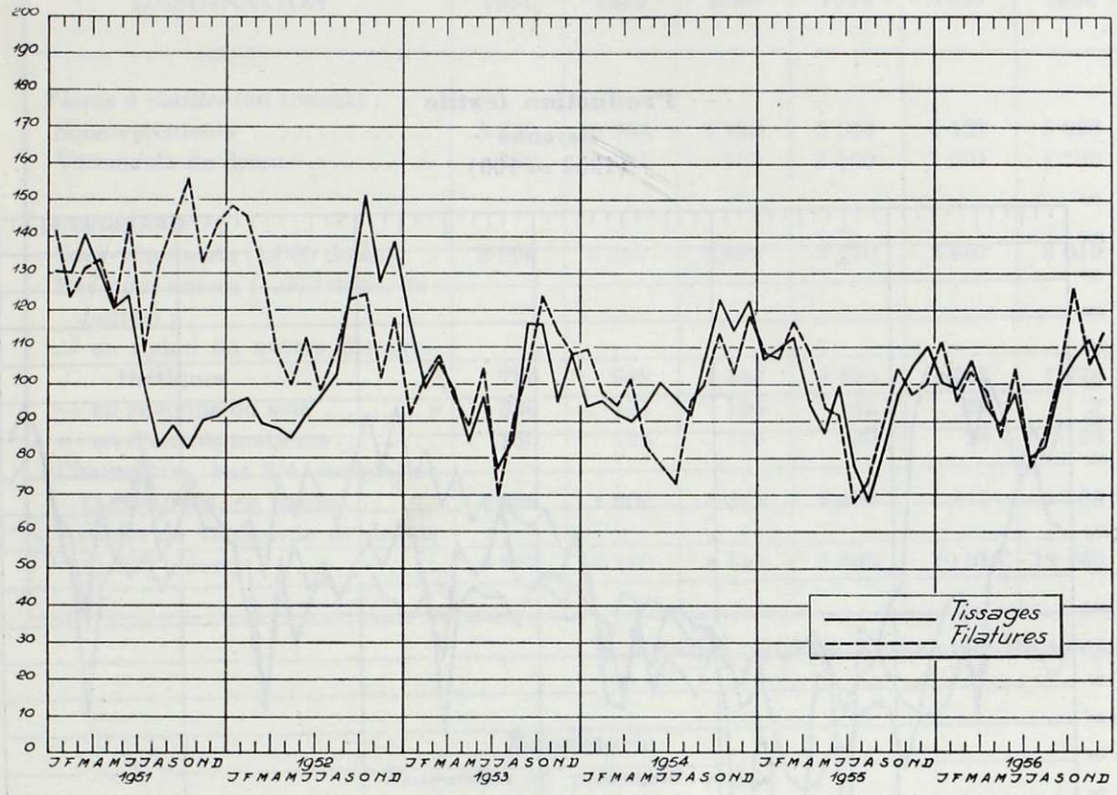
c) *Fibres libériennes.*

La situation de l'industrie du tissage de lin accuse une légère amélioration en 1956. Grâce aux efforts de propagande tendant à favoriser la consommation de tissus de lin, la vente s'est développée en Belgique et même aux Etats-Unis, en dépit des mesures restrictives à l'importation appliquées par ce pays. En outre, en filature, on a noté un fléchissement de la concurrence française par suite de la demande accrue sur le marché intérieur français; ainsi on a assisté non seulement à une régression sensible des importations de fils, mais, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, des fils de lin ont pu être exportés vers la France. La production de fils de lin a pu s'accroître de 4,4 %, pour atteindre le niveau le plus élevé depuis 1952. La production des tissages, bien qu'en hausse de 1,6 % par rapport à 1955, n'a pu atteindre le niveau des années antérieures.

Production textile

Lin

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Les difficultés dans l'industrie du chanvre ont encore été accrues par les approvisionnements insuffisants en matières premières; on a noté une nouvelle régression de l'activité. Les exportations de cordages se sont maintenues au niveau antérieur.

L'industrie du jute a également souffert de l'approvisionnement insuffisant dû aux inondations au Pakistan, à la fermeture du canal de Suez et à la hausse très sensible des prix nets d'importation vers la fin de l'année. Le débouché des filatures se limite de plus en plus à l'industrie des tapis : la production de tapis de jute, jadis stationnaire, a presque doublé, tandis que la demande de canevas pour autres tapis continue à se développer. La production de tissus lutte difficilement contre les importations de sacs en provenance d'Asie.

L'expansion intense de la production de fibres dures se poursuit. Avec un accroissement de 10 % par rapport à 1955, la production a atteint l'indice 242 par rapport à 1951.

d) *Fils et fibres artificiels.*

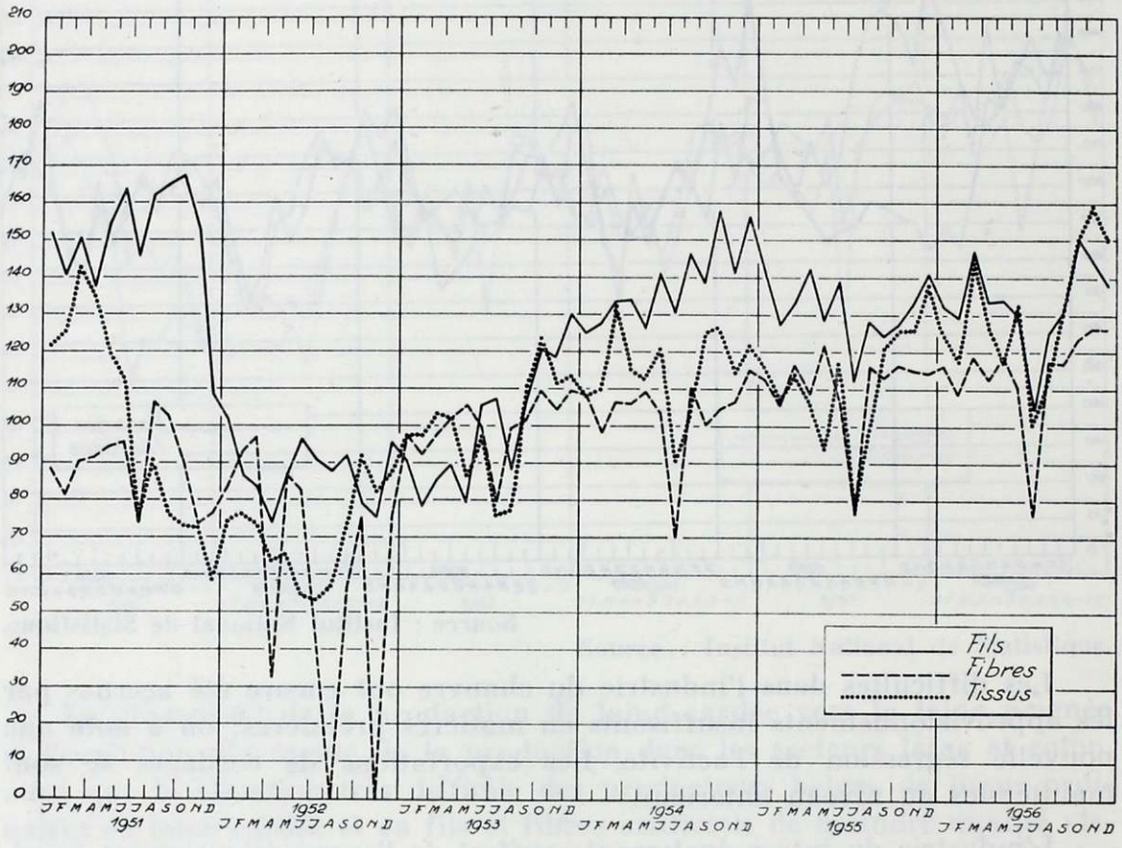
En dépit de la baisse des prix réalisée grâce aux subventions, la production de rayonne s'est accrue seulement de 2 %. Les importations n'ont pas cessé de croître; les exportations, il est vrai, ont également pu se développer. La production de fibranne a profité d'une demande accrue. La pro-

duction de fils synthétiques, commencée vers le milieu de 1955, s'est élevée à 500 tonnes. La fabrication d'autres fibres synthétiques a été entreprise à l'échelle semi-industrielle.

Production textile

Rayonne

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La production de tissus de rayonne, établie sur base des quantités de rayonne mises en œuvre, a progressé de 8 %. Les exportations de tissus mixtes sont en progrès. Comme les importations de tissus très bon marché en fils artificiels n'ont cessé de prendre de plus en plus d'ampleur, un contingentement a été appliqué à partir du 1er juillet à l'égard du Japon.

e) *Bonneterie.*

Selon l'indice de l'I.N.S., l'activité dans l'industrie de la bonneterie s'est accrue de 14,9 %, soit plus qu'en 1955; elle a ainsi dépassé de 74,5 % le niveau de 1951. La consommation de fils a augmenté de 15 % : la part des fils de laine et des fils synthétiques a marqué de nouveaux progrès.

La production de tissus à mailles pour sous-vêtements, qui était restée stationnaire au cours des récentes années, a progressé de 10 % en 1956.

Dans les articles finis, les vêtements de dessus ont à nouveau augmenté

Production d'articles de bonneterie

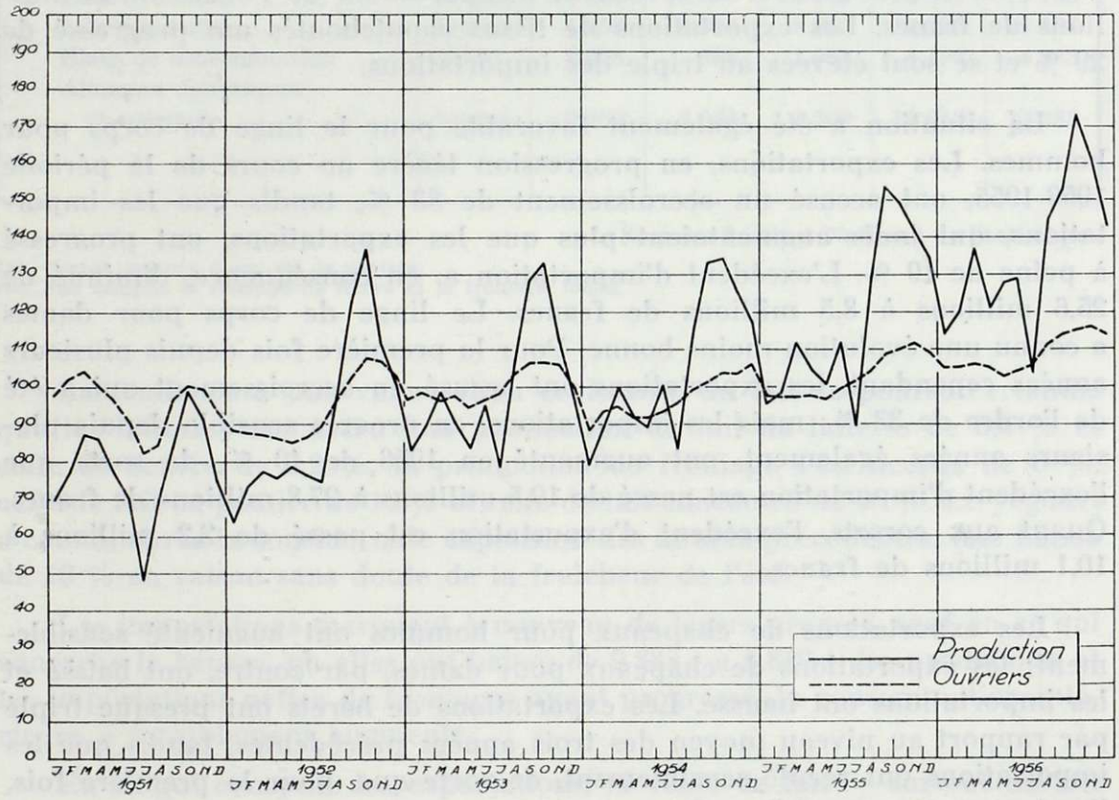
DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Tissus à mailles (en tonnes) :						
Sous-vêtements	5 230	4 294	4 799	5 068	5 127	5 623
Vêtements de dessus	522	731	955	1 100	1 501	1 793
Articles finis :						
Sous-vêtements (1.000 douz.). .	2 509	2 429	2 623	2 770	2 867	3 019
Bas pour dames (1.000 douz. de paires) :						
— en nylon ou autres fils synthétiques	726	988	1 148	1 424	1 757	1 976
— en rayonne ou soie	336	151	124	83	27	7
— en d'autres matières	150	122	119	36	28	36
Chaussettes, bas 3/4, socquettes (1.000 douz. de paires)	1 368	1 502	1 571	1 469	1 533	1 563
Articles de vêtements de dessus (1.000 pièces)	5 227	7 140	8 118	8 630	10 318	12 966

Source : Institut National de Statistique.

Bonneterie

Production et personnel occupé

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

plus que les sous-vêtements. Pour les premiers, l'accroissement a été de 25,7 % par rapport à 1955 et de 148 % par rapport à 1951; pour les seconds, l'accroissement a été seulement de 5,3 et de 20 %. La production de bas pour dames a progressé à un rythme accru, soit 12 %. La progression est de 67 % par rapport à 1951; elle atteint 172 % pour les seuls bas en fils synthétiques, dont la part devient de plus en plus prédominante.

Les exportations se développent à un rythme plus accéléré encore : elles ont triplé depuis 1952; l'augmentation est uniquement due aux expéditions vers les Pays-Bas. La bonneterie est intervenue, dans les exportations totales de produits textiles, à raison de 7,1 % en 1956 contre 5,9 % en 1955 et 3,4 % en 1951. Les importations restent stationnaires.

f) *Industrie de la confection.*

L'industrie de la confection a connu un nouvel essor. Comme les exportations se sont développées plus que les importations, l'excédent d'importation enregistré depuis 1952 s'est fortement réduit; vis-à-vis des Pays-Bas, on a pu noter pour la première fois depuis 1951 un léger excédent d'exportation.

L'évolution a été particulièrement favorable pour les vêtements tissés pour hommes et dames. Les importations sont restées généralement stationnaires, tandis que les exportations ont progressé respectivement de 48 % et de 57 %. Les vêtements d'hommes ont accusé, pour la première fois dans l'après-guerre, un excédent d'exportation, de l'ordre de 87 millions de francs. Les exportations de tissus caoutchoutés ont progressé de 29 % et se sont élevées au triple des importations.

La situation a été également favorable pour le linge de corps pour hommes. Les exportations, en progression légère au cours de la période 1953-1955, ont accusé un accroissement de 83 %, tandis que les importations, qui jadis augmentaient plus que les exportations, ont progressé à peine de 19 %. L'excédent d'importation a, en conséquence, diminué de 25,6 millions à 8,5 millions de francs. Le linge de corps pour dames a connu une évolution moins bonne. Pour la première fois depuis plusieurs années cependant, les exportations ont accusé un accroissement qui a été de l'ordre de 33 %; mais les importations, en progrès sensible depuis plusieurs années également, ont augmenté en 1956 de 40 %, de sorte que l'excédent d'importation est passé de 19,5 millions à 27,8 millions de francs. Quant aux corsets, l'excédent d'exportation est passé de 2,2 millions à 10,1 millions de francs.

Les exportations de chapeaux pour hommes ont augmenté sensiblement; les exportations de chapeaux pour dames, par contre, ont baissé et les importations ont haussé. Les exportations de bérets ont presque triplé par rapport au niveau moyen des trois années précédentes, tandis que les importations ont reculé sensiblement, de sorte que, pour la première fois, il est apparu un excédent d'exportation.

§ 7. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET FABRICATIONS CONNEXES

L'industrie laitière a enregistré au cours de 1956 de nouveaux progrès : dans les laiteries, la réception de lait et celle de crème de ferme ont augmenté respectivement de 2,8 % et de 8,2 %, contre 1,3 % et 4 % en 1955. La crème de ferme continue donc à prendre dans le total une part croissante : par rapport à 1951, les laiteries ont travaillé 29,5 % en plus de lait et 45 % en plus de crème.

Activité des laiteries et fromageries

DÉSIGNATION	Unités (a)	1952	1953	1954	1955	1956
Réception :						
Lait	10^3 lit.	932 783	1 091 364	1 152 726	1 167 653	1 200 219
Crème de ferme	tonnes	36 184	41 230	46 092	48 125	52 081
Préparation pour la consommation :						
Lait de laiterie	10^3 lit.	352 473	344 148	364 857	380 459	401 476
Fabrications :						
Beurre	tonnes	33 889	41 091	44 610	44 879	46 325
Fromages :						
a) Frais	tonnes	6 155	6 300	7 003	7 407	7 706
b) Autres (b)	tonnes	4 560	4 764	4 568	5 184	5 642
Poudre de lait	tonnes	10 094	16 008	15 810	16 049	19 103
Lait concentré	tonnes	4 258	8 508	8 960	14 225	18 468
Glace de consommation	10^3 lit.	1 053	888	1 963	4 182	4 863
Aliments diététiques et spéciaux	tonnes	3 203	5 028	7 509	11 012	12 283

Source : Institut National de Statistique.

(a) Toutes teneurs d'eau ou de graisse.
(b) Non compris le fromage de Herve et le fromage fondu.

La tendance à une valorisation croissante du lait se poursuit : tandis que les laiteries ont accru leur production de lait de laiterie de 5,5 % et celle de beurre de 3,2 %, la production de fromage s'est accrue de 6 %, celle de lait en poudre de 19 % et celle de lait concentré de 30 %. Le yogourt a connu, après la considérable expansion des années précédentes, une baisse de 10 % en raison sans doute de la fraîcheur de l'été.

Les importations marquent à nouveau de légers progrès, sauf en ce qui concerne le beurre, où elles ont baissé de 9 388 t à 5 819 t. La production et les importations nettes de fromages ayant progressé, la consommation intérieure a sensiblement augmenté.

En ce qui concerne les exportations, la vente de lait — surtout du lait écrémé — est passée de 44 940 t en 1955 à 24 969 t en 1956. Par contre, les

livraisons de lait en poudre ont augmenté de 7 226 t à 10 153 t; les livraisons majorées ont compensé largement le recul des exportations de lait écrèmé.

Les autres secteurs de l'industrie ont présenté des évolutions assez divergentes, quoique les différences par rapport à 1955 soient en général de faible ampleur. Certains produits ont connu une vague d'achats lors de la crise de Suez.

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

DÉSIGNATION	Unité	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Production de farine	10^3t	767,1	786,4	754,6	767,0	764,0	796,8
Matières premières déclarées par les brasseries	10^3t	143,6	149,3	148,7	151,2	158,5	157,5
Production d'alcool (alcool à 50°, temp. 15°C)	10^6lit.	28,3	23,7	27,7	23,7	25,7	26,4
Production de sucre :							
a) sucre brut	10^3t	268,5	325,1	408,3	346,7	361,8	309,6
b) quantités obtenues par transformation dans les raffineries	10^3t	188,6	191,6	197,3	174,1	182,3	194,1
Production de margarine (apte à la consommation)	10^3t	69,3	73,7	75,2	85,2	88,3	91,8
Production des huiles végétales et animales :							
a) huile de lin brute	10^3t	..	42,8	18,1	14,3	14,1	15,3
b) autres huiles brutes	10^3t	..	78,7	51,6	62,9	47,9	69,6
c) autres huiles transformées	10^3t	..	111,8	125,4	134,0	161,2	156,0
d) tourteaux et schroots	10^3t	..	161,2	99,7	101,8	96,1	111,4
Production de confitures, fruits confits, etc.	10^3t	20,8	19,3	16,6	18,5	20,2	22,2

Source : Institut National de Statistique.

En dépit des conditions climatiques défavorables pendant l'été 1956, les quantités de matières premières versées en brasserie ont sensiblement atteint le niveau de 1955. La diminution de la consommation dans les débits de boissons a été compensée par une consommation accrue dans les ménages. Le nombre de brasseries a continué à décroître. Une fois de plus, les importations se sont accrues à raison de 5 % en quantité et de 10 % en valeur, mais l'accroissement des exportations a été plus accentué, soit respectivement 33 % et 32 %.

En 1956, on a commencé la production de vin en Belgique, tandis que les importations ont continué leur forte expansion.

En raison de la mauvaise récolte betteravière, la production de sucre a diminué. Par contre, les quantités de sucre obtenues par transformation dans les raffineries ont été plus importantes qu'en 1955.

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Vin	730	684	761	756	836	17	11	30	23	32
Autres boissons	241	261	298	327	348	38	48	48	71	90
Viande préparée ou conservée	279	255	282	260	302	396	266	201	202	244
Produits laitiers et miel	3 855	2 707	2 146	2 266	2 054	108	159	169	150	199
Produits à base de poisson ou de crustacés	357	382	419	479	582	19	15	17	19	25
Farine et produits à base de farine ou fécule	229	205	256	348	428	609	613	505	513	605
Préparations à base de légumes et fruits	361	358	520	611	692	178	162	204	217	362
Sucre	559	506	288	202	236	736	1386	668	747	920
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	579	636	916	723	644	8	9	12	18	13
Préparations à base de sucre ou de cacao	288	303	333	339	372	216	141	121	148	200
Graines, noix et amandes oléagineuses non comestibles	1 894	959	1 279	928	1 601	76	68	62	61	57
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale et produits dérivés (huiles essentielles, margarine et graisses culinaires non comprises)	1 459	1 449	1 468	1 964	1 717	1 990	978	803	1 099	1 084
Margarine et graisses culinaires	57	114	108	124	106	74	211	207	203	150
Nourriture fabriquée destinée aux animaux	1 223	962	1 240	1 304	1 202	308	358	315	401	445
Extraits de café et autres produits préparés, n.d.a.	159	163	82	104	118	49	61	82	86	80

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Vin : C.T.C.I. 112.01; autres boissons : C.T.C.I. 11 — 112.01; viande préparée... : C.T.C.I. 012 + 013; produits laitiers... : C.T.C.I. 02 — 025; produits à base de poisson... : C.T.C.I. 032; farine... : C.T.C.I. 046 + 047 + 048; préparations à base de légumes... : C.T.C.I. 053 + 055; sucre : C.T.C.I. 061; cacao : C.T.C.I. 072; préparations à base de sucre... : C.T.C.I. 062.01 + 073,01; graines... : C.T.C.I. 221; huiles et graisses... : C.T.C.I. 41; margarine... : C.T.C.I. 091; nourriture... : C.T.C.I. 08 — 081.01; extraits de café... : C.T.C.I. 071.03 + 099.

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
Vin	49 784	48 322	54 350	56 018	61 303	1 416	476	2 014	1 338	1 956
Autres boissons	27 819	32 048	35 161	38 861	124 044	4 953	6 658	6 644	18 778	22 099
Viande préparée ou conservée	6 143	6 350	7 258	7 031	7 221	10 360	7 175	6 565	6 946	8 835
Produits laitiers et miel	92 852	80 051	67 249	68 430	65 781	31 994	56 539	68 464	53 514	36 859
Produits à base de poisson ou de crustacés	11 928	13 499	15 013	16 368	19 302	528	404	594	731	849
Farine et produits à base de farine ou fécule	21 538	15 557	27 664	50 563	59 475	48 827	61 685	51 738	58 673	68 614
Préparations à base de légumes et fruits	23 766	26 234	33 954	43 435	41 579	11 153	11 389	14 664	16 841	30 148
Sucre	109 487	94 700	74 267	76 940	67 271	82 948	238 036	95 654	111 145	144 142
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	11 628	13 313	13 390	13 342	16 620	156	142	156	394	416
Préparations à base de sucre ou de cacao	9 165	9 433	9 890	10 043	11 259	6 749	3 429	2 584	3 201	7 171
Graines, noix et amandes oléagineuses non comestibles	244 796	137 432	168 040	137 367	215 254	5 454	7 073	7 004	6 770	6 306
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale et produits dérivés (huiles essentielles, margarine et graisses culinaires non comprises)	112 998	126 226	122 965	160 580	134 532	118 684	70 488	60 037	79 602	72 518
Margarine et graisses culinaires	4 774	12 053	8 837	11 470	10 381	4 207	14 622	11 411	13 496	11 058
Nourriture fabriquée destinée aux animaux	445 480	362 059	455 034	423 855	396 987	69 150	82 232	79 545	96 113	102 954
Extraits de café et autres produits préparés, n.d.a.	3 447	3 620	1 975	2 249	2 418	4 103	4 456	4 768	6 052	5 781

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 141.

La production de margarine accuse de nouveaux progrès : elle a été favorisée par la vague d'achat de fin d'année. Les exportations ont diminué et les importations, pour peu importantes qu'elles soient, se sont accrues si bien que la consommation intérieure apparente a de nouveau augmenté assez fortement. Il est vraisemblable que l'introduction sur le marché, depuis quelques années, de qualités nouvelles a provoqué des substitutions vis-à-vis du beurre.

Depuis 1954, la production de confitures et de conserves de fruits n'a cessé de croître, malgré une nouvelle hausse des importations; il a été exporté plus de conserves de fruits. En général, il semble donc que la consommation intérieure soit en forte augmentation.

Les exportations de confiseries et autres préparations à base de sucre se sont beaucoup accrues : elles ont triplé en poids et presque doublé en valeur. Les importations n'ont presque pas augmenté. Les exportations de chocolats et de produits à base de chocolat ont augmenté dans la même mesure que les importations, soit 1 000 t ou 30 millions de francs.

Les exportations de produits à base de céréales, y compris les préparations à base de farine et de fécule de fruits et de légumes, ont augmenté en valeur de 14 % pour atteindre 545 millions de francs, tandis que les importations ont diminué. Cette évolution intéresse principalement les malteries; depuis quelques années, les exportations de produits de boulangerie sont par contre en baisse, tandis que les importations s'accroissent : le solde exportateur, qui était de 162 millions en 1952, est descendu de 116 millions de francs en 1955 à 62 millions en 1956.

La production d'huile de lin brute et d'autres huiles brutes, ainsi que celle de tourteaux et de schroots, a dépassé celle de 1955.

§ 8. — INDUSTRIE DIAMANTAIRE

La reprise annoncée en 1955 s'est poursuivie au cours de 1956. Malgré les difficultés en matière d'approvisionnement, plus particulièrement de pierres adéquates, et la hausse des prix, cette industrie, en général, a connu une année de pleine activité. L'emploi a atteint un maximum depuis 1952; cependant, un grave problème se pose en matière de formation de jeunes ouvriers.

La concurrence étrangère s'est surtout fait sentir de la part de l'Israël, principalement dans la branche des « mêlées » qui semble également se développer aux Etats-Unis d'Amérique. Par contre, la concurrence allemande paraît avoir été moins vive qu'auparavant.

Il y a lieu de noter les importations de plus en plus importantes de diamants taillés venant d'Afrique du Sud et d'Israël. On ne peut dès lors attribuer entièrement l'augmentation sensible des exportations à l'industrie nationale. Toutefois, ce fait confirme la position de la place d'Anvers en tant que marché de diamants taillés.

Importations et exportations de diamants

Moyennes mensuelles

(en millions de francs)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés
1950	195,5	16,4	2,5	185,0
1951	250,6	15,1	2,6	234,0
1952	225,2	6,1	2,5	207,3
1953	212,8	11,6	10,5	228,8
1954	220,0	35,7	33,8	267,2
1955	288,6	59,6	48,1	337,2
1956	355,2	68,2	73,4	376,4

Source : Diamond Office (Anvers).

Une grande activité a été également déployée dans le commerce de diamants industriels qui a profité, pendant le premier semestre et le dernier trimestre, des achats massifs pour compte du stock-piling américain.

§ 9. — INDUSTRIES DIVERSES

1. — *Peaux, cuirs et chaussures.*

L'évolution continue à se poursuivre différemment pour les cuirs lourds et légers. La production de cuir lourd a diminué de 20 % par rapport à 1955 et de 67 % par rapport à 1938. Ce déclin structurel vaut princi-

Production de cuirs finis et de chaussures

ANNÉE	Cuirs lourds (en tonnes)			Cuirs légers (en milliers de pieds carrés)	Chaussures (en milliers de paires)	
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	Total		Tout cuir	Autres
1938	. .	. .	13 200	61 512	. .	. .
1949	6 763	1 475	8 238	34 674	6 408	1 608
1951	6 701	1 491	8 192	37 008	7 332	1 920
1952	5 371	1 438	6 809	34 373	8 257	2 182
1953	4 111	1 218	5 329	35 215	7 433	2 451
1954	4 664	1 220	5 884	34 156	7 973	2 360
1955	4 142	1 295	5 437	38 423	8 324	2 533
1956	3 165	1 204	4 369	44 676	9 054	2 790

Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur en peaux, cuirs et articles en cuir

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
	VALEUR (en millions de francs)									
Cuirs, peaux et pelleteries non apprêtés	776	872	889	863	937	299	398	383	428	385
Cuirs	435	453	470	462	503	337	424	400	406	439
Fourrures apprêtées	230	220	231	253	251	98	80	63	80	100
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	264	260	248	233	260	109	132	125	135	156
Gants de peau	42	45	45	50	49	68	92	87	94	100
Autres articles en cuir	64	57	68	70	78	68	68	88	93	114
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Cuirs, peaux et pelleteries non apprêtés	20 259	19 933	24 932	23 127	22 152	11 663	16 432	17 830	21 380	19 019
Cuirs	3 901	3 262	3 837	3 807	3 923	1 305	1 603	1 735	1 708	2 023
Fourrures apprêtées	249	187	238	223	223	153	131	121	272	274
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	1 215	1 165	1 127	1 083	1 197	486	691	644	712	847
Gants de peau	18	17	45	52	55	45	65	71	81	90
Autres articles en cuir	249	214	445	482	499	136	145	677	663	710

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Cuirs, peaux... : C.T.C.I. 21; cuirs : C.T.C.I. 611; fourrures... : C.T.C.I. 613; chaussures... : C.T.C.I. 851.02 + T.D. 601 a + T.D. 606 a; gants de peau : T.D. 362; autres articles en cuir : C.T.C.I. 612 + T.D. 612 b + T.D. 616 b + C.T.C.I. 841.06.

palement pour le cuir à semelle, en raison de la concurrence croissante d'autres produits. Par contre, pour la deuxième année consécutivement, la production de cuir léger s'accroît. Si le rythme du progrès a atteint cette année le niveau élevé de 16 %, la production reste encore 27 % en dessous de son niveau de 1938.

La production de chaussures évolue à un rythme assez analogue à celle du cuir léger, soit une hausse de 9 % pour les chaussures tout cuir (principalement pour dames et enfants) et 10 % pour les autres chaussures (principalement pour hommes et dames). La production de pantoufles, avec dessus de cuir ou en poils de chameau, s'est accrue de 10 %.

Tant en ce qui concerne les peausseries que les chaussures et les pantoufles, les niveaux de 1951 ont été largement dépassés. Ceci doit être mis en rapport avec les exportations croissantes, la stabilité des importations depuis 1952 et un considérable effort de rationalisation.

2. — *Industrie du tabac.*

Sauf en ce qui concerne le recul structurel de la fabrication de tabac à fumer, la situation dans l'industrie du tabac s'est à nouveau sensiblement améliorée.

Les hausses les plus fortes ont été accusées par les productions de cigares et cigarillos, soit respectivement 12 et 24 % (1). Pour les cigarillos, la production a même dépassé le niveau d'avant-guerre; pour les cigares, où la quantité de tabac travaillée a été la plus élevée depuis la fin de la

Industrie du tabac
Quantités mises en œuvre
(en tonnes)

DÉSIGNATION	1937/1939	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Cigares	1 593	670	611	733	712	766	855
Cigarillos	1 827	997	1 202	1 407	1 465	1 544	1 914
Cigarettes	6 860	11 250	10 761	10 839	11 025	11 391	11 673
Tabac à fumer	14 914	11 722	11 577	10 990	10 616	10 169	10 047
Autres tabacs.....	388	201	192	151	185	130	137
Total ...	**25 582**	**24 840**	**24 343**	**24 120**	**24 003**	**24 000**	**24 626**

Sources : Fédération belgo-luxembourgeoise de l'industrie des Tabacs (1937/1939).
Institut National de Statistique.

guerre, la production reste encore de 46 % inférieure au niveau d'avant-guerre. Pour ces deux produits, tant la consommation intérieure que les

(1) Quantités de tabac mises en œuvre.

Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
	VALEUR (en millions de francs)									
Tabacs bruts	881	908	892	884	942	15	4	3	4	7
Cigares	81	79	102	107	111	8	14	10	15	20
Cigarillos	22	34	37	33	30	7	9	10	16	23
Cigarettes	16	17	15	16	15	78	84	70	106	134
Tabacs à fumer	7	6	6	6	6	20	4	2	1	1
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac et poudres)	1	1	2	2	3	—	—	—	—	—
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Tabacs bruts	21 522	21 446	21 341	21 936	22 691	368	218	179	241	331
Cigares	203	197	278	294	313	18	47	34	44	62
Cigarillos	62	91	102	90	76	25	35	39	61	82
Cigarettes	130	130	120	165	136	711	792	722	1 009	1 415
Tabacs à fumer	93	69	84	78	90	293	60	31	13	11
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres)	10	10	18	27	31	270	305	251	191	262

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Tabacs bruts : C.T.C.I. 121; cigares : T.D. 172 d 1; cigarillos : T.D. 172 d 2; cigarettes : C.T.C.I. 122.02; tabacs à fumer : T.D. 172 a; autres produits... : T.D. 172 b + T.D. 172 c + T.D. 172 f + T.D. 172 g.

exportations — surtout vers les Pays-Bas et l'Afrique du Nord — ont fait de sensibles progrès. Les importations de cigares hollandais ont notablement augmenté, tandis que les importations de cigarillos ont fortement diminué.

La consommation intérieure et les exportations de cigarettes ont à nouveau marqué d'importants progrès.

3. — *Industrie transformatrice du bois.*

Malgré la nouvelle progression des importations, l'industrie transformatrice du bois a continué son expansion tant au profit de la consommation intérieure que de l'exportation. Il faut particulièrement souligner, dans l'industrie du meuble, le déplacement de la demande du meuble traditionnel ou de style, à caractère artisanal ou semi-industriel, vers la fabrication industrielle de meubles modernes et standard, aussi bien en ce qui concerne les installations de cuisine que le mobilier proprement dit

Ventes de l'industrie transformatrice du bois (a)

DÉSIGNATION	Nombre d'heures-ouvriers (en milliers)			Ventes en valeur (en millions de francs)		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Meubles	27 274	26 436	27 665	1 988	2 007	2 265
Sièges	4 267	4 416	5 553	315	352	430
Menuiserie	4 916	5 544	5 976	411	722	522
Boissellerie	3 911	4 656	5 177	311	358	394
Cadres, moulures, raboteries	1 521	1 560	1 490	104	129	134
Liège	348	372	351	72	56	56
Vannerie et rotin	860	756	666	56	49	39
Saboterie	503	480	401	30	28	26
Brosserie	1 620	1 608	1 493	200	188	199
Caisserie et tonnellerie	3 856	3 732	4 109	327	337	447
Parquets	1 184	1 164	1 193	119	128	138
Contreplaqué et panneaux comprimés	3 369	4 680	5 120	494	697	744
Total	**53 629**	**55 392**	**59 196**	**4 427**	**5 049**	**5 394**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant 25 ouvriers et plus.

et les portes. Cette tendance peut en partie être mise en rapport avec la nouvelle et forte expansion de la production de contreplaqué et de panneaux comprimés et ce, malgré la vive concurrence de produits semblables fabriqués en d'autres matières.

Commerce extérieur en bois, liège et autres matières végétales, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1952	1953	1954	1955	1956	1952	1953	1954	1955	1956
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois et liège, brut ou ayant subi une première transformation ...	2 243	1 784	2 240	3 203	2 728	313	306	314	587	642
Matières végétales pour la brosserie et la vannerie	38	48	66	75	82	42	51	64	59	61
Bois et liège en plaques de nature diverse	301	293	310	333	334	53	59	135	178	247
Meubles en bois	259	264	249	250	293	21	25	31	41	68
Autres articles manufacturés en bois et liège, articles de vannerie et de brosserie, etc.	254	264	297	341	384	136	161	120	123	153
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Bois et liège, brut ou ayant subi une première transformation ...	931 026	587 230	781 091	1 202 390	1 087 773	191 973	209 210	197 054	334 158	333 302
Matières végétales pour la brosserie et la vannerie	4 588	5 972	8 108	8 385	9 010	3 955	3 739	4 002	3 289	3 638
Bois et liège en plaques de nature diverse	21 861	26 678	23 570	23 153	24 958	4 755	4 387	10 024	15 648	24 069
Meubles en bois	5 813	5 998	5 713	5 607	6 380	397	398	664	775	1 469
Autres articles manufacturés en bois et liège, articles de vannerie et de brosserie, etc.	7 552	8 476	9 796	12 819	14 938	6 564	8 050	6 009	6 502	7 800

Source : Institut National de Statistique.

(a) *Composition du tableau.* — Bois et liège... : C.T.C.I. 24 — C.T.C.I. 241.02; matières végétales... : C.T.C.I. 292.03 + T.D. 98; bois et liège en plaques... : C.T.C.I. 631 + 633.01; meubles en bois : C.T.C.I. 821.01; autres... : C.T.C.I. 632 + 633.09 + 899.12 + 899.13 + T.D. 403 a 1 + T.D. 403 b 1 + T.D. 404 a + T.D. 405 a + T.D. 413 + T.D. 605 a en b + T.D. 611 + T.D. 614.

SECTION III. – APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le problème de l'approvisionnement du pays en eau continue à préoccuper les milieux spécialisés (1). Mais la statistique de consommation d'eau industrielle, commencée en 1951, ne s'étend pas encore sur suffisamment d'années pour qu'on puisse en tirer de conclusions précises, d'autant plus qu'elle a été modifiée, comme indiqué dans *L'économie belge en 1955*, à partir du second trimestre de la même année.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956

Origine et destination

(en milliers de mètres cubes)

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE	Origine des volumes d'eau prélevés				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal (a)	Distribution publique	Autres origines	
Mines	20 434	141 494	783	19 087	181 798
Coke et gaz	352	28 467	206	971	29 996
Electricité (a)	385	1 112	562	27	2 086
Sidérurgie	6 049	845 458	1 506	32 774	885 787
Chimie	13 964	207 206	2 111	2 525	225 806
Achèvement textile	6 587	8 434	3 471	370	18 862
Verre	928	15 452	664	408	17 452
Huile et margarine	1 106	14 874	266	2	16 248
Distilleries	1 098	4 961	277	—	6 336
Autres boissons	11 206	2 213	3 598	411	17 428
Sucreries	5 785	13 134	803	410	20 132
Papier	20 012	64 360	704	3 853	88 929
Total ...	**87 906**	**1 347 165**	**14 951**	**60 838**	**1 510 860**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération des centrales électriques, prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

(1) Cf. *L'économie belge en 1951*, Bruxelles, 1952, (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales), p. 95.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956

Origine et localisation par arrondissement administratif

(en milliers de mètres cubes)

ARRONDISSEMENT	Origine des volumes d'eau prélevés				Total
	Un ou plusieurs puits	Cours d'eau ou canal (a)	Distribution publique	Autres origines	
Anvers	2 094	7 943	1 598	2	11 637
Malines	783	23 484	356	—	24 623
Turnhout	1 824	5 029	58	—	6 911
Bruxelles	4 996	59 185	2 144	632	66 957
Louvain	4 269	8 184	445	8	12 906
Nivelles	5 984	21 450	235	3 638	31 307
Bruges	620	4 776	203	—	5 599
Dixmude	38	—	—	—	38
Ypres	105	43	25	—	173
Courtrai	1 451	1 792	272	4	3 519
Ostende	168	38 073	128	—	38 369
Roulers	398	8 345	172	—	8 915
Tielt	186	—	—	—	186
Furnes	29	108	23	—	160
Alost	903	17 819	478	4	19 204
Termonde	1 000	2 896	19	14	3 929
Eeklo	564	1 695	92	—	2 351
Gand	3 565	46 104	830	26	50 525
Audenarde	1 120	214	604	381	2 319
Saint-Nicolas	592	308	63	—	963
Ath	602	1 069	24	28	1 723
Charleroi	3 673	269 478	1 697	7 212	282 060
Mons	7 671	32 122	273	4 876	44 942
Soignies	4 905	2 491	156	1 040	8 592
Thuin	525	860	32	524	1 941
Tournai	3 650	365	21	13	4 049
Huy	428	1 468	23	—	1 919
Liège	5 290	630 014	1 586	6 685	643 575
Verviers	6 204	15 997	3 057	196	25 454
Waremme	879	2 801	5	410	4 095
Hasselt	8 671	10 910	128	1 868	21 577
Maaseik	1 770	2 804	—	—	4 574
Tongres	5 231	98 000	—	—	103 231
Arlon	4	18 226	3	32 741	50 974
Bastogne	—	—	—	—	—
Marche-en-Famenne	—	—	1	—	1
Neufchâteau	—	—	—	2	2
Virton	125	1 012	4	2	1 143
Dinant	49	29	10	—	88
Namur	7 535	12 035	185	522	20 277
Philippeville	5	36	1	10	52
Le Royaume ...	**87 906**	**1 347 165**	**14 951**	**60 838**	**1 510 860**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération des centrales électriques, prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956

Origine et localisation par bassin hydrographique

(en milliers de mètres cubes)

BASSIN HYDROGRAPHIQUE	Origine				Total
	un ou plusieurs puits	cours d'eau ou canal (a)	distribution publique	autres origines	
Bassin de l'Yser	419	131	34	—	584
Bassin côtier	817	42 847	248	—	43 912
Bassin de l'Escaut	57 971	251 053	8 231	13 371	330 626
Bassin de la Meuse	28 697	1 034 908	6 436	14 726	1 084 767
Bassin du Rhin	2	18 226	2	32 741	50 971
Total ...	**87 906**	**1 347 165**	**14 951**	**60 838**	**1 510 860**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Non compris l'eau de réfrigération des centrales électriques, prélevée dans un cours d'eau ou un canal.

CHAPITRE III

TRANSPORTS

Le rythme moins vif de l'expansion de la production, le glissement de la demande des biens de production vers les biens de consommation et l'intervention de quelques facteurs accidentels n'ont que peu influencé en 1956 l'activité des transports. Le transport des marchandises par la S.N.C.B. a légèrement augmenté tandis qu'il est resté au niveau très élevé de 1955 pour la navigation intérieure. Aucune statistique n'est disponible pour le trafic routier; le nombre de camions s'est accru à un rythme plus lent qu'en 1955.

La haute conjoncture n'a pas provoqué un accroissement considérable du transport en commun des personnes, qui suivait cependant jusqu'ici, avec un certain retard, le mouvement conjoncturel : le nombre de voyages avec billets ordinaires s'est à peine accru auprès de la S.N.C.B. L'augmentation est un peu plus forte auprès de la S.N.C.V. qui recueille les fruits de l'accroissement de son réseau. Le nombre de voitures automobiles s'est accru à un rythme ralenti. Par contre, la navette ouvrière a connu en 1956 une forte hausse bien que l'emploi ait peu augmenté; ceci est sans doute dû au fait que l'accroissement de l'emploi a affecté principalement les industries de la construction et des fabrications métalliques, principalement dans quelques centres où les réserves de main-d'œuvre avaient déjà été totalement épuisées; le recrutement a ainsi été poussé de plus en plus loin du lieu de travail.

Le port d'Anvers a encore renforcé sa position à l'égard des autres ports continentaux de la mer du Nord; aucun ne le dépasse pour le transbordement des marchandises à la pièce.

§ 1. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

La continuation, à un rythme ralenti, de l'expansion économique a accru dans une faible mesure le trafic par chemin de fer, sans pour cela améliorer les résultats financiers de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.).

Le transport des marchandises par wagons complets est passé, en poids, à 70,5 millions de tonnes, soit un progrès de 1,4 %, et en tonnes-kilomètre, à 6 922 millions, soit une hausse de 4,6 %. Il en résulte que le parcours moyen d'une tonne de marchandises est passé à 98,2 km, contre 95,2 km

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic global de marchandises par wagons complets

ANNÉE	Milliers de tonnes	Millions de tonnes-kilomètre
1938 (a)	74 037	5 496
1951	72 101	6 630
1952	66 470	6 114
1953	62 452	5 785
1954	61 829	5 697
1955	69 502	6 618
1956	70 492	6 922

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le « Nord-Belge ».

en 1955 et 92,0 km en 1954. Cette augmentation est due surtout à l'accroissement du trafic en transit, qui enregistre une hausse de 15,6 %, 1 545 millions de tonnes-kilomètre contre 1 336 millions de tonnes-kilomètre en 1955. Le recul dans la production charbonnière en Belgique au cours du second semestre a diminué fortement les exportations par fer, malgré les expéditions vers l'extérieur accrues des industries métalliques et chimiques. Mais le recul du trafic à l'exportation a été compensé largement par l'augmentation des importations par voie ferrée, notam-

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Transport de marchandises par wagons complets suivant la nature du trafic

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	46 286	21 039		6 712	74 037
1951 (b)	45 265	12 318	8 085	6 423	72 101
1952	40 519	8 354	11 908	5 689	66 470
1953	36 277	10 878	8 945	6 351	62 452
1954	34 757	11 654	9 547	5 871	61 829
1955	36 593	11 722	13 761	7 426	69 502
1956	36 662	14 843	10 817	8 170	70 492
	Variation du trafic (en pour-cent de l'année précédente)				
1951	+ 15,5	+ 74,7	— 11,9	+ 22,6	+ 18,8
1952	— 10,5	— 32,2	+ 47,3	— 11,4	— 7,8
1953	— 10,2	+ 30,2	— 33,1	+ 11,6	— 6,0
1954	— 4,2	+ 7,1	+ 6,7	— 7,6	— 1,0
1955	+ 5,3	+ 0,6	+ 44,1	+ 26,5	+ 12,4
1956	+ 0,2	+ 26,6	— 21,4	+ 10,0	+ 1,4

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le « Nord-Belge ».
(b) Le trafic militaire n'est compris que dans le total.

ment de minerais, de produits métalliques et de combustibles. Le transport intérieur a peu augmenté; aussi son importance relative continue à diminuer : il représentait, en 1956, 31,9 % du trafic et 52,0 % du tonnage des marchandises transportées, contre respectivement 32,2 % et 52,7 % en 1955, et 43,0 % et 62,8 % en 1951.

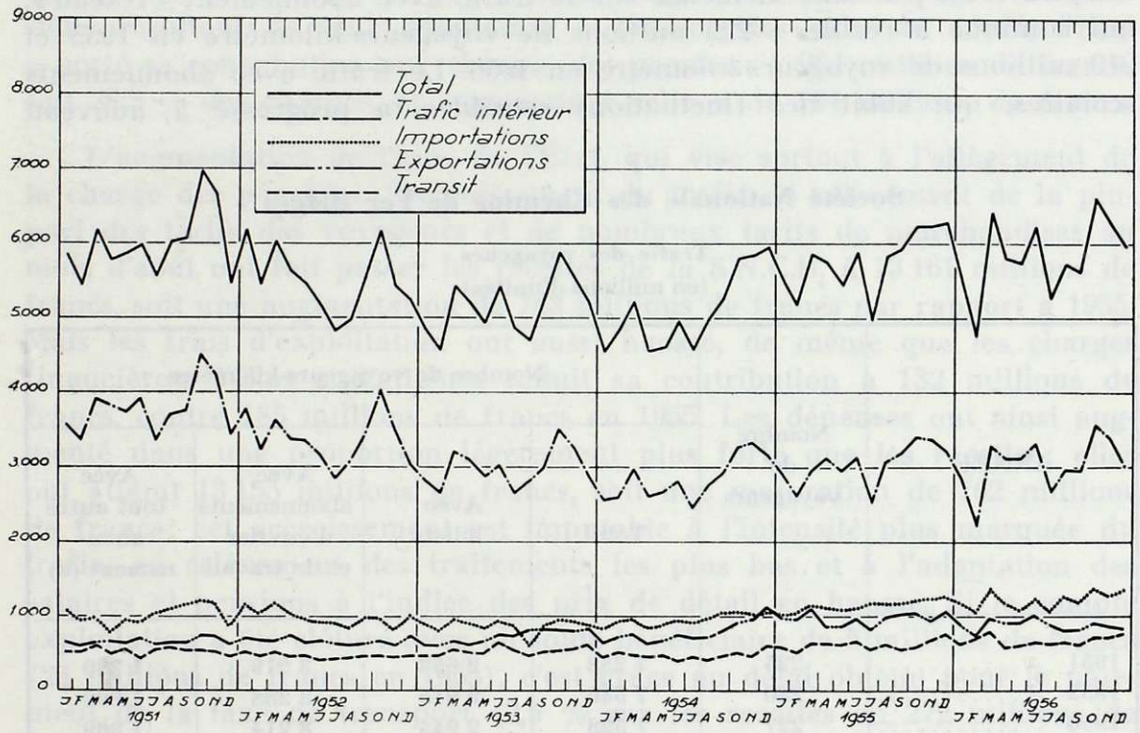
Selon la nature des marchandises, le trafic s'est présenté comme les années précédentes : le transport de combustibles solides, de minerais et de produits métalliques représente 73,9 % du total, contre 73,4 % en 1955. Toutefois, le trafic intérieur présente plus de diversité par suite du volume considérable de matériaux de construction et de produits de carrières.

Le transport de marchandises de détail, qui ressent vivement la concurrence du transport routier, n'est plus en recul en 1956, contrairement aux années antérieures; son accroissement, de 647 000 t en 1955 à 657 000 t cette année, est faible; le volume des marchandises express enregistre également une légère hausse en passant à 588 000 t contre 579 000 t en 1955. Le trafic au-delà des frontières est en hausse plus sensible que le trafic intérieur.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Transport de marchandises par charges complètes suivant la nature du trafic

(en milliers de tonnes)



Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

En 1956, le trafic des voyageurs s'est développé plus fortement que le trafic de marchandises; cette évolution n'a pas influencé favorablement les résultats financiers de la S.N.C.B., d'autant plus que le rapport entre le trafic à prix pleins et le trafic avec abonnement a continué à évoluer à son

détriment. Le nombre de voyageurs, atteignant 245 millions, est en progrès de 5,1 % et le nombre de voyageurs-kilomètre, en passant à 8 333 millions, est en progrès de 6,2 % par rapport à 1955. La distance moyenne parcourue par les voyageurs s'est élevée à 34,0 km contre 33,6 km en 1955. Cette évolution trouve son origine dans des raisons diverses, où l'abandon du trafic local au profit d'autres moyens de transport joue sans doute le rôle le plus important. Au 31 décembre 1956, la S.N.C.B. exploitait 184 services publics d'autobus, sur un parcours total de 5 457 km.

Le trafic avec billets simples et billets aller-retour, en progrès de 0,6 %, est passé à 2 805 millions de voyageurs-kilomètre; l'amélioration du bien-être semble favoriser les voyages par chemins de fer dans une mesure moindre qu'au cours des années précédentes, et même qu'en 1955. La part du trafic avec billets ordinaires, en recul depuis quelques années, était de 35,5 % en 1955 et n'a plus atteint que 33,7 % en 1956, dont 58,0 % à tarif plein. Les déplacements par abonnement, par contre, enregistrent une hausse de 9,5 % et atteignent 5 323 millions de voyageurs-kilomètre. Un glissement est à noter entre les abonnements ordinaires et les abonnements de travail, du fait que les traitements d'un certain nombre d'employés ont dépassé le maximum fixé pour l'obtention d'un abonnement de travail à prix réduit; le trafic total avec ces deux espèces d'abonnement est en hausse de 3,0 %. L'utilisation de voitures personnelles pour les déplacements n'est pas sans incidence sur le trafic avec abonnement « réseau », qui continue à reculer : 222 millions de voyageurs-kilomètre en 1955 et 219 millions de voyageurs-kilomètre en 1956. Le trafic avec abonnements scolaires, qui subit des fluctuations sensibles, a progressé à nouveau

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic des voyageurs
(en millions d'unités)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre			
		Total	Avec billets	Avec abonnements d'ouvrier et de travail	Avec tout autre abonnement (a)
1951	225	7 253	2 653	3 219	1 380
1952	230	7 546	2 915	3 238	1 392
1953	227	7 528	2 945	3 214	1 369
1954	227	7 562	2 866	3 298	1 398
1955	233	7 846	2 967	3 447	1 432
1956	245	8 333	2 985	3 837	1 511

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Abonnements ordinaires, abonnements scolaires, abonnements réseau, abonnements de commerce, abonnements de 5 et 10 jours.

en 1956 pour atteindre le niveau de 1954, avec 305 millions de voyageurs-kilomètre; la distance moyenne parcourue, il est vrai, a été plus élevée. Le trafic avec abonnements d'ouvriers a connu la plus forte hausse; il est passé à 3 403 millions de voyageurs-kilomètre, ou 40,8 % du trafic total, soit un progrès de 13,3 %. En 1951, ledit trafic atteignait 38,5 % seulement et, en 1955, 38,3 % : nonobstant le développement des services d'autobus, réservés exclusivement aux ouvriers navetteurs, le trafic de navette progresse encore grâce au plein emploi, mais augmente aussi les difficultés financières de la S.N.C.B.

L'accroissement du trafic de navette, en effet, est préjudiciable pour la S.N.C.B.; les abonnements d'ouvriers émis en 1956 ont donné lieu à une recette de 316 millions de francs seulement, soit 0,11 F par voyageur-kilomètre; la perte avait été estimée en 1954 à 1 270 millions de francs et il avait été décidé que l'Etat la couvrirait pour moitié, soit 635 millions. Le déficit à subir par la S.N.C.B. a encore été accentué en 1956 du fait que la perte est passée à 1 400 millions de francs. Les charges des pensions constituent une seconde difficulté grave : la diminution de l'effectif du personnel n'est suivie qu'avec beaucoup de retard par une diminution du nombre de pensionnés : par conséquent, une aggravation relative des charges des pensions sera inévitable pendant de nombreuses années encore. En 1956, les charges des pensions ont atteint 36,7 % des dépenses en salaires de la S.N.C.B. En vue d'éviter l'aggravation des charges des pensions résultant de leur adaptation à l'indice des prix de détail, l'Etat a porté sa contribution aux charges des pensions à 954 millions de francs, soit 28,2 % des charges, en augmentant celle-ci de 184 millions de francs.

L'augmentation de l'aide de l'Etat, qui vise surtout à l'allègement de la charge des pensions, l'accroissement du trafic, le relèvement de la plupart des tarifs des voyageurs et de nombreux tarifs de marchandises au mois d'août ont fait passer les recettes de la S.N.C.B. à 13 161 millions de francs, soit une augmentation de 743 millions de francs par rapport à 1955. Mais les frais d'exploitation ont aussi haussé, de même que les charges financières; l'Etat a d'ailleurs réduit sa contribution à 132 millions de francs, contre 185 millions de francs en 1955. Les dépenses ont ainsi augmenté dans une proportion légèrement plus forte que les recettes; elles ont atteint 13 155 millions de francs, soit une majoration de 762 millions de francs; cet accroissement est imputable à l'intensité plus marquée du trafic, au relèvement des traitements les plus bas et à l'adaptation des salaires et pensions à l'indice des prix de détail en hausse. Si le compte exploitation a été clôturé avec un solde bénéficiaire de 5 millions de francs (24 millions de francs en 1955), c'est grâce au délai obtenu pour le paiement de la taxe de transport (2,5 % sur les recettes ou 272 millions de francs) et au maintien des dépenses pour le renouvellement du matériel au niveau de 1 020 millions de francs, alors que la direction estime que ces dernières devraient atteindre 1 850 millions de francs.

La situation financière de la S.N.C.B. n'a donc pas cessé d'être très critique, nonobstant les efforts renouvelés pour accroître la productivité dans ses services : le nombre d'unités de transport (somme du nombre de

voyageurs-kilomètre et du nombre de tonnes-kilomètre) par véhicule motorisé est passé de 4,96 millions en 1929 à 7,61 millions en 1955, et à 8,03 millions en 1956. La charge moyenne d'un wagon de marchandises est passée de 19,4 tonnes en 1955 à 19,7 tonnes en 1956. La productivité du personnel aussi est en progrès : le nombre des personnes occupées dans l'exploitation par unité de trafic continue à régresser et a été ramené de 6,02 en 1937 à 4,49 en 1955 et 4,35 en 1956. Pour la première fois en 1956, le nombre de trains-kilomètre à traction diesel ou électrique a dépassé le nombre de trains-kilomètre avec locomotive à vapeur.

§ 2. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX

Le trafic de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux (S.N.C.V.) a montré, en 1956, les mêmes tendances que pendant les années antérieures. En ce qui concerne les voyageurs, le trafic, apparemment peu sensible aux fluctuations conjoncturelles, a progressé dans son ensemble légèrement plus qu'en 1955; cet accroissement cependant comporte, tout comme les années précédentes, un glissement entre les moyens de transport utilisés par la Société : le nombre de déplacements par chemin de fer vicinal a continué à diminuer à un niveau de 191 millions, soit 5,0 % de moins qu'en 1955; il reste encore sensiblement supérieur au nombre de voyageurs de 1938. Le nombre de déplacements par autobus, par contre, est passé à 120 millions, soit 24,5 % de plus qu'en 1955. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs s'est élevé à 312 millions, soit 4,6 % de plus qu'en 1955, alors qu'en 1955 l'augmentation n'avait atteint que 3,6 % et à peine 1,8 % en 1954. Le nombre de voyageurs avec billets ordinaires, représentant les deux tiers environ du trafic (67,0 % en 1956), est en progrès de 3,1 % : il est à noter que leur proportion est en régression lente mais constante; le trafic avec abonnement ordinaire a augmenté de 3,8 %, le trafic avec abonnement d'ouvrier est en hausse de 6,7 %; la demande d'abon-

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

Nombre de voyageurs

(en milliers)

ANNÉE	Total	Services électriques	Services à vapeur	Services d'automotrices	Services d'autobus
1938	193 574	167 601	1 802	17 845	6 326
1951	281 608	220 405	438	19 803	40 958
1952	279 169	213 196	123	17 168	48 683
1953	282 644	203 244	—	12 770	66 630
1954	287 765	202 836	—	8 863	76 066
1955	298 056	195 810	—	5 600	96 646
1956	311 637	188 007	—	3 350	120 280

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

nements scolaires progresse de 16,1 %. Le transport des marchandises de la S.N.C.V. reste limité à quelques régions du pays; il est devenu insignifiant.

Le développement rapide du nombre de voyageurs en autobus et le glissement entre les différents modes de transport doivent être attribués essentiellement à l'extension sensible du réseau d'autobus, à la fréquence des horaires et au remplacement de nombreux services à voie ferrée par les lignes d'autobus. Vers la fin de 1956, le réseau des voies ferrées de la S.N.C.V. s'étendait sur 2 093 km, dont 1 214 km sont électrifiés, contre respectivement 2 310 km et 1 271 km à la fin de l'année précédente. Par contre, le réseau des services publics d'autobus a été développé et atteint vers la fin de l'année 7 968 km contre 7 297 km à la fin de l'année précédente.

Le réseau des services spéciaux d'autobus, créé pour le trafic de navette des ouvriers et des écoliers dans quelques cas, a été étendu jusqu'à 28 089 km, contre 26 569 km l'année précédente.

La S.N.C.V ne paraît pas avoir tiré profit de l'augmentation du trafic. Les nouvelles charges créées dans le courant du mois de juillet 1955, qui n'ont eu qu'une incidence partielle sur les comptes de 1955 (majoration de la contribution patronale à l'O.N.S.S. et majoration de la taxe de transport, non recouvrable immédiatement sur le client comme une taxe de transmission ordinaire), ainsi que les majorations diverses du poste salaires en 1956 — l'heure de travail a coûté en moyenne 7,3 % de plus qu'en 1955 — ont ramené en 1956 la marge des recettes sur les dépenses à 48 millions de francs (recettes : 1 457 millions de francs — dépenses : 1 409 millions de francs), contre 56 millions de francs en 1955 et ce, nonobstant l'augmentation du nombre global des voyageurs, le relèvement des tarifs dans la plupart des villes (1) et l'accroissement de la productivité.

§ 3. — TRANSPORTS ROUTIERS

Malgré la haute conjoncture qui persiste depuis deux ans, l'accroissement parallèle des revenus et l'amélioration progressive du réseau routier, on note un certain fléchissement dans le rythme d'augmentation du nombre de véhicules à moteur en Belgique au cours de 1956 : ce phénomène n'est pas uniquement dû aux effets de la crise de Suez sur la vente des voitures. Si l'on considère l'année dans son ensemble, la vente de voitures neuves a dépassé à peine le niveau de 1955, tandis que pour les camions automobiles, elle l'a atteint. On constate, comme antérieurement, une diminution relative de la vente de voitures spacieuses au profit des petites voitures.

Selon les statistiques fiscales recueillies par l'Institut National de Statistique, il y avait en Belgique, à la date du 15 décembre 1954, 439 623 voitures, 3 352 autobus et 132 052 camions et camionnettes, soit 575 027 véhi-

(1) Arrêté ministériel du 18 juin 1956 (*Moniteur belge* du 20 juin 1956) et arrêtés ministériels du 27 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 3 août 1956 et *Moniteur belge* du 4 août 1956).

cules (1), à l'exclusion des véhicules utilisés seulement pendant la saison d'été et pour lesquels il n'a pas été perçu de taxe à valoir pour le mois de décembre (estimées à quelque 20 000), des véhicules utilisés par l'armée, la gendarmerie et les administrations publiques, ainsi que certains véhicules utilisés par la S.N.C.B. et l'Administration des Postes. Comme les ventes pour 1955 se situent aux environs de 85 000 voitures neuves (montage ; 98 000; importation : 12 000; exportation : 25 000) et que l'on peut supposer qu'au cours de l'année 10 % des voitures ont disparu, le nombre de voitures à la fin de 1955 a dû être de l'ordre de 500 000 environ. En 1956, les ventes de voitures neuves se sont situées à environ 85 000 (montage : 110 000; importation : 12 000; exportation : 35 000) ; si l'on estime que 10 % environ des voitures ont disparu, le nombre de voitures à la fin de 1956 a dû être de l'ordre de 535 000 environ. Le nombre d'autobus et autocars et de camions automobiles à la fin de 1955 est estimé à 142 000 (montage : 16 000; importation : 3 000; exportation : 3 000; véhicules disparus : 7 %) ; il est passé à 148 000 à la fin de 1956 (montage : 19 000; importation : 3 000; exportation : 6 000; véhicules disparus : 7 %), dont probablement environ 4 000 autocars et autobus. Au total, le nombre de véhicules à moteur doit être passé de 640 000 à la fin de 1955 à un peu plus de 680 000 à la fin de 1956. Dans ces statistiques ne sont pas compris les véhicules de l'armée et de la gendarmerie, les tracteurs agricoles et les motocycles. D'après une estimation de l'I.N.S., il y avait en Belgique, au 1er août 1956, 538 873 voitures, 4 235 autobus et autocars et 145 630 (2) véhicules pour le transport de marchandises.

Le nombre de voitures de personnes aurait donc progressé de 8,5 % en 1955 et de 7,2 % en 1956, tandis que le nombre de camions automobiles et d'autobus aurait augmenté respectivement de 5,2 % et 4,2 %.

Le nombre de motocycles (avec moteur d'une cylindrée de plus de 50 cm^3) croît assez lentement et on constate, en outre, un glissement en faveur des scooters : le 1er août 1956, il y avait en Belgique, selon une estimation de l'I.N.S., 243 625 motocycles. Selon les statistiques fiscales provinciales, il y avait en Belgique, également à la fin de 1956, 188 371 (3) bicyclettes à moteur (cylindrée de 50 cm^3 ou moins), soit 39,4 % de plus qu'à la fin de 1955; pour cette année, l'accroissement était de 42,9 %, et leur nombre trois fois supérieur qu'à la fin de 1953. Le nombre de bicyclettes ne se modifie guère depuis plusieurs années; on note même une légère tendance à la baisse du montant total mais avec un glissement entre les différentes régions du pays; à la fin de 1956, il y en avait 2 913 462 (3).

L'augmentation du nombre de véhicules à moteur et de la consommation d'essence n'évolue pas d'une manière uniforme; l'accroissement de la consommation d'essence en 1955 était de 12,4 % par rapport à 1954,

(1) Ces données, à l'exception du total, ne peuvent pas être comparées sans plus aux données statistiques du 15 décembre 1953, par suite de la modification intervenue dans la réglementation fiscale de base : un nombre considérable de véhicules classés auparavant comme camions et camionnettes ont été considérés comme voitures de personnes en 1954.

(2) D'après le Ministère des Communications ce nombre s'élèverait à 154 900.

(3) Source : Institut National de Statistique.

tandis que le nombre de véhicules à moteur n'avait augmenté que de 8 à 9 % par rapport à 1954; la différence pourrait s'expliquer par l'utilisation plus intense et sur de plus longues distances des camions automobiles. En 1956, la consommation d'essence passe à 1 449 millions de litres, soit un progrès de 3,5 % seulement par rapport à 1955; le nombre de véhicules à moteur à la fin de l'année a cependant progressé de plus de 6 % par rapport à l'année précédente. La pénurie d'essence et l'interdiction de rouler le dimanche et les jours de fête au cours des dernières semaines de l'année ont évidemment troublé l'évolution normale mais n'expliquent que partiellement le rythme ralenti de l'accroissement de la consommation d'essence. Il faut encore tenir compte de l'augmentation relative du nombre de petites voitures, l'utilisation moins fréquente de leur voiture par de nombreux propriétaires nouveaux, l'amélioration progressive du réseau routier donnant lieu à une économie d'essence.

Selon les sondages du trafic routier effectué en 1949, 1952 et 1955, le nombre de véhicules passant à certains points déterminés du réseau routier croît, en moyenne, de 10 à 12 % par an.

Au 31 décembre 1956 les sociétés de tramways exploitaient 46 services publics d'autobus, d'une longueur totale de 331 km, et des transporteurs particuliers exploitaient 35 services publics d'autobus, d'une longueur totale de 610 km; 913 exploitants étaient autorisés à assurer des services d'autocars au moyen de 2 000 véhicules.

L'amélioration progressive du réseau routier de l'Etat, couvrant 9 833 km au 31 décembre 1956, contre 9 801 km l'année précédente, apparaît dans la diminution des routes à revêtements médiocres : à la fin de l'année 1956, 15,3 % des routes étaient recouvertes de béton de ciment (contre 15,5 % le 31 décembre 1955), 5,5 % de béton asphaltique (contre 4,9 %), 22,7 % d'empierrements enduits (contre 23 %); 25,1 % de tarmacadam (contre 23,9 %), 6,3 % de pavage en ligne sur fondation (contre 6,6 %), 15,1 % de pavage sans fondation (contre 15,7 %), 7,9 % de pavage mosaïque sur fondation (contre 8,2 %) et 2,2 % de revêtements divers (inchangé).

§ 4. — NAVIGATION INTÉRIEURE

Transports fluviaux

Trafic global

ANNÉE	Tonnes transportées (en milliers)	Tonnes-kilomètre (en millions)
1938 (a)	33 718	2 939
1951	41 649	3 474
1952	39 547	3 389
1953	46 945	3 928
1954	51 093	4 116
1955	56 840	4 617
1956	55 903	4 493

Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Après une hausse presque ininterrompue depuis quelques années, la navigation intérieure a fluctué en 1956 autour du niveau atteint en 1955, sans manifester de tendance caractérisée, si ce n'est au mois de février où le gel des rivières et des canaux l'affecta fortement. Le trafic annuel est ainsi resté légèrement en dessous du niveau de 1955 avec 55,9 millions de tonnes (en baisse de 1,7 %) et 4 493 millions de tonnes-kilomètre (en baisse de 2,7 %). A cette légère régression ont encore contribué la

baisse de la production charbonnière après le mois d'août ainsi que les limitations à l'usage des produits pétroliers imposéees en fin d'année. En outre, la navigation sur le Canal Albert est restée, en 1956, difficile en raison de la continuation d'importants travaux.

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant sa nature

ANNÉE	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total
	Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	12 352	7 697	7 954	5 710	33 718
1951	18 841	12 799	9 090	919	41 649
1952	17 127	12 275	9 229	914	39 546
1953	21 339	13 947	10 524	1 134	46 945
1954	20 936	15 804	12 750	1 603	51 093
1955	22 572	16 441	15 826	2 001	56 840
1956	23 158	16 460	14 617	1 669	55 903
	Variation du trafic (en pour-cent de l'année précédente)				
1951	+ 9,3	+ 17,8	+ 24,4	+ 6,2	+ 14,8
1952	— 9,1	— 4,1	+ 1,5	— 0,6	— 5,1
1953	+ 24,6	+ 13,6	+ 14,0	+ 24,1	+ 18,7
1954	— 1,9	+ 13,3	+ 21,6	+ 41,4	+ 8,8
1955	+ 7,8	+ 4,0	+ 24,1	+ 24,8	+ 11,2
1956	+ 2,6	+ 0,1	— 7,6	— 16,6	— 1,7

Source : Institut National de Statistique.

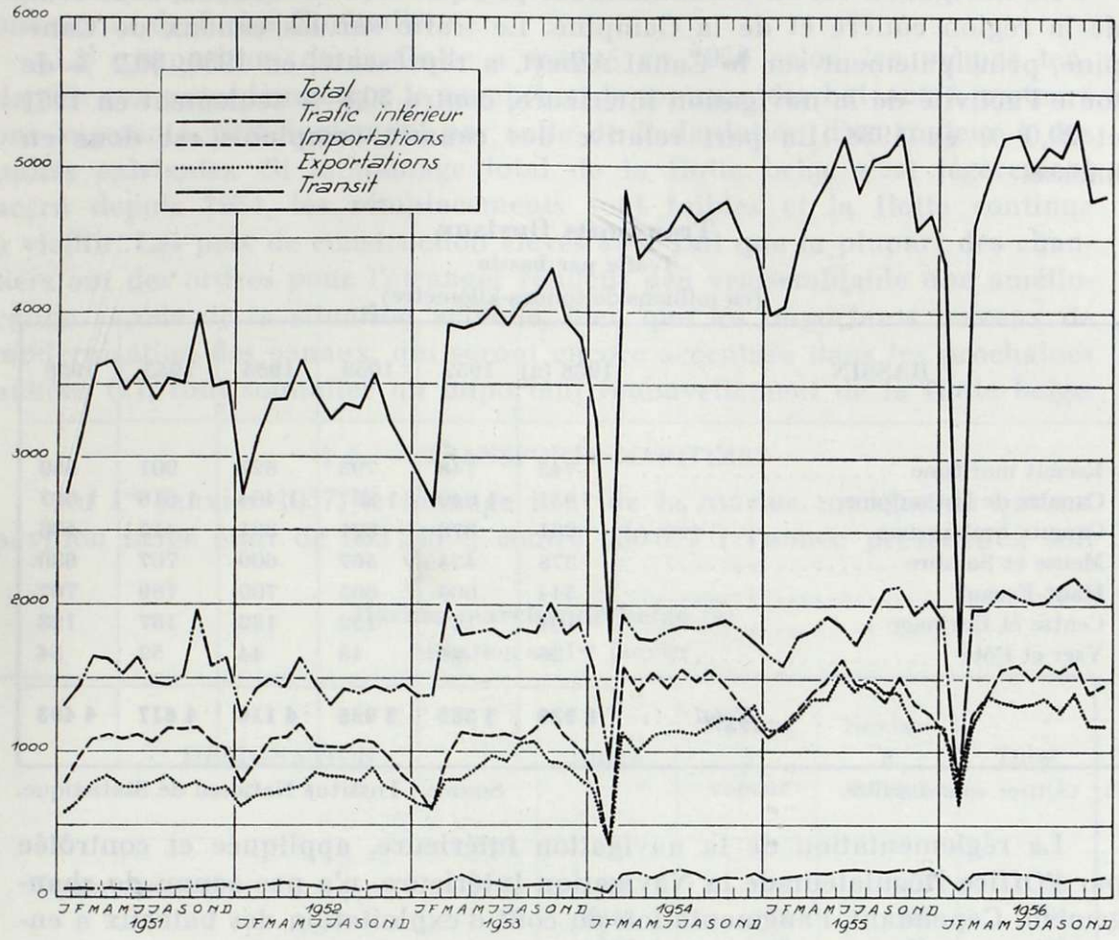
(a) Estimation.

Le trafic intérieur s'est légèrement accru alors que le trafic d'exportation et plus encore de transit accusent une forte baisse; aussi la part du trafic intérieur dans le tonnage transporté a-t-elle atteint 41,4 % en 1956, contre 39,7 % en 1955. Cette évolution est liée à la baisse de la production charbonnière, qui a fortement réduit l'exportation de combustibles par bateau; ensuite au transport accru des produits des carrières, qui intéresse peu l'exportation, et des minerais, qui s'effectue presque exclusivement du port d'Anvers vers les usines à l'intérieur du pays; enfin, à une nouvelle baisse — accentuée cette année — du transport des matériaux de construction, où la concurrence de la route se fait vivement sentir.

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant sa nature

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant la nature des marchandises

(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1938 (a)	1952	1953	1954	1955	1956
Produits agricoles et alimentaires	251	245	258	321	350	357
Combustibles solides	1 083	1 095	1 145	1 249	1 422	1 340
Minerais	221	267	232	240	293	339
Produits métallurgiques	125	185	292	330	399	356
Matériaux de construction.....	801	374	486	429	411	369
Produits de carrières		627	796	764	856	884
Textiles et cuirs.....	458	8	9	10	10	9
Produits chimiques		292	345	389	411	394
Huiles et graisses industrielles		179	210	232	268	261
Divers		114	155	151	197	184
Total ...	**2 939**	**3 389**	**3 928**	**4 116**	**4 617**	**4 493**

Source : Institut National de Statistique

(a) Chiffres approximatifs.

La navigation est en diminution sur presque tous les canaux, sauf ceux de la région côtière et de la Campine. Le trafic sur les canaux de Campine, principalement sur le Canal Albert, a représenté, en 1956, 36,2 % de toute l'activité de la navigation intérieure, contre 30,8 % seulement en 1951 et 29,0 % en 1938. La part relative des canaux campinois est donc en hausse.

Transports fluviaux

Trafic par bassin

(en millions de tonnes-kilomètre)

BASSIN	1938 (a)	1952	1953	1954	1955	1956
Escaut maritime	745	743	793	827	901	889
Canaux de la Campine	851	1 040	1 337	1 404	1 616	1 627
Canaux brabançons	281	378	371	391	415	403
Meuse et Sambre	378	434	567	609	707	630
Haut-Escaut	544	606	665	709	789	767
Centre et Borinage	104	147	152	132	137	123
Yser et Côte	36	41	43	44	52	54
Total	**2 939**	**3 389**	**3 928**	**4 116**	**4 617**	**4 493**

(a) Chiffres approximatifs.

Source : Institut National de Statistique.

La réglementation de la navigation intérieure, appliquée et contrôlée par l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure, n'a pas connu de changement. Cependant, l'augmentation du coût d'exploitation des bateaux a entraîné une hausse de fait des frets intérieurs; le 1er avril, les frets n'ont pas baissé, comme il était d'usage avant 1955, et ils ont été augmentés le

Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge

Situation au 31 décembre

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteur		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1938	2 138	563 892	4 774	1 872 908	6 912	2 436 800
1951	3 539	1 139 538	2 655	1 228 900	6 194	2 368 438
1952	3 656	1 203 209	2 426	1 142 398	6 082	2 345 607
1953	3 822	1 288 182	2 183	1 051 680	6 005	2 339 862
1954	3 999	1 385 219	1 932	944 795	5 931	2 330 014
1955	4 161	1 464 719	1 745	873 287	5 906	2 338 006
1956	4 306	1 541 902	1 570	802 200	5 876	2 344 102

Source : Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction.

1er octobre jusqu'au coefficient 2,15. Fin 1956, les frets se trouvaient 5 % plus haut qu'en 1955 (coefficient 2,05) et environ 10 % plus haut que fin 1954 (coefficient 1,96). Malgré ces augmentations, les frets intérieurs

sont restés relativement stables par rapport aux frets internationaux qui ont connu de fortes fluctuations.

La composition de la flotte a évolué en 1956 selon les mêmes tendances que précédemment : le nombre et le tonnage des bateaux à moteurs ont augmenté, principalement par suite de l'adaptation d'un moteur à des unités existantes. Si le tonnage total de la flotte belge s'est légèrement accru depuis 1954, les remplacements sont faibles et la flotte continue à vieillir. Les prix de construction élevés et le fait que la plupart des chantiers ont des ordres pour l'étranger rendent peu vraisemblable une amélioration rapide de la situation actuelle, bien que les importants travaux de modernisation des canaux, qui seront encore accentués dans les prochaines années (1), font souhaiter un important renouvellement de la flotte belge.

§ 5. — TRANSPORTS MARITIMES

Au 1er janvier 1957, le tonnage brut de la marine marchande battant pavillon belge était de 503 246 t, contre 450 577 t l'année précédente, soit

Marine marchande belge (a)

Situation au 1er janvier

DÉSIGNATION	Année	Navires à vapeur	Navires à moteur	Total
Nombre de navires	1938	76	16	92
	1949	52	39	91
	1953	40	51	91
	1954	39	51	90
	1955	32	50	82
	1956	32	50	82
	1957	34	52	86
Tonnage brut belge	1938	266 344	79 979	346 323
	1949	216 467	175 511	391 978
	1953	200 257	236 786	437 043
	1954	191 005	229 130	420 135
	1955	198 254	232 068	430 322
	1956	221 033	229 544	450 577
	1957	241 485	261 761	503 246
Tonnage net belge	1938	182 620	53 861	236 481
	1949	156 170	122 970	279 140
	1953	148 242	167 256	315 498
	1954	141 752	163 722	305 474
	1955	148 427	164 954	313 381
	1956	165 573	164 573	330 146
	1957	179 995	190 211	370 206

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine.

(a) Non compris les navires de l'Etat.

(1) Loi du 9 février 1957 (*Moniteur belge* du 12 avril 1957).

un accroissement de 11,7 %. Indépendamment de quelques modifications sans importance, cet accroissement est dû à la mise en service de trois cargos et d'un paquebot mixte, tous de construction nouvelle, et à l'achat de trois navires à l'étranger, parmi lesquels un pétrolier; deux caboteurs ont été vendus à l'étranger et un cargo a sombré, tandis qu'un petit pétrolier est passé au chantier de démolition. La composition de la flotte n'a donc guère subi de modifications.

Par ailleurs, le volume des commandes en cours est supérieur à celui d'il y a un an : les commandes au 1er janvier 1957 comportaient deux caboteurs, un paquebot, neuf cargos à moteur, trois bulk carriers et deux pétroliers, soit au total 139 300 D.W.T. à livrer entre 1957 et 1963. Qualitativement, la flotte battant pavillon belge paraît bonne; cela est vrai pour le tonnage moyen, l'âge, la puissance et la vitesse (52,3 % du tonnage ont moins de dix ans); toutefois, dans son ensemble, elle reste très réduite par rapport au volume du commerce belge d'outre-mer et du trafic maritime dans le port d'Anvers. Ce dernier trafic a représenté, en 1956, 84,8 % du trafic maritime dans l'ensemble des ports belges. Sur les 15 585 navires entrés au port d'Anvers en 1956, 641 unités battaient pavillon belge, soit 4,1 %; leur tonnage représentait 5,4 % du tonnage total des navires entrés au port. En 1955, ces mêmes montants étaient respectivement de 4,6 % et 5,6 %. Le fléchissement léger est imputable au fait que l'accroissement du trafic maritime en période de haute conjoncture profite surtout à la navigation à la cueillette et non à la navigation régulière qui comprend pratiquement la totalité des navires des armateurs belges. Le tonnage moyen des navires entrés à Anvers s'est élevé à 2 442 t (jauge belge); le tonnage des navires belges est toujours un peu plus élevé, compte tenu de la fréquence avec laquelle ils touchent leur port d'attache; la moyenne fut respectivement de 3 229 tonnes et 3 046 tonnes pour les années 1956 et 1955.

Nature de la flotte belge

DÉSIGNATION	1er janvier 1956		1er janvier 1957	
	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)
Paquebots mixtes	5	53 844	6	67 554
Cargos	66	288 427	69	321 803
Navires fruitiers	2	6 245	2	6 245
Pétroliers	9	102 061	9	107 644
Total ...	**82**	**450 577**	**86**	**503 246**

Source : Ministère des Communications, Administration de la Marine

Les armateurs belges ont à faire face à un manque de personnel qualifié depuis la guerre. Aussi ont-ils été amenés à moderniser leur flotte en vue d'augmenter le confort des marins à bord, de rationaliser l'exploitation technique des navires, d'améliorer le rendement des exploitations et de mettre leurs équipements au niveau des flottes concurrentes.

La hausse des coûts de la navigation régulière, qui débuta en 1954, s'est poursuivie et accentuée en 1956; cependant, les tarifs des « conférences » n'ont pas subi une majoration générale comme en 1955. En haute conjoncture, la navigation régulière profite surtout de chargements plus élevés; la navigation à la cueillette profite, au contraire, de frets plus élevés. Favorisés par les exportations accrues de charbons des Etats-Unis (54 millions de tonnes en 1956, contre 37 millions en 1955), le transport

Indices des frets (a)

(1952 = 100)

MOIS	1954		1955		1956	
	Taux du «tramping»	Taux d'affrètement à temps	Taux du «tramping»	Taux d'affrètement à temps	Taux du «tramping»	Taux d'affrètement à temps
Janvier	71,9	58,3	115,1	114,6	144,3	138,0
Février	77,6	62,0	119,8	123,8	140,2	148,2
Mars	77,4	63,4	113,7	113,8	147,2	150,0
Avril	75,8	64,5	110,2	102,3	151,6	171,5
Mai	77,4	58,0	122,7	124,2	162,2	190,0
Juin	77,6	64,2	128,0	135,4	155,5	169,4
Juillet	79,9	59,9	130,0	145,8	155,2	167,1
Août	80,1	61,4	129,9	137,0	157,9	176,6
Septembre	90,6	71,8	138,1	142,0	156,1	174,2
Octobre	99,5	84,0	148,9	151,2	153,6	191,8
Novembre	110,4	101,8	135,5	135,6	171,4	191,3
Décembre.....	115,5	109,0	140,1	132,2	189,4	207,2
Année ...	**86,1**	**71,0**	**127,7**	**129,9**	**157,0**	**172,9**

Source : Chamber of Shipping, London.

(a) Frets en livres, bateaux-citernes exclus.

de quantités considérables de minerais et les besoins élevés de fret pour les céréales, les prix de la navigation à la cueillette ont fortement haussé en 1956. D'autre part, les événements politiques et militaires relatifs à Suez, et notamment la fermeture du canal, ont entraîné une hausse sensible des frets de la navigation à la cueillette, tant pour le « dry cargo »

que pour les liquides. Les tarifs de la navigation régulière ont également profité d'une hausse de l'ordre de 15 % en général, mais cette dernière, ainsi qu'on a pu le constater plus tard, n'a été que de durée limitée.

§ 6. — ACTIVITÉ PORTUAIRE

1. — *Port d'Anvers.*

L'activité au port d'Anvers continue à se développer; l'année 1956 se traduit par de nouveaux records : 15 585 navires jaugeant ensemble 38,1 millions de tonneaux (jauge belge), soit 31,0 millions N.R.T., contre 13 731 navires jaugeant 34,0 millions de tonneaux (jauge belge), soit 27,7 millions N.R.T. en 1955 et 12 900 navires jaugeant 31,6 millions de tonneaux (jauge belge), soit 25,7 millions N.R.T. en 1954. Le rythme du développement s'est accentué depuis 1954; de 7,4 % entre 1954 et 1955, le progrès est passé à 12,1 % de 1955 à 1956. La prépondérance des navires battant pavillon britannique est en régression; leur part, qui était de 20,5 % en 1955 n'accuse plus que 18,9 % en 1956; le pavillon allemand, par contre, voit sa part monter de 12,2 % en 1955 à 14,1 % en 1956.

Trafic international au port d'Anvers

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938 (a)	11 873	11 706	4 589	4 412	1 792	380
1951 (b)	15 138	14 026	4 853	3 556	1 665	410
1952 (b)	15 653	11 820	4 214	4 014	873	307
1953 (b)	14 417	13 767	4 691	3 946	1 168	301
1954 (b)	15 311	13 094	4 907	3 769	1 172	304
1955 (b)	17 269	14 806	5 375	4 407	1 354	417
1956 (b)	22 385	15 352	5 301	6 186	1 601	682

(a) Poids net.
(b) Poids brut.

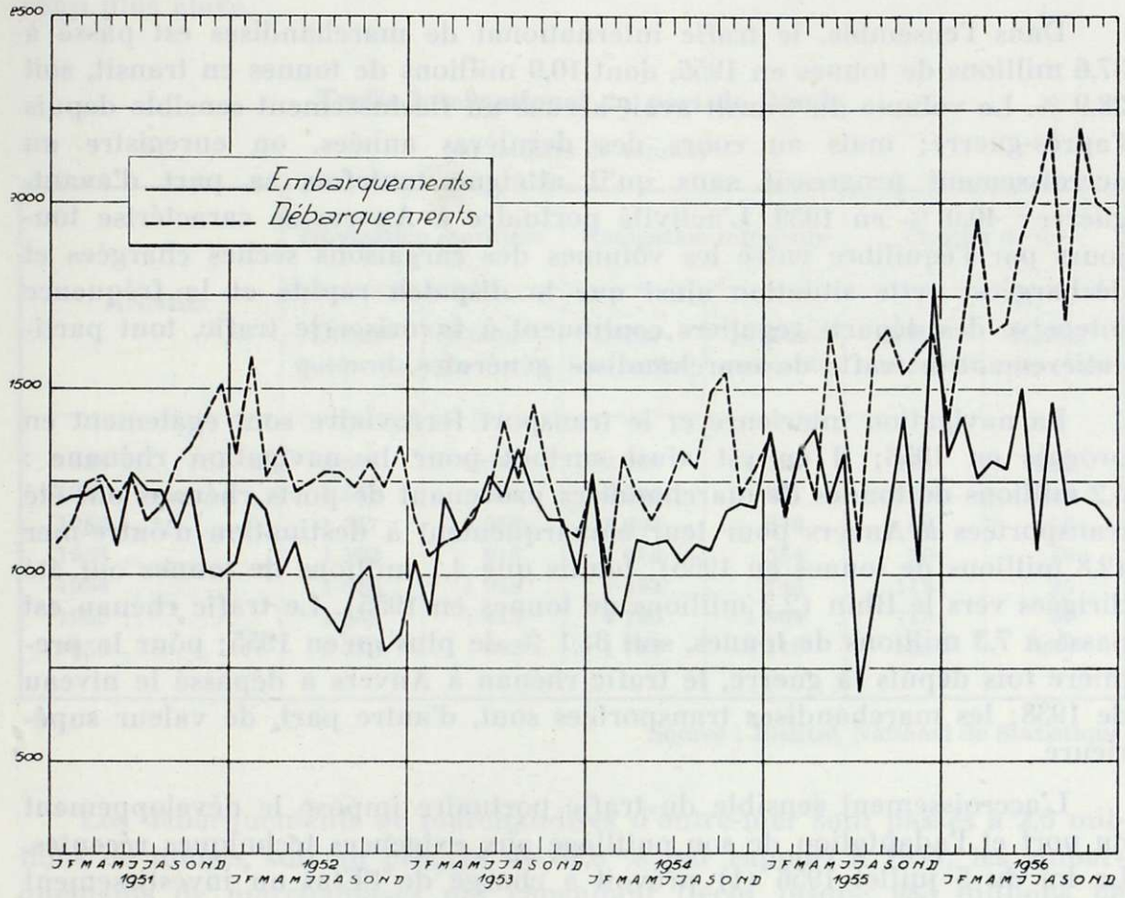
Source : Institut National de Statistique.

Le volume des marchandises provenant d'outre-mer et entrées au port n'a cessé de croître à un rythme accéléré depuis 1954; en 1956, 22,4 millions de tonnes de marchandises ont été débarquées de navires de mer, soit 29,6 % de plus qu'en 1955 et 46,2 % de plus qu'en 1954; le transit s'est élevé à 5,9 millions de tonnes et sa part représente 26,2 % du trafic total; les rentrées en transit au cours de 1956, en progrès de 64,9 %, accusent une amélioration beaucoup plus prononcée que les importations belgo-luxembourgeoises d'outre-mer via Anvers, en hausse de 20,5 % seulement.

Les marchandises principales ayant fait l'objet des mouvements à l'entrée étaient : 6,4 millions de tonnes d'huiles minérales brutes ou raffinées, 4,3 millions de tonnes de minerais, 3,4 millions de tonnes de charbons et cokes et 2,8 millions de tonnes de céréales, soit 76,2 % des débarquements. Le trafic charbon et cokes est particulièrement plus élevé qu'en 1955, où il n'accusait qu'une entrée de 1,3 million de tonnes seulement.

Trafic maritime au port d'Anvers

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Les embarquements qui avaient atteint un niveau exceptionnellement élevé en décembre 1955 ont connu une évolution assez calme au cours de l'année 1956; les chargements à destination d'outre-mer ont porté sur 15,4 millions de tonnes, soit à peine 3,7 % de plus qu'en 1955, contre 17,2 % de plus qu'en 1954. Les sorties en transit ont atteint 5,0 millions de tonnes, soit un progrès de 7,5 % par rapport à 1955, tandis que les exportations à destination d'outre-mer via Anvers ont atteint 10,3 millions de tonnes, soit un progrès de 1,9 % par rapport à 1955. Alors qu'au débarquement, les marchandises générales ont représenté à peine 17,7 %, à l'embarque-

ment leur part atteint 65,9 %; pareille proportion n'est atteinte dans aucun port de la mer du Nord. Les chargements comportent principalement 6,1 millions de tonnes de fers et aciers, 2,0 millions de tonnes d'engrais, 1,5 million de tonnes de charbons et cokes.

L'évolution différente des embarquements et des débarquements s'explique par l'accroissement sensible du transit, tout particulièrement le transit à l'entrée via Anvers, avec une prépondérance pour le trafic de charbon; elle s'explique également par l'évolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L., caractérisée par l'augmentation des importations de matières brutes, provenant particulièrement d'outre-mer, et le maintien du volume des exportations.

Dans l'ensemble, le trafic international de marchandises est passé à 37,6 millions de tonnes en 1956, dont 10,9 millions de tonnes en transit, soit 28,9 %. Le volume du transit avait accusé un fléchissement sensible depuis l'après-guerre; mais au cours des dernières années, on enregistre un accroissement progressif sans qu'il atteigne toutefois sa part d'avant-guerre : 40,0 % en 1939. L'activité portuaire à Anvers se caractérise toujours par l'équilibre entre les volumes des cargaisons sèches chargées et déchargées; cette situation ainsi que le dispatch rapide et la fréquence intensive des départs réguliers continuent à favoriser le trafic, tout particulièrement le trafic de marchandises générales.

La navigation intérieure et le transport ferroviaire sont également en progrès en 1956; il en est ainsi surtout pour la navigation rhénane : 3,2 millions de tonnes de marchandises provenant de ports rhénans ont été transportées à Anvers pour leur embarquement à destination d'outre-mer (2,8 millions de tonnes en 1955), tandis que 4,1 millions de tonnes ont été dirigées vers le Rhin (2,7 millions de tonnes en 1955). Le trafic rhénan est passé à 7,3 millions de tonnes, soit 34,1 % de plus qu'en 1955; pour la première fois depuis la guerre, le trafic rhénan à Anvers a dépassé le niveau de 1938; les marchandises transportées sont, d'autre part, de valeur supérieure.

L'accroissement sensible du trafic portuaire impose le développement du port et l'adaptation de son outillage aux exigences techniques récentes. La loi du 5 juillet 1956 (1) prévoit à charge de l'Etat un investissement de 3,5 milliards de francs échelonné sur 10 ans au profit du port d'Anvers. Parmi les travaux à exécuter, il y a lieu de retenir en premier lieu la création à un rythme accéléré d'un cinquième dock, qui fournira en même temps, dès 1958, 3,2 km de quais nouveaux. Un sixième dock augmentera encore de 3 km la longueur des quais; ces deux bassins seront réservés aux entreprises spécialisées. En outre, les installations de chargement et de déchargement seront développées. Enfin, d'importants terrains seront aménagés pour recevoir des constructions industrielles, ce qui favorisera le trafic stable; un dock industriel ainsi qu'un bassin-canal seront creusés à cette fin. L'Administration communale d'Anvers, qui gère le port, ajou-

(1) *Moniteur belge* du 9 août 1956.

tera aux crédits d'investissement de l'Etat un montant de 700 millions de francs, destinés à son équipement.

2. — *Port de Gand.*

En 1956, 2 357 navires de mer jaugeant ensemble 2,1 millions de tonneaux (tonneaux nets belges) ou 1,7 million N.R.T. sont entrés au port de Gand, contre 2 204 navires jaugeant 1,8 million de tonneaux (jauge belge) ou 1,5 million de N.R.T. en 1955. L'accroissement du tonnage disponible est de l'ordre de 15,8 %. Pour la première fois, le niveau de 1938 a été dépassé (1,9 million de tonneaux, jauge belge), mais le nombre de navires est beaucoup plus élevé.

Trafic international au port de Gand

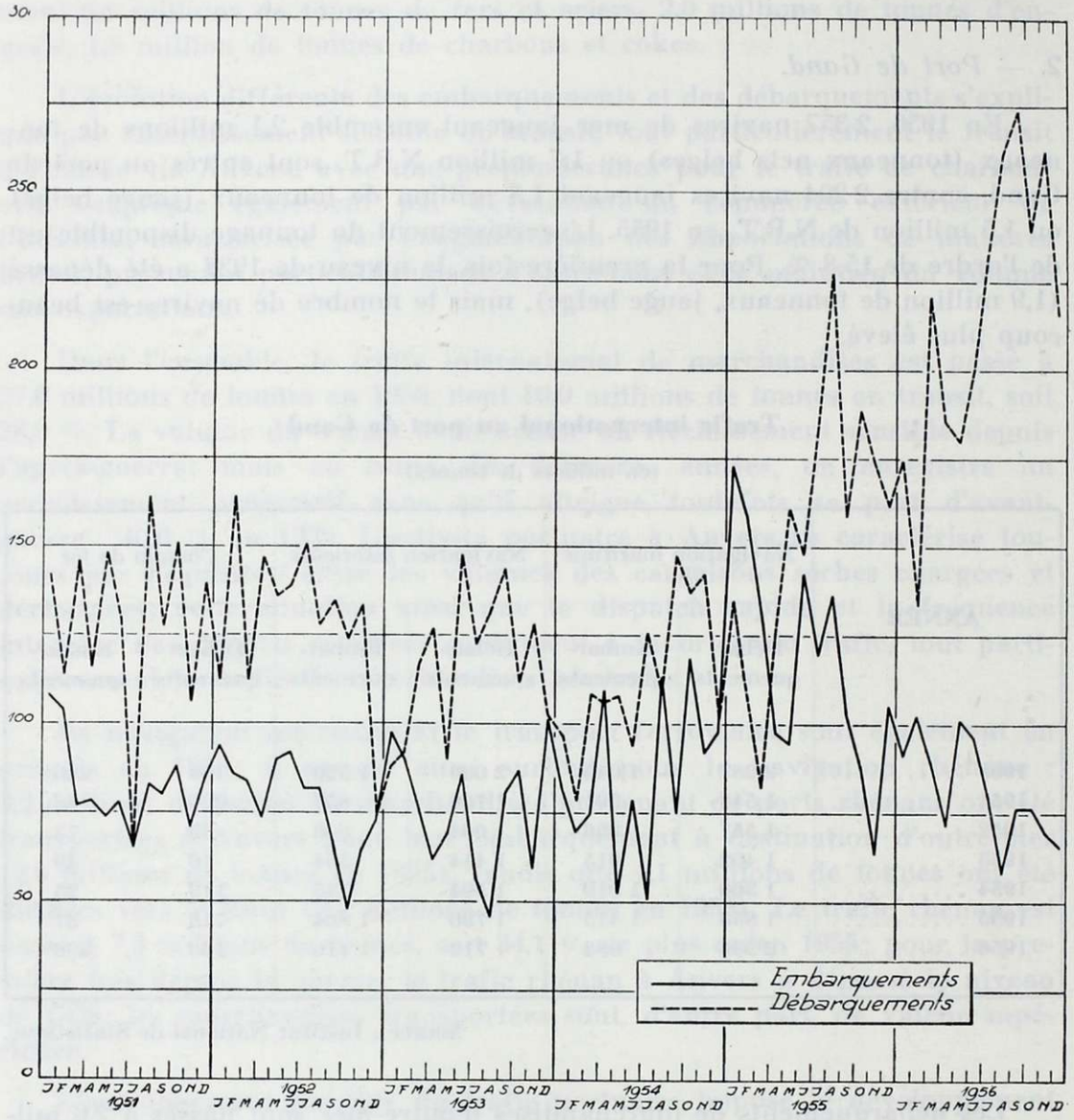
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	2 287	1 045	2 036	1 526	198	280
1951	1 548	991	1 766	857	220	48
1952	1 557	936	1 604	646	59	73
1953	1 402	915	1 414	554	70	49
1954	1 360	1 019	1 594	745	113	25
1955	1 853	1 415	1 730	1 864	713	57
1956	2 586	983	1 712	1 110	165	236

Source : Institut National de Statistique.

Les débarquements de marchandises d'outre-mer sont passés à 2,6 millions de tonnes, soit un progrès de 39,8 % par rapport à 1955; les embarquements de marchandises ont cependant fléchi jusque 983 millions de tonnes, soit une régression de 30,5 % par rapport à l'année précédente. Au total, le mouvement de marchandises est en progrès de 9,3 % et atteint 3,6 millions de tonnes. Le déséquilibre entre les débarquements et les embarquements s'est encore accentué. On enregistre un léger recul dans le mouvement de la navigation intérieure : cette régression est imputable à la diminution des débarquements de marchandises provenant de la France, des Pays-Bas et de l'intérieur, ainsi qu'au fléchissement des embarquements de marchandises à destination des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse. Les débarquements de marchandises provenant de l'Allemagne et de la Suisse, ainsi que les embarquements à destination de la France et de l'intérieur du pays ont, par contre, progressé. Le trafic ferroviaire aussi est en recul.

Trafic maritime au port de Gand
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

3. — *Ports de Bruges et de Zeebrugge.*

Le trafic se développe progressivement dans ces ports : en 1956, il est entré 1 723 navires de mer jaugeant ensemble 2,2 millions de tonneaux (jauge belge) ou 1,8 million N.R.T.; pour 1955, on a enregistré l'entrée de 1 471 navires de mer jaugeant ensemble 2,1 millions de tonneaux (jauge belge) ou 1,7 million N.R.T. Le trafic intense de la ligne Zeebrugge-Harwich influence sensiblement ces chiffres.

Le mouvement de marchandises est passé à 1,1 million de tonnes, soit un progrès de 49,6 % par rapport à l'année précédente; les débarquements sont passés à 695 000 t, soit un progrès de 66,7 % par rapport à 1955 et les

Trafic international aux ports de Bruges et de Zeebrugge

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	440	314	153	27	53	130
1951	272	196	194	11	98	136
1952	328	151	248	22	82	234
1953	304	188	345	22	91	221
1954	259	266	370	11	120	226
1955	417	345	383	35	131	145
1956	695	445	343	58	145	158

Source : Institut National de Statistique.

embarquements à 445 000 tonnes, soit un progrès de 29,0 % par rapport à l'année précédente. La majeure partie du trafic provient des entreprises situées à proximité de ces ports. Les voies d'accès de l'intérieur du pays ne sont généralement pas appropriées à un trafic intense et rapide et nécessiteront une adaptation si le port de Zeebrugge est rendu accessible aux grands navires.

4. — *Port de Bruxelles.*

Le port de Bruxelles est, après Anvers, l'un des ports d'intérieur les plus importants; son importance comme port de mer cependant a beaucoup diminué et ce phénomène a été accéléré par le fait que l'accès à la mer

Trafic international au port de Bruxelles

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Navigation maritime		Navigation intérieure		Chemin de fer	
	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements	Débarquements	Embarquements
1938	196	167	752	337	339	45
1951	42	39	1 112	430	351	70
1952	49	40	1 018	429	319	58
1953	63	43	1 209	655	287	60
1954	56	30	1 187	1 186	324	49
1955	84	39	1 331	1 530	399	53
1956	105	57	1 648	913	351	43

Source : Institut National de Statistique.

fut impossible pendant plusieurs années par suite des événements de guerre. Néanmoins, le mouvement international de marchandises est passé à 162 000 t, soit un progrès de 31,7 % par rapport à 1955.

§ 7. — NAVIGATION AÉRIENNE

L'expansion de la navigation aérienne se poursuit en Europe, comme d'ailleurs dans le monde entier, à une allure plus vive que celle de la plupart des autres branches de l'activité économique. Le trafic des passagers, dont le taux d'accroissement au cours de 1955 avait atteint le niveau exceptionnel de 18,4 %, a encore haussé de 17,5 % en 1956 pour l'ensemble des aérodromes belges, y compris le trafic de transit. Il a ainsi doublé en moins de 6 ans. Le nombre de vols pour l'ensemble des aérodromes belges est en augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente; il l'avait été de 12,3 % en 1955. La capacité moyenne de transport continue à se développer et on enregistre encore une amélioration dans le coefficient de chargement. Le volume des bagages a progressé de 12,3 % (20,3 % en 1955) et le transport du fret est en augmentation de 25,9 % (11,2 % en 1955), tandis que le volume du courrier est en recul de 2,8 % (contre une hausse de 17,0 % en 1955).

L'aérodrome de Melsbroek conserve une place prépondérante, bien que sa part dans le trafic belge soit légèrement en recul; le nombre de passagers est passé en 1956 à 531 976, soit un progrès de 14,3 %; 35 972 passagers, soit 13,5 %, relèvent du trafic en transit. Ce même aérodrome a traité 12 559 tonnes de fret, soit 14,1 % de plus qu'en 1955; 816 t, soit 13,0 % étaient en transit.

Le trafic à l'aérodrome d'Ostende s'est sensiblement développé; il concerne essentiellement le transport en provenance d'Angleterre de touristes et de voitures automobiles en été. Le nombre de passagers en 1956 est passé à 50 982, soit un progrès de 67,1 % par rapport à 1955, tandis que le volume du fret est passé à 3 661 tonnes, soit 107,8 % de plus que l'année précédente. Le trafic de transit n'est guère important pour cet aérodrome, mais pour celui de Deurne-lez-Anvers, il concerne 62,3 % des 33 063 passagers et 62,1 % des 269 t de fret. L'augmentation du trafic à Deurne a été de l'ordre de 15,2 % pour les passagers et de 15,3 % pour le fret.

Ainsi que la plupart des sociétés de navigation aérienne, la Sabena a augmenté son offre de transport en 1956; le trafic, toutefois, a augmenté dans une plus forte proportion que l'offre, et le coefficient de chargement des avions a progressé. L'offre totale de la société est passée à 147,5 millions de tonnes-kilomètre, soit un progrès de 10,6 % par rapport à l'année précédente; cet accroissement de l'offre est légèrement supérieur à celui de 1955. Le nombre de kilomètres parcourus par tous les avions a progressé de 7,5 %; la capacité moyenne de transport des appareils utilisés est donc de nouveau en augmentation. La demande en tonnes-kilomètre a également progressé davantage qu'en 1955 et aussi dans des proportions plus fortes que l'offre : le trafic est passé de 95,2 millions de tonnes-kilomètre en 1955 à 109,5 millions de tonnes-kilomètre en 1956, soit un progrès de 15,0 %.

Trafic commercial des aérodromes belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic			
	Régulier	Spécial (b)	A la demande	Total (c)
Avions (unités)				
1951	19 764	1 086	2 613	23 463
1952	22 370	1 353	3 324	27 047
1953	24 989	1 875	2 354	29 218
1954	29 663	1 473	1 668	32 804
1955	33 222	1 790	1 823	36 835
1956	36 142	1 651	1 370	39 163
Passagers (unités)				
1951	301 962	10 275	7 844	320 081
1952	330 118	8 075	9 524	347 717
1953	397 580	25 289	7 917	410 786
1954	420 773	16 685	8 103	445 561
1955	486 510	28 310	12 567	527 387
1956	589 022	19 764	10 662	619 448
Fret (kg)				
1951	7 135 755	940 348	650 479	8 726 582
1952	7 118 242	1 468 647	863 981	9 450 870
1953	9 444 566	1 241 170	678 842	11 464 578
1954	9 976 235	973 569	875 390	11 825 194
1955	11 413 768	1 199 411	536 530	13 149 709
1956	14 990 126	1 148 994	414 774	16 553 894
Bagages (kg)				
1951	4 923 774	177 994	140 525	5 242 293
1952	5 243 904	139 598	188 829	5 572 331
1953	5 729 658	431 624	146 981	6 308 263
1954	6 002 763	258 057	136 346	6 397 166
1955	6 973 065	506 752	215 429	7 695 246
1956	8 120 419	312 653	207 213	8 640 285
Courrier (kg)				
1951	1 637 309	121 653	50 871	1 809 833
1952	1 844 321	421 631	78 454	2 344 406
1953	2 123 243	215 357	78 643	2 417 243
1954	2 085 861	53 308	762	2 139 931
1955	2 338 687	161 755	3 874	2 504 316
1956	2 340 402	91 541	1 961	2 433 904

Sources : Ministère des Communications.
Institut National de Statistique.

(a) Ensemble du trafic : arrivées et départs, vols locaux non compris.
(b) Vols effectués par des compagnies des lignes régulières, mais en dehors des horaires prévus.
(c) Total des trois colonnes précédentes, donc sans les vols d'essais, de publicité, etc.

Le coefficient de chargement des avions a ainsi augmenté de 71,3 % à 74,2 %.

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Tonnes-kilomètre offertes (milliers)	Voyageurs transportés (milliers)	Voyageurs kilomètre (milliers)	Fret (en milliers de tonnes-kilomètre) (a)	Courrier (en milliers de tonnes-kilomètre)	Tonnes-kilomètre transportées (milliers)	Coefficient de chargement (en pourcent)
1938 ...	5 578,1	34,1	18 083,1	405,3	432,2	2 645,9	47,0
1951 ...	72 276,0	260,7	308 582,6	19 336,3	2 304,6	52 481,3	72,6
1952 ...	78 562,3	277,0	377 134,6	16 471,7	3 155,4	57 176,1	72,8
1953 ...	104 495,4	375,2	514 084,6	18 579,5	3 739,0	73 327,4	70,2
1954 ...	121 849,4	391,8	567 228,6	23 013,4	4 258,6	83 081,5	68,2
1955 ...	133 415,2	450,5	649 987,1	25 278,1	5 252,5	95 181,4	71,3
1956 ...	147 509,2	526,6	745 891,7	28 448,4	6 176,6	109 496,0	74,2

Sources : Ministère des Communications.
SABENA.

(a) Y compris l'excédent de bagages.

Le développement du trafic des passagers en 1956 s'est accentué : le nombre de passagers, en progrès de 15,0 % en 1955, a encore augmenté de 16,9 % en 1956. Le nombre de voyageurs-kilomètre a un peu moins haussé : 14,5 % en 1955 et 14,7 % en 1956. Ceci est imputable au fait que le trafic intercontinental s'est développé à un rythme moins rapide que le trafic sur le réseau européen et africain; la distance moyenne parcourue a ainsi fléchi légèrement jusqu'à 1 419 km. Le transport de fret est monté jusqu'à 28,4 millions de tonnes-kilomètre, soit un progrès de 12,5 % par rapport à 1955; le transport de courrier a atteint 6,2 millions de tonnes-kilomètre, soit un progrès de 17,6 % par rapport à l'année précédente.

Le réseau d'hélicoptères, qui assurait la liaison avec 11 villes, a été étendu jusqu'à Dortmund; néanmoins, le trafic est légèrement en recul : 18 474 passagers ont fait usage des services d'hélicoptères, contre 20 590 en 1955. Le coefficient de chargement a baissé de 53,7 % à 51,1 %.

Les recettes de la Sabena sont passées à 2 399 millions de francs, dont les deux tiers de provenance étrangère; après déduction de la provision pour impôts, le bénéfice distribuable s'est élevé à 78 millions de francs.

Au cours de l'exercice, le réseau a été étendu à cinq nouvelles villes, dont quatre en Europe : à la fin de l'année, une liaison régulière était assurée avec 95 aéroports; à cette fin, la société utilisait, au 31 décembre 1956, 72 appareils (1). La Sabena doit encore faire face à une pénurie de personnel qualifié; on espère cependant une amélioration de la situa-

(1) 24 quadrimoteurs, 44 bimoteurs et 4 hélicoptères. Etaient en commande en 1956 : 7 quadrimoteurs avec moteur à combustion interne à livrer en 1957 et 1958, 5 quadrimoteurs à réaction à livrer en 1959 et 1960 et 4 hélicoptères livrés au début de 1957.

tion, grâce à l'école d'apprentissage de Grimbergen, pour laquelle on a commandé 5 nouveaux bimoteurs.

Au cours de l'année 1956, des nouvelles conventions aériennes ont été conclues avec la Pologne, la Roumanie et la Hongrie; l'accord de 1937 avec la Tchécoslovaquie a été revisé.

§ 8. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Le nombre d'abonnés au réseau téléphonique augmente sans discontinuer depuis la guerre; son accroissement s'est légèrement accéléré au cours des dernières années, atteignant 4,7 % en 1954, 5,4 % en 1955 et 5,7 % en 1956. Au 31 décembre de cette année, il y avait 649 047 abonnés et 920 946 postes téléphoniques installés. De ces abonnés, 78,1 % étaient raccordés au réseau par 241 centrales automatiques contre 76,9 % par 223 centrales automatiques à fin 1955; l'automatisation du réseau se poursuit donc graduellement.

En 1956, l'usage du téléphone s'est également intensifié : le nombre de communications a augmenté plus que le nombre d'abonnés et s'est élevé à 617 millions, en augmentation de 7,2 % par rapport à 1955, alors que cette année-là l'accroissement n'avait été que de 5,9 %; le nombre de communications interurbaines et internationales a augmenté plus que le nombre de communications régionales. L'automatisation du réseau n'est pas étrangère à cette évolution : la progression rapide des communications entre Bruxelles, d'une part, et les réseaux parisiens et lillois, de l'autre, a suivi l'automatisation des relations de Bruxelles vers Paris et Lille en mai 1956. En novembre, les relations de Bruxelles vers Luxembourg ont été également automatisées.

Le trafic télégraphique qui, après avoir atteint un sommet en 1947, avait diminué dans une proportion appréciable, est resté en 1956 à peu près au même niveau qu'en 1955 : à l'intérieur du pays, 4 125 000 télégrammes ont été expédiés (— 0,63 %); 1 319 000 ont été expédiés vers l'étranger (— 0,04 %); 1 465 000 télégrammes sont venus de l'étranger (+ 0,34 %) et 836 000 télégrammes sont passés en transit (+ 3,06 %). Par ailleurs, le trafic télex continue à progresser sensiblement : le nombre d'abonnés est passé de 669 fin 1955 à 869 fin 1956 et le trafic international a totalisé 7 258 000 minutes en 1956 contre 6 038 000 minutes en 1955, soit une augmentation de 20,2 %.

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

D'après les informations existantes, partielles et hétérogènes, l'activité dans la distribution accuse en 1956 un nouvel accroissement, du même ordre de grandeur que celui des années précédentes mais inférieur à celui de l'activité économique du pays dans son ensemble.

§ 1. — RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

1. — *Entreprises commerciales.*

La répartition des entreprises commerciales entre les diverses branches d'activité continue à présenter, en valeur relative, une grande stabilité. Par rapport à l'année précédente, les relevés de l'Office National de

Entreprises commerciales
Personnel assujetti à la sécurité sociale
Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	Salariés			Appointés			Total général
	Ouvriers	Ouvrières	Total	Employés	Employées	Total	
1952 Nombre	50 410	14 649	65 059	36 472	42 588	79 060	144 119
Pourcentage ...	35	10	45	25	30	55	100
1953 Nombre	50 786	14 673	65 459	37 286	43 482	80 768	146 227
Pourcentage ...	35	10	45	25	30	55	100
1954 Nombre (a)	52 710	15 630	68 340	38 380	45 030	83 410	151 750
Pourcentage (a)	35	10	45	25	30	55	100
1955 Nombre (a)	55 878	16 421	72 299	40 549	47 400	87 949	160 248
Pourcentage (a) .	35	10	45	25	30	55	100
1956 Nombre (a)	56 620	16 400	73 020	41 740	49 640	91 380	164 400
Pourcentage (a) .	34	10	44	26	30	56	100

(a) Supputations.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale

Situation au 30 juin

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Employeurs						Travailleurs					
	1954		1955		1956		1954		1955		1956	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vente des produits des industries :												
Agricoles	1 633	8	1 703	8	1 722	8	5 716	4	6 082	4	6 335	4
Des mines, minières et carrières	2 291	11	2 325	11	2 348	11	9 468	7	9 589	6	9 642	6
Alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate	5 365	26	5 421	26	5 467	26	30 622	21	30 190	20	30 824	19
Du tabac	155	1	148	1	146	1	581	—	523	—	521	—
Chimiques	1 367	7	1 411	7	1 418	7	10 743	7	10 896	7	11 481	7
Du bois, de l'ameublement et de la construction (et location)	935	4	986	5	962	4	4 743	3	5 058	3	4 919	3
Du papier	374	2	380	2	379	2	1 951	1	2 115	1	2 110	1
Polygraphiques (et location)	391	2	416	2	413	2	2 333	2	2 429	2	2 434	2
Des cuirs et peaux	757	4	755	3	766	3	3 255	2	3 291	2	3 252	2
Textiles, du vêtement et des articles de mode (et location)	3 191	16	3 288	16	3 262	15	15 983	11	16 403	11	16 180	10
Céramiques et verrières	199	1	205	1	196	1	1 619	1	1 652	1	1 588	2
Des métaux bruts et façonnés	2 381	12	2 475	12	2 574	12	19 738	13	21 643	14	23 212	14
D'art et de précision	1 121	5	1 186	5	1 268	6	7 782	5	8 144	5	8 975	6
Commerce en articles divers	297	1	321	1	400	2	33 917	23	36 829	24	39 157	24
Total...	**20 457**	**100**	**21 020**	**100**	**21 321**	**100**	**148 451**	**100**	**154 844**	**100**	**160 630**	**100**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Sécurité Sociale au 30 juin indiquent un accroissement de 301 unités, 1,4 % contre 2,7 % en 1955, réparti également sur chacun des groupes enregistrés.

Le personnel occupé accuse un taux d'accroissement plus important quoique également en régression par rapport à 1955 (3,7 % contre 4,3 % en 1955). Au surplus, l'augmentation de 5 786 travailleurs se répartit inégalement entre les différentes activités; ainsi les effectifs présentent une régression absolue et relative dans le commerce textile et une diminution relative, depuis 1954, dans le commerce alimentaire.

La composition du personnel assujetti, telle qu'elle ressort des supputations de l'Office National de la Sécurité Sociale au 31 décembre de chaque année, montre que le nombre d'appointés continue à croître plus vite que celui des salariés : la progression est surtout marquée pour les femmes. En effet, d'une année à l'autre, l'augmentation de 4 152 personnes se répartit en 3 431 employés (dont 2 240 femmes et 1 191 hommes) et 721 ouvriers (dont 742 hommes et une diminution de 21 femmes).

2. — *Activité des étrangers dans le secteur de la distribution* (1).

La régression révélée par les statistiques au 1er janvier 1955 s'est poursuivie; au 1er janvier 1957, le nombre des cartes professionnelles en cours de validité n'était plus que de 16 695 contre 17 079 au début de 1955. Il faut

Cartes professionnelles pour étrangers
Répartition géographique des cartes en cours de validité (a)

PROVINCE	Au 1er janvier 1953		Au 1er janvier 1955		Au 1er janvier 1957	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidents :						
Anvers	3 591	22	3 413	21	3 220	21
Brabant	6 192	37	6 083	37	5 742	37
Flandre Occidentale	699	4	620	4	616	4
Flandre Orientale	836	5	754	5	722	5
Hainaut	1 813	11	1 975	12	2 014	13
Liège	1 908	12	1 968	12	1 817	12
Limbourg	709	4	667	4	630	4
Luxembourg	408	3	423	3	404	2
Namur	353	2	342	2	341	2
Total	**16 459**	**100**	**16 245**	**100**	**15 506**	**100**
Non résidents	505		834		1 189	
Total général	**16 964**		**17 079**		**16 695**	

Source : Institut National de Statistique.

(a) Une même carte peut couvrir plus d'une profession et/ou plus d'une activité.

(1) Données provisoires.

même souligner que ce mouvement global compte un accroissement du nombre des non-résidents, correspondant à une augmentation des artistes engagés par des contrats d'industrie et qui ne tombent plus sous l'application de la législation relative au permis de travail.

a) *Répartition géographique.*

De même que les années antérieures, les provinces de Brabant et d'Anvers continuent à garder la préférence des étrangers résidant en Belgique et autorisés à y exercer une activité. L'ensemble pour ces deux provinces représente 58 %, comme au 1er janvier 1955.

D'après la nationalité, les titulaires néerlandais de cartes professionnelles pour étrangers restent les plus nombreux avec 4 517 unités (28 %); leur répartition géographique est caractérisée par le fait que le contingent le plus important se retrouve avec 1 663 unités dans la province d'Anvers et 765 dans le Brabant. Le 2e rang est conservé par les Français avec 2 761 titulaires (17 %) : 1 128 d'entre eux sont installés dans la province du Brabant et 626 en Hainaut. Le 3e rang revient encore aux Italiens avec 2 648 titulaires (16 %) dont 930 sont fixés en Hainaut, 695 en Brabant et 540 dans la province de Liège. Le 4e rang n'est plus dévolu cette fois aux Polonais comme en 1955, mais aux apatrides, avec 1 437 unités (9 %) : ils sont répartis à raison de 763 en Brabant et 480 dans la province d'Anvers. Les Polonais n'ont plus que 1 396 titulaires (9 %) de cartes professionnelles pour étrangers et 662 d'entre eux sont installés en Brabant.

b) *Professions et activités économiques exercées.*

La méthode statistique du dépouillement des cartes professionnelles pour étrangers a été modifiée. Dans l'ancienne méthode, un titulaire de carte professionnelle pour étrangers était compté dans le tableau des professions pour autant d'unités que d'activités exercées dans une même profession et dans le tableau des activités pour autant d'unités qu'il avait de professions différentes. Cette méthode donnait dans l'une ou l'autre série des doubles emplois dont il était impossible d'apprécier l'importance.

Les statistiques relatives aux professions et activités ne sont donc plus comparables avec celles des années antérieures; elles indiquent qu'au 1er janvier 1957, les 16 695 titulaires de cartes pouvaient exercer 18 391 professions et 20 647 activités.

Parmi ces 18 391 professions, le commerce de détail et l'artisanat interviennent pour 26 %, tandis que les grossistes, grossistes-détaillants et grossistes importateurs et/ou exportateurs s'élèvent à 14 %.

Quant aux activités économiques, la préférence va d'abord à l'exploitation d'hôtels, restaurants et cafés, puis à la vente de produits alimentaires, à la vente de produits textiles et vêtements, etc.

Les 4 517 Néerlandais exercent 5 669 activités dont 739 dans l'agriculture et 557 dans la vente de produits alimentaires. Les Français au nombre de 2 761 titulaires exercent 3 769 activités; leurs préférences vont pour 405 à la vente de produits textiles et vêtements et pour 345 à la vente de produits alimentaires. Quant aux 2 648 Italiens, ils exercent 3 360 activités dont 861 dans les hôtels, restaurants et café et 392 dans la vente des produits alimentaires. Les apatrides (au nombre de 1 437) exercent 1 636 activités dont 295

Cartes professionnelles pour étrangers
Répartition par profession et par activité

DESIGNATION	Au 1er janvier 1953 (a)		Au 1er janvier 1955 (a)		Au 1er janvier 1957 (b)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nature des professions :						
Détaillants	6 210	30	6 195	29	3 182	17
Artisans	1 488	7	1 183	5	1052	6
Artisans-détaillants	1 457	7	1 357	6	600	3
Intermédiaires et représentants	1 348	6	1 486	7	1 126	6
Administrateurs	1 199	6	1 953	9	1 625	9
Importateurs - exportateurs grossistes	1 116	5	959	4	697	4
Grossistes-détaillants	1 038	5	1 081	5	1 231	7
Grossistes	787	4	751	4	658	3
Autres activités	6 367	30	6 702	31	8 220	45
Total ...	**21 010**	**100**	**21 667**	**100**	**18 391**	**100**
Nature des activités :						
Vente de produits textiles, vêtements et articles de mode	2 139	10	2 033	9	1 690	8
Vente de produits alimentaires pour usage immédiat	2 087	10	1 947	9	1 771	9
Hôtels, restaurants, cafés	1 965	9	2 070	9	1 918	9
Agriculture	1 256	6	1 206	6	1 111	5
Fabrication et réparation de vêtements (non compris les chaussures)	1 191	6	1 070	5	891	4
Vente de produits d'art et de précision	1 069	5	1 262	6	1 211	6
Divers	11 303	54	12 079	56	12 055	58
Total ...	**21 010**	**100**	**21 667**	**100**	**20 647**	**100**

(a) Ancienne série.
(b) Nouvelle série. Données provisoires.

Source : Institut National de Statistique.

dans la vente de produits d'art et de précision et 262 dans la vente de produits textiles; les 1 396 Polonais exercent 1 773 activités dont 335 dans la vente de produits textiles et 267 dans la fabrication et la réparation de vêtements (chaussures exclues).

3. — *Commerce ambulant.*

La statistique des cartes en cours de validité, délivrées à des marchands ambulants en vue de les autoriser à exercer leur métier, n'est établie que tous les deux ans. Les derniers renseignements établis au 1er janvier 1956 ont été commentés dans « L'Economie belge en 1955 » (1).

(1) Cf. *L'économie belge en 1955*, op. cit., p. 167 et suivantes.

§ 2. — NATALITÉ ET MORTALITÉ DES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION

Soulignons à nouveau que les seuls renseignements statistiques disponibles ont une base juridique et non économique; par ailleurs, la notion d'entreprise commerciale en matière juridique couvre aussi bien les entreprises industrielles que les entreprises de distribution ou de négoce.

1. — *Registre du Commerce.*

La progression du nombre de sociétés commerciales inscrites au registre du commerce se poursuit en 1956, les immatriculations étant plus nombreuses qu'en 1955 et les radiations ayant encore diminué.

Inscriptions et radiations au Registre du Commerce

DÉSIGNATION	1954	1955			1956		
	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	20 309	17 883	1 722	19 605	19 237	1 930	21 167
Gand	9 946	9 061	474	9 535	9 880	548	10 428
Liège	7 736	7 002	373	7 375	8 098	415	8 513
Total ...	**37 991**	**33 946**	**2 569**	**36 515**	**37 215**	**2 893**	**40 108**
Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	21 325	19 219	576	19 795	18 823	480	19 303
Gand	11 738	10 923	101	11 024	10 345	141	10 486
Liège	7 092	6 610	73	6 683	6 855	97	6 952
Total ...	**40 155**	**36 752**	**750**	**37 502**	**36 023**	**718**	**36 741**
Différence	— 2 164	— 2 806	+ 1 819	— 987	+ 1 192	+ 2 175	+ 3 367

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée, comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.

A l'inverse des années antérieures, le nombre des commerçants isolés, qui diminuait d'année en année, s'accroît de 1 192 unités. Cette augmentation se retrouve dans le rayon des Cours d'appel de Liège et de Bruxelles, tandis que pour la Cour d'appel de Gand le nombre des immatriculations reste inférieur à celui des radiations. Pour le Royaume, les immatriculations de commerçants isolés s'accroissent tandis que les radiations diminuent.

Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations nettes de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net (en milliers de francs)	Ensemble	
	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)		Nombre	Capital (en milliers de francs)
Commerce de détail :									
1950	116	26 825	201	22 245	317	49 070	251 897	84	25 755
1951	44	12 218	188	33 261	232	45 479	60 830	77	12 937
1952	48	15 585	236	49 295	284	64 880	146 133	82	12 936
1953	49	23 325	271	62 318	320	85 643	19 920	102	15 764
1954	36	24 397	283	50 650	319	75 047	66 991	124	30 271
1955	48	24 055	255	71 160	303	95 215	194 900	91	18 392
1956	29	57 431	281	69 685	310	127 116	169 458	111	17 281
Commerce de gros et commerce extérieur :									
1950	303	260 208	231	69 124	534	329 332	264 432	141	61 803
1951	191	146 110	259	90 321	450	236 431	626 999	142	45 618
1952	180	150 382	358	147 244	538	297 626	494 671	147	89 013
1953	148	114 313	314	118 493	462	232 806	239 412	168	102 974
1954	155	190 468	311	117 158	466	307 626	313 330	212	100 156
1955	134	158 068	358	163 547	492	321 615	587 299	187	87 391
1956	151	192 870	440	179 259	591	372 129	519 881	200	102 603

Source : Institut National de Statistique.

2. — *Evolution des sociétés commerciales* (1).

Dans le commerce de détail, les constitutions de sociétés sont quelque 2 % plus nombreuses que l'an dernier, tandis que leur capital nominal s'accroît de plus de 30 %. Les nouvelles sociétés anonymes et en commandite par actions sont moins nombreuses qu'en 1955, tandis que le capital nominal mis en jeu représente plus du double. Par contre, le nombre de nouvelles sociétés de personnes à responsabilité limitée augmente, mais leur capital total est moindre qu'en 1955. Les augmentations nettes de capital régressent quelque peu pour le commerce de détail; les dissolutions de sociétés augmentent de 20 unités mais le capital affecté a diminué de plus de 1 million de francs par rapport à 1955.

Dans le commerce de gros et le commerce extérieur, l'augmentation en nombre et en capital nominal est marquée pour toutes les formes de sociétés nouvellement constituées. Les augmentations nettes de capital sont en diminution, du fait à la fois de la régression des augmentations de capital et de l'accroissement des réductions de capital. Enfin, les dissolutions de sociétés augmentent tant pour le nombre que pour le capital nominal.

En bref, la préférence se maintient, dans le commerce de détail comme dans le commerce de gros et le commerce extérieur, pour les sociétés de personnes à responsabilité limitée, plus nombreuses et possédant un capital nominal moyen moins important que les sociétés anonymes ou en commandite par actions.

3. — *Faillites et concordats.*

Le double mouvement inverse se continue en 1956 : le nombre des faillites, en augmentation annuelle régulière pour chacune des trois Cours d'appel, dépasse cette fois celui de 1953 qui était le plus élevé de l'après-guerre. Les concordats judiciaires diminuent à nouveau de 17 unités,

Déclarations de faillite et concordats judiciaires

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (a)				Concordats judiciaires (b)			
	1938	1954	1955	1956	1938	1954	1955	1956
Cour d'Appel de :								
Bruxelles	417	391	435	540	158	77	72	61
Gand	149	142	151	169	56	43	32	33
Liège	89	146	112	129	51	68	67	60
Le Royaume..	**655**	**679**	**698**	**838**	**265**	**188**	**171**	**154**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données de ce tableau ne correspondent pas toujours avec celles des faillites traitées, relevées dans la statistique judiciaire.
(b) Avant la guerre, concordats préventifs à la faillite.

(1) Cf. tableau à la page précédente.

soit 11 pour la Cour d'appel de Bruxelles et 7 pour celle de Liège, tandis que la Cour d'appel de Gand enregistre un concordat en plus.

§ 3. — CHIFFRE D'AFFAIRES

Rappelons que des informations statistiques directes relatives aux chiffres d'affaires n'existent que pour certaines formes de commerce (grands magasins à rayons multiples, coopératives, magasins à succursales, grossistes en alimentation générale). Des indications précieuses certes, mais indirectes, existent seules pour les commerçants isolés : l'évolution des ventes réalisées par les grossistes en alimentation générale; cette évolution, qui est très voisine de celle des entreprises à succursales (en alimentation) ainsi que de celle de la consommation privée établie par le Groupe d'Etude de l'Institut de Sociologie Solvay, serait ainsi représentative de l'activité des commerçants isolés (1).

1. — *Ventes à la consommation.*

Les ventes aux particuliers, dites ventes à la consommation, sont en hausse, quel que soit le mode de distribution envisagé.

Cette augmentation d'activité, qui se présente très différemment selon les circuits de distribution, est connue de façon directe pour les groupes ci-dessous.

Ventes à la consommation
(1953 = 100)

ANNÉE	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation)
1950	88	81	92
1951	97	90	98
1952	99	97	98
1953	100	100	100
1954	106	109	103
1955	114	115	107
1956	124	125	120

Sources : Institut National de Statistique.
Banque Nationale de Belgique.

Par rapport à 1955, les indices établis par l'Institut National de Statistique font apparaître un accroissement du chiffre d'affaires de 12 % pour les magasins à succursales (alimentation), de 9 % pour les grands magasins à rayons multiples et de 8,7 % pour les coopératives. Pour l'année, l'indice des prix de détail augmente de 2,9 % pour l'ensemble des produits et de 2,7 % pour les produits alimentaires, de telle sorte que le volume des ventes à la consommation est en augmentation dans les trois modes de distribution.

Par contre, pour les magasins spécialisés en sous-vêtements, l'indice des ventes se situe au même niveau qu'en 1955 : compte tenu de la hausse de prix, le volume des ventes est donc en régression. Dans les magasins ne vendant que des chaussures et des pantoufles, l'indice des ventes passe de l'indice 96 à 100 (1953 = 100).

(1) *L'Economie belge en 1955*, op. cit., p. 172 et 173.

Au stade du commerce de gros, seul le chiffre d'affaires des grossistes en alimentation, dont la clientèle est formée de détaillants indépendants, fait l'objet de relevés statistiques. L'indice annuel dénote un accroissement de ventes de 19 %; ce dernier doit être mis en parallèle avec le fait que l'indice le plus élevé des ventes au détail concerne les magasins à succursales en alimentation, et que, parmi les articles vendus par les autres grands organismes de distribution, ce sont les ventes de produits alimentaires qui présentent la plus forte hausse. L'examen de la nature des produits vendus est fait au chapitre « Consommation ».

Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante

(1953 = 100)

PÉRIODE	1953 (a)	1954 (a)	1955 (a)	1956 (a)
Janvier	94	104	99	106
Février	89	97	100	116
Mars	97	105	115	123
Avril	98	106	107	110
Mai	97	102	108	128
Juin	101	110	120	121
Juillet	108	111	108	117
Août	107	110	119	136
Septembre	105	111	117	128
Octobre	96	100	108	133
Novembre	94	104	108	202
Décembre	114	120	125	164
L'année (b)...	**100**	**107**	**111**	**132**

Sources : Fédération des Distributeurs Grossistes en Alimentation.
Institut National de Statistique.

(a) *Nombre de firmes recensées pour l'indice mensuel comme pour l'indice annuel :*
en 1953 : 49;
en 1954 : 48;
en 1955 : 47;
en 1956 : 46.

(b) Le chiffre d'affaires total des 48 firmes recensées en 1948 s'élève à 1.229 millions de francs. Sur base 1953 = 100, l'indice annuel de 1948 est de 89.

2. — *Recettes du Timbre et des taxes assimilées.*

L'augmentation des recettes dues au Timbre et taxes assimilées est de 13 %. Toutefois, pour l'apprécier, il faut tenir compte des relèvements de taux qui ont eu lieu dans le courant de 1955 et n'ont donc pas affecté les rentrées des premiers mois de cette année : ils auraient rapporté en 1956 quelque 1 700 millions de francs. Ainsi, l'accroissement de recettes résultant de l'activité économique serait de l'ordre de 5,5 %.

Ce taux d'accroissement couvre d'autres branches que le commerce de détail mais n'est pas en contradiction avec l'augmentation d'activité décelée par ailleurs dans la distribution.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre

MOIS	1954	1955			1956		
	Chiffres absolus (en millions de francs)	Chiffres absolus (en millions de francs)	Période correspondante de 1954 = 100		Chiffres absolus (en millions de francs)	Période correspondante de 1955 = 100	
			Indice brut	Indice net (a)		Indice brut	Indice net (a)
Janvier	1 685	1 848	110	108	2 023	109	108
Février	1 559	1 775	114	114	2 163	122	121
Mars	1 709	1 834	107	107	2 190	119	119
Avril	1 634	1 739	106	106	2 132	123	123
Mai	1 746	1 818	104	104	2 180	120	120
Juin	1 641	1 870	114	114	2 289	122	122
Juillet	1 698	2 076	122	122	2 303	111	111
Août	1 786	1 937	108	108	2 194	113	113
Septembre	1 799	2 095	116	116	2 174	104	104
Octobre	1 769	2 139	121	121	2 213	103	102
Novembre	1 839	2 220	121	121	2 343	106	101
Décembre	1 830	2 210	121	120	2 360	107	103
L'année...	**20 695**	**23 561**	**114**	**112**	**26 564**	**113**	**110**
Indice prix de gros (1936/1938 = 100)	410	419			430		

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Obtenu en divisant l'indice brut par l'indice des prix de gros.

§ 4. — CRÉDIT A LA DISTRIBUTION (1)

L'usage commercial ou industriel des crédits distribués n'est connu que pour la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, spécialisée dans le crédit aux classes moyennes.

Cette institution née de la fusion, le 1er janvier 1947, de divers organismes publics de crédit aux classes moyennes, clôture avec l'année 1956 la première période décennale de son activité. Les résultats peuvent se caractériser brièvement par la généralisation et la consolidation du crédit professionnel et du crédit à l'outillage artisanal. Du reste, le « plafond » légal des engagements qui avait été fixé à 2 milliards en 1947 (2), a été relevé à 3 milliards en 1952 (3), à 3,5 milliards en décembre 1953 (4),

(1) Les ventes à tempérament, qui ont plutôt une forme de crédit à la consommation, sont traitées au chapitre relatif à cette dernière.

(2) Arrêté-loi du 28 février 1947 (*Moniteur belge* du 13 avril 1947).

(3) Loi du 17 avril 1952 (*Moniteur belge* du 30 avril 1952).

(4) Loi du 28 décembre 1953 (*Moniteur belge* des 1-2 février 1954).

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés

ANNÉE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen
1949	5 528	576 348	104,3
1950	5 568	760 299	136,5
1951	3 830	502 737	131,3
1952 (a) ...	5 159	735 458	142,5
1953	6 572	988 981	150,5
1954 (a) ...	7 157	1 135 004	158,6
1955 (a) ...	7 179	1 180 188	164,4
1956 (a) ...	7 222	1 277 465	176,9

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel

(a) Relèvement du « plafond » légal des engagements.

à 3,75 milliards en mai 1955 (1), à 4 milliards en décembre 1955 (2), à 4,25 milliards en juin 1956 (3). Cette augmentation des moyens d'action se répartit entre les quatre catégories de crédit : outillage artisanal, batellerie sinistrée, sinistres mobiliers et crédit professionnel.

De 1955 à 1956, les crédits accordés haussent de 97 millions de francs; cette hausse a été absorbée dans son entièreté par l'augmentation des crédits professionnels qui passent de 1 032 217 000 F en 1955 à 1 129 518 000 F en 1956; l'importance relative de ces derniers s'élève quelque peu (de 87 % à 88 %). Parmi eux, les crédits au commerce de gros et de détail retrouvent leur niveau de 1954, passant de 215 856 000 F à 244 685 000 F, soit de 20,91 % à 21,66 %.

(1) Arrêté royal du 29 mai 1955 (*Moniteur belge* du 17 juin 1955).
(2) Arrêté royal du 21 décembre 1955 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1955).
(3) Loi du 7 juin 1956 (*Moniteur belge* des 18-19 juin 1956).

CHAPITRE V

TOURISME

En 1955, l'activité record dans les différents secteurs du tourisme pouvait, en grande partie, s'expliquer par l'été exceptionnellement bon. Il n'en a plus été de même en 1956 où, au contraire, les circonstances climatiques ont été extrêmement défavorables; néanmoins, les résultats ont été, dans l'ensemble, satisfaisants et traduisent une nouvelle progression par rapport à l'année précédente. Cette constatation n'en devient donc que plus significative et rend nettement compte des possibilités de développement dans ce secteur tertiaire de l'économie. Il faut en effet considérer que le besoin de passer les vacances en dehors de la résidence habituelle est devenu très intense et est certainement susceptible d'être stimulé encore davantage. Le succès dépendra de la mesure dans laquelle l'offre de conditions plus intéressantes à la clientèle pourra être conciliée avec la rentabilité des entreprises et des facilités institutionnelles qui seront accordées aux vacanciers.

§ 1. — INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DU TOURISME

1. — *Emploi et investissements.*

Au 30 juin 1956, 5 692 employeurs et 23 811 assujettis de l'industrie hôtelière étaient affiliés à l'Office National de Sécurité Sociale; la diminution, assez nette par rapport à l'année précédente, a donc atteint, respectivement, 213 et 769 unités, mais la moyenne journalière du nombre de chômeurs complets a fléchi à 3 756 unités, contre 4 110 en 1955. Quant à l'emploi dans les autres secteurs de l'activité touristique, aucune modification importante ne s'est produite, de sorte que le total des personnes occupées par l'ensemble des activités touristiques, estimé en 1954 par le Commissariat général au Tourisme à plus de 150 000, est resté du même ordre.

En ce qui concerne les investissements pratiqués dans le secteur hôtelier au cours de 1956, les crédits à taux réduit et ordinaire consentis par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Caisse Nationale de

Crédit Professionnel en application des lois du 7 août 1953 (1) et du 31 mai 1955 (2) s'élèvent à 74 millions de francs. Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur les dommages de guerre (3), et grâce aux priorités exceptionnelles accordées à certains dossiers, ceux des entreprises hôtelières ont été à présent pratiquement tous examinés. Mais, dans les circonstances actuelles, ces investissements ne suffisent pas à augmenter la capacité de logement hôtelière; la majorité des crédits a d'ailleurs été utilisée pour la transformation et la modernisation d'établissements existants.

Il convient cependant de remarquer que, si la capacité hôtelière proprement dite ne se développe pas et qu'elle a même régressé d'environ 30 % par rapport à 1939, bien des hôtels et des pensions ont été transformés ou reconstruits après la guerre en immeubles à appartements. A la fin de l'année, le nombre d'hôtels était de 2 169, contre 2 200 fin 1955, tandis que le nombre de chambres avait augmenté de 39 422 à 40 082; aussi, la capacité d'hébergement s'est-elle néanmoins accrue.

2. — *Apport de devises.*

Les données relatives aux déplacements de touristes et de voyageurs, telles qu'elles apparaissent dans les statistiques des paiements internationaux, sont très partielles et ne donnent donc que des tendances très géné-

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs

(en millions de francs)

ANNÉE	Tourisme et voyageurs			Total des transactions invisibles (a)		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1953	2 115	2 874	— 759	25 031	26 623	— 1 592
1954	2 437	2 542	— 105	27 635	28 516	— 881
1955	3 108	2 637	+ 471	33 461	31 767	+ 1 694
1956	4 006	2 812	+ 1 194	41 826	37 200	+ 4 626

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Les données de la Banque Nationale sur les transactions invisibles ne comprennent pas les donations.

(1) Loi du 7 août 1953, concernant l'aide à la création, à l'extension et à la rationalisation des entreprises industrielles et artisanales (*Moniteur belge* du 17 octobre 1953).

(2) Loi du 31 mai 1955 concernant l'aide à la construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels et artisanaux (*Moniteur belge* du 18 juin 1955).

(3) Les lois des 1er octobre 1947, 25 mai 1951, 1er août 1952 et 31 juillet 1953, relatives à la réparation des dommages de guerre aux biens privés, ont été coordonnées par un arrêté royal du 30 janvier 1954 (*Moniteur belge* du 19 février 1954), modifié par la loi du 3 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 29 juillet 1956).

rales. En effet, les dépenses touristiques sont à présent en grande partie couvertes par des billets belges achetés contre devises étrangères sur le marché libre, tandis que les agences de voyage compensent leurs dettes extérieures par leurs créances sur l'étranger. Par rapport à 1953, les recettes auraient, après une progression continue, quasi doublé. Les dépenses, dont la hausse a été beaucoup moins forte, auraient à peine retrouvé le niveau de 1953 après un fléchissement pendant les années intermédiaires. En s'en tenant à ces chiffres partiels (1), les deux dernières années ont produit une plus-value importante révélant l'intérêt que le tourisme représente pour l'économie belge et l'attention que mérite son développement.

Alors que les nuitées des étrangers ont augmenté de 5,3 % par rapport à 1955, les recettes en devises provenant du tourisme ont crû de 25 %. On peut sans doute en conclure que l'augmentation générale des revenus en Europe occidentale comme aux Etats-Unis et la libération, dans certains pays voisins, des allocations de devises aux touristes ont permis un accroissement des dépenses moyennes par touriste. A la suite de la suppression des passeports dans les relations avec certains pays, les voyages touristiques d'un ou deux jours sont aussi devenus beaucoup plus fréquents.

§ 2. — ACTIVITÉ TOURISTIQUE

1. — *Résultats financiers de l'industrie hôtelière.*

Si le nombre des nuitées enregistrées au cours de 1956 a continué sa progression observée depuis 1949, le rythme s'en est pourtant quelque peu ralenti; il n'a plus été en 1956 que de 7,3 % contre 10 % en 1955. Ce nouveau progrès a porté néanmoins le niveau des nuitées à 82,6 % au-dessus du niveau de 1951.

Les nuitées des Belges se sont accrues de 8 %. Par région touristique, le littoral a, une fois de plus, rencontré le plus grand succès, les nuitées y ayant augmenté de 11 %; par contre, on note le statu quo pour les villes d'art, une progression de 1 % pour la région Ardennes-Meuse et de moins de 1 % pour les autres communes touristiques.

Quant aux étrangers, l'accroissement global des nuitées est de 5,3 %; l'évolution est assez générale, car, si on note, pour certains pays, une régression, elle relève plutôt de fluctuations peu importantes. Les pointes sont marquées par les nuitées des Français (+ 8,7 %) et des Néerlandais (+ 6%). Par région touristique, l'augmentation des nuitées est de 9,9 % pour la côte, 1,8 % pour les villes d'art, 13 % pour la région Ardennes-Meuse et de 3,9 % pour le reste du pays. La forte progression dans la région Ardennes-Meuse est surtout due à l'affluence des touristes français et néerlandais. Les ressortissants britanniques demeurent, comme de tradition, les meilleurs clients étrangers avec 27 % des nuitées d'étrangers, suivis

(1) En 1957, le Groupe d'Etude de la Comptabilité nationale de l'Institut de Sociologie Solvay a fait une nouvelle évaluation des recettes provenant du tourisme. Celles-ci s'élèveraient pour 1953 à 3,6 milliards, pour 1954 à 4,14 milliards, pour 1955 à 4,78 milliards et pour 1956 à 5,18 milliards.

Répartition des nuitées par pays de provenance (a)

PAYS DE PROVENANCE	1949		1950		1951		1952		1953		1954		1955		1956	
	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)	En milliers d'unités	Indice (1939 = 100)
Etranger :																
Grande-Bretagne	264	68,9	262	68,4	411	107,3	448	117,0	535	139,6	684	178	810	211	845	220
France	190	64,6	232	78,9	322	109,5	365	124,1	497	169,0	505	172	603	205	656	223
Pays-Bas	197	34,4	213	37,2	276	48,3	302	52,8	336	58,7	371	65	394	69	418	73
Allemagne (Occidentale)	(b)		(b)		60	32,1	98	52,4	168	90,0	221	118	268	143	274	146
Suisse	43	110 3	38	97,4	50	128,2	50	128,2	55	141,0	56	143	61	156	61	156
U. S. A.	91	211,6	111	258,1	122	283,7	174	404,6	189	440,0	198	460	226	525	227	527
Autres pays	331	106,8	330	106,5	390	125,8	403	130,0	428	138,0	488	157	546	176	584	188
Total ...	**1 116**	**61,0**	**1 186**	**64,9**	**1 631**	**89,2**	**1 840**	**100,7**	**2 208**	**120,7**	**2 523**	**138**	**2 908**	**159**	**3 065**	**168**
Belgique	**3 480**		**3 709**		**4 821**		**6 197**		**6 926**		**7 440**		**8 076**		**8 721**	
Total général ...	**4 596**		**4 895**		**6 452**		**8 037**		**9 134**		**9 963**		**10 984**		**11 786**	

Sources : Institut National de Statistique.
Commissariat général au Tourisme.

(a) Sont seulement reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement.
(b) Repris dans la statistique *Autres pays*.

par les Français avec 21 %, les Néerlandais avec 14 %, les Allemands avec 9 % et les ressortissants des Etats-Unis avec 7 %; l'importance relative de ces groupes n'a pas subi de modification par rapport à 1955. La forte progression par rapport à 1939 du tourisme américain illustre nettement qu'il s'agit d'un nouveau marché apparu après la guerre; les prévisions quant à son expansion future sont fort optimistes.

Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes

RÉGION TOURISTIQUE	Selon le pays de résidence		En fonction du total des nuitées		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
Littoral	72	32	53	8,5	61,5
Villes d'art	7	53	5,5	14	19,5
Ardennes-Meuse	12	9	9	2	11
Autres régions	9	6	6,5	1,5	8
Le Royaume ...	**100**	**100**	**74**	**26**	**100**

Sources : Commissariat général au Tourisme.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Pour les Belges et étrangers ensemble, la répartition du total des nuitées d'après les régions touristiques montre que le littoral reste de loin la région la plus favorisée; il progresse encore de 11 % par rapport à 1955 et s'attribue plus de 61 % de l'ensemble. Par contre, l'augmentation pour la région Ardennes-Meuse ne s'élève qu'à 3,3 % contre 17 % en 1955; pour les villes d'art et l'ensemble des autres communes touristiques, elle est de 1,3 % seulement contre respectivement 7 et 18 % l'année précédente. Les stations balnéaires constituent le lieu de prédilection des Anglais. Les étrangers témoignent généralement de l'intérêt pour les villes d'art où les nuitées s'élèvent à 1 639 000, contre 630 000 pour les Belges. Les Français se répartissent dans les quatre régions. Les Néerlandais sont attirés par la région ardennaise autant que par les villes d'art.

L'indice des prix moyens de pension, établis par le Commissariat général au Tourisme sur la base des prix de pension mentionnés au Guide officiel des Hôtels, a subi une hausse de 4 % à la suite de l'augmentation de certains coûts, retrouvant ainsi le niveau de 1949. Toutefois, cette hausse concerne uniquement les prix de 175 F et plus, ce qui prouve l'effort fait pour gagner de nouveaux clients parmi les classes à revenus plus modestes et pour inciter à la prolongation des séjours. Les prix des

établissements non reconnus comme « hôtels » sont d'environ 20 à 30 % plus bas, mais ces établissements ne doivent pas satisfaire aux mêmes exigences de confort.

Prix moyens de pension

ANNÉE	Indices (1949 = 100)				Chiffres absolus (en francs)
	Littoral	Ardennes et région mosane	Autres régions	Ensemble du pays	
1949	100,0	100,0	100,0	100,0	180/190
1950	89,6	93,9	98,3	91,7	165/173
1951	95,3	94,9	98,4	94,5	170/180
1952	95,7	95,4	102,0	95,7	172/182
1953	95,8	96,2	107,0	97,3	175/185
1954	94,4	95,4	102,0	95,7	172/182
1955	96,3	95,7	103,0	96,5	174/183
1956	100,0	102,1	107,0	100,4	181/191

Sources : Commissariat général au Tourisme.
Diverses.

Du fait que la régression du nombre d'hôtels coïncide avec un accroissement des nuitées, on peut conclure à une exploitation plus favorable des établissements. Néanmoins, le double problème de la capacité hôtelière aux époques d'affluence et de la rentabilité des exploitations par l'extension de la saison est loin d'être résolu.

Alors que, depuis 1952, l'importance relative des nuitées enregistrées pendant la « saison » fléchissait au profit de celles « hors saison », cette tendance a été interrompue en 1956. C'est le choix du moment de leurs

Répartition des nuitées par saison

PÉRIODE	Belges		Etrangers		Total	
	« Thrift season » (a)	Saison (b)	« Thrift season » (a)	Saison (b)	« Thrift season » (a)	Saison (b)
1947-1951	23,2 %	76,8 %	47,0 %	53,0 %	29,2 %	70,8 %
1951-1952	18,9 %	81,1 %	40,0 %	60,0 %	23,7 %	76,3 %
1952-1953	21,0 %	79,0 %	36,5 %	63,5 %	24,7 %	75,3 %
1953-1954	22,0 %	78,0 %	37,6 %	62,4 %	26,3 %	73,7 %
1954-1955	22,4 %	77,6 %	36,7 %	63,3 %	26,2 %	73,8 %
1955-1956	21,9 %	78,1 %	37,2 %	62,8 %	25,9 %	74,1 %

Source : Commissariat général au Tourisme.

(a) Il s'agit principalement de « week-ends » et d'événements touristiques situés en dehors de la saison proprement dite.
(b) Du 1er juin au 30 septembre.

vacances par les nationaux qui est responsable de cette situation. Comme ils représentent les trois quarts de la clientèle hôtelière, le développement du tourisme « hors saison » doit être envisagé en premier lieu pour les nationaux. On constate d'ailleurs pour les étrangers une expansion des nuitées hors saison. Cette extension de la saison permettrait aux établissements hôteliers de faire des prix plus bas qui auraient en retour une influence sur la durée moyenne de séjours. On l'a constaté l'an dernier eu égard aux avantages accordés par « Westtourisme ». En 1956, la durée moyenne du séjour ne s'est pas modifiée par rapport à 1955.

Quant aux résultats financiers, on peut admettre une augmentation de l'ordre de 7 % des recettes par rapport à 1955; en y comprenant celles des restaurants, les recettes globales doivent s'élever à environ 4 milliards de francs. Le pourcentage d'augmentation évolue donc dans le voisinage de celui relatif aux nuitées. Pourtant, l'expansion du tourisme devant s'effectuer en gagnant les couches sociales à revenu plus modeste et nanties d'un budget de vacances plus limité, l'écart pourrait se creuser quelque peu, les recettes progressant moins vite que le nombre de vacanciers.

2. — *Incidence sur l'économie des transports.*

Les recettes de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges provenant du tourisme peuvent être estimées à 540 millions de francs, contre 526 millions l'année précédente.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)
Société Nationale des Chemins de Fer Belges
(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en millions d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	En % de la période non touristique		En millions d'unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1950.....	5 565	6 001	108	192	260	138	122 667	167 125	136
1951.....	5 769	6 399	111	193	278	144	122 042	176 707	145
1952.....	5 891	6 712	114	203	295	145	126 785	183 446	144
1953.....	5 751	6 373	111	207	285	137	135 442	187 984	138
1954.....	5 357	6 510	121	199	282	141	129 989	187 166	144
1955.....	5 610	6 572	117	204	289	141	134 059	192 385	144
1956.....	5 920	6 455	109	212	277	131	142 347	189 798	133

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue.
(c) Période juin-septembre.

Au cours de la période touristique 1956, le nombre de voyageurs et le nombre de voyageurs/kilomètres ont tous deux fléchi après une progression continue pendant les dernières années. Sans doute, les circonstances climatiques ont-elles fait renoncer à beaucoup d'excursions; par ailleurs, la clémence de l'hiver a favorisé les week-ends, surtout vers la Noël et le Nouvel An. Il apparaît aussi que les transports routiers attirent une grande partie de la clientèle touristique.

Le trafic des voyageurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a encore progressé, toutefois dans une plus forte proportion en période ordinaire qu'en période touristique. Les recettes attribuables au trafic de tourisme peuvent être évaluées à 265 millions de francs, contre 252 millions en 1956. La différentiation entre la période touristique et non touristique apparaît de la manière la plus nette au littoral où les recettes perçues au cours des mois de juin à septembre représentent les trois cinquièmes du total de l'année pour cette région.

La ligne Ostende-Douvres a, en 1956, enregistré un nombre record de passages, tant en période touristique qu'en période non touristique. Le nombre total de voyageurs a été de 877 666, soit 60 671 de plus qu'en 1955. On observe surtout la progression des traversées en dehors de la saison; de 1954 à 1955, le trafic en période non touristique et en période touristique avait augmenté respectivement de 6,7 % et de 17,1 %; de 1955 à 1956, les taux d'augmentation ont été respectivement 13,8 % et 5 %. Cette évolution répond à celle des nuitées pour les étrangers où la part hors saison s'est également accrue. Les recettes ont toutefois progressé dans une mesure moindre, à cause des réductions plus nombreuses accordées sur les tarifs et de la préférence de plus en plus marquée pour la 2e classe moins onéreuse.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs

Ligne maritime Ostende-Douvres

(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Recettes		
	Période non touristique (a) (en unités)	Période touristique (b)		Période non touristique (a) (en milliers de francs)	Période touristique (b)	
		En unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1950	15 430	67 399	437	4 177	12 565	301
1951	18 018	83 400	463	4 829	13 706	284
1952	19 396	93 366	481	4 735	16 609	350
1953	21 423	117 800	549	5 818	17 998	309
1954	25 902	127 260	491	8 011	21 711	271
1955	27 598	149 053	540	7 814	25 604	327
1956	31 416	156 584	498	..	..	..

Source : Ministère des Communications.

(a) L'année, période juin-septembre exclue.
(b) Période juin-septembre.

§ 3. — TOURISME SOCIAL

Le nombre des nuitées dans les établissements de vacances subsidiés par le Commissariat Général au Tourisme a augmenté de 11 %. Cette progression est donc supérieure à la hausse des nuitées des Belges (+ 8 %) pour l'ensemble de l'hôtellerie et, contrairement à ces dernières, elle s'est maintenue au même niveau qu'en 1955; elle marque donc bien la tendance fondamentale à l'expansion du tourisme social. Le nombre d'établissements ne s'est pas modifié; la capacité de logement a néanmoins évolué favorablement. Comme le nombre d'usagers s'est accru à un rythme plus rapide, on peut en conclure que le rendement des exploitations s'est quelque peu amélioré.

Par ailleurs, le nombre des ayants droit aux congés payés affiliés à l'Office National de Sécurité Sociale et au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs s'est élevé à 1 935 330 personnes, soit une augmentation de 23 555 par rapport à 1955. Les allocations de vacances ont également progressé et atteignent 5 174 millions de francs.

De nouveaux efforts ont été faits en 1956 en vue de promouvoir le tourisme social. Les subventions octroyées en 1956, à charge du budget des Communications, aux établissements de vacances se sont élevées à 29 980 000 F. Un montant total de 164 465 000 F a donc été réparti depuis 1945, à raison de 85 % aux « maisons » et de 15 % aux établissements de tourisme par relais. Il s'avère que depuis 1954 une part plus importante a été réservée à ces derniers établissements.

Si le tourisme social rencontre un intérêt croissant, il reste que l'équipement existant est loin d'être suffisamment employé. Le faible degré de rentabilité qui en résulte ne permet pas de baisser davantage les prix de sorte qu'un grand nombre de familles à revenus plus modestes reste exclu du bénéfice des vacances. Ainsi le développement du tourisme social demeure dominé par certains problèmes d'ordre technique qui ont déjà été soulevés à maintes reprises : intéresser davantage aux vacances la grande masse des bénéficiaires des congés payés en intensifiant la propagande; faciliter le financement des séjours par l'organisation et l'encouragement de l'épargne en vue des vacances; étendre la période des congés.

Coefficient d'occupation dans les maisons et centres de vacances
(en pour-cent)

MOIS	1954	1955	1956
Mai	12	20	16
Juin	24	24	26
Juillet	54	60	63
Août	61	64	67
Septembre	17	23	19
Moyennes par mois	**33**	**38**	**38**

Source : Commissariat général au Tourisme.

1. — *Logement et pension à bon marché.*

Les prix du logement et de la pension sont pour bien des familles le principal obstacle aux vacances.

Etablissements de vacances populaires

DÉSIGNATION	Nombre d'installations				Nombre de lits				Nombre de nuitées			
	1951	1954	1955	1956	1951	1954	1955	1956	1951	1954	1955	1956
Maisons et centres de vacances	29	30	26	26	3 694	5 843	6 782	7 136	188 417	282 558	342 640	395 121
Auberges de jeunesse	38	43	39	40	2 609	3 245	3 022	3 298	129 890	150 493	148 151	154 256
Etablissements des Amis de la Nature	17	26	21	19	850	1 307	1 117	1 308	28 221	51 205	55 126	73 699
Gites d'étapes	31	29	30	29	1 321	1 399	1 325	1 214	46 615	58 578	60 709	62 735
Total	**115**	**128**	**116**	**114**	**8 474**	**11 794**	**12 246**	**12 956**	**393 143**	**542 834**	**606 626**	**685 811**

Source : Commissariat général au Tourisme.

Malgré les efforts des organisations ouvrières et autres et malgré les subventions allouées par l'Etat, les tarifs pratiqués par les établissements de vacances populaires, dans les limites de leurs prix de revient, restent très élevés. Il convient de noter encore la coopération de l'hôtellerie dans le domaine du tourisme social. En 1956, 183 hôtels disposant au total de 2 617 lits ont, dans cet esprit, offert des prix de pension complète variant entre 100 et 125 F, pourboires et taxes non compris.

2. — *Etalement de la période des vacances.*

Le tableau repris à la page précédente traduit nettement la concentration des nuitées sur deux mois de pointe et une occupation insuffisante durant le reste de la saison. La légère amélioration du coefficient pour juin résulte sans doute de la publicité menée en faveur de ce mois et des prix inférieurs offerts pour cette période.

Selon le Commissariat général au Tourisme, on obtiendrait en répartissant judicieusement les congés entre le 1er juin et le 15 septembre le même résultat qu'en doublant l'équipement existant; la répartition des frais d'exploitation sur une période plus longue et sur un plus grand nombre de clients entraînerait une diminution du prix de revient et partant du prix de la pension. En somme, tant pour le tourisme social que pour l'hôtellerie traditionnelle, il s'agit d'assurer une rentabilité suffisante des installations au profit final du vacancier. Il faut d'abord que lui soit donnée la possibilité de prendre son congé en dehors des mois de pointe. Mais la solution de ce problème se heurte

à de nombreux obstacles tels que : la préférence traditionnelle pour juillet-août, les nécessités de l'activité économique, les habitudes régionales et locales (kermesse), les vacances scolaires.

3. — *Epargne en vue des vacances.*

Si des organisations ouvrières ont déjà fondé des caisses de voyage dont le succès est assuré, l'épargne en vue des vacances ne progresse pourtant pas suffisamment. Les initiatives en ce sens mériteraient d'être plus soutenues et coordonnées.

4. — *Transports à prix réduit.*

La S.N.C.B. a, comme les années précédentes, accordé aux bénéficiaires de congés payés des billets aller et retour de deuxième classe d'une durée de validité de 20 jours pendant la période mai-octobre. Mais ils ont peu utilisé cette facilité.

§ 4. — TRAFIC TOURISTIQUE BELGE A L'ÉTRANGER

D'après les données rassemblées par le Comité du Tourisme de l'O.E.C.E. dans son étude annuelle sur le trafic touristique des pays membres, ceux-ci ont enregistré en 1956, l'arrivée de quelque 2,1 millions de Belges; l'augmentation est de plus de 8 % par rapport à 1955 et d'environ 18 % par rapport à 1953.

Le courant touristique des Belges vers l'étranger révèle une préférence très marquée pour la France, qui a compté 856 000 arrivées de touristes belges, soit environ le quart de l'ensemble de ses visiteurs venant des pays de l'O.E.C.E.; l'Italie en a accueilli 421 000, l'Allemagne 356 000, la Suisse 205 000 et les Pays-Bas 105 000. Par référence à 1953, on constate des progressions de l'ordre de 50 % vers l'Allemagne, de 60 % vers l'Italie, de 20 % vers la France tandis que le nombre de voyages en Suisse et aux Pays-Bas doit plafonner.

Par ailleurs, on constate que la Belgique n'est pour aucun autre pays une destination principale. Ainsi la majorité des Néerlandais se rendent en Allemagne où ils représentent avec 693 000 unités 21 % du total originaire des pays de l'O.E.C.E.; en nombre absolu, ils s'attribuent la première place dépassant à présent le nombre de touristes des Etats-Unis. L'Italie est le but principal des Allemands, des Français, des Anglais.

TROISIÈME PARTIE

Finances, Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Au cours de l'année 1956, le déséquilibre des paiements européens s'est accentué, certains pays enregistrant des excédents considérables et d'autres des déficits non moins importants. En outre, la balance globale des paiements de l'Europe envers la zone dollar a accusé des déficits beaucoup plus substantiels vers la fin de l'année, en raison des événements internationaux en général et de la nécessité de couvrir l'insuffisance de l'approvisionnement en combustible par des achats de pétrole et de combustibles américains.

En raison de sa perméabilité particulière à la conjoncture internationale et du développement simultané d'une demande interne, nourrie cette fois par l'accroissement général des revenus des particuliers, l'économie belge n'a pas échappé, notamment vers la fin de l'année, aux tensions monétaires et financières propres aux sommets de la conjoncture économique.

A cette occasion, il semble que se soit imposée la nécessité d'intégrer les objectifs de la politique budgétaire dans le cadre plus vaste de l'orientation générale de l'évolution économique et sociale du moment, conformément aux principes d'une saine gestion monétaire.

Depuis 1948, les gouvernements successifs ont pu assez facilement résoudre les problèmes de Trésorerie de l'Etat, en dépit du déficit permanent des budgets globaux, grâce dans une large mesure aux liquidités fournies automatiquement par l'accroissement ininterrompu de la monnaie scripturale et par le jeu des coefficients bancaires. Cette expansion monétaire avait sa source principale dans la situation favorable de la balance des paiements.

Cependant, à partir du second semestre de 1956, la persistance de la haute conjoncture, les importants travaux publics et les efforts d'investissements du secteur privé stimulés par les lois du 7 août 1953, du 1er juillet 1954 et du 31 mai 1955, ont fortement sollicité les capitaux disponibles. Simultanément, en vue de satisfaire à leurs propres besoins, les parastataux

furent amenés à rappeler une partie des fonds qu'ils avaient confiés à la Trésorerie. A ce même moment, les bonis de la balance des paiements commencèrent à régresser et à être bientôt remplacés par des déficits.

C'est pourquoi, en dépit de l'excédent de recettes du budget ordinaire affecté à la couverture du budget extraordinaire, la Trésorerie de l'Etat s'est trouvée fort resserrée en fin d'année au point que des opérations particulières de financement par les banques et par l'escompte du droit de tirage sur le Fonds Monétaire International furent indispensables.

On voit ainsi combien le problème de l'équilibre financier déborde du cadre fixé par les budgets initialement déposés. Ceux-ci subissent tout d'abord les répercussions des amendements parlementaires, des feuilletons de crédits supplémentaires, de l'aggravation continue des crédits reportés et, dans le sens de la baisse, la contraction provoquée par les annulations de crédits en fin d'exercice. D'autre part, la Trésorerie doit supporter les fluctuations de la dette flottante, composée principalement des certificats de trésorerie souscrits par les banques en contrepartie de leurs dépôts et des fonds confiés au Trésor par les Pouvoirs subordonnés. Ceci explique les implications multiples qu'a entraînées pour le Trésor la transformation du climat conjoncturel à la fin de l'année.

On ne s'étonne pas dans ces conditions que la vive expansion de la demande globale et le déficit de la balance des paiements aient entraîné la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse relative des cours des fonds publics.

L'apparition de déficits dans la balance commerciale s'explique d'ailleurs. Elle est la conséquence du fait que la demande interne belge a continué à se développer alors que des mesures de restriction monétaire et financière étaient adoptées dans plusieurs pays importants en vue d'atténuer chez eux une expansion jugée excessive de la demande globale. L'économie belge ne pouvait manquer de ressentir l'effet de ces mesures d'autant plus que, d'autre part, en 1955 des dispositions fort libérales avaient été prises en matière de transferts de capitaux alors que la balance des paiements était excédentaire. Les fluctuations de celle-ci apparaissent donc, selon un schéma fort classique, comme l'agent par lequel l'économie belge a reçu les impulsions de la conjoncture internationale; le Trésor, plus directement, et aussi, par contrecoup, l'exécution des budgets en ont subi l'incidence. De ce fait, la continuité dans les travaux d'investissements de l'Etat risque d'être entravée, ce qui pourrait nuire à leur productivité et entraîner des pertes éventuellement importantes d'intérêts intercalaires.

Les nécessités de l'équilibre économique international ne permettent pas d'échapper entièrement à ces difficultés. Mais on peut se demander si elles ne pourraient pas être atténuées par une véritable politique d'« open market », fondée sur un assouplissement du régime des coefficients bancaires; en vue de modérer les fluctuations de la balance des paiements et de stabiliser le marché monétaire intérieur, une telle politique donnerait un surcroît d'efficacité et de souplesse aux mesures tendant seulement à influencer les transferts de capitaux de ou vers l'étranger.

En Suisse, la stérilisation de l'incidence inflatoire éventuelle des moyens de paiement a été réalisée en partie par des exportations de capitaux, mais a reposé, en outre, sur le rachat d'une partie de l'encaisse-or de la Banque Nationale par l'Etat au moment de la formation des excédents de la balance des paiements; le Gouvernement, par ce moyen, est resté maître de régulariser l'apport ou le retrait de fonds au marché selon les nécessités de la conjoncture.

Ces opérations de stérilisation, comme d'ailleurs des opérations d'open market, permettent d'accumuler une masse de manœuvre en période de haute conjoncture en vue soit d'un amortissement rapide de la dette publique, soit d'une conversion de celle-ci, soit de l'exécution ultérieure d'un programme de travaux publics ou d'une manipulation de la fiscalité destinée à encourager l'investissement privé.

Une telle politique économique et financière suppose au préalable l'adoption d'une conception budgétaire, s'appuyant sur la notion du financement, assez large, du budget extraordinaire par le boni de l'ordinaire.

CHAPITRE II

FINANCES PUBLIQUES

SECTION I. — FINANCES DE L'ÉTAT [1]

§ 1. — SITUATION BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE

La diminution du déficit budgétaire global s'est poursuivie en 1956 grâce à l'augmentation des recettes d'une part et à la suite du plafonnement des dépenses de l'Etat d'autre part. En se référant à l'exécution des budgets sans distinction d'exercice, on constate que l'année civile 1956 se solde par un découvert de 9 337 millions de francs. L'évolution est plus sensible encore en ce qui concerne les exercices : le montant provisoire n'accuse plus que 5 940 millions de déficit contre 12 865 millions de francs pour l'exercice 1955. Cette situation est imputable au boni du budget ordinaire si l'on tient compte des données de l'année civile ou de l'exercice et, en outre, à la diminution du déficit du budget extraordinaire si l'on compare les exercices respectifs de 1955 et 1956. Pour l'année civile 1956 en effet, le boni du budget ordinaire atteint 5 376 millions de francs contre 721 millions en 1955 et, pour l'exercice 1956, 4 054 millions de francs contre 1 064 millions de francs en 1955.

L'amélioration du solde global est cependant forcée en raison de la situation du budget extraordinaire. La réforme de ce dernier, à partir de l'exercice 1956, l'a, en effet, ramené à un budget de gestion, limité approximativement à douze mois contre quinze dans l'ancien système; ainsi, les dépenses extraordinaires de l'exercice 1955 exécutées au cours des premiers mois de 1956 avaient encore porté sur plus de 3 milliards de francs, y compris les dépenses pour les routes. En outre, depuis qu'a été constitué le Fonds des Routes en octobre 1955, les travaux du réseau routier précédemment repris au budget extraordinaire en sont maintenant exclus. Cette modification s'est ainsi répercutée pour la première fois sur toute la durée d'un exercice en 1956; or, les dépenses du Fonds des Routes en 1956 peuvent être estimées à environ 1,6 milliard.

(1) Toutes les données statistiques se rapportant aux recettes et dépenses de l'Etat pendant l'exercice ou l'année civile 1956 sont provisoires et donnent la situation au 30 avril 1957.

Exécution des budgets de 1949 à 1956 par année civile

(en millions de francs)

ANNÉE	Budget ordinaire (a)					Budget extraordinaire (b)			Total général		
	Recettes			Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses (d)	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	Fiscales (c)	Non fiscales	Total								
1949	55 348	6 025 (e)	61.373	74 342	— 12.969	6.619	14 940	— 8 321	67 992 (e)	89 282	— 21 290
1950	58 098	7 943 (e)	66 041	74 762	— 8 721	10 314	21 040	— 10 726	76 355 (e)	95 802	— 19 447
1951	69 647	7 403 (e)	77 050	68 828	+ 8 222	6 235	19 211	— 12 976	83 285 (e)	88 048	— 4 754
1952	71 279	7 394 (e)	78 673	75 955	+ 2 718	4 387	25 339	— 20 952	83 060 (e)	101 294	— 18 234
1953	67 746	6 603	74 349	78 347	— 3 998	3 543	17 256	— 13 713	77 892	95 603	— 17 711
1954	70 682	7 121	77 803	79 241	— 1 438	2 196	17 552	— 15.356	79 999	96 793	— 16 794
1955	75 770	6 016	81 786	81 065	+ 721	3 399 (f)	18 105 (f)	— 14 706	85 186 (f)	99 170 (f)	— 13 984
1956	82 232	6 705	88 937	83 561	+ 5 376	514	15 228	— 14 714	89 452	98 789	— 9 337

Source : Ministère des Finances

(a) Y compris les recettes et dépenses résultant de la guerre.
(b) Non compris le produit des emprunts consolidés.
(c) Pour les années 1949 et 1950, recettes brutes; à partir de l'année 1951, recettes fiscales ordinaires nettes; à partir de l'année 1952, recettes fiscales ordinaires et extraordinaires nettes.
(d) Y compris l'exécution des accords de Bretton Woods et de l'accord de paiement et de compensation conclu à Paris le 7 septembre 1949.
(e) Y compris les produits d'emprunts émis pour le paiement des dommages de guerre 1914-1918.
(f) Y compris près de 3 milliards de francs correspondant à des redressements d'écritures relatifs aux non-valeurs et restitution d'impôts spéciaux de l'exercice 1951.

Exécution des budgets de 1949 à 1956 par exercice (a)

(en millions de francs)

EXERCICE (b)	Budget ordinaire			Budget extraordinaire									Total général		
				Budget extraordinaire propre			Investissements par l'aide Marshall et dépenses en contrepartie de l'aide E.R.P.			Opérations d'assainissement monétaire					
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes (c)	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes (d)	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1949	66 857	70 993	— 4 136	551	12 190	—11 639	—	1 823	— 1 823	6 278	5 365	+ 913	73 686	90 371	—16 685
1950	63 321	63 081	+ 240	4 846	13 297	— 8 451	—	124	— 124	5 581	4 358	+ 1 223	73 748	80 860	— 7 112
1951	76 866	66 686	+10 180	370	14 544	—14 174	—	36	— 36	8 939	8 518	+ 421	86 175	89 783	— 3 608
1952	77 584	76 392	+ 1 192	1 583	20 447	—18 864	1 189	50	+ 1 139	2 277	3 903	— 1 626	82 633	100 792	—18 159
1953	76 733	77 376	— 643	2 626	16 091	—13 465	87	1 035	— 948	—	—	—	79 446	94 502	—15 056
1954	75 771	79 711	— 3 940	2 146	16 478	—14 342	51	260	— 209	—	—	—	77 968	96 449	—18 481
1955	82 065	81 001	+ 1 064	296	14 214	—13 918	46	57	— 11	—	—	—	82 407	95 272	—12 865
1956	90 298	86 244	+ 4 054	459	10 460	—10 001	25	18	+ 7	—	—	—	90 782	96 722	— 5 940

Source : Ministère des Finances.

(a) Données définitives pour les exercices 1949 à 1955; données provisoires au 30 avril 1957 pour l'exercice suivant.
(b) Pour les années 1949 et 1950, recettes brutes; à partir de 1951, recettes fiscales ordinaires nettes; à partir de 1952, recettes fiscales ordinaires et extraordinaires nettes.
(c) Non compris le produit des emprunts consolidés et de l'assainissement monétaire; mais y compris l'exécution des accords de Bretton Woods et de l'accord de paiement et de compensation conclu à Paris le 7 septembre 1949, et la contre-valeur de la réévaluation de l'encaisse-or de la B. N. B.
(d) Les recettes d'impôts spéciaux sont comprises dans les recettes fiscales ordinaires à partir de 1953 (environ un demi-million par exercice depuis cette année).

Quoi qu'il en soit, les dépenses budgétaires de l'année civile 1956 ont atteint 98 789 millions de francs, dont 11 070 millions de francs pour l'exercice 1955, contre 99 170 millions de francs pour l'année civile 1955, dont 12 164 millions pour l'exercice 1954. Les recettes budgétaires de l'année civile 1956, à l'exclusion des emprunts, se sont élevées à 89 452 millions de francs contre 85 186 millions en 1955; par exercice, les recettes furent de 90 782 millions de francs en 1956 contre 82 407 millions de francs en 1955. Mais les montants de l'année civile 1955, tant en recettes qu'en dépenses, comprennent pour près de 3 milliards de francs de régularisations purement comptables d'écritures des exercices antérieurs. De cette manière, la progression des recettes de l'année 1956 est plus accusée qu'il n'apparaît à première vue; par contre, les dépenses de la même année ont subi une augmentation réelle dissimulée dans les montants relevés.

§ 2. — EXÉCUTION DES BUDGETS DE DÉPENSES

1. — *Dépenses ordinaires.*

Les dépenses ordinaires exécutées au cours de l'année 1956 sans distinction d'exercice se sont établies à 83 561 millions de francs, en augmentation de 2,5 milliards environ sur celles de l'année civile 1955. Si on exclut les opérations de régularisation des exercices antérieurs, l'augmentation atteint 2 338 millions de francs. Elle concerne surtout le budget des pensions pour 1 002 millions de francs, les dépenses de personnel pour 879 millions de francs et les subventions pour 1 522 millions de francs. Par contre, les dépenses imputables à la dette publique ont diminué de 472 millions de francs, celles des non-valeurs et remboursements de 731 millions de francs, les achats de matériel de 246 millions de francs et les travaux de 211 millions de francs.

La comparaison par exercice donne toutefois une vue quelque peu différente pour certaines rubriques : les dépenses pour la dette publique ont augmenté de 1 milliard environ pour l'exercice 1956 en comparaison de l'exercice 1955. Par contre, les dépenses de pensions sont égales, à quelques millions près, et les achats de matériel sont en augmentation de 500 millions de francs environ.

Néanmoins, du point de vue de l'incidence économique, les dépenses par année civile méritent provisoirement plus d'attention que les dépenses par exercice, qui relèvent davantage d'une conception juridique du budget. L'augmentation de la charge des pensions par année civile est due à divers facteurs, parmi lesquels on peut relever la hausse de l'indice, les péréquations diverses et arriérés de péréquation, le rajustement des pensions alimentaires d'invalidité 1914-1918 et 1940-1945, l'augmentation de 8 % des pensions des grands invalides en application de la loi du 30 mars 1956, l'intervention dans l'augmentation des pensions des instituteurs communaux,

l'intervention dans la pension des indépendants en vertu de la loi du 30 juin 1956 (1).

La progression des dépenses de personnel est surtout imputable à l'alignement de 5 % des traitements en raison de la hausse de l'indice des prix de détail intervenue en mai, à des augmentations barémiques et à la majoration des effectifs, spécialement au Ministère des Communications.

Les subventions ont atteint 27 295 millions de francs pour l'année civile 1956 contre 25 773 millions de francs en 1955. L'augmentation de 1 522 millions de francs est due à l'intervention de l'Etat dans divers domaines économiques et sociaux ou en faveur des pouvoirs subordonnnés. Parmi les subventions à caractère économique, l'augmentation concerne surtout (à concurrence de 700 millions de francs) les interventions en faveur de l'industrie charbonnière en vue de compenser les charges résultant des congés supplémentaires accordés aux ouvriers mineurs, les subsides pour le maintien du prix de la farine et l'aide à l'industrie textile. Par ailleurs, par le vote de deux lois spéciales du 27 mars 1956 (2) et du 26 juin 1956 (3), le Parlement a décidé d'indemniser les agriculteurs et autres particuliers ayant subi des dommages dus aux gelées de février, ainsi que les victimes des dégâts causés par les inondations de Termonde et de Verviers. L'intervention de l'Etat a aussi été accrue en faveur des fonds créés au profit des pouvoirs locaux et régionaux en raison de la hausse de l'indice des prix; sa participation dans la résorption du déficit des quatre grandes villes a été augmentée de 200 millions de francs pour 1956 pour arriver ainsi à 600 millions de francs. De même, les subventions diverses en faveur de la S.N.C.F.B. ont augmenté de 500 millions environ.

Quant à la diminution des dépenses, par année civile, au titre de la dette publique, elle résulte uniquement du moment d'imputation de la charge puisque, par exercice, le coût de la dette a augmenté, en relation d'ailleurs avec le gonflement persistant de celle-ci.

La régression des non-valeurs et remboursements provient de ce que, à partir de l'exercice 1956, les recettes perçues pour le compte du Congo Belge et du Ruanda-Urundi n'ont plus été recensées dans le total des recettes fiscales et que, par conséquent, le versement au Congo Belge n'a plus été imputé au budget des non-valeurs, comme c'était le cas autrefois.

2. — *Dépenses extraordinaires.*

Les dépenses du budget extraordinaire par année civile sont revenues de 18 105 millions de francs en 1955 à 15 228 millions de francs en 1956. Toutefois, comme l'année 1955 comportait des écritures de régularisation pour près de 3 milliards de francs, les dépenses furent à peu près pareilles

(1) *Moniteur belge* du 4 juillet 1956.
(2) *Moniteur belge* du 7 avril 1956.
(3) *Moniteur belge* du 5 juillet 1956.

Dépenses budgétaires par principaux chapitres et par année civile

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses de l'année 1953 pour compte des exercices 1952 et 1953	Dépenses de l'année 1954 pour compte des exercices 1953 et 1954	Dépenses de l'année 1955 pour compte des exercices 1954 et 1955	Dépenses de l'année 1956 pour compte des exercices 1955 et 1956	Différence 1955 par rapport à 1954	Différence 1956 par rapport à 1955
Dépenses ordinaires :						
Dette publique	9 954	11 151	14 246	13 774	+ 3 095	— 472
Pensions	10 552	11 089	11 867	12 869	+ 778	+ 1 002
Non-valeurs et remboursements	1 104	968	1 166	435	+ 197	— 731
Personnel	22 118	16 673	16 846	17 725	+ 173	+ 879
Matériel		6 794	6 396	6 150	— 398	— 246
Subventions	27 328	26 852	25 773	27 295	— 1 079	+ 1 522
Travaux	1 767	1 283	1 029	818	— 254	— 211
Autres dépenses ordinaires	4 464	4 337	3 768	4 363	— 569	+ 595
Total...	**77 257**	**79 146**	**81 091**	**83 429**	+ **1 945**	+ **2 338**
Dépenses extraordinaires :						
Dette publique	605	1.118	—	1	— 1 118	+ 1
Avances	1 340	678	968	2 118	+ 290	+ 1 150
Participations	845	1 207	124	90	— 1 083	— 34
Immobilisations nouvelles	14 039	12 587	11 489	11 363 (a)	— 1 098	— 126
Restauration du domaine public	1 486	1 375	905	982	— 470	+ 77
Aide Marshall et E.R.P.	890	399	54	40	— 345	— 14
Autres dépenses	32	—	185	—	+ 185	— 185
Résorption du chômage	—	—	1 551	634	+ 1 551	— 917
Total...	**19 237**	**17 364**	**15 276**	**15 228**	— **2 088**	— **47**
Total général...	**96 494**	**96 510**	**96 366**	**98 657**	— **143**	+ **2 091**

Source : Ministère des Finances.

(a) Les opérations du Fonds des Routes créé par la loi du 9 août 1955 (*Moniteur belge* du 2 septembre 1955) ne sont pas reprises au budget extraordinaire.

Dépenses budgétaires

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses de l'année 1954 pour compte des exercices 1953 et 1954	Dépenses de l'année 1955 pour compte des exercices 1954 et 1955	Dépenses de l'année 1956 pour compte des exercices 1955 et 1956	Différence 1955 par rapport à 1954	Différence 1956 par rapport à 1955
Budget de la Dette publique	12 269	14 246	13 775	+ 1 977	— 471
Budget des Pensions	11 089	11 867	12 869	+ 778	+ 1 002
Budget des Non-Valeurs et Remboursements	966	1 165	435	+ 199	— 730
Budget du Ministère de l'Intérieur	7 217	7 272	7 335	+ 55	+ 63
Budget du Ministère de la Justice	1 583	1 599	1 613	+ 16	+ 14
Budget du Ministère des Communications	6 066	5 981	7 322	— 85	+ 1 341
Budget du Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction	7 107	7 349	6 826	+ 242	— 523
Budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale	8 136	7 064	6 270	— 1 072	— 794
Budget du Ministère de l'Instruction publique	8 567	9 155	9 295	+ 588	+ 140
Budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille	4 796	3 840	3 868	— 956	+ 28
Budget de la Gendarmerie	1 187	1 175	1 223	— 12	+ 48
Budget du Ministère des Finances	5 463	5 601	6 938	+ 138	+ 1 337
Budgets des Ministères des Affaires économiques et des Classes moyennes	2 435	2 139	2 674	— 296	+ 535
Budget des Dotations et des autres départements ministériels	1 819	2 790	3 108	+ 971	+ 318
Total	**78 700**	**81 243**	**83 551**	**+ 2 543**	**+ 2 308**
Budget du Ministère de la Défense nationale	17 810	15 123	15 106	— 2 687	— 17
Total général	**96 510**	**96 366**	**98 657**	**— 144**	**+ 2 291**

Source : Ministère des Finances.

d'une année à l'autre. Encore faut-il retenir que les travaux routiers exécutés par le Fonds des Routes n'ont plus été incorporés au budget extraordinaire et que le chapitre des avances a été portée de 968 millions de francs en 1955 à 2 118 millions de francs en 1956.

Le chapitre des avances s'est en effet accru d'un poste spécial relatif à la mise à la disposition du Congo Belge de la contre-valeur en francs belges du produit de l'emprunt de 30 millions de dollars, contracté en vertu de l'arrêté royal du 19 novembre 1951 (1) par l'Etat belge auprès de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement à Washington et pris en recettes aux budgets extraordinaires des exercices 1952 à 1954. Ce crédit de 1,5 milliard devait permettre l'imputation des sommes mises à la disposition du Congo Belge entre février et novembre 1956.

En dehors des avances, la principale modification du budget extraordinaire concerne les dépenses de chômage : elles ont été ramenées de 1 551 millions en 1955 à 634 millions en 1956 en raison de la diminution du chômage d'une part et de la suppression de pareils crédits au budget extraordinaire déposé pour l'exercice 1956 d'autre part. Les dépenses effectuées à ce titre au cours de l'exercice 1956 ont été imputées sur les crédits reportés de l'exercice antérieur et résultent ainsi de travaux engagés au cours de l'année antérieure.

Quant aux immobilisations nouvelles, leur diminution de 126 millions de francs en 1956 n'est qu'apparente dans la mesure où elle est due au changement de statut juridique des travaux routiers effectués sous l'égide du Fonds des Routes depuis la fin de 1955.

§ 3. — EXÉCUTION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1. — *Politique fiscale.*

Contrairement aux années précédentes où le Législateur et le Gouvernement avaient voulu encourager les investissements et l'amélioration de la productivité par la fiscalité directe, la politique fiscale en 1956 a eu beaucoup plus recours à la fiscalité indirecte et elle a été dominée par le souci de tempérer les effets de la haute conjoncture et de contenir la hausse des prix qui s'est dessinée à partir du 2e trimestre de l'année.

a) *Contributions directes.*

Dans le cadre de cette politique, la loi du 1er juillet 1954, relative aux exonérations fiscales en faveur des investissements, n'a pas été renouvelée lors de son expiration le 30 juin 1956; 5 481 sociétés et 1 099 personnes physiques en avaient demandé le bénéfice pour des montants respectifs de 30 472 millions et 846 millions de francs. Parmi les sociétés, les principaux secteurs bénéficiaires furent : la sidérurgie et la métallurgie pour une

(1) *Moniteur belge* du 21 novembre 1951.

valeur amortissable de 8 434 millions de francs, les charbonnages pour 4 685 millions, l'électricité pour 3 043 millions, l'industrie textile pour 2 326 millions et l'industrie chimique pour 2 230 millions (1). Le montant des dégrèvements accordés s'est situé vers les 2,5 milliards de francs.

Dans le domaine des impôts directs, la modification essentielle, apportée par la loi du 30 mars 1956 (2), concerne la suppression du cumul des époux, qui était d'ailleurs déjà appliquée depuis le 1er août 1955 aux retenues à la source. Cette loi dispose que les époux exerçant une activité professionnelle distincte supporteront la taxe professionnelle non plus sur leurs revenus cumulés, mais au taux correspondant aux revenus respectifs de chacun d'eux.

Citons encore la loi du 30 juin 1956 (3) relative à la pension de vieillesse des travailleurs indépendants qui accorde l'immunité fiscale aux versements effectués en exécution de ladite loi, et la loi du 15 mars 1956 (4) qui considère comme charges professionnelles, dans les entreprises de concours de pronostics sur épreuves sportives, la quotité des enjeux versée par les organisateurs de ces concours à l'Institut national de l'Education physique et des Sports.

b) *Douanes et accises.*

En matière de douanes et accises, il convient de noter que la réduction des accises sur les cigares et cigarillos a été maintenue en vertu d'un arrêté royal du 24 mai 1956 (5).

c) *Enregistrement.*

Les principales modifications intervenues concernent en général les produits de grande consommation sur lesquels, comme il a été dit ci-dessus, a porté la politique de stabilité des prix. D'autres mesures ont en outre visé à aider des secteurs industriels en difficulté.

Afin d'éviter la hausse des prix de détail, les taxes forfaitaires sur les cigarettes et les tabacs furent réduites à deux reprises par arrêté royal du 31 mars 1956 (6) et du 23 octobre 1956 (7). En mars, elles furent abaissées respectivement de 5 à 4,2 % et de 5 à 1%; l'arrêté du 23 octobre a ramené de 4,2 + à 1 % la taxe forfaitaire sur les cigarettes. Ces modifications devaient rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 1957.

---

(1) Il convient de noter toutefois que les montants cités sont ceux des déclarations des contribuables demandeurs; en moyenne, ces demandes furent réduites de 15 % après examen de l'Administration des Contributions.

(2) *Moniteur belge* du 15 avril 1956.

(3) *Moniteur belge* du 4 juillet 1956.

(4) *Moniteur belge* du 30 mars 1956.

(5) *Moniteur belge* du 27 mai 1956.

(6) *Moniteur belge* du 7 avril 1956.

(7) *Moniteur belge* des 29 et 30 octobre 1956.

L'arrêté royal du 19 mars 1956 (1), valable jusqu'au 31 décembre de la même année, a réduit de 5 à 4 % le taux de la taxe de transmission des papiers pour les journaux et publications périodiques.

L'arrêté royal du 23 octobre 1956 (2) a réduit, à partir du 25 octobre jusqu'au 31 décembre 1957, le taux de la taxe forfaitaire frappant le café et le riz (de 5 à 1 %), les sucres (de 10 à 5 %), les légumes et fruits, légumes conservés ainsi que quelques fruits frais (de 10 à 5 %), cacao en poudre (de 5 à 1 %), tissus de lin et de coton (de 11 à 1 %) (3), lard frais, viandes conservées et préparation de viandes importées (de 10 à 5 %). Par un autre arrêté royal de la même date, le taux de la taxe forfaitaire perçue à l'occasion de l'abattage des animaux de boucherie des espèces bovine, caprine, porcine et ovine, fut aussi réduit d'un quart.

Un arrêté royal du 7 novembre 1956 (4) a étendu la réduction, à partir du 10 novembre 1956, à certaines marchandises vendues par des confectionneurs-tisseurs et à l'importation de ces marchandises (de 9 à 5,5 %), de même qu'à l'importation de toutes les viandes fraîches, réfrigérées ou congelées provenant d'animaux des espèces bovine, caprine, porcine, ovine, chevaline, mulassière ou asine (de 10 à 5 %).

Enfin, l'arrêté royal du 14 novembre 1956 (5) a appliqué aux tissus de fibranne la réduction du taux de la taxe forfaitaire (1 % au lieu de 11 %) dont bénéficiaient déjà les tissus de lin et de coton en vertu de l'arrêté royal du 23 octobre 1956.

En vue de freiner la formation des excédents de la balance des paiements courants, cause partielle des tensions internes de l'économie, et d'accroître simultanément la concurrence sur le marché intérieur, le Gouvernement, par l'arrêté royal du 9 juin 1956 (6), a suspendu provisoirement les majorations de taux de la taxe de transmission compensatoire à l'importation introduite antérieurement, sauf les exceptions prévues dans cet arrêté. Cette suspension, valable du 16 juin au 30 septembre, fut étendue à de nouveaux produits par l'arrêté royal du 13 juillet 1956 (7). Par contre, un arrêté royal du 2 août 1956 (8) a ajouté aux exceptions déjà prévues les amidons de céréales, les tourteaux et autres résidus de l'extraction des huiles végétales.

Toutefois, les majorations antérieures furent partiellement rétablies par l'arrêté royal du 28 septembre 1956 (9). Enfin, un arrêté royal du

(1) *Moniteur belge* du 29 mars 1956.
(2) *Moniteur belge* du 24 octobre 1956, p. 7107.
(3) Prorogation pour les tissus de lin de la diminution accordée jusqu'au 31 janvier 1957.
(4) *Moniteur belge* du 9 novembre 1956.
(5) *Moniteur belge* du 18 novembre 1956.
(6) *Moniteur belge* du 14 juin 1956.
(7) *Moniteur belge* du 18 juillet 1956.
(8) *Moniteur belge* du 5 août 1956.
(9) *Moniteur belge* du 30 septembre 1956.

28 décembre 1956 (1) a mis fin, à partir du 1er janvier 1957, à la suspension générale prévue par l'arrêté royal du 9 juin 1956, à l'exception de sept positions du tarif douanier pour lesquelles la suspension fut maintenue jusqu'au 30 juin 1957.

C'est aussi pour aider l'industrie lainière en difficulté qu'avait été majorée auparavant la taxe de transmission à l'importation des laines en masse, lavées à fond, même blanchies ou teintes (2).

Enfin, c'est en vue de stimuler la rationalisation et la spécialisation de certaines industries qu'a été pris l'arrêté royal du 22 mai 1956 (3). En vertu de celui-ci, « les fabricants qui, en vue de revendre sans transformation, achètent à d'autres fabricants des produits semblables à ceux qu'ils fabriquent peuvent, lorsque les achats sont effectués dans le cadre d'un accord de rationalisation de la production, organisant entre les fabricants un ensemble de fournitures réciproques, être assimilés pour ces opérations à des « commissaires vendeurs ». Cette assimilation doit être autorisée par le Ministère des Finances pour que le produit puisse ainsi bénéficier de la taxe de facture de 5 °/₀₀ au lieu de la taxe de transmission de 5 %. Par cet arrêté, les industries bénéficiaires sont en quelque sorte mises dorénavant sur le même pied que les entreprises intégrées, au point de vue de l'incidence de la taxe de transmission.

2. — *Recettes fiscales.*

Pour l'année 1956, le Gouvernement a bénéficié, par rapport aux évaluations budgétaires, d'une plus-value des recettes fiscales de 5,5 milliards de francs contre 5,1 milliards en 1955. Comme l'année précédente, cette plus-value fut provoquée par l'accroissement de la production auquel se sont ajoutées pour 1956 les hausses de prix et de revenus; c'est ainsi notamment que les contributions directes ont participé cette fois à l'augmentation des recettes globales, sans que néanmoins leur part dans le total des recettes fiscales ne cesse de diminuer au profit du produit de l'enregistrement comprenant la taxe de transmission.

a) *Contributions directes.*

Les contributions directes ont procuré 34 345 millions de francs au Trésor contre 32 135 millions en 1955. Cette plus-value provient essentiellement de la taxe professionnelle qui a donné 20 957 millions de francs contre 18 750 millions en 1955.

Elle est d'autant plus significative que, d'une part, l'année 1956 a encore supporté intégralement les effets de la loi du 1er juillet 1954 en

(1) *Moniteur belge* des 30-31 décembre 1956.
(2) Arrêté royal du 25 mai 1956 (*Moniteur belge* du 31 mai 1956).
(3) *Moniteur belge* du 26 mai 1956.

Recettes fiscales ordinaires (a)

Répartition par catégorie de recettes

(en millions de francs)

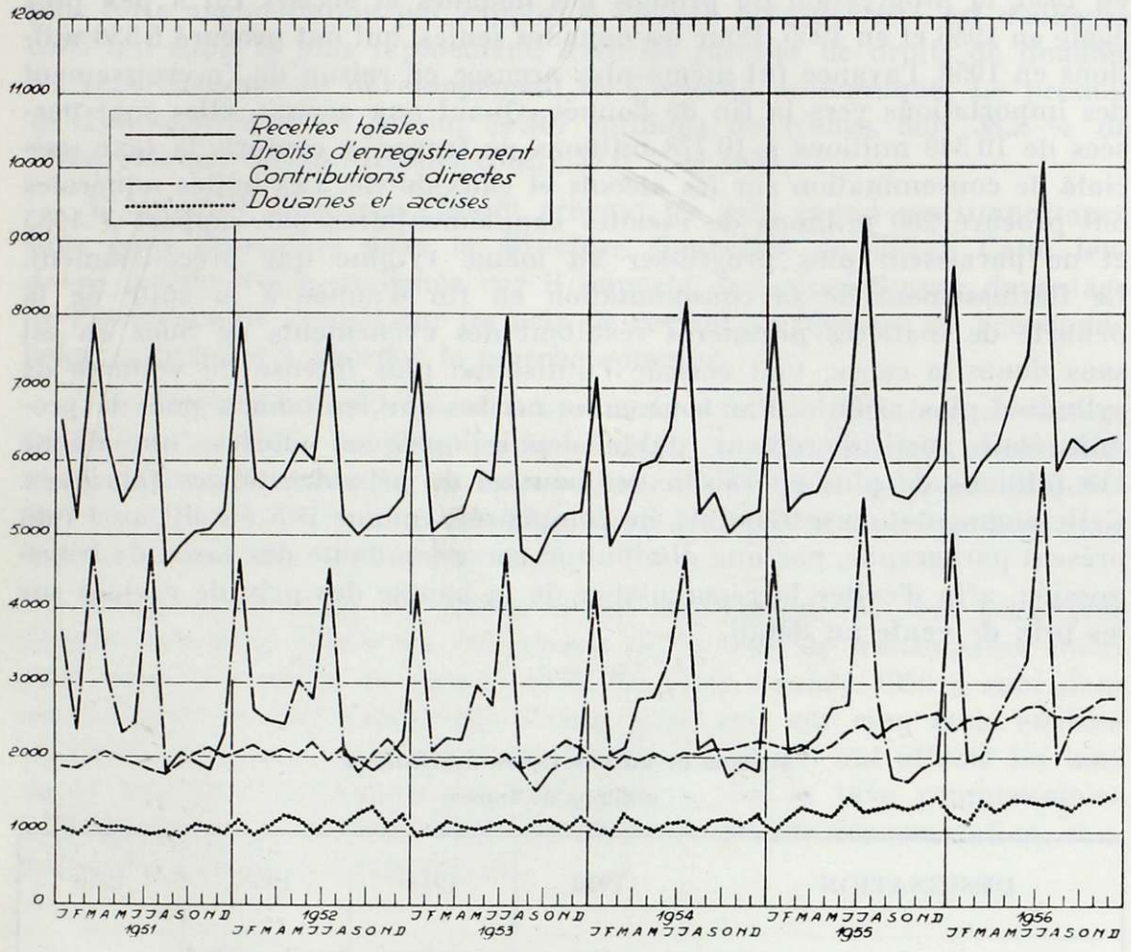
DÉSIGNATION	1950 (exercice 1949-exercice 1950)	1951 (exercice 1950-exercice 1951) (b)	1952 (exercice 1951-exercice 1952) (b)	1953 (exercice 1952-exercice 1953) (b)	1954 (exercice 1953-exercice 1954) (b)	1955 (exercice 1954 exercice 1955) (b)	1956 (exercice 1955-exercice 1956) (b)
Contributions directes :							
Contribution foncière	456	432	440	436	469	454	424
Taxe mobilière	2 280	3 204	3 659	3 709	3 690	3 878	3 412
Taxe professionnelle	4 816	16 434	18 089	18 153	18 192	18 750	20 957
Impôt complémentaire personnel	1 481	1 686	2 394	2 245	2 541	2 696	2 925
Contribution nationale de crise	7 125	4 778	2 769	2 017	1 905	1 823	1 844
Taxe de circulation automob.	1 318	1 456	1 525	1 601	1 780	1 941	2 110
Recettes sur exercices clos	6 149	4 146	2 844	1 984	3 247	1 972	2 110
Divers	2 829	1 617	1 041	666	707	621	563
Total ...	**26 454**	**33 843**	**32 761**	**30 811**	**32 531**	**32 135**	**34 345**
Douanes et accises :							
Douanes	3 975	4 353	4 383	4 381	4 577	4 990	5 536
Accises	7 032	7 268	8 511	7 685	7 930	9 671	10 102
Taxe de consommation	668	700	692	673	691	668	677
Divers	118	132	89	238	271	291	232
Total ...	**11 793**	**12 453**	**13 675**	**12 977** (c)	**13 469** (c)	**15 621**	**16 547**
Enregistrement :							
Droits d'enregistrement ...	1 928	2 040	2 189	2 353	2 522	2 752	3 044
Timbre et taxes assimilées .	16 846	20 088	21 395	20 201	20 693	23 561	26 564
Divers	1 077	1 222	1 259	1 404	1 468	1 702	1 799
Total ...	**19 851**	**23 350**	**24 843**	**23 958**	**24 683**	**28 015**	**31 407**
Total général ...	**58 098**	**69 646**	**71 279**	**67 746**	**70 683**	**75 771**	**82 299**
	En pour-cent du total						
Contributions directes	45,5	48,6	46,0	45,5	46,0	42,4	41,7
Douanes et accises	20,3	17,9	19,2	19,1	19,1	20,6	20,1
Enregistrement	34,2	33,5	34,8	35,4	34,9	37,0	38,2
Total ...	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Finances.

(a) Par année civile, sans distinction d'exercice, non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux et, à partir de l'exercice 1956, les sommes attribuées au Trésor de la Colonie.
(b) A partir de l'année 1951, recettes nettes.
(c) Non compris les recettes pour les exercices 1953 et 1954, résultant du relèvement des droits d'accises sur les huiles légères minérales (loi du 26 juillet 1952, *Moniteur belge* des 1-2 septembre 1952) et qui sont reprises au budget extraordinaire pour un montant de respectivement 1114 et 1169 millions de francs.

Recettes fiscales de l'Etat

(en millions de francs)



Source : Ministère des Finances.

ce qui concerne les dégrèvements accordés en faveur des investissements et que, d'autre part, les retenues à la source et la taxe professionnelle ont été affectées par la suppression du cumul des époux. De plus, dans la nouvelle présentation du budget, les recettes d'impôts perçus pour compte du Congo Belge ne sont plus incorporées dans les tableaux des recettes fiscales belges depuis l'exercice 1956. Or, pour l'année 1956 (exercice 1956 seulement), les recettes fiscales attribuées au Trésor colonial se sont élevées à 822 millions de francs.

La diminution de 466 millions de francs d'une année à l'autre de la taxe mobilière est à rapprocher surtout du changement intervenu en 1956 dans l'enregistrement des recettes pour compte du Congo Belge.

Le provenu de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles accuse de son côté une amélioration de 169 millions de francs à rapprocher de l'augmentation du parc automobile.

b) *Douanes et accises.*

Compte tenu des recettes procurées par le « franc sur l'essence » en 1955, la progression du produit des douanes et accises fut à peu près égale en 1956 et en 1955. Pour les douanes seules, qui ont procuré 5 536 millions en 1956, l'avance fut même plus accusée en raison de l'accroissement des importations vers la fin de l'année. Quant aux accises, elles sont passées de 10 340 millions à 10 778 millions de francs, y compris la taxe spéciale de consommation sur les alcools et eaux-de-vie. Les huiles minérales ont procuré 260 millions de recettes supplémentaires par rapport à 1955 et ne paraissent plus progresser au même rythme que précédemment. Le fléchissement de la consommation en fin d'année à la suite de la pénurie de matières premières résultant des événements de Suez en est sans doute la cause, tout comme l'utilisation plus intense de voitures de cylindrée plus réduite. Par contre, les accises sur les tabacs, dont le produit était particulièrement stable depuis quelques années, ont donné 119 millions de plus en raison des hausses de prix des tabacs fabriqués. Cette augmentation a toutefois été compensée, comme il a été dit au *1.-* du présent paragraphe, par une diminution correspondante des taxes de transmission, afin d'éviter la répercussion de la hausse des prix de revient sur les prix de vente au détail.

Accises et autres taxes assimilées

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1953	1954	1955	1956
Droits d'accise :				
Bières	1 127	1 159	1 185	1 220
Eaux-de-vie	571	586	574	580
Huiles minérales	2 537	2 663	4 331	4 591
Glucoses et autres sucres non cristallisables	4	5	4	4
Sucres et sirops de raffinage	150	161	163	175
Eaux minérales	175	180	212	210
Tabacs	3 118	3 172	3 198	3 317
Boissons fermentées mousseuses	3	4		4
Taxe spéciale de consommation :				
Alcools et eaux-de-vie	672	690	668	677
Total	**8 357**	**8 621**	**10 340**	**10 778**
Droits supplémentaires sur huiles minérales légères (a)	1 113	1 169	—	—
Taxe d'ouverture	115	120	82	82

Source : Ministère des Finances.

(a) Incorporés aux droits d'accises ordinaires des huiles minérales à partir de l'exercice 1955.

c) *Enregistrement.*

En valeur absolue, c'est la rubrique des recettes fiscales qui accuse la plus forte augmentation par rapport à l'année précédente. C'est d'ailleurs celle qui subit le plus rapidement, avec les recettes de droits de douane, les répercussions du développement de l'activité économique. Le produit de l'enregistrement a atteint 31 407 millions de francs, soit 38,2 % de l'ensemble des recettes fiscales contre 37,0 % en 1955.

Il apparaît ainsi que l'impôt grevant les prix prend une importance sans cesse croissante dans la structure financière de l'Etat. Cette tendance mérite d'être soulignée car il importe de se préoccuper davantage de l'incidence de l'impôt sur les prix de revient au moment où l'économie belge se prépare à aborder le marché commun.

Les droits d'enregistrement proprement dits ont augmenté davantage en 1956 qu'en 1955 : les prix des immeubles, en effet, tendent inéluctablement à être influencés par la hausse générale des prix en haute conjoncture et en particulier par le coût plus élevé des matériaux qui entrent dans la construction des immeubles neufs.

Quant aux recettes du timbre et des taxes assimilées, leur plus-value résulte encore en partie du relèvement de la taxe de transmission intervenu dans le courant de l'année 1955. En effet, l'année 1956 a subi dans son entièreté ce relèvement qui n'avait porté que sur cinq mois environ en 1955. Par contre, les nombreuses modifications qui ont affecté les taux de la taxe de transmission en 1956, que ce soit la taxe compensatoire à l'importation ou la taxe sur les produits de grande consommation, contribuent à fausser la comparaison.

Recettes du timbre et des taxes assimilées au timbre

(en millions de francs)

MOIS	1952	1953	1954	1955	1956
Janvier	1 816	1 661	1 684	1 848	2 023
Février	1 892	1 706	1 559	1 775	2 189
Mars	1 715	1 573	1 709	1 834	2 163
Avril	1 822	1 623	1 634	1 739	2 132
Mai	1 733	1 645	1 746	1 818	2 180
Juin	1 919	1 617	1 641	1 870	2 289
Juillet	1 697	1 672	1 698	2 076	2 303
Août	1 885	1 636	1 786	1 937	2 194
Septembre	1 532	1 648	1 799	2 095	2 174
Octobre	1 726	1 752	1 768	2 139	2 213
Novembre	1 964	1 924	1 839	2 220	2 344
Décembre	1 693	1 744	1 830	2 210	2 360
Total ...	**21 395**	**20 201**	**20 693**	**23 561**	**26 564**

Source : Ministère des Finances.

La diminution des recettes, devant résulter de l'abaissement des taux applicables à ces produits, a cependant été compensée au cours des derniers mois de 1956 par l'accroissement sensible des ventes au détail provoqué par la vague d'achats de couverture du public désireux de se constituer des stocks ménagers lors des événements de Suez. On peut donc retenir que l'élément déterminant de la plus-value a été la haute conjoncture, le relèvement, léger sans doute, mais généralisé du niveau des prix et le développement de la consommation intérieure. Au total, les recettes du timbre et des taxes assimilées ont augmenté de plus de 12,5 % en 1956 par rapport à 1955.

3. — *Recettes non fiscales.*

En raison de leur montant sensiblement moins élevé en valeur absolue et du rôle secondaire qu'elles occupent par conséquent dans le financement du budget, les recettes non fiscales, y compris les recettes résultant de la guerre, ont une incidence économique beaucoup plus restreinte que les recettes fiscales. Au cours de l'année civile 1956, elles ont représenté néanmoins 7,5 % des recettes globales de l'Etat, emprunts consolidés exclus; elles se sont élevées ainsi à 6 705 millions de francs contre 6 016 millions en 1955. Leur montant évolue d'ailleurs d'une manière fort irrégulière : en effet, on y comprend, outre des recettes courantes, des recettes de caractère accidentel, temporaire ou exceptionnel. Les recettes courantes inscrites sous cette rubrique comprennent surtout la contre-valeur de prestations effectuées par des administrations chargées de l'exploitation d'un service public.

Recettes non fiscales au cours de l'année civile 1956 pour les exercices 1955 et 1956
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Montant
1. *Recettes non fiscales proprement dites :*	
Chap. I. Taxes, péages et redevances	2 598
Chap. II. Revenus patrimoniaux d'exploitation et financiers.	1 139
Chap. III. Remboursements	983
Chap. IV. Produits divers ..	1 307
Total ...	**6 027**
2. *Recettes résultant de la guerre*	690
Total général...	**6 717** (a)

Source : Ministère des Finances

(a) La différence de 12 millions par rapport au tableau « Exécution des budgets de 1949 à 1956 par année civile » (p. 210) et au montant repris dans le texte correspond aux dépenses effectives effectuées pour le compte des exercices antérieurs à 1955.

Le poste principal est inscrit au Ministère des Communications pour près de 2,5 milliards de francs en 1956 dans le chapitre I « taxes, péages et redevances ». Il s'agit presque exclusivement de la valeur des timbres postaux vendus pour environ 2 milliards de francs et de la taxe sur les appareils récepteurs de radio. A l'heure actuelle, le nombre d'appareils récepteurs déclarés doit être de l'ordre de 2,2 millions. Les recettes des paquebots Ostende-Douvres, reprises également sous cette rubrique, doivent avoir approché les 200 millions de francs.

Le chapitre II, en dehors des recettes de ventes de domaines et du produit des forêts de l'Etat, comprend surtout les revenus fi-

nanciers résultant des participations prises par l'Etat dans certaines institutions financières ou de la gestion directe par le Trésor de certaines autres de même caractère comme la Caisse des Dépôts et Consignations et le Fonds Monétaire. Ces deux institutions ont procuré en 1956 environ 220 millions de rentrées au Trésor. La part de l'Etat dans les bénéfices de la Banque Nationale de Belgique, y compris le dividende mis en paiement, a été de 143 millions de francs, selon le compte de profits et pertes de la B.N.B. au 31 décembre 1955.

Au chapitre III, « Remboursements », le poste essentiel concerne les sommes à verser au Trésor, notamment par le Congo Belge pour assurer le service financier des emprunts dont le produit a été mis à sa disposition. Ce poste contient également l'intervention du Congo Belge dans les frais de fonctionnement des bases de Kamina et du Bas-Congo.

Le chapitre IV « Produits divers » comprend des recettes diverses et accidentelles de la Trésorerie et le produit des impôts spéciaux et extraordinaires résultant de la guerre qui ont atteint 371 millions de francs.

En dehors des recettes fiscales et non fiscales, les recettes résultant de la guerre constituent le Titre III des recettes budgétaires. Elles ont atteint 690 millions de francs en 1956.

§ 4. — EXÉCUTION DU BUDGET DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

Les recettes du budget extraordinaire de l'année civile 1956, à l'exclusion des emprunts consolidés, se sont élevées à 514 millions de francs contre 3 399 millions de francs en 1955. Ce dernier montant comprend toutefois pour environ 3 milliards de francs d'écritures de régularisation des exercices 1951 et antérieurs. En fait, les recettes effectivement perçues en 1956 se sont élevées à 502 millions de francs pour les exercices 1955 et 1956 contre 320 millions en 1955 pour les exercices 1954 et 1955.

L'essentiel de ces recettes concerne les remboursements d'avances consenties par le Trésor et surtout la participation de l'O.T.A.N. dans les dépenses d'infrastructure des charges militaires. En 1956, toutefois, l'Etat Belge n'a pas été crédité de pareilles recettes, le décompte des sommes à payer n'ayant pas été établi en temps opportun.

§ 5. — FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

1. — *Généralités.*

D'une année à l'autre, le découvert des opérations budgétaires a été ramené de 13 984 millions à 9 338 millions de francs. Cette diminution de 4 646 millions de francs résulte d'une nette augmentation des recettes allant de pair avec un plafonnement des dépenses.

Toutefois, la dette à court et moyen terme dont l'augmentation avait procuré des ressources à concurrence de 5 282 millions de francs en 1955,

a au contraire diminué de 4 440 millions de francs en 1956. C'est une des raisons pour lesquelles la situation de la Trésorerie de l'Etat est restée difficile encore que les opérations d'avances et avec les fonds pour ordre aient laissé un boni de 627 millions de francs en 1956 au lieu d'un mali de 1 358 millions de francs en 1955.

Ainsi s'explique que, nonobstant la diminution du découvert budgétaire, il ait fallu recourir au marché des capitaux à long terme pour un montant de 15 066 millions contre 9 012 millions de francs en 1955.

Evolution de la situation de la trésorerie en 1955 et 1956

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1955		1956	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Déficit des opérations budgétaires (a)		13 984		9 338
Avances de Trésorerie (par solde)	886		221	
Fonds pour ordre (par solde)		2 244	406	
Régularisation de dépenses faites en décembre de l'année pour compte de l'exercice suivant	1 235			
Produits des emprunts consolidés	9 012		15 066	
Evolution de la dette flottante directe (b)	5 282			4 440
a) à moyen terme	*50*			*2 172*
b) à court terme	*5 232*			*2 268*
Total	**16 415**	**16 228**	**15 693**	**13 778**
Amélioration de l'encaisse générale du Trésor (c)		187		1 915
Total général	**16 415**	**16 415**	**15 693**	**15 693**

Source : Ministère des Finances.

(a) Non compris le produit des emprunts consolidés.
(b) Entrée = augmentation;
Sortie = diminution.
(c) Y compris, fonds en mouvement.

2. — *Evolution de la dette publique.*

L'amélioration substantielle des recettes fiscales, consécutive à la haute conjoncture, a permis de réduire la part des dépenses budgétaires à financer par l'emprunt en 1956. Cette situation a d'ailleurs coïncidé avec une plus grande réticence du marché des capitaux aux appels de fonds, en raison de l'état de la conjoncture d'une part, et des relèvements de taux d'intérêt d'autre part. L'augmentation de la dette publique n'a atteint que 6,2 milliards de francs contre 13,4 milliards de francs en 1955 et 16 milliards en 1954.

a) *Dette intérieure.*

La dette intérieure est passée de 287,3 milliards de francs à 292,5 milliards. La dette consolidée et les chèques postaux ont augmenté respectivement de 10,6 milliards de francs et de 1,1 milliard pendant que la dette à moyen terme diminuait de 1,4 milliard et la dette à court terme de 5 milliards.

En ce qui concerne la dette intérieure consolidée, les émissions nouvelles ont atteint 15,8 et les amortissements 5,2 milliards de francs. Les émissions nouvelles couvrent six emprunts dont quatre se rapportent à la dette directe de l'Etat et deux à la dette indirecte. Les quatre emprunts d'Etat ont eu les caractéristiques suivantes : l'emprunt 4,25 % 1956-1971 fut émis en janvier au taux de 97,5 et au rendement réel moyen de 4,63 % pour un montant de 5 436 millions de francs; l'emprunt 2 % à lots Exposition 1958 de 1 200 millions de francs d'une durée de quatre ans fut émis au pair en mars avec un rendement moyen de 4,60 %; l'emprunt 1956-1973 au taux nominal de 4,25 % fut émis en juin pour un montant nominal fixé au préalable à 3,5 milliards de francs au taux d'émission 97,50 et au rendement moyen de 4,629 %; l'emprunt 4,50 % 1956-1957 de 4 704 millions de francs émis en novembre au taux d'émission de 97 et au rendement moyen de 4,87 % pour une durée de 10 ans et demi.

Dette publique (a)
Situation en fin d'année
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Dette intérieure :	**231,5**	**238,7**	**247,5**	**260,6**	**275,9**	**287,3**	**292,5**
Dette consolidée	113,5	115,4	127,9	139,2	165,1	171,5	182,1
Dette à moyen terme	38,8	36,0	31,2	33,1	25,8	25,8	24,4
Dette à court terme	60,6	67,9	69,1	67,1	62,6	67,1	62,1
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux ..	18,6	19,4	19,2	21,2	22,4	22,8	23,9
Dette extérieure :	**17,2**	**15,9**	**18,9**	**21,7**	**22,3**	**24,3**	**25,3**
Dette consolidée	14,0	13,7	14,3	14,6	15,7	17,4	17,4
Dette à moyen terme	1,2	1,4	3,3	2,6	2,0	2,1	1,3
Dette à court terme	2,0	0,8	1,3	4,5	4,6	4,9	6,6
Total général...	**248,7**	**254,6**	**266,3**	**282,3**	**298,2**	**311,6**	**317,8**
Evolution d'une année à l'autre		**+ 5,9**	**+ 11,7**	**+ 16,0**	**+ 15,9**	**+ 13,4**	**+ 6,2**

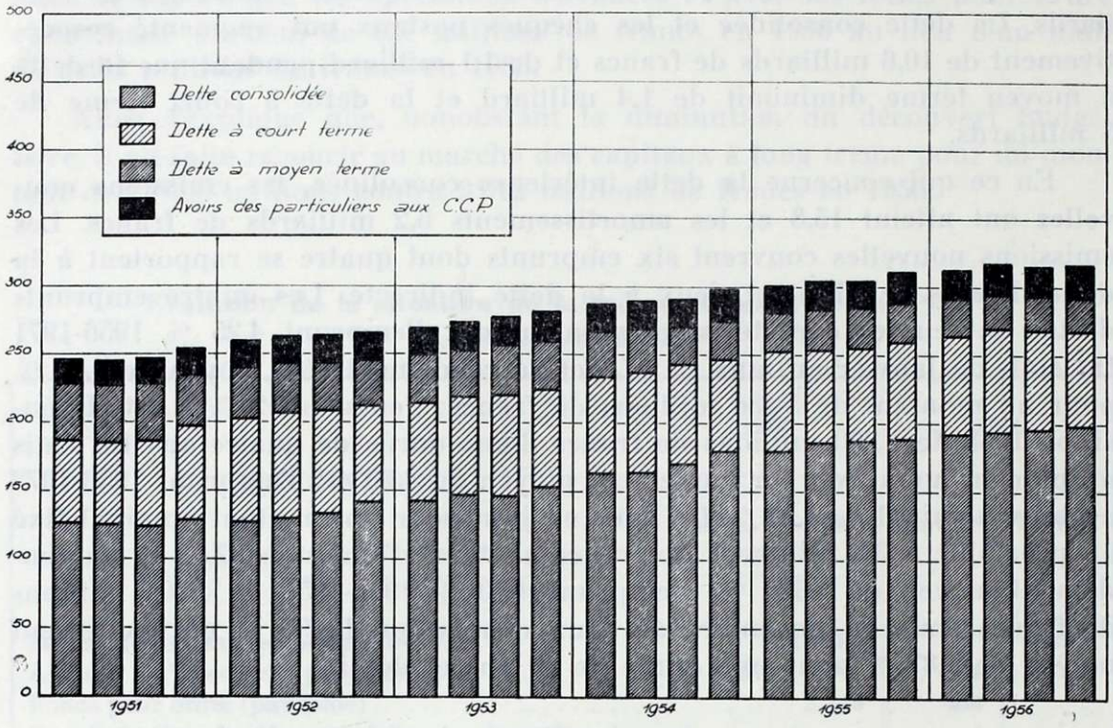
Source : Ministère des Finances.

(a) Non compris les dettes interalliées résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,3 milliards de francs.

Les deux emprunts de la dette indirecte furent émis par la Société Nationale des Chemins de Fer. Le premier fut lancé au taux d'émission de 97,50 % d'un intérêt nominal de 4,25 % pour un rendement moyen de

Dette publique

(en milliards de francs)



Source : Ministère des Finances.

Evolution de la dette publique

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1953	1954	1955	1956
Dette flottante (a)	+ 4 381	— 11 024	+ 5 282	— 4 441
Dette consolidée	+ 11 567	+ 26 982	+ 8 089	+ 10 677
dont : directe intérieure	(+ 11 367)	(+ 24 599)	(+ 2 072)	(+ 9 971)
directe extérieure	(+ 310)	(+ 1 098)	(+ 1 713)	(+ 47)
indirecte intérieure.....	(— 101)	(+ 1 296)	(+ 4 311)	(+ 663)
indirecte extérieure	(— 9)	(— 11)	(— 7)	(— 4)
Total...	**+ 15 948**	**+ 15 958**	**+ 13 371**	**+ 6 236**

Source : Ministère des Finances.

(a) Dette à court et à moyen terme.

4,63 %; le second 1956-1971 de 184 millions de francs fut émis au pair au taux d'intérêt nominal de 4,75 % correspondant au rendement réel.

La diminution de la dette à moyen terme a atteint 1,4 milliard de francs et se rapporte à la dette directe. Elle provient des remboursements des certificats U.E.P. à dix-huit et vingt-quatre mois (756 millions) émis

à l'occasion de la suppression des retenues à l'exportation en avril 1954, des certificats à trois ans (327 millions) et des certificats spéciaux à deux ou trois ans (460 millions). Par contre, l'encours des certificats Ruanda-Urundi a augmenté de 100 millions de francs.

La dette à court terme a diminué de 5 milliards de francs en raison du remboursement de certificats détenus par la B.N.B. à concurrence de 2,9 milliards et d'autres certificats portant intérêt à concurrence de 3,1 milliards de francs. Par contre, les certificats spéciaux cédés aux banques en raison des opérations particulières du Trésor avec l'Association belge des Banques à la fin de décembre apparaissent pour 1 milliard.

b) *Dette extérieure.*

Si l'augmentation de la dette extérieure fut moins accusée que l'année précédente, sa structure s'est modifiée : en effet, la diminution de la dette à moyen terme a été plus que compensée par l'augmentation de la dette à court terme.

Les amortissements contractuels ont atteint 590 millions de francs pour la dette consolidée; un nouveau prélèvement a été effectué pour une valeur de 448 millions de francs sur l'emprunt de 20 millions de dollars émis en 1954 aux Etats-Unis pour financer l'amélioration du réseau des voies navigables. Compte tenu des fluctuations dans les cours des changes, la dette consolidée n'a pratiquement pas varié.

SECTION II. – FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

Dans *L'économie belge en 1955,* l'importance des finances provinciales et communales par rapport aux finances de l'Etat a été soulignée. L'interférence marquée des finances des pouvoirs locaux et régionaux et de celles de l'Etat ne peut être mieux appréciée d'ailleurs qu'au moyen du compte VII du regroupement économique des données budgétaires de l'Etat : Relations financières « Etat - Pouvoirs publics subordonnés ».

Il apparaît ainsi que l'Etat intervient annuellement pour un montant de l'ordre de 13 à 14 milliards de francs dans le financement des dépenses des pouvoirs subordonnés. Pour l'exercice 1956, ces dépenses devaient atteindre 12 912 millions dont 11 308 millions en dépenses courantes et 1 604 millions en dépenses de capital. L'intervention de l'Etat dans les dépenses courantes n'a cessé d'augmenter, en liaison avec l'augmentation constante de celles-ci. Les dépenses de capital, par contre, paraissent subir des variations assez marquées : pendant l'exercice 1955, l'effort entrepris par les communes, avec l'aide gouvernementale, pour remettre les chô-

Relations financières : Etat — Pouvoirs publics subordonnés

(En millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956 (a)
Charges			
Interventions.			
A. Dans les dépenses courantes	9 897,4	10 599	11 308,3
1. Fonctionnement	3 212,7	3 650,5	3 800,1
a) Appareil civil	*53,2*	*55,7*	*57,2*
b) Enseignement	*3 159,5*	*3 594,8*	*3 742,9*
2. Intérêt	32,6	32,6	32,6
3. Transferts de revenus	1 114,8	1 120,3	1 193,8
4. De nature générale	5 537,3	5 795,6	6 281,8
B. Dans les dépenses de capital	2 674,7	3 634,8	1 603,9
1. Travaux nouveaux	1 536,1	1 831,0	824,5
2. Réparation dommages de guerre	407,4	328,0	173,4
3. Gros entretien	1,2	0,7	0,3
4. Travaux exécutés par chômeurs	697,4	1 442,5	573,1
5. Amortissement de la dette	32,6	32,6	32,6
Total	**12 572,1**	**14 233,8**	**12 912,2**
Ressources			
Remboursements			
Pour les dépenses courantes	11,0	9,7	28,7
Pour les dépenses de capital	1,4	2,5	1,4
Total	**12,4**	**12,2**	**30,1**
Solde	**— 12 559,7**	**— 14 221,6**	**— 12 882,1**

Source : *Doc. parl.*, Chambre des Représentants, Session 1956-1957, n° 4 (annexe).

(a) Prévisions de recettes; en dépenses, crédits votés (y compris les lois spéciales), rectifiés par le feuilleton d'ajustement.

meurs au travail, les avait notamment portées à un maximum de 3 635 millions.

En dépit de cette intervention croissante de l'Etat dans la couverture des dépenses, le problème de l'équilibre global des finances des pouvoirs locaux ne paraît pas encore en voie de solution; leur déficit global tend en effet à croître malgré l'augmentation marquée des additionnels communaux. Par contre, les finances provinciales paraissent maintenant assurées d'un équilibre approximatif plus satisfaisant.

Les principales modifications juridiques en matière de finances provinciales et communales ont été apportées par les lois du 20 juin 1956 et

du 3 juillet 1956. La loi organique du 20 juin 1956 a porté de 5 à 10 % la péréquation prévue dans la loi du 18 juillet 1955 au sujet de la dotation de base du Fonds des Provinces, du Fonds des Communes et du Fonds communal d'Assistance publique. La loi du 3 juillet 1956 a modifié les critères de répartition de ces deux premiers Fonds ainsi que le système d'alimentation du Fonds spécial prévu par l'article 18 de la loi du 24 décembre 1948 (1) au profit des communes à finances obérées. Cette modification avait pour but d'accroître les ressources mises à la disposition de ce Fonds spécial.

Par ailleurs, l'aide spéciale de 400 millions, accordée par l'Etat aux grandes villes, a d'abord été renouvelée pour l'exercice 1956, puis portée à 600 millions de francs, en vertu de la loi du 26 décembre 1956 (2).

En outre, le feuilleton de crédits supplémentaires de l'exercice 1955 a accordé des crédits de 100 et de 150 millions respectivement pour les exercices 1954 et 1955 en vue de couvrir une partie des dépenses provoquées par les suppléments de traitements accordés par certaines communes à leurs instituteurs. Un crédit de 150 millions figurait également dans le budget du Ministère de l'Intérieur pour 1956.

§ 1. — FINANCES PROVINCIALES

D'après les statistiques communiquées par le Ministère de l'Intérieur, les budgets initiaux des provinces pour l'exercice 1956 devaient accuser un mali de 63,5 millions; celui-ci fut porté en réalité à 130 millions de francs à la suite de diverses modifications intervenues après leur dépôt. Le déficit prévu pour 1955 avait été estimé à 154 millions de francs. Si l'on se réfère toutefois aux comptes des exercices antérieurs, il apparaît que ceux-ci, contrairement aux budgets déposés, se sont toujours soldés par des bonis, parfois même substantiels, depuis 1948. Cette situation se reflète d'ailleurs dans l'aisance de la trésorerie des provinces. Pour chacune d'elles en particulier, il ne semble pas se dessiner d'orientation nouvelle de leurs finances au cours de l'exercice 1956, si ce n'est le boni escompté de la Province de Brabant au lieu du déficit prévu en 1955.

Au total, les dépenses présumées dans les budgets de 1956 se sont établies à 2 306 millions de francs, contre 2 225 millions en 1955. Quant aux recettes, elles sont en progression de 172 millions environ.

---

(1) Loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur belge* du 6 janvier 1949), modifiée par l'arrêté du Régent du 27 septembre 1949 (*Moniteur belge* du 29 septembre 1949), les arrêtés royaux des 18 septembre 1950 (*Moniteur belge* du 29 septembre 1950), 10 octobre 1951 (*Moniteur belge* du 26 octobre 1951), les lois du 25 juillet 1952 (*Moniteur belge* du 15 août 1952), 17 juillet 1953 (*Moniteur belge* du 28 août 1953), 17 mars 1954 (*Moniteur belge* du 3 avril 1954), l'arrêté royal du 11 mars 1954 (*Moniteur belge* du 10 avril 1954), les lois 18 juillet 1955 (*Moniteur belge* du 4 août 1955), 20 juin 1956 (*Moniteur belge* du 29 juin 1956), 3 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 26 juillet 1956), l'arrêté royal du 1er août 1956 (*Moniteur belge* du 11 août 1956) et par la loi du 3 juin 1957 (*Moniteur belge* du 27 juin 1957).

(2) *Moniteur belge* du 29 décembre 1956.

Budgets provinciaux pour 1955 et 1956 (a)

(en millions de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Anvers	296,9	309,4	323,9	337,7	— 27,0	— 28,3
Brabant	376,5	399,8	385,6	396,7	— 9,1	+ 3,1
Flandre occident. .	134,0	149,6	147,2	149,7	— 13,2	— 0,1 (b)
Flandre orientale .	170,8	192,6	168,3	136,8	+ 2,5	+ 55,7 (c)
Hainaut	395,9	448,6	394,8	432,6	+ 1,0	+ 16,0
Liège	313,6	341,1	355,8	379,2	— 42,1	— 38,1
Limbourg.....	240,3	257,9	276,6	301,7	— 36,2	— 43,8
Luxembourg	65,9	65,7	91,4	87,6	— 25,5	— 21,8
Namur	76,4	77,6	81,1	83,8	— 4,7	— 6,1
Total ...	**2 070,5**	**2 242,2**	**2 224,7**	**2 305,7**	**— 154,2**	**— 63,5** (d)

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Budgets initiaux propres à l'exercice.
(b) La réduction du déficit est due, notamment, à l'exclusion du budget initial, par arrêté royal, d'un crédit de 16 millions de francs dont la réinscription fut admise ultérieurement. En fait, il y a donc un déficit de l'ordre de 16 095 000 francs.
(c) Observation analogue. Des crédits pour quelque 50 millions de francs furent supprimés par arrêté royal, puis rétablis. En fait, le boni n'atteint donc que 5 millions environ.
(d) Vu les remarques précédentes, le déficit général atteint, en réalité, quelque 130 millions de francs (63,5 + 66 millions).

1. — *Recettes des provinces.*

Les recettes provinciales perçues par l'intermédiaire du Crédit Communal ont atteint 1 380 millions de francs en 1956, contre 1 179 millions de francs en 1955, soit une augmentation de 17 %. Le Fonds des Provinces intervient dans ce montant pour 692 millions de francs (y compris le reliquat de 1955), le produit des taxes provinciales perçues par l'Etat pour

Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956 pour l'ensemble des provinces

(en millions de francs)

NATURE DES IMPÔTS	Exercice				
	1952	1953	1954	1955	1956
Centimes additionnels à la contribution foncière.....	140,6	179,2	214,9	259,3	303,4
Autres impôts provinciaux	246,8	312,6	300,4	328,8	348,0
Total ...	**387,4**	**491,8**	**515,3**	**588,1**	**651,4**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

384 millions de francs et les centimes additionnels à la contribution foncière pour 266 millions de francs. Le total de ces deux derniers postes équivaut pratiquement au rendement attendu des impôts en 1956 tel qu'il figure au tableau ci-contre.

2. — *Dépenses des provinces.*

L'augmentation des dépenses provinciales, telle qu'elle ressort des budgets, s'élève seulement à 81 millions de francs. Elle concerne principalement l'instruction publique et la dette, les deux postes les plus importants des dépenses. A cet égard, l'accroissement des budgets globaux de 1949 à 1956, qui s'est élevé à 900 millions de francs, est d'ailleurs dû, pour 30 et 27 % respectivement, à l'accroissement des charges de la dette et de l'instruction publique.

Répartition des dépenses provinciales (a)

Exercices 1949 à 1956

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Administration	44,8	49,2	79,7	90,1	97,0	102,5	97,3	100,2
Justice-Culte.....	10,9	12,2	15,5	16,4	14,4	18,1	17,2	17,0
Beaux-arts	29,0	29,7	49,6	52,3	51,4	61,5	70,1	83,3
Instruction publique .	556,9	624,1	670,4	706,4	740,6	665,1	755,8	797,9
Assistance publique ..	144,5	182,0	172,5	142,9	148,9	167,4	160,7	130,2
Pensions	36,9	39,5	45,1	49,1	55,1	61,7	56,9	55,7
Dette	114,8	134,5	166,9	239,2	260,4	289,4	347,9	400,0
Transferts	—	—	133,0	1,9	13,6	10,8	11,6	5,3
Hygiène.....	90,8	98,6	78,2	80,7	85,9	94,3	99,8	104,4
Agriculture	13,2	15,1	17,2	16,9	16,2	18,6	21,3	23,4
Routes et travaux publics	271,9	317,8	352,2	293,9	306,1	353,3	359,7	349,2
Entreprises	—	—	132,5	143,2	161,8	166,2	177,9	195,8
Patrimoine	30,9	35,1	37,3	40,0	36,7	43,6	48,4	43,3
Divers	52,7	68,9	3,5	—	—	—	—	—
Total...	**1 397,3**	**1 606,7**	**1 953,6**	**1 873,0**	**1 988,1**	**2 052,5**	**2 224,6**	**2 305,7**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Propres aux exercices.

§ 2. — FINANCES COMMUNALES

Le budget global des communes pour l'exercice 1956 s'établit, en dépenses, à 24 157 millions de francs contre 22 528 millions de francs en 1955 et, en recettes, à 20 825 millions de francs contre 19 661 millions de francs en 1955. Le solde déficitaire passe donc à 3 332 millions de francs contre 2 867 millions, s'alourdissant ainsi de 465 millions de francs par rapport à 1955. Tout comme pour les provinces cependant, les budgets ne donnent qu'une vue fort imparfaite des résultats financiers réels de la gestion com-

munale; en effet, de 1951 à 1954, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, les comptes ont laissé un boni annuel situé au voisinage de 1 270 millions de francs. Si l'on se réfère toutefois à l'étroitesse qui a prévalu vers la fin de l'année dans les trésoreries communales, il n'est pas exclu que leur situation financière se soit quelque peu détériorée au cours de l'année 1956.

Budgets et comptes communaux (a)
(en millions de francs)

EXERCICE	Recettes		Dépenses		Solde	
	Budget	Compte	Budget	Compte	Budget	Compte
1950	17 416	18 452	21 716	19 064	— 4 300	— 612
1951	20 226	21 643	22 793	20 379	— 2 267	+ 1 264
1952	20 323	21 954	21 154	20 711	— 831	+ 1 243
1953	19 998	22 456	21 527	21 167	— 1 529	+ 1 289
1954	19 065	21 433	21 187	20 148	— 2 122	+ 1 285
1955	19 661	. .	22 528	. .	— 2 867	. .
1956	20 825	. .	24 157	. .	— 3 332	. .

Sources : Ministère de l'Intérieur.
Crédit Communal de Belgique.

(a) Exercice général.

Selon les statistiques établies par le Crédit Communal, il apparaît que le nombre de communes ayant leur budget en boni ou en équilibre diminue petit à petit, aussi bien d'après les comptes que d'après les budgets déposés. Le boni global accusé par les comptes de celles-ci se con-

Budgets communaux pour 1955 et 1956 (a)
(en millions de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Anvers	3 821	4 043	4 345	4 567	— 524	— 524
Brabant	4 810	4 757	5 247	5 153	— 437	— 396
Flandre occident. .	1 553	1 678	1 660	1 774	— 107	— 96
Flandre orientale .	1 989	2 647	2 115	2 798	— 126	— 151
Hainaut	1 978	2 098	2 226	2 349	— 248	— 251
Liège	2 296	2 419	2 650	2 767	— 354	— 348
Limbourg.....	755	815	808	854	— 53	— 39
Luxembourg	382	410	508	524	— 126	— 114
Namur	670	718	723	772	— 53	— 54
Total .	**18 254**	**19 585**	**20 282**	**21 558**	**— 2 028**	**— 1 973**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Propres aux exercices.

tracte d'ailleurs également. Par opposition, le nombre de communes en déficit augmente et les malis sont de plus en plus élevés en ce qui concerne les budgets mais tendent par contre à diminuer dans les comptes.

Une fois de plus, on peut regretter le retard avec lequel les comptes sont publiés, étant donné les divergences profondes qu'ils présentent avec les budgets déposés. Ce retard est d'autant plus préjudiciable au redressement de la situation financière des communes et à leur incidence sur les finances de l'Etat, que, comme le constatait le Crédit Communal, « en dépit des modifications apportées au statut financier des communes, et malgré l'effort fourni par celles-ci comme par le Gouvernement, le nombre de communes déficitaires augmente d'année en année. La nouvelle détérioration que les finances communales subissent en 1956 se complique cette fois d'une réelle tension de trésorerie » (1). Or, le découvert des budgets communaux entraîne les pouvoirs locaux à se tourner vers le Crédit Communal et le Crédit Communal, à son tour, doit s'adresser au marché des capitaux. Dans la mesure donc où le déficit des comptes communaux tendra à s'accroître, le Crédit Communal entrera davantage en compétition avec les autres emprunteurs sur le marché des capitaux et notamment l'Etat. Par ce détour et dans la mesure où celui-ci contribue à stimuler les dépenses d'investissements des pouvoirs locaux, il entraîne le Crédit Communal dans une concurrence accrue à son égard.

Versements à effectuer par le Trésor aux communes

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1955	1956
Fonds des Communes	4 268	4 538
Fonds d'Assistance publique	1.119	1.192
Fonds des quatre grandes villes	400	600
Suppléments aux traitements des instituteurs	—	627
Fonds spécial	290	200
Total ...	**6,077**	**7 156**

Source : Crédit Communal de Belgique.

1. — *Recettes des communes.*

Selon le budget déposé de l'exercice 1956, les recettes des communes doivent avoir augmenté de 1,2 milliard environ en 1956 pour atteindre 20 825 millions de francs. Cette augmentation correspond d'ailleurs approximativement à celle de la quote-part à verser par le Trésor aux communes en 1956 dont la répartition a été reprise dans le tableau ci-contre.

En raison de la révision de certains critères de répartition à la suite de la loi de juillet 1956, il restait toutefois 2 238 millions de francs de paiements à exécuter par l'Etat au 31 décembre 1956. C'est d'ailleurs une des causes du resserrement des trésoreries communales à la fin de l'année, auquel le Crédit Communal a dû remédier par des avances accrues.

En raison de l'article 18 de la loi du 24 décembre 1948, modifié par

(1) *Crédit Communal de Belgique. Exercice 1956. Rapports du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance...* Bruxelles, 1957, p. 13.

Additionnels communaux à la contribution foncière

CENTIMES ADDITIONNELS	Nombre de communes				
	1952	1953	1954	1955	1956
0 à 200	539	431	335	142	67
201 à 300	636	493	320	94	9
301 à 400	722	752	747	799	557
401 à 500	662	827	940	1 039	1 121
501 à 600	108	149	243	393	549
Plus de 600	2	14	81	199	363
Total ...	**2 669**	**2 666**	**2 666**	**2 666**	**2 666**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

la loi du 18 juillet 1955 et par celle du 3 juillet 1956 et des difficultés financières des communes, les centimes additionnels à la contribution foncière n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. On observe notamment que, de 44 % du total en 1952, le nombre de communes appliquant moins de 300 centimes additionnels à la contribution foncière est revenu à un peu plus de 8 % du total seulement en 1955 et à moins de 3 % en 1956.

Répartition des dépenses communales

Exercices 1952 à 1956 (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956
Exercices précédents	2 751	2 558	1 762	2 246	2 598
Patrimoine	465	456	457	470	487
Administration	1 496	1 551	1 573	1 597	1 619
Police - Sûreté - Pompiers	1 419	1 482	1 540	1 566	1 606
Entreprises	1 691	1 920	2 015	1 817	1 961
Assistance publique	1 629	1 688	1 765	1 901	1 957
Santé publique	644	674	699	711	737
Routes et travaux publics	2 004	2 107	2 048	2 342	2 391
Culte	88	90	93	108	101
Instruction	4 237	4 396	4 560	4 742	5 305
Beaux-arts	312	351	352	381	393
Pensions	1 204	1 290	1 346	1 423	1 555
Dette	2 125	2 573	2 632	2 879	3 125
Transferts	1 089	392	346	345	321
Total ...	**21 154**	**21 528**	**21 188**	**22 528**	**24 156**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale des Finances provinciales et communales.

(a) Résultats généraux des budgets initiaux.

De même, alors qu'en 1952, 110 communes seulement appliquaient plus de 500 centimes additionnels, il y en avait 912 en 1956. Pas plus que l'accroissement des interventions de l'Etat, cette aggravation de la fiscalité n'a encore permis de résoudre le problème de l'équilibre financier des communes.

2. — *Dépenses des communes.*

La progression des dépenses communales, qui avait cessé de 1952 à 1954, a repris à partir de 1955; elle repose principalement sur l'augmentation des dépenses reportées des exercices précédents. Celles-ci sont passées de 1 762 millions de francs en 1954 à 2 246 millions de francs en 1955 et à 2 598 millions de francs en 1956 après avoir diminué de 1952 à 1954.

Tout comme pour les provinces, l'aggravation des dépenses est imputable en grande partie aux charges de la dette publique, dont l'augmentation depuis 1952 à 1956 correspond à 33 % de l'accroissement total des dépenses; les dépenses pour l'instruction publique interviennent pour plus de 35 %, les routes et travaux publics pour environ 13 % et l'assistance publique pour 11 %.

§ 3. — INVESTISSEMENTS PROVINCIAUX ET COMMUNAUX

La répartition par nature des dépenses provinciales et communales, telle qu'elle ressort des statistiques disponibles, n'est pas suffisante pour apprécier l'effort d'investissements des pouvoirs locaux et régionaux; il n'est pas possible, en effet, d'opérer par ce moyen le regroupement de pareilles dépenses.

Crédits et subventions aux administrations régionales et locales

(en millions de francs)

ANNÉE	Crédits consentis par le Crédit Communal de Belgique	Subventions de l'Etat	Total
1952	2 539	2 503	5 042
1953	2 565	2 592	5 157
1954	3 650	2 278	5 928
1955	4 315	2 261	6 576
1956	3 562	2 329	5 891

Source : Crédit Communal de Belgique.

Aussi, le Crédit Communal s'efforce-t-il, en partant de ses statistiques financières, d'établir le montant des dépenses d'équipement à partir de certains crédits qu'il a accordés et des subventions de l'Etat. D'après ce regroupement, le volume global des investissements nouveaux atteindrait un minimum d'environ 6 milliards de francs en 1956. Ce montant peut être recoupé par les adjudications de travaux qui se sont élevées à 6,5 milliards de francs. Ces adjudications n'ont toutefois pas toutes donné lieu à l'exécution complète des travaux et, par ailleurs, comprennent des achats de biens immeubles existants. L'estimation de

Bilans comparatifs au 31 décembre du Crédit Communal de Belgique

(en millions de francs)

ACTIF	1952	1953	1954	1955	1956
I. *Intervention en faveur des pouvoirs locaux*	**25 399**	**26 842**	**29 295**	**32 541**	**35 265**
— Annuités à échoir	16 465	15 823	15 181	14 539	13 898
— Prêts à court et à moyen terme	2 451	2 929	3 282	3 361	3 648
— Prêts à long terme	6 082	7 643	10 371	13 886	16 220
— Comptes courants débiteurs et ouvertures de crédit	401	447	461	755	1 499
II. *Autres interventions*	**152**	**222**	**278**	**157**	**249**
— Débiteurs divers	130	197	249	128	211
— Avances à divers (avec gages)	22	25	29	29	38
III. *Immobilisés et réalisables*	**6 364**	**7 396**	**6 577**	**5 463**	**4 297**
— Immeubles	9	9	9	9	9
— Actionnaires	487	487	487	487	487
— Portefeuille-titres	1 269	1 660	2 304	2 261	2 237
— Placements provisoires	4 051	4 803	3 275	2 325	750
— Intérêts courus sur actifs divers	54	76	94	83	78
— Caisse et banque	408	270	318	224	676
— Frais d'émissions d'emprunts	86	91	90	74	60
Total général	**31 915**	**34 460**	**36 150**	**38 161**	**39 811**

PASSIF	1952	1953	1954	1955	1956
I. *Appel au marché des capitaux*	**23 852**	**26 638**	**28 672**	**30 923**	**32 014**
A. Long terme :					
— Obligations et primes à échoir	9 334	9 082	8 824	8 556	8 277
B. Moyen terme :					
— Bons de caisse à échoir	6 500	8 626	10 810	13 351	15 673
— Comptes à terme des administrations publiques	2 597	3 036	3 075	2 375	2 110
— Carnets de dépôts	588	725	930	1 269	1 574
C. A vue :					
— Comptes courants créditeurs « Subsides et Prêts »	1 221	1 321	1 701	2 120	1 910
— Comptes courants créditeurs à vue	3 612	3 848	3 332	3 252	2 470
II. *Moyens divers*	**7 408**	**7 142**	**6 764**	**6 486**	**6 997**
— Coupons à échoir et accessoires	6 397	6 019	5 652	5 294	4 948
— Bénéfices bruts à échoir	365	351	338	349	335
— Créditeurs divers	261	272	175	206	836
— Obligations, bons de caisse échus et intérêts	210	263	301	295	472
— Intérêts courus sur passifs divers	175	237	298	342	406
III. *Moyens propres*	**616**	**640**	**666**	**699**	**800**
— Capital	558	558	558	558	558
— Fonds de réserve	58	82	108	141	180
IV. *Compte de résultat* :					
— Solde du compte de profits et pertes	39	40	48	53	62
Total général	**31 915**	**34 460**	**36 150**	**38 161**	**39 811**

Sources : Crédit Communal de Belgique.
Institut National de Statistique.

6 milliards peut donc être admise comme une approximation suffisante.

Le rapport du Crédit Communal montre aussi que, de 1952 à 1956, les investissements des administrations provinciales et communales se sont élevés à 28 596 millions de francs dont 8,7 milliards concernant la voirie, 4,2 milliards les distributions d'eau, 2,3 milliards les travaux d'hygiène, 2,3 milliards également les travaux et dépenses scolaires. Le même rapport souligne que les dépenses pour plaines de jeux, de sports et bassins de natation ont absorbé 611 millions de francs au cours de ces cinq ans (1).

§ 4. — CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

L'augmentation des moyens d'action du Crédit Communal s'est concrétisée dans l'encours des bons de caisse à échoir en progression de 2,3 milliards de francs à la fin de décembre 1956 par rapport à la fin de 1955. Cette augmentation a toutefois été entamée assez sensiblement par la diminution marquée des comptes courants à vue qui, au total, ont reculé de 992 millions de francs. Par contre, les carnets de dépôts ont augmenté de 305 millions de francs.

La diminution des comptes courants des pouvoirs locaux et régionaux auprès du Crédit Communal doit être rapprochée des difficultés de trésorerie qui se sont propagées vers la fin de l'année pour des raisons exposées précédemment. C'est pour faire face à ce mouvement que le Crédit Communal fut sans doute contraint de ramener ses crédits provisoires, notamment à l'Etat, de 2 325 millions de francs à la fin de 1955 à 750 millions de francs à la fin de 1956. L'Etat a donc indirectement supporté en 1956 la pénurie de liquidités des pouvoirs locaux. Ce mouvement prévaut d'ailleurs depuis la fin de 1953 où les crédits provisoires atteignaient 4 803 millions de francs. Il n'empêche que les interventions du Crédit Communal en faveur des pouvoirs locaux et régionaux sont passées de 32 541 millions de francs à la fin de 1955 à 35 265 millions de francs à la fin de 1956. La diminution des liquidités des administrations qu'il finance a en outre amené le Crédit Communal à augmenter ses comptes courants débiteurs et ouvertures de Crédit : ceux-ci ont atteint 1 499 millions de francs à la fin de 1956 contre 755 millions de francs un an auparavant et 461 millions de francs à la fin de 1954.

(1) *Crédit Communal de Belgique. Exercice 1956. Rapports...*, op. cit., p. 47.

CHAPITRE III

MONNAIE ET CRÉDIT

SECTION I. – STOCK MONÉTAIRE ET AVOIRS EXTÉRIEURS NETS

§ 1. — ÉVOLUTION DU STOCK MONÉTAIRE

La progression du stock monétaire a atteint 6,2 milliards de francs en 1956 contre 9,1 milliards de francs en 1955. Les causes de ce ralentissement, intervenu en dépit d'un volume d'activité sans précédent, seront analysées dans le paragraphe suivant à partir des contreparties du stock monétaire.

Après le gonflement habituel de l'échéance de décembre, le stock monétaire s'est contracté davantage en janvier 1956 qu'en janvier 1955 : l'émission d'un emprunt d'Etat explique l'ampleur, quelque peu inusitée, du mouvement. Mais la reprise fut ensuite assez lente; le niveau atteint par le stock monétaire à la fin de l'année précédente ne fut retrouvé qu'à la fin mai alors qu'il l'avait été dès la fin mars en 1955. Par ailleurs, le gonflement lié à la période des vacances s'est dessiné dès la fin du mois de juin.

A partir de ce moment et si l'on excepte la hausse survenue en septembre, la circulation monétaire a plafonné aux environs de 195 milliards de francs jusqu'à l'échéance de fin décembre où elle fut portée à 198,9 milliards de francs.

En dépit des séquelles des opérations spéciales de financement du Trésor en fin d'année, le gonflement de l'échéance annuelle fut à peu près le même en 1956 qu'en 1955 si l'on compare les montants respectifs des mois de novembre et décembre.

Contrairement à l'année précédente, le stock de monnaie scripturale a moins augmenté que le stock de monnaie fiduciaire. Cette évolution paraît normale si l'on observe que, aux premiers stades d'une conjoncture ascendante et surtout avec une balance des paiements en excédent, les entreprises bénéficient en premier lieu d'un accroissement de liquidités qu'elles détiennent de préférence sous forme de monnaie scripturale; aux stades ultérieurs, l'accroissement des revenus se propage parmi les salariés et appointés dont les encaisses sont plutôt en monnaie fiduciaire.

Evolution du stock monétaire

Situation fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire (nouvelle série)	Mouvements du stock monétaire par période	Total du stock monétaire (ancienne série)
					Détenue par les entreprises et particuliers (b)							
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (a)	Détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	Comptes-courants à la Banque Nationale de Belgique (a)	Avoirs en comptes chèques postaux (a)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parastataux (a)	Total	Stock de monnaie scripturale			
1950 Décembre ..	5.1	88,6	92,3	6,5	0,9	17,7	38,7	57,3	63,8	156,1	..	155,2
1951 Décembre ..	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	+ 12,4	167,8
1952 Décembre ..	5,9	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	+ 6,0	173,1
1953 Décembre ..	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	+ 5,8	179,4
1954 Décembre ..	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	+ 3,3	182,2
1955 Décembre ..	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	+ 9,1	
1956 Janvier	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	— 5,8	
Février	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	+ 1,5	
Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	+ 2,6	
Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	+ 0,8	
Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	+ 1,1	
Juin.....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	+ 2,2	
Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	— 0,7	
Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	+ 0,5	
Septembre ..	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	+ 1,1	
Octobre.....	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	— 0,3	
Novembre ..	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	— 1,0	
Décembre ..	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	+ 4,2	

(a) Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.
(b) Y compris les organismes parastataux administratifs.

Source : Banque Nationale de Belgique.

Par ailleurs, les achats spéculatifs des ménages, suite aux événements de Suez, ont sans doute aussi entraîné des retraits de dépôts.

La vitesse de rotation des dépôts bancaires s'est ressentie de l'expansion plus faible du stock monétaire; nonobstant l'essor de l'activité économique, celle des dépôts aux chèques postaux a fléchi au début de l'année mais s'est redressée ensuite.

§ 2. — CONTREPARTIES DU STOCK MONÉTAIRE

Contrairement aux années antérieures, les opérations de financement des pouvoirs publics n'ont plus contribué à la progression du stock monétaire en 1956. En effet, le mouvement cumulé du financement monétaire des pouvoirs publics et de la monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics s'est limité à l'accroissement insignifiant de 0,1 milliard de francs contre une augmentation de 5,5 milliards en 1955.

L'incidence de cette évolution sur le stock monétaire a toutefois été mitigée par l'augmentation plus prononcée que l'année précédente (4,6 milliards de francs contre 2,7 milliards) des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux. Par contre, le boni des opérations avec l'étranger, autre source d'expansion monétaire, a diminué en 1956 : il n'atteint plus que 2,8 milliards de francs au lieu de 4,1 milliards en 1955.

Il y a lieu de relever d'ailleurs que l'évolution monétaire en Belgique au cours de l'année 1956 semble se partager en deux périodes distinctes correspondant approximativement aux deux semestres de l'année.

Au cours des deux premiers trimestres, en effet, le solde des opérations avec l'étranger fut la cause déterminante de l'expansion monétaire freinée cependant par la régression des crédits aux entreprises et particuliers. Les liquidités créées à leur profit en contrepartie des excédents de la balance des paiements courants se sont donc substituées dans une certaine mesure aux moyens de financement fournis par le système bancaire.

Pendant les derniers mois de l'année, par contre, le déficit des opérations avec l'étranger se conjugue avec la diminution du financement du Trésor pour compenser l'incidence expansionniste de la progression très accusée (6,9 milliards pour les six derniers mois) des crédits aux entreprises et particuliers.

L'évolution qui se discerne dans les mouvements relatifs des soldes des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des emprunts en capital des pouvoirs publics) et des crédits aux entreprises et particuliers semble indiquer qu'une compensation partielle tend ainsi à s'établir entre ces deux facteurs de variation du stock monétaire. A certains moments, une même compensation s'était déjà produite auparavant en 1952, 1953 et 1954.

Quant au rôle des opérations de l'Etat, il a été l'effet de circonstances prévalant sur le marché international des capitaux ainsi que des conditions de remboursement des emprunts extérieurs plutôt que d'une option délibérée des pouvoirs publics.

Origines des variation
(mouvements en

PÉRIODE	Variations du stock monétaire	Variations des liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Solde des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)
1951 1er semestre	+ **1,0**	— 0,3	— 0,3	+ 0,2	— **0,4**	+ **0,6**	+ 1,9
2e semestre	+ **11,5**	+ 1,8	+ 0,8	+ 0,8	+ **3,4**	+ **14,9**	+ 9,1
Total ...	+ **12,5**	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ **3,0**	+ **15,5**	+ 11,0
1952 1er semestre	+ **3,1**	+ 3,6	— 0,9	+ 0,2	+ **2,9**	+ **6,0**	+ 7,0
2e semestre	+ **2,9**	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,1	+ **1,0**	+ **3,9**	+ 0,1
Total ...	+ **6,0**	+ 4,4	— 0,8	+ 0,3	+ **3,9**	+ **9,9**	+ 7,1
1953 1er semestre	+ **1,3**	+ 0,7	—	— 0,9	— **0,2**	+ **1,1**	— 1,1
2e semestre	+ **4,5**	+ 1,3	— 0,1	— 0,3	+ **0,9**	+ **5,4**	+ 0,1
Total ...	+ **5,8**	+ 2,0	— 0,1	— 1,2	+ **0,7**	+ **6,5**	— 1,0
1954 1er semestre	+ **2,0**	— 1,0	+ 0,1	— 0,1	— **1,0**	+ **1,0**	— 3,8
2e semestre	+ **1,3**	+ 1,7	+ 0,4	—	+ **2,1**	+ **3,4**	— 0,9
Total ...	+ **3,3**	+ 0,7	+ 0,5	— 0,1	+ **1,1**	+ **4,4**	— 4,7
1955 1er semestre	+ **4,0**	+ 1,1	— 0,2	—	+ **0,9**	+ **4,9**	+ 1,9
2e semestre	+ **5,1**	+ 1,0	+ 0,6	—	+ **1,6**	+ **6,7**	+ 2,2
Total ...	+ **9,1**	+ **2,1**	+ 0,4	—	+ **2,5**	+ **11,6**	+ 4,1
1956 1er trimestre.....	— **1,7**	+ 1,1	—	—	+ **1,1**	— **0,6**	+ 3,2
2e trimestre.....	+ **4,1**	—	+ 0,4	—	+ **0,4**	+ **4,5**	+ 1,9
3e trimestre.....	+ **0,8**	— 0,9	— 0,2	—	— **1,1**	— **0,3**	— 1,0
4e trimestre.....	+ **2,9**	— 1,2	+ 0,5	—	— **0,7**	+ **2,2**	— 1,3
Total ...	+ **6,1**	— 1,0	+ 0,7	—	— **0,3**	+ **5,8**	+ 2,8

(a) Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger (pouvoirs publics

lu stock monétaire
illiards de francs)

Financement monétaire des pouvoirs publics (a)	Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Mouvements des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux logés dans les organismes monétaires	Variations de l'écart entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel	Divers		Comptes pour balance	Total
						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Soldes des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux		(17) = de (7) à (16)
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
+ 0,2	— 2,0	+ 1,4	— 0,4	— 0,1	— 0,2	+ 0,1	+ 0,5	— 0,8	+ **0,6**
+ 4,1	+ 0,4	+ 1,6	— 0,2	— 0,2	+ 0,5	— 0,3	— 0,3	+ 0,2	+ **14,9**
+ 4,3	— 1,6	+ 3,0	— 0,6	— 0,3	+ 0,3	— 0,2	+ 0,2	— 0,6	+ **15,5**
+ 3,7	— 0,3	— 2,4	—	— 0,2	— 1,4	— 0,6	+ 0,8	— 0,6	+ **6,0**
+ 1,6	+ 0,6	+ 2,7	—	— 0,2	+ 0,4	— 0,2	— 0,4	— 0,7	+ **3,9**
+ 5,3	+ 0,3	+ 0,3	—	— 0,4	— 1,0	— 0,8	+ 0,4	— 1,3	+ **9,9**
+ 1,9	+ 1,1	— 0,4	—	— 0,2	— 1,6	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	+ **1,1**
+ 3,9	—	+ 2,6	— 0,1	— 0,7	+ 1,3	— 0,5	— 0,5	— 0,7	+ **5,4**
+ 5,8	+ 1,1	+ 2,2	— 0,1	— 0,9	— 0,3	+ 0,1	— 0,3	— 0,1	+ **6,5**
+ 1,7	+ 1,2	— 0,5	— 0,2	— 0,6	+ 0,4	+ 0,9	—	+ 1,9	+ **1,0**
— 1,3	+ 2,0	+ 3,5	— 0,5	— 0,4	+ 1,5	—	+ 0,7	— 1,2	+ **3,4**
+ 0,4	+ 3,2	+ 3,0	— 0,7	— 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ **4,4**
+ 1,4	+ 1,0	+ 1,3	— 0,1	— 0,5	— 0,1	+ 0,3	— 0,7	+ 0,4	+ **4,9**
+ 2,1	+ 1,0	+ 1,4	+ 0,1	— 0,4	+ 1,5	— 0,1	+ 0,2	— 1,3	+ **6,7**
+ 3,5	+ 2,0	+ 2,7	—	— 0,9	+ 1,4	+ 0,2	— 0,5	— 0,9	+ **11,6**
— 1,4	+ 0,2	— 1,0	— 0,2	— 0,2	— 1,0	— 0,2	+ 0,2	— 0,2	— **0,6**
+ 1,4	+ 1,3	— 1,3	— 0,4	— 0,1	— 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ **4,5**
— 2,1	+ 0,3	+ 3,0	— 0,3	— 0,1	+ 0,7	—	— 0,5	— 0,3	— **0,3**
— 0,7	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	— 0,1	+ 0,5	— 0,3	+ 0,3	— 1,3	+ **2,2**
— 2,8	+ 2,8	+ 4,6	— 0,7	— 0,5	— 0,2	— 0,1	+ 0,2	— 0,3	+ **5,8**

Etat et pouvoirs subordonnés).

Source : Banque Nationale de Belgique.

§ 3. — AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1. — *Politique des changes.*

Les mesures importantes édictées par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change en 1955, notamment dans le domaine financier, avaient déjà porté le franc belge aussi près de la convertibilité que le permettait la situation des monnaies des principaux partenaires commerciaux de l'U.E.B.L. Comme celle-ci ne s'est guère modifiée en 1956, la politique de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change n'a plus subi de changements importants au cours de cette année, en dehors de la libération du commerce de l'or introduite à partir du 1er janvier 1956.

La seule modification essentielle intervenue dans le courant de 1956, et qui s'inscrit d'ailleurs dans la ligne de la politique de libération rappelée ci-dessus, concerne les opérations de transit (1). En effet, une bonne partie de ces opérations peuvent à présent être conclues et payées sans autorisation particulière de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Par ailleurs, ont été simplifiées les réglementations relatives aux opérations d'assurances en vertu desquelles « les régnicoles et résidents peuvent désormais conclure tous contrats d'assurance en toutes monnaies auprès de n'importe quelle compagnie nationale ou étrangère » (2).

Il convient de noter enfin que le système des paiements multilatéraux inauguré le 1er décembre 1955 avec le Brésil en vertu d'une convention entre divers pays dit du « Club de La Haye » (3) a été étendu par l'adhésion de l'Autriche, de la France et de l'Italie.

Par ailleurs, un système de paiements similaire a été mis en vigueur avec l'Argentine à partir du 2 juillet 1956, mettant fin aux conventions du 1er février 1955. En vertu de ce système, les paiements avec l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pourront s'effectuer dans toutes monnaies de l'U.E.P. et par tous intermédiaires établis dans les divers pays de l'U.E.P. De même le commerce entre ces pays de l'U.E.P. et l'Argentine pourra s'effectuer par des intermédiaires résidant en U.E.B.L.

De cette manière, deux des pays les plus importants de l'Amérique latine sont pour ainsi dire incorporés dans le mécanisme des paiements de l'U.E.P., étendant ainsi le champ d'action de celle-ci et la part du commerce mondial réglée par ce système.

2. — *Evolution des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique.*

Grâce à la progression marquée des exportations, les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique avaient augmenté de 5,5 milliards de francs en 1955, atteignant ainsi 56,1 milliards de francs.

---

(1) *Rapport de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change pour l'année 1956.* Bruxelles, juin 1957, p. 9.

(2) *Ibid.*, p. 9.

(3) *L'économie belge en 1955,* op. cit., p. 242.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique

Situation fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Encaisse-or	Avoirs sur l'étranger (hors accords) (a)	Créance sur l'U.E.P.	Avoirs ou engagements nets en accords de paiements bilatéraux avec les pays U.E.P.	Autres avoirs ou engagements nets	Total des avoirs extérieurs	Evolution des avoirs extérieurs (b)
1951 Décembre	31,8	0,2	15,2	4,1	— 1,0	50,2	+ 14,8 (c)
1952 Décembre	35,2	1,4	15,0	0,2	— 0,7	51,0	+ 0,8
1953 Décembre	38,8	0,9	13,4	0,6	— 1,3	52,4	+ 1,4
1954 Décembre	38,9	3,4	8,6	0,6	— 0,9	50,6	— 1,8
1955 Décembre	46,4	0,2	9,1	0,4	—	56,1	+ 5,5
1956 Janvier	46,6	0,3	9,2	1,7	0,1	57,9	+ 1,8
Février	47,8	0,2	9,6	0,7	—	58,3	+ 0,4
Mars	47,6	0,2	9,6	1,3	—	58,7	+ 0,4
Avril	48,4	0,3	9,9	1,0	—	59,6	+ 0,9
Mai	47,9	0,2	10,1	0,5	— 0,1	58,6	— 1,0
Juin	47,6	0,2	10,1	1,3	—	59,2	+ 0,6
Juillet	47,7	0,4	9,6	1,2	—	58,9	— 0,3
Août	48,7	0,6	9,8	1,0	0,1	60,2	+ 1,3
Septembre	48,6	1,2	9,9	— 0,3	— 0,2	59,2	— 1,0
Octobre	47,5	2,0	9,8	0,6	—	59,9	+ 0,7
Novembre	47,0	2,1	9,8	0,4	0,1	59,4	— 0,5
Décembre	46,2	1,0	9,7	— 0,3	0,3	56,9	— 2,5

Source: Banque Nationale de Belgique.

(a) En ordre principal des devises convertibles.
(b) Après élimination des réévaluations d'avoirs en or et en devises.
(c) Après élimination de la réévalution de la créance sur l'E. C. A. (138 millions).

Cette augmentation s'est prolongée jusqu'au mois d'avril 1956, après lequel les avoirs extérieurs nets se sont maintenus jusqu'en novembre entre 59 et 60 milliards, à travers de légers mouvements de hausse et de baisse. En décembre, une diminution de 2,5 milliards les a ramenés à 56,9 milliards. Par différence, les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique n'ont augmenté que de 0,8 million de francs en 1956.

Cette évolution s'explique tout d'abord, pendant les premiers mois, par la persistance des bonis des transactions courantes. A partir du second semestre, et en raison de l'augmentation de la demande interne, ceux-ci se sont fort atténués au point de devenir insignifiants après la vague d'achats spéculatifs provoquée par les événements de Suez. Vers la fin de l'année, les remboursements effectués par l'Etat sur sa dette extérieure ont provoqué le fléchissement de décembre. De même, les mouvements de capitaux privés, après avoir contribué, pendant la période de bonis des transactions courantes, à atténuer l'incidence monétaire de ceux-ci, ont, par la suite, contribué à réduire le solde global de la balance des paiements, tout comme les mouvements de capitaux publics.

La légère modification des avoirs extérieurs nets n'a guère eu d'incidence sur leurs composantes. L'encaisse or est revenue de 46,4 milliards de francs à 46,2 milliards de la fin de 1955 à la fin de 1956; les avoirs en devises convertibles sont passés entre-temps de 0,2 à 1,0 milliard de francs.

Quant à la créance sur l'Union Européenne de Paiements, elle est passée de 9,1 milliards à la fin de 1955 à 9,7 milliards à la fin de 1956 après avoir atteint 10,1 milliards à la fin de mai et de juin. L'excédent de l'année de 10,9 milliards de francs fut réglé en or et en dollars à concurrence de 75 %, soit 8,7 milliards de francs. Les remboursements de

Zone monétaire belge

Soldes mensuels à l'Union Européenne de Paiements

(en millions de francs)

MOIS	1954	1955	1956
Janvier	— 133,4	+ 476,1	+ 1 718,4
Février	+ 180,0	+ 896,5	+ 650,0
Mars	— 137,2	+ 1 349,7	+ 1 415,6
Avril	— 648,6	— 67,3	+ 983,0
Mai	— 1 352,1	+ 270,9	+ 555,0
Juin	— 320,8	+ 178,7	+ 1 533,8
Juillet	— 743,1	+ 278,0	+ 1 290,0
Août	+ 334,4	+ 638,8	+ 1 270,3
Septembre	+ 54,6	+ 978,0	— 201,8
Octobre	+ 218,9	+ 783,6	+ 650,4
Novembre	+ 514,0	+ 1 152,4	+ 369,4
Décembre	+ 745,6	+ 658,7	— 81,8

Source : Banque Nationale de Belgique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Situation à l'Union Européenne de Paiements

(en milliards de francs)

PÉRIODE	Déficit ou excédent net	Modalités de financement					
		En or ou en dollars			Crédits à l'U.E.P.	Crédits à la France et au Royaume-Uni (a)	Total
		Règlements ordinaires	Rembourse-ments de créances bilatéralisées	Total			
1952	+ 13,3	+ 11,0	—	+ 11,0	— 0,3	+ 2,5	+ 13,2
1953	— 2,5	— 1,0	—	— 1,0	— 1,5	—	— 2,5
1954	— 1,3	+ 0,4	+ 3,1	+ 3,5	— 4,8	—	— 1,3
1955 1er semestre	+ 3,7	+ 2,4 (b)	+ 0,6	+ 3,0	+ 0,7 (b)	—	+ 3,7
2e semestre	+ 4,0	+ 3,6 (c)	+ 0,6	+ 4,2	— 0,2 (c)	—	+ 4,0
Total 1955	+ 7,7	+ 6,0	+ 1,2	+ 7,2	+ 0,5	—	+ 7,7
1956 1er semestre	+ 6,0	+ 4,5	+ 0,6	+ 5,1	+ 0,9	—	+ 6,0
2e semestre	+ 4,9	+ 4,2	+ 1,0	+ 5,2	— 0,3	—	+ 4,9
Total 1956	+ 10,9	+ 8,7	+ 1,6	+ 10,3	+ 0,6	—	+ 10,9
Juin 1950-décembre 1956	+ 56,2	+ 38,1	+ 5,9	+ 44,0	+ 9,7	+ 2,5	+ 56,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Ces crédits ont été remboursés par des fournitures militaires.
(b) Compte tenu d'une recette de 547 millions en dollars, quote-part de l'U.E.B.L. dans un remboursement extraordinaire de la France.
(c) Compte tenu d'une recette de 423 millions de francs en or pour la même raison que sous (b).

créances bilatéralisées se sont élevés à 1,7 milliard, compte tenu d'un remboursement exceptionnel de l'Italie; de plus, des avenants aux accords bilatéraux de 1954 ont donné lieu à des remboursements immédiats de 6,4 millions d'unités de compte à charge du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Norvège.

Comme de coutume, en juin, a été remboursée la tranche annuelle de 500 millions de francs du prêt spécial de 2,5 milliards de francs consentis pour 5 ans par l'U.E.B.L. à l'U.E.P. en 1952.

La Société Nationale de Crédit à l'Industrie est intervenue pendant la majeure partie de l'année pour financer les accords de paiements bilatéraux selon le dispositif de la convention du 14 septembre 1954 et, pendant quelques semaines seulement, dans le financement des crédits accordés à l'U.E.P. selon la convention du 11 mai 1955; pour les premiers, cette intervention n'a jamais dépassé 325 millions et pour les autres 100 millions de francs. Mis en place en 1954, le mécanisme de financement par le marché des capitaux de certaines tranches des crédits en accord de paiement a fonctionné ainsi sans heurts.

Section II. – Marché de l'argent

Plus peut être que les années précédentes, l'évolution du marché monétaire en Belgique a été étroitement conditionnée en 1956 par les fluctuations du solde de la balance des paiements. C'est ainsi notamment que, pendant la majeure partie du 1er semestre, le marché monétaire a été largement approvisionné par la création de monnaie correspondant aux bonis des relations extérieures.

A certains moments et contrairement à la ligne de conduite qu'il avait adoptée depuis 1949, l'Institut de Réescompte et de Garantie, principal régulateur des offres et des demandes du marché de l'argent, n'a plus absorbé tous les apports de fonds présentés sur celui-ci. C'est pour régulariser cet important afflux de fonds que l'on créa de nouveaux certificats à très court terme. L'Institut chercha d'autre part à atténuer la rigidité des taux du marché qui prévalait depuis la fin de la seconde guerre mondiale en réorganisant le 27 février le marché de l'argent à très court terme : les capitaux à cinq et dix jours y furent traités en même temps que les placements au jour le jour.

Outre la diminution de l'encours des certificats à très court terme, dont il a été question plus haut, la hausse du coût des capitaux à cinq et dix jours s'est esquissée vers le milieu de l'année pour s'étendre ensuite à l'ensemble du marché. Autre signe de la diminution des liquidités du marché, le réescompte global des banques qui s'est sensiblement accru en fin d'année, comme on le verra plus loin, a placé le marché monétaire davantage encore « in the bank ». La B.N.B. enfin a relevé son taux d'escompte le 6 décembre pour le porter de 3 à 3,5 %.

Il convient d'observer, par ailleurs, que la flexibilité des taux du call, rappelée ci-dessus, reste partielle dans la mesure où elle est plafonnée au taux de $1\ ^{15}/_{16}$ % qui est celui des certificats de trésorerie à vue ou souscrit par les banques en raison des coefficients de couverture des dépôts. Aussi les taux du call à un, cinq et dix jours et les certificats de trésorerie à très court terme se sont-ils figés à 1,70 %, 1,80 % et 1,90 % respectivement à partir du mois d'octobre.

§ 1. — ÉVOLUTION DES CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES ORGANISMES MONÉTAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS

Avant d'analyser l'intervention de chacun des secteurs du marché monétaire dans le financement des opérations à court terme de l'économie, il paraît intéressant d'analyser de quelle manière les crédits aux entre-

Crédits bancaires aux entreprises et particuliers
(en milliards de francs)

FIN DE MOIS	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique			Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger			Total général
	Financés par les organismes monétaires	Financés en dehors des organismes monétaires	Total	Financés par les organismes monétaires	Financés en dehors des organismes monétaires	Total	
1950 Décembre	33,2	3,4	36,6	1,7	0,2	1,9	38,5
1951 Décembre	36,2	5,9	42,1	1,3	0,6	1,9	44,0
1952 Décembre	36,5	6,8	43,3	2,5	1,4	3,9	47,2
1953 Décembre	38,7	6,7	45,4	2,1	1,1	3,2	48,6
1954 Décembre	41,7	8,1	49,8	1,7	1,6	3,3	53,1
1955 Décembre	44,4	7,6	52,0	3,1	1,0	4,1	56,1
1956 Janvier	42,0	9,3	51,3	2,0	2,4	4,4	55,7
Février	42,2	9,4	51,6	2,5	2,2	4,7	56,3
Mars	43,4	8,6	52,0	2,6	1,9	4,5	56,5
Avril.....	42,9	8,9	51,8	2,8	1,8	4,6	56,4
Mai	43,5	9,1	52,6	3,0	2,0	5,0	57,6
Juin	42,1	10,6	52,7	3,1	2,0	5,1	57,8
Juillet	42,2	10,4	52,6	3,3	1,9	5,2	57,8
Août	42,4	10,5	52,9	3,0	2,0	5,0	57,9
Septembre	45,1	10,3	55,4	2,6	1,7	4,3	59,7
Octobre	45,1	9,9	55,0	2,8	1,5	4,3	59,3
Novembre	45,9	10,1	56,0	2,8	1,4	4,2	60,2
Décembre	49,0	9,4	58,4	3,2	1,1	4,3	62,7

Source : Banque Nationale de Belgique

prises et particuliers se sont adaptés aux conditions imposées par le niveau d'activité élevé de l'économie. Ces crédits ont progressé de 6,6 milliards de francs contre 3 milliards en 1955.

L'augmentation de 1956 apparaît ainsi plus élevée que la hausse maximum de 5,5 milliards enregistrée en 1951 lors du « boom » de Corée.

Cette évolution s'est dessinée à partir du mois de mai surtout, pour s'accentuer à partir de septembre lorsque les tensions internes de l'économie se manifestèrent d'une manière plus vive. C'est ainsi que, après avoir plafonné depuis la mi-1955, les crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et financés par les organismes monétaires ont pour la première fois en septembre dépassé le montant de décembre 1955. Il convient de noter enfin que si les crédits financés par les organismes monétaires ont augmenté de 4,7 milliards de francs en 1956, les crédits financés en dehors des organismes monétaires se sont accrus de 1,9 milliard au profit de l'économie belge intégralement. En juin, ils étaient même supérieurs de 4 milliards aux montants de fin 1955, tandis que les crédits accordés par le système monétaire étaient, eux, en recul de 2,3 milliards de francs. Ainsi se dégage l'influence croissante de ces crédits en période de liquidités surabondantes, ce qui limite singulièrement et annihile à vrai dire les répercussions de la politique que peut pratiquer l'Institut d'émission à l'égard des crédits au secteur privé, du moins avec les armes dont il dispose à l'heure actuelle.

§ 2. — BANQUES DE DÉPOTS.

1. — *Evolution des moyens d'actions.*

L'augmentation des dépôts bancaires, qui s'était fort accentuée en 1955, s'est ralentie en 1956. Le premier semestre 1956 connut une augmentation analogue à celle du premier semestre 1955, mais plus uniformément répartie. A partir du second semestre, la stabilisation a prévalu jusqu'à la fin de l'année, le solde de la balance des paiements n'alimentant plus la formation de dépôts comme au cours des dix-huit mois antérieurs. De 79 milliards de francs à la fin de 1955, les dépôts sont passés à 80,6 milliards au 31 mars pour se stabiliser vers les 82 milliards à partir de juillet. La tendance générale ainsi décrite, il convient de noter, en janvier et en juillet, les reculs saisonniers qui ont atteint chacun environ 3 milliards et dont l'ampleur a sans doute été accentuée par l'émission d'emprunts d'Etat.

Après le maximum d'octobre, les dépôts ont diminué de 1,4 milliard de francs en novembre en raison d'un nouvel emprunt d'Etat et des retraits du public en vue des achats spéculatifs engendrés par la crise de Suez.

Il faut aussi diversifier cette évolution selon les différentes formes de dépôts dont l'utilisation plus ou moins intense est d'ailleurs en rapport avec l'état de la conjoncture. C'est ainsi notamment que l'augmentation des dépôts à plus d'un mois, pratiquement ininterrompue depuis 1948 si l'on excepte le palier de 1951, a fait place à une diminution de 1,5 milliard

Situation globale des banques

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	Au 31 décembre								A fin de trimestre			
	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1er trimestre 1956	2e trimestre 1956	3e trimestre 1956	4e trimestre 1956
ACTIF												
Liquidités	10,6	10,3	12,3	13,5	13,1	13,4	14,4	15,8	15,3	15,1	15,3	17,7
Crédits	52,7	54,7	56,5	64,2	69,8	72,9	76,8	85,8	90,1	90,4	90,2	89,9
au secteur public	*33,6*	*34,2*	*34,9*	*38,9*	*42,4*	*43,8*	*46,5*	*49,7*	*52,5*	*53,6*	*53,9*	*53,2*
au secteur privé	*19,1*	*20,5*	*21,6*	*25,2*	*27,4*	*29,2*	*30,3*	*36,1*	*37,5*	*36,8*	*36,3*	*36,7*
Divers	6,7	6,9	9,3	12,7	16,5	14,7	14,0	14,6	15,1	15,0	14,8	16,6
dont acceptations	*4,0*	*4,0*	*6,1*	*8,1*	*9,1*	*8,1*	*8,9*	*9,6*	*9,8*	*9,6*	*9,8*	*11,1*
Total ...	**70,0**	**71,9**	**78,1**	**90,4**	**99,4**	**101,1**	**105,1**	**116,2**	**120,5**	**120,5**	**120,3**	**124,2**
PASSIF												
Dépôts	49,5	52,7	53,6	58,8	64,3	67, 4	72,3	79,0	80,6	82,1	82,0	82,1
en francs belges :												
— à un mois au plus	*38,5*	*39,8*	*38,7*	*43,9*	*48,0*	*48,6*	*50,1*	*54,3*	*54,7*	*55,8*	*56,1*	*57,5*
— carnets de dépôts	*5,1*	*5,8*	*6,8*	*6,5*	*7,6*	*8,6*	*9,6*	*10,3*	*10,6*	*10,6*	*10,6*	*10,7*
— à plus d'un mois	*3,9*	*5,2*	*5,7*	*5,6*	*6,7*	*8,3*	*10,4*	*11,7*	*12,4*	*12,4*	*11,4*	*10,2*
en devises	*1,9*	*1,9*	*2,3*	*2,9*	*1,9*	*1,9*	*2,3*	*2,8*	*2,8*	*3,3*	*3,8*	*3,7*
Moyens propres	4,5	4,8	5,1	5,6	5,8	6,1	6,7	7,0	7,2	7,4	7,4	7,6
Divers	16,0	14,4	19,4	25,9	29,4	27,5	26,1	30,1	32,7	31,0	30,9	34,5
dont : acceptations	*4,0*	*4,0*	*6,1*	*8,1*	*9,1*	*8,1*	*8,9*	*9,6*	*9,8*	*9,6*	*9,8*	*11,1*
obligations et bons de caisse	—	*0,1*	*0,3*	*0,6*	*1,0*	*1,9*	*2,9*	*3,8*	*4,0*	*4,1*	*4,2*	*4,3*
Total ...	**70,0**	**71,9**	**78,1**	**90,4**	**99,4**	**101,1**	**105,1**	**116,2**	**120,5**	**120,5**	**120,3**	**124,2**

Source : Commission bancaire.

en 1956 qui les a ramenés à 10,2 milliards après avoir atteint 12,4 milliards à la fin du 1er et du 2e trimestre. Les carnets de dépôts n'ont augmenté que de 0,4 milliard dont 0,3 au 1er trimestre; ils sont donc pratiquement restés étales pendant toute l'année. Quant aux dépôts à vue et à un mois au plus, ils sont passés de 54,3 milliards à la fin de 1955 à 57,5 milliards à la fin de 1956. Ils ont accusé une augmentation de 1,5 milliard au premier semestre; la progression de 1,7 milliard au second semestre est inférieure à la diminution des dépôts à plus d'un mois, intervenue pendant cette période. Sans doute, une partie des liquidités dont les entreprises belges et congolaises n'avaient pas l'emploi immédiat ont-elles été transformées en dépôts disponibles immédiatement en vue de faire face aux conditions nouvelles nées de la haute conjoncture.

Les dépôts en devises, de leur côté, sont passés de 2,8 milliards à 3,7 milliards de francs, accusant ainsi leur plus forte augmentation annuelle; celle-ci se résorbera sans doute au cours de l'année 1957, les fonds ainsi constitués devant être entamés par le déficit des paiements extérieurs. Toutefois, l'augmentation pourrait être partiellement imputée aux facilités nouvelles en matière de transferts accordées aux comptes financiers créés en 1955.

Les obligations et bons de caisse enfin n'ont plus témoigné du même rythme d'expansion qui s'élevait à environ 1 milliard depuis 1952. En 1956, il n'a plus atteint que 0,5 milliard, dont 0,1 milliard seulement à partir du 2e trimestre.

2. — *Evolution des crédits.*

a) *Crédits aux entreprises et particuliers.*

Les crédits aux entreprises et particuliers logés dans les banques de dépôts n'ont augmenté que de 0,6 milliard de francs au cours de l'année 1956, contre 5,8 milliards en 1955. Comme les crédits globaux des organismes monétaires à ce secteur ont augmenté de 6,6 milliards, il apparaît ainsi que l'effort supplémentaire de financement a été assuré par les réescompteurs institutionnels et notamment l'Institut d'émission.

Après une pointe en avril avec 38,5 milliards de francs, le montant de ces crédits a subi sa baisse saisonnière en juillet, puis a repris sa hausse jusqu'en novembre. En décembre, les opérations spéciales du Trésor avec les banques ont contraint celles-ci à se créer des liquidités additionnelles par le réescompte de leur portefeuille, ramenant ainsi à 36,7 milliards le total des crédits accordés par elles au secteur privé.

Aussi le portefeuille d'effets commerciaux à la fin de 1956 était, avec 14,4 milliards, inférieur de 1,3 milliard au montant de fin 1955; les avances en compte, sous la dénomination des débiteurs divers, ont augmenté de 2 milliards de francs, accusant ainsi une avance exactement pareille à celle de l'année précédente.

Quant au réescompte à la fin de mois des banques de dépôts, il s'est maintenu jusqu'en novembre presque constamment en deçà des montants des mois correspondants de 1955; à l'échéance de juillet, la différence a encore atteint 2 milliards, malgré les tensions financières de haute con-

Crédits consentis par les banques privées au secteur privé

Situation fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Escompte effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres (b)	
1949 Décembre	7,4	12,3	0,7	20,5
1950 Décembre	6,8	14,0	0,8	21,6
1951 Décembre	9,5	15,0	0,8	25,2
1952 Décembre	11,5	14,7	1,2	27,4
1953 Décembre	11,9	15,8	1,5	29,2
1954 Décembre	11,7	17,1	1,4	30,3
1955 Décembre	15,7	19,1	1,3	36,1
1956 Janvier	14,6	19,3	1,3	35,2
Février	16,1	18,9	1,3	36,3
Mars	17,9	18,3	1,3	37,5
Avril.....	17,7	19,5	1,3	38,5
Mai	16,7	20,1	1,2	38,0
Juin	15,4	20,1	1,3	36,8
Juillet	14,5	19,5	1,3	35,3
Août	15,9	19,5	1,2	36,7
Septembre	14,7	20,4	1,2	36,3
Octobre	15,7	20,8	1,3	37,7
Novembre	16,1	20,7	1,3	38,0
Décembre	14,4	21,1	1,2	36,7

Source : Commission bancaire.

(a) Non compris tous les effets réescomptés.
(b) Y compris les opérations spéciales de mobilisation (arrêté royal du 22 mars 1952, *Moniteur belge* du 23 mars 1952).

joncture qui commençaient à se manifester. A partir de novembre et en raison de la diminution de leurs dépôts, consécutive à l'emprunt d'Etat et à certains retraits engendrés par les événements internationaux, le réescompte des banques a dépassé pour la première fois celui du mois correspondant de 1955. Comme l'Institut de Réescompte et de Garantie était lui-même à court de liquidités, le réescompte s'est reporté sur le prêteur de dernier ressort, la Banque Nationale. Ces conditions défavorables furent encore aggravées en décembre par les opérations spéciales du Trésor : le réescompte auprès de la Banque Nationale de Belgique s'éleva au montant exceptionnel de 6,2 milliards et le réescompte total à 13 milliards. Ce niveau ne paraît jamais avoir été atteint auparavant lors de l'échéance annuelle et, à la même occasion, l'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans ce domaine n'avait été dépassée qu'en 1950.

Le réescompte auprès des institutions financières non spécialisées, à l'exclusion des parastataux, s'est encore accru jusqu'en septembre pour diminuer quelque peu dans la suite, mais de telle sorte qu'il dépassait à la fin de décembre de 0,4 milliard le montant de la fin de 1955.

Par les opérations de fin d'année, le portefeuille réescomptable des

Réescompte du portefeuille commercial par les banques privées

Situation fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Auprès de la B.N.B.	Auprès de l'I.R.G.	Auprès des autres para-stataux	Total partiel	Auprès d'autres rées-compteurs	Total général (a)
1949 Décembre ...	1,1	2,0	0,2	3,3	0,8	4,1
1950 Décembre ...	7,0	0,9	0,6	8,5	0,6	9,1
1951 Décembre ...	4,9	1,7	1,0	7,5	1,8	9,3
1952 Décembre ...	4,6	1,9	1,4	7,9	2,6	10,5
1953 Décembre ...	4,1	2,6	1,3	8,0	2,2	10,3
1954 Décembre ...	5,3	2,5	1,3	9,1	2,7	11,9
1955 Décembre ...	2,7	1,6	1,9	6,3	2,8	9,1
1956 Janvier	3,1	1,6	1,8	6,6	3,4	10,0
Février.....	2,8	1,6	1,9	6,3	3,1	9,4
Mars	2,2	1,7	2,0	5,9	2,7	8,6
Avril	1,7	1,6	2,0	5,3	3,0	8,3
Mai	2,2	1,7	2,0	5,9	3,2	9,1
Juin	2,5	1,6	1,9	6,0	3,2	9,2
Juillet	3,7	1,7	1,9	7,3	3,3	10,6
Août.....	2,6	1,6	2,0	6,1	3,5	9,7
Septembre ..	3,5	1,8	1,8	7,2	3,6	10,8
Octobre	3,3	1,3	1,9	6,4	3,5	9,9
Novembre ..	3,6	1,0	1,9	6,6	3,5	10,1
Décembre ...	6,2	1,8	1,9	9,8	3,2	13,0

Source : Commission bancaire.

(a) Montant non compris dans le portefeuille commercial de la situation globale des banques.

banques qui s'élevait à 9 533 millions le 30 novembre a été ramené à 7 136 millions le 31 décembre 1956, contre 9 420 millions le 31 décembre 1955. Quant aux effets non réescomptables, ils sont passés d'une année à l'autre de 5 142 millions à 5 714 millions de francs.

b) *Crédits au secteur public.*

En raison de leur liaison proportionnelle aux dépôts, les crédits octroyés au secteur public par les banques ont plafonné tout comme les dépôts au cours du second semestre de l'année 1956 avec quelques mouvements de hausse et de baisse qui les ont fait passer par un maximum en octobre. Ils se sont établis, à la fin de décembre, à 53,2 milliards de francs, soit 3,5 milliards au delà du montant de décembre 1955. Comme ce montant comprend un milliard de francs représentant le premier versement des banques belges en vertu des opérations spéciales nécessitées pour le financement du Trésor, l'augmentation des crédits consentis au secteur

public selon les voies normales n'a atteint que 2,5 milliards pour l'année 1956 et a diminué de 0,3 milliard de francs entre le 31 mars et le 31 décembre. Les effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique ont augmenté de 402 millions en 1956 pour atteindre 9 962 millions de francs, les effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique de 813 millions et les fonds publics de 2,3 milliards.

Au total, en 1956, ce sont donc les crédits accordés au secteur public qui furent les bénéficiaires de l'augmentation des moyens d'action bancaires, le poids du financement additionnel des entreprises et particuliers ayant été rejeté surtout sur l'Institut d'émission. En 1955, par contre le secteur privé avait été favorisé davantage que le secteur public à cet égard.

§ 3. — INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE

Comme il a été dit précédemment, l'Institut de Réescompte et de Garantie (I.R.G.) a étendu le marché de l'argent à court terme par la créa-

Marché de l'argent « on call »

Moyennes journalières
(en milliards de francs)

PÉRIODE	Total des capitaux traités «on call»	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés			Capitaux refusés
		par des organismes compensateurs	par des organismes non compensateurs	par l'I.R.G. pour compte propre	par le Fonds des Rentes	par divers organismes	
1949	5,2	2,6	2,6	1,9	2,8	0,5	—
1950	4,1	2,4	1,7	2,0	1,8	0,3	—
1951	5,4	2,8	2,6	2,5	2,6	0,3	—
1952	5,8	3,2	2,6	3,1	2,5	0,2	—
1953	5,4	3,1	2,3	2,8	2,2	0,4	—
1954	5,3	2,7	2,6	2,7	2,3	0,3	—
1955	5,6	2,6	3,0	2,5	2,8	0,3	—
1956	5,2	2,7	2,5	2,5	2,3	0,4	0,1
1956 Janvier	5,4	2,7	2,7	2,6	2,5	0,3	—
Février	5,2	2,3	2,9	2,1	2,4	0,7	0,8
Mars	5,1	2,8	2,3	2,6	2,2	0,3	0,8
Avril	5,0	2,8	2,2	2,5	2,0	0,5	0,3
Mai	5,1	2,7	2,4	2,5	2,1	0,5	0,2
Juin	4,7	2,6	2,1	2,3	2,0	0,4	0,1
Juillet	3,9	2,5	1,4	2,2	1,3	0,4	—
Août	4,8	2,4	2,4	2,1	2,3	0,4	—
Septembre	4,8	2,6	2,2	2,3	2,2	0,3	—
Octobre	5,2	3,1	2,1	2,8	2,1	0,3	—
Novembre	7,3	3,5	3,8	3,2	3,5	0,6	—
Décembre	6,3	3,0	3,3	2,7	3,2	0,4	—

Source : Banque Nationale de Belgique.

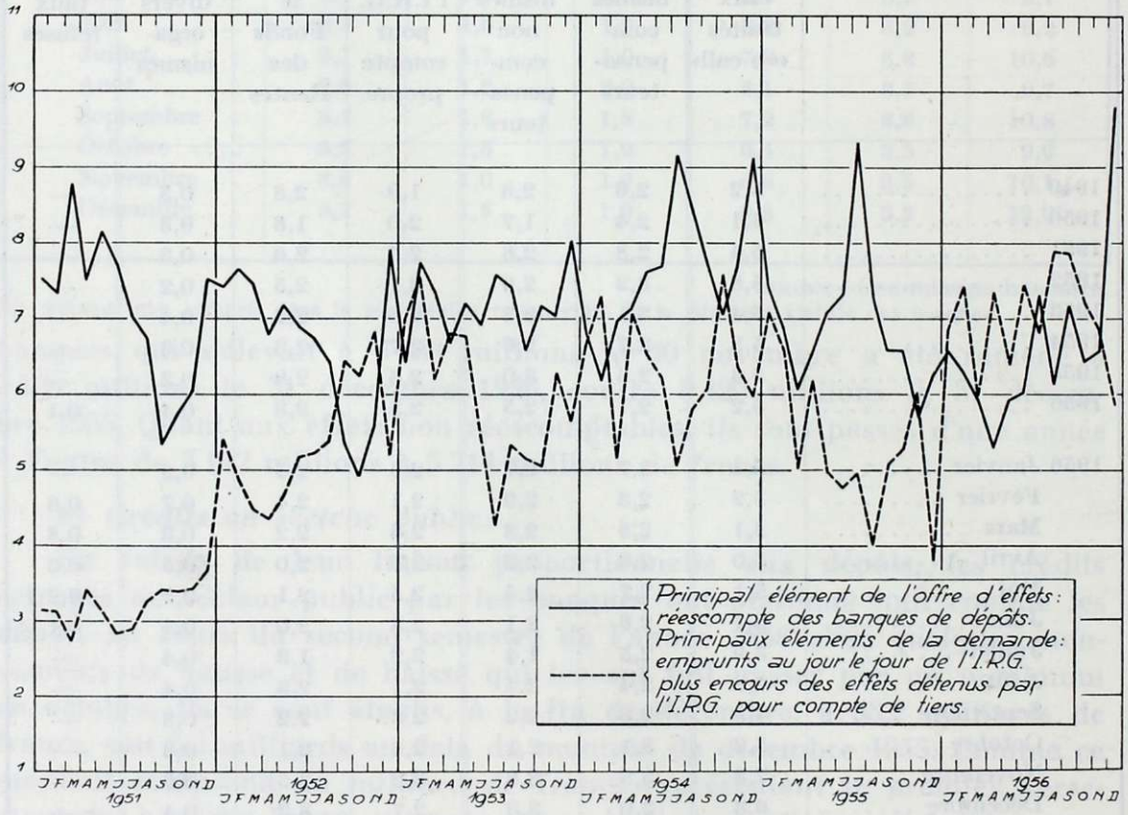
tion de prêts à 5 et 10 jours au marché du call; ce marché s'est rapproché ainsi de l'organisation des marchés similaires étrangers.

En dépit du resserrement des liquidités bancaires qui s'est manifesté au second semestre, l'I.R.G. a pu faire face aisément à son mouvement d'affaires. En fin de compte, le réescompte de l'Institut à la banque centrale fut, en moyenne, moins important qu'en 1955. Les capitaux acheteurs d'effets furent plus abondants. D'ailleurs, l'émission d'un emprunt d'Etat, qui tend à restreindre normalement les moyens d'actions des banques, leur procure aussi des liquidités supplémentaires en préparation des versements à valoir sur l'emprunt; cet apport de liquidités reflue alors vers le marché du call et accroît d'autant les moyens financiers de l'Institut qui peut ainsi pallier le resserrement temporaire des trésoreries bancaires sans recourir à l'Institut d'émission. Il n'en subsiste pas moins que le réescompte de l'Institut auprès de la Banque Nationale de Belgique s'est accru au cours du second semestre. A travers les variations hebdomadaires assez accusées, la tendance du marché hors banque à être nourri par ses propres moyens semblait s'atténuer au cours de la seconde moitié de l'année.

Le chiffre d'affaires annuel, en progression constante depuis 1947, est passé de 42 milliards en 1955 à 49,5 milliards en 1956.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché monétaire

(en millions de francs)



Sources : Commission bancaire.
Institut de Réescompte et de Garantie.

Opérations de l'Institut de Réescompte et de Garantie

Moyennes journalières

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Portefeuille-effets I.R.G.	4,2	4,2	3,8	4,3	4,4	3,4
dont réescomptés à la B.N.B. .	1,5	1,0	0,8	1,4	1,6	0,6
Emprunts au jour le jour de l'I.R.G.....	2,6	3,1	3,0	2,8	2,6	2,6
Encours des effets vendus ou placés par l'I.R.G.	1,0	2,8	3,6	3,9	3,4	4,9
Encours total des effets traités par l'I.R.G.	5,3	7,0	7,4	8,2	7,8	8,3

Source : Institut de Réescompte et de Garantie.

L'intervention de l'I.R.G. dans les ouvertures de crédit de réescompte s'est redressée en 1956. Comme on le sait, celles-ci doivent permettre aux banques de réescompter notamment des crédits de caisse qui ne sont pas mobilisables à la B.N.B. Les crédits ouverts ainsi par l'I.R.G. qui n'atteignaient que 1 944 millions à la fin de décembre 1955 sont passés à 2 498 millions de francs le 31 décembre 1956 pendant que leur utilisation s'établissait à 825 millions, en hausse constante depuis le 31 mars où elle n'atteignait que 172 millions de francs. Parmi ces crédits, répartis en diverses tranches, figurent notamment les interventions en faveur du Comité Consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations (COFINEX).

L'Institut de Réescompte et de Garantie a aligné ses taux d'escompte sur celui de la Banque Nationale le 6 décembre lorsque celle-ci porta le sien de 3 à 3,5 %. Simultanément, le taux préférentiel accordé aux traites représentatives des exportations vers la zone dollar, mis en vigueur en novembre 1951 en vue de réorienter le commerce extérieur de l'U.E.B.L., fut supprimé.

§ 4. — BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

En raison des liquidités abondantes du marché au cours du premier semestre, la politique des crédits de la Banque Nationale de Belgique (B.N.B.) est restée inchangée jusqu'au moment où, le 6 décembre, elle releva son taux d'escompte. Au cours des trois premiers trimestres, son intervention se concrétisa surtout par les tentatives d'éponger les liquidités surabondantes par l'arbitrage de monnaies étrangères et de dollars, en particulier sur le marché des comptes financiers. En outre, dès le mois d'août, sa politique de visa devint plus restrictive pour l'exportation de certains produits.

1. — *Crédits aux entreprises et particuliers.*

Le retournement intervenu dans les liquidités du marché monétaire est reflété avec le plus d'intensité par les crédits accordés aux entreprises et particuliers par la B.N.B. En rapprochant les montants des années 1955 et 1956, leur évolution en milliards de francs se synthétise comme suit :

janvier	— 1,5	juillet	— 2,4
février	— 1,8	août	— 4,0
mars	— 1,7	septembre	— 0,4
avril	— 2,7	octobre	— 0,1
mai	— 2,7	novembre	+ 1,6
juin	— 4,0	décembre	+ 3,3

L'inflexion s'est dessinée en septembre, c'est-à-dire antérieurement aux événements de Suez, qui ont nettement accentué l'évolution amorcée, comme les opérations spéciales de financement du Trésor en fin d'année.

On peut noter que le montant des crédits précités s'est établi exactement, à la fin de décembre 1956, et pour la première fois à l'occasion d'une échéance annuelle, au niveau de la fin de décembre 1950 au moment où commençaient à se manifester les incidences du boom coréen.

Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique

Situation fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Effets commerciaux (a)	Avances sur fonds publics (b)	Total
1949 Décembre	4,0	0,4	4,4
1950 Décembre	10,9	0,8	11,7
1951 Décembre	8,9	0,3	9,2
1952 Décembre	9,2	0,6	9,7
1953 Décembre	8,3	0,9	9,3
1954 Décembre	9,5	0,3	9,8
1955 Décembre	8,4	0,2	8,6
1956 Janvier	5,4	0,4	5,8
Février	4,4	0,7	5,1
Mars	5,9	0,3	6,2
Avril	3,2	0,3	3,5
Mai	4,8	0,3	5,1
Juin	4,5	0,7	5,2
Juillet	7,1	0,8	7,9
Août	4,6	0,3	4,9
Septembre	6,2	0,5	6,7
Octobre	6,0	0,8	6,8
Novembre	6,6	0,3	6,9
Décembre	11,4	0,5	11,9

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Y compris le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.
(b) Y compris les avances de mobilisation des comptes spéciaux U. E. P.

2. — *Crédits au secteur public.*

Comme de coutume, les crédits consentis par la B.N.B. au secteur public se sont maintenus à des niveaux fort élevés au cours de l'année 1956, sauf à l'époque de la perception du produit des emprunts. La position du Trésor à la B.N.B. n'est d'ailleurs pas influencée seulement par l'évolution du découvert du budget global mais en outre par les nombreuses opérations de Trésorerie proprement dites relatives aux fonds pour ordre et à la dette flottante et par les opérations du Fonds des Rentes. Par le truchement de ceux-ci, la Trésorerie de l'Etat subit, plus rapidement que les opérations budgétaires peut-être, le contrecoup des modifications de la tendance conjoncturelle aussi bien que les pénuries accidentelles ou prolongées de liquidités des institutions parastatales et des pouvoirs subordonnés.

Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique (a)

Situation fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Certificats du Trésor	Autres effets publics	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Total
1949 Décembre	6,3	—	3,1	9,4
1950 Décembre	3,9	0,2	4,5	8,7
1951 Décembre	6,5 (b)	0,1	1,8	8,4
1952 Décembre	6,0	0,2	0,4	6,7
1953 Décembre	8,0	0,1	—	8,1
1954 Décembre	7,9	—	1,2	9,1
1955 Décembre	8,8	0,1	0,8	9,7
1956 Janvier	5,9	0,3	0,1	6,3
Février	7,8	0,3	0,1	8,2
Mars	6,8	0,3	0,7	7,8
Avril	8,6	0,2	—	8,8
Mai	7,9	0,2	0,3	8,4
Juin	7,2	0,2	1,5	8,9
Juillet	6,4	0,2	1,7	8,3
Août	8,2	0,2	1,3	9,7
Septembre	7,6	0,1	1,4	9,1
Octobre	8,7	0,1	0,6	9,4
Novembre	7,4	0,1	1,6	9,1
Décembre	5,9	0,1	1,8	7,8

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952.

(b) Dont 4.057 millions pour couvrir les crédits « hors quota » consentis par la Belgique à l'U. E. P. au 31 décembre. Au 27 septembre 1951, les avances consenties au Trésor public à cette fin étaient de 283 millions; elles atteignaient environ 1,6 milliard de francs à fin octobre et à fin novembre 1951.

SECTION III. – MARCHÉ DES CAPITAUX

En 1955, le marché des capitaux avait fait preuve d'une grande aisance notamment grâce aux bonis de la balance des paiements et à la diminution des appels de l'Etat au marché. En 1956, la balance des paiements a été nettement moins favorable et les appels des pouvoirs publics au marché des capitaux ont augmenté substantiellement : l'aisance a dès lors fait place à une certaine tension, surtout en fin d'année.

La Caisse Générale d'Epargne et de Retraite estime que le volume global de l'épargne à l'intérieur du pays aurait légèrement diminué d'une année à l'autre; de 55 milliards de francs en 1955, il serait revenu à 51,4 milliards en 1956. Toutefois, au cours de cette année, les exportations nettes de capitaux, qui avaient déjà fort augmenté l'année précédente, se sont encore accrues, passant de 6,5 milliards à 13,3 milliards.

En 1956, l'analyse de l'épargne privée selon ses principales modalités fait apparaître un recul de toutes les formes d'épargne des particuliers et un nouveau progrès de l'épargne des entreprises.

Principales modalités de l'épargne privée

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1952	1953	1954	1955 (a)	1956
Epargne des particuliers :					
Epargne-dépôts	11,0	9,9	8,8	7,1	5,9
Epargne-réserves	7,9	7,0	7,6	8,7	8,2
Prêts hypothécaires (b)	2,6	3,2	2,9	3,0	1,7
Remboursements hypothécaires (c)	4,3	4,9	5,9	7,1	8,3
Investissements immobiliers	5,4	6,3	7,3	8,1	7,1
Souscriptions aux émissions	11,0	7,6	14,3	11,8	10,2
Epargne des entreprises :					
Bénéfices non distribués	8,9	7,8	7,9	9,9	10,4

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Chiffres corrigés.
(b) Consentis par les particuliers.
(c) Effectués par les particuliers.

Ce mouvement différentiel paraît lié à l'évolution conjoncturelle; l'épargne des entreprises est généralement fonction des bénéfices tandis que l'épargne des particuliers intègre des motivations psychologiques plus variées, telles qu'un sentiment d'enrichissement ou des attentes de hausse de prix qui, en fin de conjoncture, poussent à la consommation.

L'épargne-dépôts est en recul sensible, c'est-à-dire que la tendance observée depuis plusieurs années persiste; depuis quelques années aussi la valeur de l'épargne-réserves fluctue autour de 8 milliards de francs. Les investissements immobiliers, qui avaient augmenté en 1955, ont cette fois diminué, tout comme les prêts hypothécaires.

Le relevé des appels nets de capitaux, en légère augmentation par rapport à 1955, montre que la valeur globale des actions et des obligations émises a baissé d'une année à l'autre, alors que les emprunts de l'Etat ainsi que des administrations subordonnées ont nettement augmenté.

Appels nets de capitaux en Belgique (a)
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954	1955 (b)	1956 (c)
Etat et Caisse autonome des Dommages de guerre	2 799	2 436	8 554	13 596	19 703	5 157	8 396
Provinces, communes, Crédit communal, sociétés intercommunales.....	54	1 620	3 362	3 408	2 285	1 740	3 325
Colonie	2 242	— 351	— 14	— 15	2 204	2 084	1 771
Organismes publics d'exploitation	3 609	1 735	2 701	2 754	1 994	1 554	1 496
Organismes parastataux de crédit	2 089	1 437	3 570	1 574	5 186	5 394	4 703
Secteur privé { actions	2 717	4 203	5 249	3 625	5 664	7 550	6 550
Secteur privé { obligations ..	1 088	1 444	1 789	1 605	2 505	1 050	1 450
Divers.....	604	119	1 244	979	538	771	309
Total ...	**15 202**	**12 643**	**26 455**	**27 526**	**40 079**	**25 500**	**28 000**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Cette statistique tient compte des émissions privées et des appels de fonds sur souscriptions antérieures non libérées. Elle déduit les remboursements.
(b) Chiffres corrigés.
(c) Chiffres provisoires.

§ 1. — ÉMISSIONS

En 1956, comme au cours de l'année précédente, l'évolution des appels nets de capitaux a été influencée par les modifications intervenues dans les émissions du secteur public. Celles-ci ont augmenté de 64 % par rapport à 1955. Le volume global des appels est, de ce fait, à nouveau en progrès, et après être retombé, en 1955, en-dessous du niveau de 1952, il dépasse le montant de 1953.

1. — *Secteur public.*

L'Etat qui n'avait émis, en 1955, qu'un unique emprunt d'un montant nominal de 6 565 millions de francs a porté à 14 milliards ses prélèvements

Emissions du secteur public (a)
(en millions de francs)

PÉRIODE	Montant
1953	20 996
1954	38 221
1955	14 765
1956	24 240
1956	
Janvier	5 436
Février	—
Mars	2 000
Avril	1 200
Mai	2 850
Juin	5 250
Juillet	—
Août	450
Septembre	600
Octobre	1 000
Novembre	5 454
Décembre	—

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, la Société nationale de Distribution d'Eau, le Crédit communal, étc. (à l'exclusion des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Société Nationale de Crédit Professionnel).

sur le marché; cependant, cette somme ne représente que 50 % de la valeur de ses émissions de 1954. Les autres organismes publics, soit la Colonie, les villes et les provinces, les Chemins de fer belges, la Régie des Télégraphes et des Téléphones et enfin l'Exposition de Bruxelles, ont requis pour 10 600 millions de francs de capitaux, soit 2 400 millions ou 29 % de plus qu'ils ne l'avaient fait l'année précédente. Il n'y a plus eu d'emprunt du Fonds des Routes.

2. — *Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises.*

Les émissions nettes du secteur privé marquent un recul sensible par rapport au niveau record de 11,5 milliards de francs atteint en 1955 et leur valeur globale, 9 milliards de francs, est même inférieure à celle atteinte en 1954 soit 9,9 milliards de francs.

Les sociétés congolaises maintiennent pratiquement leur record de 1955 et ce sont donc les sociétés belges qui ont entraîné cette évolution. En effet, si, en ce qui les concerne, il n'y a en 1956 qu'un léger recul de la valeur des émissions nettes d'actions par rapport au niveau record de l'année précédente (4 022 millions de francs contre 4 778 millions), l'accroissement de la dette obligataire, par contre, diminue sensiblement en revenant de 5 154 millions de francs à 3 453 millions de francs.

Les statistiques d'émission nettes des sociétés industrielles et commerciales belges reprennent dorénavant et à partir de 1954, les amortissements de leur dette obligataire auxquels procèdent les sociétés.

De ce fait, des remboursements importants entraînent, pour certains secteurs, l'apparition de sommes négatives. La comparaison des données de 1955 et de 1956 montre une tendance globale au recul des émissions nettes et des évolutions fort divergentes d'une branche à l'autre.

Les statistiques comprennent aussi, à partir de la même date, les émissions « continues », ce qui explique le niveau beaucoup plus élevé auquel se situent les émissions des banques.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises

Répartition d'après le centre d'activité

(en millions de francs)

ANNÉE	Emissions nettes d'actions			Accroissement de la dette obligataire des sociétés (a)	Total des émissions nettes
	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Total		
	SOCIÉTÉS BELGES				
1949	492	993	1 485	2 365	3 850
1950	442	641	1 083	2 767	3 850
1951	477	803	1 280	2 576	3 856
1952	564	1 523	2 087	4 037	6 124
1953	529	636	1 165	2 018	3 183
1954	589	2 531	3 120	5 280	8 400
1955	636	4 142	4 778	5 154	9 932
1956	703	3 319	4 022	3 453	7 475
	SOCIÉTÉS CONGOLAISES				
1949	207	182	389	113	502
1950	328	639	967	— 3	964
1951	605	850	1 455	330	1 785
1952	373	1 225	1 598	239	1 837
1953	286	679	965	145	1 110
1954	440	679	1 119	345	1 464
1955	367	956	1 323	227	1 550
1956	480	863	1 343	201	1 544
	TOTAL				
1949	699	1 175	1 874	2 478	4 352
1950	770	1 280	2 050	2 764	4 814
1951	1 082	1 653	2 735	2 906	5 641
1952	937	2 748	3 685	4 276	7 961
1953	815	1 315	2 130	2 163	4 293
1954	1 029	3 210	4 239	5 625	9 864
1955	1 003	5 098	6 101	5 381	11 482
1956	1 183	4 182	5 365	3 654	9 019

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris la S.N.C.I.
Y compris les émissions privées, c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet d'une offre sur le marché.

Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés industrielles et commerciales belges (a)

(en milliers de francs)

PRINCIPAUX SECTEURS	1952	1953	1954	1955	1956	Moyenne de 1954 à 1956
Banques	28 735	32 560	1 032 288	986 759	474 146	831 064
Commerce de détail	59 281	53 969	193 753	16 628	225 369	145 250
Commerce de gros et commerce extérieur	191 316	173 923	210 296	276 338	223 015	236 550
Fabrications métalliques	530 521	251 610	132 432	492 540	654 723	426 565
Métallurgie du fer	276 882	70 580	494 271	1 184 718	— 88 402	530 195
Métaux non ferreux	12 494	1 452	2 296	— 98 089	29 505	— 66 288
Industrie textile	111 692	108 054	39 658	67 152	59 872	55 561
Industrie alimentaire	108 428	130 185	85 923	91 001	— 735	58 730
Industrie du bois	16 934	13 380	10 330	26 501	26 261	21 031
Industrie chimique	165 109	126 761	176 649	26 622	305 675	169 649
Electricité	1 043 877	436 400	934 452	— 89 277	330 066	391 747
Gaz	58 000	30 000	— 87	84 410	1 466	28 596
Papier et imprimerie	37 833	36 835	75 690	126 233	52 712	84 878
Transports	100 303	339 304	130 418	112 644	123 786	122 283
Construction	47 479	129 843	75 054	81 957	189 911	115 641
Charbon	—	230 000	166 533	— 57 162	— 38 986	23 462
Ciment	38 254	17 884	— 15 455	41 244	168 856	64 882
Tabac	925	410	200	210 753	1 018	70 657
Artisanat	35 823	30 910	35 813	36 955	29 673	34 147

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de 1954 la statistique des émissions nettes d'obligations comprend les émissions « continues ».
D'autre part il est fait déduction des remboursements.

Les secteurs d'activité qui ont augmenté les appels au marché des capitaux d'une année à l'autre sont, en tout premier lieu, le commerce de détail, ensuite l'industrie chimique, les cimenteries, l'industrie de la construction, les entreprises de transport et des fabrications métalliques. Les autres secteurs marquent un recul et tout spécialement la métallurgie du fer qui, du fait d'émissions très faibles d'actions et d'importants amortissements, enregistre une somme négative de 88 millions de francs en 1956 contre la somme record de 1 185 millions de francs en 1955. Sont également en baisse l'industrie alimentaire avec une valeur négative, l'industrie du tabac, du gaz, du papier et de l'imprimerie, les banques, l'artisanat et enfin l'industrie textile ainsi que les commerces de gros et extérieur dont les émissions n'ont que peu diminué en 1956 et restent d'un montant supérieur à celui de 1954.

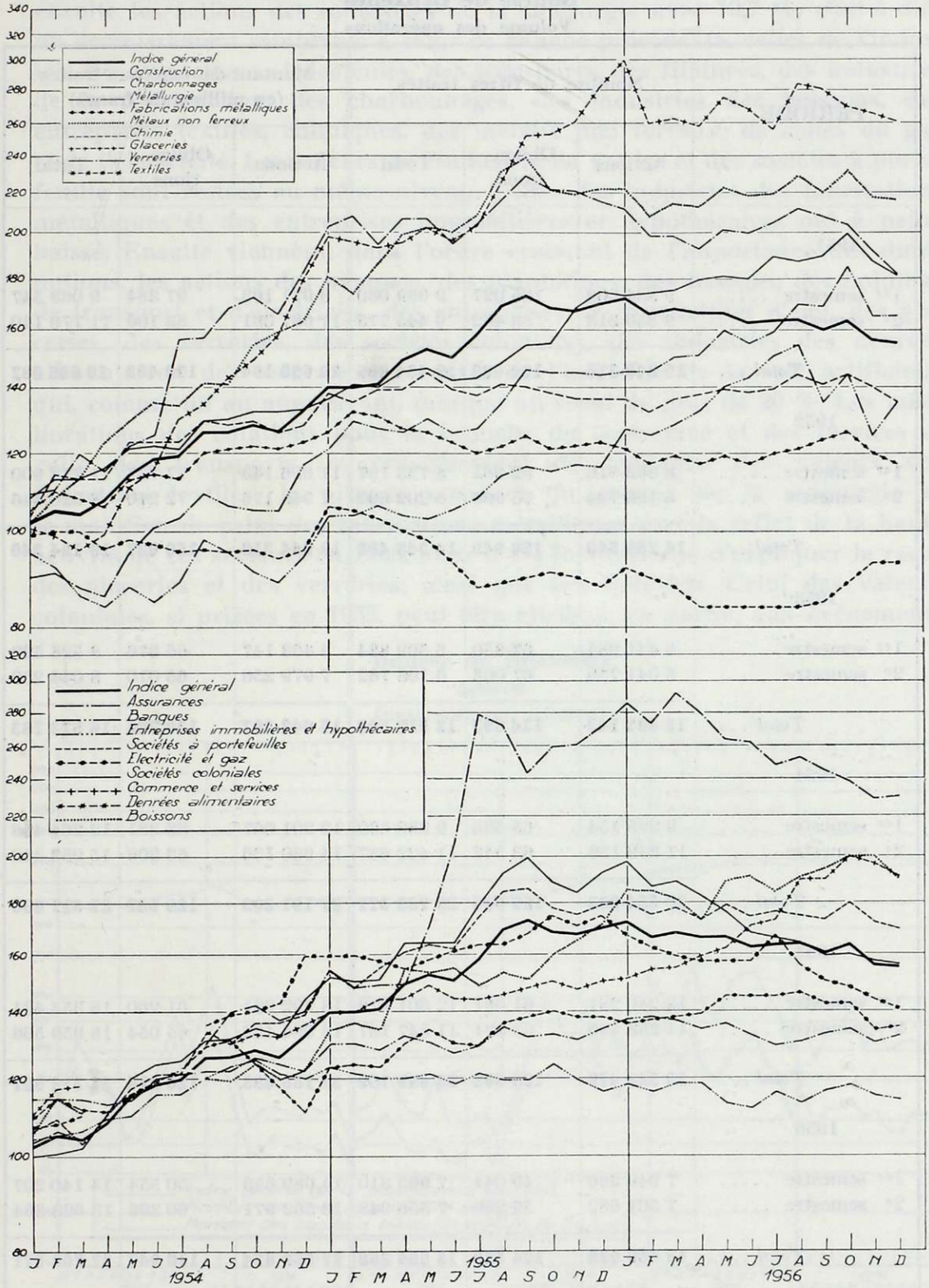
§ 2. — BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES

1. — *Titres à revenu variable.*

En 1955, le mouvement de hausse du cours des actions s'était ralenti. En 1956, il s'est infléchi de sorte que l'indice se trouve le 2 janvier 1957 à un niveau inférieur de 5,2 % à celui du 3 janvier 1956. Cette baisse s'est produite, pour l'essentiel, de janvier à avril et a exprimé les craintes des

Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers

Début du mois
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

milieux boursiers devant l'évolution de l'activité économique des principaux pays industriels du monde.

La hausse la plus importante en 1956, soit 32,5 %, concerne les valeurs

Bourse de Bruxelles
Volume des opérations

PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obligations	Total	Actions	Obligations	Total
1951						
1er semestre	9 884 003	105 027	9 989 030	8 971 163	97 384	9 068 547
2e semestre	9 356 313	89 462	9 445 775	11 687 031	83 109	11 770 140
Total ...	**19 240 316**	**194 489**	**19 434 805**	**20 658 194**	**180 493**	**20 838 687**
1952						
1er semestre	8 662 816	82 981	8 745 797	11 696 143	77 757	11 773 900
2e semestre	6 126 724	75 968	6 202 692	7 948 176	72 270	8 020 446
Total ...	**14 789 540**	**158 949**	**14 948 489**	**19 644 319**	**150 027**	**19 794 346**
1953						
1er semestre	6 441 984	67 850	6 509 834	8 463 147	65 376	8 528 523
2e semestre	6 041 759	67 003	6 108 762	7 979 250	65 010	8 044 260
Total ...	**12 483 743**	**134 853**	**12 618 596**	**16 442 397**	**130 386**	**16 572 783**
1954						
1er semestre	9 295 154	65 536	9 360 690	12 201 067	63 381	12 264 448
2e semestre	11 359 139	63 548	11 422 687	14 990 136	63 306	15 053 442
Total ...	**20 654 293**	**129 084**	**20 783 377**	**27 191 203**	**126 687**	**27 317 890**
1955						
1er semestre	12 240 281	61 691	12 301 972	18 292 231	61 260	18 353 491
2e semestre	11 283 196	63 991	11 347 187	18 894 452	65 054	18 959 506
Total ...	**23 523 477**	**125 682**	**23 649 159**	**37 186 683**	**126 314**	**37 312 997**
1956						
1er semestre	7 949 266	49 044	7 998 310	14 089 653	50 554	14 140 207
2e semestre	7 501 662	55 286	7 556 948	13 562 971	60 393	13 623 364
Total ...	**15 450 928**	**104 330**	**15 555 258**	**27 652 624**	**110 947**	**27 763 571**

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

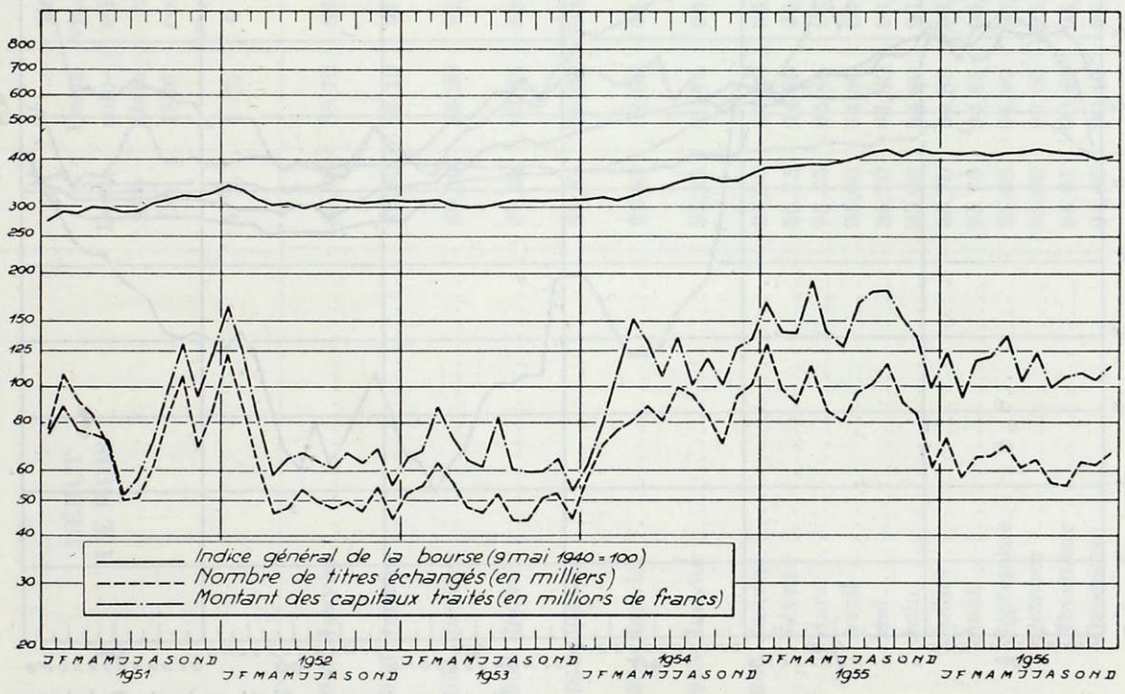
représentatives de l'activité commerciale et des services; les résultats très favorables des grands magasins sont certainement à l'origine de cette évolution.

Dans l'ordre décroissant de l'importance des progressions viennent ensuite les actions des industries de la sidérurgie avec 19,7 %, c'est-à-dire un accroissement semblable à celui de l'année précédente, celles de l'industrie du caoutchouc et des cuirs, des transports, des filatures, des industries de la construction, des charbonnages, des industries des boissons, des entreprises textiles, chimiques, des métaux non ferreux, de celles du gaz et de l'électricité. Les valeurs de l'industrie du papier et des sociétés à portefeuille sont restées au même niveau. Celles des industries des fabrications métalliques et des entreprises immobilières et hypothécaires ont à peine baissé. Ensuite viennent, dans l'ordre croissant de l'importance des diminutions, les actions des banques, des plantations, des tissages, des holdings de transport et d'électricité, des entreprises de distribution d'eau, des glaceries, des verreries, des sociétés coloniales, des industries des denrées alimentaires, des assurances et enfin de l'industrie de la soie artificielle qui, comme un an auparavant, marque un recul de plus de 20 %. Les améliorations des cotations pour la branche du commerce et des services et celle des transports, le renversement de tendance des valeurs des industries textiles, le progrès constant du groupe de la sidérurgie et le maintien de celui des fabrications métalliques sont le reflet de la haute activité de ces secteurs en 1956. Mais il est fort difficile d'expliquer le recul des glaceries et des verreries, ainsi que des holdings. Celui des valeurs coloniales, si prisées en 1955, peut être attribué, en partie, aux événements

Bourse de Bruxelles

Activité

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

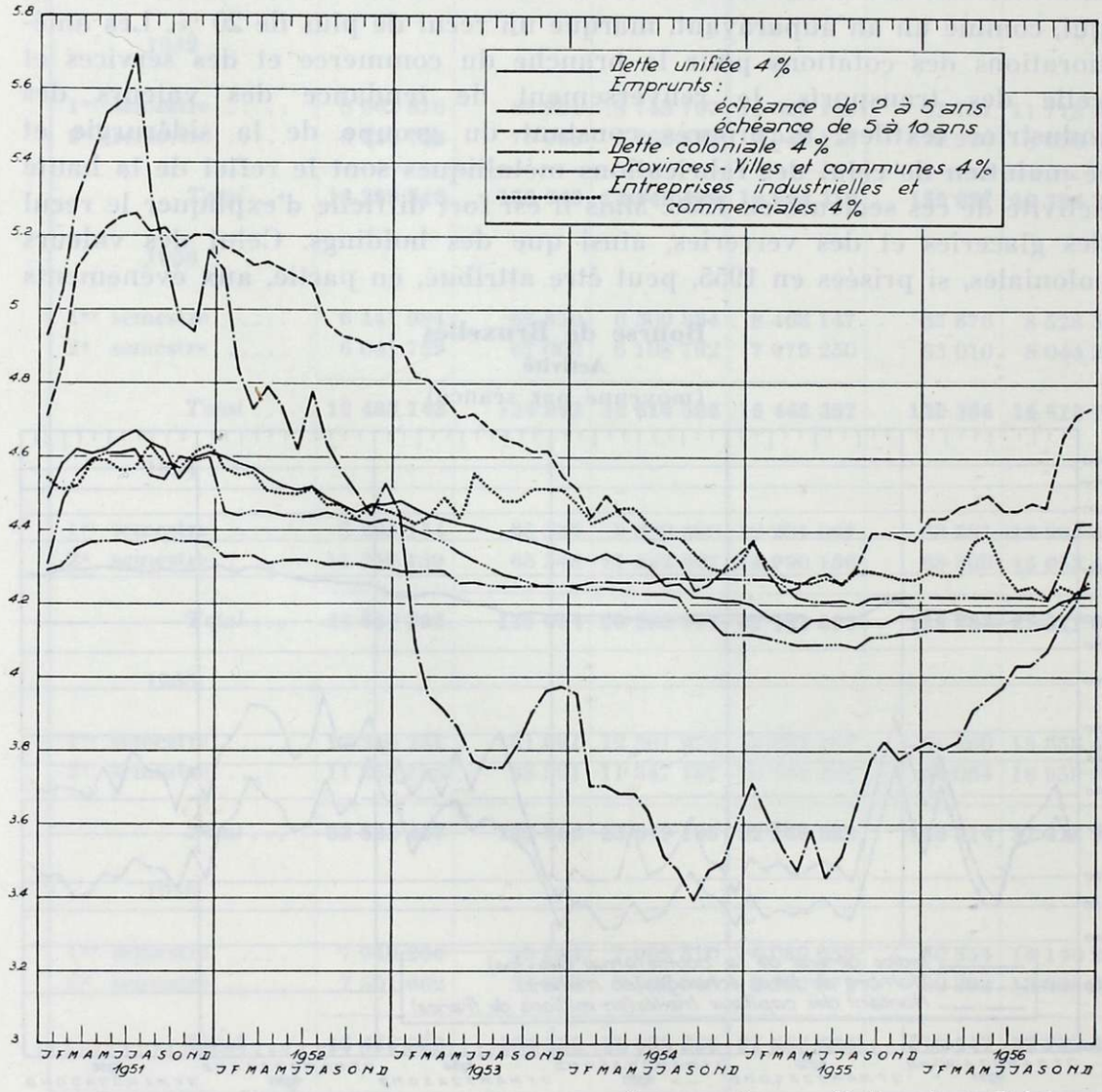
d'Afrique. La baisse des assurances fait suite à leur hausse véritablement exceptionnelle de 1955.

Le volume des opérations à la Bourse de Bruxelles a, dans ce climat d'incertitude, sensiblement diminué. Le nombre d'actions traitées est de 34 % moindre que l'année précédente, mais le montant des capitaux correspondant n'a baissé que de 25 % par rapport à la valeur record de 1955 et est encore légèrement supérieur à celui de 1954.

2. — *Titres à revenu fixe.*

En gros, le redressement apparu au cours du second semestre 1955 dans l'évolution des taux d'intérêt s'est confirmé au cours de l'année écoulée et s'est même renforcé à partir du dernier trimestre, surtout en ce qui concerne les emprunts de 2 à 5 ans et les obligations de 5 à 10 ans. Ce sont surtout les titres du secteur public dont les cours ont fléchi. Le rendement

Rendement des principaux types d'obligations
(en pour-cent)



Source : Banque Nationale de Belgique.

Cours et rendement des principaux types d'obligations

DÉBUT DE MOIS	Cours					Rendement					Obligations de sociétés		
	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4,5 %	Dette unifiée 4 %	Dette coloniale 1936 4 %	Provinces, villes et communes 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4 %	Entreprises industrielles et commerciales 4,5 %	Valeur boursière moyenne	Rendement moyen	Indice de la valeur boursière (3-1-1938) = 100
1949 Janvier	85,00	88,70	86,94	83,40	92,04	4,71	4,51	4,60	4,80	4,89	89,75	4,86	88,68
1950 Janvier	89,60	88,10	91,10	88,91	96,90	4,46	4,54	4,39	4,50	4,64	94,70	4,62	93,57
1951 Janvier	89,00	93,20	92,91	88,11	95,24	4,49	4,29	4,31	4,54	4,73	93,24	4,68	92,13
1952 Janvier	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72	91,36
1953 Janvier	89,35	93,20	90,54	90,12	94,96	4,48	4,29	4,42	4,44	4,74	93,86	4,65	92,74
1954 Janvier	92,35	94,05	94,34	89,23	98,44	4,33	4,25	4,24	4,48	4,57	96,11	4,62	94,96
1955 Janvier	95,25	93,75	96,98	91,54	99,79	4,20	4,27	4,12	4,37	4,51	97,74	4,58	96,57
1956 Janvier	95,70	94,80	96,74	93,27	100,07	4,18	4,22	4,12	4,29	4,50	98,36	4,55	97,18
Février	95,75	94,80	96,77	93,40	100,51	4,18	4,22	4,13	4,28	4,48	98,77	4,53	97,59
Mars	95,55	94,80	96,81	93,37	100,54	4,19	4,22	4,13	4,28	4,48	98,59	4,54	97,41
Avril	95,60	94,80	96,79	91,46	100,46	4,18	4,22	4,13	4,37	4,49	98,05	4,57	96,88
Mai	95,70	94,80	96,83	91,07	100,30	4,18	4,22	4,13	4,39	4,49	97,71	4,58	96,54
Juin	95,60	94,80	96,78	93,07	100,11	4,18	4,22	4,13	4,30	4,50	98,01	4,57	96,84
Juillet	95,70	94,85	96,75	94,20	99,97	4,18	4,22	4,13	4,24	4,51	98,36	4,57	97,18
Août	95,70	94,85	96,68	94,14	100,85	4,18	4,22	4,13	4,25	4,47	98,73	4,55	97,55
Septembre	95,65	94,90	96,60	94,78	100,68	4,18	4,21	4,14	4,22	4,48	98,96	4,55	97,78
Octobre	95,00	93,00	95,58	94,12	99,91	4,21	4,30	4,18	4,25	4,51	98,16	4,58	96,99
Novembre	94,85	90,45	94,59	94,41	99,89	4,22	4,42	4,23	4,23	4,51	98,42	4,57	97,24
Décembre	94,85	90,40	94,10	93,77	98,62	4,22	4,42	4,25	4,26	4,57	97,07	4,63	95,91
1957 Janvier	89,50	87,30	91,44	92,63	98,30	4,47	4,58	4,37	4,32	4,60	96,64	4,66	95,48

Source : Banque Nationale de Belgique.

Rendement des emprunts d'Etat ou garantis par lui

DATE D'ÉMISSION	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement (en %)
Juin 1952	10	4,50	5,25
Novembre 1952	12	4,50	5,08
Mai 1953	20	4,50	4,87
Octobre 1953	15	4,50	4,81
Février 1954	18	4,50	4,78
Juin 1954	20	4,25	4,65
Octobre 1954	20	4,25	4,57
Décembre 1954	20	4,00	4,55
5 avril 1955	20	4,00	4,498
18 avril 1955	20	4,00	4,498
Mai 1955	20	4,00	4,55
Juin 1955	20	4,00	4,55
Juillet 1955	20	4,00	4,498
Octobre 1955	10	4,25	4,63
Décembre 1955	12	4,25	4,59
Janvier 1956	10-15	4,25	4,63
12 mars 1956	10-15	4,25	4,63
21 mars 1956	4	2,00	4,60
Avril 1956	10-15	4,25	4,60
7 mai 1956	10-15	4,25	4,675
28 mai 1956	15	4,25	4,53
1er juin 1956	5	4,25	4,25
8 juin 1956	14	4,25	4,55
25 juin 1956	11-17	4,25	4,629
Août 1956	10-15	4,50	4,783
Septembre 1956	11-16	4,50	4,903
8 octobre 1956	10-15	4,50	4,92
8 octobre 1956	9-14	4,50	4,95
22 octobre 1956	9-14	4,50	4,95
Novembre 1956	10 1/2	4,50	4,874

Source : Fonds des Rentes.

des emprunts des entreprises commerciales et industrielles a, dans l'ensemble, suivi une évolution analogue bien que moins marquée.

La disparition des soldes excédentaires de la balance des paiements a, dans un climat de haute conjoncture, diminué la liquidité des marchés de l'argent et des capitaux. Dès lors, pour alimenter ses nombreuses émissions, ou celles garanties par lui, l'Etat a dû consentir des rendements sensiblement plus élevés en 1956, où ils approchent de 5 % en fin d'année alors qu'en 1955 ils n'ont dépassé qu'une fois 4,60 %.

Le marché des rentes (1) a été influencé par ces circonstances : après être demeuré assez satisfaisant pendant les cinq premiers mois, il s'est progressivement et nettement alourdi de juin à novembre, puis affaissé le

(1) Fonds des Rentes. Rapport sur les opérations de l'année 1956 (*Moniteur belge* du 11 mai 1957, p. 3393).

6 décembre, marqué par le relèvement du taux d'escompte par la Banque Nationale. Encore qu'en fin d'année le marché des rentes soit redevenu largement acheteur, la baisse des cours a été, comme dans la plupart des pays voisins, très importante en 1956, surtout en ce qui concerne les titres à long terme.

Aussi, le Fonds des Rentes a-t-il augmenté son portefeuille de 1 396 millions de francs. Comme l'an dernier, il a surtout financé ses opérations par des emprunts au jour le jour (1) et par l'escompte de bons de caisse auprès de la Banque Nationale.

Opérations de portefeuille du Fonds des Rentes

Situation fin d'année

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Financement des opérations (en millions de francs) :						
— « Call money »	2 698	2 350	1 999	2 248	2 235	2 315
— Bons de caisse escomptés auprès de la Banque Nationale	1 562	344	120	1 328	730	2 310
— Divers (a)	470	567	638	719	830	898
Total ...	**4 730**	**3 261**	**2 757**	**4 294**	**3 795**	**5 523**
Portefeuille titres (en millions de francs) :						
— Montant	4 686 (c)	3 112 (c)	2 532 (c)	4 023 (c)	3 533 (c)	5 130 (c)
— Evolution par solde d'achats et de ventes	— 276 (d)	— 824 (d)	— 580 (d)	+ 1 491	— 489	+ 1.396

Source : Fonds des Rentes.

(a) « Réserves », « Comptes d'avances à la Banque Nationale » et « Achats de titres, à liquider ».
(b) Pendant l'année .
(c) Valeur nominale à l'exclusion des titres vendus à réméré à des organismes d'intérêt public.
(d) Abstraction faite des opérations à réméré traitées avec des organismes d'intérêt public.

Evolution du montant des inscriptions hypothécaires

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant des inscriptions
1948	10 560
1949	13 129
1950	14 944
1951	12 292
1952	15 201
1953	17 592
1954	19 828
1955	20 035
1956	21 593

Source : Banque Nationale de Belgique.

§ 3. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Malgré un léger ralentissement de l'activité de la construction immobilière, le montant des inscriptions hypothécaires a, au cours de l'année écoulée, progressé à un rythme à nouveau accru. En effet, il est de 8 % supérieur à celui de 1955, lequel ne dépassait que de

(1) Call money.

1 % le montant atteint en 1954. De 1953 à 1954, le progrès était encore de 13 %.

§ 4. — INSTITUTIONS PARAÉTATIQUES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

1. — *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Le rythme d'accroissement d'une année à l'autre des versements effectués à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est à nouveau en progrès. Leur valeur atteint, en effet, 14 518 millions de francs en 1956, contre 13 621 millions en 1955 et 13 380 millions en 1954.

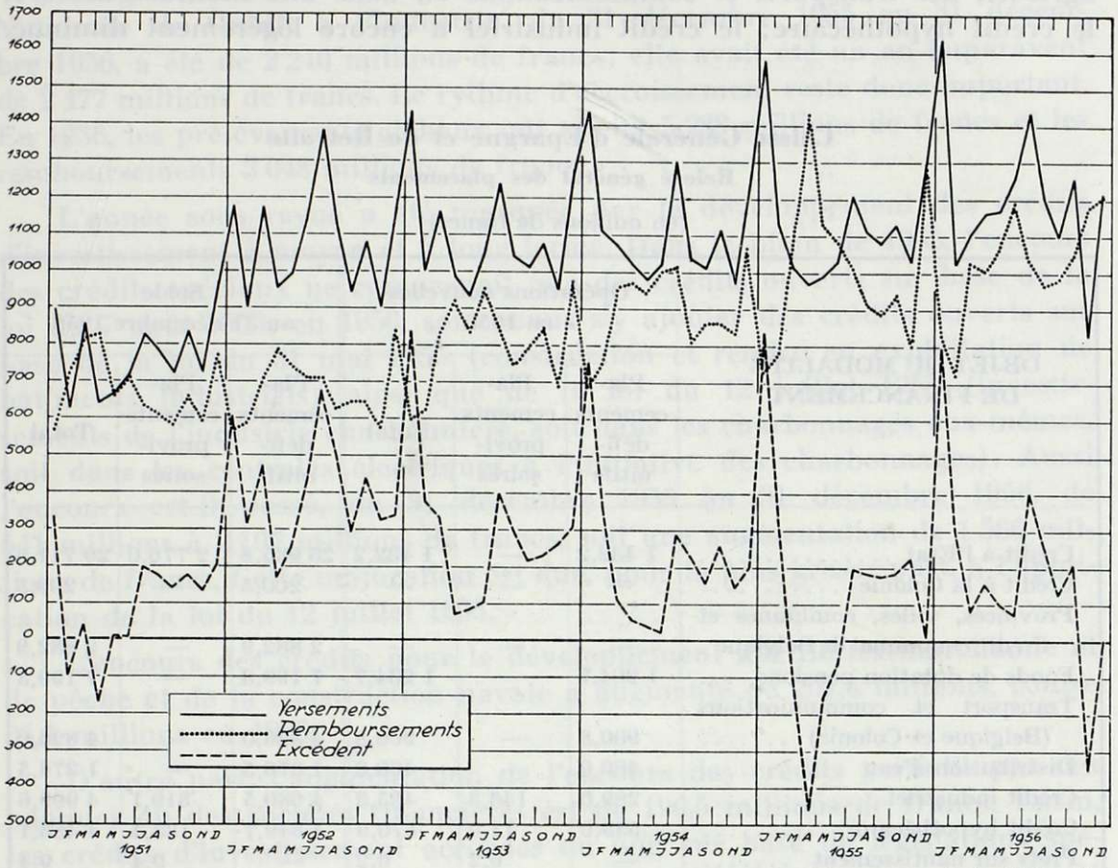
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite
Mouvement de l'épargne des particuliers
(en milliers de francs)

PÉRIODE	Excédent (a)	Intérêts capitalisés	Avoir global (b)
1951			
1er semestre	44 564		
2e semestre	1 070 141		
Total ...	**1 114 705**	929 765	34 512 245
1952			
1er semestre	2 181 633		
2e semestre	2 617 239		
Total ...	**4 798 872**	1 064 050	40 375 167
1953			
1er semestre	1 806 290		
2e semestre	1 780 965		
Total ...	**3 587 255**	1 216 982	45 179 403
1954			
1er semestre	1 377 175		
2e semestre	1 300 365		
Total ...	**2 677 440**	1 346 538	49 459 208
1955			
1er semestre	439 598		
2e semestre	1 171 442		
Total ...	**1 611 040**	1 445 000	52 515 248
1956			
1er semestre	1 553 016		
2e semestre	669 804		
Total ...	**2 222 820**	1 555 431	56 131 952

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris.

Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne
(en millions de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Les remboursements n'ont plus guère augmenté au cours de 1956. Leur montant est de 12 282 millions; il était de 12 010 millions en 1955 et 10 703 millions en 1954. C'est surtout au cours du dernier trimestre, sous l'effet des événements internationaux, qu'ils ont repris de l'importance.

Il résulte de ces nouvelles tendances la réapparition d'un progrès des excédents, lesquels avaient été en diminuant depuis 1952.

Le nombre de nouveaux comptes d'épargne et de prévoyance s'est établi à 44 666 unités contre 18 099 unités seulement l'année précédente. De même, le total des capitaux gérés par la Caisse d'Epargne et de Retraite a continué sa progression; il est de 91 418 millions fin 1956 alors qu'il atteignait 85 468 millions fin 1955.

D'autre part, l'augmentation des placements en cours, plus forte elle aussi qu'en 1955, a atteint 6 223 millions contre 4 535 millions un an plus tôt; la valeur comptable de ces placements était de 90 817 millions de francs au 31 décembre 1956 contre 84 594 millions fin 1955. Dans cette augmentation, les placements définitifs interviennent pour 5 930 millions, c'est-à-dire qu'ils se sont accrus de 7,9 % d'une année à l'autre, contre 6,1 % l'année précédente.

En dehors du Fonds de dotation de pension de guerre, ont surtout marqué des progrès, dans ce domaine, le financement de la distribution d'eau, celui des habitations ouvrières et à bon marché, celui du crédit agricole, des transports et communications et, dans une moindre mesure, le crédit hypothécaire; le crédit industriel a encore légèrement diminué.

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Relevé général des placements

(en millions de francs)

OBJET OU MODALITÉ DE FINANCEMENT	Opérations nouvelles en 1956			Solde au 31 décembre 1956		
	Placements définitifs	Placements provisoires	Total	Placements définitifs	Placements provisoires	Total
Crédit à l'Etat	1 432,2	—	1 432,2	26 935,8	2 776,0	29 711,8
Crédit à la Colonie	—	—	—	200,5	—	200,5
Provinces, villes, communes et Crédit communal de Belgique	—	—	—	2 882,9	—	2 882,9
Fonds de dotation pensions	1 204,7	—	1 204,7	7 199,3	—	7 199,3
Transport et communications (Belgique et Colonie)	900,8	—	900,8	4 826,0	—	4 826,0
Distribution d'eau	400,0	—	400,0	1 376,5	—	1 376,5
Crédit industriel	289,0	146,3	435,3	4 680,5	319,1	4 999,6
Crédit hypothécaire	559,0	11,9	570,9	4 349,7	133,4	4 483,1
Prêts sur nantissement	—	6,2	6,2	—	9,4	9,4
Habitations ouvrières et à bon marché	3 438,7	166,0	3 604,7	23 650,0	179,0	23 829,0
Crédit agricole	871,1	—	871,1	4 111,9	—	4 111,9
Crédit artisanal et professionnel	191,0	70,0	261,0	354,2	30,0	384,2
Crédit fluvial et maritime	—	302,6	302,6	—	662,2	662,2
Opérations d'escompte (a)	—	1 098,2	1 098,2	—	5 408,6	5 408,6
Caisses publiques de prêts	—	—	—	60,5	—	60,5
Œuvres en faveur des invalides	123,0	—	123,0	429,0	—	429,0
Valeurs diverses garanties par l'Etat	9,0	—	9,0	64,1	—	64,1
Total (b)	**9 418,5**	**1 801,2**	**11 219,7**	**81 120,9**	**9 517,7**	**90 638,6**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) A l'exclusion des opérations d'escompte incluses dans le « crédit hypothécaire », dans le « crédit artisanal et professionnel » et dans le « crédit fluvial et maritime ».
(b) A l'exclusion des certificats du Trésor à court terme, des avances à l'I.R.G. et des prêts au jour le jour.

Parmi les opérations nouvelles, de 1955 à 1956, les placements définitifs triplent pour le crédit industriel, doublent en ce qui concerne le crédit à l'Etat, augmentent de 50 % pour le financement des transports et communications ainsi que pour le crédit agricole.

2. — *Société Nationale de Crédit à l'Industrie.*

a) *Crédits accordés.*

L'augmentation de l'encours total des crédits consentis par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, du 31 décembre 1955 au 31 décembre 1956, a été de 2 240 millions de francs; elle avait été un an auparavent de 2 477 millions de francs. Le rythme d'accroissement reste donc important. En 1956, les prélèvements globaux ont atteint 5 288 millions de francs et les remboursements 3 048 millions de francs.

L'année sous revue a été marquée par le développement des crédits d'investissement à moyen et à long terme. Dans le bilan de 1955, l'encours des crédits spéciaux ne comprenait que des crédits ouverts sur base de la loi du 7 août 1953; en 1956, sont venus s'y ajouter des crédits ouverts sur base de la loi du 31 mai 1955 (construction et remise en exploitation de bâtiments industriels) ainsi que de la loi du 12 juillet 1955 (investissements de l'industrie charbonnière, soit dans les charbonnages eux-mêmes, soit dans les centrales électriques à l'initiative des charbonnages). Aussi l'encours est-il passé, du 31 décembre 1955 au 31 décembre 1956, de 541 millions à 2 107 millions de francs, soit une augmentation de 1 566 millions de francs. Cette majoration est due, pour la plus grosse part, à l'application de la loi du 12 juillet 1955.

L'encours des crédits pour le développement des flottes marchande et de pêche et de la construction navale a augmenté de 207,6 millions, contre 35,5 millions en 1955.

D'autre part, l'augmentation de l'encours des crédits garantis par des banques ou des sociétés financières est de 196,5 millions de francs. Enfin, les crédits d'investissement accordés ou non sur base de législations spéciales, mais non garantis par l'Etat, ni par une banque, ni par une société financière, ont marqué un accroissement d'encours de 720 millions de francs.

La rubrique des crédits de restauration des dommages de guerre et des dégâts causés par les inondations fait apparaître un total de 2 032 millions de francs, contre 2 078 millions en 1955.

Les crédits à caractère commercial, à l'inverse de l'année précédente, ont subi une diminution d'encours de 170,4 millions de francs, pour ce qui concerne le financement d'exportations à moyen terme, et de 146,8 millions de francs, pour les crédits commerciaux à moyen terme. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un remboursement opéré sur une importante opération de financement de matériel de chemin de fer.

Enfin les placements provisoires et acceptations bancaires s'élevaient, au 31 décembre 1956, à 3 554 millions de francs, contre 3 422 millions l'année d'avant, ce qui confirme le rôle important de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie sur le marché monétaire.

b) *Financement des opérations.*

Comme l'année précédente, ce sont l'augmentation des emprunts obligataires, qui se monte à 1 642 millions de francs, et celle des émissions

complémentaires de bons de caisse, qui atteint 820 millions et, enfin, des remboursements de prêts consentis antérieurement qui ont surtout permis de faire face aux crédits.

Crédits professionnels accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant
1947	400
1948	476
1949	521
1950	682
1951	417
1952	678
1953	931
1954	1 046
1955	1 126
1956	1 234

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Répartition des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en 1956

(en millions de francs)

SECTEURS	Montant
Commerce de gros et de détail	245
Industrie alimentaire	201
Industrie de la construction	183
Transports	155
Industrie des fabrications métalliques	97
Industrie textile	76
Autres secteurs	277
Total...	**1 234**

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

3. — *Caisse Nationale de Crédit Professionnel.*

a) *Crédits accordés.*

L'accroissement des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel ne s'est pas ralenti en 1956 : il atteint 108 millions de francs contre 80 millions seulement en 1955.

Compte tenu des remboursements et des annulations de crédits, le volume des « encours et engagements » de crédit est passé de 3 534 millions de francs au 31 décembre 1955 à 4 004 millions de francs au 31 décembre 1956.

Confirmant la tendance des années précédentes, une part croissante des crédits, 77,5 % en 1956 contre 76,5 % en 1955, a été affectée à l'achat de matériel, d'immeubles professionnels, à la construction et la transformation d'immeubles professionnels. Le solde a financé la reprise de fonds de commerce, la sortie d'indivisions, le remboursement de dettes professionnelles et la formation de fonds de roulement qui perd encore un peu de son importance comme au cours des années antérieures : 12 % contre 13 % en 1955.

Quant aux secteurs bénéficiaires, le commerce de gros et de détail reprend un peu de l'importance perdue en 1955. L'industrie de la construction et, dans une mesure moindre, l'industrie textile ont proportionnellement moins absorbé de crédits, alors que l'industrie des fabrications métalliques et les transports marquent un net progrès à cet égard.

b) *Financement des opérations.*

Les crédits à court terme ont été financés par l'augmentation des dépôts à vue et à court terme qui sont passés, du 31 décembre 1955 au 31 décembre 1956, de 754 millions à 926 millions de francs.

Les crédits à moyen et à long terme ont été financés par des fonds propres, l'émission de bons de caisse et d'obligations et des dépôts à moyen et à long terme. Ces ressources atteignent, au total, 2 950 millions de francs, contre 2 575 en 1955. Cette année, les dépôts de plus de 120 jours ont encore augmenté sensiblement, passant de 186,5 millions de francs à 331,5 millions de francs. Enfin, les bons de caisse et obligations ont été émis pour une valeur de 228 millions de francs plus élevée en 1956 qu'en 1955. Le montant correspondant de l'année précédente était de 249 millions.

4. — *Institut National de Crédit Agricole.*

Le volume des opérations traitées par l'Institut National de Crédit Agricole est encore en progrès en 1956, par rapport au volume record réalisé en 1955, et cela malgré un nombre d'opérations plus faible. L'activité de cet organisme reste donc grande. Par ailleurs, un nouveau fonds a été créé; il s'agit d'un fonds de compensation des charges relatives à des crédits justifiés par des circonstances exceptionnelles.

Le nombre de demandes de crédit s'est élevé à 6 225 contre 7 139 en 1955 et 5 250 en 1954. Les opérations ordinaires, y compris les crédits consentis à des conditions de faveur, à l'exclusion des opérations régies par une législation spéciale, ont atteint un volume de 5,3 % plus élevé que celui de 1955, quoique le nombre de prêts ait diminué de 5,5 % au cours de la même période.

L'encours total de l'Institut National de Crédit Agricole au 31 décembre 1956 était de 1 631 millions de francs, soit 159 millions de francs de plus qu'un an auparavant, tandis que le total des opérations réalisées au cours de l'année précédente représentait 780 millions de francs contre 990 millions en 1955. Le financement de ces opérations a pu se faire essentiellement grâce à l'augmentation des emprunts de l'Institut qui, de 99 millions de francs en 1955, sont passés à 180 millions de francs en 1956.

5. — *Office Central de Crédit Hypothécaire.*

a) *Crédits accordés.*

En 1956, l'Office Central de Crédit Hypothécaire s'est efforcé, dans le cadre de la politique financière et économique du Gouvernement, de restreindre l'octroi de crédits à la construction. Il a dû sélectionner les demandes, par ailleurs toujours plus nombreuses, pour ne retenir que celles présentant un intérêt social.

Dans le *secteur ordinaire*, l'encours des opérations a augmenté, en 1956, de 135 millions de francs, contre 137 millions en 1955. En effet, les paiements effectués se sont élevés à 229 millions de francs, les amortissements et remboursements à 94 millions de francs.

Dans le secteur « *restauration* », le transfert des crédits des régimes juridiques provisoires vers le « Régime Loi » s'étant poursuivi (1), l'encours des crédits consentis sous les régimes juridiques provisoires a diminué de 413 millions de francs en 1956, contre 323 millions l'année précédente. D'autre part, l'encours des crédits « Régime Loi » est passé de 957 millions de francs en 1955 à 1 155 millions de francs en 1956, soit une augmentation de 198 millions de francs. Au total, il y a donc une diminution qui reflète l'accélération de la liquidation des dommages de guerre, du moins en ce qui concerne les particuliers.

b) *Financement des opérations.*

En 1956, l'Office a dû financer non seulement les nouveaux crédits accordés, mais aussi une augmentation de son portefeuille titres de 204 millions de francs. Cette augmentation provient du fait qu'il a été payé, en extinction de crédits de restauration, en obligations de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, dont il n'a pu réaliser, en raison de la situation du marché boursier, que 60 millions de francs.

Les moyens de financement ont consisté en l'utilisation de fonds propres, des produits du remboursement de crédits antérieurement consentis et, enfin, en l'émission, pour 316 millions de francs, de bons de caisse et d'obligations.

(1) Cf. *L'économie belge en 1955*, op. cit., p. 271.

CHAPITRE IV

ASSURANCES

L'année 1956 a vu le champ d'application des assurances privées s'étendre aussi bien pour les formes sous contrôle légal que pour celles non soumises à une législation spécifique.

La loi du 1er juillet 1956 (1) rend obligatoire pour tout propriétaire de véhicule automobile l'assurance de la responsabilité civile à laquelle l'usage du véhicule sur la voie publique peut donner lieu.

L'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire pose au secteur des assurances des problèmes nouveaux. L'extension de ces risques semble devoir être rapide à l'échelle mondiale; leur couverture débordera le cadre national. L'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances belges et étrangères opérant en Belgique s'est préoccupée de la question et un Comité provisoire a été chargé d'une étude approfondie, tant des problèmes techniques que des rapports avec les organismes professionnels similaires à l'étranger.

De plus, l'O.E.C.E. a été attentive aux dispositions législatives et aux pratiques administratives qui régissent, sur le territoire des pays membres, les opérations des assureurs étrangers et un rapport a été élaboré par le Sous-Comité des Assurances (Comité mixte des échanges et des paiements intraeuropéens).

§ 1. — ASSURANCES SUR LA VIE.

L'assurance sur la vie a poursuivi son développement au cours de l'année 1956, quoique à un rythme moindre que pendant les années précédentes; ce fléchissement est dû à une diminution des contrats, avec primes uniques, en assurances de groupes.

1. — *Réserves mathématiques.*

Par rapport au montant de l'année précédente, l'accroissement des réserves mathématiques s'établit à 12 % pour les sociétés belges et à 11 %

(1) *Moniteur belge* du 15 juillet 1956.

Assurances sur la vie

Réserves mathématiques (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Sociétés belges : francs belges ...	17 347	19 677	22 055
Sociétés étrangères : francs belges ...	5 977	6 672	7 431

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéfices, les fonds de répartition, ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères.

pour les sociétés étrangères, contre 13 % et 12 % en 1955 et 13 % et 11 % en 1954.

Les réserves mathématiques, en 1956, atteignent nominalement, par rapport à 1938 (1), le coefficient 9,5 contre 4,5 en 1950 et 6,7 en 1953.

Le développement de cette forme d'épargne, compte tenu de la dévaluation monétaire, a donc été accéléré depuis la loi du 10 novembre 1953 sur l'immunité fiscale (2).

2. — *Primes encaissées.*

Assurances sur la vie

Primes encaissées

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Sociétés belges .	3 126,7	3 516,1	3 723,4
Sociétés étrangères	1 154,1	1 238,2	1 332,7

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

Les primes encaissées par les entreprises d'assurance sur la vie s'élèvent à 5,06 milliards de francs, contre 4,75 milliards de francs en 1955. L'augmentation est ainsi de 6 % contre 11 % en 1955, avec respectivement pour les sociétés belges et les sociétés étrangères un pourcentage de 6 % et de 8 %, contre 13 % et 7 % en 1955.

3. — *Valeurs représentatives.*

Les valeurs représentatives des réserves mathématiques sont, en vertu de la loi, affectées par privilège spécial à la liquidation des opérations d'assurances souscrites et se retrouvent à l'actif du bilan des entreprises.

D'une année à l'autre, l'augmentation la plus importante en valeur absolue est celle des prêts hypothécaires et des obligations de sociétés belges; en pourcentage, l'augmentation de la catégorie « Fonds Publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers » est prédominante.

(1) En 1938, les réserves mathématiques s'établissaient à 3 099 659 000 F.

(2) *Moniteur belge* du 3 décembre 1953.

Assurances sur la vie

Valeurs représentatives

(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1954	1955	1956
Sociétés belges :			
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo Belge	2 055,7	2 383,7	2 709,4
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B. S.N.C.I., provinces et communes belges	3 718,0	4 412,7	4 584,7
Obligations de sociétés belges	4 646,8	4 776,8	5 451,6
Actions de sociétés belges	1 463,7	1 751,9	1 978,5
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	140,4	244,9	456,1
Prêts sur polices	627,0	698,9	749,8
Immeubles	597,7	624,6	720,9
Prêts hypothécaires	3 837,8	4 389,4	5 092,5
Espèces - Divers	397,2	554,1	402,3
Sociétés étrangères :			
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par le Congo Belge	1 886,4	2 086,7	2 199,8
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B. S.N.C.I., provinces et communes belges	1 575,6	1 705,7	1 748,5
Obligations de sociétés belges	397,8	420,5	479,5
Actions de sociétés belges	320,9	456,4	456,2
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	122,0	103,9	146,8
Prêts sur polices	278,5	296,7	308,5
Immeubles	569,3	629,1	745,4
Prêts hypothécaires	986,2	1 105,1	1 320,5
Espèces - Divers	36,3	52,1	53,9

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

§ 2. — CAPITALISATION

Les résultats de l'année 1956 n'entraînent pas de commentaires particuliers. L'orientation de la capitalisation vers les contrats à prime unique ne fait que se confirmer depuis 1951 (1).

(1) Cf. *L'économie belge en 1951*, op. cit., p. 229.

Opérations de capitalisation

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Primes encaissées	**71,8**	**70,4**	**68,8**
Valeur nominale des contrats souscrits :			
Capitalisation pure	955,9	966,1	968,1
Capitalisation immobilière	165,4	136,8	117,1
Total ...	**1 121,3**	**1 102,9**	**1 085,2**
Réserves mathématiques :			
Capitalisation pure	349,6	355,5	364,4
Capitalisation immobilière	73,8	68,8	65,5
Total ...	**423,4**	**424,3**	**429,9**
Cautionnements	4,6	5,2	5,5
Total général ...	**428,0**	**429,5**	**435,4**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

En effet, la valeur nominale des contrats souscrits en capitalisation pure s'élève, en primes uniques, à 158,9 millions de francs contre 151,5 mil-

Opérations de capitalisation

Valeurs représentatives

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat..	105,6	108,5	102,5
Titres garantis par la Colonie	1,2	1,5	1,4
Obligations institutions parastatales	28,2	26,4	32,1
Obligations provinces et communes	3,5	4,5	4,2
Obligations sociétés belges	1,8	2,8	2,8
Actions sociétés belges	—	1,1	1,1
Immeubles	7,3	7,6	6,9
Prêts hypothécaires	270,1	266,6	275,7
Prêts sur polices	3,9	2,6	2,4
Espèces	1,6	—	—
Divers (a)	6,6	9,8	6,7
Total ...	**429,8**	**431,4**	**435,8**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

lions de francs en 1955 et en primes périodiques, à 809 millions de francs contre 814 millions de francs. La valeur nominale des contrats souscrits en capitalisation immobilière décroît régulièrement.

§ 3. — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES CONSENTIS PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Pour les prêts hypothécaires par intervention, l'accroissement de l'activité se maintient. Toutefois, les « cautionnements » présentent une légère régression, plus que compensée par l'augmentation des « fonds de reconstitution ».

Quant aux prêts hypothécaires sans intervention, ils présentent une

Prêts hypothécaires
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Prêts hypothécaires par intervention :			
Valeur nominale des prêts	**805,4**	**840,0**	**883,9**
Fonds de reconstitution	124,9	134,1	135,7
Cautionnements	2,1	2,4	2,3
Total ...	**127,0**	**136,5**	**138,0**
Prêts hypothécaires sans intervention :			
Solde restant dû	**15 898,6**	**18 272,7**	**21 369,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

Prêts hypothécaires par intervention
Valeurs représentatives
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Fonds publics belges	16,4	17,7	18,7
Obligations institutions parastatales	2,4	3,8	3,8
Titres garantis par la Colonie	0,1	0,5	0,6
Obligations provinces et communes	1,5	1,6	0,5
Immeubles	7,7	7,2	7,8
Prêts hypothécaires	104,0	109,6	113,7
Divers (a)	0,2	0,7	0,2
Total ...	**132,3**	**141,1**	**145,3**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Services publics d'autobus, services spéciaux d'autobus, services d'autocars			Taxis et fiacres automobiles			Transports de choses pour compte de tiers			Transports de choses pour compte propre		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Affaires directes :												
Nombre de véhicules assurés (a)	3,3	3,7	3,9	6,5	6,7	6,8	17,9	18,2	19,3	187,3	203,2	220,9
Primes émises	51,1	53,1	61,1	35,4	36,3	37,8	132,7	147,8	167,0	615,3	656,5	706,4
Montant des sinistres payés (b)	30,2	35,1	33,9	26,2	30,8	30,6	91,4	99,4	102,3	332,7	376,7	449,0
Evaluation des sinistres en suspens	67,4	66,3	78,3	53,7	58,8	62,9	151,6	173,7	207,5	583,1	695,3	763,6
Réserves pour risques en cours	4,3	4,7	5,2	11,8	12,3	13,4	48,5	54,2	64,0	252,9	267,0	290,2
Commissions payées	8,5	9,4	10,1	5,8	5,8	6,2	23,0	25,6	29,1	128,2	138,1	153,9
Frais généraux	8,3	8,9	9,9	5,6	5,6	6,2	20,4	22,2	26,6	93,5	97,4	111,0
Affaires cédées en réassurance :												
Primes cédées	9,9	11,4	14,3	9,8	9,9	11,1	49,3	55,4	60,0	225,6	243,4	250,9
Commissions reçues	2,9	3,7	4,0	2,6	2,7	3,1	13,4	15,9	15,4	68,7	74,4	70,9
Quote-part des réassureurs dans sinistres réglés	10,7	10,1	12,0	6,4	9,5	10,8	44,9	47,2	41,4	128,0	155,4	173,7
Quote-part des réassureurs dans réserve pour sinistres à régler	35,4	37,6	38,5	21,7	27,3	28,6	69,8	79,4	91,6	250,0	307,2	335,5
Quote-part des réassureurs dans réserve pour risques en cours	1,2	1,3	1,5	2,9	2,9	3,3	15,9	18,2	18,5	83,4	89,8	85,5
Affaires acceptées en réassurance :												
Primes acceptées	6,1	5,4	6,7	2,5	3,5	2,6	8,3	9,8	10,9	18,7	20,8	23,0
Commissions payées	1,8	1,6	2,0	0,7	0,9	0,8	2,5	2,8	3,3	6,4	6,8	7,5
Quote-part dans sinistres réglés	3,7	6,7	8,0	2,1	3,2	3,5	5,6	6,4	7,3	10,3	10,5	14,5
Quote-part dans réserve pour sinistres à régler	21,4	22,6	24,2	8,9	10,6	10,8	6,9	8,9	10,4	15,7	18,5	23,2
Quote-part dans réserve pour risques en cours	1,1	0,8	0,7	0,9	1,1	0,9	3,3	4,0	4,4	8,2	9,2	10,3

(a) En milliers d'unités.
(b) Pendant l'année de l'intitulé.

Source : Ministère des Affaires économiques, Services d'Inspection des Assurances.

situation caractérisée, cette année encore, par une progression record du « solde restant dû » : elle est de l'ordre de 3 100 millions, alors que celle de l'année dernière — qui s'élevait à 2 374 millions — n'avait jamais été atteinte auparavant.

§ 4. — ASSURANCE OBLIGATOIRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRANSPORTEURS PAR VÉHICULES AUTOMOBILES

Les éléments formant la présente rubrique sont de même nature que ceux des années précédentes : la loi du 1er juillet 1956 étendant le caractère obligatoire de l'assurance non seulement aux transporteurs mais à tous les propriétaires de véhicules automoteurs n'est, en effet, d'application pour certaines catégories de véhicules qu'à partir du 1er janvier 1957 (1).

La crise du ravitaillement en essence de l'Europe occidentale, à la suite des événements de Suez, ne s'aperçoit guère dans le domaine de l'assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles. La progression se maintient partout, par rapport à l'année antérieure; plus vive qu'en 1955 pour les transporteurs de choses, elle s'est néanmoins ralentie pour les autobus et les taxis automobiles.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles

Valeurs représentatives des réserves techniques

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Fonds publics belges	269	419	570
Fonds garantis par la Colonie	13	14	30
Parastataux	119	190	220
Parastataux de crédit	43	94	122
Provinces et communes	35	52	63
Fonds publics étrangers	9	4	9
Immeubles	41	63	101
Prêts hypothécaires	19	98	108
Obligations de sociétés belges	31	59	62
Actions de sociétés belges	31	98	158
Espèces	43	176	53
Divers	24	126	16
Total ...	**677**	**1 393**	**1 512**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(1) Arrêté royal du 22 décembre 1956 (*Moniteur belge* des 26-27-28 décembre 1956).

QUATRIÈME PARTIE

Prix et Revenus

QUATRIÈME PARTIE

Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER

PRIX

Il est difficile de discerner dans l'évolution des prix en 1956 une tendance bien définie, même pour la période qui précède les événements de Suez. En tout cas, les prix n'ont pas connu, pendant la période actuelle, d'emballements spéculatifs.

La production accrue de matières premières, en avance sur la demande, a provoqué au cours des premiers mois de 1956 un renversement dans la tendance des prix, mais, en novembre, la demande a pris subitement une autre orientation : les stocks des producteurs se sont fortement réduits au profit des stocks des consommateurs et les prix ont haussé. La tension a été toutefois de courte durée et déjà vers le milieu de décembre, le cours de nombreuses matières premières a commencé à baisser.

Dans les pays industrialisés de l'Ouest, la tension sociale s'était faite plus vive dès la fin de 1955; en Belgique aussi, le coût des salaires a été en hausse sensible, par suite notamment de la réduction de la durée du travail : il en est résulté un alourdissement des coûts de production, encore accentué par divers autres facteurs. Comme, d'autre part, le foyer principal de l'expansion s'est déplacé du secteur des biens de production vers le secteur des produits de consommation, le prix de ces derniers a manifesté une tendance à la hausse qui s'est répercutée progressivement sur les prix de détail; la liaison des salaires à cet indice a entraîné pour de nombreux secteurs industriels des majorations de salaires.

La pression la plus vive sur les prix de détail fut imputable à toutes les activités qui peuvent être regardées comme prestations de services; en outre, les achats massifs et des pénuries temporaires en novembre et décembre ont permis l'élargissement des marges des intermédiaires.

Le Gouvernement a renforcé son contrôle sur l'évolution des prix, au fur et à mesure que les menaces à la stabilité des prix devenaient plus sérieuses; il a, à plusieurs reprises, alerté l'opinion publique et vers la fin de l'année, est intervenu d'une manière directe, notamment en réduisant certaines taxes et même en « bloquant » certains prix.

S'il est vrai que le niveau des prix n'a pas haussé davantage en Belgique que dans les pays environnants, on ne peut pas en dire autant du

niveau des salaires. La hausse relativement réduite des prix de gros prouve toutefois que les entreprises n'ont pas entièrement répercuté la majoration du coût du travail dans les prix de vente, tandis que, d'autre part, le revenu des salariés n'a pas monté dans la même proportion que le coût des salaires; de ce fait, les poussées inflationnistes ont été limitées.

Indices des prix et des salaires dans quelques pays
(1953 = 100)

PAYS	Indice des prix de détail ou du coût de la vie			Indice des prix de gros			Salaires horaires bruts (a)		
	1955	1956		1955	1956		1955	1956	
	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Fin de l'année	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Fin de l'année	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Fin de l'année
Belgique	102	104	105	101	104	106	102	118	121
Etats-Unis d'Amérique	100	102	103	101	104	106	107	112	115
Royaume-Uni	106	112	114	103	108	110	114	123	123
France	101	103	103	98	103	104	114	123	127
Allemagne Occidentale	102	105	106	101	102	105	109	119	122
Pays-Bas	106	109	110	102	104	107	116	120	123

Source : Organisation Européenne de Coopération Economique.

(a) Dans les industries manufacturières.

SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX

Les événements de 1956 n'ont pas modifié essentiellement la politique des prix; cependant, la tension conjoncturelle croissante et surtout la tendance à la hausse, qui accompagna la crise de Suez, ont obligé à en renforcer le contrôle. Le délai de trois jours, fixé pour la déclaration au service administratif compétent de toute hausse du prix d'un certain nombre de produits, a été porté d'abord à dix jours (1), ensuite à vingt-et-un jours (2). En même temps, l'obligation en a été étendue à une nouvelle gamme de produits (3), parmi lesquels se trouvent un certain nombre de produits alimentaires, différents produits de forte consommation (tabac,

(1) Arrêté ministériel du 7 février 1956 (*Moniteur belge* du 9 février 1956).

(2) Arrêté ministériel du 25 septembre 1956 (*Moniteur belge* des 1-2 octobre 1956).

(3) Arrêté ministériel du 16 février 1956 (*Moniteur belge* des 20-21 février 1956); arrêté ministériel du 12 juin 1956 (*Moniteur belge* du 24 juin 1956); arrêté ministériel du 25 septembre 1956 (*Moniteur belge* des 1-2 octobre 1956).

savon, vernis, couleurs, etc.), les chaussures, les textiles, de nombreux produits de consommation durables comme les appareils ménagers, des matériaux de construction, quelques produits chimiques, certaines prestations de service et en général tous les articles de marque dont le fabricant ou l'importateur impose le prix de détail. Cette liste, très empirique, comprenait finalement une gamme étendue de produits dont les prix interviennent pour une large part dans le coût de la vie ou sont sensibles aux poussées spéculatives.

Etant donné le climat existant, le Service des Prix a reçu de nombreuses déclarations de hausses. Celles-ci furent examinées contradictoirement par la Commission de Prix qui exerça, dès lors, par sa seule action, un freinage psychologique. La plupart des hausses étaient motivées par l'augmentation des prix des charbons et des matières premières, notamment les matières grasses, ainsi que des salaires.

Si certaines hausses furent agréées entièrement ou partiellement, d'autres furent retardées ou échelonnées et parfois même refusées. La hausse des prix des cigarettes et du tabac à fumer a été finalement limitée grâce à une réduction de la taxe de transmission (1).

La répercussion, au stade du détail, des hausses admises au stade de fabrication fut autant que possible limitée par le maintien des marges de distribution en pourcentage, sinon en valeur absolue.

Convaincu que la hausse était en partie le fait de phénomènes psychologiques et non mécaniques, le Gouvernement mit une première fois le public en garde, le 7 mai, contre les augmentations inconsidérées des prix. Le 19 octobre, il répéta cet avertissement à l'occasion d'une déclaration sur la politique des prix et salaires et fit état d'un certain nombre de projets, qui furent finalement repris dans le projet de loi n° 639 (2). Sans recourir formellement à un blocage général des prix, le Gouvernement fit connaître son opposition à toute hausse de prix et se montra plus sévère dans l'examen des déclarations de hausses.

Des prix maxima ont été imposés pour la viande de bœuf et de porc (3); grâce à un accord intervenu avec la fédération professionnelle, qui groupe les trois quarts des bouchers, cette réglementation assez sévère a pu être remplacée en fin d'année par une fixation de marges bénéficiaires maxima (4). Ce fut également le cas pour le commerce du charbon où la réglementation fut assouplie, substituant à un système de marges rigides un blocage en fonction d'une période de référence antérieure (5).

Parallèlement à la limitation des marges bénéficiaires en boucherie,

---

(1) Arrêté ministériel du 16 janvier 1956 (*Moniteur belge* du 18 janvier 1956); arrêté ministériel du 24 mars 1956 (*Moniteur belge* des 26-27 mars 1956).

(2) Loi du 12 mars 1957 (*Moniteur belge* du 14 mars 1957).

(3) Arrêté ministériel du 19 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 21 octobre 1956).

(4) Arrêté ministériel du 23 novembre 1956 (*Moniteur belge* du 24 novembre 1956).

(5) Arrêté ministériel du 19 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 21 octobre 1956); arrêté ministériel du 16 novembre 1956 (*Moniteur belge* des 19-20 novembre 1956).

la taxe à l'abattage a été réduite (1). En même temps, les droits à l'importation, la taxe de transmission et les droits d'accise ont été momentanément réduits pour un certain nombre de produits alimentaires et textiles et pour le tabac (2) afin d'amortir les effets de la hausse des prix de ces produits, mais la crise de Suez a, dans certains secteurs, atténué les effets de ces mesures.

Les prix de direction des produits agricoles sont restés en général ce qu'ils étaient l'année précédente, à l'exception du prix de direction du froment, qui avait été réduit en 1955 à la suite d'une récolte fort abondante, et qui fut porté à nouveau à 470 F en 1956, soit une augmentation de 20 F.

SECTION II. — ÉVOLUTION DES PRIX

§ 1. — MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Quoique la consommation de matières premières, pendant l'année écoulée, se soit lentement mais progressivement accrue, et que la haute conjoncture se soit étendue à de nouveaux secteurs, telle l'industrie textile, les cotations des matières premières sur les marchés mondiaux n'ont pas suivi une évolution uniforme, même avant la crise de Suez.

En général, la hausse des prix des matières minérales, commencée en 1954 ou 1955, s'est poursuivie pendant les deux premiers mois de l'année, puis a connu une baisse qui, quelquefois, s'est prolongée jusqu'en octobre. Les causes de ce retournement se trouvent sans doute, d'une part, dans les restrictions de crédit imposées par de nombreux pays importateurs, ce qui rend plus onéreuse pour le consommateur la constitution de stocks, et, d'autre part, dans l'accroissement de la production des matières premières consécutif à la hausse continue des prix depuis 1954. La tension qui suivit la nationalisation du Canal de Suez par le Gouvernement égyptien, le 25 juillet, compensa toutefois le fléchissement habituel de l'été. Les prix de quelques matières premières, surtout des huiles minérales, subirent le contre-coup de l'accroissement de la demande et haussèrent. Lorsque commencèrent les opérations militaires en Egypte, le marché des matières premières était à nouveau relativement faible et la charge de constituer des stocks passa progressivement des consommateurs aux producteurs, sans

(1) Arrêté royal du 23 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 24 octobre 1956).

(2) Arrêté royal du 9 juin 1956 (*Moniteur belge* du 14 juin 1956); arrêté royal du 23 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 24 octobre 1956); arrêté ministériel du 23 octobre 1956 (*Moniteur belge* des 29-30 octobre 1956); arrêté ministériel du 26 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1956); arrêté ministériel du 31 octobre 1956 (*Moniteur belge* des 2-3-4 novembre 1956); arrêté royal du 14 novembre 1956 (*Moniteur belge* du 18 novembre 1956); arrêté royal du 14 décembre 1956 (*Moniteur belge* des 17-18 décembre 1956).

toutefois que cette évolution fût très marquée. Au début de l'automne, le marché des métaux non ferreux connut à nouveau un certain fléchissement, dû à une déclaration de l'« Office of Defense Mobilisation » américain, selon laquelle les stocks stratégiques avaient atteint le volume fixé en 1952 : on assista alors à un affaissement des prix du plomb et du zinc, alors que les prix du cuivre avaient déjà atteint leur maximum en mars.

Certains produits ont cependant connu une hausse sensible : ainsi, le prix de l'aluminium a haussé de 11 % de janvier à octobre et les mitrailles, à la suite de l'expansion constante de la production d'acier, n'ont vu leur mouvement de hausse interrompu qu'un moment par une grève en Amérique. De même, la demande d'essence n'a fait que croître et l'hiver particulièrement rigoureux donna lieu à une demande accrue de fuel oil. Au surplus, les difficultés de Suez eurent leur répercussion sur les prix des huiles minérales : de janvier à octobre 1956, la hausse fut de 20 %, alors qu'elle n'avait été que de 4 % pour toute l'année 1955.

Contrairement à la faiblesse des matières minérales, les prix des produits agricoles se sont assez solidement maintenus, même avant la crise de Suez. La raison doit sans doute être cherchée dans l'hiver particulièrement rigoureux qui causa de sérieux dommages aux récoltes en Europe. La politique, menée aux Etats-Unis à la veille des élections présidentielles, qui visait à accroître le revenu des fermiers par la vente aux pays sous-développés des excédents agricoles et par l'attribution de primes à la réduction des emblavements, y contribua sans doute aussi. Enfin, les restrictions aux crédits à tempérament dans de nombreux pays ont peut-être détourné la demande vers d'autres produits de consommation, plus spécialement les textiles.

Les prévisions optimistes sur le marché de la laine ont fondamentalement orienté celui-ci à la hausse, alors que la production lainière dépassait de 20 % celle d'il y a cinq ans. En octobre, les prix avaient déjà haussé de 20 % par rapport à janvier. Les prix du coton, qui ont d'abord commencé par se maintenir, devaient finalement retomber au niveau de 1955 lorsqu'on apprit que la production dépassait la demande, malgré la réduction des surfaces ensemencées aux Etats-Unis et la vente à l'étranger de stocks considérables.

Comme d'habitude, la tendance sur le marché du caoutchouc fut fondalement irrégulière : la consommation accrue de caoutchouc synthétique pesa sur le marché. Après avoir atteint un niveau minimum en décembre 1955 et janvier 1956, les prix des cafés ont de nouveau haussé pour atteindre, en août-septembre, un niveau de 20 % supérieur à celui de janvier. Le cacao a subi une baisse de 50 % de février 1955 à avril 1956. L'offre est peu élastique et l'industrie transformatrice avait constitué de larges stocks achetés à des prix très élevés.

Dès novembre, les marchés mondiaux devaient subir les répercussions des événements internationaux de Suez et de Hongrie. Elles furent dans certains cas plus accentuées que lors de la guerre de Corée; la fermeture du Canal de Suez en fut la cause déterminante. Toutefois, le niveau très

Indices des prix de gros

(1953 = 100) (a)

PÉRIODE	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels					
		Selon l'origine		Indice général	Selon l'origine		Selon le degré de transformation			Indice général
		Produits indigènes	Produits importés		Produits indigènes	Produits importés	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis	
1949 Moyenne	**89,2**	**99,0**	**86,6**	**94,8**	**88,2**	**89,1**	**90,9**	**83,9**	**89,5**	**87,9**
1950 Moyenne	**93,7**	**97,0**	**93,3**	**95,9**	**92,7**	**96,9**	**98,9**	**90,5**	**91,7**	**93,2**
1951 Moyenne	**113,7**	**104,7**	**107,2**	**105,1**	**111,2**	**131,8**	**129,2**	**116,5**	**108,0**	**116,0**
1952 Moyenne	**107,0**	**104,9**	**101,4**	**103,1**	**105,7**	**117,6**	**112,9**	**108,5**	**104,8**	**108,0**
1953 Moyenne	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
1954 Moyenne	**99,0**	**94,0**	**104,9**	**97,8**	**99,1**	**98,2**	**97,8**	**99,0**	**100,4**	**99,2**
1955 Moyenne	**101,0**	**93,3**	**94,7**	**94,0**	**101,5**	**104,7**	**102,9**	**104,1**	**102,0**	**102,8**
1956 Moyenne	**103,6**	**101,6**	**90,8**	**97,2**	**104,1**	**108,4**	**104,2**	**107,0**	**104,8**	**105,3**
1956 Janvier	102,7	100,6	88,6	95,5	102,8	108,2	103,7	106,2	103,7	104,5
Février	103,6	105,3	88,8	98,7	103,2	109,5	104,4	106,8	104,2	105,0
Mars	103,3	103,3	89,2	97,2	103,4	109,2	104,3	106,7	104,2	105,0
Avril	103,4	104,1	91,0	98,0	103,4	109,0	104,5	106,3	104,2	104,9
Mai	102,9	103,3	89,9	96,8	103,6	107,3	103,4	106,3	104,6	104,6
Juin	102,7	102,7	88,4	95,9	103,7	105,7	102,6	106,6	104,0	104,4
Juillet	102,5	98,0	90,3	95,8	103,5	106,3	102,7	106,6	104,0	104,4
Août	102,9	97,7	91,9	96,2	103,8	106,4	102,8	106,8	104,3	104,6
Septembre	103,2	98,1	91,8	96,7	104,1	107,0	102,9	107,2	104,6	104,9
Octobre	104,0	100,7	90,9	97,2	104,9	108,1	104,3	107,9	105,1	105,7
Novembre	105,9	103,7	94,2	99,5	106,5	111,7	107,5	108,7	106,8	107,5
Décembre	105,8	102,0	94,5	98,7	106,4	112,4	107,3	108,4	107,4	107,6

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

élevé de la production des matières premières, la présence chez les consommateurs et les producteurs de stocks suffisants et surtout le refus des organismes gouvernementaux de constituer des stocks stratégiques, comme au temps de la guerre de Corée, maintinrent la hausse des prix dans des limites fort raisonnables. Au surplus, la crise internationale fut rapidement conjurée et dès la mi-décembre, à la suite de la détente générale, les prix commencèrent à baisser .

Les fortes hausses, non suivies par une baisse rapide, se manifestèrent là où les acheteurs avaient escompté une baisse et ne disposaient par conséquent que de stocks peu importants. Ce fut le cas notamment pour le caoutchouc, le thé, le jute, et même le sucre, produit qui ne transite pas par le Canal de Suez, mais dont il n'existait pas de grands stocks dans les pays consommateurs.

Les réactions les plus vives eurent leur origine dans des raisons techniques : les frets, déjà en hausse depuis quelque temps, furent d'un coup portés à des niveaux très élevés par la pénurie de tonnage disponible. Dès la mi-décembre, cependant, ils commencèrent à baisser. Les huiles minérales furent également en très forte hausse, conséquence d'un ralentissement des offres et de l'augmentation des frais de transport. Les Américains se montrèrent en outre peu enclins à intensifier la production, tandis que les besoins saisonniers provoquèrent un gonflement de la demande.

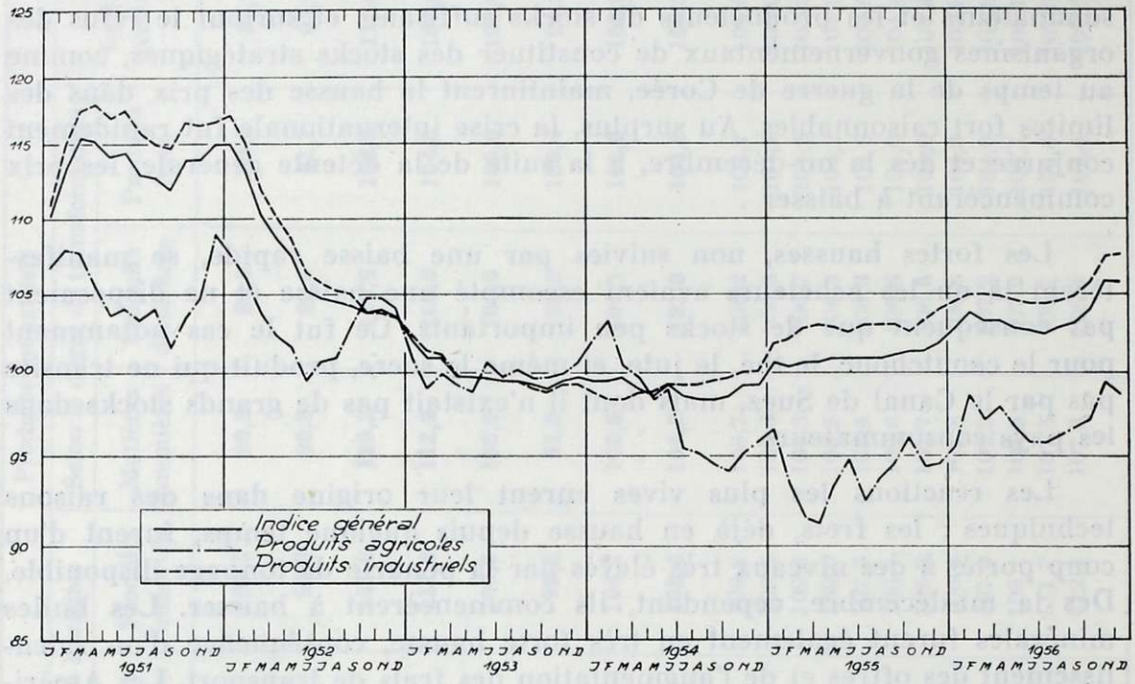
§ 2. — PRIX DE GROS BELGES

1. — *Aperçu général.*

La faiblesse générale des cours des matières premières a exercé une influence sur les prix de gros belges. Mais ceux-ci furent aussi poussés à la hausse par l'augmentation interne des coûts, principalement le coût du travail et le coût des combustibles. Ce dernier a été encore influencé par le recours croissant au charbon américain. Comme ces deux facteurs, généralement opposés, n'intervinrent pas simultanément ni avec une égale intensité, on peut distinguer dans l'évolution des prix de gros belges trois grandes phases.

Pendant les premiers mois de l'année, la hausse commencée en 1955 s'accentua et l'indice général arriva à un maximum en février. Dans la seconde phase, marquée par un retournement de février à août, il diminua de 1,4 % à la suite, principalement, de la baisse des produits agricoles et des produits industriels importés. La baisse des matières premières (indigènes et importées) fut de 1,8 %. Une troisième phase, à partir de septembre, fut caractérisée par une nouvelle hausse : elle s'accentua en novembre par suite de la crise de Suez, pour finalement se terminer par une baisse légère en décembre, sans que l'évolution soit uniforme pour tous les indices. La tension passagère de ces deux derniers mois permit d'incorporer aux prix de vente les hausses des prix de revient enregistrées pendant l'année, en suite de quoi les marges bénéficiaires s'élargirent.

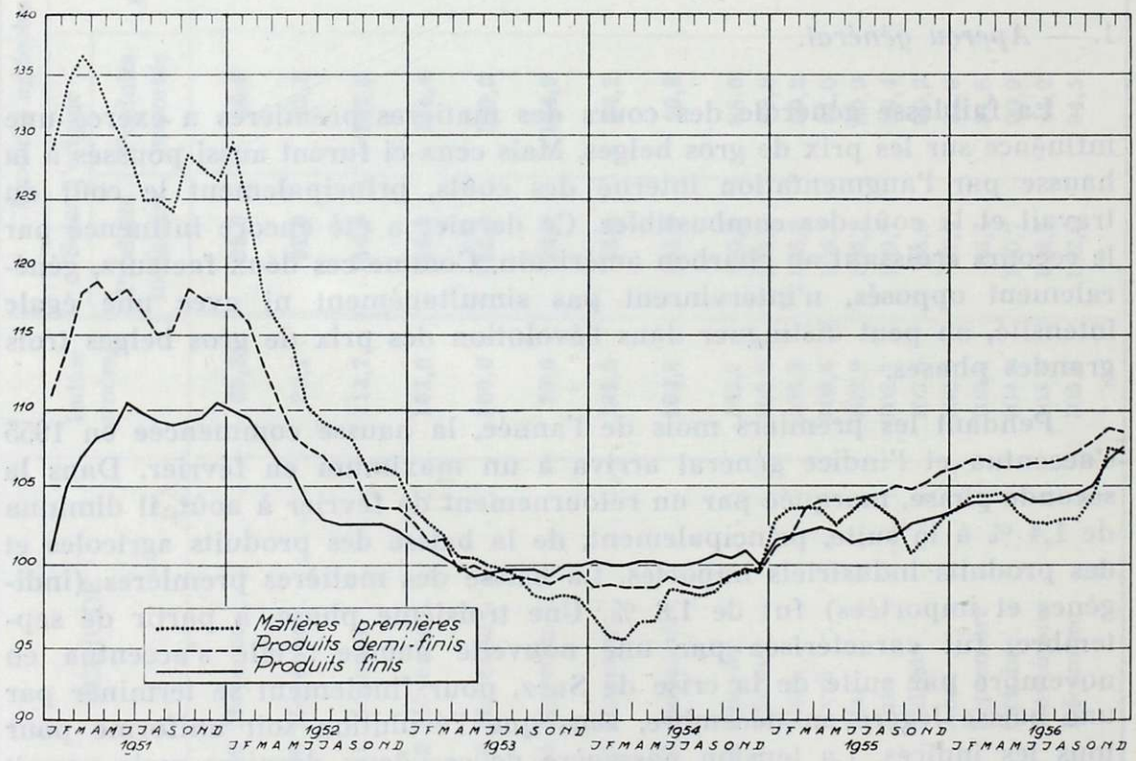
Indices des prix de gros
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

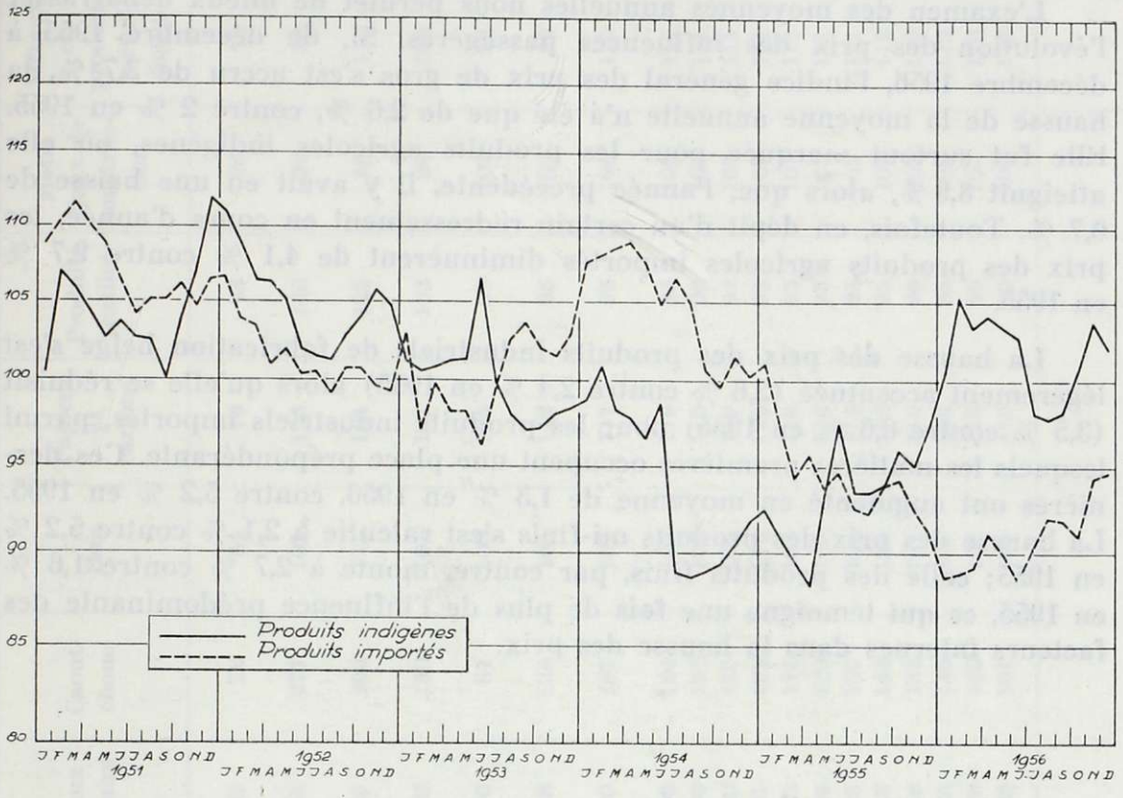
Indices des prix de gros des produits industriels
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

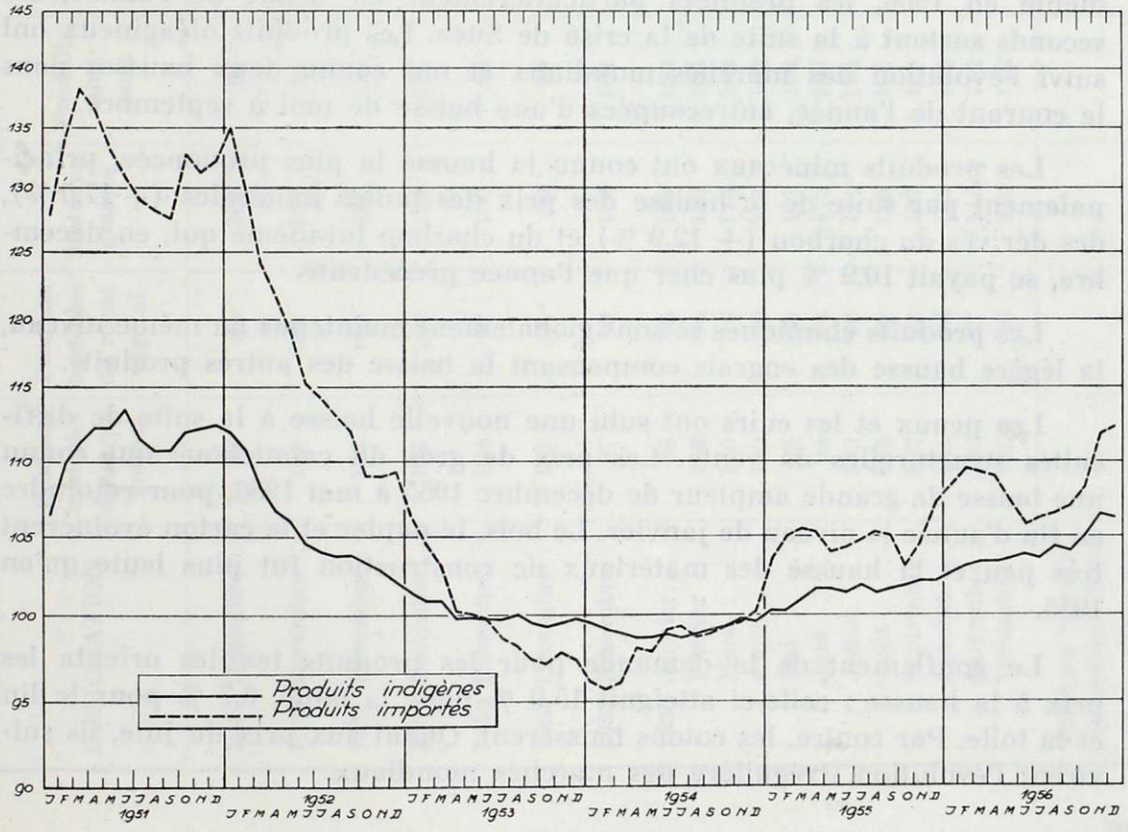
(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

L'examen des moyennes annuelles nous permet de mieux débarrasser l'évolution des prix des influences passagères. Si, de décembre 1955 à décembre 1956, l'indice général des prix de gros s'est accru de 3,7 %, la hausse de la moyenne annuelle n'a été que de 2,6 %, contre 2 % en 1955. Elle fut surtout marquée pour les produits agricoles indigènes, où elle atteignit 8,9 %, alors que, l'année précédente, il y avait eu une baisse de 0,7 %. Toutefois, en dépit d'un certain redressement en cours d'année, les prix des produits agricoles importés diminuèrent de 4,1 % contre 9,7 % en 1955.

La hausse des prix des produits industriels de fabrication belge s'est légèrement accentuée (2,6 % contre 2,4 % en 1955) alors qu'elle se réduisit (3,5 % contre 6,6 % en 1955) pour les produits industriels importés, parmi lesquels les matières premières occupent une place prépondérante. Ces dernières ont augmenté en moyenne de 1,3 % en 1956, contre 5,2 % en 1955. La hausse des prix des produits mi-finis s'est ralentie à 2,1 % contre 5,2 % en 1955; celle des produits finis, par contre, monte à 2,7 % contre 1,6 % en 1955, ce qui témoigne une fois de plus de l'influence prédominante des facteurs internes dans la hausse des prix.

2. — *Evolution par groupe de produits.*

Les produits agricoles, tant d'origine animale que végétale, ont augmenté en 1956, les premiers particulièrement au début de l'année, les seconds surtout à la suite de la crise de Suez. Les produits oléagineux ont suivi l'évolution des marchés mondiaux et ont connu deux hausses dans le courant de l'année, entrecoupées d'une baisse de mai à septembre.

Les produits minéraux ont connu la hausse la plus prononcée, principalement par suite de la hausse des prix des huiles minérales (+ 17,5 %), des dérivés du charbon (+ 12,9 %) et du charbon lui-même qui, en décembre, se payait 10,9 % plus cher que l'année précédente.

Les produits chimiques se sont globalement maintenus au même niveau, la légère hausse des engrais compensant la baisse des autres produits.

Les peaux et les cuirs ont subi une nouvelle baisse à la suite de difficultés structurelles de vente. Les prix de gros du caoutchouc ont connu une baisse de grande ampleur de décembre 1955 à mai 1956, pour rejoindre en fin d'année le niveau de janvier. Le bois, le papier et le carton évoluèrent très peu et la hausse des matériaux de construction fut plus lente qu'en 1955.

Le gonflement de la demande pour les produits textiles orienta les prix à la hausse : celle-ci atteignit 15,9 % pour la laine, 3,7 % pour le lin et la toile. Par contre, les cotons baissèrent. Quant aux prix du jute, ils suivirent l'évolution irrégulière des marchés mondiaux.

Indices partiels des prix de gros

(1953 = 100) (a)

DÉSIGNATION	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux	Produits chimiques	Peaux et cuirs	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles	Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques
1949 Décembre .	99	89	103	86	94	102	76	84	79	98	90	73
1950 Décembre .	109	101	133	94	98	146	277	101	133	140	93	88
1951 Décembre .	114	104	136	113	125	108	206	115	161	125	98	112
1952 Décembre .	106	102	105	105	106	103	130	101	101	102	99	105
1953 Décembre .	104	97	100	99	100	99	87	100	104	99	102	98
1954 Décembre .	101	91	99	99	101	88	134	105	112	98	105	99
1955 Décembre .	97	93	106	102	106	90	187	107	117	93	106	110
1956 Janvier....	98	93	109	103	106	90	164	107	119	95	106	111
Février ...	106	94	112	104	107	90	147	107	119	96	107	111
Mars	100	95	114	104	107	90	139	109	119	95	107	111
Avril	100	96	117	103	107	91	133	110	119	95	107	111
Mai	98	95	117	104	106	89	118	108	116	95	107	111
Juin	98	94	112	104	105	88	129	108	116	95	107	111
Juillet.....	103	89	111	105	104	88	139	108	116	95	107	111
Août	104	89	108	105	104	88	144	108	116	95	107	112
Septembre	102	92	107	105	104	88	136	107	116	96	107	112
Octobre ...	101	94	108	109	105	88	145	107	116	95	107	113
Novembre .	102	97	115	112	106	89	160	108	116	99	107	113
Décembre .	102	96	116	112	106	89	161	108	116	99	107	113
Ecart en % entre décembre 1955 et décembre 1956	+ 4,9	+ 3,1	+8,6	+ 8,9	—	— 1,1	— 16,1	+ 0,9	— 0,9	+ 6,1	+ 0,9	+ 2,7

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Les fers et aciers, favorisés par une demande soutenue, haussèrent en moyenne de 6,4 %, hausse qui représente cependant à peine la moitié de celle enregistrée en 1955. Mais, comme en 1955, elle fut quelque peu supérieure à la hausse des produits métalliques, dont les prix augmentèrent en moyenne de 5,3 %. La baisse des métaux non ferreux sur les marchés mondiaux entraîna une baisse analogue dans le pays de l'ordre de 8,2 % entre décembre 1955 et décembre 1956.

§ 3. — PRIX DE DÉTAIL

La hausse des prix de détail, commencée en juin 1955, s'est poursuivie sans interruption durant toute l'année 1956. Les baisses saisonnières furent même annihilées par la tendance générale à la hausse, qui s'accentua en novembre, au moment où une vague d'achats spéculatifs provoqua une pénurie de certains produits : les produits les plus atteints furent les denrées non périssables, les produits de ménage et d'entretien. Les mesures gouvernementales prises à l'occasion de la crise de Suez limitèrent sans doute l'ampleur de la hausse. Néanmoins, à l'occasion de cette crise, de nombreuses hausses de coût, qui avaient affecté les prix de revient en cours d'année, furent intégrées dans les prix de vente.

Moins dépendantes des circonstances passagères furent les augmentations des prix des charbons domestiques, de la viande et de certains services.

De décembre 1955 à décembre 1956, la hausse de l'indice général des prix de détail fut de l'ordre de 3,2 %, mais la moyenne annuelle de 1956 ne dépasse celle de 1955 que de 2,8 %. La moyenne annuelle des prix de détail fut supérieure à celle de 1955 de 2,7 % pour les produits alimentaires, de 1,0 % pour les

Indice des prix de détail
(1953 = 100) (a)

PÉRIODE	Indice
1949 Moyenne	**91,7**
1950 Moyenne	**90,9**
1951 Moyenne	**99,4**
1952 Moyenne	**100,3**
1953 Moyenne	**100,0**
1954 Moyenne	**101,3**
1955 Moyenne	**100,8**
1956 Moyenne	**103,65**
1956 Janvier	102,0
Février	102,4
Mars	102,9
Avril	102,9
Mai	103,3
Juin	103,6
Juillet	103,72
Août	103,84
Septembre	104,13
Octobre	104,61
Novembre	104,77
Décembre	105,45

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Pour les années antérieures à 1953, d'après l'indice 1936/1938 = 100.

vêtements et chaussures (les prix textiles n'ont changé réellement que vers la fin de l'année), de 3,9 % pour les produits ménagers et les produits d'entretien, de 4,4 % pour l'éclairage et le chauffage et de 4,5 % pour les services.

Evolution des prix de détail par groupe de produits (a)

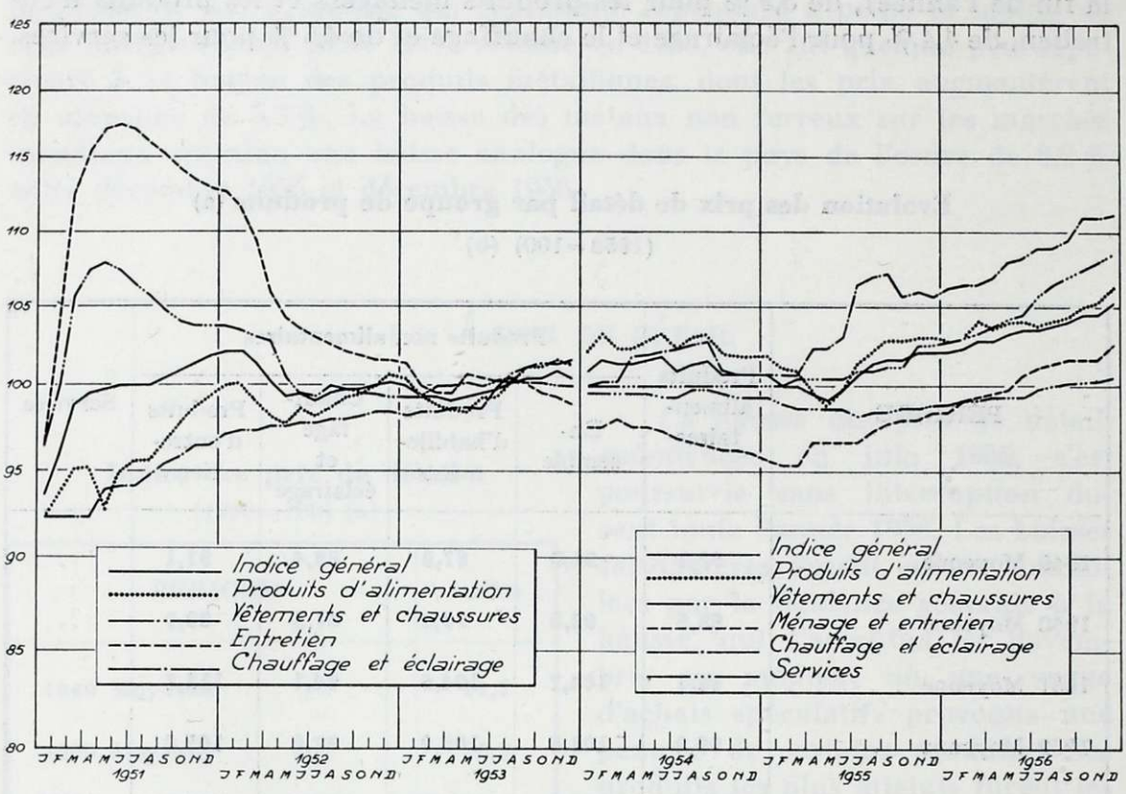
(1953 = 100) (b)

PÉRIODE	Produits alimentaires	Produits non alimentaires				Services
		Ensemble	Produits d'habillement	Chauffage et éclairage	Produits d'entretien	
1949 Moyenne	**92,1**	**91,5**	**87,8**	**85,4**	**97,1**	..
1950 Moyenne	**89,5**	**92,8**	**90,8**	**91,5**	**93,9**	..
1951 Moyenne	**95,7**	**104,7**	**104,5**	**94,1**	**112,7**	..
1952 Moyenne	**99,2**	**101,6**	**100,9**	**97,8**	**105,0**	..
1953 Moyenne	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
1954 Moyenne	**102,7**	**99,2**	**99,6**	**101,5**	**97,0**	**100,0**
1955 Moyenne	**101,5**	**99,2**	**98,7**	**104,1**	**96,9**	**101,0**
1956 Moyenne	**104,2**	**101,5**	**99,7**	**108,7**	**100,7**	**105,5**
1956 Janvier	103,0	100,1	99,0	106,3	98,6	103,0
Février	103,2	100,3	99,1	106,5	99,1	103,2
Mars	104,0	100,5	99,1	106,6	99,5	103,4
Avril	103,6	100,8	99,3	107,9	99,7	103,8
Mai	104,0	101,1	99,4	108,0	99,9	104,3
Juin	104,2	101,5	99,4	108,3	100,7	104,6
Juillet	103,9	101,9	99,8	108,9	101,2	105,9
Août	104,0	102,0	100,0	109,1	101,4	106,6
Septembre	104,4	102,2	100,1	109,6	101,7	107,1
Octobre	105,0	102,5	100,2	111,1	101,8	107,5
Novembre	105,2	102,4	100,3	111,0	101,7	107,9
Décembre	106,2	102,7	100,6	111,3	102,7	108,5

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Indices calculés à l'aide des prix moyens pour le Royaume.
(b) Pour les années antérieures à 1953, d'après l'indice 1936/1938 = 100.

Indices des prix de détail
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

SECTION III. — SUBSIDES AUX PRIX

L'abondance de la récolte de 1955 avait entraîné une hausse appréciable du pourcentage d'incorporation de froment indigène dans la farine et une réduction des prix de direction à 450 F. Pour maintenir le prix du pain et de la farine au même niveau, le Gouvernement avait dû en conséquence accorder un subside à la meunerie.

Afin de compenser la hausse des salaires intervenue dans les boulangeries le 1er janvier 1956, le prix de vente de la farine fut abaissé le 19 février, avec effet rétroactif au 1er janvier; ceci nécessita un accroissement des subsides accordés aux meuneries, tandis qu'une indemnité leur était attribuée sur les stocks de farine détenus au 19 février.

A partir du mois d'août, le pourcentage d'incorporation de froment indigène dans la farine fut réduit mais le prix de direction fut reporté à 470 F. En outre, les événements de Suez provoquèrent la hausse du prix CIF du froment importé. Le Gouvernement dût donc accorder de nouveaux subsides pour éviter toute hausse du prix du pain, jugée indésirable.

Au total, l'ensemble des subsides directs accordés pour le pain en 1956 atteignit finalement 222,9 millions, contre seulement 32,4 millions en 1955.

Pour répondre à une rareté temporaire de viande bovine, l'Office Commercial de Ravitaillement en importa 420 tonnes, qui furent vendues à un prix inférieur au prix d'achat de manière à faire pression sur les prix intérieurs; la perte de l'opération s'éleva à 1,9 million de francs, plus que compensée toutefois par la perception de taxes et droits d'entrée.

La politique des stocks de sécurité n'a pas été modifiée : en 1956, les subsides ont atteint 74,1 millions de francs pour le froment et 4,6 millions pour la viande, contre respectivement 69,6 et 9,3 millions de francs en 1955.

Les subsides de péréquation accordés par la Haute Autorité dans le cadre de la C.E.C.A. ont été à nouveau diminués. Par contre, les interventions de l'Etat ont sensiblement augmenté tant en faveur des mines marginales que pour compenser les charges découlant de la réduction de la durée hebdomadaire du travail (1).

---

(1) Le problème des subsides dans l'industrie charbonnière est cette année traité d'une manière plus particulière dans la 1re partie, chapitre II, section II, § 1. — *Energie et activités connexes.*

CHAPITRE II

REVENUS

SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL

La poussée des rémunérations s'est maintenue en 1956, tant sur le plan des revenus directs du travail que des prestations sociales; néanmoins, des revenus comme les appointements ou certaines allocations sociales sont restés en retard dans la conjoncture ascendante. Cette poussée semble avoir été davantage ressentie par les entreprises en raison de l'effort réalisé pour la réduction du temps de travail. Cette dernière réforme, au surplus, a encore fait l'objet de multiples applications. D'autre part, des négociations délicates se sont déroulées, en particulier à propos de l'assurance maladie-invalidité et du problème des prix et salaires.

§ 1. — RELATIONS DU TRAVAIL ET NÉGOCIATIONS SOCIALES

Après les grands mouvements revendicatifs de 1955, l'évolution des salaires a été plus calme pendant une grande partie de l'année 1956.

Les grèves n'ont eu le plus souvent qu'un aspect local; le total des journées perdues s'est élevé à 948 170 unités. Les conflits particuliers les plus notables sont une grève de 100 jours dans les briqueteries de Campine, un conflit localisé de 6 mois dans l'industrie textile, une grève de 3 semaines aux chantiers navals du Rupel, une grève de même durée dans les fabrications métalliques des deux Flandres; de nombreuses grèves locales ont eu lieu aussi dans les charbonnages.

La hausse des salaires s'est poursuivie sur le plan des commissions paritaires et des entreprises. Les nouvelles conventions collectives de salaires se rapportent assez souvent, soit à la réduction de la durée du travail, soit à l'augmentation du minimum de salaire et, parfois, à la réadaptation de l'éventail des rémunérations en fonction de la revendication des 20 francs par heure. Parmi les modalités particulières des décisions adoptées au cours de l'année, on peut signaler dans l'industrie textile l'instauration d'une formule de salaire hebdomadaire garanti.

Décisions des commissions paritaires relatives à la durée hebdomadaire du travail

(situation au 31 décembre 1956)

COMMISSION OU SOUS-COMMISSION PARITAIRE	Date ou époque d'entrée en vigueur (*a*)	OBSERVATIONS
Mines	1er janvier 1956	Régime équivalent à 45 h. en moyenne par semaine, par l'octroi de 18 jours de congés compensatoires par an.
Carrières de porphyre de Lessines et Bierghes	10 octobre 1955	45 h. en 5 jours.
Carrières et cimenteries du Tournaisis	1er mai 1956	45 h., en dernière étape, avec répartition variable dans la semaine (*b*).
Carrières et scieries de marbre	1er octobre 1956	45 h., en dernière étape (*c*), en 6 jours.
Industrie sidérurgique	1er février 1956	Régime équivalent à 45 h., comme dans les mines.
Cokeries indépendantes et synthèse	1er février 1956	45 h. en 6 jours.
Production de métaux non ferreux	1er décembre 1955	Régime équivalent à 45 h., comme dans les mines.
Agglomérés à base de ciment	1er septembre 1956	45 h., en principe en 5 jours.
Blanchisseries	15 février 1956	45 h., en principe en 5 jours.
Confection de vêtements	Variable (*b*)	45 h., en principe en 5 jours ; sous réserve d'accord définitif.
Teinturerie, nettoyage	15 février 1956	45 h. en 6 jours.
Construction métallique	Variable (*b*)	45 h., en principe en 5 jours.
Entreprises de garage	1er janvier 1957	45 h. en 6 jours.
Industrie céramique (nombre limité de secteurs (*d*))	2e semestre 1956	De 45 à 47 h., selon les secteurs, avec répartition variable dans la semaine (*b*).
Industrie des briques	1er avril 1956	45 h., en principe en 5 jours ; pour les cuiseurs de fours fermés : 48 h. de présence sur le four .
Industrie verrière (*e*)	En 1956	De 45 à 47 h., pour une partie de l'industrie, sous conditions.
Industrie chimique (une vingtaine de secteurs (*f*))	En 1956	45 h., pour la plupart des secteurs, souvent en dernière étape (*c*).
Industrie alimentaire	Le plus souvent en 1956	45 h., en général, sauf modalités spéciales pour les industries essentiellement saisonnières ; souvent en moyenne hebdomadaire, selon une répartition variable, avec maximum de 2.200 ou 2.225 h. par an.
Commerce alimentaire	15 janvier 1956	45 h. en 6 jours.
Textile et bonneterie	3 décembre 1956	45 h. en 5 jours, en simple équipe ; 44 h. en moyenne en 6 jours, en double équipe ; 36 1/2 h. en 5 jours, pour l'équipe de nuit.
Préparation du lin	En 1956	45 ou 47 h. (*b*).
Construction	1er mai 1956	45 h., en 5 jours en dernière étape (*c*).
Ameublement et industrie transformatrice du bois	Fin 1956-début 1957	45 h. en 5 jours en dernière étape (*c*).
Commerce de combustibles (zone de Gand)	7 mai 1956	46 1/2 h. en 6 jours.
Industrie des cuirs et peaux : Maroquinerie et Chaussure	Fin 1956-début 1957	45 h., avec répartition variable dans la semaine (*b*).

Décisions des commissions paritaires relatives à la durée hebdomadaire du travail (suite)

(situation au 31 décembre 1956)

COMMISSION OU SOUS-COMMISSION PARITAIRE	Date ou époque d'entrée en vigueur (*a*)	OBSERVATIONS
Pâtes, papiers et cartons	Fin 1955 ou en 1956	45 h., sauf 46 1/2 h. pour les sacs en papier, avec répartition variable dans la semaine (*b*).
Imprimerie et arts graphiques	12 mars 1956	45 h., avec répartition variable dans la semaine (*b*).
Entreprises de battage	octobre 1955	45 h. en 6 jours.
Industrie des tabacs : cigares, etc.	1er janvier 1956	46 1/2 h.
Industrie du gaz et de l'électricité	16 mai 1955	44 h., en principe en 5 jours.
Industrie de la réparation de navires	5 décembre 1955	40 h. en 5 jours.
Industrie et commerce des sacs en jute	décembre 1955	45 h. en 5 jours.
Transports : Autobus spéciaux	1er septembre 1956	45 h. en 6 jours.
: de choses	3 septembre 1956	45 h. en 6 jours.
Tramways, trolleybus et autobus urbains	1er janvier 1956	47 h. en 6 jours.
Marine marchande	1er janvier 1956	Régime nouveau de congés compensatoires
Pêche maritime (personnel à terre)	9 mars 1957	45 h. en 5 1/2 jours.
Entreprises de valorisation de matières premières de récupération	Variable (*b*)	45 h. au 1er janvier 1957, avec répartition variable dans la semaine (*b*).
Employés :		
— Industrie du gaz et de l'électricité	octobre 1955	44 h., en principe en 5 jours.
— Entreprises d'assurances	1er juillet 1955	41 h. en 5 jours.
— Grands magasins : vente	1er janvier 1956	42 h. en 6 jours.
: administration	1er janvier 1956	44 h. en 5 jours.
— Banques	1er décembre 1955	42 h. à réaliser en 5 jours en dernière étape.
— Sociétés d'épargne et de capitalisation	1er avril 1956	42 h. en 6 jours.
— Cokeries indépendantes et synthèse	1er semestre 1956	42 1/2 ou 45 h. (*b*), en 6 jours.
— Industries chimiques	Variable, à partir de juillet 1955	Même régime que les ouvriers, pour les employés attachés à la production ; 42 1/2 h. pour les autres.
— Entreprises de commerce extérieur	En 1957	44 h. en 6 jours.
— Alimentation à succursales	..	44 à 49 h. selon la catégorie.
— Pharmacies	1er mai 1956	45 à 48 h. (*b*), en 5 1/2 jours.
— Industrie et commerce du pétrole	1er janvier 1956	40 h. en dernière étape (*c*).

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

(a) Les dates d'entrée en vigueur sont parfois réparties sur une assez longue période, selon les secteurs relevant d'une même commission. Lorsque plusieurs étapes sont prévues, la date indiquée se rapporte à la première réduction.
(b) Dans ces commissions paritaires, la durée hebdomadaire du travail est fixée ou répartie d'une manière variable selon le secteur et parfois l'entreprise ou le régime de travail des différentes équipes.
(c) Prenant cours au plus tôt en 1957.
(d) Tuiles du sud de la Flandre occidentale; carreaux de revêtement; pots en terre cuite; pots et tuyaux en grès de Charleroi; produits réfractaires d'Andenne et de Baudour; matières premières de la céramique, faïence et porcelaine de Mons.
(e) Bouteillerie; verre à vitre (verre froid); flaconnerie; gobeleterie; glacerie; miroiterie et cristallerie.
(f) Allumettes; distillation du goudron; caoutchouc; acide carbonique; huiles minérales; couleurs, vernis, mastics, encres; explosifs; alcalis et dérivés; colles et gélatines; carbure de calcium; cyanamide; pigments; savons; produits pharmaceutiques; matières plastiques; gaz comprimés, liquéfiés et dissous; acides minéraux.

Les conventions débordent toutefois du cadre présenté ci-dessus dans un certain nombre de cas dont le plus notable concerne les charbonnages. La catastrophe de Marcinelle n'a pas seulement renforcé les revendications dans le domaine de la sécurité minière, elle a aussi donné un caractère d'urgence à la réadaptation des salaires des mineurs; ceux-ci n'avaient pas conservé la marge qui leur fut attribuée, dans l'immédiat après-guerre, par rapport aux autres industries. L'augmentation de 11 % qui leur a été octroyée a toutefois accentué le mouvement revendicatif dans les autres secteurs.

Ce mouvement a été considéré comme pouvant mettre en péril la stabilité de l'économie. Les craintes de répercussions néfastes, en cas de retournement de la conjoncture, dans une économie encore sous l'effet de la réduction du temps de travail, ont amené les représentants des employeurs et des travailleurs à envisager des mesures de stabilisation. Faute d'accord à ce stade, le Gouvernement, préoccupé depuis le printemps par l'évolution conjoncturelle, a pris à son compte diverses suggestions émises à cette occasion. Ainsi est né le projet visant à prélever une taxe de conjoncture sur les bénéfices des entreprises, à garantir le blocage des prix et des salaires et, en compensation, à améliorer plusieurs prestations sociales. Ce dernier projet souleva d'assez vives controverses avant d'être adopté.

Les commissions paritaires ont encore, dans de nombreux cas, procédé à la mise en vigueur de la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Au début de l'année, des décisions étaient déjà prises pour quelques grands secteurs; leurs modalités d'application ont été précisées. Progressivement, les accords se sont étendus à une grosse majorité des activités économiques. Le tableau ci-avant fait apparaître les résultats obtenus, pour les travailleurs relevant des commissions paritaires, depuis les négociations nationales de juillet et octobre 1955. Il ne reprend pas les résultats concernant d'autres catégories de travailleurs, comme le personnel d'administrations communales, ni les régimes équivalents existant déjà avant la généralisation de la réforme : verre à vitre à chaud, 42 heures; industrie pétrolière, 45 heures; travailleurs des ports, 40 ou 42 heures; diamantaires, 40 heures; fabriques de cigarettes, 45 heures. Quoique restant encore fixée à 48 heures, la durée de la semaine de travail a aussi été réduite dans les entreprises horticoles (pépinières) et forestières.

Le tableau présente ces résultats sous une forme tout à fait générale; une même commission paritaire comprend parfois de nombreuses subdivisions qui peuvent être l'objet de régimes différents. Enfin, dans un certain nombre d'entreprises, en particulier dans de grands ateliers fort rationalisés, existent des régimes plus favorables; il n'est pas possible d'en donner ici le relevé.

Dans des domaines autres que la détermination des conditions de travail, des négociations sociales importantes, dans lesquelles les intérêts des travailleurs sont engagés, ont aussi eu lieu, notamment en matière d'assurance maladie-invalidité. Dans ce secteur si complexe, les difficultés s'étaient accentuées à la suite des modifications apportées au régime par

l'arrêté du 22 septembre 1955 (1); leur objet s'était alors déplacé sur le terrain des relations entre la profession médicale et l'assurance. Aussi les négociations ont-elles eu lieu essentiellement avec les représentants du corps médical, qui ont conclu le 21 février 1956 un accord avec le Gouvernement. En vertu de cet accord, les rapports entre les assurés et les médecins, quant aux soins à fournir, à la surveillance, aux tarifs, aux modalités de paiement, doivent être définis par des conventions à passer entre le corps médical et les organismes assureurs; le libre choix est garanti, dans les modalités d'agréation des établissements; un double contrôle est exercé par le médecin du Fonds national et les médecins-conseils des mutuelles; les médecins s'engagent à établir des listes de praticiens appliquant, pour les assurés à revenus modestes, les tarifs qui servent de base aux remboursements.

L'exécution de l'accord n'alla pas sans difficultés. Un point important fut résolu par la loi du 4 juillet 1956 (2) qui associa légalement les médecins et auxiliaires médicaux au fonctionnement de l'assurance maladie; l'arrêté royal du 14 juillet 1956 (3) a pu de la sorte modifier, dans le sens de l'accord, les dispositions de septembre 1955. Dans une déclaration jointe, le Gouvernement a proclamé le respect intégral de l'accord du 21 février, soulignant les buts de la loi du 4 juillet et la liberté des médecins et des assurés au regard, notamment, du droit au remboursement. D'autre part, les pouvoirs ministériels sur la gestion de l'assurance ont été renforcés. Les modalités d'application de l'arrêté ont été étudiées au sein des commissions médico-mutualistes. Des difficultés apparues à propos des formules de remboursement ont été aplanies au début d'octobre. L'accroissement continu des charges de l'invalidité et le coût supplémentaire du remboursement élargi des soins de santé continuent à poser, malgré les effets d'un contrôle renforcé, un problème financier très ardu : les représentants syndicaux et patronaux y sont très attentifs et avaient d'ailleurs entrepris des conversations à ce propos.

§ 2. — ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Grâce à la haute conjoncture, la masse salariale totale ainsi que les rémunérations individuelles des travailleurs ont de nouveau haussé en 1956; le coût horaire du travail a augmenté plus que le revenu des travailleurs.

Les décisions, admises en principe en juillet et octobre 1955, de porter le salaire minimum des travailleurs non qualifiés adultes à 20 F l'heure et de ramener à 45 heures la durée du travail hebdomadaire avec maintien du salaire hebdomadaire ont été au cours des derniers mois de 1955 et des premiers mois de 1956 la cause principale des augmentations de salaires.

---

(1) *Moniteur belge* des 25-26-27 septembre 1955.
(2) *Moniteur belge* du 8 juillet 1956.
(3) *Moniteur belge* des 22-23-24 juillet 1956.

La première mesure n'a pas eu d'influence dans les secteurs où les salaires avaient déjà atteint ou dépassé ces niveaux (mines, sidérurgie, cokeries, entreprises de gaz et d'électricité, construction métallique, diamant, raffineries de pétrole, navigation intérieure, ports et réparations de navires) et dans les régions du pays où le déficit chronique en main-d'œuvre avait déjà amené les employeurs à dépasser en fait le minimum demandé, mais ailleurs cette mesure a donné lieu à une augmentation parfois générale.

La réduction de la durée de la semaine de travail à 45 heures, avec maintien du même salaire hebdomadaire, a été poursuivie graduellement dans la plupart des secteurs; si elle n'est pas allée de pair avec une hausse du revenu des ouvriers, elle n'en a pas moins haussé le coût de l'heure de travail jusqu'à 6,7 % là où la réduction a été appliquée intégralement. Le plus souvent cependant, la réforme a été réalisée en plusieurs étapes, ce qui a facilité l'adaptation de l'entreprise à la situation nouvelle et a limité les répercussions de la mesure sur le niveau des prix.

La hausse ininterrompue depuis mai 1955 de l'indice des prix de détail, auquel sont rattachés les traitements et salaires de presque tous les secteurs, a, en 1956, provoqué pour la première fois depuis 1951, une augmentation assez générale des traitements et salaires; elle intervint à des époques différentes, d'après les branches, en raison de la dispersion des seuils de relèvement prévus dans les conventions et suivant les conditions de rattachement. L'indice des prix de détail ayant dépassé en mars le niveau 102,7, il en résulta, à partir du mois de mai, une majoration de 5 % du traitement des fonctionnaires et agents de l'Etat, des organismes parastataux, de la S.N.C.B., et une majoration de 2,5 % des traitements et salaires dans les charbonnages, la sidérurgie, l'industrie des fabrications métalliques, l'industrie chimique, les fours à coke et les entreprises de gaz et d'électricité. La continuation de la hausse de l'indice a ensuite entraîné des majorations de salaires dans d'autres secteurs, parmi lesquels l'industrie textile. En décembre, le dépassement du palier 105,6 a entraîné de nouvelles adaptations, à partir de janvier ou février 1957, dans les mêmes secteurs qu'en mai 1956.

Ce n'est que dans de rares cas que des augmentations de salaires et traitements sont intervenues en vertu de nouvelles conventions de salaires. Peu de temps après la catastrophe minière de Marcinelle, les rémunérations des ouvriers mineurs ont été majorées de 11 %. Elles ont ainsi repris par rapport aux autres secteurs la marge qui avait disparu depuis quelque temps. Au cours des derniers mois de l'année, de nouvelles conventions de salaires ont été conclues dans l'industrie métallurgique des provinces de Flandre Orientale et Occidentale, dans les transports urbains et les chemins de fer vicinaux et dans les briqueteries.

La pénurie de main-d'œuvre, qui a pris dans certaines régions et certains secteurs une forme aiguë, a favorisé l'octroi de primes annuelles et de primes à la production, aussi bien dans les secteurs bénéficiant de la haute conjoncture, comme la construction et l'industrie des métaux, que dans des branches moins favorisées.

La masse des salaires bruts des employés et ouvriers, y compris les ouvriers mineurs, sur lesquels on perçoit les cotisations pour la sécurité sociale gérées par l'O.N.S.S. et le F.N.R.O.M., est passée en 1956 à 119,0 milliards de francs, c'est-à-dire 8,3 % de plus qu'en 1955, année où l'augmentation avait déjà été de 7,9 % par rapport à l'année précédente. Le montant global des cotisations a augmenté moins fortement, à savoir 7,5 %; ainsi, le rapport entre le total des contributions et la masse salariale ne s'est pratiquement pas réduit.

Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale (a)

ANNÉE	Rémunérations brutes (b) (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	% des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1948	80,7	20,0	24,8
1949	81,9	18,9	23,1
1950	85,7	19,3	22,5
1951	97,8	21,9	22,4
1952	100,6	24,0	23,9
1953	101,5	24,5	24,1
1954	104,3	25,3	24,3
1955	110,3	27,4	24,9
1956	119,0	29,5	24,9

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Y compris les mineurs; non compris les marins de la marine marchande.
(b) Retenues fiscales et sociales non déduites; non comprise, la cotisation patronale à la sécurité sociale.

L'indice général des salaires conventionnels (1), calculé par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, qui avait augmenté entre décembre 1954 et décembre 1955 de 5,9 %, a haussé entre décembre 1955 et décembre 1956 de 12 %. La plus forte augmentation a eu lieu de septembre 1955 à mai 1956 et s'est depuis lors légèrement ralentie. La moyenne annuelle pour 1956 est de 11,9 % au-dessus de celle de 1955.

L'indice du coût moyen de l'heure de travail dans l'industrie manufacturière, calculé par l'Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain, augmente moins fortement; il s'établit en décembre 1956 à 9,7 % au-dessus du niveau de décembre 1955; l'augmentation de la moyenne annuelle s'établit à 7,9 %. Si on reprend les indices de salaires publiés par l'Institut National de Statistique pour divers secteurs industriels, la hausse du coût de l'heure de travail se situe généralement entre 6 et 8 %, avec,

(1) Réévalués (1953 = 100) : pour une désignation plus précise de cet indice qui reflète l'évolution des salaires conventionnels horaires en tant que coût de travail, consulter : Benelux. Indices des salaires conventionnels par heure de travail. Décembre 1956. (*Benelux. Bulletin trimestriel de statistique*, année 1957, n° 1, annexe).

Evolution des indices des salaires conventionnels et des prix de détail.

(1953 = 100)

DÉSIGNATION	Coefficients de pondération des salaires conventionnels	Décembre 1954	Décembre 1955	Mars 1956	Juin 1956	Septembre 1956	Décembre 1956
Salaires conventionnels :							
I. Agriculture	1,5	100,3	100,3	114,3	121,3	121,3	121,3
II. Industries extractives	16,5	101,9	104,1	108,0	110,7	110,7	122,8
III. Préparation de denrées alimentaires et boissons	5,0	102,4	109,0	113,2	119,1	120,3	126,5
IV. Habillement, nettoyage, industrie textile :	12,5	101,8	112,0	115,1	117,7	118,1	125,7
Habillement	*2,8*	100,4	104,6	114,9	114,9	116,9	116,9
Nettoyage	*0,3*	104,0	109,0	114,1	116,9	116,9	127,7
Industrie textile	*9,4*	102,1	114,3	115,2	118,6	118,7	128,4
V. Métaux	24,0	100,8	110,5	113,7	122,3	122,3	123,6
VI. Autres branches d'industrie :	12,5	102,4	110,2	113,7	116,3	118,3	120,1
Imprimerie et arts graphiques	*1,4*	108,0	109,8	118,1	118,1	118,1	120,1
Bois	*3,4*	100,6	105,8	108,5	109,3	114,5	115,0
Cuir	*1,5*	102,2	114,4	115,9	116,5	116,8	123,7
Papier	*1,3*	103,6	123,4	129,8	132,9	134,8	135,6
Tabac	*0,3*	104,2	104,2	108,2	113,1	113,1	113,1
Divers	*4,6*	101,6	108,9	111,6	116,5	117,5	119,0
VII. Construction	13,0	109,6	109,6	110,2	118,5	119,4	120,2
VIII. Transports et activités portuaires	15,0	102,7	107,8	111,7	116,6	117,1	117,1
Indice global	**100,0**	**102,8**	**108,9**	**112,2**	**117,5**	**118,1**	**122,0**
Prix de détail (indice global)		**100,6**	**102,2**	**102,9**	**103,6**	**104,13**	**105,45**

Sources : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.
Ministère des Affaires économiques.

Indices officiels des salaires normaux, du gain net et du coût du salaire en 1955 et 1956

(1953 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	HOMMES						FEMMES					
	Salaire normal moyen des adultes		Gain moyen net		Coût réel du salaire		Salaire normal moyen des adultes		Gain moyen net		Coût réel du salaire	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Briqueteries (a)	105,9	116,0	105,2	114,5	106,7	116,6	..	..	107,5	122,5	107,6	119,8
Carrières	105,9	114,0	105,8	113,5	107,6	116,1	..	..	..	..	..	..
Industrie céramique	104,5	112,1	104,6	111,3	106,1	113,7	103,8	110,5	103,0	111,4	103,3	110,5
Cimenteries	107,1	112,2	107,1	112,4	108,2	113,5	..	..	..	..	..	..
Industrie du papier et du carton	109,7	117,9	111,2	118,5	112,6	120,8	105,4	112,7	108,9	119,6	109,3	119,0
dont : fabrication de pâtes ,de papier et de carton	111,8	120,3	114,5	121,9	115,6	124,0	115,2	123,1	118,6	130,0	118,5	128,4
transformation de papier et de carton	106,1	114,5	108,1	115,5	110,0	118,0	104,1	111,7	105,8	116,7	106,5	116,6
Industrie des peaux et des cuirs	104,3	109,9	103,8	109,9	105,6	112,7	105,4	112,5	108,4	118,9	109,0	118,5
dont : tanneries	102,3	109,2	99,7	106,3	101,6	109,2						
chaussures et pantoufles	104,7	109,7	105,0	110,7	106,8	113,5	105,3	112,3	109,0	119,6	109,6	119,2
Sciage et débitage du bois	106,0	113,3	106,3	112,7	107,7	114,9	..	..	..	..	..	..
Industrie transformatrice du bois	103,8	110,5	103,0	109,4	104,6	111,9	104,9	110,1	106,4	113,2	107,5	113,2
dont : fabrication de meubles	103,2	111,0	102,4	110,1	103,9	112,5	103,3	110,5	103,4	113,3	103,5	112,1
Sidérurgie	105,3	110,2	105,0	115,1	106,1	116,8	..	..	..	..	..	..
Transport par route	104,6	112,7	104,4	110,1	105,8	112,1	..	..	..	..	..	..
Exploitation de tramways	102,9	105,9	103,9	108,6	105,4	110,1	..	..	..	..	..	..

(a) Moyenne des 2e et 3e trimestres.

Source : Institut National de Statistique.

Indices officiels des salaires horaires normaux en 1955 et 1956 d'après le degré de qualification et l'âge

(1953 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	HOMMES								FEMMES							
	Adultes						Mineurs d'âge		Adultes						Mineures d'âge	
	non qualifiés ni spécialisés		spécialisés		qualifiés				non qualifiées ni spécialisées		spécialisées		qualifiées			
	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Briqueteries (a)	107,0	116,0	105,3	116,5	105,3	115,3	..	..	..	..	107,0	118,5	..	..	..	..
Carrières	105,2	114,7	106,6	113,6	106,0	113,9	109,8	120,6	..	..	..	..	..	..	..	..
Industrie céramique	105,3	113,3	104,3	113,0	104,0	110,1	111,4	124,2	105,1	111,8	103,0	111,3	103,2	108,4	103,2	109,4
Cimenteries	108,2	112,8	105,8	111,7	107,3	113,2	120,6	124,6	..	..	..	..	..	..	..	..
Industrie du papier et du carton	110,1	118,1	109,7	118,1	109,2	117,5	111,2	120,9	105,4	112,3	107,3	115,1	103,4	110,7	108,7	120,3
dont : fabrication de pâtes, de papier et de carton	111,8	119,7	111,9	120,9	111,9	120,4	114,2	122,8	113,6	120,4	116,7	125,7	..	..	112,8	124,9
transformation de papier et de carton ...	106,5	114,9	106,9	114,6	104,9	114,6	108,1	119,0	103,6	111,2	104,9	112,6	103,7	111,3	107,9	119,3
Industrie des peaux et des cuirs	104,7	110,3	104,1	109,4	104,2	110,1	109,7	124,8	104,8	111,9	105,4	112,7	106,2	113,0	109,8	121,5
dont : tanneries	102,3	109,3	101,8	107,8	102,8	110,3	104,3	116,0	..	..	..	..	..	..	..	..
chaussures et pantoufles	105,8	110,7	104,2	109,0	104,2	109,5	113,5	130,9	104,8	111,9	105,3	112,5	105,9	112,5	108,7	120,0
Sciage et débitage du bois ...	106,2	113,9	105,1	112,7	106,7	113,4	113,4	120,3	..	..	..	..	..	..	..	..
Industrie transformatrice du bois	103,8	112,2	104,5	110,7	103,0	108,6	106,2	115,3	104,5	109,6	104,4	110,5	105,9	110,3	103,1	109,7
dont : fabrication de meubles	103,1	112,5	104,0	112,1	102,5	108,5	105,0	117,9	102,0	112,8	104,9	111,0	103,1	107,8	100,9	109,1
Sidérurgie	105,3	109,9	105,4	110,6	105,0	110,1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Transport par route	102,0	109,8	107,5	116,4	104,4	111,7	102,4	114,1	..	..	..	..	..	..	..	..
Exploitation de tramways ...	102,9	105,9	102,9	105,9	102,9	105,9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

(a) Moyennes des 2e et 3e trimestres.

Source : *Institut National de Statique.*

comme exceptions, les tramways (4,5 %), les cimenteries (4,9 %) et la sidérurgie (10,1 %). En fait, le coût-salaire des entreprises avait déjà commencé à augmenter au début de 1955 et, dans de nombreux cas, les conventions salariales ont simplement entériné le niveau des salaires atteint dans la plupart des entreprises : ceci s'est surtout produit au cours du du 4e trimestre 1955 et au 1er trimestre 1956 (salaire minimum de 20 F l'heure).

Ainsi s'explique que l'indice des salaires conventionnels ait haussé plus fortement que le coût horaire du travail ou que les revenus des travailleurs après déduction de la retenue pour la sécurité sociale et les impôts. En effet, le revenu mensuel des travailleurs n'a pas augmenté dans la même mesure que le salaire horaire, par suite de la réduction de la durée du travail : l'indice du revenu mensuel des travailleurs célibataires calculé par l'Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain s'est établi en moyenne à 105,1 en 1955 (base 1953 = 100) et 109,6 en 1956, soit une augmentation de 4,3 %. Cette augmentation est encore plus faible si l'on tient compte des charges de famille puisque les allocations familiales n'ont pas été relevées en 1956. On peut s'expliquer l'augmentation plus forte de la masse salariale par l'accroissement de l'emploi et par la multiplication des heures supplémentaires qui ont été demandées par les employeurs lors de la réduction de la durée du travail.

§ 3. — PRESTATIONS ET CHARGES SOCIALES

1. — *Régime des travailleurs non salariés.*

Le secteur des allocations familiales a fait l'objet d'une mesure significative dans le sens de l'égalisation par le relèvement, au niveau du régime des ouvriers et employés, des allocations servies pour les orphelins de travailleurs non salariés (1). En même temps, l'arrêté a exonéré quelques catégories d'assujettis ou modifié les conditions d'assujettissement; il a transféré à l'Office National de Coordination des Allocations familiales, aux frais des caisses mutuelles, les opérations de contrôle des affiliés.

Le législateur a instauré la pension des travailleurs indépendants (2). Le régime définitif prévoit pour les assujettis masculins une rente de vieillesse de 18 000 F par an, payable à 65 ans, pour une carrière commencée au plus tard à 25 ans; la rente est réversible sur la tête de l'épouse à concurrence de la moitié lorsqu'elle est de même âge que son mari, tandis que la veuve d'un assujetti décédé avant l'âge de 65 ans obtient, dans les mêmes conditions d'âge, une rente de survie de 9 000 F payable à partir de 60 ans; l'assujetti de sexe féminin doit recevoir, à l'âge de 60 ans, une rente de vieillesse de 12 000 F. Ces rentes sont à constituer dans le cadre de l'assurance légale, sauf à y suppléer par l'affectation d'un immeuble aux conditions fixées par arrêté (3). Pour les travailleurs affiliés après l'âge de 25 ans, les

(1) Arrêté royal du 24 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 1er août 1956).
(2) Loi du 30 juin 1956 (*Moniteur belge* du 4 juillet 1956).
(3) Arrêté royal du 20 novembre 1956 (*Moniteur belge* du 1er décembre 1956).

rentes sont réduites proportionnellement. Les assujettis satisfont à l'obligation imposée par la loi s'ils ont souscrit, avant 1956, un contrat d'assurance sur la vie leur accordant les mêmes avantages. Le régime de l'assurance légale impose, selon l'âge, des versements de 1 756 F à 4 851 F pour les hommes et de 1 483 à 3 803 F pour les femmes; ils sont constitutifs de rentes de 18 000 F à 100 F pour les hommes et, pour les femmes assujetties, de 12 000 à 75 F (1). Les versements sont réduits pour les assujettis disposant de revenus nets imposables à la taxe professionnelle inférieurs à 50 000 F; pour les personnes assujetties après 25 ans, ayant des revenus inférieurs à 75 000 F ou 100 000 F, ils peuvent être plafonnés, le cas échéant, à 125 et 150 % respectivement des versements imposés aux affiliés à 25 ans; des compléments de rentes pourront être accordés dans ces hypothèses.

A titre transitoire, des allocations gratuites sont octroyées aux personnes en état de besoin; elles sont établies sur base d'un maximum de 18 000 F pour les hommes mariés et 12 000 F pour les autres bénéficiaires, affecté de coefficients dépendant de la durée de la carrière, de l'âge lors de l'entrée en vigueur de la loi, des versements effectués en qualité d'assuré libre. Ce régime transitoire d'une durée de 80 ans est financé par une cotisation imposée aux assujettis à la loi et atteignant 1 200 F l'an pour les bénéficiaires de revenus nets imposables à la taxe professionnelle de 100 000 F au moins, par une contribution de l'Etat qui a atteint 750 millions en 1956 et s'accroîtra chaque année de 25 millions pour atteindre 1 250 millions dans 20 ans et enfin par une annuité constante de l'Etat à partir de 1971 pour compenser les charges de transfert des assurés libres. Les rentes, versements, cotisations et contributions sont rattachés à l'indice des prix de détail.

2. — *Régimes spéciaux : mineurs et marins.*

L'arrêté royal du 3 décembre 1956 a mis en concordance les dispositions relatives à la pension des mineurs et à la pension des ouvriers, pour les travailleurs ayant exercé leur activité dans les deux secteurs successivement et leurs ayants droit ou pour les conjoints bénéficiant d'une pension à charge des deux secteurs respectivement; les montants du régime des mineurs fixent la limite des cumuls autorisés. Les pensions de survie ont été portées, à partir du 1er juillet 1956, à 14 040 F par arrêté royal du 11 décembre 1956 (2) contre 9 072 et 12 780 F selon l'âge. La cotisation pour congés complémentaires du fond, de 0,5 % en 1955, a été portée à 1,5 % en 1956 (3).

Les pensions des marins de la marine marchande sont désormais déterminées selon des principes similaires à ceux de la loi réglant les pensions des ouvriers, compte tenu des particularités de la carrière (4).

(1) Payables par quart, trimestriellement à terme échu.
(2) *Moniteur belge* du 20 décembre 1956.
(3) Arrêté royal du 5 avril 1955 (*Moniteur belge* du 6 mai 1955).
(4) Loi du 11 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 9 décembre 1956).

3. — *Régime général de la sécurité sociale.*

a) *Prestations.*

Après les lois relatives aux ouvriers, aux marins et aux indépendants, la revision des régimes de pensions s'est étendue aux employés. Le but poursuivi par le projet déposé en 1956 devant le Parlement (1) est de fixer les pensions en régime définitif d'après la durée de la carrière et les rémunérations brutes plafonnées à 120 000 F.

Dans le secteur « Maladie-Invalidité », à partir du 1er janvier, les indemnités d'invalidité ont été augmentées par la fixation d'un minimum de 94 F et 64 F par jour respectivement pour les travailleurs réguliers avec ou sans charges de famille (2). D'autre part, les honoraires de base pour les soins médicaux usuels ont été relevés (3), leur remboursement à l'assuré étant accordé à concurrence de 75 %; ainsi le tarif a été fixé à 60 F pour les visites du médecin à domicile et 80 F ou 40 F pour la consultation au cabinet du médecin, selon qu'il s'agit d'un spécialiste ou non. D'un autre côté, en vertu de la création par les médecins d'un service national, les praticiens affiliés se sont engagés à établir leurs honoraires, les uns à égalité avec les tarifs de base de l'assurance, les autres à des montants majorés de 50 %, pour les personnes, mutuellistes ou non, dont les revenus ne dépassent pas 100 000 F, plus 25 000 F pour l'épouse et 10 000 F par enfant.

En matière de chômage, divers arrêtés ont apporté quelques changements à la réglementation : on prendra notamment en considération le travail domestique pour le maintien de la qualité de salarié habituel (4); certaines journées assimilées pour le calcul des périodes de référence interviendront dans la détermination de la même qualité (5); on a aussi prorogé les dispositions relatives aux avances récupérables aux chômeurs ayant atteint l'âge de la pension (6).

La généralisation des 12 jours de vacances pour les ouvriers et employés du régime général (7), dans le cadre des ressources actuelles, par la mise à contribution des réserves, est une suite des accords de juillet et octobre 1955. Pour financer les allocations correspondant aux journées non travaillées, la retenue sur le pécule des ouvriers a été portée à 4,5 % (8). Les journées assimilées aux journées de travail pour le calcul des vacances d'employés ont été définies (9).

---

(1) Devenu la loi du 12 juillet 1957 (*Moniteur belge* du 21 juillet 1957).

(2) Arrêté du 22 septembre 1955 (*Moniteur belge* des 25-26-27 septembre 1955).

(3) Arrêtés ministériels du 3 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 7 octobre 1956) et du 19 octobre 1956 (*Moniteur belge* du 27 octobre 1956).

(4) Arrêté royal du 5 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 11 août 1956).

(5) Arrêté ministériel du 2 mai 1956 (*Moniteur belge* du 18 mai 1956).

(6) Arrêté royal du 23 juin 1956 (*Moniteur belge* du 11 août 1956).

(7) Loi du 4 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 8 juillet 1956).

(8) Arrêté royal du 7 février 1956 (*Moniteur belge* du 16 février 1956).

(9) Loi du 29 mars 1956 (*Moniteur belge* du 1er avril 1956); arrêté royal du 1er août 1956 (*Moniteur belge* du 30 août 1956).

b) *Cotisations.*

En vue de financer l'allocation supplémentaire temporaire de la mère au foyer accordée pendant 3 mois en 1956 (1), la cotisation patronale de la sécurité sociale, y compris les régimes des mineurs et des marins, a été relevée de 0,5 % pour la troisième trimestre (2).

4. — *Ressources des régimes de sécurité sociale.*

Les cotisations se sont élevées à 26,4 milliards de francs à l'Office National de Sécurité Sociale (régime général des ouvriers et employés), à 3,1 milliards au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs et quelque 70 millions à la Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins naviguant sous pavillon belge. Le total est ainsi passé de 27,4 milliards en 1955 à 29,5 en 1956, une bonne part de la différence résultant de l'accroissement de la masse des rémunérations. Le montant indiqué par l'O.N.S.S. comprend quelque 200 millions de francs relatifs à la *sécurité d'existence* dans l'industrie de la construction et qui seront négligés dans la suite du commentaire.

Le fonctionnement des cinq grands secteurs de la sécurité sociale repris au tableau a exigé la mise en œuvre de ressources financières à concur-

Répartition des ressources contributives de la sécurité sociale entre les organismes distributeurs (a)

(en millions de francs)

SECTEURS PRINCIPAUX	1954	1955	1956	
			Total	Dont intervention de l'Etat
Vieillesse et survie ; invalidité (mineurs)	11 087,5	11 936,4	12 564,5	3 389,1
Allocations familiales (b)	6 620,1	7 035,8	7 357,1	573,1
Maladie-invalidité (c)	6 676,7	7 135,0	8 310,0	1 957,8
Chômage (d)	6 313,8	5 619,3	4 418,0	2 603,6
Vacances	4 615,3	4 770,6	5 180,9	—
Total ...	**35 313,4**	**36 497,1**	**37 830,5**	**8 523,6**

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins naviguant sous Pavillon belge.

(a) Ressources fournies par les organismes percepteurs et interventions de l'Etat.
(b) A l'exclusion du subside de l'Etat à la Caisse spéciale des communes.
(c) A l'exclusion du secteur de l'invalidité des mineurs.
(d) Y compris le régime du « pool » des marins; bien que perçues par l'O.N.S.S., les cotisations de sécurité d'existence de la construction n'ont plus été reprises, parce que constituant un régime particulier, qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres branches d'activité.

(1) Arrêté royal du 8 juin 1956 (*Moniteur belge* du 30 juin 1956).
(2) Loi du 17 mai 1956 (*Moniteur belge* du 30 juin 1956).

rence d'un total de 37,8 milliards de francs. Ce montant ne comprend pas les revenus de placements, tels que ceux de la capitalisation dans les régimes de pensions. Le tableau indique les cotisations déclarées ou imputées, ainsi que les interventions de l'Etat. Les avantages sociaux, en dehors de ces cinq grands secteurs, ne sont pas repris ici.

Les interventions budgétaires de l'Etat sont restées à un niveau proche de 9 milliards; le recul important des interventions pour le chômage, dû à la régression du nombre de chômeurs contrôlés et des mises au travail par les administrations locales, a été compensé pour une large part par les contributions croissantes aux régimes de pension et par la couverture des déficits accrus de l'assurance maladie, donnant entre autres lieu à un crédit de 500 millions de francs pour les opérations de la nouvelle Caisse Nationale de l'Invalidité.

5. — *Autres branches.*

Dans le domaine des accidents de travail, les cotisations au Fonds de garantie ont été portées de 75 F à 150 F pour les employés (1). La liste des maladies professionnelles a été revue (2) et les taux de cotisations ont été fixés pour l'exercice 1955 en diminution par rapport à 1954 pour plusieurs catégories (3). Toutefois, en vue de l'équilibre financier du Fonds, ces diminutions n'ont plus été appliquées pour l'exercice 1956 (4).

Les allocations aux estropiés et mutilés ont fait l'objet de diverses adaptations (5). Le nouvel arrêté augmente les allocations de 8,5 % au minimum et jusque 27 % dans certains cas, avec des barèmes différents pour les chefs de ménage et les autres personnes.

Les pensions découlant de la guerre ont été majorées de 8 % pour les grands invalides (6) en vue de les adapter aux avantages qui auraient dérivé de l'application de la loi du 28 juillet 1926; les autres pensions ont été augmentées progressivement de façon à atteindre le même but au 1er juillet 1959 (7).

Pour les agents des services publics, le pécule de vacances a été porté à 2 000 F (8).

6. — *Législation internationale.*

Le 28 novembre 1956 a été signée une Convention de sécurité sociale avec l'Espagne, notamment dans le but de favoriser la migration de travailleurs espagnols vers les charbonnages belges.

---

(1) Arrêté royal du 15 juin 1956 (*Moniteur belge* du 24 juin 1956).
(2) Arrêté royal du 9 septembre 1956 (*Moniteur belge* des 15-16 octobre 1956).
(3) Arrêté royal du 23 novembre 1956 (*Moniteur belge* du 9 décembre 1956).
(4) Arrêté royal du 30 septembre 1957 (*Moniteur belge* du 9 octobre 1957).
(5) Arrêté royal du 19 juin 1956 (*Moniteur belge* du 22 juin 1956).
(6) Loi du 30 mars 1956 (*Moniteur belge* du 19 avril 1956).
(7) Loi du 3 juillet 1956 (*Moniteur belge* du 25 juillet 1956).
(8) Arrêté du 20 avril 1956, (*Moniteur Belge* des 23-24 avril 1956).

SECTION II. – REVENUS DES SOCIÉTÉS

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

Alors qu'en 1956 l'expansion de la production s'est ralentie, les bénéfices nets accusés par les sociétés belges et congolaises par actions croissent encore à un rythme accéléré, soit 20 % contre 14,9 % en 1955, reflétant avec le retard habituel les résultats d'exploitation de l'exercice précédent. Les rapports du solde bénéficiaire et des dividendes au montant des moyens propres, qui avaient commencé à s'améliorer en 1955, continuent ainsi leur progrès; ils s'établissent au même niveau qu'en 1952, sommet conjoncturel précédent, et même, en ce qui concerne les dividendes, à un niveau légèrement supérieur. Néanmoins, les dividendes mis en paiement n'ont pas augmenté en 1956 autant que les résultats d'exploitation.

§ 2. — RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS SELON LA LOCALISATION DU SIÈGE D'EXPLOITATION

La répartition des sociétés en fonction de leur siège d'exploitation, Belgique, Congo, étranger, montre de très nettes différences dans les rapports du solde bénéficiaire net et des dividendes bruts distribués aux moyens d'action propres. Pour les sociétés qui exploitent au Congo Belge, de 1950 à 1956, le taux de ces rapports s'élève à plus du double de celui des sociétés exploitant en Belgique. Pour celles qui exploitent à l'étranger, il se situe également nettement au-dessus de celui des sociétés exploitant en Belgique, mais avec un écart beaucoup moindre et seulement depuis 1952.

1. — *Sociétés exploitant en Belgique.*

La progression par rapport à l'année précédente du solde bénéficiaire net des sociétés exploitant en Belgique s'est accélérée en 1956; de 16,6 % en 1955, elle passe à 22,6 % et, de ce fait, le montant de ce solde dépasse pour l'année écoulée celui réalisé en 1952. Si les bénéfices sont en forte hausse, les pertes ont toutefois légèrement augmenté alors qu'elles avaient nettement diminué de 1954 à 1955. Comme par ailleurs les dividendes mis en paiement ne se sont accrus que de 12,4 % contre 17,4 % en 1955, le rapport des dividendes aux bénéfices est descendu à 52,36 %, soit légèrement au-dessous du niveau de 1952, contre 56,78 % en 1955. Sans doute l'augmentation de l'autofinancement traduit-elle, parmi d'autres facteurs, les besoins accrus résultant de l'ampleur des investissements en cours au moment de la distribution des dividendes, c'est-à-dire en 1956.

Le taux de rendement des capitaux propres des sociétés exploitant en Belgique, continuant son amélioration, a atteint, en 1956, 5,37 % contre 5,09 % en 1955 et 4,45 % en 1954. Mais il reste situé à un niveau nettement inférieur à celui des capitaux propres des sociétés exploitant à l'étranger et surtout au Congo Belge.

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1936/1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Evolution de 1955 à 1956	
								en chiffres absolus	en pour-cent
Nombre de sociétés recensées (b)	**7 594**	**11 634**	**12 166**	**12 846**	**13 674**	**13 798**	**13 978**	**+ 180**	**+ 1,30**
dont : en gain	5 748	8 912	9 325	9 071	9 615	10 054	10 396	+ 342	+ 3,40
en perte	1 846	2 722	2 841	3 775	4 059	3 744	3 582	— 162	— 4,33
Moyens d'action propres	**63 952**	**191 632**	**207 010**	**222 482**	**235 481**	**246 179**	**263 983**	**+ 17 804**	**+ 7,23**
dont : capital versé	46 397	107 172	118 067	136 280	142 465	147 912	159 876	+ 11 964	+ 8,09
réserves	17 555	84 460	88 943	86 202	93 016	98 267	104 107	+ 5 840	+ 5,94
Résultats d'exploitation :									
Solde bénéficiaire net	**4 537**	**19 043**	**23 699**	**21 488**	**21 777**	**25 022**	**30 040**	**+ 5 018**	**+ 20,05**
Bénéfices	5 228	20 038	24 731	23 577	23 742	26 831	32 212	+ 5 381	+ 20,06
Pertes	691	995	1 032	2 089	1 965	1 809	2 172	+ 363	+ 20,07
Dividendes bruts mis en paiement	**3 651**	**10 799**	**12 991**	**13 130**	**13 369**	**15 492**	**17 961**	**+ 2 469**	**+ 15,94**
Taux par rapport aux moyens d'action (en %) :									
Solde net	7,1	9,9	11,4	9,7	9,2	10,2	11,4		
Dividendes	5,7	5,6	6,3	5,9	5,7	5,9	6,8		
Dette obligataire	**9 297**	**25 832**	**30 108**	**32 271**	**37 584**	**42 395**	**46 931**	**+ 4 536**	**+ 10,70**
Coupons d'obligations bruts	**476**	**1 216**	**1 259**	**1 493**	**1 627**	**1 884**	**2 130**	**+ 246**	**+ 13,06**

Sources : Banque Nationale de Belgique (années 1936/1938).
Institut National de Statistique (années 1951 et suivantes).

(a) La statistique pour 1936/1938 n'est pas établie exactement sur la même base que les suivantes. En outre, indépendamment de l'augmentation progressive du nombre des sociétés, le pourcentage de sociétés publiant effectivement leur bilan est sujet à variations.
(b) En unités.

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises d'après le lieu de leur principale exploitation

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Principale exploitation																	
	En Belgique						Au Congo Belge						A l'étranger					
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Nombre de sociétés recencées (a)	**11 277**	**11 757**	**12 396**	**13 186**	**13 309**	**13 426**	**276**	**331**	**370**	**401**	**443**	**472**	**81**	**78**	**80**	**87**	**86**	**80**
dont : en bénéfice .	8 608	8 988	8 711	9 223	9 668	9 972	241	277	302	326	348	365	63	61	58	66	66	59
en perte	2 669	2 769	3 685	3 963	3 641	3 454	35	54	68	75	95	107	18	17	22	21	20	21
Moyens d'action propres.....	**163 136**	**172 692**	**183 067**	**190 019**	**194 797**	**207 850**	**21 652**	**27 447**	**31 937**	**36 591**	**42 622**	**46 042**	**6 843**	**6 872**	**7 479**	**8 872**	**9 660**	**10 090**
dont : capital versé.	89 203	95 974	109 464	113 167	116 492	124 996	14 375	18 292	22 980	25 233	27 949	29 946	3 594	3 801	3 836	4 066	4 195	4 933
réserves	73 933	76 718	73 603	76 852	78 305	82 854	7 277	9 155	8 957	11 358	14 673	16 096	3 249	3 071	3 643	4 806	5 465	5 157
Résultats d'exploitation :																		
Solde bénéficiaire net	**13 988**	**16 276**	**13 891**	**13 684**	**15 963**	**19 566**	**4 705**	**6 668**	**6 564**	**7 074**	**7 872**	**9 281**	**350**	**755**	**1 033**	**1 019**	**1 259**	**1 194**
Bénéfices	14 755	17 174	15 721	15 492	17 487	21 316	4 746	6 732	6 768	7 198	8 106	9 643	538	825	1 088	1 052	1 314	1 254
Pertes	767	898	1 830	1 808	1 524	1 750	40	63	204	124	234	362	188	70	55	33	55	60
Dividendes bruts mis en paiement	**7 958**	**9 161**	**8 833**	**8 452**	**9 930**	**11 160**	**2 605**	**3 418**	**3 838**	**4 383**	**4 979**	**6 033**	**236**	**412**	**458**	**534**	**588**	**768**
Dette obligataire	**24 914**	**28 925**	**30 937**	**36 237**	**41 394**	**44 852**	**887**	**1 126**	**1 271**	**1 616**	**1 843**	**2 044**	**31**	**57**	**63**	**43**	**40**	**35**
Coupons d'obligations bruts.....	**1 174**	**1 210**	**1 432**	**1 554**	**1 793**	**2 035**	**40**	**48**	**57**	**70**	**89**	**94**	**1**	**1**	**3**	**3**	**2**	**2**

(a) Unités.

Source : Institut National de Statistique.

Résultats des sociétés par actions belges et congolaises

(en pour-cent)

DÉSIGNATION	Principale exploitation																	
	En Belgique						Au Congo Belge						A l'étranger					
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Rapport nombre de sociétés en perte / nombre de sociétés recensées	23,67	23,55	29,73	30,05	27,35	25,73	12,68	16,31	18,38	18,70	21,44	22,67	22,22	21,79	27,50	24,14	23,25	26,25
Rapport solde bénéficiaire net / moyens d'action propres	8,57	9,42	7,59	7,20	8,19	9,41	21,73	24,29	20,55	19,33	18,46	20,16	5,11	10,99	13,81	11,49	13,03	11,83
Rapport dividendes bruts distribués / moyens d'action propres	4,88	5,30	4,83	4,45	5,09	5,37	12,03	12,45	12,02	11,98	11,68	13,10	3,45	6,00	6,12	6,02	6,08	7,61
Rapport dividendes bruts distribués / bénéfices réalisés	53,93	53,34	56,19	54,56	56,78	52,36	54,89	50,77	56,71	60,89	61,42	62,56	43,87	49,94	42,10	50,76	44,74	61,24
Rapport coupons d'obligations bruts / montant de la dette obligataire	4,71	4,18	4,64	4,32	4,39	4,54	4,51	4,26	4,48	4,71	5,54	4,59	3,23	1,75	4,76	6,98	5,00	5,71
Rapport montant de la dette obligataire / moyens d'action propres	15,27	16,75	16,90	18,93	20,91	21,58	4,10	4,10	3,98	4,06	3,76	4,44	0,45	0,83	0,84	0,48	0,41	0,35

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

2. — *Sociétés exploitant au Congo Belge.*

Le solde bénéficiaire net des sociétés exploitant au Congo et les dividendes bruts distribués par elles ont aussi connu un accroissement plus rapide qu'en 1955, soit respectivement 17,9 % et 21,2 % en 1956 contre 11,3 % et 13,6 % l'année précédente. La part des bénéfices distribués a donc une nouvelle fois progressé : ceci confirme la tendance, apparue depuis 1952, de consacrer moins de bénéfices au renforcement des réserves, avec les répercussions qu'elle peut avoir sur la balance des paiements du Congo Belge. Cette évolution est à rapprocher de la conjoncture des investissements qui a précisément atteint un sommet en 1952. Ceci explique que les rapports aux fonds propres du solde bénéficiaire net et des dividendes distribués se soient légèrement accrus.

On peut noter en outre que la dette obligataire des entreprises, qui a presque quadruplé depuis 1950, ne représente encore, par rapport aux fonds propres, qu'un montant beaucoup plus faible qu'en Belgique : le rapport est, en 1956, de 4,44 % au Congo pour 21,58 % en Belgique.

3. — *Sociétés exploitant à l'étranger.*

Le solde bénéficiaire net des sociétés de droit belge exploitant à l'étranger, après une progression spectaculaire en 1955, revient un peu en arrière en 1956 : de 1 259 millions de francs à 1 194 millions de francs. Toutefois, on peut se demander si la nature de ces sociétés n'entraîne pas, pour la majorité d'entre elles, un retard d'un an dans la comptabilisation des résultats et donc un décalage par rapport aux sociétés exploitant en Belgique et au Congo Belge dans l'évolution du solde bénéficiaire net. Il est en effet remarquable qu'un tel décalage s'est manifesté aussi en 1952-1953. Ceci s'expliquerait par la prédominance, parmi elles, de holdings qui enregistrent avec retard les résultats de leurs filiales.

Eu égard sans doute aux perspectives favorables pour les affaires au moment de l'élaboration des bilans, ces sociétés ont mis en paiement une somme globale de dividendes en net accroissement par rapport à 1955, à savoir 768 millions de francs contre 588 millions de francs, soit 30,6 % de plus.

§ 3. — RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS EXPLOITANT EN BELGIQUE D'APRÈS LA NATURE DE L'ACTIVITÉ

A la seule exception des industries textiles et de la terre cuite commune, les bénéfices annuels des sociétés belges par action (1) ont augmenté de 1955 à 1956, de même que les dividendes mis en paiement, mais la part de ces derniers dans les bénéfices a légèrement diminué pour tous les secteurs.

Les soldes bénéficiaires nets ont atteint pour la plupart des secteurs leur niveau record depuis 1949; font exception les fabrications métalliques,

(1) Sous déduction des pertes des sociétés ayant accusé un résultat déficitaire.

Sociétés belges par actions en bénéfices (a)

Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1956 des sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique

SECTEUR	Bénéfices moyens (en millions de francs)	Dividendes moyens mis en paiement	
		Millions de francs	En % des bénéfices
Electricité	1 232	1 014	82,3
Charbonnages	897	708	78,9
Industrie verrière	148	107	72,3
Opérations financières et immobilières	1 549	1 074	69,3
Carrières	88	60	68,2
Métallurgie du fer	1 186	728	61,4
Cimenteries et industries connexes	323	184	57,0
Assurances	353	181	51,3
Industrie chimique	1 152	599	52,0
Banques	832	427	51,3
Industrie alimentaire	706	359	50,8
Non ferreux	814	373	45,8
Fabrications métalliques	1 953	960	49,2
Céramiques	40	18	45,0
Commerce de détail	289	133	46,0
Industrie du papier	272	116	42,6
Industrie de la terre cuite commune	57	24	41,9
Industrie textile	925	365	39,5
Commerce de gros	845	210	24,9
Autres secteurs	1 670	782	46,8
Total ...	**15 331**	**8 422**	**54,9**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) L'attention est attirée sur le fait que les sociétés sans bénéfices ou en pertes ne sont pas reprises dans cette statistique.

l'industrie textile, l'industrie chimique, celle du gaz, l'industrie du cuir, les charbonnages, malgré un progrès marqué qui place leurs soldes fort près du record de 1952, l'industrie de la terre cuite, l'industrie céramique, celle du tabac et enfin les films et théâtres.

L'amélioration la plus rapide concerne les soldes bénéficiaires de la métallurgie du fer, qui doublent d'une année à l'autre, puis ceux des transports qui passent de 432 millions de francs à 701 millions, des métaux non ferreux qui augmentent de moitié et des assurances qui passent de 487 à 611 millions de francs.

Evolution des soldes bénéficiaires n

Sociétés ayant leur princi

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité	Gaz	
Nombre de sociétés recensées (unités) :																
1949	52	110	953	271	1 643	903	93	60	875	636	233	420	66	56		
1954	52	121	1 287	517	2 588	1 213	108	76	1 105	750	316	546	69	54		
1955	51	121	1 238	515	2 624	1 218	106	76	1 081	742	328	560	67	52		
1956	50	125	1 360	523	2 664	1 233	106	74	1 087	731	330	561	63	51		
Capitaux et réserves (en millions de francs) :																
1949	4 317	1 021	15 380	1 927	4 432	11 815	13 977	3 773	16 470	7 529	834	11 009	2 702	14 058	2 27	
1950	5 095	1 019	15 952	1 567	5 050	13 139	16 430	3 888	17 674	9 204	911	11 517	2 664	14 275	2 33	
1951	5 254	1 138	16 143	2 135	5 633	14 389	16 317	4 040	17 593	9 974	944	12 513	2 643	14 256	2 40	
1952	5 727	1 256	17 759	2 310	6 584	15 460	16 605	4 460	18 812	10 240	993	13 414	2 562	14 944	2 55	
1953	6 100	1 358	18 837	2 495	7 364	17 148	17 389	5 166	19 724	10 659	1 183	14 200	2 588	15 174	2 96	
1954	6 418	1 489	20 494	2 654	8 132	18 513	17 853	5 464	19 609	11 100	1 212	14 177	2 579	15 663	2 73	
1955	6 954	1 645	21 798	2 811	8 765	19 425	16 045	5 777	19 417	11 427	1 307	14 896	2 578	16 493	2 77	
1956	7 397	2 020	22 872	2 938	9 411	19 936	20 098	6 346	20 118	11 952	1 385	15 597	2 695	17 589	2 78	
Soldes bénéficiaires nets (en millions de frs) :																
1949	514	159	773	192	481	1 577	988	310	820	264	21	669	30	762	8	
1950	519	178	980	192	478	1 519	511	343	586	440	25	870	43	920		
1951	671	305	1 213	313	871	1 730	726	724	1 714	703	52	1 005	144	1 102	4	
1952	844	300	1 429	277	874	1 978	1 684	933	962	627	77	1 443	101	1 243	21	
1953	915	360	1 596	264	581	2 009	1 303	758	7	588	38	1 028	47	1 304	240	
1954	1 021	391	1 776	282	666	1 798	607	759	289	734	72	836	157	1 456	16	
1955	988	487	2 094	309	770	1 764	1 089	1 038	496	798	73	1 206	224	1 502	15	
1956	1 137	611	2 134	355	972	1 765	2 346	1 558	441	856	97	1 416	308	1 558	21	
Moyenne 1949/1956 ..	**826**	**349**	**1 499**	**273**	**712**	**1 768**	**1 157**	**803**	**664**	**615**	**57**	**1 059**	**132**	**1 231**	**14**	
Dividendes mis en paiement (en millions de francs) :																
1949	230	89	627	105	157	850	630	210	387	169	14	361	33	654	67	
1950	310	113	785	95	153	945	442	238	257	293	14	542	54	788	86	
1951	380	151	932	151	263	871	541	333	608	403	18	510	105	941	85	
1952	431	170	977	138	211	882	1 039	405	507	396	19	624	80	1 036	92	
1953	462	192	1 127	131	195	989	798	401	247	352	20	582	52	1 115	153	
1954	499	209	1 258	146	191	923	410	408	252	394	22	502	131	1 165	129	
1955	535	235	1 379	142	254	1 247	653	456	291	425	22	932	168	1 164	129	
1956	564	283	1 506	163	266	1 065	1 324	537	286	446	22	750	236	1 251	150	
Moyenne 1949/1956 ..	**426**	**180**	**1 074**	**134**	**211**	**972**	**730**	**374**	**367**	**360**	**19**	**600**	**107**	**1 014**	**111**	

es dividendes mis en paiement
d'exploitation en Belgique

	Industrie du papier et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total
17	236	445	242	286	282	67	73	81	109	38	53	43	102	135	331	9 655
18	296	557	299	460	424	61	92	101	120	38	50	40	162	211	519	13 186
12	302	548	300	480	458	55	88	109	126	40	51	40	185	218	532	13 309
16	299	563	306	500	469	54	90	109	118	41	50	34	181	216	538	13 426
17	3 302	5 880	785	596	1 881	12 706	724	2 278	1 256	335	799	683	228	202	697	146 855
12	3 465	6 136	630	593	2 065	12 660	733	2 304	1 255	340	783	898	240	209	822	157 003
17	3 625	6 572	654	609	2 171	12 923	773	2 352	1 255	364	776	928	272	220	920	163 136
14	3 655	6 678	690	651	2 481	13 123	970	2 445	1 270	372	895	988	276	225	997	172 697
15	3 974	6 772	717	692	2 641	13 266	1 017	2 722	1 347	387	895	977	364	234	1 073	183 062
17	4 039	7 907	763	736	2 832	13 195	1 052	2 884	1 360	441	657	995	398	260	1 119	190 019
10	4 078	7 769	779	705	3 385	12 878	1 092	3 209	1 308	454	799	1 029	449	297	1 158	194 797
14	4 266	8 174	849	809	3 583	12 855	1 157	3 727	1 292	508	871	1 192	559	336	1 269	207 850
1	123	257	— 20	48	126	382	14	170	38	28	29	16	— 4	4	93	9 073
6	149	335	10	86	116	527	35	147	42	26	19	46	7	7	75	9 371
1	314	320	23	75	198	852	77	229	84	21	18	55	14	11	77	13 988
4	327	560	30	82	230	1 141	61	297	96	39	37	45	18	18	93	16 276
4	81	545	32	87	259	991	40	329	84	30	12	51	31	29	91	13 891
0	191	402	33	78	338	704	70	396	88	33	2	59	47	39	76	13 684
8	335	432	25	82	273	748	89	467	87	40	35	50	45	37	94	15 963
6	359	701	34	103	340	1 059	82	502	118	48	27	43	72	24	105	19 566
0	**235**	**444**	**21**	**80**	**235**	**801**	**59**	**317**	**80**	**33**	**23**	**46**	**29**	**21**	**88**	**13 977**
4	76	203	11	19	59	317	8	102	35	12	24	13	4	5	30	5 605
0	98	253	14	28	70	411	16	99	34	12	19	31	8	6	21	6 448
20	133	236	15	32	79	682	30	140	58	13	18	34	11	6	29	7 958
9	137	334	19	35	103	1 007	29	189	68	14	20	29	8	7	29	9 161
11	84	354	18	43	112	889	22	193	66	16	15	27	14	15	26	8 833
5	105	299	21	35	117	723	31	229	67	18	10	29	21	15	18	8 452
4	145	332	19	33	124	716	36	245	70	17	20	23	15	18	17	9 930
2	156	445	23	34	137	937	39	275	83	20	26	21	15	11	19	11 160
9	**117**	**307**	**18**	**32**	**100**	**710**	**26**	**184**	**60**	**15**	**19**	**18**	**12**	**10**	**24**	**8 443**

Source : Institut National de Statistique.

Evolution des rendements, de la de

Sociétés ayant leur si

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité	Gaz	
Dividendes mis en paiement, rapportés aux capitaux et réserves (en %) :																
1949	5,33	8,72	4,08	5,45	3,54	7,19	4,51	5,57	2,35	2,24	1,68	3,28	1,22	4,65	2	1,23
1950	6,08	11,09	4,92	6,06	3,03	7,20	2,69	6,11	2,02	3,18	1,53	4,71	2,02	5,52	3	0,86
1951	7,22	13,27	5,78	7,07	4,66	6,06	3,32	8,24	3,46	4,04	1,91	4,08	3,99	6,60	3	1,57
1952	7,53	13,54	5,50	5,97	3,20	5,70	6,26	9,09	2,69	3,87	1,91	4,65	3,11	6,93	3	0,69
1953	7,57	14,14	5,98	5,26	2,65	5,77	4,59	7,76	1,25	3,30	1,69	4,10	1,99	7,35	5	0,86
1954	7,78	14,03	6,14	5,50	2,35	4,99	2,30	7,47	1,29	3,55	1,82	3,54	5,07	7,28	4	0,42
1955	7,69	14,29	6,33	5,05	2,90	6,42	4,07	7,89	1,50	3,72	1,68	6,26	6,52	7,06	4	0,23
1956	7,62	14,01	6,58	5,55	2,83	5,34	6,59	8,46	1,42	3,73	1,59	4,81	8,76	7,11	5	0,17
Dette obligatair (en millions de francs) :																
1949	104	—	9 179	233	215	599	2 176	149	394	422	26	862	91	3 228		6
1950	267	—	10 775	228	182	667	2 396	145	397	487	2	857	91	3 363	1	7
1951	526	—	12 075	350	307	914	2 397	155	467	542	53	964	91	3 652	1	7
1952	912	—	14 543	364	227	1 249	2 358	151	482	591	64	1 073	90	4 300	2	7
1953	1 241	—	14 790	368	254	1 452	2 069	150	489	696	63	1 097	104	4 589	2	8
1954	2 759	—	18 217	484	255	1 450	2 303	148	470	720	56	1 097	83	4 764	2	7
1955	3 650	—	22 083	463	333	1 590	2 221	47	511	772	67	995	190	4 529	3	6
1956	4 022	—	25 062	632	342	1 992	2 133	43	463	741	70	1 031	188	4 434	3	6
Importance des dividendes mis en paiement par rapport aux soldes bénéficiaires nets (en %) :																
1949	44,7	56,0	81,1	54,7	32,6	53,9	63,8	67,7	47,2	64,0	66,7	54,0	11,0	85,8	80	12
1950	59,7	63,5	80,1	49,5	32,0	62,2	86,5	69,4	60,9	66,6	56,0	62,3	12,6	85,7	2866	—
1951	56,6	49,5	76,8	48,2	30,2	50,3	74,5	46,0	35,5	57,3	34,6	50,7	72,9	85,4	193	28
1952	51,1	56,7	68,4	49,8	24,1	44,6	61,6	43,4	52,7	63,1	24,6	43,2	79,2	83,3	43	—
1953	50,4	53,3	70,6	49,6	33,5	49,2	61,2	52,9	3528,5	59,8	52,6	56,6	11,1	85,5	62	—
1954	48,9	53,4	70,8	51,7	28,6	51,3	67,5	53,7	87,1	53,6	30,5	60,0	83,4	80,0	80	—
1955	54,1	48,2	65,8	45,9	32,9	70,6	60,0	43,9	58,6	53,2	30,1	77,3	75,0	77,4	81	—
1956	49,6	46,3	70,6	45,9	27,4	60,3	56,4	34,5	64,9	52,1	22,7	53,0	76,6	80,3	71	—
Total 1949-1956 ...	**51,61**	**51,67**	**71,62**	**49,04**	**29,69**	**54,96**	**63,08**	**46,52**	**55,22**	**58,50**	**33,19**	**56,69**	**81,50**	**82,40**	**79,**	

gataire et de l'autofinancement net

loitation en Belgique

	Industrie du papier et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total
23	2,30	3,45	1,40	3,19	3,14	2,49	1,10	4,48	2,79	3,58	3,00	1,90	1,75	2,48	4,30	3,82
36	2,83	4,12	2,23	4,72	3,41	3,24	2,18	4,31	2,71	3,52	2,42	3,45	3,33	2,87	2,54	4,11
57	3,66	3,59	2,29	5,25	3,66	5,28	3,90	5,96	4,61	3,57	2,32	3,66	4,04	2,73	3,14	4,88
69	3,75	5,00	2,75	5,36	4,17	7,67	2,99	7,73	5,34	3,76	2,21	2,94	2,91	3,10	2,89	5,30
36	2,13	5,23	2,50	6,23	4,22	6,70	2,16	7,09	4,88	4,13	1,65	2,78	3,87	6,41	2,44	4,83
42	2,59	3,78	2,74	4,76	4,13	5,48	2,95	7,92	4,93	4,08	1,52	2,91	5,29	5,77	1,61	4,45
25	3,56	4,27	2,44	4,68	3,66	5,56	3,30	7,63	5,35	3,74	2,50	2,24	3,34	6,06	1,47	5,09
17	3,66	5,44	2,71	4,20	3,82	7,29	3,37	7,38	6,42	3,94	2,99	1,76	2,68	3,27	1,50	5,37
32	96	184	11	6	68	1 040	20	170	6	—	—	5	1	—	—	19 323
78	98	210	19	9	112	1 014	32	313	7	12	—	7	2	—	3	22 093
79	218	178	19	9	141	938	36	418	7	12	2	57	3	1	14	24 914
78	223	364	18	12	144	848	39	350	8	12	5	52	2	2	19	28 925
82	192	651	18	14	187	906	40	386	8	12	5	52	26	6	40	30 937
74	250	735	16	10	189	1 073	35	362	8	20	4	52	26	8	36	36 056
68	360	682	21	11	186	1 015	39	316	7	19	4	52	26	8	43	40 751
61	400	737	23	49	307	972	35	519	7	26	24	69	25	9	44	44 852
2,7	61,8	79,0	—	39,6	46,8	83,0	57,1	60,0	92,1	42,9	82,8	81,2	—	125,0	32,3	61,77
–	65,8	75,5	140,0	32,6	60,3	78,0	45,7	67,3	80,9	46,1	100,0	67,4	114,3	85,7	28,0	68,80
3,2	42,4	73,7	65,2	42,7	39,9	80,0	39,0	61,1	69,0	61,9	100,0	61,8	78,6	54,5	37,7	56,89
–	41,9	59,6	63,3	42,7	44,8	88,3	47,5	63,6	70,8	35,9	54,1	64,4	44,4	38,9	31,2	56,28
–	103,7	64,9	56,2	49,4	43,2	89,7	55,0	58,7	78,6	53,3	125,0	52,9	45,2	51,7	28,6	63,59
–	55,0	74,4	63,6	44,9	34,6	102,7	44,3	57,8	76,1	54,5	500,0	49,1	44,7	38,5	23,7	61,76
–	43,3	76,8	76,0	40,2	45,4	95,7	40,4	52,5	80,5	42,5	57,1	46,0	33,3	48,6	18,1	62,21
–	43,5	63,5	67,6	33,0	40,3	88,5	47,6	54,8	70,3	41,7	96,3	48,8	20,8	45,8	18,1	57,04
–	**49,71**	**69,14**	**83,83**	**40,41**	**42,61**	**88,73**	**45,09**	**58,02**	**75,51**	**46,04**	**84,44**	**56,71**	**41,74**	**49,11**	**26,85**	**60,41**

Source : Institut National de Statistique.

L'importance du dividende mis en paiement par rapport aux soldes bénéficiaires, qui globalement avait crû de 1954 à 1955, est retombée de 62,21 % à 57,04 %, c'est-à-dire en dessous du niveau moyen de 60,41 % des années 1949 à 1956. L'autofinancement net est donc, pour la majorité des secteurs, à nouveau en progrès. L'industrie textile est l'une des principales branches qui fassent exception à cette tendance; mais le pourcentage des bénéfices distribués en moyenne depuis 1949 y est l'un des plus bas.

Rapportés aux capitaux et réserves, les dividendes accusent toutefois, en général, une valeur accrue qui se traduit par un pourcentage légèrement supérieur à celui atteint lors de l'année record de 1952.

CINQUIÈME PARTIE

Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

Les publications antérieures concernant les investissements comportaient une réserve expresse au sujet de la valeur estimée des bâtiments industriels qui sont repris au tableau dans la rubrique « locaux professionnels ». L'évaluation de ce poste, qui s'est avérée inférieure à la réalité, a pu être tant bien que mal corrigée. Par ailleurs, la publication de la statistique détaillée de la production des fabrications métalliques en 1954 a élargi la base à partir de laquelle les investissements en outillage sont estimés par voie d'extrapolation. Les séries analysées ci-dessous sont révisées en fonction de ces deux éléments.

Le taux d'accroissement des investissements civils, qui fut peu marqué en 1951 et en 1952, s'est fortement accéléré à partir de 1953 et jusque 1956.

Jusqu'en 1954, seuls les investissements privés avaient marqué des progrès. C'est seulement à partir de 1955, les dépenses militaires ayant été ramenées à un niveau inférieur à celui des années antérieures, que les investissements publics civils ont commencé à s'accroître. Leur rythme d'accroissement a même été, en 1955, plus rapide que celui du secteur privé. Il en a toutefois été autrement en 1956; en effet, si les investissements publics ont fortement augmenté pour les routes et les voies hydrauliques, ils ont diminué de moitié pour les chemins de fer et les tramways : aussi la progression totale a-t-elle à peine dépassé 2 %. Par contre, les investissements du secteur privé se sont accrus de 10 % et ont surtout affecté l'outillage industriel. Si on excepte les navires et bateaux et les outillages divers pour lesquels aucune ventilation précise n'existe entre le secteur privé et le secteur public, la part de ces deux secteurs dans le total des investissements a été respectivement de 76 et de 24 %.

L'analyse des différentes formes d'investissement appelle certains commentaires.

La rubrique « Bâtiments et Génie Civil » accuse en 1956 une hausse de moins de 1 milliard, soit un peu plus de 2 %, imputable principalement aux investissements publics dans les transports et les communications. Les investissements en immeubles d'habitation ont baissé en raison sans doute de la hausse des coûts et du resserrement général du marché des capitaux.

Investissements dans l'ensemble de l'économie

Défense nationale exclue

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950		1951		1952		1953		1954		1955		1956	
	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secte r privé	Secteur public
A. *Bâtiments et Génie civil* :														
1. Immeubles d'habitation	16 170		14 630		13 860		16 800		19 350		18 400		17 800	
2. Locaux professionnels ..	6 100		6 600		5 000		6 200		6 200		6 700		7 000	
3. Transports et communications		5 820		5 490		5 200		4 650		4 290		4 510		6 260
4. Bâtiments publics de l'Etat		900		790		640		730		750		1 170		1 395
5. Travaux des pouvoirs subordonnés.....		5 040		5 450		5 040		5 160		5 930		6 580		5 890
Total par secteur ...	**22 270**	**11 760**	**21 230**	**11 730**	**18 860**	**10 880**	**23 000**	**10 540**	**25 550**	**10 970**	**25 100**	**12 260**	**24 800**	**13 545**
Total A ...	**34 030**		**32 960**		**29 740**		**33 540**		**36 520**		**37 360**		**38 345**	
B. *Outillage* :														
1. Outillage industriel (a)..	13 711		14 808		18 766		18 834		18 557		20 161		24 924	
2. Avions	167		294		224		606		391		190		1 159	
3. Navires et bateaux	1 025		1 084		927		974		1 605		1 830		2 346	
4. Outillage agricole	964		1 289		1 263		1 185		1 210		1 555		1 615	
5. Chemins de fer et tramways	69	1 051	130	1 057	120	1 200	140	1 827	80	1 602	110	3 498	180	1 871
6. Matériel électrique non industriel		1 842		2 020		2 233		2 430		2 510		2 993		3 752
7. Divers	842		959		969		1 119		1 189		1 321		1 504	
Total par secteur (3 *et* 7 *exclus*) (b) ...	**14 911**	**2 893**	**16 521**	**3 077**	**20 373**	**3 433**	**20 765**	**4 257**	**20 238**	**4 112**	**22 016**	**6 491**	**27 878**	**5 623**
Total B ...	**19 671**		**21 641**		**25 702**		**27 115**		**27 144**		**31 658**		**37 351**	

Investissements dans l'ensemble de l'économie (suite)

Défense nationale exclue
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1950		1951		1952		1953		1954		1955		1956	
	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public
C. *Véhicules automobiles* :														
1. Véchicules utilitaires ...	2 490		1 950		2 400		2 120		2 630		2 400		2 300	
2. Voitures	2 500		2 750		3 000		3 300		4 100		4 600		4 600	
Total par secteur ...	**4 990**		**4 700**		**5 400**		**5 420**		**6 730**		**7 000**		**6 900**	
Total C ...	**4 990**		**4 700**		**5 400**		**5 420**		**6 730**		**7 000**		**6 900**	
Total général par secteur (B. 3 et 7 exclus) (b)	**42 171**	**14 653**	**42 451**	**14 861**	**44 633**	**14 313**	**49 185**	**14 797**	**52 518**	**15 082**	**54 116**	**18 751**	**59 578**	**19 168**
Total général (A+B+C)	**58 691**		**59 301**		**60 842**		**66 075**		**70 394**		**76 018**		**82 596**	
Total général arrondi ...	**58 700**		**59 300**		**60 800**		**66 100**		**70 400**		**76 000**		**82 600**	

Source : Ministère des Affaires économiques, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Y compris une part minime d'outillage d'entreprises publiques.
(b) Il n'a pas été possible de ventiler entre secteur privé et secteur public les chiffres des postes B3 et 7.

Par contre, les locaux professionnels ont marqué de nouveaux progrès en liaison avec la haute conjoncture et les lois spéciales (1) favorisant la construction des bâtiments industriels. L'évolution et l'importance même de leur valeur, à présent rectifiée, exige une explication. Le rapprochement avec les statistiques, plus complètes en ce domaine, de la Grande-Bretagne avait en effet amené à conclure que les bâtiments industriels étaient, en Belgique, largement sous-évalués : leur part dans les investissements globaux de l'industrie était de moins de 15 % contre environ 25 % en Grande-Bretagne. Des coefficients aussi faibles que ceux de la Belgique n'apparaissent dans aucun pays et à aucune époque. Par ailleurs, l'importance de la construction industrielle en Belgique par rapport à celle intéressant le commerce ou les services paraissait trop faible. L'utilisation de statistiques de construction réelle brute et une estimation plus réaliste de la valeur des bâtiments ont permis de situer les investissements en locaux professionnels à une somme annuelle de 6 à 7 milliards de francs. Ces investissements sont restés stationnaires jusqu'en 1955 aux environs de 6,2 milliards, sauf une baisse en 1952. Mais en 1955, ils ont commencé une hausse qui les a portés en 1956 aux environs de 7 milliards, dont 5,6 milliards concerneraient les bâtiments industriels proprement dits.

Dans la rubrique outillage, les progrès les plus marquants concernent l'aéronautique, l'outillage industriel proprement dit et les navires et bateaux. L'outillage agricole a progressé à un rythme plus lent, au surplus inférieur à celui de 1955 semble-t-il.

Les investissements en voitures automobiles ne se sont plus accrus en 1956.

Ainsi, sur base de la moyenne des années 1950 à 1956, la valeur globale des investissements peut être répartie entre les trois grandes catégories de biens d'équipement à raison de 51 % pour les bâtiments et le génie civil, 40 % pour l'outillage et 9 % pour les véhicules automobiles.

Par rapport à l'année 1954, pour laquelle les nouvelles évaluations n'ont pratiquement pas modifié les parts respectives des diverses branches d'activité dans le montant global des investissements civils, les données concernant l'année 1956 font apparaître des changements assez sensibles. En effet, la part dans le montant global des investissements civils de chacun des grands secteurs économiques s'est élevée, en 1954 et 1956, respectivement à :

35,6 % et 39,2 % pour l'industrie, véhicules utilitaires industriels inclus:
4,5 % et 4,2 % pour l'agriculture;
6,1 % et 5,2 % pour les banques, assurances, commerce, hôtellerie et services divers;
13,4 % et 16,5 % pour les transports et communications;
26,1 % et 20,9 % pour le logement;
1,1 % et 1,7 % pour les bâtiments publics civils;

(1) Loi du 7 août 1953 (*Moniteur belge* du 17 octobre 1953); loi du 31 mai 1955 (*Moniteur belge* du 18 juin 1955).

7,1 % et 6,3 % pour les administrations subordonnées (à l'exclusion des dépenses de ces organismes pour la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, mais y compris celles de la voirie, l'hygiène, la santé et les bâtiments scolaires);

6,0 % et 5,9 % pour les investissements en voitures automobiles.

Il y a donc eu, apparemment, un déplacement de l'effort d'investissement du secteur logement vers l'industrie et les transports et communications.

Après la correction apportée à l'estimation des bâtiments industriels, la valeur moyenne des investissements industriels effectués de 1950 à 1955 peut être répartie à raison de 73 % pour de l'outillage, de 21 % pour les bâtiments et de 6 % pour les véhicules. En Grande-Bretagne (1), les parts correspondantes sont, en moyenne, pour la même période, de 70 %, 23 % et 7 %. En 1956, l'évolution qui se dessinait en Belgique au cours des années antérieures s'est donc précisée en faveur de l'outillage industriel; en effet, la part de l'outillage a été de 78 %, celle des bâtiments de 18 % et celle des véhicules de 4 %, alors qu'en 1954 les taux correspondants étaient de 74 %, 20 % et 6 %.

Dans le domaine de l'agriculture, le montant des investissements globaux a dépassé le niveau de 1951. La part de l'outillage, des tracteurs et des machines surtout, s'y est accrue.

En définitive, de 1955 à 1956, c'est le développement de l'outillage qui, malgré le recul du secteur public dans ce domaine, assure comme l'année précédente, l'essentiel de l'accroissement des investissements. Il faut toutefois noter l'importance croissante, quoique moins marquée dans cette évolution, des travaux de génie civil relatifs aux transports et communications et des équipements nouveaux en locaux professionnels qui compensent une bonne part du recul des investissements en immeubles d'habitation.

---

(1) Cf. *National Income and Expenditure 1956*. London, 1956, 4°, 72 p. (Central Statistical Office).

CHAPITRE II

CONSOMMATION

Dans l'ensemble, l'accroissement de la consommation des particuliers s'est largement maintenu en 1956. Il apparaît, par ailleurs, qu'au cours du second semestre, l'expansion de l'activité industrielle s'est déplacée vers les industries de biens de consommation.

SECTION I. — CONSOMMATION DES PRODUITS INDUSTRIELS

La part relative du marché intérieur dans la consommation des produits industriels disponibles pour l'économie a diminué quelque peu par rapport à 1955. Tel est le cas pour la cokéfaction et le gaz, l'électricité, les métaux non ferreux, la chimie diverse, le caoutchouc, le papier, les matériaux de construction, l'alimentation. Par contre, l'importance relative du marché intérieur a augmenté pour les charbonnages, la chimie organique, le pétrole, le textile, les cuirs et peaux. La situation reste la même qu'en 1955 pour la sidérurgie, la chimie minérale, la construction, le bois et le tabac.

Si on considère seulement la production nationale, la part relative du marché intérieur a diminué pour la cokéfaction et le gaz, l'électricité, la sidérurgie, le caoutchouc, le papier, les matériaux de construction, l'alimentation. A l'opposé, elle a augmenté pour les charbonnages, les métaux non ferreux, la chimie organique, la chimie diverse, le pétrole, le textile, les cuirs et peaux. Elle est restée au même niveau qu'en 1955 pour la chimie minérale, la construction, le bois et le tabac.

Consommation des produits industriels en 1956

BRANCHE D'INDUSTRIE	Biens disponibles				Production nationale seule (d)	
	Origine en % du total par branche		Destination en % du total par branche		Destination en % du total par branche	
	Importation (a) (1)	Production nationale (b) (2)	Marché intérieur (3)	Exportation (c) (4)	Marché intérieur (5)	Exportation (c) (6)
Charbonnages	15	85	84	16	81	19
Cokéfaction et gaz	0	100	89	11	89	11
Electricité	5	95	96	4	96	4
Sidérurgie	17	83	38	62	26	74
Industrie des métaux non ferreux	22	78	31	69	11	89
Industries chimiques :						
— chimie minérale	3	97	47	53	46	54
— chimie organique	47	53	73	27	49	51
— chimie diverse	27	73	66	34	54	46
Industrie pétrolière	34	66	71	29	56	44
Industrie du caoutchouc	32	68	71	29	58	42
Industrie du papier	25	75	85	15	80	20
Industrie textile	12	88	48	52	41	59
Industrie des matériaux de construction	6	94	65	35	63	37
Industrie de la construction	—	100	100	—	100	—
Bois et industrie transformatrice du bois	8	92	88	12	87	13
Industrie des peaux et cuirs	8	92	72	28	70	30
Industrie du tabac	6	94	93	7	93	7
Industrie alimentaire	11	89	90	10	89	11

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie, Service Planning industriel et Expansion économique.

(a) Il s'agit de produits terminés du point de vue du secteur industriel considéré.
(b) Comprend la valeur ajoutée de la production nationale, les fournitures par d'autres industries, les fournitures par l'agriculture, les prélèvements sur stocks, les importations de matières nécessaires à l'activité du secteur considéré.
(c) Il est admis — ce qui est approximativement exact — que tout produit exporté a subi un traitement industriel en Belgique.
(d) Les colonnes (5) et (6) donnent la répartition des produits nationaux [colonne (2)] considérés séparément.

SECTION II.
CONSOMMATION DES PARTICULIERS

Les statistiques relatives à la consommation des particuliers sont fortement influencées par les événements de Suez. Les achats de produits alimentaires, périssables ou non, traditionnellement plus élevés en décembre

à l'occasion des fêtes de fin d'année, atteignent cette fois des niveaux records en novembre et décembre; toutefois, ces records sont moindres que ceux de septembre 1950, à l'époque du déclenchement des hostilités en Corée. Il est bien certain que la fiction comptable faisant considérer comme « consommés » tous les produits achetés par les particuliers se trouve en défaut dans pareil cas et qu'il s'agit, en réalité, d'achats supplémentaires réalisés en vue d'un certain stockage dans les ménages et dont on apercevra sans doute les effets dans les données relatives à 1957.

§ 1. — CONSOMMATION PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

En quantité, la consommation de la plupart des produits s'est accrue par rapport à 1955. Font exception les cuirs lourds à semelle (mais non les chaussures), le tabac à fumer, la bière, les vins mousseux ainsi que les pommes de terre.

D'une manière générale, la consommation des aliments dits « protecteurs » est en hausse, ce qui est un indice de l'amélioration du bien-être de la population.

La consommation de viande continue à progresser régulièrement, avec près de 4 % d'augmentation par rapport à 1955; celle du lait, autre aliment « protecteur », continue à croître de 5 % environ par an.

La consommation globale de beurre est difficile à évaluer avec précision car il n'existe aucun recensement exact de la production de beurre à la ferme. Il semble néanmoins qu'elle ait cessé d'augmenter en 1956. La consommation de margarine s'est accrue de 3,7 %.

La consommation des œufs est l'objet d'évaluations qui la situent à 14,2 kg pour l'année culturale 1955/'56, contre 13,9 kg l'année précédente.

Pour les fruits et légumes frais, les estimations indiquent également une augmentation : la consommation des premiers atteindrait 84,8 kg par habitant pour l'année culturale 1955/'56, contre 82,5 kg l'année précédente et celle des seconds 65,3 kg, contre 64,7 kg.

La consommation, tant industrielle que privée, de sucre est en augmentation marquée : les poudres blanches de fabrique passent de 131 557 t en 1954, à 136 536 t en 1955 et à 152 198 t en 1956; les sucres raffinés passent de 115 546 t en 1954 à 116 285 t en 1955 et 127 073 t en 1956. Cette poussée du rythme d'accroissement de la consommation des sucres en 1956 est sans doute due au stockage.

La consommation des cigares, cigarillos et cigarettes continue à augmenter régulièrement; par contre, le tabac à fumer poursuit sa régression, surtout pour les produits de la culture à usage personnel qui avait été fortement gonflée pendant la guerre.

L'accroissement en quantité des importations de vins et moûts de raisins provient d'une augmentation des produits français; la progression des importations en provenance du Portugal compense le recul de celles venant d'Espagne. En valeur, sur près de 700 millions de francs, les importations françaises représentent plus de 385 millions de francs.

A l'occasion de l'accroissement régulier de la consommation de gaz et de charbons domestiques, signalons l'expansion de la consommation de gaz de raffinerie (butane et propane) de 1 millier de tonne en 1938 à 34

Consommation

Par catégorie de produits

DÉSIGNATION	Unité	1954	1955	1956
Produits alimentaires :				
Viande fraîche et congelée (a)	10^3 t	385,6	396,0	411,2
Lait (33 °/₀₀ de matières grasses) :				
livraisons des fermiers aux laiteries	10^6 litres	1 584,0	1 624,0	1 715,0
ventes des laiteries aux particuliers	10^6 litres	365,0	380,0	401,0
Sucre : total déclaré en consommation	10^3 t	249,6	255,5	281,8
Confitures (b) :				
confitures proprement dites	10^3 t	10,4	11,4	11,8
fruits confits, corin de prunes, fruits au sirop et conserves de fruits au naturel	10^3 t	9,0	9,0	10,9
Margarine (b)	10^3 t	84,7	88,1	91,4
Beurre (c)	10^3 t	100,0	106,0	106,0
Pommes de terre (d)	10^3 t	2 634,3	2 184,2	2 033,9
Farine (e)	10^3 t	767,0	764,0	797,0
Boissons et tabacs :				
Bière	10^3 hl	9 807,0	10 088,0	9 844,0
Alcool (à 50°, temp. 15° C.) :				
alcool à bouche	10^3 hl	121,2	118,9	119,9
alcool industriel	10^3 hl	148,2	158,7	173,0
Vins et moûts de raisins (f)	10^3 hl	524,0	539,0	—
Vins mousseux	10^3 hl	22,2	24,2	24,1
Tabacs préparés :				
cigares	10^6 pièces	147,7	157,5	172,4
cigarillos	10^6 pièces	509,2	536,1	574,7
cigarettes	10^6 pièces	8 255,7	8 642,4	8 874,6
tabac à fumer	10^3 t	9,8	9,5	9,2
Habillement :				
Cuirs lourds à semelles (d)	10^3 t	4,7	4,1	3,2
Chaussures (d) :				
dites « tout cuir »	10^6 paires	8,0	8,3	9,1
autres chaussures (g)	10^6 paires	2,4	2,5	2,8
Pantoufles (d)	10^6 paires	6,7	6,8	7,5
Autres produits :				
Gaz (h)	10^6 m^3	479,0	488,0	504,0
Charbons domestiques (i)	10^3 t	6 638,0	6 754,0	6 936,0
Pneumatiques pour vélocipèdes (d) :				
enveloppes	10^6 pièces	2,6	3,1	3,4
chambres à air	10^6 pièces	2,2	2,5	3,3

Sources : Institut National de Statistique et diverses autres sources.

(a) Pour la viande porcine, à l'exclusion des abattages à la ferme non déclarés, mais y compris le lard frais destiné à l'exportation.
(b) Ventes.
(c) Estimations (y compris variations de stock et toutes importations).
(d) Estimation de la production.
(e) Quantités produites; importations négligeables.
(f) Importations.
(g) A l'exclusion des chaussures et pantoufles dont la fabrication relève de l'industrie du caoutchouc.
(h) Consommation domestique.
(i) Y compris le charbon livré aux mineurs.

Ventes à la consommation en 1956

(moyenne mensuelle 1953 = 100)

MOIS	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins à succursales (alimentation) (a)
Janvier	107	120	108
Février	96	122	110
Mars	132	126	118
Avril	110	111	103
Mai	119	117	112
Juin	120	125	112
Juillet	121	113	111
Août	111	120	114
Septembre	113	123	119
Octobre	128	130	115
Novembre.....	163	153	163
Décembre	166	140	152
	124	**125**	**120**

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après la Banque Nationale de Belgique.

en 1951, 83 en 1954, 153 en 1955 et 161 en 1956.

§ 2. — VENTES A LA CONSOMMATION DANS LES GRANDS ORGANISMES DE DISTRIBUTION

Comme les années précédentes, la consommation présente un rythme saisonnier assez marqué; mais aux variations normales du début de l'année, pour la fête de Pâques, et de décembre, pour les fêtes de fin d'année, s'ajoutent cette année, en novembre 1956, les achats spéculatifs causés par la crise de Suez. Ces achats ont servi moins à la consommation immédiate qu'au stockage dans les ménages; les articles les plus influencés par cette variation accidentelle sont les produits d'alimentation non périssables, la bonneterie et la lingerie, ainsi que les vêtements de dessus pour hommes.

Ventes à la consommation en 1956

Produits alimentaires (a)

(mois correspondant de 1955 = 100)

MOIS	Indices mensuels des ventes à la consommation			Indices des prix de détail en alimentation	Indices mensuels corrigés par l'indice des prix de détail		
	Grands magasins (b)	Coopératives	Entreprises à succursales		Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales
Janvier	106	104	104	101	105	103	103
Février	116	112	108	102	114	110	106
Mars	122	108	109	103	118	105	106
Avril	94	99	96	104	90	95	92
Mai	103	106	110	105	98	101	105
Juin	115	110	108	104	111	106	104
Juillet	98	104	103	102	96	102	101
Août	118	111	112	102	116	109	110
Septembre ...	107	108	111	101	106	107	110
Octobre	109	108	107	102	107	106	105
Novembre ...	142	145	158	102	139	142	155
Décembre ...	102	105	120	103	99	102	117

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Non compris les boulangeries.
(b) Y compris leurs restaurants.

Ventes à la consommation

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(moyenne mensuelle 1953 = 100)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Grands magasins à rayons multiples (a) :			
Indice général	**106**	**114**	**124**
Alimentation	113	120	133
périssable	*113*	*121*	*131*
non périssable	*113*	*118*	*136*
restaurant	*108*	*116*	*128*
Habillement	102	111	120
aunages	*95*	*98*	*103*
dessus hommes	*107*	*118*	*132*
dessus femmes	*101*	*106*	*109*
bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	*105*	*120*	*135*
mercerie, rubans, patrons	*97*	*95*	*102*
chaussures, pantoufles	*102*	*112*	*114*
articles divers de parure	*104*	*115*	*117*
Ameublement	105	108	114
textiles	*103*	*106*	*115*
meubles, lustrerie	*107*	*111*	*114*
Ménage	105	114	127
articles de ménage	*104*	*109*	*118*
appareils ménagers, électricité	*114*	*137*	*171*
Tabacs, articles pour fumeurs	113	119	131
Librairie-papeterie	106	117	126
librairie	*107*	*119*	*129*
papeterie	*106*	*117*	*126*

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Parfumerie, toilette	104	112	120
Jeux, jouets, sports, voyages	98	106	110
Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement :			
Hommes	104	113	123
Dames	88	91	95
Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	80	88	97
Coopératives :			
Indice général	**109**	**115**	**125**
Boulangerie	101	103	105
Alimentation (sauf boulangerie)	112	119	131
Habillement	102	108	118
Ameublement	115	127	139
Articles de ménage	100	100	103
Tabacs	97	98	105
Librairie-papeterie	101	115	116
Parfumerie, articles de luxe	94	99	129
Restaurant, tea-room	106	106	109
Divers	109	117	131
Sous-vêtements et mercerie, articles de parure (b)	**99**	**103**	**103**
Chaussures (b)	**99**	**96**	**100**
Entreprises à succursales (alimentation) (c)	**103**	**107**	**120**

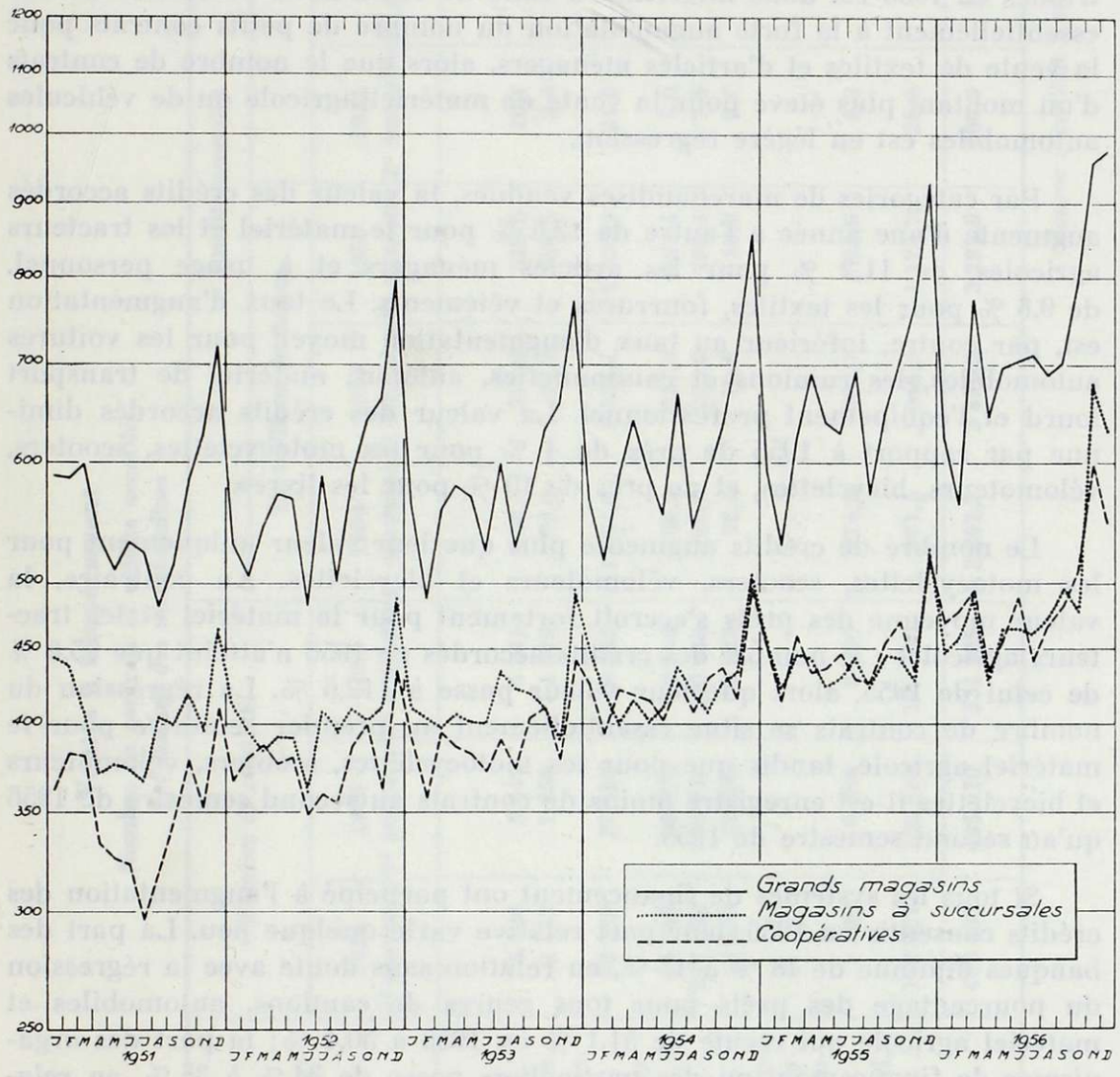
Source : Institut National de Statistique.

(a) Grands magasins à rayons multiples, sans limitation de chiffres d'affaires, mais à l'exclusion de ceux qui sont spécialisés en confection et repris dans la rubrique suivante.
(b) La majorité des firmes recensées sont des magasins à succursales.
(c) D'après la Banque Nationale de Belgique.

Ce stockage n'a toutefois pas pris les mêmes proportions que lors des événements de Corée, en 1950; dès décembre, les achats supplémentaires de denrées alimentaires ont quasiment cessé.

Ventes à la consommation

(1936/1938 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Parmi le reste, on peut surtout relever l'expansion considérable du groupe « appareils ménagers et d'électricité » dans les grands magasins. Le progrès paraît en rapport avec la politique dite du « prix social » qui a été adoptée par les grands fabricants et qui consiste à réduire au maximum les marges de distribution et les prix au détail. Cette politique présente l'avantage d'assainir le marché en excluant la possibilité de rabais anormaux constituant une discrimination parmi les acheteurs : elle généralise le respect du prix affiché.

En matière de chaussures et de pantoufles, les ventes sont en progression dans tous les modes de distribution.

§ 3. — CRÉDIT A LA CONSOMMATION

En matière de ventes à tempérament, le nombre des crédits accordés au cours de l'année, en hausse de 6,4 %, passe de 913 222 en 1955 à 971 613, alors que leur valeur globale, en hausse de 5,6 % (1), s'accroît de 7 248 millions de francs à 7 658 millions de francs. La valeur moyenne des prêts distribués en 1956 est donc inférieure à celle de 1955. Cette évolution est due essentiellement à la forte augmentation du nombre de petits contrats pour la vente de textiles et d'articles ménagers, alors que le nombre de contrats d'un montant plus élevé pour la vente de matériel agricole ou de véhicules automobiles est en légère régression.

Par catégories de marchandises vendues, la valeur des crédits accordés augmente d'une année à l'autre de 12,6 % pour le matériel et les tracteurs agricoles, de 11,2 % pour les articles ménagers et à usage personnel, de 9,6 % pour les textiles, fourrures et vêtements. Le taux d'augmentation est, par contre, inférieur au taux d'augmentation moyen pour les voitures automobiles, les camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd et l'équipement professionnel. La valeur des crédits accordés diminue par rapport à 1955 de près de 4 % pour les motocyclettes, scooters, vélomoteurs, bicyclettes, et de près de 10 % pour les livres.

Le nombre de crédits augmente plus que leur valeur uniquement pour les motocyclettes, scooters, vélomoteurs et bicyclettes. Au contraire, la valeur moyenne des prêts s'accroît fortement pour le matériel et les tracteurs agricoles : le nombre des crédits accordés en 1956 n'atteint que 95,6 % de celui de 1955, alors que leur valeur passe à 112,6 %. La régression du nombre de contrats se situe essentiellement au premier semestre pour le matériel agricole, tandis que pour les motocyclettes, scooters, vélomoteurs et bicyclettes il est enregistré moins de contrats au second semestre de 1956 qu'au second semestre de 1955.

Si tous les systèmes de financement ont participé à l'augmentation des crédits consentis en 1956, leur part relative varie quelque peu. La part des banques diminue de 48 % à 47 %, en relation sans doute avec la régression du pourcentage des prêts pour tous genres de camions, automobiles et matériel agricole qui recule de 51,1 % en 1955 à 50,4 %; la part des organismes de financement ou des particuliers passe de 34 % à 35 %, en relation avec le développement des ventes d'articles ménagers qui a été supérieur à la régression des ventes de motocyclettes, scooters, vélomoteurs et bicyclettes. Le financement direct par les vendeurs conserve la même importance relative qu'en 1955.

La partie du prix payée au comptant est passée de 28,1 % au second semestre 1955 à 26,9 % au second semestre 1956. Cette diminution affecte toutes les catégories de marchandises, à l'exception des livres, où les acomptes sont passés de 8,9 % à 11,7 %. Ils restent au niveau le plus élevé pour les automobiles, soit 36,2 %, contre 37,2 % en 1955.

(1) L'appréciation de ce pourcentage doit tenir compte de la hausse des prix.

Ventes à tempérament

Nombre de contrats et crédits accordés par nature des marchandises

NATURE DES MARCHANDISES	Nombre de contrats			Crédits accordés					
				En millions de francs			%		
	1954 2e semestre	1955 2e semestre	1956 2e semestre	1954 2e semestre	1955 2e semestre	1956 2e semestre	1954 2e semestre	1955 2e semestre	1956 2e semestre
Camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd	5 706	5 342	5 341	530,5	511,2	518,5	16,1	14,1	13 7
Matériel agricole et tracteurs agricoles.	1 612	1 859	1 879	77,8	91,2	108,5	2,4	2,5	2,8
Autos pour le transport de personnes, excepté autobus	25 589	27 786	26 338	1 054,3	1 182,1	1 167,9	31,9	32,6	30,8
Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	16 846	19 873	19 156	166,2	211,8	185,4	5,0	5,9	4,9
Textiles, fourrures, vêtements	217 362	225 923	260 848	245,0	255,0	295,4	7,4	7,0	7,8
Livres	15 953	12 080	10 023	22,5	19,0	16,2	0,7	0,5	0,4
Equipement professionnel autre que les articles repris aux rubriques antérieures (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	8 060	9 393	8 220	274,9	306,7	325,9	8,3	8,5	8,6
Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	172 257	182 814	199 590	931,5	1 048,5	1 173,7	28,2	28,9	31,0
Total ...	**463 385**	**485 070**	**531 395**	**3 302,7**	**3 625,5**	**3 791,5**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique

Ventes à tempérament

Crédits annuels accordés

SYSTEME DE FINANCEMENT	1955			1956		
	Nombre	Montant		Nombre	Montant	
		Millions de francs	%		Millions de francs	%
Financement direct par les vendeurs	552 714	1 305,6	18	594 071	1 409,7	18
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques	99 158	3 490,7	48	93 664	3 586,1	47
— d'organismes de financement ou de particuliers	261 350	2 451,9	34	283 878	2 662,1	35
Total ...	**913 222**	**7 248,2**	**100**	**971 613**	**7 657,9**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

De la répartition du nombre de contrats consentis au second semestre, il apparaît que l'importance relative des crédits portant sur 3 à 12 mois a diminué (1). Le délai accordé aux acheteurs pour se libérer de leurs obligations a donc été allongé. Ceci a surtout été sensible pour les camions et pour le matériel et les tracteurs agricoles.

Les contrats et les crédits en cours au 31 décembre s'élèvent respectivement à 848 457 unités et 6,0 milliards de francs en 1954, 918 198 unités et près de 7 milliards de francs en 1955 et 1 005 568 unités et 7,7 milliards de francs en 1956.

Les retards de paiement de trois termes échus et plus, au cours de l'année, sont en régression pour chacun des deux semestres. Le nombre de débiteurs défaillants diminue d'une année à l'autre de 6 631 unités pour les opérations financées par les vendeurs, de 608 unités pour les contrats consentis par les banques, mais il augmente de 2 575 unités pour les crédits obtenus avec l'intervention d'organismes de financement. Au total, alors qu'en 1955, 64,4 % des débiteurs défaillants concernaient les ventes à tempérament financées directement par les vendeurs, 5 % avec intervention des banques et 30,7 % avec financement par un organisme spécialisé ou des particuliers, en 1956 ces pourcentages sont respectivement de

(1) Sauf pour les automobiles (non compris les autobus).

Ventes à tempérament

Retards de paiement de trois termes échus et plus

SYSTEME DE FINANCEMENT	Nombre de contrats en cours au 30 juin		Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du 2e semestre			
			1955		1956	
	1955	1956	Nombre	%	Nombre	%
Financement direct par les vendeurs	396 387	393 560	23 844	67	19 045	59
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques	146 524	153 992	1 575	4	1 243	4
— d'organismes de financement ou de particuliers	309 636	367 175	10 487	29	11 921	37
Total ...	**852 547**	**914 727**	**35 906**	**100**	**32 209**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

58,7 %, de 4,3 % et de 37,1 %. La proportion des débiteurs défaillants reste peu importante pour les banques.

SIXIÈME PARTIE

Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

SECTION I.
CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Continuant le mouvement d'expansion commencé en 1953, le commerce extérieur de l'U.E.B.L. a atteint en 1956 de nouveaux records. La demande étrangère a ainsi permis l'utilisation maximum des capacités de production et semble avoir été particulièrement adaptée à la structure économique de l'U.E.B.L.; en effet, elle fut surtout stimulée par la hausse de la consommation privée et le « boom » des investissements industriels. Les industries sidérurgiques et textiles en ont largement profité, de telle sorte que les exportations totales ont augmenté de 13,6 %, alors que les exportations mondiales augmentaient seulement de 11 %. A cela il faut ajouter que la Belgique a connu une stabilité de prix à l'exportation plus grande que chez certains concurrents, ce qui a pu améliorer sa position compétitive sur les marchés internationaux. Toutefois, les exportations de fabrications métalliques ont haussé de 8 % seulement alors que les importations se sont accrues de 22 %.

En atteignant le niveau de 158 milliards, les exportations belges ont dépassé de 19 % celles de 1951, année record du cycle précédent. Cette augmentation, qui se répartit à peu près par moitié en prix et en volume, a surtout été vive pendant les six premiers mois de l'année, puis a fléchi en raison des tensions de la haute conjoncture et de la situation politique internationale. Mais les mêmes circonstances ont provoqué un fort accroissement des importations : en effet, l'expansion conjoncturelle de la demande interne, la vague d'achats spéculatifs lors des événements de Suez et la reconstitution des stocks qui les a suivis, le recours aux charbons américains et la substitution aux produits pétroliers du Moyen-Orient des produits pétroliers plus coûteux en provenance des Etats-Unis ont

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en millions de francs) (a)	Coefficient de couverture (pourcentage)(a)
	Importations	Exportations	Importations (a) (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)		
1936/1938 Moyenne mensuelle.	**2 868**	**1 912**	**2 019**	**1 859**	**— 160**	**92,1**
1950 Moyenne mensuelle.	**2 484**	**1 365**	**8 153**	**6 902**	**—1 251**	**84,7**
1951 Moyenne mensuelle.	**3 195**	**1 690**	**10 626**	**11 056**	**+ 430**	**104,0**
1952 Moyenne mensuelle.	**3 240**	**1 695**	**10 252**	**10 213**	**— 39**	**99,6**
1953 Moyenne mensuelle.	**3 297**	**2 055**	**10 094**	**9 414**	**— 680**	**93,3**
1954 Moyenne mensuelle.	**3 686**	**2 118**	**10 624**	**9 598**	**—1 026**	**90,3**
1955 Moyenne mensuelle.	**4 115**	**2 547**	**11 846**	**11 580**	**— 266**	**97,8**
1956 Moyenne mensuelle.	**4 572**	**2 549**	**13 635**	**13 177**	**— 458**	**96,6**
1955 Janvier	3 545	2 536	11 131	11 009	— 122	98,9
Février	3 417	2 238	10 881	10 685	— 196	98,2
Mars	3 832	2 619	12 678	12 121	— 557	95,6
Avril	3 877	2 351	11 134	11 084	— 50	99,6
Mai	4 167	2 177	11 732	10 175	—1 557	86,7
Juin	4 256	2 821	11 074	11 977	+ 903	108,2
Juillet	4 092	2 288	11 533	9 454	—2 079	82,0
Août	4 396	2 477	11 252	10 319	— 933	91,7
Septembre	4 441	2 709	11 790	11 714	— 76	99,4
Octobre	4 567	2 853	13 054	13 539	+ 485	103,7
Novembre	4 325	2 322	12 315	11 813	— 502	95,9
Décembre	4 281	3 088	13 233	14 424	+1 191	109,0
Total (b) ...	**49 396**	**30 570**	**142 202**	**138 961**	**—3 241**	**97,7**
1956 Janvier	4 016	2 582	12 347	13 075	+ 728	105,9
Février	3 290	1 872	11 675	11 725	+ 50	100,4
Mars	4 417	2 186	13 937	13 330	— 607	95,7
Avril	4 479	2 725	13 241	13 593	+ 352	102,7
Mai	4 530	2 911	13 699	14 175	+ 476	103,5
Juin	4 665	2 941	13 687	13 873	+ 186	101,4
Juillet	4 783	2 545	13 156	12 148	—1.008	92,3
Août	4 978	2 689	13 213	12 131	—1.082	91,8
Septembre	4 585	2 609	12 956	12 991	+ 35	100,3
Octobre	5 276	2 508	15 174	14 234	— 940	93,8
Novembre	4 804	2 550	14 411	12 846	—1 565	89,1
Décembre	4 808	2 388	15 580	13 430	—2 150	86,2
Total (b) ...	**54 859**	**30 584**	**163 624**	**158 124**	**—5 500**	**96,6**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Subventions à l'importation non comprises.
(b) Les totaux annuels comprennent des rectifications qui ne sont pas reprises dans les chiffres mensuels, lesquels doivent être considérés comme provisoires. En outre, les totaux annuels et les moyennes mensuelles correspondantes ne comprennent pas toutes les rectifications qui sont ultérieurement apportées aux chiffres provisoires de chaque année.

porté les importations pour l'année 1956 à 164 milliards, soit une hausse en valeur de 15 % par rapport à 1955 et de 28 % par rapport à 1951.

Cette évolution divergente des importations et des exportations en fin d'année a détérioré la balance commerciale; tandis qu'au premier semestre, elle accusait un boni mensuel moyen de 187 millions, le déficit du second semestre s'est élevé en moyenne à 1 118 millions.

SECTION II. — POLITIQUE COMMERCIALE

L'expansion commerciale s'est poursuivie en 1956 sans que l'U.E.B.L. ait dû apporter des modifications importantes à sa politique commerciale. Celle-ci, comme auparavant, ne s'est pas départie de la tradition de libre-échange qui est essentiellement dictée par la dépendance de l'U.E.B.L. à l'égard des marchés extérieurs.

Sur le terrain international, la Belgique a contribué comme par le passé à la réalisation des objectifs du G.A.T.T. et de l'O.E.C.E. tandis qu'elle a déployé de louables efforts en vue de faire aboutir la création d'un marché commun groupant les pays membres de la C.E.C.A. Afin de soutenir la politique de présence belge, le Gouvernement a organisé des missions ou des conférences officielles en vue de développer les relations avec l'Amérique du Nord, de réaliser un programme d'expansion au Moyen-Orient et de promouvoir les relations entre l'Est et l'Ouest.

Dans le cadre de Benelux, l'unification de la politique commerciale, dont les bases furent fixées par le Protocole du 9 décembre 1953, a donné lieu à des accords communs avec le Royaume-Uni, le Portugal et le Danemark. De même, l'entité Benelux a décidé d'adopter, à partir de 1957, pour certains produits sensibles, une attitude restrictive commune à l'importation en provenance des pays membres de l'O.E.C.E., du G.A.T.T. ou de la zone dollar. L'instauration des mesures communes se fera, soit progressivement au fur et à mesure de la conclusion d'accords commerciaux communs, soit par contingents globaux instaurés de manière autonome.

Sur le terrain des accords commerciaux et de paiements, les négociations avec les partenaires ont abouti à la reconduction, l'élargissement ou la signature de nombreuses conventions, tendant à améliorer les possibilités d'exportation. Dans la mesure du possible, on s'est efforcé d'inclure dans les contingents plus de produits manufacturés et de produits horticoles.

Avec le Chili, le Brésil, la Yougoslavie, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Norvège, la Suède et la Finlande, les accords antérieurs ont été prorogés.

Un arrangement a été paraphé le 6 janvier avec le *Royaume-Uni* prévoyant un élargissement contingentaire pour plusieurs produits, notamment les bulbes à fleurs, les fusils de chasse, les appareils stéréoscopiques,

le chocolat et la confiserie. En fin d'année, des négociations ont été menées à bonne fin par les pays de Benelux permettant en 1957 l'exportation de produits contingentés pour une valeur supplémentaire de 392 000 livres par rapport à 1956.

Un nouveau régime pour le commerce extérieur avec la *Turquie* a été mis en vigueur à partir du 11 février; les licences belges d'exportation ne sont délivrées que s'il y a ouverture d'un crédit irrévocable et provisionné pour toutes les opérations portant sur des biens de consommation. Toutes les difficultés n'ont pas été éliminées et un profond déséquilibre des échanges commerciaux subsiste avec ce pays. Aussi, recherche-t-on les moyens permettant de favoriser l'importation de produits turcs, notamment par la centralisation de toutes les opérations commerciales avec ce pays.

L'accord commercial et de paiement avec l'*Autriche*, signé le 22 février et prorogé le 12 décembre, comporte des augmentations d'exportations de l'ordre de 70 millions de francs, intéressant les produits textiles, chimiques, pharmaceutiques et les produits de verre.

Avec la *Tchécoslovaquie*, l'accord paraphé le 27 mars prévoit des échanges de 625 millions de francs dans chaque sens. Parmi les nouveaux produits retenus, il convient de citer le coton et le zinc.

Les échanges commerciaux avec l'*Allemagne Orientale* ont été organisés sur base d'un troisième arrangement privé signé entre la Fédération des Industries belges et la « Deutsche Innen- und Aussenhandel Kompensation ». Cet arrangement, qui expire le 31 décembre, porte sur des échanges de 565 millions de francs dans chaque sens, soit un accroissement de 18 %.

Un nouvel accord commercial, valable pour un an à partir du 1er avril, a été signé avec la *France* le 6 juin. Cet accord s'applique à la Métropole, au Maroc, à la Tunisie, à l'Algérie et aux territoires d'outre-mer et comporte quelques améliorations de contingents visant les produits agricoles, textiles et chimiques, la céramique et les fabrications métalliques.

Le 20 juin a été signé avec la *République Fédérale Allemande* un protocole additionnel à l'accord commercial du 9 septembre 1955. Les contingents de divers produits ont pu être élargis.

L'U.E.B.L. a signé le 10 juillet un accord avec l'*Indonésie* prévoyant l'exportation, après transformation, pour une valeur de 150 millions de francs, de coton fourni par les Etats-Unis. Comme en fin d'année, les industriels n'avaient utilisé qu'environ 10 % de ce montant, le solde a dû être abandonné.

Un troisième protocole additionnel à l'accord commercial du 18 février 1948, valable jusqu'au 1er janvier 1957, a été signé avec l'*U.R.S.S.* le 2 août. En vertu de cette convention, l'U.E.B.L. peut notamment exporter vers l'U.R.S.S. des produits sidérurgiques (90 000 t), des fils de rayonne (1 500 t), de la fibranne (1 000t) et des biens d'équipement pour 125 mil-

lions de francs. Comme expéditions soviétiques vers l'U.E.B.L., le protocole prévoit des bois (302 000 m³), de la fonte (150 000 t), des huiles minérales (150 000 t) et de l'anthracite (60 000 t).

Un nouvel accord commercial avec l'*Espagne* a été signé le 7 août. Il est valable pour un an à partir du 1er août 1956 et renouvelable par tacite reconduction. Le Protocole annexé à l'accord prévoit notamment des contingents à l'exportation vers l'Espagne, se chiffrant au total de 95 millions de francs belges.

Un accord commercial entre Benelux et le *Portugal*, paraphé le 18 décembre 1956, a prévu des contingents communs à l'importation au Portugal pour une valeur de 125 millions de francs et dans les provinces portugaises d'outre-mer pour une valeur de 72 millions. Les anciens engagements de fournitures ont été reconduits.

Alors que, depuis 1949, il n'existait plus d'arrangement commercial entre le *Danemark* et l'U.E.B.L., un accord négocié en commun par les pays de Benelux a pu être signé le 28 décembre. Il vise en ordre principal à rendre possible le maintien des échanges soumis à un contingentement; des concessions ont été accordées par Benelux en ce qui concerne le poisson et le beurre.

Les pourparlers entrepris avec l'*Argentine* ont abouti à la signature d'un accord multilatéral de paiement entre l'Argentine et divers pays d'Europe Occidentale (dit Club de Paris). Cet accord est entré en application à titre transitoire le 1er juillet. Des négociations bilatérales ont abouti le 24 décembre au paraphe d'un accord bilatéral qui coule en forme juridique le régime institué par le « Club de Paris ». Jusqu'à ce jour, et en attendant la signature proprement dite des accords bilatéraux conclus entre l'Argentine et tout membre du « Club de Paris », le régime des paiements reste celui adopté à titre transitoire qui remplace l'Accord belgo-argentin de 1955.

La *réglementation du commerce extérieur* n'a pas subi de modification sensible au cours de l'année. Poursuivant sa politique de liberté des échanges, facilitée d'ailleurs par l'évolution conjoncturelle favorable, la Belgique a pu persévérer dans ses efforts de libération. Dans le domaine des produits agricoles, la situation n'a guère changé, abstraction faite des dérogations accordées au calendrier agricole. Au début de l'année, en raison des conditions climatiques rigoureuses, il a fallu interdire, temporairement, l'exportation de pommes de terre en vue de pourvoir aux besoins du marché intérieur.

Dans le domaine des produits industriels, un certain nombre de restrictions quantitatives ont été intégralement levées. Il en est ainsi des fines à coke en provenance de la zone dollar, de l'anthracite de l'U.R.S.S., des articles de gobeleterie et de cristallerie originaires des pays ne faisant pas partie de l'O.E.C.E. et de la zone dollar. En raison de l'appartenance de la Tchécoslovaquie au G.A.T.T., les restrictions d'importation en vigueur pour certains produits ont été abolies (colorants, cuirs à semelles, phos-

phate trisodique, etc.). Parmi les mesures restrictives nouvelles qui ont été prises, il convient de citer à l'importation : la diminution du contingent d'engrais azotés en provenance des pays autres que le Chili, le contingentement de l'acide acétique de l'Allemagne Orientale, le contingentement de la laine de verre de la Tchécoslovaquie, des machines à coudre et des tissus de rayonne en provenance du Japon et le rétablissement, envers les pays de l'Est, du contingentement du carbure de calcium. A l'exportation, la seule mesure intervenue consiste dans le contrôle renforcé des envois de déchets désétamés vers les pays non membres de la C.E.C.A. et l'interdiction d'exporter vers ces pays certains produits usagés.

L'assujettissement des importations et des exportations à l'octroi de licences n'a pas suivi le même mouvement qu'en 1955. Fin décembre 1956, 74 % des importations et 35 % des exportations étaient placés sous le régime de la déclaration-licence, contre respectivement 75,1 % et 37,1 % un an auparavant. La légère diminution résulte, pour les importations, des mesures prises dans le cadre de Benelux et, pour les exportations, de la remise sous licence temporaire, en décembre, dans le but d'assurer l'approvisionnement du pays, d'un certain nombre de produits, surtout alimentaires.

L'intervention de l'*Office National du Ducroire* dans l'assurance des risques afférents au commerce d'exportation a fléchi en 1956; le volume des opérations assurées a atteint 3 166 millions de francs contre 4 031 millions de francs en 1955, bien que le volume des affaires ayant fait l'objet d'une décision favorable au cours de 1956 ait atteint 13 milliards de francs. Les engagements correspondants assumés par l'Office se sont élevés à 2 198 millions de francs contre 2 951 millions de francs en 1955.

L'analyse des opérations par branche d'industrie fait ressortir qu'en 1956 les constructions métalliques interviennent pour 25,6 %, le matériel de transport pour 20,8 %, les produits chimiques pour 15,7 %, l'industrie métallurgique pour 13,4 % et les produits textiles pour 9 %. Les opérations assurées se rapportent à raison de 51,5 % à des exportations vers les pays européens contre 66 % en 1955 et 79 % en 1954.

Alors que les exportations, en valeur globale, ont augmenté de 11 % d'une année à l'autre, on constate que le volume des opérations assurées par l'Office a baissé de 21 %. Cette situation doit être mise en relation avec la haute conjoncture qui stimule la conclusion d'affaires à court terme, ne comportant pas ou guère de risques et pouvant, dans de nombreux cas, être réalisées sans qu'il soit nécessaire de faire appel à l'Office.

La politique même de l'Office en matière d'assurance a subi une modification visant à rendre possible l'assurance combinée des risques politiques et commerciaux afférents à un même marché auprès d'un seul organisme et à promouvoir l'assurance globale d'un ensemble d'affaires. Aussi, en vertu de dispositions arrêtées de commun accord entre l'Office et la Compagnie belge d'Assurance-Crédit, cette dernière assure, pour les marchés conclus avec les pays de l'Europe Occidentale, à côté du risque

commercial, le risque politique pour compte de l'Office. Pour les affaires réalisées dans des pays extraeuropéens, l'Office assure dorénavant tant le risque commercial que le risque politique. De plus, pour les affaires courantes comportant six mois de crédit au maximum, l'assurance de ces risques est accordée dans le cadre d'une police globale, couvrant en principe tout ou une partie importante du chiffre d'affaires de l'exportateur à des conditions nettement plus avantageuses qu'auparavant.

Le *Fonds du Commerce extérieur*, institué par la loi du 24 mars 1954 (1) à l'effet de soutenir les efforts d'expansion commerciale tant au Congo belge qu'à l'étranger, a poursuivi son activité au cours de l'année 1956. Les requêtes auxquelles il fut accédé visaient surtout l'organisation de missions d'étude et de voyages de prospection, ainsi que la mise en place de bureaux collectifs de prospection et de vente à l'étranger. Par ailleurs, un programme général ayant pour but l'octroi de bourses de stage et d'études en Belgique à des sujets étrangers a été élaboré et a reçu un commencement d'exécution. Il a été décidé aussi d'accorder une subvention à différentes Chambres de Commerce belges à l'étranger.

Les interventions du Fonds ont atteint en 1956 un montant de 19,5 millions de francs dont 6,9 millions de francs de subsides et 12,6 millions de francs de prêts. Les engagements effectifs du Fonds se montent au total à 35 millions de francs, soit 70 % de la dotation initiale de 50 millions de francs.

Section III. — Évolution générale du commerce spécial

Par rapport à l'année 1955, les indices du volume des importations et des exportations se sont élevés respectivement à 111 et 107. De 1954 à 1955, au contraire, le volume des exportations avait augmenté plus que celui des importations.

Il est important de noter que la hausse la plus forte, soit 25 %, a été enregistrée par les importations de biens d'équipement : ceci reflète l'ampleur des investissements effectués en 1956. Les importations de matières premières et auxiliaires ont augmenté de 11 %, soit à un rythme analogue à celui de l'année précédente. Il en va de même pour les biens de consommation non durables tandis que les importations de biens de consommation durables ont moins augmenté en 1956 (15 % contre 23 % en 1955).

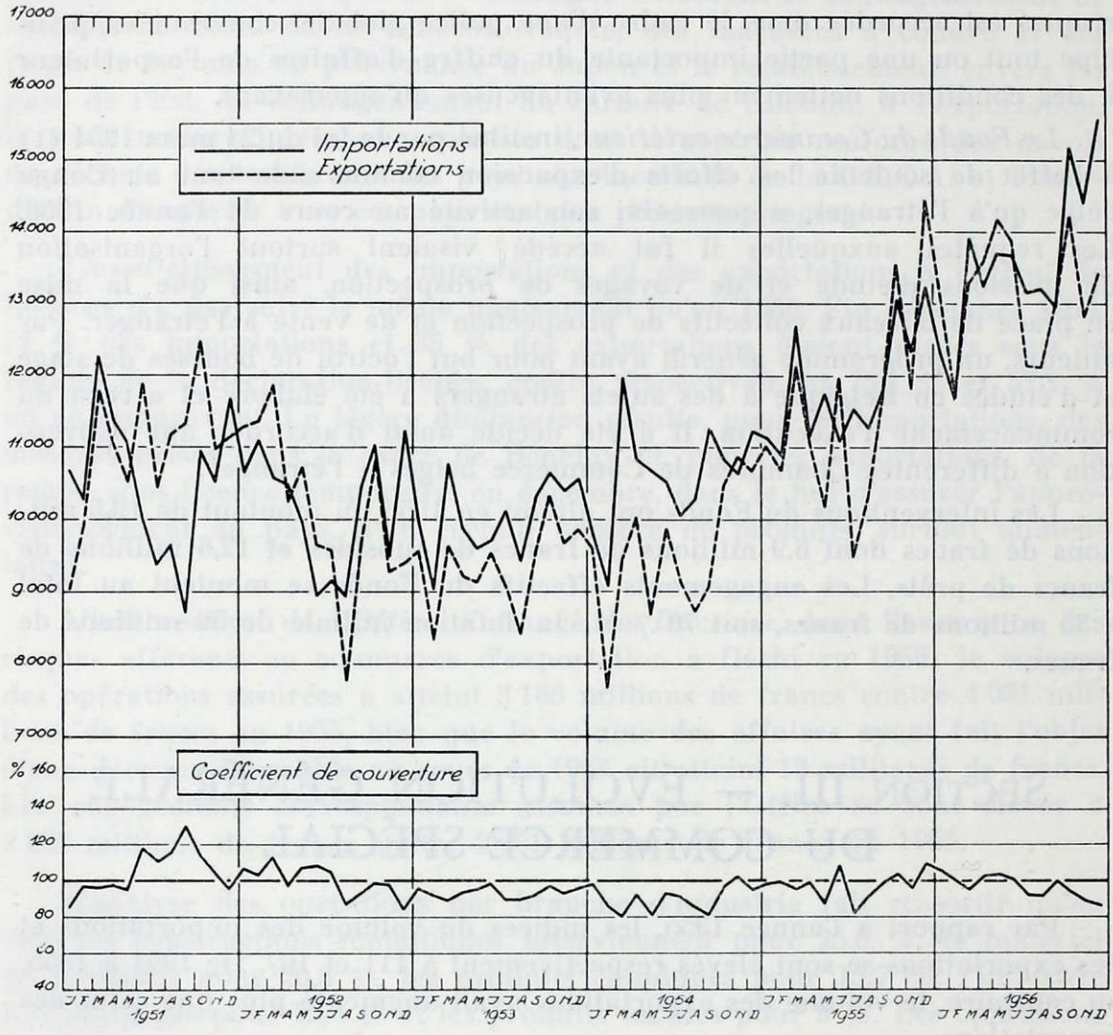
Le volume des exportations semble avoir augmenté, d'une année à l'autre, dans la même proportion que la production. Le mouvement a intéressé surtout les biens de consommation durables et non durables qui augmentent respectivement de 16 et de 19 %; le centre de l'expansion semble donc s'être porté sur cette catégorie de produits et, principalement, ceux de l'industrie textile. Les exportations de matières premières et auxi-

(1) *Moniteur belge* du 25 mars 1954.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

(en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

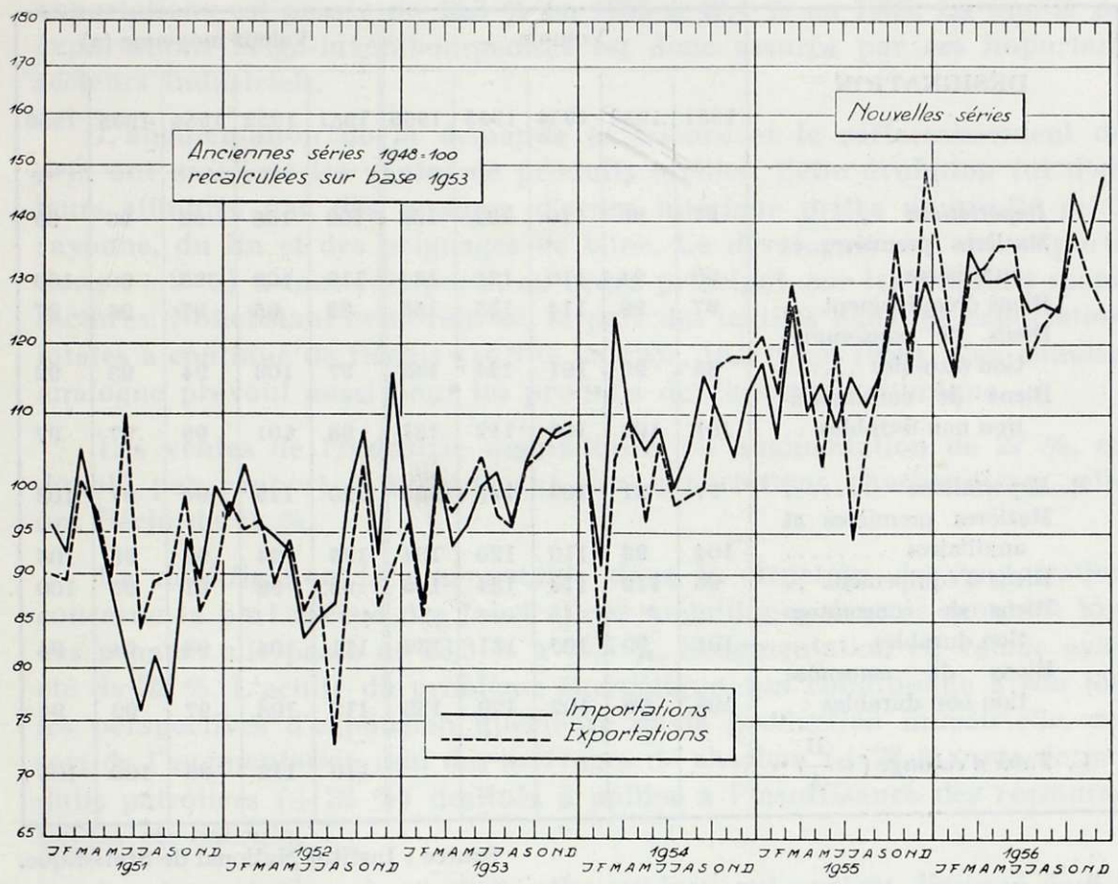
liaires n'ont plus augmenté que de 6 % contre 15 % en 1955. L'exportation des biens d'équipement a progressé de 9 %.

A la quasi-stabilité des prix à l'importation en 1955, a succédé en 1956 une légère hausse de l'ordre de 3 % qui a affecté principalement les matières premières et auxiliaires et, à un degré moindre, les biens d'équipement. Le prix des biens de consommation durables a légèrement baissé; celui des biens de consommation non durables est resté au même niveau. Si on examine l'évolution mensuelle, on constate que l'influence de la crise du Moyen-Orient a été très limitée : elle a surtout affecté les biens d'équipement et les biens de consommation non durables tandis que les matières premières et les biens de consommation durables n'ont même pas atteint en décembre certains niveaux mensuels antérieurs.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Indices de volume

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

La valeur unitaire moyenne des exportations a poursuivi à un rythme plus rapide la hausse entamée depuis l'automne 1954 (6 % en 1956 contre 3 % en 1955). L'influence prépondérante dans ce mouvement a été exercé par les matières premières et auxiliaires et les biens d'équipement dont les prix ont augmenté respectivement de 7 % et 5 %. Les prix des biens de consommation durables sont restés en moyenne au même niveau qu'en 1955, la hausse survenue depuis septembre ayant compensé la baisse antérieure; ceux des biens de consommation non durables se sont accrus de 2 %, mettant ainsi un terme au fléchissement continu enregistré depuis 1952.

Bien qu'il reste nettement en dessous des niveaux atteints en 1951 et 1952, l'indice des termes d'échange s'est établi à 104, soit une progression de 4 % par rapport à l'année précédente, résultant d'une hausse de la valeur moyenne plus forte à l'exportation qu'à l'importation. C'est au cours du deuxième trimestre que l'indice est arrivé à un maximum; la légère baisse survenue ensuite fut la conséquence d'une hausse des prix à l'importation, ce qui a contribué à la réapparition d'un déficit de la balance commerciale.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation

(1953 = 100)

DÉSIGNATION	Volume					Valeur moyenne (a)				
	1951	1952	1954	1955	1956	1951	1952	1954	1955	1956
A. *Importations*	97	96	110	122	136	109	106	96	96	99
Matières premières et auxiliaires	99	94	110	121	134	116	109	95	98	100
Biens d'équipement ..	97	98	114	125	156	82	95	97	96	97
Biens de consommation durables	85	98	101	124	143	97	103	94	93	92
Biens de consommation non durables ..	101	103	103	112	121	98	101	99	97	97
B. *Exportations*	97	91	109	127	136	120	119	94	97	103
Matières premières et auxiliaires	104	92	110	126	134	125	124	93	98	105
Biens d'équipement ..	96	112	118	134	146	92	98	91	95	100
Biens de consommation durables	101	90	105	131	152	111	104	98	94	94
Biens de consomation non durables ..	103	79	102	129	153	112	105	97	92	94
C. *Taux d'échange* ($=\frac{B}{A}$)						110	112	98	100	104

Source : Institut National de Statistique.

(a) Depuis l'année 1952, la composition de l'échantillon servant au calcul des indices a été modifiée.

SECTION IV.
STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'évolution du commerce extérieur en 1956 est restée dans la ligne des tendances qui se manifestent depuis quelques années. Comme en 1955, l'essor des exportations fut largement tributaire de la sidérurgie dont les ventes ont augmenté de 21 %, au profit exclusif des produits mi-finis. Contrairement à la sidérurgie, les industries de transformation des métaux n'ont pas augmenté leur part relative dans le total des exportations de l'U.E.B.L. Dans ce secteur, la progression en valeur s'est élevée à 8 %, partiellement en raison de la hausse des prix; les progrès les plus importants ont intéressé les machines et appareils électriques (+ 14 %) et davantage encore le matériel de transport (+ 21 %) à cause de l'augmentation des exportations de véhicules automobiles (+ 50 %). Une diminution fort sensible a affecté la branche des armes et munitions (— 36 %); sous ce rapport, il importe de noter l'interdiction, par arrêté royal, d'exporter des

armes vers les pays du Moyen-Orient pendant les deux derniers mois de l'année.

La part des métaux et des fabrications métalliques dans le total des exportations est passée de 48,3 % en 1955 à 49,4 % en 1956. La moitié des exportations belgo-luxembourgeoises est donc assurée par ces importants secteurs industriels.

L'augmentation de la demande extérieure et le raffermissement des prix ont amélioré les ventes de produits textiles. Cette évolution fut d'ailleurs stimulée par des mesures d'ordre intérieur prises au profit de la rayonne, du lin et des peignages de laine. Le développement des exportations (+ 9 %) a toutefois porté, en ordre principal, sur les produits manufacturés. Nonobstant cette reprise, la part des textiles dans les exportations totales a continué de fléchir (16,9 % en 1955, 16,2 % en 1956). Une situation analogue prévaut aussi pour les produits de l'industrie chimique.

Les ventes de l'industrie diamantaire, en augmentation de 27 %, ont doublé par rapport à 1951. Quant aux exportations charbonnières, elles ont fléchi de 11 %.

La modification la plus notable dans la structure des importations concerne la part accrue des fabrications métalliques dans le montant total des achats : elle passe de 18,3 % à 19,5 %, l'augmentation en valeur ayant été de 22 %. L'acuité du problème énergétique, qui conditionne à son tour les perspectives d'expansion ultérieure de la production industrielle, ressort de l'augmentation tant des arrivages de charbon (+ 28 %) que de produits pétroliers (+ 24 %) destinés à pallier à l'insuffisance des ressources belges en énergie.

Les importations de produits alimentaires, qui avaient diminué de 6 % en 1955, ont progressé de 13 %, traduisant en majeure partie les besoins en céréales d'outre-mer résultant de la mauvaise récolte indigène.

L'analyse de la balance commerciale d'après les sections de la Classification Type du Commerce International et celles du Tarif douanier montre que l'accroissement des importations nettes de combustibles et de matières brutes textiles et minérales a été approximativement compensé par l'accroissement du solde exportateur des produits manufacturés correspondants, c'est-à-dire en ordre principal ceux qui sont répertoriés aux divisions 65, 67 et 68 de la Classification C.T.C.I. Dans la mesure où l'on peut admettre que cet équilibre est la manifestation d'une liaison fonctionnelle normale, en ce sens que les importations de matières ont leur raison d'être dans l'anticipation des exportations, l'élargissement du solde négatif de la balance commerciale trouverait, en 1956, son origine spécifique dans les importations accrues de machines causées par le « boom » des investissements.

En 1956, le commerce de transit, en faveur duquel l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a encore assoupli sa réglementation, a atteint 6 976 millions de francs à l'achat et 8 661 millions de francs à la vente (surtout céréales, laines, crin, poils et produits sidérurgiques), contre respecti-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportation par secteur industriel

(classification C. T. C. I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en millards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956
A. *Sidérurgie*	**33,0**	**35,7**	**24,9**	**24,0**	**32,7**	**39,6**	**24,9**	**29,2**	**22,0**	**21,0**	**23,5**	**25,0**
1. Formes primaires	2,3	3,1	1,6	1,5	2,0	2,0	1,7	2,5	1,4	1,3	1,4	1,2
2. Produits mi-finis	30,8	32,6	23,3	22,5	30,7	37,6	23,2	26,7	20,6	19,6	22,1	23,8
B. *Fabrications métalliques*	**16,7**	**19,2**	**18,4**	**18,1**	**22,0**	**23,8**	**12,6**	**15,7**	**16,3**	**15,7**	**15,8**	**15,1**
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs	3,9	3,7	3,1	3,6	4,2	4,3	2,9	3,1	2,7	3,1	3,1	2,7
2. Machines (sauf électriques)	4,2	4,6	4,4	4,3	5,1	5,9	3,2	3,7	3,9	3,8	3,6	3,7
dont : machines pour le travail des métaux	(0,6)	(0,8)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,5)	(0,7)	(0,6)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
machines textiles	(0,9)	(0,6)	(0,5)	(0,6)	(0,7)	(0,8)	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
3. Machines et appareils électriques	3,4	3,7	3,3	3,2	4,3	4,9	2,6	3,0	2,9	2,8	3,1	3,1
4. Matériel de transport	3,9	5,3	5,0	5,5	6,1	7,4	2,9	4,4	4,4	4,7	4,4	4,7
dont : matériel ferroviaire	(0,9)	(1,6)	(1,9)	(1,9)	(1,3)	(1,4)	(0,7)	(1,3)	(1,6)	(1,7)	(1,0)	(0,8)
véhicules à moteur	(1,3)	(1,5)	(1,4)	(1,6)	(2,4)	(3,6)	(1,0)	(1,3)	(1,2)	(1,4)	(1,8)	(2,3)
bateaux et navires	(1,2)	(1,8)	(1,5)	(1,5)	(2,0)	(2,0)	(0,9)	(1,5)	(1,3)	(1,3)	(1,5)	(1,2)
5. Armes et munitions	1,3	1,9	2,7	1,6	2,2	1,4	1,0	1,5	2,4	1,3	1,6	0,9
C. *Métaux non ferreux*	**11,9**	**12,5**	**10,0**	**10,4**	**12,5**	**14,7**	**9,0**	**10,2**	**8,9**	**9,1**	**9,0**	**9,3**
1. Non travaillés	9,0	10,1	8,4	8,3	9,7	11,4	6,8	8,3	7,5	7,2	6,9	7,2
2. Travaillés	2,9	2,3	1,6	2,1	2,8	3,3	2,2	1,9	1,4	1,8	2,0	2,1
D. *Industrie textile*	**30,4**	**19,4**	**21,8**	**22,7**	**23,5**	**25,6**	**22,9**	**15,8**	**19,3**	**19,7**	**16,9**	**16,2**
1. Fibres	10,3	5,8	7,1	6,8	7,1	7,3	7,8	4,7	6,3	5,9	5,1	4,6
2. Fils	7,2	4,7	5,1	5,3	5,3	5,5	5,4	3,8	4,5	4,6	3,8	3,5
3. Tissus et cordages	11,5	7,9	8,4	9,2	9,5	10,5	8,6	6,5	7,4	8,0	6,8	6,7
4. Autres produits finis	1,4	1,0	1,2	1,3	1,6	2,3	1,1	0,8	1,0	1,1	1,2	1,4

1. Produits inorganiques	1,6	1,4	1,1	1,5	1,7	1,8	1,2	1,2	1,0	1,3	1,2	1,2
2. Produits organiques	1,1	0,8	0,6	0,8	0,7	0,8	0,8	0,6	0,6	0,7	0,5	0,5
3. Teintures, tannants et colorants	1,1	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,8	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2
4. Produits pharmaceutiques	0,3	0,3	0,5	0,5	0,6	0,8	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5
5. Engrais manufacturés	4,7	4,0	4,2	4,1	4,6	5,1	3,6	3,2	3,7	3,6	3,3	3,2
6. Divers	1,5	1,2	1,1	1,3	1,4	1,5	1,2	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9
F. *Produits alimentaires, boissons, tabacs*	**6,6**	**4,2**	**5,2**	**4,7**	**5,2**	**6,5**	**4,9**	**3,4**	**4,6**	**3,9**	**3,8**	**4,1**
dont : sucre et sucreries	(1,7)	(0,8)	(1,4)	(0,7)	(0,8)	(1,0)	(1,3)	(0,7)	(1,3)	(0,6)	(0,6)	(0,6)
viandes fraîches ou préparées	(0,9)	(0,6)	(0,5)	(0,6)	(0,5)	(0,6)	(0,7)	(0,5)	(0,4)	(0,5)	(0,3)	(0,3)
produits laitiers	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,4)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	(0,3)
G. *Industrie diamantaire*	**3,4**	**2,9**	**3,5**	**4,2**	**5,6**	**7,1**	**2,6**	**2,3**	**3,1**	**3,7**	**4,0**	**4,5**
H. *Charbonnages et cokeries*	**2,5**	**3,9**	**4,2**	**4,9**	**6,3**	**5,6**	**1,9**	**3,2**	**3,7**	**4,3**	**4,5**	**3,6**
I. *Industrie du pétrole*	**1,2**	**3,1**	**3,0**	**2,4**	**3,0**	**3,9**	**0,9**	**2,5**	**2,7**	**2,1**	**2,2**	**2,5**
J. *Industries diverses*	**9,7**	**7,3**	**7,1**	**7,5**	**9,6**	**10,7**	**7,3**	**5,9**	**6,3**	**6,5**	**6,9**	**6,7**
1. Matériaux de construction	1,4	1,5	1,8	1,7	1,9	1,9	1,1	1,2	1,6	1,4	1,4	1,2
dont : ciment	(1,2)	(0,9)	(1,1)	(1,0)	(1,1)	(1,0)	(0,9)	—	(1,0)	(0,9)	(0,8)	(0,7)
2. Industrie verrière	2,3	1,6	2,2	2,5	3,4	3,9	1,7	1,3	2,0	2,2	2,5	2,5
dont : verre plat	(1,7)	(1,2)	(1,8)	(1,9)	(2,7)	(3,0)	(1,3)	—	(1,6)	(1,7)	(1,9)	(1,9)
3. Papier et ouvrages	1,8	0,9	0,9	1,1	1,3	1,5	1,4	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
4. Caoutchouc et ouvrages	1,0	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0	0,8	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
5. Bois et ouvrages	0,7	0,5	0,5	0,6	0,9	1,1	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7
6. Huiles et graisses	2,2	2,0	1,0	0,8	1,1	1,1	1,7	1,6	0,9	0,7	0,8	0,7
7. Chaussures	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total (A à J)	**125,8**	**116,3**	**106,1**	**107,7**	**129,8**	**147,8**	**94,8**	**94,9**	**93,9**	**93,5**	**93,4**	**93,5**
K. *Autres secteurs*	**6,9**	**6,2**	**6,9**	**7,5**	**9,2**	**10,3**	**5,2**	**5,1**	**6,1**	**6,5**	**6,6**	**6,5**
Total général	**132,7**	**122,5**	**113,0**	**115,2**	**139,0**	**158,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importation par secteur industriel

(classification C. T. C. I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1951	1952	1953	1954	1955	1956
A. *Sidérurgie*	**2,4**	**3,4**	**3,0**	**3,1**	**4,3**	**5,2**	**1,9**	**2,8**	**2,5**	**2,4**	**3,0**	**3,2**
1. Formes primaires	1,2	2,1	1,6	1,2	2,0	2,5	1,0	1,7	1,3	0,9	1,4	1,5
2. Produits mi-finis	1,2	1,4	1,5	1,9	2,3	2,8	0,9	1,1	1,2	1,5	1,6	1,7
B. *Fabrications métalliques*	**17,8**	**21,3**	**22,5**	**23,2**	**26,1**	**31,9**	**14,0**	**17,4**	**18,5**	**18,2**	**18,3**	**19,5**
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	3,1	1,6	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9
2. Machines (sauf électriques)	7,5	9,0	9,6	10,0	11,1	13,6	5,9	7,3	7,9	7,9	7,8	8,3
dont : machines pour le travail des métaux	(0,5)	(0,7)	(0,8)	(0,6)	(0,8)	(1,2)	(0,4)	(0,6)	(0,6)	(0,5)	(0,6)	(0,7)
machines textiles	(1,0)	(1,0)	(0,9)	(0,9)	(1,1)	(1,3)	(0,7)	(0,8)	(0,8)	(0,7)	(0,8)	(0,8)
3. Machines et appareils électriques	2,7	3,1	3,3	3,7	4,3	5,2	2,1	2,6	2,7	2,9	3,0	3,2
4. Matériel de transport	5,5	6,5	6,5	6,8	7,6	9,7	4,3	5,3	5,4	5,3	5,3	5,9
dont : matériel ferroviaire	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
véhicules à moteur	(4,3)	(5,4)	(5,1)	(5,4)	(6,1)	(6,9)	(3,4)	(4,4)	(4,2)	(4,3)	(4,3)	(4,2)
bateaux et navires	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(0,4)	(0,6)	(0,7)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	(0,3)	(0,4)	(0,5)
5. Armes et munitions	0,1	0,4	0,6	0,3	0,4	0,2	0,1	0,3	0,5	0,2	0,3	0,2
C. *Métaux non ferreux*	**5,7**	**7,3**	**6,8**	**7,5**	**9,4**	**11,2**	**4,5**	**5,9**	**5,6**	**5,9**	**6,6**	**6,8**
1. Non travaillés	5,3	6,9	6,4	7,1	8,9	10,6	4,2	5,6	5,3	5,6	6,3	6,4
2. Travaillés	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
D. *Industrie textile*	**23,9**	**16,8**	**19,4**	**19,2**	**19,7**	**20,9**	**18,8**	**13,6**	**16,0**	**15,1**	**13,9**	**12,8**
1. Fibres	17,7	11,6	13,7	13,4	13,1	14,1	13,9	9,4	11,4	10,5	9,3	8,6
2. Fils	1,9	1,0	1,3	1,4	1,6	1,5	1,5	0,8	1,0	1,1	1,1	0,9
3. Tissus et cordages	3,1	2,9	3,1	3,2	3,7	4,0	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,4
4. Autres produits finis	1,2	1,3	1,3	1,2	1,3	1,4	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9	0,8

E. *Industrie chimique*	**6,1**	**5,3**	**5,5**	**6,0**	**7,7**	**8,8**	**4,8**	**4,3**	**4,5**	**4,7**	**5,5**	**5,4**
1. Produits inorganiques	0,9	0,7	0,8	1,1	1,3	1,5	0,7	0,6	0,6	0,9	0,9	0,9
2. Produits organiques	0,9	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2	0,7	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7
3. Teintures, tannants et colorants	1,0	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
4. Produits pharmaceutiques	0,7	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8
5. Engrais manufacturés	1,1	1,1	1,4	1,0	1,1	1,5	0,9	0,9	1,1	0,8	0,8	0,9
6. Divers	1,5	1,3	0,9	1,1	2,3	2,5	1,2	1,1	0,8	0,9	1,6	1,5
F. *Produits alimentaires, boissons, tabacs*	**23,4**	**23,7**	**21,7**	**22,6**	**21,2**	**24,0**	**18,3**	**19,3**	**18,0**	**17,8**	**14,9**	**14,6**
dont : sucre et sucreries	(0,5)	(0,7)	(0,7)	(0,5)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,6)	(0,6)	(0,4)	(0,3)	(0,3)
viandes fraîches ou préparées	(0,9)	(0,7)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,8)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,5)	(0,4)	(0,5)
produits laitiers	(3,2)	(3,9)	(2,8)	(2,2)	(2,3)	(2,1)	(2,5)	(3,2)	(2,3)	(1,7)	(1,6)	(1,3)
G. *Industrie diamantaire*	**3,3**	**2,8**	**3,3**	**3,5**	**5,0**	**6,1**	**2,6**	**2,3**	**2,8**	**2,8**	**3,5**	**3,7**
H. *Charbonnages et cokeries*	**4,3**	**3,9**	**4,1**	**5,3**	**5,7**	**7,3**	**3,4**	**3,2**	**3,4**	**4,1**	**4,0**	**4,5**
I. *Industrie du pétrole*	**5,0**	**4,4**	**3,6**	**3,3**	**3,8**	**4,7**	**3,9**	**3,5**	**3,0**	**2,6**	**2,7**	**2,9**
J. *Industries diverses*	**12,3**	**9,3**	**8,6**	**9,9**	**12,6**	**12,2**	**9,6**	**7,6**	**7,1**	**7,7**	**8,9**	**7,5**
1. Matériaux de construction	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Industrie verrière	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
3. Papier et ouvrages	3,8	2,7	2,6	3,2	3,7	4,0	3,0	2,2	2,1	2,5	2,6	2,4
4. Caoutchouc et ouvrages	2,0	1,3	1,2	1,3	1,9	1,9	1,6	1,1	1,0	1,0	1,3	1,2
5. Bois et ouvrages	3,2	3,0	2,5	3,0	4,0	3,6	2,5	2,4	2,1	2,4	2,9	2,2
6. Huiles et graisses	2,4	1,5	1,4	1,5	2,0	1,7	1,9	1,2	1,2	1,2	1,4	1,0
7. Chaussures	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Total (A à J)	**104,3**	**98,3**	**98,6**	**103,6**	**115,6**	**132,4**	**81,8**	**79,9**	**81,4**	**81,3**	**81,3**	**80,9**
K. *Autres secteurs*	**23,2**	**24,7**	**22,5**	**23,9**	**26,6**	**31,2**	**18,2**	**20,1**	**18,6**	**18,7**	**18,7**	**19,1**
Total général	**127,5**	**123,0**	**121,1**	**127,5**	**142,2**	**163,6**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Analyse de la balance commerciale suivant les sections du Tarif douanier

(en millions de francs)

SECTIONS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
I. Animaux vivants et produits du règne animal	— 3 866	— 4 654	— 3 439	— 2 715	— 2 979	— 2 631
II. Produits du règne végétal	— 14 149	— 13 513	— 11 363	— 12 769	— 10 526	— 13 085
III. Corps gras, graisses, huiles, etc.	— 65	+ 554	— 343	— 582	— 790	— 579
IV. Produits des industries alimentaires, boissons, tabacs, etc.	— 1 448	— 3 378	— 2 772	— 4 119	— 3 821	— 3 721
V. Produits minéraux	— 12 832	— 12 597	— 10 132	— 11 312	— 12 332	— 17 007
VI. Produits chimiques et pharmaceutiques	+ 4 182	+ 2 946	+ 2 630	+ 2 671	+ 2 412	+ 2 413
VII. Peaux, cuirs et pelleteries, etc.	— 869	— 722	— 646	— 760	— 674	— 764
VIII. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	— 1 008	— 667	— 570	— 576	— 1 003	— 834
IX. Bois, liège et ouvrages de ces matières	— 2 469	— 2 530	— 2 028	— 2 480	— 3 180	— 2 596
X. Papier et ses applications.....	— 2 250	— 1 992	— 1 982	— 2 269	— 2 607	— 2 456
XI. Matières textiles et ouvrages de ces matières	— 6 333	+ 2 611	+ 2 369	+ 3 414	+ 3 711	+ 4 548
XII. Chaussures, chapeaux, etc.	— 42	— 216	— 200	— 194	— 196	— 204
XIII. Ouvrages en pierres, céramiques, verre, etc.	+ 1 882	+ 1 054	+ 1 699	+ 1 942	+ 2 873	+ 3 345
XIV. Perles fines, pierres précieuses, etc.	— 550	— 226	— 256	+ 130	+ 67	+ 1 063
XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	+ 36 854	+ 38 031	+ 25 251	+ 24 788	+ 31 882	+ 36 600
XVI. Machines et appareils ; matériel électrique	— 2 559	— 3 755	— 5 077	— 6 055	— 5 786	— 7 870
XVII. Matériel de transport	— 1 842	— 1 453	— 1 903	— 1 679	— 1 989	— 2 907
XVIII. Instruments et appareils scientifiques, etc.	— 809	— 1 002	— 1 028	— 1 108	— 1 106	— 1 154
XIX. Armes et munitions	+ 1 193	+ 1 510	+ 2 055	+ 1 276	+ 1 873	+ 1 160
XX. Marchandises et produits divers non compris ailleurs	— 350	— 430	— 434	— 452	— 508	— 601
XXI. Objets d'art et de collection	— 8	— 29	— 37	— 23	— 34	— 26
XXII. Marchandises non relevées dans les sections précédentes	+ 38	+ 36	+ 48	+ 552	+ 1 468	+ 1 805
Balance générale ...	**— 5 366**	**— 411**	**— 8 162**	**— 12 319**	**— 3 241**	**— 5 501**

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Analyse de la balance commerciale

suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International

(en millions de francs)

SECTIONS ET DIVISIONS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
0. Produits alimentaires	— 15 187	— 17 708	— 14 771	— 16 007	— 14 080	— 15 467
1. Boissons et tabacs	— 1 597	— 1 796	— 1 815	— 1 940	— 1 894	— 1 983
2. Matières brutes non comestibles, carburants non compris.	— 24 909	— 22 592	— 18 987	— 19 678	— 22 258	— 25 662
dont : 26. Fibres textiles et déchets de fibres textiles....	(— 7 351)	(— 5 819)	(— 6 597)	(— 6 606)	(— 6 068)	(— 6 816)
28. Minerais métallifères et déchets de métaux...	(— 7 731)	(— 9 053)	(— 6 761)	(— 5 917)	(— 7 990)	(— 10 354)
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes.	— 6 770	— 4 539	— 4 212	— 5 455	— 5 148	— 8 544
4. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	— 196	— 530	+ 471	— 665	— 865	— 633
5. Produits chimiques	+ 4 145	+ 2 905	+ 1 955	+ 2 056	+ 1 626	+ 1 457
6. Articles manufacturés	+ 55 162	+ 50 049	+ 38 689	+ 38 293	+ 47 209	+ 54 487
61. Cuirs, articles manufacturés en cuir, non dénommés ailleurs et fourrures apprêtées	(— 131)	(— 207)	(— 143)	(— 203)	(— 191)	(— 181)
62. Caoutchouc manufacturé, non dénommé ailleurs	(+ 152)	(— 72)	(— 64)	(— 62)	(— 101)	(— 68)
63. Articles manufacturés en bois et en liège (à l'exception des meubles)	(— 358)	(— 344)	(— 311)	(— 335)	(— 346)	(— 276)
64. Papier, carton et articles manufacturés en papier, carton ou pâte de bois	(— 361)	(— 711)	(— 876)	(— 1 097)	(— 1 322)	(— 1 239)
65. Filés, tissus, articles textiles façonnés et produits connexes (autres que les vêtements et les chaussures)	(+ 13 631)	(+ 8 692)	(+ 9 189)	(+ 9 949)	(+ 9 480)	(+ 10 547)
66. Articles minéraux non métalliques, manufacturés, non dénommés ailleurs	(+ 3 162)	(+ 2 098)	(+ 2 939)	(+ 3 139)	(+ 4 191)	(+ 4 517)
67. Argent, platine, pierres précieuses et bijoux..	(+ 21)	(+ 234)	(+ 129)	(+ 618)	(+ 552)	(+ 1 006)
68. Métaux communs	(+ 36 025)	(+ 37 455)	(+ 25 104)	(+ 23 810)	(+ 31 499)	(+ 37 856)
69. Articles manufacturés en métal	(+ 3 020)	(+ 2 904)	(+ 2 721)	(+ 2 475)	(+ 3 448)	(+ 2 325)
7. Machines et matériel de transport	— 4 179	— 5 018	— 6 763	— 7 574	— 7 533	— 10 382
71. Machines, à l'exception des machines électriques	(— 3 282)	(— 4 429)	(— 5 213)	(— 5 723)	(— 6 029)	(— 7 737)
72. Machines électriques et appareils accessoires .	(+ 683)	(+ 549)	(+ 46)	(— 556)	(— 32)	(— 284)
73. Matériel de transport	(— 1 580)	(— 1 138)	(— 1 596)	(— 1 295)	(— 1 471)	(— 2 367)
8. Articles manufacturés divers	— 516	— 1 581	— 1 360	— 1 065	— 856	— 233
9. Marchandises diverses non dénommées ailleurs	— 798	— 723	— 427	— 284	+ 557	+ 1 459
Balance générale ...	**+ 5 155**	**— 473**	**— 8 162**	**— 12 319**	**— 3 241**	**— 5 501**

Source : Institut National de Statistique.

vement 6 548 et 7 428 millions de francs en 1955; les affaires traitées en monnaie U.E.P. ou en francs belges par comptes U.E.P. représentent 70 % du total des achats et 60 % des ventes.

Les opérations de troc ont continué à fléchir. Elles ont représenté 155 millions de francs à l'importation et 185 millions à l'exportation, contre 241 et 261 millions de francs en 1955 (1). La compensation privée reste interdite avec les pays de l'U.E.P., sauf pour des échanges occasionnels. Aussi, la majeure partie des opérations concernent-elles les relations avec les pays de l'Est; néanmoins, elles sont en forte régression avec l'Allemagne Orientale par suite de l'arrangement commercial intervenu qui tend à promouvoir les échanges normaux.

SECTION V. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE SPÉCIAL

§ 1. — PAYS DE PROVENANCE

La répartition géographique des importations montre que l'Allemagne Occidentale devient plus nettement encore le premier fournisseur de l'U.E.B.L.; la part de ce pays dans le total des importations est en effet passée de 10,3 % en 1951 à 13,9 % en 1955 et à 14,9 % en 1956.

L'accroissement des importations en provenance de la République Fédérale Allemande apparaît dans tous les secteurs, à l'exception des produits de l'industrie alimentaire et des armes et munitions. La progression est surtout vive pour les machines et le matériel électrique qui, en passant de 5 167 à 6 975 millions de francs, accusent une plus-value de 35 %, pour les métaux communs où l'accroissement a été de 975 millions et pour le matériel de transport, où il a été de 656 millions en raison surtout de l'importation accrue de voitures automobiles. Il est assez significatif d'observer que les métaux représentent près de 58 % des achats belgo-luxembourgeois en Allemagne Occidentale. Parmi les autres secteurs en expansion, il convient de noter les produits chimiques (+ 333 millions), les produits minéraux (+ 289 millions) et, pour une moindre valeur, les produits textiles, les animaux vivants et les produits du règne végétal.

Les Pays-Bas, tout en occupant toujours la deuxième place, voient leur part diminuer de 13,7 % en 1953 à 13,2 % en 1955 et à 13,1 % en 1956. La progression des importations en provenance des Pays-Bas a été en effet de 1,5 % inférieure à la progression totale des importations belgo-luxem-

(1) Les montants relatifs à l'année 1955 ne correspondent pas à ceux reproduits dans *L'économie belge en 1955*, op. cit., p. 364. Ces montants étaient provisoires, un certain nombre de transactions admises étaient encore en voie d'exécution au moment de l'établissement des statistiques.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1936/ 1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1936/ 1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1. Allemagne Occidentale	..	13,1	13,3	14,9	17,4	19,7	24,3	..	10,3	10,8	12,3	13,6	13,9	14,9
2. Pays-Bas	2,1	11,2	16,2	16,6	17,1	18,8	21,4	8,6	8,8	13,2	13,7	13,4	13,2	13,1
3. Etats-Unis	2,1	20,6	18,1	12,4	13,1	15,7	20,4	8,7	16,1	14,7	10,3	10,3	11,0	12,5
4. France (b)	3,2	13,1	12,5	13,4	15,3	17,7	19,5	13,3	10,3	10,1	11,1	12,0	12,4	11,9
5. Royaume-Uni	2,0	10,6	10,1	11,0	10,7	12,1	13,2	8,4	8,3	8,1	9,0	8,4	8,5	8,1
6. Congo Belge (c)	1,9	10,1	9,8	9,1	9,9	11,7	12,1	—	7,9	8,0	7,5	7,7	8,2	7,4
7. Suède	0,4	3,8	3,9	3,9	3,8	4,5	4,9	1,8	3,0	3,2	3,2	3,0	3,2	3,0
8. Australie	0,8	4,5	2,8	3,6	3,1	3,3	3,4	3,5	3,5	2,3	3,0	2,4	2,3	2,1
9. Suisse	0,3	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9	3,3	1,1	2,6	2,6	2,5	2,3	2,0	2,0
10. Italie	0,2	1,9	1,7	1,8	1,9	2,2	2,4	0,7	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4
11. Canada	0,6	4,1	4,4	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	3,2	3,6	2,4	1,9	1,7	1,4
12. Union Sud-Africaine	0,2	1,2	0,9	0,8	1,5	1,6	2,0	0,7	0,9	0,7	0,7	1,2	1,1	1,2
13. U. R. S. S.	0,7	0,9	0,6	0,8	1,4	1,5	1,8	3,0	0,7	0,5	0,7	1,1	1,0	1,1
14. Finlande	0,3	1,3	1,0	0,8	1,1	1,5	1,7	1,1	1,0	0,8	0,7	0,8	1,1	1,0
15. Argentine	1,3	1,4	1,1	2,4	2,9	1,2	1,7	5,4	1,1	0,9	2,0	2,3	0,9	1,0
16. Brésil	0,3	1,9	1,5	1,5	1,2	1,1	1,5	1,4	1,5	1,3	1,2	1,0	0,8	0,9
17. Irak	0,1	0,5	0,9	1,1	1,0	1,6	1,5	0,2	0,4	0,7	0,9	0,8	1,2	0,9
18. Koweit	—	0,5	2,1	2,0	1,9	1,4	1,3	—	0,4	1,7	1,7	1,5	1,0	0,8
19. Norvège	0,2	1,1	1,4	1,1	1,1	1,0	1,3	1,0	0,9	1,1	0,9	0,8	0,7	0,8
20. Iran	0,1	0,8	0,1	0,1	0,1	0,5	1,2	0,3	0,6	0,1	—	—	0,3	0,7
21. Pakistan	..	1,1	0,7	0,9	0,9	1,1	1,0	..	0,9	0,6	0,7	0,7	0,8	0,6
Autres pays (d)	..	20,5	16,9	16,9	19,9	18,8	21,5	..	16,1	13,7	14,0	15,7	13,3	13,1
Total ...	**24,2**	**127,5**	**123,1**	**121,1**	**127,5**	**142,2**	**163,6**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(a) Classés d'après le montant des importations en 1956.
(b) Y compris la Sarre depuis 1952.
(c) Y compris le Ruanda et l'Urundi.
(d) Pour les années 1951 à 1955, chiffres rectifiés.

Source : Institut National de Statistique.

bourgeoises. Les augmentations les plus notables s'observent dans les produits minéraux (+ 720 millions) et notamment les produits dérivés du pétrole, dans les produits du règne végétal (+ 361 millions), les métaux communs (+ 300 millions), les machines et le matériel électrique (+ 265 millions), le matériel de transport (+ 225 millions), les produits textiles (+ 228 millions), les corps gras (+ 129 millions), les produits de l'industrie alimentaire (+ 124 millions) et les articles en caoutchouc (+ 108 millions). Les importations d'animaux vivants et produits du règne animal ont été ramenées de 2 498 à 2 251 millions de francs, à cause surtout du recul des achats de beurre néerlandais.

Les Etats-Unis ont occupé le troisième rang en lieu et place de la France, leurs ventes en U.E.B.L. ayant atteint plus de 20 milliards de francs, soit une avance de 30 % par rapport à 1955; celle-ci résulte, il est vrai, en partie de facteurs accidentels tels la mauvaise récolte, la crise charbonnière, le conflit de Suez avec ses conséquences sur l'approvisionnement en combustibles liquides et les achats importants de matériel de navigation aérienne. Par rapport à 1955, les produits du règne végétal ont augmenté de 1 335 millions, les produits minéraux de 1 466 millions, le matériel de transport de 621 millions, les machines et le matériel électrique de 469 millions de francs. Parmi les autres secteurs, on peut citer les métaux communs et les matières textiles qui progressent respectivement de 394 et 406 millions de francs; pour le dernier secteur, la disparition des fournitures argentines et brésiliennes de coton semble avoir influencé, en partie, la forte reprise des expéditions des Etats-Unis qui passent de 731 à 1 044 millions de francs.

Les importations en provenance de la France et du Royaume-Uni, tout en augmentant respectivement de 10 % et de 9 %, ont fléchi en importance relative; leur quote-part n'a plus représenté que 11,9 % et 8,1 % respectivement contre 12,4 % et 8,5 % en 1955. Les fournitures françaises de céréales se sont particulièrement accrues, soit de 72 à 533 millions de francs. Le Royaume-Uni a surtout développé ses ventes de produits sidérurgiques et de biens d'équipement.

Les importations du Congo Belge, après une vive reprise en 1955, n'ont plus augmenté que de 400 millions de francs. Il importe toutefois de signaler que l'or brut n'est plus comptabilisé dans les statistiques totales de cette année; les importations de ce produit ayant atteint 653 millions de francs, l'accroissement total atteint donc plus d'un milliard de francs contre 1 800 millions en 1955. La progression résulte des achats de cuivre qui passent de 6 826 millions de francs à 7 294 millions de francs.

Les relations avec les pays de l'Est ont connu une certaine progression : la plus appréciable concerne l'U.R.S.S. dont les fournitures à l'U.E.B.L. ont augmenté de 321 millions de francs.

Par ailleurs, d'autres pays ont aussi amélioré sensiblement leurs ventes à l'U.E.B.L.; tel est le cas du Libéria (700 millions de francs contre 62 millions en 1955), de l'Arabie Saoudite (994 millions de francs contre 346 mil-

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales importations en provenance des Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	1951	1952	1953	1954	1955	1956
II. *Produits du règne végétal*	**4 057**	**3 879**	**2 261**	**2 080**	**2 736**	**4 071**
dont : fruits comestibles	362	354	368	396	343	534
céréales	3 111	3 138	1 735	1 105	2 051	2 962
graines, etc.	—	319	103	488	281	494
III. *Corps gras*	**958**	**509**	**288**	**418**	**518**	**238**
IV. *Produits des industries alimentaires*	**1 225**	**877**	**794**	**965**	**1 000**	**932**
dont : cacao et ses préparations	178	113	52	145	21	3
préparations de légumes, etc.	148	168	142	182	216	238
tabacs	688	494	492	461	432	443
V. *Produits minéraux*	**2 598**	**1 895**	**1 356**	**1 029**	**1 579**	**3 045**
dont : sel, soufre, etc.	155	105	78	123	174	140
combustibles, etc.	2 296	1 657	1 167	827	1 269	2 727
VI. *Produits chimiques, etc.*	**1 360**	**1 097**	**942**	**1 176**	**1 271**	**1 402**
dont : produits chimiques proprement dits	572	463	356	463	557	630
produits pharmaceutiques	196	181	237	320	285	327
extraits tannants	260	146	179	236	268	284
savons, bougies, etc.	226	246	70	62	69	70
VII. *Peaux, cuirs, pelleteries, etc.*	**288**	**149**	**121**	**183**	**159**	**138**
VIII. *Caoutchouc et ouvrages*	**162**	**127**	**91**	**104**	**169**	**237**
IX. *Bois, liège et ouvrages*	**180**	**413**	**84**	**76**	**97**	**106**
dont : bois et ouvrages	137	390	83	72	94	104
X. *Papier et ses applications*	**218**	**223**	**108**	**170**	**219**	**201**
Matières premières	67	94	15	75	97	57
Cartons et papier, ouvrages	121	100	62	64	89	109
Livres	30	29	31	31	32	35
XI. *Matières textiles et ouvrages*	**3 021**	**2 825**	**1 171**	**1 353**	**1 015**	**1 421**
dont : soie artificielle, etc.	181	107	112	137	141	142
coton	2 569	2 630	924	1 086	731	1 044
bonneterie	50	10	12	9	13	19
vêtements, lingerie, etc.	113	33	49	54	41	63
XIV. *Pierres précieuses, etc.*	**309**	**200**	**209**	**114**	**302**	**419**
XV. *Métaux et ouvrages en métal*	**1 236**	**977**	**809**	**1 015**	**1 352**	**1 746**
dont : fer, acier, etc.	548	644	512	612	994	1 404
plomb	497	286	211	236	213	212
XVI. *Machines, matériel électrique*	**2 344**	**2 411**	**2 066**	**2 248**	**2 507**	**2 976**
Machines et appareils	1 794	1 890	1 556	1 720	1 861	2 255
Matériel électrique	550	521	510	528	646	721
XVII. *Matériel de transport*	**1 898**	**1 887**	**1 572**	**1 598**	**2 095**	**2 716**
dont : automobiles, cycles, etc.	1 767	1 789	1 273	1 476	1 660	1 521
aviation, navigation	104	94	287	101	410	1 169
XVIII. *Instruments et appareils scientifiques*	**184**	**187**	**195**	**217**	**236**	**256**
dont : appareils d'optique, etc.	129	129	116	116	120	135
Total	**20 038**	**17 656**	**12 067**	**12 746**	**15 255**	**19 904**
Autres postes	**437**	**414**	**371**	**383**	**418**	**525**
Total des importations	**20 475**	**18 070**	**12 438**	**13 129**	**15 673**	**20 429**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sections et chapitres du tarif douanier.

lions en 1955), de l'Iran (1 230 millions de francs contre 471 millions en 1955) et de la Chine populaire (251 millions de francs contre 96 millions en 1955). Contrastant avec la tendance générale, les importations en provenance de la Turquie, du Canada et de l'Union Indienne ont reculé.

L'examen des données statistiques illustre l'étroitesse relative de l'aire d'approvisionnement de l'U.E.B.L. Les six principaux fournisseurs interviennent à concurrence de 68 % dans les importations totales. Afin de développer les possibilités de débouchés principalement dans les pays neufs, il serait peut-être souhaitable de tendre vers une diversification plus poussée des sources d'importation.

§ 2. — PAYS DE DESTINATION

Comme en 1955, les Pays-Bas sont restés le plus important client de l'U.E.B.L. Leur part, qui représente plus du cinquième des exportations totales, a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente; l'accroissement des exportations a en effet été de 20,4 % contre 13,8 % pour les exportations totales de l'U.E.B.L. Le progrès le plus marqué intéresse les produits textiles dont les ventes passent de 6 406 millions de francs à 7 793 millions; la laine et la bonneterie ont largement profité de cette expansion. Les métaux communs, principalement ceux de la sidérurgie et le cuivre, ont avancé de 1 368 millions de francs, les livraisons de matériel de transport de 1 331 millions, surtout au bénéfice des véhicules automobiles, les machines et le matériel électrique de 694 millions. A l'exception des produits du règne végétal, des armes et munitions et du caoutchouc, qui reculent respectivement de 64, 77 et 55 millions de francs, les autres secteurs connaissent encore des plus-values, quoique certaines soient notablement inférieures à celles de 1955; il en est ainsi des produits minéraux dont la progression en 1955 s'élevait à 907 millions et qui n'atteint plus que 137 millions en 1956, résultat de la raréfaction des charbons sur le marché belge.

Dans le cadre de la libération progressive du commerce extérieur conformément aux décisions de l'O.E.C.E. et de sa politique d'importation visant à contenir les prix intérieurs, la France a augmenté ses achats de 21,5 % et est redevenue le deuxième client de l'U.E.B.L., se substituant ainsi à l'Allemagne Occidentale. A l'exception des armes et munitions, la progression affecte toutes les catégories de produits. Elle intéresse surtout les métaux communs (+ 933 millions), les produits du règne végétal (+ 359 millions), les produits textiles (+ 361 millions) et, à un degré moindre, le matériel de transport, le papier, les produits minéraux, les métaux précieux et les produits chimiques.

Un élément assez frappant dans l'évolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. est le repli des exportations vers l'Allemagne Occidentale. Si celui-ci est assez minime, il mérite néanmoins d'être suivi de près dans la mesure où il traduirait une détérioration de la capacité concurrentielle

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1936/1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1936/1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1. Pays-Bas	2,6	23,8	18,8	20,1	24,2	28,8	34,7	11,6	17,9	15,3	17,8	21,0	20,7	21,9
2. France (b)	3,7	12,1	9,1	9,1	11,1	13,9	16,9	16,8	9,2	7,4	8,0	9,6	10,8	10,7
3. Allemagne Occidentale	..	8,0	11,8	10,5	11,1	16,3	16,1	..	6,1	9,6	9,3	9,7	11,8	10,2
4. Etats-Unis	1,6	10,5	9,2	11,5	9,3	12,2	15,1	7,4	7,9	7,5	10,2	8,1	8,8	9,6
5. Royaume-Uni	3,1	13,3	13,6	8,8	7,3	8,9	10,1	13,9	10,0	11,1	7,8	6,3	6,4	6,4
6. Congo Belge (c)	0,3	5,4	7,2	6,6	6,3	6,6	7,1	—	4,1	5,9	5,8	5,5	4,8	4,5
7. Suède	0,6	5,3	4,9	3,9	4,2	4,8	4,8	2,6	4,0	4,0	3,5	3,6	3,5	3,0
8. Suisse	0,6	5,1	3,8	3,0	3,2	3,8	4,8	2,5	3,8	3,1	2,7	2,8	2,7	3,0
9. Italie	0,3	2,8	3,4	3,7	3,2	3,1	3,2	1,2	2,1	2,8	3,3	2,8	2,2	2,0
10. Danemark	0,1	2,3	2,4	2,5	2,7	2,9	2,7	0,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,1	1,7
11. Canada	0,2	1,8	1,6	1,5	1,2	1,4	2,5	1,0	1,4	1,3	1,4	1,0	1,0	1,6
12. Union Indienne	..	0,9	0,9	1,0	1,2	1,1	2,4	..	0,7	0,8	0,9	1,1	0,8	1,5
13. Norvège	0,3	2,4	2,6	2,0	1,8	2,4	2,2	1,3	1,8	2,1	1,8	1,6	1,7	1,4
14. U. R. S. S.	0,4	0,7	0,7	0,8	1,2	0,8	1,6	1,8	0,5	0,6	0,7	1,1	0,6	1,0
15. Espagne	0,2	0,8	0,9	0,7	0,7	1,0	1,5	1,1	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,9
16. Portugal	0,2	1,6	1,8	1,8	1,2	1,5	1,4	0,8	1,2	1,5	1,6	1,1	1,1	0,9
17. Union Sud-Africaine	0,3	1,8	1,0	1,3	1,2	1,4	1,4	1,1	1,4	0,8	1,2	1,1	1,0	0,8
18. Finlande	0,2	1,7	1,0	0,7	0,9	1,2	1,3	1,0	1,3	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8
19. Australie	0,1	2,8	1,1	0,6	1,1	1,3	1,1	0,5	2,1	0,9	0,6	0,6	1,0	0,7
20. Chine (République populaire)	0,3	0,5	—	0,1	—	0,4	1,1	1,3	0,4	—	—	—	0,3	0,7
21. Japon	0,2	1,4	0,4	0,9	0,7	0,8	1,0	0,9	1,1	0,3	0,8	0,6	0,5	0,7
Autres pays (d)	..	27,0	25,7	21,0	20,2	23,3	23,8	..	20,4	20,9	18,7	17,6	16,7	15,1
Total ...	**22,3**	**132,7**	**122,7**	**113,0**	**115,2**	**139,0**	**158,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Classés d'après le montant des exportations en 1956.
(b) Y compris la Sarre depuis 1952.
(c) Y compris le Ruanda et l'Urundi.
(d) Pour les années 1951 à 1955, chiffres rectifiés.

des industries belgo-luxembourgeoises sur ce marché. Le recul est dû en majeure partie aux produits industriels et, plus spécialement, aux métaux communs, qui ont baissé de 755 millions de francs contre une hausse de 2 864 millions de francs en 1955, ainsi qu'aux ventes de matériel de transport qui ont été ramenées de 662 à 166 millions de francs. Sans doute cela provient-il du fait que, pour certains produits de la métallurgie, l'U.E.B.L. remplit traditionnellement le rôle de fournisseur marginal du marché allemand; il peut donc paraître normal que cette part marginale soit soumise à des fluctuations. Parmi les autres marchandises en recul, on peut citer les corps gras (— 296 millions), les produits chimiques (— 118 millions) et les armes et munitions (— 62 millions). Par ailleurs, certains secteurs ont progressé : les produits textiles (+ 487 millions), les machines et le matériel électrique (+ 228 millions), les minéraux (+ 198 millions), les produits du règne végétal (+ 163 millions), les produits de l'industrie alimentaire (+ 158 millions).

L'essor des exportations vers les Etats-Unis s'est poursuivi en 1956 par une nouvelle progression de 23,7 %. L'U.E.B.L. figure au troisième rang des fournisseurs européens, après le Royaume-Uni et l'Allemagne mais avant la France et les Pays-Bas. Les métaux communs et les diamants, à eux seuls, représentent 64 % des envois totaux vers les Etats-Unis et ont progressé respectivement de 1 838 millions et de 559 millions de francs. Parmi les produits chimiques, qui accusent une plus-value de 116 millions de francs, il y a lieu de signaler les produits photographiques qui ont plus que quadruplé depuis 1951. Nonobstant les efforts déployés en faveur de la vente des produits textiles, ceux-ci n'augmentent que de 143 millions de francs. La progression du verre à vitre s'est maintenue.

La progression des ventes au Congo Belge s'est établie à 7,5 % seulement.

Comme autres pays européens, il y a lieu de mentionner l'Espagne et l'U.R.S.S. dont les importations en provenance de l'U.E.B.L. ont augmenté respectivement de 463 millions et de 740 millions de francs.

Les ventes au Canada sont passées de 1 466 millions à 2 545 millions de francs. Par contre, celles à destination de certains pays de l'Amérique latine dont l'Argentine (769 millions contre 1 163 millions) et le Brésil (709 millions contre 1 158 millions) ont été fortement réduites.

En relation avec le deuxième plan quinquennal de ce pays, les exportations vers l'Union Indienne ont plus que doublé; les expéditions de produits sidérurgiques notamment sont passées de 343 millions à 1 293 millions de francs et le matériel de transport de 190 millions à 294 millions de francs. La République populaire de Chine a plus que triplé ses achats (1 071 millions contre 351 millions).

Dans l'ensemble et comme de coutume, les exportations de l'U.E.B.L. sont largement tributaires des débouchés offerts par l'Europe et plus spécialement par les partenaires du futur marché commun; ceux-ci totalisent près de 45 % des exportations totales contre 37,6 % en 1936-1938.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales exportations vers les Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	1951	1952	1953	1954	1955	1956
V. *Produits minéraux*	**188**	**203**	**157**	**129**	**360**	**219**
dont : huiles de goudron, etc.	154	169	98	61	120	119
VI. *Produits chimiques, etc.*	**455**	**518**	**806**	**463**	**644**	**760**
dont : produits chimiques proprement dits	232	156	203	170	259	264
engrais	181	223	363	77	120	112
produits photographiques, etc.	77	88	165	152	209	324
VII. *Peaux, cuirs et pelleteries, etc.*	**92**	**79**	**109**	**89**	**114**	**130**
dont : pelleteries	70	72	93	72	96	107
XI. *Matières textiles et ouvrages*	**1 723**	**1 456**	**1 886**	**1 666**	**2 092**	**2 235**
dont : soie artificielle	123	162	278	197	352	219
laine, etc.	625	457	642	583	807	1 017
coton, etc.	141	191	272	195	188	189
lin, etc.	634	501	525	522	557	600
vêtements, linge, etc.	154	98	90	82	88	81
XIII. *Ouvrages en pierres, céramiques, verre, etc.*	**344**	**254**	**582**	**490**	**916**	**1 110**
dont : verre et ouvrages en verre	335	235	557	466	896	1 075
XIV. *Perles fines, pierres précieuses, etc.*	**1 750**	**1 268**	**1 459**	**2 251**	**3 301**	**3 860**
XV. *Métaux communs et ouvrages*	**4 735**	**4 484**	**5 583**	**3 357**	**3 966**	**5 804**
dont : fer, fonte, acier	3 405	2 709	3 736	1 952	2 149	3 898
étain	876	1 079	930	789	737	737
zinc	58	101	191	74	221	506
métaux rares	346	529	469	359	451	231
XVI. *Machines, matériel électrique*	**181**	**264**	**271**	**310**	**163**	**299**
Machines et appareils	112	200	233	261	114	242
Matériel électrique	69	64	38	49	49	57
XVII. *Matériel de transport*	**407**	**52**	**11**	**15**	**24**	**36**
XIX. *Armes et munitions*	**177**	**181**	**256**	**206**	**286**	**221**
Total ...	**10 052**	**8 759**	**11 120**	**8 976**	**11 866**	**14 674**
Autres postes	**447**	**454**	**424**	**299**	**317**	**416**
Total des exportations ...	**10 499**	**9 213**	**11 544**	**9 275**	**12 183**	**15 090**

(a) Sections et chapitres du Tarif douanier.

Source : Institut National de Statistique.

SECTION VI. — BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale de l'U.E.B.L., établie sur base des statistiques douanières, accuse en 1956 un déficit de 5 500 millions de francs, soit 3,4 % des importations, contre 3 241 millions de francs en 1955. Un déficit de cet ordre est traditionnel. Dans la mesure où le coefficient de couverture des

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1955 et 1956 (a)

(en millions de francs)

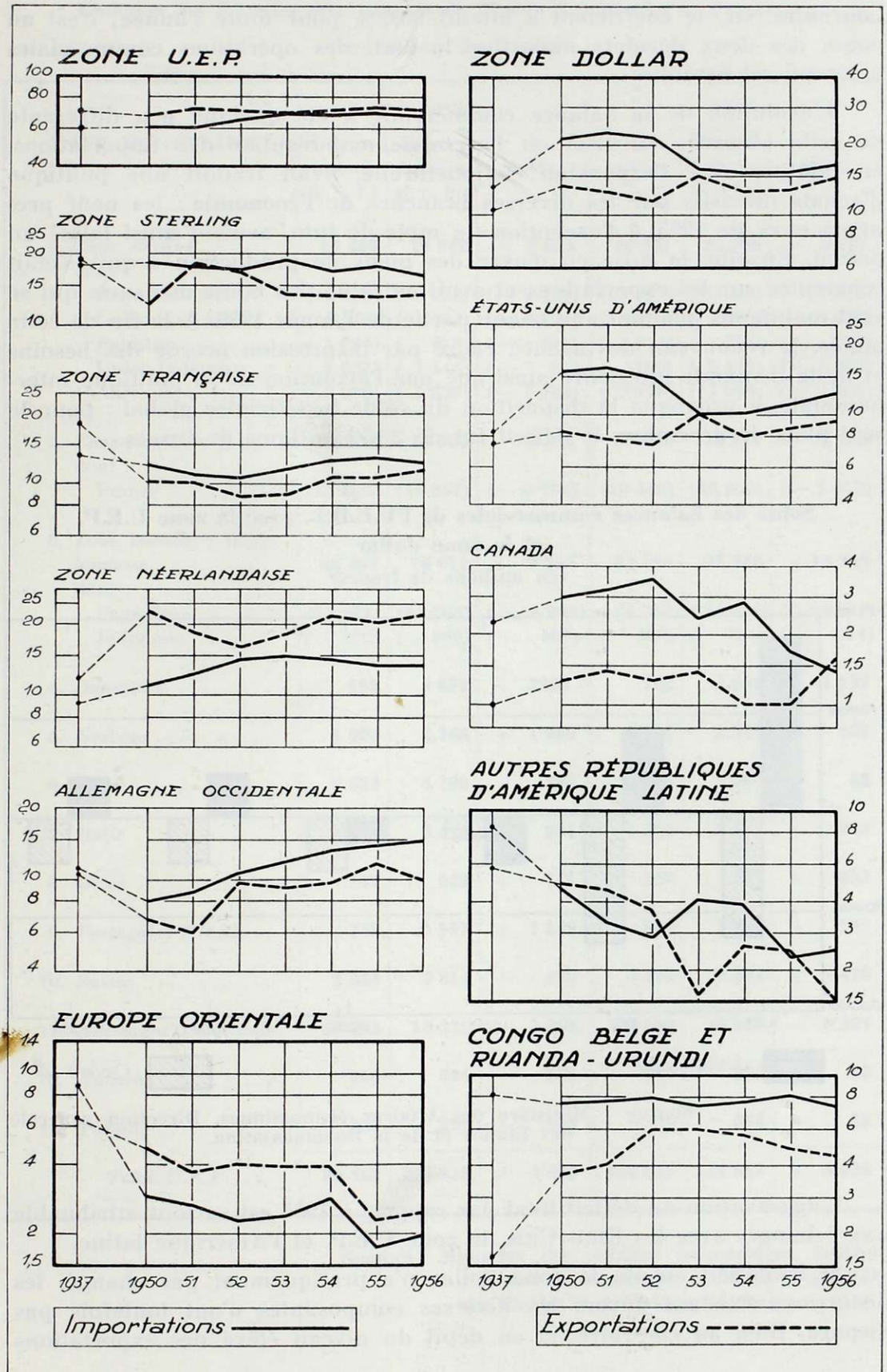
ZONE MONÉTAIRE	1955			1956		
	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde
I. *Zone dollar*	**22 374**	**17 848**	**— 4 526**	**27 645**	**23 101**	**— 4 544**
1. U.S.A.	15 673	12 183	— 3 490	20 429	15 090	— 5 339
2. Canada	2 486	1 446	— 1 040	2 303	2 545	+ 242
3. Républiques d'Amérique latine(b).	3 376	2 684	— 692	3 851	3 728	— 123
4. Autres pays (c)..	839	1 535	+ 696	1 062	1 738	+ 676
II. *Zone U.E.P.* (d)...	**96 482**	**100 915**	**+ 4 433**	**108 537**	**112 567**	**+ 4 030**
III. *Espagne et T.O.M.*	**925**	**1 130**	**+ 205**	**788**	**1 640**	**+ 852**
IV. *Europe orientale* (e) (h)	**4 276**	**4 901**	**+ 625**	**5 178**	**5 403**	**+ 225**
V. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	**11 677**	**6 614**	**— 5 063**	**12 131**	**7 067**	**— 5 064**
VI. *Autres Républiques d'Amérique latine* ..	**3 274**	**3 507**	**+ 233**	**4 115**	**2 414**	**— 1 701**
1. Argentine	1 220	1 163	— 57	1 686	769	— 917
2. Brésil	1 125	1 158	+ 33	1 508	709	— 799
3. Autres pays (f) ..	929	1 186	+ 257	922	936	+ 14
VII. *Zones diverses* (g) (h)	**3 194**	**4 046**	**+ 852**	**5 230**	**5 932**	**+ 702**
Total général...	**142 202**	**138 961**	**— 3 241**	**163 624**	**158 124**	**— 5 500**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1956.
(b) Exceptés les pays de la zone VI.
(c) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(d) Cf. pour le détail, les tableaux p. 385 et 386.
(e) Y compris la Tchécoslovaquie et l'Allemagne Orientale.
(f) Chili, Colombie, Uruguay.
(g) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.
(h) Chiffres rectifiés pour 1955.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations et exportations par zone monétaire
(en pourcentage du total)



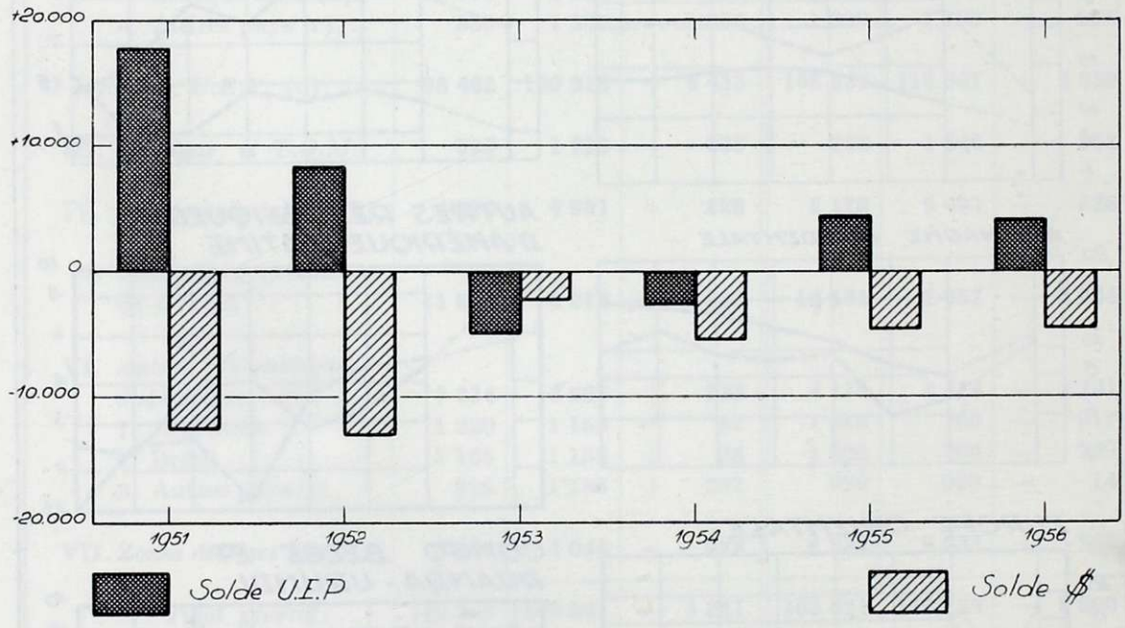
Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

importations par les exportations ne descend pas en dessous de 90 % environ, il assure en général l'équilibre des paiements au titre des transactions courantes. Or, le coefficient a atteint 96,6 % pour toute l'année; c'est au cours des deux derniers mois que le mali des opérations commerciales a rompu cet équilibre.

L'évolution de la balance commerciale a été quelque peu différente de celle observée en 1955 où l'accroissement régulier des importations, en relation avec l'expansion conjoncturelle, avait traduit une politique d'achats intensifs par les diverses branches de l'économie : les neuf premiers mois de 1955, à l'exception du mois de juin, avaient ainsi laissé un déficit. Ensuite, la mise en œuvre des biens de production acquis s'était répercutée sur les exportations et avait entraîné des bonis mensuels qui se sont maintenus pendant une bonne partie de l'année 1956. A la fin de cette année, le renouveau des achats, causé par la pression accrue des besoins et de la demande intérieure ainsi que par l'évolution de la politique internationale, a provoqué la disparition du solde bénéficiaire global : pour le seul mois de décembre, le déficit fut de 2 150 millions de francs.

Solde des balances commerciales de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. et la zone dollar

(en millions de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

L'aggravation du déficit total par rapport à 1955 est surtout attribuable aux échanges avec les Etats-Unis, la zone U.E.P. et l'Amérique latine.

Si le déficit envers la zone dollar n'a pratiquement pas changé, les distorsions existant envers les diverses composantes n'ont toutefois pas disparu. Bien au contraire, et en dépit du niveau élevé des exportations

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements

(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1955			1956		
	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde
1. *Zone sterling*	**25 465**	**18 542**	**— 6 923**	**26 921**	**21 385**	**— 5 536**
dont :						
Royaume-Uni ...	(12 059)	(8 928)	(— 3 131)	(13 227)	(10 090)	(— 3 137)
Union Sud-Afr. ..	(1 570)	(1 406)	(— 164)	(1 970)	(1 360)	(— 610)
Pakistan	(1 084)	(473)	(— 611)	(1 011)	(714)	(— 297)
Union Indienne ..	(1 237)	(1 146)	(— 91)	(786)	(2 449)	(+ 1 663)
Australie	(3 270)	(1 336)	(— 1 934)	(3 378)	(1 073)	(— 2 305)
2. *Zone monétaire franç.*	**18 632**	**15 063**	**— 3 547**	**20 446**	**18 217**	**— 2 229**
dont :						
France	(17 693)	(13 897)	(— 3 796)	(19 482)	(16 904)	(— 2 578)
3. *Zone monétaire néerlandaise*	**19 317**	**28 871**	**+ 9 554**	**22 199**	**35 548**	**+ 13 349**
dont :						
Pays-Bas	(18 811)	(28 766)	(+ 9 955)	(21 363)	(34 659)	(+13 296)
Indonésie	(402)	(969)	(+ 567)	(426)	(784)	(+ 358)
4. *Danemark*	**599**	**2 897**	**+ 2298**	**722**	**2 659**	**+ 1 937**
5. *Norvège*	**1 008**	**2 368**	**+ 1 360**	**1 264**	**2 246**	**+ 982**
6. *Suède*	**4 523**	**4 790**	**+ 267**	**4 872**	**4 804**	**— 68**
7. *Italie*	**2 188**	**3 073**	**+ 885**	**2 360**	**3 197**	**+ 837**
8. *Grèce*	**107**	**823**	**+ 716**	**120**	**777**	**+ 657**
9. *Portugal et T.O.M.* ..	**749**	**1 997**	**+ 1 248**	**996**	**1 786**	**+ 790**
10. *Suisse*	**2 851**	**3 814**	**+ 963**	**3 308**	**4 778**	**+ 1 470**
11. *Allemagne Occidentale*	**19 703**	**16 335**	**— 3 368**	**24 340**	**16 059**	**— 8 281**
12. *Autriche*	**664**	**884**	**+ 220**	**794**	**857**	**+ 63**
13. *Turquie*	**331**	**595**	**+ 264**	**195**	**254**	**+ 59**
Total U.E.P. ...	**96 482**	**100 915**	**+ 4 433**	**108 537**	**112 567**	**+ 4 030**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Soldes de la balance commerciale par zone monétaire (a)

(en pourcentage du total des importations)

ZONE MONÉTAIRE	1937	1951	1952	1953	1954	1955	1956
I. *Zone dollar*	— **3,6**	— **9,8**	— **10,6**	— **1,9**	— **4,3**	— **3,2**	— **2,8**
1. U. S. A.	— 1,6	— 7,8	— 7,2	— 0,8	— 3,0	— 2,5	— 3,3
2. Canada	— 1,5	— 1,8	— 2,3	— 1,1	— 0,7	— 0,7	+ 0,1
3. Républiques d'Amérique latine (b)	— 1,1	— 0,8	— 0,9	— 0,7	— 0,8	— 0,5	— 0,1
4. Autres pays (c)	+ 0,6	+ 0,6	— 0,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,4
II. *Zone U. E. P.*	+ **5,3**	+ **14,0**	+ **6,8**	— **4,1**	— **2,2**	+ **3,1**	+ **2,5**
1. Zone sterling	— 0,8	+ 1,4	— 0,4	— 6,5	— 4,9	— 4,9	— 3,4
dont : Royaume-Uni	(+ 4,3)	(+ 2,1)	(+ 2,9)	(— 1,8)	(— 2,7)	(— 2,2)	(— 1,9)
Australie	(— 3,1)	(— 1,3)	(— 1,4)	(— 2,5)	(— 1,5)	(— 1,4)	(— 1,4)
2. Zone monétaire française	+ 3,8	— 0,5	— 2,1	— 3,0	— 2,9	— 2,5	(— 1,4)
dont : France	(+ 3,4)	(— 0,8)	(— 2,7)	(— 3,6)	(— 3,3)	(— 2,7)	(— 1,6)
3. Zone monétaire néerlandaise	+ 1,7	+ 7,1	+ 1,7	+ 2,7	+ 5,3	+ 6,7	+ 8,2
dont : Pays-Bas	(+ 1,9)	(+ 7,8)	(+ 2,1)	(+ 2,9)	(+ 5,6)	(+ 7,0)	(+ 8,1)
4. Danemark	— 0,1	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,2	+ 1,4	+ 1,6	+ 1,2
5. Norvège	—	+ 1,0	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,6	+ 1,0	+ 0,6
6. Suède	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,8	—	+ 0,3	+ 0,2	—
7. Italie	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,5
8. Suisse	+ 1,1	+ 1,4	+ 0,5	—	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,9
9. Allemagne Occidentale (d)	— 1,4	— 2,5	— 1,3	— 3,6	— 4,9	— 2,4	— 5,1
10. Grèce, Portugal et Territoires d'Outre-Mer, Autriche, Turquie.	—	+ 2,9	+ 3,5	+ 2,8	+ 1,6	+ 1,7	+ 1,0
III. *Espagne et Territoires d'Outre-Mer*	+ **0,6**	—	+ **0,1**	+ **0,1**	+ **0,1**	+ **0,1**	+ **0,5**
IV. *Europe Orientale* (e)	— **3,0**	+ **1,2**	+ **1,8**	+ **1,3**	+ **0,7**	+ **0,4**	+ **0,4**
V. *Congo Belge et Ruanda-Urundi*	— **6,8**	— **3,7**	— **2,1**	— **2,0**	— **2,8**	— **3,6**	— **3,1**
VI. *Autres républiques d'Amérique latine*	— **3,3**	+ **1,5**	+ **1,0**	— **2,8**	— **1,5**	+ **0,2**	— **1,0**
1. Argentine	— 2,9	+ 0,4	+ 0,1	— 1,8	— 1,5	—	— 0,6
2. Brésil	— 0,1	+ 0,6	+ 0,5	— 0,8	— 0,7	—	— 0,4
3. Autres pays (f)	— 0,3	+ 0,5	+ 0,4	— 0,2	+ 0,7	+ 0,2	—
VII. *Zones diverses* (g)	+ **2,3**	+ **1,0**	+ **2,7**	+ **2,7**	+ **0,3**	+ **0,7**	+ **0,6**
Total général	— **8,5**	+ **4,2**	— **0,4**	— **6,7**	— **9,7**	— **2,3**	— **3,4**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1956.
(b) Excepté les pays de la zone VI.
(c) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, Hawaï, etc.
(d) Y compris l'Allemagne Orientale en 1937.
(e) Y compris la Tchécoslovaquie et, sauf en 1937, l'Allemagne Orientale.
(f) Chili, Colombie, Uruguay.
(g) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées alliées en Allemagne.

vers les Etats-Unis, les échanges commerciaux avec ce pays ont laissé un déficit de 5 339 millions de francs contre 3 490 millions en 1955. Divers facteurs, dont il a déjà été question, ont contribué à élargir le déficit, surtout à partir du mois de novembre. Les deux derniers mois de l'année ont en effet laissé des malis respectifs de 884 et 887 millions de francs contre une moyenne mensuelle antérieure de 361 millions de francs. Les échanges avec le Canada ont été favorables à l'U.E.B.L. grâce à une stabilisation des importations et une vive expansion des exportations.

La réduction à concurrence de 403 millions de francs du boni envers l'U.E.P. est la résultante de mouvements divergents mais provient en premier lieu de l'aggravation du déficit vis-à-vis de l'Allemagne Occidentale. Celui-ci passe de 3 368 millions à 8 281 millions de francs, soit 34 % des importations contre 17 % en 1955. Par contre le boni envers les Pays-Bas s'est encore accru de 3 341 millions de francs.

La balance commerciale avec les pays de l'Amérique latine ne faisant pas partie de la zone dollar est redevenue déficitaire. Ce résultat provient d'une augmentation des importations alors que les exportations ont notablement reculé.

Section VII. — BALANCE DES PAIEMENTS [1]

Après avoir reconstitué ses stocks de matières premières à partir du second semestre 1954, l'économie belge a pu profiter, en 1955, de la forte demande internationale pour accroître ses exportations : aussi la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avait-elle laissé un boni important de 4 442 millions. En 1956, ce boni s'est seulement élevé à 447 millions. Si le boni laissé par les opérations sur marchandises est inférieur à celui de 1955 (2), le solde des opérations invisibles par contre s'est nettement amélioré. Dès lors, la réduction du solde bénéficiaire total est due essentiellement aux opérations en compte capital et notamment à celles concernant les capitaux officiels : les pouvoirs publics ont emprunté moins que ce qu'ils ont eux-mêmes prêté à la Colonie; d'autre part, ils ont amorti ou remboursé une fraction beaucoup plus importante qu'en 1955 de la dette extérieure.

L'évolution de la balance des paiements au cours de l'année 1956 se

(1) Pour des détails complémentaires, voir : La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1956 (*Bulletin d'Information et de Documentation, Banque Nationale de Belgique,* XXXII[e] année, vol. I, n° 6, juin 1957, pp. 453-465).

(2) On sait que les montants intervenant dans la balance des paiements diffèrent de ceux présentés dans les statistiques douanières : le déficit de 5,5 milliards accusés par celles-ci pour la balance commerciale provient principalement du fait qu'elles enregistrent les importations au prix c.i.f. et les exportations au prix f.o.b.

partage en deux phases distinctes correspondant approximativement aux deux semestres et reflète, dans une certaine mesure, le mouvement de la conjoncture internationale. Au premier semestre, un boni de 2,7 milliards de francs s'est dégagé provenant en ordre principal des opérations sur marchandises (+ 7,1 milliards de francs). Par contre, au cours du deuxième semestre, le solde favorable des transactions commerciales s'est sensiblement contracté (+ 0,6 milliard) en raison des tensions de haute conjoncture et de la situation politique internationale; ces facteurs furent à l'origine d'une progression marquée des importations. Les sorties de capitaux ayant gardé la même ampleur qu'au cours de la première période, la balance du deuxième semestre s'est soldée par un déficit de 2,3 milliards de francs.

§ 1. — TRANSACTIONS COURANTES

En 1956, le solde total des transactions courantes accuse un crédit de 13 303 millions contre 10 898 millions de francs (chiffre rectifié) en 1955. Cette variation est exclusivement due au boni laissé par les opérations invisibles, qui a plus que compensé la contraction apparue dans le solde des opérations sur marchandises. Une légère augmentation du solde créditeur des donations a aussi contribué à la réalisation du boni global des opérations courantes.

1. — *Opérations sur marchandises.*

Sur la base f.o.b., le solde bénéficiaire des échanges de marchandises a été ramené de 5 132 millions (chiffre rectifié) en 1955 à 3 993 millions de francs en 1956.

Les recettes sont passées de 123 287 millions de francs à 140 070 millions de francs et les dépenses de 118 155 millions à 136 077 millions de francs. Alors qu'en 1955, le boni provenant des transactions financières liées aux importations et exportations résultait d'une augmentation proportionnellement plus forte des quantités exportées, cette année la diminution du solde positif est due à une expansion plus rapide du volume importé. Celui-ci a progressé en effet de 11 % contre seulement 7 % pour les exportations. L'amélioration des termes d'échange de l'U.E.B.L. a néanmoins contribué, dans une certaine mesure, à la formation du solde favorable : l'indice de la valeur moyenne à l'importation n'a augmenté que de 3 % tandis que celui des produits exportés a progressé de 6 %.

Le solde excédentaire des opérations d'arbitrage sur marchandises est passé de 1 387 millions en 1955 à 1 909 millions de francs en 1956, les recettes ayant progressé plus que les dépenses.

Le travail à façon a procuré des rentrées importantes qui ont atteint 3 581 millions contre 2 678 millions de francs en 1955. Les dépenses ayant augmenté dans une plus faible mesure, il en est résulté un boni de 2 636 millions de francs; l'amélioration du solde provient surtout des réparations de navires.

2. — *Opérations invisibles.*

L'amélioration du solde des transactions invisibles, compte tenu des donations, s'est poursuivie à un rythme plus accéléré encore qu'en 1955. Aussi, le boni est-il passé de 2 482 millions (chiffre rectifié) à 5 607 millions de francs. Pour les services proprement dits, le solde positif passe de 1 694 (chiffre rectifié) à 4 626 millions de francs.

Le poste « transport des marchandises », qui forme une partie importante des services, a accusé un déficit inférieur de 280 millions de francs à celui de 1955. Cette évolution provient d'une augmentation plus marquée des recettes que des dépenses en raison du plus grand nombre de navires entrés dans les ports belges (les recettes pour provisions de bord sont passées de 832 millions à 1 089 millions de francs), de l'accroissement du trafic de transit et des transports effectués ou payés pour compte de la Colonie. Quant aux dépenses de transport, elles ont augmenté en raison des importations accrues, jointes au relèvement des frets.

Comme en 1955, le solde des opérations invisibles a été favorablement influencé par les déplacements à l'étranger. Le boni, apparu pour la première fois l'an dernier, s'est établi à 1 194 millions contre 471 millions de francs (chiffre rectifié). Les recettes sont passées de 3 108 à 4 006 millions de francs : le nombre de nuitées des voyageurs étrangers s'étant toutefois stabilisé par rapport à 1955, cette progression provient sans doute d'une augmentation des débours par touriste. Quant aux dépenses touristiques effectuées à l'étranger par des résidents de l'U.E.B.L., leur faible accroissement ne se prête à aucune interprétation car l'acquisition de devises sur le marché libre échappe au recensement et est donc incontrôlable. Le solde de ces opérations ne doit donc être considéré qu'avec réserve.

Les revenus d'investissements constituent, parmi les transactions invisibles, la source principale des bonis. Depuis 1954, le solde favorable a plus que triplé tandis qu'un accroissement de près de 1,5 milliard de francs, soit 72 %, s'est produit depuis l'an dernier. Ce résultat est attribuable à l'expansion continue des recettes entraînées par l'accroissement des investissements belgo-luxembourgeois à l'étranger, une meilleure rentabilité des capitaux placés et un assouplissement du dispositif des changes étrangers permettant plus facilement le rapatriement des revenus. Parmi les recettes, figurent les intérêts afférents à la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P. pour 267 millions de francs; parmi les dépenses, sont recensés 750 millions de francs versés par l'Etat au titre d'intérêts sur la dette extérieure.

Le solde négatif des transactions gouvernementales non comprises ailleurs s'est à nouveau détérioré; il passe en effet de 249 millions (chiffre rectifié) en 1955 à 1 002 millions en 1956 en raison d'une très forte progression des dépenses.

Les transferts provenant des revenus des ouvriers frontaliers et étrangers se sont soldés par un excédent de 1 612 millions de francs en faveur de l'U.E.B.L. contre 995 millions en 1955. Les sorties ayant même légèrement fléchi, le boni résulte d'une augmentation des revenus transférés par les ouvriers belges.

§ 2. — OPERATIONS EN COMPTE CAPITAL

Les sorties nettes de capitaux privés ont atteint 9 756 millions contre 8 831 millions en 1955 et 3 435 millions de francs en 1954.

Alors qu'en 1955, le secteur public était à l'origine d'une entrée de capitaux de 2 338 millions de francs, cette année, le mouvement s'est renversé et soldé par une sortie de 3 567 millions de francs. Cette évolution est sans doute le résultat de la politique délibérée du Gouvernement visant à réduire le rythme d'endettement. Par ailleurs, les conditions qui ont prévalu sur le marché international des capitaux n'étaient pas de nature à favoriser le placements d'emprunts.

Parmi les capitaux à long terme, les sorties vers les territoires belges d'outre-mer se sont élevées à 1 802 millions de francs, dont 1 502 millions concernent la Colonie et 300 millions se rapportent à un remboursement de certificats Ruanda-Urundi venus à échéance. L'avance nouvelle de 400 millions versée à ces territoires sous mandat a été affectée à la souscription de certificats de Trésorerie à moyen terme. Comme rentrées, il convient de signaler l'encaissement par le Trésor de 450 millions sur le prêt de 20 millions de dollars, consenti en 1954 par la B.I.R.D., pour le financement des voies navigables.

En ce qui concerne le mouvement des capitaux à court terme, ils ont accusé un déficit de 1 629 millions de francs résultant de remboursements de certificats placés en Suisse et de transactions avec la B.I.R.D., la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et le Trésor colonial.

§ 3. — FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL

Les opérations analysées dans les paragraphes précédents ont laissé un boni global de 447 millions de francs, l'excédent des transactions courantes ayant à peu près été compensé par les sorties nettes de capitaux.

Les avoirs extérieurs nets du système bancaire se sont donc accrus de 447 millions de francs, suite à des mouvements divers dont les plus importants concernent les avoirs en devises convertibles en augmentation de 736 millions de francs. L'encaisse-or a, par contre, diminué de 300 millions dont 162 millions pour compte de la Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg. La créance sur l'U.E.P. et les pays membres de cette institution a fléchi, par solde, de 159 millions. Les avoirs ou engagements nets de la Banque Nationale ont augmenté de 368 millions tandis que le portefeuille des effets sur l'étranger s'est contracté de 197 millions. Les avoirs extérieurs des banques privées n'ont pratiquement pas changé.

Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1954, 1955 et 1956

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (recettes)			Débit (dépenses)			Solde (crédit + ou débit —)		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956
I. *Transactions courantes* :									
A. Opérations « visibles » :									
1. Opérations sur marchandises (f. o. b.)	**110 754**	**133 293**	**151 957**	**113 289**	**124 809**	**143 419**	**— 2 535**	**+ 8 484**	**+ 8 538**
a) Exportations et importations	101 101	123 287	140 070	106 975	118 155	136 077	— 5 874	+ 5 132	+ 3 993
b) Opérations d'arbitrage	7 389	7 328	8 306	5 673	5 941	6 397	+ 1 716	+ 1 387	+ 1 909
c) Travail à façon	2 264	2 678	3 581	641	713	945	+ 1 623	+ 1 965	+ 2 636
2. Or non monétaire	—	—	—	**64**	**68**	**842**	**— 64**	**— 68**	**— 842**
Total A (1+2)	**110 754**	**133 293**	**151 957**	**113 353**	**124 877**	**144 261**	**— 2 599**	**+ 8 416**	**+ 7 696**
B. Opérations « invisibles » :									
3. Services	**27 635**	**33 461**	**41 826**	**28 516**	**31 767**	**37 200**	**— 881**	**+ 1 694**	**+ 4 626**
a) Transports	8 530	10 160	12 852	11 299	13 110	15 522	— 2 769	— 2 950	— 2 670
(frets bruts, recettes portuaires, etc.)	*7 881*	*9 328*	*11 763*	*11 299*	*13 110*	*15 522*	*— 3 418*	*— 3 782*	*— 3 759*
(provisions de bord)	*649*	*832*	*1 089*	—	—	—	*+ 649*	*+ 832*	*+ 1 089*
b) Primes et indemnités d'assurances	618	667	1 067	700	868	1 235	— 82	— 201	— 168
c) Déplacements à l'étranger	2 437	3 108	4 006	2 542	2 637	2 812	— 105	+ 471	+ 1 194
d) Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers	2 468	2 515	3 165	1 495	1 560	1 553	+ 973	+ 955	+ 1 612
e) Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	1 569	2 438	2 978	2 705	2 687	3 980	— 1 136	— 249	— 1 002
f) Revenus d'investissements	5 414	6 576	8 430	4 293	4 519	4 890	+ 1 121	+ 2 057	+ 3 540
g) Services divers	6 599	7 997	9 328	5 482	6 386	7 208	+ 1 117	+ 1 611	+ 2 120
(courtages et commissions)	*3 035*	*3 360*	*3 082*	*2 742*	*3 388*	*3 185*	*+ 293*	*— 28*	*— 103*
(redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteur)	*385*	*517*	*567*	*1 286*	*1 484*	*1 542*	*— 901*	*— 967*	*— 975*
(Opérations C. E. C. A.)	*334*	*395*	*444*	*70*	*70*	*58*	*+ 274*	*+ 325*	*+ 386*
(Autres services)	*2 845*	*3 725*	*5 235*	*1 384*	*1 444*	*2 423*	*+ 1 451*	*+ 2 281*	*+ 2 812*
4. Donations	**1 925**	**1 900**	**2 033**	**1 178**	**1 112**	**1 052**	**+ 747**	**+ 788**	**+ 981**
a) Opérations avec la Colonie, la C. E. C. A. et autres opérations	1 879	1 889	2 033	1 178	1 112	1 052	+ 701	+ 777	+ 981
b) Dons officiels	46	11	—	—	—	—	+ 46	+ 11	—
Total B (3 + 4)	**29 560**	**35 361**	**43 859**	**29 694**	**32 879**	**38 252**	**— 134**	**+ 2 482**	**+ 5 607**

(à suivre p. 392)

Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1954, 1955 et 1956 (suite)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (recettes)			Débit (dépenses)			Solde (crédit + ou débit —)		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956
C. Total des transactions courantes (A + B)	**140 314**	**168 654**	**195 816**	**143 047**	**157 756**	**182 513**	**— 2 733**	**+10 898**	**+13 303**
(dont : biens et services = 1 + 2 + 3)	(138 389)	(166 754)	(193 783)	(141 869)	(156 644)	(181 461)	(— 3 480)	(+10 110)	(+12 322)
II. *Erreurs et omissions*							**+ 46**	**+ 37**	**+ 467**
III. *Opérations en compte capital* :									
A. Capitaux privés							**— 3 435**	**— 8 831**	**— 9 756**
a) papier commercial							+ 551	— 478	+ 981
b) Autres opérations							— 3 986	— 8 353	—10 737
B. Capitaux officiels	**6 599**	**4 931**	**1 153**	**4 047**	**2 593**	**4 720**	**+ 2 552**	**+ 2 338**	**— 3 567**
1. Long terme :									
a) Emprunts et prêts	3 085	4 035	873	—	800	1 902	+ 3 085	+ 3 235	— 1 029
b) Amortissements	2 751	130	—	2 638	1 583	909	+ 113	— 1 453	— 909
Total ...	**5 836**	**4 165**	**873**	**2 638**	**2 383**	**2 811**	**+ 3 198**	**+ 1 782**	**— 1 938**
2. Court terme :									
a) Engagements envers les organismes internationaux (F.M.I. B.I.R.D. et B.R.I.)	435	685	56	1	—	205	+ 434	+ 685	— 149
b) Autres engagements et avoirs	328	81	224	1 408	210	1 704	— 1 080	— 129	— 1 480
Total ...	**763**	**766**	**280**	**1 409**	**210**	**1 909**	**— 646**	**+ 556**	**— 1 629**
C. Total des opérations en compte capital (A + B)							**— 883**	**— 6 493**	**—13 323**
VI. *Solde global des transactions courantes et des opérations en compte capital (y compris les erreurs et omissions)*							**— 3 570**	**+ 4 442**	**+ 447**

(à suivre p. 393)

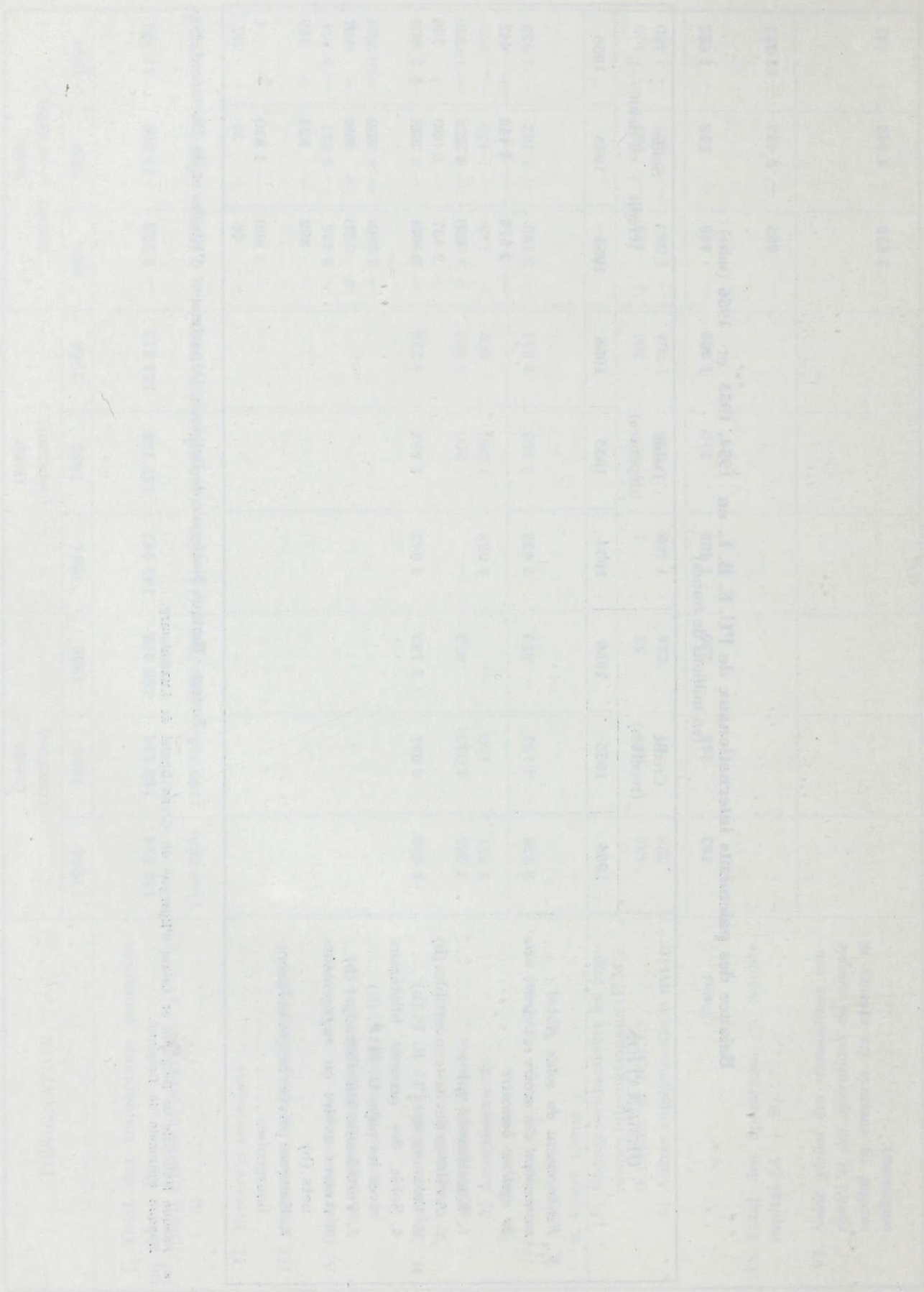
Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1954, 1955 et 1956 (suite)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Crédit (recettes)			Débit (dépenses)			Solde (crédit + ou débit —)		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956	1954	1955	1956
V. *Financement du solde global : mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire*							— **3 570**	+ **4 442**	+ **447**
1. Encaisses-or (a)							+ 130	+ 7 474	— 300
2. Avoirs en devises convertibles (b)							+ 2 437	— 3 080	+ 736
3. Créances sur l'U. E. P. (b)							— 4 844	+ 542	+ 605
4. Solde des accords bilatéraux avec les pays U. E. P. (b)							+ 48	— 202	— 764
5. Portefeuille sur l'étranger (b)..							+ 70	+ 694	— 197
6. Autres avoirs ou engagements nets (b)							+ 392	+ 824	+ 368
7. Banques privées belges et luxembourgeoises							— 1 803	— 1 810	— 1

Source : Banque Nationale de Belgique, Département d'Etudes et de Documentation.

(a) Banque Nationale de Belgique et Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg.
(b) Banque Nationale de Belgique.



CHAPITRE II

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Les Parties Contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) (1) ont poursuivi en 1956 leurs efforts en vue de libérer les échanges internationaux. Conformément aux vœux de la précédente conférence plénière, qui avait estimé opportun de soumettre les tarifs à de nouvelles discussions, une *quatrième Conférence tarifaire* s'est tenue à Genève du 18 janvier au 23 mai 1956. Etant donné que le projet d'abaissement automatique des droits de douane n'avait pas été accepté à la 9e session par suite du refus des Etats-Unis et du Royaume-Uni, la technique des négociations correspondait à celle utilisée lors des conférences précédentes, notamment : négociations bilatérales simultanées, suivant la règle du principal fournisseur.

Vingt-deux pays ont participé à cette quatrième série de négociations; ils ont conclu entre eux une soixantaine d'accords bilatéraux se rapportant à près de trois mille positions tarifaires et couvrant les importations des pays membres pour environ 2,5 milliards de dollars par an, soit approximativement 3 % du commerce mondial. Ces résultats doivent être appréciés à la lumière de deux faits : d'une part, le niveau des tarifs de la plupart des parties contractantes avait déjà subi un abaissement général au cours des trois conférences précédentes (Genève : 1947; Annecy : 1949; Torquay : 1950-1951); d'autre part, la suppression progressive des mesures de contingentement, suite aux engagements contractés dans le cadre de l'O.E.C.E., n'était pas de nature à faciliter, pour certains pays, un nouvel abaissement de leurs droits protecteurs.

Les pays de Benelux ont conclu des accords tarifaires avec les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la République Fédérale Allemande,

(1) General Agreement on Tariffs and Trade.

l'Italie, la Suède, la Norvège et la Finlande. Les concessions obtenues, qui couvrent sur base de l'année 1954 un commerce d'exportation de 4 930 millions de francs, dont 3 milliards de francs pour compte de l'U.E.B.L., comportent des réductions de droits parfois appréciables. Les avantages concédés par Benelux portent sur des importations de 3 150 millions de francs, dont 1 400 millions de francs en U.E.B.L. et concernent en général la consolidation de tarifs existants ou la « revente » (1) à un autre pays de concessions déjà accordées.

Les négociations tarifaires avec les *Etats-Unis,* particulièrement importantes pour les pays de Benelux, ont abouti à des réductions de droits atteignant 15 % pour une série de produits et échelonnées sur une période de trois ans, à raison de 5 % annuellement. Sur base de l'année 1954, la valeur des exportations belgo-luxembourgeoises couvertes par les concessions directes américaines s'élève à 1 255 millions de francs et se rapporte surtout à des produits sidérurgiques, à des articles textiles et à des produits de l'industrie verrière. Les concessions directes octroyées par l'U.E.B.L. aux Etats-Unis portent sur environ 540 millions de francs à l'importation; elles concernent les fruits à l'état sec et certaines catégories de machines et de matériel électrique.

Le *Canada* a consenti à l'U.E.B.L. des concessions tarifaires couvrant des exportations de l'ordre de 315 millions de francs et comportant, notamment, la consolidation de la franchise douanière sur les diamants taillés, une réduction des droits sur les verres à vitre et certaines catégories de glaces ainsi que la consolidation du droit sur les miroirs. Quant aux importations belgo-luxembourgeoises affectées par les négociations avec le Canada, elles s'élèvent à 130 millions de francs.

Les négociations avec la *République Fédérale Allemande* furent d'autant plus importantes que ce pays est devenu un des principaux débouchés de Benelux. Outre les concessions octroyées par l'Allemagne en contrepartie de l'inexécution d'engagements contractés à la Conférence de Torquay, les exportations de l'U.E.B.L. affectées par la Conférence tarifaire proprement dite s'élèvent à 129 millions de francs intéressant en ordre principal les produits de la chimie. Les avantages accordés par l'U.E.B.L. à l'Allemagne couvrent un commerce d'importation de 272 millions de francs; ils comportent bon nombre de reconsolidations.

Parmi les autres négociations tarifaires, il convient encore de citer celles menées avec *le Royaume-Uni* couvrant des exportations de l'U.E.B.L. pour 142 millions de francs; les concessions octroyées à l'importation portent sur un commerce de 49 millions de francs.

Comme innovation au cours de la Conférence tarifaire de 1956, il importe de signaler la participation de la *Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.* Agissant au nom des six pays membres, elle a conclu des accords tarifaires avec les Etats-Unis et l'Autriche.

(1) Revente : reconsolidation en faveur d'une partie contractante d'un droit déjà consolidé au bénéfice d'une autre partie contractante.

Les offres faites par les Etats-Unis portent sur un commerce d'importation en provenance de la C.E.C.A. de l'ordre de 17 millions de dollars dont 10 millions pour compte de l'U.E.B.L. Les concessions tarifaires octroyées par l'Autriche à la C.E.C.A. couvrent un commerce d'environ 2 millions de dollars; l'U.E.B.L. n'y a toutefois qu'un intérêt très limité.

Si les négociations menées au sein du G.A.T.T. n'ont pas abouti à une réduction spectaculaire des barrières douanières, il ne faut cependant pas perdre de vue que depuis le début de son fonctionnement, plus de 60.000 positions tarifaires ont été consolidées touchant pratiquement la moitié du commerce mondial. Au fur et à mesure que disparaîtront les restrictions quantitatives, seules les négociations tarifaires permettront encore de réduire les entraves au commerce international.

La *Onzième Session* des Parties Contractantes s'est tenue à Genève du 11 octobre au 17 novembre 1956. Il y est apparu que le G.A.T.T. n'était encore qu'un organisme intérimaire auquel devra se substituer l'« Organisation internationale de Coopération commerciale » dès que celle-ci aura été ratifiée par un nombre de pays dont le commerce spécial représente 85 % des transactions totales des pays membres du G.A.T.T. L'approbation par les Etats-Unis de la convention créant cette organisation constituerait un pas décisif vers la solution de la question institutionnelle.

Les Parties Contractantes ont examiné un premier rapport introduit par la Belgique en exécution de la décision du 3 décembre 1955 qui l'autorisait à maintenir provisoirement des restrictions à l'entrée de certains produits agricoles. Elles ont émis le désir d'obtenir des données précises sur les plans belges élaborés en vue d'éliminer ces restrictions dans les délais impartis et, notamment, d'octroyer aux pays intéressés une part équitable du marché belge.

La Suisse, qui, jusqu'à présent, ne participait aux travaux du G.A.T.T. que par l'intermédiaire d'un observateur, avait sollicité son association provisoire avant de devenir véritable partie contractante. Nonobstant certaines réserves formulées par ce pays à l'endroit des obligations générales imposées aux membres, les Parties Contractantes ont décidé de l'autoriser à engager des négociations tarifaires. En outre, elles ont accordé à la Suisse un délai de deux ans, susceptible de prorogation, pour lui permettre de rechercher avec les Parties Contractantes les moyens propres à lever ses réserves et à être ainsi définitivement admise comme partie contractante à l'Accord général.

Le maintien, par certains pays, de restrictions quantitatives aux importations destinées à protéger l'équilibre de la balance des paiements a été discuté au cours de cette onzième session. Il a été décidé, sur proposition du Gouvernement des Etats-Unis, que les pays en question procèderont aux consultations prévues par l'article XII de l'Accord général; le Fonds Monétaire International sera associé à ces consultations.

Les Parties Contractantes ont à nouveau demandé à la France de supprimer intégralement la taxe de compensation perçue à l'importation

de certains produits, libérés des restrictions quantitatives dans le cadre de l'O.E.C.E. Comme cette taxe constitue une aggravation de l'incidence douanière existante, elle ne peut être considérée comme conforme aux stipulations de l'Accord général.

Lors de l'accession du Japon à l'Accord général en septembre 1955, quatorze parties contractantes, invoquant l'article XXXV du G.A.T.T., s'étaient refusées à étendre l'application de l'accord à leurs relations commerciales avec ce pays. Les consultations que le Japon a engagées depuis lors avec les Etats en question n'ayant abouti à aucun résultat, les Parties Contractantes ont chargé le Comité d'Intercession de suivre l'évolution des négociations tarifaires et d'inscrire le point à l'ordre du jour de la prochaine session.

SECTION II. – ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'Organisation Européenne de Coopération Economique a poursuivi en 1956 son activité traditionnelle tendant à l'amélioration du niveau de vie par l'augmentation de l'emploi et de la productivité des facteurs de production dans les pays membres; cependant, les efforts qu'elle a déployés dans le domaine du développement des échanges (en particulier ses études visant à la création d'une zone de libre échange) et dans le secteur de l'énergie (notamment en vue du développement de la production de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques) méritent une attention spéciale.

En ce qui concerne l'évolution de la conjoncture dans l'ensemble des pays membres, le rythme d'expansion de l'activité économique a faibli en 1956 comparativement à l'année précédente (1) et est devenu inférieur à celui de la demande. Les tensions inflationnistes qui en ont résulté ont amené l'Organisation à provoquer, en novembre 1956, la réunion d'un groupe de Ministres qui a recommandé l'adoption de différentes mesures anti-inflatoires.

L'augmentation générale de la production a été accompagnée d'un accroissement des échanges internationaux mais de moindre ampleur que l'année précédente. Les exportations réciproques des pays membres de l'O.E.C.E. ont augmenté d'environ 9 % en valeur et 4,6 % en volume par rapport à 1955. Pour cette dernière année, les pourcentages correspondants étaient de 14 % et de 13 %.

Les exportations des pays de l'O.E.C.E. à destination des pays non

(1) La *production globale*, à prix constants, des pays de l'O.E.C.E. aurait augmenté de 4 % en 1956, alors qu'en 1955 l'accroissement aurait atteint 6%. L'indice de production industrielle pour l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. indique une hausse de 4 % en 1956 par rapport à l'année antérieure, contre 9 % en 1955.

membres se sont accrues de 9,5 % en valeur mais dans une mesure moindre que les importations (10 %) en provenance de ces pays; le déficit a ainsi été porté de 4,2 à 4,6 milliards de dollars en 1956. Cette évolution est attribuable, dans une grande mesure, à l'aggravation du déficit envers la zone dollar qui s'est marquée surtout pendant le dernier trimestre 1956, conséquence de la fermeture du canal de Suez.

Il semble bien que les recettes nettes au titre des éléments invisibles aient encore permis de compenser le déficit de la balance des paiements courants des pays de l'O.E.C.E. avec les autres pays, grâce, entre autres, aux dépenses militaires effectuées en Europe par les Etats-Unis. En effet, les avoirs en or et en dollar des pays membres de l'O.E.C.E. se sont accrus d'environ 1/2 milliard de dollars en 1956. Toutefois, cet accroissement ne s'est pas reflété uniformément dans les réserves de tous les pays; en particulier, les réserves de la France ont diminué de 38 % tandis que celles de l'Allemagne augmentaient de 42 % (1).

Les déséquilibres de paiements ont créé des tensions au sein de l'Union Européenne des Paiements. Au cours de l'année 1956, la France et le Royaume-Uni ont vu leur position débitrice cumulative nette croître respectivement de 841 à 1 495 millions et de 664,6 à 914,1 millions d'unités de compte. Cependant, la position créditrice cumulative de l'Allemagne Occidentale passait de 1 600,5 millions à 2 600,4 millions d'unités de compte. L'U.E.B.L. a encore accru sa position créditrice envers l'Union de 852,8 à 1 055,8, mais la tendance s'est modifiée à partir de septembre (2). Par contre, les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège, l'Autriche et la Grèce ont réduit leur position cumulative; les deux premiers pays ont enregistré un déficit dans les opérations de l'année sous revue tandis que les trois derniers ont réduit leurs dettes envers l'Union grâce à un solde positif dans ces opérations. L'accentuation des déséquilibres importants (France, Allemagne et Royaume-Uni) au sein de l'Union a amené l'Organisation à saisir le Conseil de ses préoccupations en juillet 1956; le Conseil a alors chargé un groupe de travail ministériel d'examiner la situation des pays membres. Celui-ci a conclu, entre autres, que tant les créditeurs extrêmes que les débiteurs extrêmes devaient prendre des mesures en vue de remédier aux déséquilibres.

Malgré ces difficultés, les contrôles des changes (3) ont été assouplis dans plusieurs pays et la zone monétaire de l'U.E.P. a été, en fait, élargie à d'autres zones grâce à des accords multilatéraux conclus entre certains pays de l'O.E.C.E. d'une part et le Brésil, l'Argentine, la Finlande et la Yougoslavie d'autre part. Par ailleurs, l'Union Européenne des Paiements a été prorogée une nouvelle fois pour un an à partir du 1er juillet.

---

(1) Ce mouvement s'est prolongé en 1957.

(2) La position nette mensuelle a été légèrement négative en septembre et en décembre. Cette situation s'est confirmée en 1957.

(3) Ces mesures d'assouplissement ont trait, soit à la liberté des transactions sur l'or et les billets de banque, soit à l'abolition des règlements obligeant les exportateurs à céder leurs devises aux autorités monétaires, soit à une libération plus étendue des transferts.

Dans le domaine de la libération des échanges intra-européens, le pourcentage global de libération est passé de 86 % en décembre 1955 à 89 % à fin 1956. Cependant, si tous les pays membres ont tenu l'engagement de libérer 10 % des importations privées contingentées au 30 juin 1954, certains pays n'ont pu respecter l'obligation de libérer à 75 % les importations privées dans chacune des trois catégories (matières premières, produits alimentaires et produits manufacturés). Les pays du Benelux ont satisfait à cette obligation; la substitution, avec l'accord de l'O.E.C.E., de l'année de référence 1955 à l'année 1948, a facilité le passage de 69 à 89,3 % du pourcentage de libération pour les produits agricoles.

Pour ce qui est des importations en provenance des Etats-Unis et du Canada, certains pays (1) ont assoupli les restrictions quantitatives, à partir du deuxième semestre.

D'autres entraves au développement des échanges, notamment les aides artificielles à l'exportation et les tarifs douaniers, ont encore retenu l'attention de l'O.E.C.E. en 1956. Le régime mis en vigueur en janvier 1955, prohibant l'extension des aides artificielles à l'exportation et obligeant les pays membres à supprimer certaines de ces aides avant le 1er janvier 1956, a été prorogé en juillet 1956 jusqu'au 1er octobre 1957. Seuls, le Danemark et la France n'ont pu donner une suite favorable à cette décision mais, pour ce dernier pays, il avait été reconnu que son cas était particulier. Quant aux tarifs douaniers, les propositions soumises par les pays à bas tarifs («Low Tariff Club»), dont font partie les pays de Benelux, en vue d'une réduction automatique des droits frappant certains produits particulièrement importants pour le commerce européen, n'ont pas donné les résultats attendus.

Suite à une décision du Conseil de juillet 1956, l'organisation entreprit la tâche importante d'étudier les formes et les méthodes qui permettraient d'associer aux six pays signataires de la Communauté économique européenne les autres membres de l'O.E.C.E. Les travaux ont porté, tout d'abord, sur la possibilité de constituer une zone de libre échange : la différence essentielle entre une telle zone et une union douanière réside dans le fait que cette dernière suppose un tarif douanier extérieur commun tandis que dans la première chaque pays garde vis-à-vis des pays non participants son propre tarif.

A la demande de certains pays, la double taxation fiscale, qui est un obstacle au développement des échanges et des investissements, a également fait l'objet d'études confiées à un Comité fiscal créé en mars 1956.

Parmi les problèmes à long terme étudiés par l'Organisation, celui de l'Energie est des plus importants. La Commission de l'Energie, créée le 10 juillet 1955, a déposé son rapport en mai 1956. D'après ses estimations, les besoins d'énergie des pays européens en 1975 se situeraient à 165 % de la consommation de 1955; c'est pourquoi la Commission a recommandé le développement et la modernisation des charbonnages, l'exploitation accélérée des ressources hydro-électriques, la recherche des gisements de

(1) Autriche, Italie et Norvège principalement.

pétrole et de gaz naturel ainsi que l'efficience maximum dans la consommation. Cependant, l'O.E.C.E. a exposé les possibilités offertes par la coopération dans le domaine de la production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques; la tâche accomplie en cette matière en 1956 a été considérable. Le 18 juillet 1956, le Conseil des Ministres a décidé de créer un organisme permanent, le Comité de Direction de l'Energie Nucléaire, dont la tâche est de formuler des propositions pratiques en ce qui concerne la constitution d'entreprises communes, le contrôle de sécurité (en vue d'éviter l'usage des matières fissiles à des fins militaires), la libération des échanges des matières et équipements intéressant la nouvelle industrie, l'harmonisation des efforts nationaux et enfin la constitution d'une Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire dans le cadre de l'O.E.C.E.

Dans le domaine de l'Agriculture, le Comité Ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation, créé en 1955, a terminé l'inventaire des politiques agricoles des différents pays membres; il en ressort que ces politiques, conçues dans un cadre national étroit, n'assurent pas le rendement optimum des ressources disponibles mais nécessitent des adaptations coordonnées sur le plan international. Les premiers efforts seront concentrés sur quelques secteurs importants (soutien des prix, aide à l'exportation, revenus de l'agriculteur).

Quant à l'Agence Européenne de Productivité, elle a, en 1956, tenté de renforcer la coopération avec et entre les centres nationaux de productivité. Elle s'est attachée en outre à d'autres questions telles que l'accroissement de la productivité dans les administrations des entreprises, la mesure de la productivité, les relations humaines dans l'industrie, la coordination des recherches appliquées, la distribution et la formation des cadres pour l'application du programme de productivité dans les régions sous-développées.

Enfin, l'O.E.C.E. s'est livrée à une enquête approfondie afin de déterminer l'ampleur des contributions des pays membres et des Agences internationales sous forme financière, scientifique et technique en faveur des pays sous-développés et elle a étudié les possibilités d'expansion des principales productions des territoires d'outre-mer.

SECTION III. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

§ 1. — MARCHÉ COMMUN DU CHARBON ET DE L'ACIER

Pour l'année charbonnière commençant le 10 février 1956, le taux du prélèvement de péréquation effectué sur les recettes des producteurs allemands et néerlandais de charbon, en faveur des charbonnages belges et italiens, a été ramené de 0,9 à 0,6 %. Parallèlement, l'aide de péréquation aux charbonnages belges a été réduite d'un tiers. Le régime de cette aide de péréquation a subi, en décembre, une nouvelle refonte basée sur une sélectivité plus accentuée. Dans ce nouveau système, qui est entré en

vigueur le 1er janvier 1957, les charbonnages belges sont classés en trois groupes. Le premier comprend les entreprises auxquelles leurs résultats d'exploitation permettent de se passer de l'aide de péréquation. Le second comprend les entreprises qui peuvent devenir compétitives dans le marché commun à la fin de la période de transition et le troisième celles qui n'ont pas cette possibilité. Les versements de péréquation sont supprimés aux entreprises du premier groupe pour tout le charbon vendu. Pour celles du second groupe, les fonds sont répartis au prorata d'une perte d'exploitation, établie forfaitairement pour chaque entreprise. Il est mis fin aux versements pour les entreprises du troisième groupe.

Par ailleurs, le Gouvernement belge a été autorisé par la Haute Autorité à verser des subventions à l'industrie charbonnière belge pour permettre à celle-ci de couvrir, à concurrence de 700 millions de francs belges pour l'année 1956, les nouvelles charges résultant de la réduction de la durée du travail dans les mines.

La Haute Autorité a marqué son accord sur deux nouvelles augmentations des prix du charbon belge, prenant respectivement effet au 8 juin et au 1er octobre 1956.

Le mécanisme financier visant à réaliser des économies de ferraille par une mise accrue de fonte a été étendu, au mois de février, à la ferraille économisée au moyen d'une mise accrue d'acier Thomas liquide au four électrique. D'autre part, la durée de validité des décisions instituant ce mécanisme a été prorogée jusqu'au 31 janvier 1957, en attendant les conclusions de l'étude d'un nouveau système.

En matière de transports, d'importants travaux ont été entamés afin de poursuivre la réalisation de l'article 70 du Traité. Un Comité *ad hoc* a été chargé d'étudier les modalités d'une action concertée des Etats membres en vue d'éliminer les disparités éventuelles entre frets fluviaux en régime intérieur et en régime international. D'autre part, une Commission a été instituée, au mois d'octobre, pour l'étude des problèmes que pose l'application du Traité aux transports routiers.

§ 2. — PROBLÈMES FINANCIERS

Par décision de la Haute Autorité en date du 7 mai 1955, le taux du prélèvement général effectué sur la production de charbon et d'acier de la Communauté a été, à partir du 1er janvier 1956, ramené de 0,7 à 0,45 %. Ce taux a été prorogé jusqu'au 30 juin 1957 (1).

Pour l'exercice financier 1955/'56, clôturé le 30 juin 1956, les recettes du prélèvement général se sont élevées à 42,3 millions de dollars contre 56,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. Elles dépassent les prévisions de plus de 3 millions de dollars. Le total des avoirs de la Communauté au 30 juin 1956 était estimé à 131,7 millions de dollars, contre 97,6 millions de dollars au 30 juin 1955; au 31 décembre 1956, il s'élevait à 173,7 millions de dollars.

(1) Décision n° 25-56 du 27 juin 1956 (*Journal officiel de la C.E.C.A.* du 27 juin 1956).

Le 6 juin 1956, la Haute Autorité a conclu, avec un groupe de banques suisses, un contrat d'emprunt portant sur 50 millions de francs suisses (soit environ 600 millions de francs belges), émis pour 18 ans au taux de 4,25 %. Ces fonds seront consacrés au financement de projets visant à augmenter la production de fonte en vue de réduire la consommation de ferrailles dans les aciéries, à diminuer la consommation du coke dans les hauts fourneaux et à construire de nouvelles batteries de fours à coke.

Au mois de février, a été autorisée l'institution de certains mécanismes financiers communs aux charbonnages belges concernant :

— l'égalisation des frais de transport f.o.b. port d'expédition par voie fluviale (Bruxelles, Gand, Liège) ;
— l'égalisation des frais de transport f.o.b. port de mer (Gand, Anvers) pour les livraisons par voie de mer;
— la péréquation des diminutions de recettes résultant des ventes de charbon belge dans d'autres pays de la Communauté.

En octobre, la société coopérative de vente « Comptoir des Charbons » (COBECHAR), préalablement remaniée pour la rendre conforme aux dispositions du Traité, a été autorisée par la Haute Autorité à poursuivre son activité (1). Conformément à la décision de la Haute Autorité, COBECHAR continue, en principe, à fournir exclusivement les grands consommateurs (cokeries indépendantes, usines sidérurgiques dotées de cokeries, centrales électriques et usines à gaz livrant au réseau public, chemins de fer, cimenteries, verreries, etc.), à l'exception de ceux avec lesquels les charbonnages ont des liens financiers importants ou des contrats de fourniture spéciaux. De même, les prix et conditions de vente, même pour les ventes effectuées par les sociétés minières elles-mêmes, continuent d'être fixés par COBECHAR.

L'autorisation donnée par la Haute Autorité est toutefois assortie de restrictions et conditions à l'effet de limiter l'influence du Comptoir sur le marché.

§ 3. — PROBLÈMES DU TRAVAIL

Le Conseil spécial de Ministres a admis, lors de la session du 6 mars, que la Haute Autorité assume l'intégralité de l'aide à accorder aux travailleurs licenciés par suite de l'assainissement des mines du Borinage. Le Gouvernement belge a, par la suite, présenté des propositions concrètes pour l'exécution du programme d'aide. Elles prévoient en faveur des travailleurs, licenciés à la suite de la fermeture du siège où ils sont occupés, une indemnité d'attente dégressive, par paliers, pendant une période de 365 jours. Elles prévoient également des indemnités pour les travailleurs contraints de transférer leur domicile dans une nouvelle localité pour y exercer un emploi, de même que pour ceux qui reçoivent un enseignement de réadaptation professionnelle. Ces propositions ont été agréées par la Haute Autorité.

---

(1) Décision n° 30-56 du 3 octobre 1956 (*Journal officiel de la C.E.C.A.* du 18 octobre 1956).

Par ailleurs, le 24 septembre, s'est ouverte à Luxembourg la Conférence qui, à la suite de la catastrophe de Marcinelle, a été chargée d'examiner l'état actuel de la sécurité dans les mines de la Communauté et de formuler des propositions en vue de porter cette sécurité au plus haut degré possible.

Enfin, à la fin de 1956, la Haute Autorité, dans le cadre de son premier programme expérimental et de son premier programme de prêts pour le financement de la construction de maisons ouvrières, avait permis la construction de 12 500 logements, dont 4 450 étaient achevés et 7 050 en chantier. Un second programme de prêts a été admis dès le mois de mai pour les années 1957-1958. Il porte, comme le premier, sur 25 millions de dollars.

§ 4. — RELATIONS EXTÉRIEURES

Le 7 mai 1956, un accord de consultation a été conclu entre le Conseil fédéral suisse et la Haute Autorité. Cette consultation pourra intervenir dans trois cas : dans l'hypothèse de l'état de pénurie, avant la fixation d'un système de répartition pour les produits du charbon et de l'acier traditionnellement exportés à destination de la Suisse; avant la fixation, par la Haute Autorité, de prix maxima ou minima à l'exportation de ces produits; avant toutes mesures que prendrait le Conseil fédéral et qui pourraient affecter les échanges traditionnels des produits du charbon et de l'acier entre la Suisse et la Communauté.

D'autre part, les négociations ouvertes, en novembre 1955, entre la Haute Autorité et le Gouvernement suisse en vue de la création de tarifs directs pour les trafics ferroviaires entre les Etats membres à travers le territoire helvétique, ont été conclues par un accord signé à Luxembourg le 28 juillet 1956. Des négociations analogues entamées avec l'Autriche, au mois de septembre, ont abouti, en décembre, à la rédaction d'un projet d'accord.

En outre, la Haute Autorité a participé à la Conférence tarifaire du G.A.T.T. et y a conclu des accords avec les Etats-Unis et l'Autriche; mais l'U.E.B.L. n'y est pas spécialement intéressée.

SECTION IV.
MARCHÉ COMMUN ET EURATOM

Réunis à Messine, les 1er et 2 juin 1955, les Ministres des Affaires étrangères des six pays de la C.E.C.A. avaient chargé un Comité intergouvernemental d'étudier les moyens de faire un nouveau pas en avant dans l'intégration européenne. Les travaux commencèrent le 18 juillet 1955, à Bruxelles, au sein d'une série de Commissions qui recherchèrent les moyens techniques susceptibles de promouvoir la création d'un marché commun. A la suite de la Conférence ministérielle du 12 février 1956 à Bruxelles, le rapport final des chefs de délégation aux Ministres des Affaires étrangères fut rédigé.

Ce rapport part du principe qu'en raison de leur dimension réduite,

les nations européennes isolées sont incapables de recueillir pleinement le bénéfice du développement économique et technique, étant donné, d'une part, l'importance des efforts à fournir dans l'investissement et la recherche et, d'autre part, l'existence d'obstacles à l'écoulement des produits; c'est ainsi que l'on a envisagé la création d'un marché commun auquel serait associée une organisation commune pour le développement de l'énergie atomique.

L'établissement de ce marché suppose, d'après le rapport, une action sur plusieurs plans : la suppression des obstacles aux échanges des biens, des services et des capitaux ainsi qu'à la libre circulation des personnes, l'harmonisation des conditions de concurrence par le rapprochement progressif des politiques économiques, la constitution de ressources financières communes en vue de favoriser la réorientation et d'accélérer l'expansion des économies.

Le rapport des chefs de délégation propose que le marché commun prenne la forme d'une union douanière, c'est-à-dire d'une zone à l'intérieur de laquelle disparaîtraient les droits de douane et les contingentements et autour de laquelle un tarif commun serait établi.

En vue de ménager les délais nécessaires aux transformations fondamentales exigées par la réalisation complète du marché commun, le rapport prévoit une période de transition articulée en trois étapes de quatre années chacune et suivies, en cas de nécessité reconnue, d'une période complémentaire de trois années au maximum.

Une deuxième partie du rapport est relative à l'Euratom, Communauté atomique européenne, dont les objectifs sont ainsi définis :« Développer la recherche et assurer la diffusion la plus générale des connaissances et des techniques; établir, uniformiser, faire appliquer des normes de sécurité pour la protection de la main-d'œuvre et de la population; faciliter les investissements et réaliser les installations fondamentales qui ne pourraient être entreprises par des industries isolées ou des pays séparés; apporter la sécurité et l'égalité dans les conditions d'approvisionnement en minerais et combustibles nucléaires; assurer de larges débouchés et les meilleurs moyens techniques par la fusion des marchés en ce qui concerne les matériaux, fournitures et équipements spécialisés et par la libre circulation des spécialistes ». L'Euratom devrait disposer d'une priorité d'achat sur les ressources non engagées relevant des Etats membres ou de leurs dépendances; priorité que les rédacteurs du rapport justifient en se basant notamment sur des considérations de sécurité et de contrôle. Le rapport signale encore qu'il y aurait lieu d'étudier les perfectionnements à apporter aux relations postales et aux télécommunications dans le trafic européen; il propose l'institution d'une union postale restreinte.

Dans le domaine de l'énergie « classique », il suggère de donner des pouvoirs d'étude et d'avis à la Haute Autorité de la C.E.C.A., assistée d'un Comité consultatif spécial et agissant en collaboration avec le Conseil des Ministres.

Les institutions qui veilleraient à l'exécution des tâches incombant aux Communautés seraient, d'après le rapport, un Conseil de Ministres, une

Commission européenne d'administration, dont les pouvoirs seraient, suivant les cas, de décision, d'instruction, de proposition ou de gestion (1), une Assemblée commune chargée du contrôle parlementaire et enfin une Cour de Justice. L'Assemblée et la Cour de Justice seraient communes à la C.E.C.A., au Marché commun et à l'Euratom. En outre, un Comité économique et social exercerait sa mission consultative dans les deux nouvelles communautés.

La Conférence de Venise, tenue les 29 et 30 mai 1956, adopta le rapport dit « rapport Spaak », comme base de négociation pour la rédaction de deux projets de traités, portant l'un sur le Marché commun et l'autre sur l'Euratom.

Parmi les autres décisions prises à Venise, il convient de signaler que, sur proposition de la France, les gouvernements étaient invités à se prononcer sur l'inclusion des pays et territoires d'outre-mer dans l'entité économique nouvelle; d'autre part, les Six convenaient de proposer à tout pays européen, acceptant le rapport Spaak comme base de négociation, de participer à l'élaboration des traités.

La Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, présidée par M. P.-H. Spaak, s'ouvrit le 26 juin 1956 au Ministère des Affaires étrangères, à Bruxelles. Les travaux furent menés sans interruption au Château de Val-Duchesse, à Bruxelles, nonobstant les nombreuses difficultés qu'une négociation aussi délicate et aussi complexe ne pouvait manquer de rencontrer.

La Conférence des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Paris les 20 et 21 octobre 1956, et les conversations Mollet-Adenauer du 6 novembre 1956 aplanirent nombre de divergences et, en novembre, la discussion sur l'inclusion des territoires d'outre-mer put être abordée.

A la fin de 1956, les travaux des différents groupes n'étaient pas terminés, mais d'importants progrès avaient été réalisés dans tous les domaines (2).

Section V. — Union économique belgo-néerlando-luxembourgeoise

§ 1. — Évolution des négociations

Au cours de l'année 1956, le Comité des Ministres a tenu deux réunions et le Groupe Ministériel Restreint qui s'occupe des affaires agricoles s'est réuni trois fois. Des progrès importants ont été réalisés et deux protocoles

(1) Pour le Marché commun, la Commission comprendrait neuf membres, tandis que pour l'Euratom, elle serait composée de cinq membres, assistés d'un Comité scientifique et technique de caractère consultatif.

(2) Les négociations de Bruxelles devaient être couronnées de succès; en effet, les projets de traités instituant, d'une part, la Communauté économique européenne et, d'autre part, la Communauté européenne de l'Energie atomique, furent signés à Rome le 25 mars 1957.

ont été signés, le Traité de Travail et le Protocole sur les Adjudications publiques.

La conférence générale qui se tint à Bruxelles le 12 janvier 1956 a mis au point la politique commerciale commune envers les autres pays; à ce sujet, le Comité des Ministres a pris les décisions suivantes :

a) fixer contractuellement, pour un grand nombre de produits, une politique commerciale libérale commune envers les pays les plus importants (G.A.T.T., O.E.C.E., Zone dollar);
b) appliquer à un certain nombre de produits un régime Benelux de contingentement commun;
c) examiner plus à fond les exceptions à la politique commerciale commune et au marché commun, afin de les éliminer progressivement;
d) entamer en commun, et sans délai, des pourparlers commerciaux avec les pays tiers.

Sur cette base, un programme de pourparlers commerciaux communs, dont on détermina également la procédure, fut établi. L'approbation du Comité des Ministres intervint le 24 avril 1956. Des pourparlers eurent lieu avec le Danemark, le Royaume-Uni et le Portugal et furent couronnés de succès.

Au cours de la réunion du 12 janvier, le Groupe Ministériel Restreint pour les affaires agricoles fut chargé de mieux définir le mandat de la Commission pour l'Harmonisation des politiques agricoles : ceci fut fait lors de la réunion ministérielle du 2 février où on décida d'étudier plus à fond les différences entre les trois pays du Benelux en matière agricole. A la même occasion, il fut décidé que, dès que la libéralisation d'un produit pourrait se faire sans dommage pour aucun des partenaires, elle serait menée à bien. Dans une seconde réunion, fin mai, le Groupe Ministériel Restreint a examiné le premier rapport de cette commission et l'a chargée de rédiger rapidement des propositions concrètes, notamment en ce qui concerne la direction des marchés et la libéralisation des pommes de terre de consommation. Le second rapport de la Commission fut examiné par le Groupe Ministériel Restreint au mois de décembre. Le Groupe de travail des salaires, fonctionnant au sein de la Commission pour l'Harmonisation des politiques agricoles, fut chargé de poursuivre l'étude du problème des rémunérations et de préparer des propositions concrètes, qui seraient soumises à la Conférence des Ministres de l'Agriculture prévue pour 1957.

Le Traité de Travail fut signé le 7 juin. Déjà lors de la réunion de janvier, les ministres s'étaient mis d'accord sur le texte de cette convention et avaient décidé de la soumettre pour ratification à leurs Parlements. La Convention vise à transformer tout le territoire Benelux en un seul marché du travail, dans lequel les salariés des différents pays jouiraient de droits égaux à ceux des nationaux. Le Traité de Travail entrera en vigueur le jour de la mise en application de l'Union Economique. Pour être complet, il y a lieu de signaler que, le 20 mars 1957, l'Accord Intérimaire de Travail est entré immédiatement en vigueur; il vise à supprimer l'autorisation de travail dans les pays du Benelux.

Le 6 juillet fut conclu un Protocole sur les Adjudications et les Achats de matériaux et marchandises par les pouvoirs publics. Il tend à éliminer en matière d'adjudications publiques toute discrimination entre les ressortissants des pays partenaires et les entrepreneurs nationaux. Il prévoit aussi la création d'une commission chargée de veiller à son application.

D'autres problèmes furent également traités lors des conférences ministérielles, notamment les différences des taxes de transmission appliquées aux travaux ou commandes publiques ainsi que la coopération et l'harmonisation en matière de santé publique et de prescriptions sanitaires.

§ 2. — SITUATION ÉCONOMIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

La haute conjoncture qu'avait connue le Grand-Duché en 1955, s'est maintenue en 1956. Le revenu national a augmenté d'à peu près 11 %, soit un accroissement légèrement plus prononcé que l'année précédente.

Grand-Duché de Luxembourg
Indices de la production industrielle (a)

BRANCHE INDUSTRIELLE	1947 = 100					
	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Industries extractives	**240**	**293**	**290**	**241**	**287**	**298**
Extraction de minerai de fer	284	364	360	295	361	381
Extraction de pierre	131	118	116	107	103	93
Industries manufacturières	**157**	**153**	**138**	**146**	**163**	**175**
Industrie des denrées alimentaires	104	100	92	90	95	94
Boissons et industrie du tabac	105	102	108	111	124	138
Industrie textile	81	70	83	75	73	62
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement	70	69	69	67	65	67
Industrie du bois	87	91	90	90	92	76
Industrie du meuble et de l'ameublement	81	66	65	66	71	72
Impression et édition	96	99	98	112	116	123
Industrie du cuir	80	68	76	76	76	64
Industries chimique et parachimique	145	140	135	147	176	195
Industrie des produits minéraux non métalliques	137	129	145	159	178	190
Industrie sidérurgique	178	174	152	161	182	195
Transformation des métaux	97	98	97	93	93	96
Electricité, gaz	**171**	**176**	**185**	**206**	**227**	**239**
Energie électrique	196	201	213	239	267	280
Production et distribution de gaz	102	107	110	116	121	128
Indice général	**163**	**163**	**149**	**154**	**173**	**184**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

(a) Indices bruts.

Néanmoins, le rythme d'accroissement de la production industrielle fut moins élevé qu'en 1955 : 6 % contre 12 %. La production de la sidérurgie, qui est largement déterminante à cet égard, s'est accrue de 7 %, taux inférieur à celui de l'ensemble des pays de la C.E.C.A. et de loin inférieur à celui de l'année précédente au Grand-Duché même. Ce ralentissement est en partie dû à l'utilisation de plus en plus complète de l'appareil de production et à la pénurie de main-d'œuvre qui s'est manifestée dans certaines branches d'activité. Des accroissements de production ont été enregistrés dans plusieurs autres secteurs industriels, notamment dans les industries extractives et le secteur de l'énergie. La production de minerai de fer augmenta de 6 %, mais l'activité des carrières fut moindre. Le secteur de l'électricité et du gaz reflèta l'expansion générale. Dans le groupe des petites et moyennes industries, l'évolution fut assez disparate : hausse considérable de la production des produits chimiques (principalement du caout-

Grand-Duché de Luxembourg

Production sidérurgique

(Données mensuelles)

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Quantité (en milliers de tonnes)			Indice pondéré global (1937/1938 = 100)
		Fonte	Acier	Laminés et demi-produits	
1951	**27**	**263,1**	**256,4**	**209,9**	**156**
1952	**27**	**256,3**	**250,1**	**207,1**	**152**
1953	**25**	**226,8**	**221,6**	**176,1**	**133**
1954	**24**	**233,3**	**235,7**	**190,5**	**141**
1955	**27**	**257,1**	**268,8**	**215,7**	**159**
1956	**29**	**276,1**	**287,9**	**232,4**	**171**
1956 Janvier	27	256,9	269,4	220,0	159
Février	27	254,6	268,9	217,4	158
Mars	27	290,2	300,4	247,2	179
Avril	29	275,5	282,9	221,2	166
Mai	29	278,8	286,5	230,1	170
Juin.....	29	287,3	303,9	244,2	178
Juillet	29	282,6	289,8	232,3	172
Août	29	266,9	279,6	225,9	165
Septembre ..	29	277,5	284,1	229,3	169
Octobre.....	29	287,8	305,1	250,6	180
Novembre ..	29	278,3	293,8	233,3	172
Décembre ..	29	276,4	291,1	237,5	172

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises.
Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg
Production agricole

PRODUITS	Unité	1951		1952		1953		1954		1955		1956	
		Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 -100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)	Quantité	Indice (1935/1939 = 100)
Céréales panifiables	10^3 q.m.	457,9	96	448,0	94	469,8	99	530,9	111	461,5	97	401,3	84
Céréales secondaires	»	496,2	125	482,5	122	549,4	139	445,6	113	615,4	156	657,7	166
Légumineuses	»	5,8	67	5,1	58	7,5	86	4,4	50	8,1	93	10,8	124
Pommes de terre	»	1 257,4	124	1 370,5	135	1 303,8	128	1 471,9	145	1 331,2	131	1 205,7	119
Autres plantes racines	»	2 126,1	116	1 576,0	86	2 836,0	155	2 777,5	152	2 206,5	121	2 033,6	111
Plantes fourragères (y compris foin et regain)	»	1 655,3	115	1 178,9	82	1 334,0	93	1 372,1	95	1 880,5	131	1 736,7	121
Fruits	10^3 t	6,9	50	6,4	47	4,7	34	7,2	53	4,0	29	7,1	52
Viandes	10^3 t	16,9	96	18,3	103	18,7	106	18,9	107	19,0	108	20,1	113
Lait	10^6 litres	168,0	120	175,0	125	170,4	122	176,7	126	178,5	127	187,4	134
Œufs	10^3 dz	2 850,0	97	2 850,0	97	2 850,0	97	2 850,0	97	2 850,0	97	2 850,0	97
Indice général ...			**107**		**108**		**111**		**114**		**116**		**117**

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

chouc), des produits minéraux non métalliques et du tabac; hausse moins prononcée dans l'industrie de transformation des métaux; baisse dans les industries des textiles et du cuir.

Le recensement agricole fait ressortir que le nombre des petites exploitations agricoles continue de se restreindre. Si la production agricole totale a marqué de nouveaux progrès, la production de la culture proprement dite fut de loin inférieure. La production des céréales panifiables diminua fortement en raison des gelées de février. La qualité du froment souffrit de l'abondance des pluies, la récolte des pommes de terre fut en baisse. Par contre, l'élevage ne fit qu'augmenter et la production de beurre s'accrût de 13 %. Le rendement des vignes a été faible, mais la qualité du vin fut bonne.

L'expansion économique amena un nouvel accroissement des recettes fiscales provenant particulièrement de l'impôt sur les collectivités et sur les salaires et appointements.

Grand-Duché de Luxembourg
Indice du coût de la vie
Situation au premier du mois (1er janvier 1948 = 100)

MOIS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Janvier	114,62	121,52	122,52	122,82	124,20	123,91
Février	116,57	122,49	122,26	123,12	123,63	122,98
Mars	118,19	122,53	121,88	122,95	122,45	123,99
Avril	121,56	121,48	120,91	122,03	122,15	122,79
Mai	120,95	121,52	120,88	122,04	122,01	122,24
Juin	121,02	122,06	121,31	123,30	122,21	123,36
Juillet	122,71	122,75	122,74	123,44	123,26	123,50
Août	122,59	123,23	122,42	123,86	123,44	123,42
Septembre	122,15	123,19	122,91	124,26	123,87	123,89
Octobre	121,34	123,01	122,63	124,36	123,77	124,12
Novembre	121,44	122,88	122,83	124,11	123,96	126,34
Décembre	121,53	122,63	122,88	124,32	124,01	126,93
Moyenne annuelle ...	**120,39**	**122,44**	**122,18**	**123,38**	**123,25**	**123,96**

Source : Office de la Statistique générale du Grand-Duché de Luxembourg.

L'indice du coût de la vie, après avoir été stable pendant les dernières années, augmenta de 3 % au quatrième trimestre. Grâce à la hausse des prix à l'exportation des produits sidérurgiques, le Luxembourg améliora de nouveau ses termes d'échange. La masse des salaires s'accrût considérablement, à la suite du progrès de l'emploi, des primes à la production et de la hausse des salaires de base.

§ 3. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES PAYS-BAS

Le maintien de l'expansion conjoncturelle aux Pays-Bas est allé de pair avec certaines perturbations de l'équilibre économique. Le revenu national s'accrût de près de 7 %, la consommation des particuliers de 10 %,

les dépenses du secteur public de 10 % et les investissements nets des entreprises de 21 %. Le niveau trop élevé des dépenses s'est traduit par des tensions sur le marché de l'argent et par un déficit considérable de la balance des paiements.

Pays-Bas

Formation et utilisation du produit national (a)

(en millions de florins)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Formation :						
Production des entreprises privées	15 160	15 910	17 130	19 010	21 210	22 680
Production du secteur public	1 460	1 590	1 740	1 990	2 210	2 500
Revenus nets en provenance de l'étranger	310	420	420	420	480	280
Revenu national (au coût des facteurs) .	**16 930**	**17 920**	**19 290**	**21 420**	**23 900**	**25 460**
Impôts indirects moins subsides	2 620	2 530	2 610	2 890	2 950	3 100
Produit national (aux prix du marché) .	**19 550**	**20 450**	**21 900**	**24 310**	**26 850**	**28 560**
Solde des dons et prêts de ou à l'étranger, liquidation d'actifs, etc.	100	— 1 870	— 1 430	— 340	— 960	+ 650
Total des moyens disponibles	**19 650**	**18 580**	**20 470**	**23 970**	**25 890**	**29 210**
Utilisation :						
Consommation privée	13 650	13 700	14 200	15 600	16 900	18 600
Dépenses du secteur public	3 120	3 440	3 970	4 360	4 770	5 260
Investissements nets des entreprises ...	1 720	1 870	1 970	2 700	3 360	4 070
Stocks et fabrications en cours	1 160	— 430	330	1 310	860	1 280
Total des dépenses nationales	**19 650**	**18 580**	**20 470**	**23 970**	**25 890**	**29 210**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Prix courants.

1. — *Production et emploi.*

La production industrielle connut une nouvelle hausse alors que la capacité de production avait, déjà en 1955, été utilisée à son maximum et qu'il y avait pénurie de main-d'œuvre. Aussi le rythme d'accroissement fut-il atténué, comme d'ailleurs dans l'ensemble des pays de l'O.E.C.E.

Au Pays-Bas l'accroissement de la production industrielle a été de l'ordre de 5 %. Comme l'augmentation du personnel occupé a été relativement peu considérable, la productivité du travail a dû s'accroître de 4 % environ. La pénurie de main-d'œuvre fut surtout sensible dans l'industrie des métaux; l'expansion y fut en conséquence moins prononcée qu'en 1955 (5 % contre 12 %). Dans la plupart des autres branches d'acti-

vité, l'accroissement de la production s'est situé près de la moyenne générale. On observa néanmoins une baisse de la production charbonnière. Dans le bâtiment, le nombre de maisons achevées dépassa largement celui de 1955.

Pays-Bas

Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)

(1953 = 100)

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1956			
							1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Production	91	91	100	110	118	124	119	126	121	129
Emploi (b)	100	98	100	104	107	109	108	108	109	109
Production par travailleur	91	93	100	106	110	114	110	117	111	118

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.
(b) Les indices trimestriels sont des moyennes des indices du début et de la fin du trimestre; l'indice annuel se calcule à partir des quatre indices trimestriels.

Pays-Bas

Indices de la production par industrie

(1953 = 100)

INDUSTRIE	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Matériaux de construction et terre cuite	99	99	100	106	111	115
Industrie chimique (production pétrolière non comprise)	99	93	100	110	117	123
Cuir, caoutchouc	89	91	100	109	115	120
Exploitation minière	100	100	100	100	101	103
Produits métalliques	86	87	100	120	134	140
Papier	88	85	100	110	116	117
Textile	89	88	100	107	109	112
Gaz, électricité et eau	85	91	100	111	117	130
Produits alimentaires, boissons et tabac	92	95	100	103	108	113
Indice général de l'industrie ...	**91**	**91**	**100**	**110**	**118**	**124**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Les résultats de l'agriculture furent assez décevants en raison des intempéries. La culture et l'horticulture n'atteignirent pas leur production de 1955. Par contre, l'élevage manifesta une hausse constante : la produc-

tion du lait et de la viande s'accrût, mais le nombre d'abattages de bovidés et de veaux diminua.

La haute conjoncture favorisa l'activité des transports. Les transports internationaux par mer et par air furent en large expansion. Le nombre d'étrangers visitant les Pays-Bas augmenta; le nombre de nuitées s'accrût de 9 %.

L'accroissement net de la population active ne fut pas aussi prononcé que l'année précédente. Mais la demande sur le marché du travail épuisa les réserves de main-d'œuvre, de telle sorte que la population occupée progressa de 1,5 %.

Le nombre des chômeurs masculins, y compris les ouvriers D.A.W. (c'est-à-dire les chômeurs mis au travail par l'Etat ou les communes) représente à peine 1,2 % de la population masculine active.

Pays-Bas

Nombre de chômeurs

DÉSIGNATION	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Chômeurs (ouvriers D.A.W. excl.)	68 400	105 800	84 100	60 200	41 400	30 300
Ouvriers D.A.W. inscrits (a) ...	25 000	31 800	17 900	14 100	12 000	10 100
Total ...	**93 400**	**137 600**	**102 000**	**74 300**	**53 400**	**40 400**
dont :						
Total hommes	86 600	129 700	94 100	68 400	49 300	37 300
Total femmes	6 800	7 900	7 900	5 900	4 100	3 100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers D.A.W. (Dienst Aanvullende Werkgelegenheid) sont les chômeurs mis au travail par les services publics. Ces statistiques reprennent en outre les chômeurs dont l'inactivité résulte du gel, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accident, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé du travail, sans que les bureaux de travail en aient été avisés en temps utile.

2. — *Commerce extérieur.*

Comme en 1955, l'accroissement des importations dépassa celui des exportations. Au surplus, il fut proportionnellement beaucoup plus élevé que dans les pays de l'O.E.C.E. en général, alors que celui des exportations fut moins prononcé. Ce double mouvement défavorable provoqua un important déficit de la balance commerciale.

En valeur, les importations s'accrurent de 16 %, contre 12 % en 1955. Comme le niveau des prix à l'importation augmenta de 3 %, le volume des importations s'accrût de 13 %. Tout comme en 1954 et 1955, l'accroissement relatif fut surtout marqué pour les produits de consommation; pour les biens d'investissement, le développement fut moins rapide qu'en 1955.

Pays-Bas

Commerce extérieur

(en millions de florins)

PÉRIODE	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	IMPORTATIONS					
1er trimestre	2 436	2 289	2 092	2 523	2 978	3 234
2e trimestre	2 728	2 082	2 158	2 519	2 911	3 550
3e trimestre	2 399	1 957	2 289	2 758	3 061	3 574
4e trimestre	2 137	2 121	2 487	3 060	3 239	3 747
Année ..	**9 700**	**8 449**	**9 026**	**10 860**	**12 189**	**14 105**
	EXPORTATIONS					
1er trimestre	1 662	2 114	1 956	2 197	2 408	2 538
2e trimestre	1 775	1 965	1 918	2 149	2 382	2 813
3e trimestre	1 871	1 954	2 048	2 238	2 564	2 652
4e trimestre	2 101	1 982	2 258	2 588	2 857	2 872
Année ..	**7 409**	**8 015**	**8 180**	**9 172**	**10 211**	**10 875**
	SOLDE					
1er trimestre	— 774	— 175	— 136	— 326	— 570	— 696
2e trimestre	— 935	— 117	— 240	— 370	— 529	— 737
3e trimestre	— 528	— 3	— 241	— 520	— 497	— 922
4e trimestre	— 36	— 139	— 229	— 472	— 382	— 875
Année ..	**—2 291**	**— 434**	**— 846**	**—1 688**	**—1 978**	**—3 230**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

La position de l'U.E.B.L., en tant que premier fournisseur des Pays-Bas, s'est encore renforcée, grâce surtout aux produits finis. L'accroissement des importations en provenance des Etats-Unis est dû principalement aux achats de charbons.

En valeur, les exportations néerlandaises augmentèrent de 7 %. Comme le niveau moyen des prix à l'exportation a haussé de 2 %, l'accroissement en volume fut d'environ 5 %. La baisse du rythme d'accroissement des exportations est fondamentalement due au secteur industriel. En agriculture, l'accroissement fut légèrement plus élevé qu'en 1955, malgré une réduction des exportations de beurre. La part prise par le marché Ouest-européen dans les exportations néerlandaises continue de s'accroître, surtout du côté de la République fédérale allemande.

Pays-Bas

Valeur des importations par pays de provenance

PAYS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	En millions de florins					
U.E.B.L.	1 774	1 451	1 556	1 841	2 205	2 666
Allemagne Occidentale	1 199	1 180	1 436	1 829	2 145	2 516
Etats-Unis d'Amérique	1 071	1 082	899	1 283	1 651	1 975
Royaume-Uni	845	782	897	936	1 039	1 153
France	392	286	342	387	475	471
Indonésie	766	543	494	528	369	440
	En pourcentage du total					
U.E.B.L.	18,3	17,2	16,3	17,0	18,1	18,9
Allemagne Occidentale	12,4	14,0	15,9	16,8	17,6	17,8
Etats-Unis d'Amérique	11,1	12,8	10,0	11,8	13,6	14,0
Royaume-Uni	8,7	9,3	9,9	8,6	8,5	8,2
France	4,0	3,4	3,8	3,6	3,9	3,3
Indonésie	7,9	6,4	5,5	4,9	3,0	3,1

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Valeur des exportations par pays de destination

PAYS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	En millions de florins					
U.E.B.L.	1 095	1 251	1 266	1 293	1 411	1 543
Allemagne Occidentale	1 026	1 114	1 145	1 451	1 742	1 960
Royaume-Uni	1 178	1 002	879	1 060	1 263	1 273
Etats-Unis d'Amérique	445	533	689	621	596	672
France	336	350	369	376	491	595
Indonésie	403	440	291	233	258	315
	En pourcentage du total					
U.E.B.L.	14,8	15,6	15,5	14,1	13,8	14,2
Allemagne Occidentale	13,8	13,9	14,0	15,8	17,2	18,0
Royaume-Uni	15,9	12,5	10,7	11,6	12,4	11,7
Etats-Unis d'Amérique	6,0	6,6	8,4	6,8	5,8	6,2
France	4,5	4,4	4,5	4,1	4,8	5,5
Indonésie	5,4	5,5	3,6	2,5	2,5	2,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

3. — *Finances.*

Pour la première fois depuis 1951, les transactions courantes avec l'étranger, calculées sur la base des paiements, ont accusé un déficit de l'ordre de 608 millions de florins. En effet, tandis que le déficit de la balance commerciale est passé de 1 771 millions de florins en 1955 à 2 470 millions en 1956, le solde favorable des échanges invisibles a diminué de 2 073 millions à 1 862 millions, ne couvrant ainsi que partiellement le déficit de la balance commerciale. Le solde des transactions courantes en or et en devises convertibles s'est à nouveau détérioré, tant en raison des opérations en marchandises que des services.

Le compte des opérations en capital s'est clôturé une fois de plus par un excédent d'exportation, mais, contrairement aux années précédentes, le secteur privé accusa un déficit. Les exportations de capitaux ont principalement consisté en investissements et en crédits. Le compte en capital des mouvements d'or et de devises convertibles laissa un solde favorable plus élevé qu'en 1955.

La balance totale des paiements avec l'étranger, qui avait été en équilibre en 1955, a laissé cette année un déficit de 906 millions de florins. Celui-ci a été presque entièrement couvert par des prélèvements sur le stock d'or et de devises. Les réserves de change de la « Nederlandsche Bank » ont diminué de 773 millions de florins.

Pays-Bas

Réserves de change

(en millions de florins)

DÉSIGNATION	31 déc. 1951	31 déc. 1952	31 déc. 1953	31 déc. 1954	31 déc. 1955	31 déc. 1956
Or	1 195	2 060	2 792	3 015	3 275	3 192
Devises convertibles	341	544	639	761	533	140
Devises convertibles dans le cadre de l'U.E.P.	— 43	681	822	733	682	420
Devises non convertibles	180	375	192	141	157	122
Total or et devises	**1 673**	**3 660**	**4 445**	**4 650**	**4 647**	**3 874**

Source : Nederlandsche Bank, N. V.

Alors que le stock monétaire s'était accru en 1955 de 8,5 %, il a diminué en 1956 de 3,7 %. Cette diminution concerne exclusivement la monnaie scripturale dans les banques, tandis que la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale dans les institutions de compte-chèques sont en augmentation. D'autre part, la rotation des liquidités disponibles s'est fortement accentuée. En fait, la diminution du stock monétaire n'a atteint que la moitié du recul des réserves d'or et de devises par suite de la création de

monnaie; celle-ci se fit surtout au profit du secteur privé et des pouvoirs subordonnés. Quand à l'Etat, il a contribué à atténuer les tensions monétaires résultant de la sortie des devises et de l'accroissement des billets. En effet, les banques ont pu reconstituer leurs liquidités en diminuant leur portefeuille de certificats de trésorerie. Leur participation à la création de monnaie n'a guère varié par rapport à 1955.

Sauf pendant les premiers mois de l'année, la « Nederlandsche Bank » n'a guère pratiqué une politique active d'Open Market. La diminution des réserves de change et le gonflement de la circulation fiduciaire avaient créé les conditions nécessaires à une politique d'escompte efficace. Pour le reste, la « Nederlandsche Bank » n'est intervenue qu'à des moments où la pénurie se faisait trop sentir : c'est ainsi qu'il faut interpréter la diminution, en deux phases, du coefficient d'encaisse de 10 % à 7 %. Quant au taux d'escompte, il fut augmenté trois fois.

Le marché des capitaux a montré les mêmes tensions : la demande s'est accrue en raison des besoins croissants d'investissements et des possibilités réduites d'autofinancement. Par contre, les interventions plus limitées des capitaux étrangers et des organismes de placement ont réduit l'offre. Afin de diminuer les tensions, l'Etat s'est abstenu, après un emprunt en avril, de faire de nouveaux appels au marché. Si les pouvoirs subordonnés ont eu, en matière d'émissions, une activité beaucoup plus intense qu'en 1955, ils souffrirent fortement de la pénurie d'argent : le maintien du taux des rentes à son niveau antérieur leur ferma le marché des capitaux et les obligea, en vue de ne pas ralentir leurs investissements dans la construction, de se tourner vers le marché à court terme.

Les appels de capitaux des entreprises ont été plus élevés qu'en 1955. Sans doute le volume de leurs émissions sur le marché a-t-il été plus réduit mais les emprunts « sous seing privé » ont sensiblement augmenté.

La pénurie des capitaux a provoqué une augmentation appréciable du taux d'intérêt comme le montrent les cours en bourse et les conditions d'émission. Le cours des actions a baissé, mais la moyenne annuelle est restée supérieure à celle de 1955; le volume des transactions a diminué.

Le déficit budgétaire de l'Etat s'est réduit. Si on tient compte de tous les mouvements de trésorerie, il y eut même un solde positif; l'influence déflatoire exercée par celui-ci ne put cependant compenser l'influence inflatoire des déficits des pouvoirs subordonnés. L'Etat n'en connut pas moins des difficultés de trésorerie, dues au volume des certificats du trésor venus à échéance. De même que les années précédentes, la dette publique a diminué.

4. — *Prix et salaires.*

Après être restés calmes en 1955, les prix et salaires ont accusé en 1956 une hausse assez forte.

L'augmentation de l'indice général des prix de gros, due principalement

Pays-Bas

Salaires et prix

(1953 = 100)

PÉRIODE	Prix de gros	Coût de la vie	Salaires
1951	107	99	95
1952	104	100	98
1953	100	100	100
1954	101	104	111
1955	102	105	120
1956	105	106	128
1956 : 1er trimestre	104	105	..
2e trimestre	105	106	124
3e trimestre	104	107	..
4e trimestre	106	109	132

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Consommation des particuliers

(1953 = 100)

PÉRIODE	Valeur	Quantité	Quantité par habitant
1951	96	95	97
1952	96	95	96
1953	100	100	100
1954	110	106	105
1955	119	113	111
1956	130	123	118

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

aux matières premières et auxiliaires, fut de 5 % entre décembre 1955 et décembre 1956. L'indice du coût de la vie, impôts non compris, s'accrût également de 4 %, dont 2,5 % pour les produits alimentaires, les 1,5 % restant se répartissant assez également entre les postes « chauffage et éclairage », « services » et « produits de consommation durables ».

Contrairement à 1955, les salaires montèrent fortement. L'augmentation générale de mars (la huitième depuis la guerre) permit d'accroître jusqu'à un maximum de 6 % les rémunérations lors du renouvellement des conventions collectives. En principe, l'augmentation ne pouvait être incorporée

aux prix de vente. Toutefois, si elle restait limitée à 3 %, la branche industrielle intéressée pouvait introduire une demande de hausse de prix. L'augmentation des salaires ne dépassa pas 3 % dans quelques branches (notamment l'agriculture, le bâtiment, les industries graphiques), représentant 17 % des salariés, mais les pourparlers engagés dans les différentes branches professionnelles conduisirent en moyenne à une augmentation de 5,2 %. Au surplus et pour la quasi-totalité de l'économie, le salaire indirect s'accrût de 3 %, par suite d'une extension des congés (1 %) et d'une augmentation du pécule de vacances (2 %). Compte tenu de certaines augmentations occasionnelles, le salaire horaire a augmenté d'environ 9 % au cours de l'année; en moyenne et d'une année à l'autre, il a crû de près de 7 %. Cette hausse dépasse largement l'amélioration de la productivité industrielle.

Par suite de l'augmentation des salaires, l'accroissement de la consommation, commencé en 1952, s'est poursuivi et même accéléré.

§ 4. — ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'U.E.B.L. ET LES PAYS-BAS

La haute conjoncture a à nouveau stimulé les échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas. Les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas ont augmenté au rythme exceptionnellement rapide de 20 %. Les exportations néerlandaises vers l'U.E.B.L. n'ayant pu suivre le même rythme, le déséquilibre de la balance commerciale entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas s'est accentué : l'excédent des exportations de l'U.E.B.L. est passé de 10 milliards en 1955 à 13 milliards en 1956. En ce qui concerne les Pays-Bas, l'excédent des importations en provenance de l'U.E.B.L. monta de 0,8 milliard de florins à 1,1 milliard de florins.

L'U.E.B.L. s'est maintenue comme principal fournisseur des Pays-Bas et comme deuxième client en importance, immédiatement après l'Allemagne Occidentale, dont l'avance s'est cependant accrue.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en milliards de francs)	En provenance des Pays-Bas		Total (en milliards de francs)	Vers les Pays-Bas	
		Milliards de francs	% du total		Milliards de francs	% du total
1938	23,1	2,1	9,0	21,7	2,6	12,0
1950	97,8	9,8	10,0	82,8	18,6	22,4
1951	127,5	13,9	10,9	132,6	23,8	17,9
1952	123,0	16,2	13,2	122,6	18,7	15,3
1953	121,0	16,6	13,7	113,0	20,1	17,8
1954	127,5	17,1	13,4	115,2	24,2	21,0
1955	142,2	18,8	13,2	139,0	28,8	20,7
1956	163,6	21,4	13,1	158,1	34,7	21,9

Source : Institut National de Statistique.

Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas

Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en millions de florins)	En provenance de l'U.E.B.L.		Total (en millions de florins)	Vers l'U.E.B.L.	
		Millions de florins	% du total		Millions de florins	% du total
1938.....	1 459	171	11,7	1 078	113	10,5
1950.....	7 811	1 437	18,4	5 386	727	13,5
1951.....	9 700	1 774	18,3	7 409	1 095	14,8
1952.....	8 449	1 451	17,2	8 015	1 251	15,6
1953.....	9 026	1 556	17,2	8 180	1 266	15,5
1954.....	10 860	1 841	16,9	9 172	1 293	14,1
1955.....	12 189	2 205	18,1	10 211	1 411	13,8
1956.....	14 105	2 666	18,9	10 875	1 543	14,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Le rythme d'accroissement des importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas, très faible en 1953 et 1954, a été du même ordre de grandeur qu'en 1955, soit 10 % en chiffres ronds; il est de 5 % pour les produits alimentaires, boissons et tabacs, de 27 % pour les matières premières et auxiliaires

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Répartition d'après le degré de transformation

ANNÉE	Produits alimentaires boissons et tabacs		Matières brutes et combustibles		Produits manufacturés		Total
	Milliards de francs	% de la valeur totale	Milliards de francs	% de la valeur totale	Milliards de francs	% de la valeur totale	Milliards de francs
	IMPORTATIONS						
1952.....	6,0	36,9	3,4	21,1	6,8	42,0	16,2
1953.....	5,3	31,7	3,4	20,6	7,9	47,7	16,6
1954.....	4,6	26,8	3,6	20,9	8,9	52,3	17,1
1955.....	5,0	26,4	4,0	21,3	9,8	52,3	18,8
1956.....	5,2	24,4	5,1	23,9	11,0	51,7	21,4
	EXPORTATIONS						
1952.....	0,4	2,3	2,5	13,2	15,8	84,5	18,7
1953.....	0,6	3,0	2,6	13,2	16,9	83,8	20,1
1954.....	0,9	3,7	3,3	13,9	19,9	82,4	24,2
1955.....	1,0	3,3	4,5	15,7	23,3	81,0	28,8
1956.....	1,1	3,3	4,7	13,7	28,8	83,0	34,7

Source : Institut National de Statistique.

destinées à l'industrie et de 17 % pour les produits industriels fabriqués; ainsi, la part de ces derniers dans le total a diminué légèrement. A l'exportation, la situation fut toute autre; ce sont les produits fabriqués qui accusèrent le plus fort accroissement (24 %). La part, dans le total, des matières premières et secondaires a diminué, tandis que celle des produits alimentaires, boissons et tabacs s'est maintenue.

1. — *Importations de l'U.E.B.L.*

L'accroissement des importations de produits alimentaires, boissons et tabacs est dû aux produits de l'industrie alimentaire même et au café. Par contre, les importations de produits agricoles proprement dits ont baissé, à la suite d'une diminution des importations de beurre que l'augmentation des importations de fruits et légumes n'a pu compenser totalement. Les importations de produits de pêche, qui augmentèrent une nouvelle fois, ont porté principalement sur les harengs et les poissons de fond, tandis que les importations de crevettes ont subi peu de changements. Pour l'année 1956, le contingentement des crevettes pelées a été maintenu.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas
Produits agricoles (a)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1952	460,7	5 189	45,1	211
1953	546,9	4 288	79,3	286
1954	428,5	3 497	113,9	419
1955	429,0	3 694	135,3	429
1956	426,4	3 555	76,2	420

(a) Voir note p. 31.

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas
Poissons, crustacés et mollusques

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1952	42,6	287	2,3	11
1953	43,1	282	3,1	13
1954	44,3	315	3,4	14
1955	42,2	347	4,4	24
1956	46,0	391	2,7	18

Source : Institut National de Statistique.

Dans les produits industriels, l'accroissement des importations fut surtout marqué pour les combustibles (dérivés du pétrole) et les produits métalliques (matériel de transport, matériel électrique et divers produits métalliques).

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas
Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Importations			Exportations		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Industrie métallurgique	**425**	**587**	**592**	**5 780**	**6 982**	**8 177**
Fer et acier	298	456	414	3 912	4 872	5 394
Métaux non ferreux	127	131	178	1 868	2 110	2 783
Industrie des fabrications métalliques	**2 974**	**2 987**	**3 579**	**4 168**	**5 378**	**7 603**
Machines	669	773	877	835	995	1 401
Construction électrique	909	1 035	1 209	1 302	1 684	2 021
Matériel de transport	807	555	780	985	1 800	3 132
Armes	1	3	3	498	115	38
Autres articles manufacturés en métal	588	621	710	548	784	1 011
Industries textiles et du vêtement	**2 085**	**2 342**	**2 454**	**5 677**	**5 982**	**7 316**
Filés	303	341	360	2 477	2 393	2 678
Tissus	990	1 158	1 220	1 734	1 727	2 149
Autres produits textiles	193	210	250	498	584	653
Vêtement	599	633	624	968	1 278	1 836
Industries chimiques	**1 015**	**1 118**	**1 199**	**1 505**	**1 404**	**1 494**
Produits chimiques proprement dits	337	366	427	359	370	395
Engrais manufacturés	12	8	8	555	424	432
Produits photographiques	7	6	7	104	123	119
Autres produits chimiques	659	738	757	487	487	548
Industrie charbonnière	**736**	**687**	**809**	**1 336**	**1 942**	**1 490**
Dérivés du pétrole	**1 357**	**1 580**	**2 103**	**954**	**1 269**	**1 807**
Produits alimentaires, boissons et tabacs	**1 274**	**1 371**	**1 523**	**428**	**479**	**682**
Matériaux de construction	**130**	**120**	**128**	**801**	**848**	**925**
Industrie du verre	**83**	**87**	**90**	**463**	**561**(a)	**639**
Industrie du papier et du carton	**696**	**784**	**824**	**486**	**564**	**649**

(a) Chiffre corrigé.

Source : Institut National de Statistique.

2. — *Exportations de l'U.E.B.L.*

L'amélioration du solde global de la balance commerciale de l'U.E.B.L. envers les Pays-Bas est dû à l'accroissement considérable des exportations de produits fabriqués. Par contre, la balance commerciale des produits alimentaires, boissons et tabacs s'est détériorée et celle des matières premières et auxiliaires est redevenue déficitaire comme avant 1955. L'année 1955 avait connu, à titre exceptionnel et grâce à une augmentation considérable des exportations de charbon, une balance commerciale favorable pour les matières premières et auxiliaires. Le retournement de 1956 est donc avant tout dû à la diminution des exportations de charbon.

En ce qui concerne les exportations de produits fabriqués, on enregistre des accroissements importants pour les produits métalliques (matériel de transport, machines, électrotechnique), les produits textiles (tissus, tapis, vêtements), les produits non ferreux et les produits alimentaires. Les exportations de produits sidérurgiques, dont l'accroissement a été moins prononcé, ont dépassé en 1956 leur niveau de 1952. Pour les produits chimiques, la valeur des exportations est restée inférieure au niveau élevé de 1954, principalement du fait des engrais chimiques. Contrairement à l'année précédente, les exportations de produits photographiques ont accusé une baisse en 1956.

SEPTIÈME PARTIE

Relations économiques de la Belgique avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA BELGIQUE AVEC LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI

Les territoires belges d'Afrique poursuivent leur développement économique à un rythme soutenu. Les relations commerciales et financières avec la métropole se situent ainsi à un niveau toujours plus élevé. Les échanges de marchandises tendent vers l'équilibre, tandis que la balance bilatérale des paiements laisse des soldes importants en faveur de la Belgique.

SECTION I. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI

Commerce de l'U. E. B. L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

(en millions de francs)

ANNÉE	Importations de l'U.E.B.L.	Exportations de l'U.E.B.L.
1949.....	6 125,3	3 484,8
1950.....	7 426,1	3 131,6
1951.....	10 119,3	5 408,1
1952.....	9 808,5	7 207,3
1953.....	9 055,5	6 606,7
1954.....	9 871,3	6 284,0
1955.....	11 676,8	6 614,3
1956.....	12 782,9	7 066,2

Source : Institut National de Statistique.

Le progrès du commerce extérieur entre l'U.E.B.L. et les territoires du Congo et du Ruanda-Urundi a encore été sensible en 1956 : en valeur absolue, il est de près de 10 % à l'importation et de 7 % à l'exportation. Les changements en volume et en prix se différencient selon la direction des échanges. Il semble que l'accroissement des importations se répartisse par moitié en hausse des prix et augmentation des quantités; à l'exportation, le progrès paraît dû davantage à l'augmentation des quantités qu'à la hausse des prix.

La majoration d'environ 5 % des valeurs moyennes des produits importés par l'U.E.B.L. en provenance des territoires belges d'Afrique fait suite à une évolution similaire, mais plus marquée, puisqu'elle atteignait quelque 10 %, en 1955 par rapport à 1954. Ce résultat global découle de variations en sens opposé : d'une part, les produits minéraux ont augmenté plus en valeur qu'en quantité; d'autre part, les produits d'origine végétale, si on excepte les huiles, ont baissé en valeur alors que leur tonnage faisait encore certains progrès. Cette distinction est trop liée à la conjoncture mondiale pour qu'on doive y insister. En fait, les exportations congolaises ont progressé d'une manière non négligeable en 1956 et la Belgique en a pris sa part, soit pour elle-même, soit pour les pays voisins vis-à-vis desquels elle joue un rôle d'intermédiaire, spécialement quant au travail à façon des produits métalliques.

A l'exportation, il est malaisé de chiffrer la part des variations de prix et de volume. L'indice des prix de l'ensemble des exportations de l'U.E.B.L. a crû de 6 % de 1955 à 1956; par contre, l'indice des prix des importations congolaises est quasi stable. Cette dernière évolution résulte elle-même d'une majoration de prix des biens d'équipement de 4 à 5 %, neutralisée presque entièrement par une diminution de prix des biens de consommation et d'approvisionnement qui, au total, représentent près du double du premier groupe. Mais la Belgique exporte vers le Congo relativement plus de biens d'équipement et même, pour une part non négligeable, des produits métallurgiques dont les cotations sont plus sensibles et ont, dans certains cas, accusé des hausses dépassant 10 %. Il semble donc qu'il y ait eu réellement hausse des valeurs moyennes des marchandises exportées par l'U.E.B.L. vers le Congo et que le progrès en volume ne dépasse pas 4 ou 5 %.

La valeur totale des exportations a presque retrouvé le niveau de 1952; ce fait invite à souligner la transformation de leur structure. Si le développement de la production congolaise a, dans quelques cas, entraîné un recul des importations en provenance de Belgique, le point le plus significatif est le déplacement des biens d'équipement vers les biens de consommation. L'augmentation de la population européenne et l'extension croissante de la consommation indigène ont donné un vif stimulant à l'importation de produits alimentaires, huiles minérales, vêtements, etc. Par contre, les importations de biens d'équipement ont fléchi par rapport à 1952, en vertu, d'abord, d'une baisse des prix, puis d'une réduction des quantités de certains types d'équipement, notamment le matériel de transport et les produits métalliques, tandis que le secteur des machines a été moins touché grâce au développement de l'appareillage électrique. Ceci témoigne d'une modification dans les besoins d'investissement; d'autre part, la concurrence étrangère, qui précédemment était plus forte pour les biens de consommation, s'est accentuée dans le secteur des biens d'investissement.

Une brève analyse fera apparaître les changements intervenus de 1955 à 1956.

§ 1. — IMPORTATIONS DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Le tableau des principaux produits reprend à quelque 2 % près l'ensemble des importations en provenance du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Importations en U. E.B. L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (a)

DÉNOMINATION	Quantités (en tonnes)			Valeur (en milliers de francs)		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Bananes	5 784	11 956	12 311	42 601	80 792	86 486
Café vert	8 497	9 565	10 485	466 034	415 635	365 712
Fèves de cacao	1 389	1 505	1 606	74 102	56 471	45 197
Tourteaux	13 666	6 518	3 953	54 030	30 556	16 296
Tabacs bruts	62	74	89	6 453	7 464	9 633
Peaux de bovins et similaires	599	513	383	20 391	13 852	9 315
Amandes de palmistes	19 354	20 243	14 220	123 921	132 838	96 108
Caoutchouc	10 013	10 678	11 244	222 139	374 868	357 032
Bois ronds bruts ou simplement équarris	17 246	19 767	23 886	35 404	43 837	46 877
Bois sciés de long ou simplement préparés	6 763	7 358	9 538	25 201	30 679	35 369
Coton brut (linters excl.)	16 122	14 266	16 917	646 573	563 253	587 045
Urena lobata, punga et abroma augusta	1 269	2 334	1 802	17 463	28 473	21 153
Minerais de zinc	119 799	92 244	66 314	191 499	201 219	145 467
Minerais d'étain	15 009	13 827	14 073	1 100 111	1 050 396	1 144 829
Minerais de manganèse	11 918	36 130	54 776	21 252	61 327	106 678
Ivoire brut	38	69	81	8 497	16 687	20 034
Copal	2 585	2 632	1 703	33 170	35 975	21 263
Huile de coton	2 501	2 962	3 315	36 722	40 606	54 418
Huile d'arachides	4 167	3 950	4 906	77 921	54 801	86 543
Huile de palme	38 529	39 171	35 956	376 499	417 207	417 689
Huile de palmiste	1 433	3 212	2 599	19 382	37 583	32 439
Bois de placage et contreplaqués	700	942	1 156	5 448	7 167	6 112
Cuivre brut	144 932	159 514	170 321	5 128 341	6 822 698	7 914 275
Etain brut	1 831	2 094	2 491	180 939	213 959	270 842
Cadmium	20	29	41	3 605	5 030	7 197
Or brut	13	13	12	667 413	695 551	652 964

Source : Institut National de Statistique.

(a) D'après les rubriques de la classification-type du commerce international, sauf pour le copal, l'urena lobata..., le cadmium, l'or, pour lesquels il a été fait usage des rubriques du tarif douanier.

Ces produits ne sont pas entièrement consommés en Belgique, mais une partie en est dirigée sur l'étranger, éventuellement après transformation. L'observation vaut surtout pour les produits minéraux,

Exportations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi vers la Belgique

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1954	1955	1956
Cuivre et argent	2 070,2	2 510,4	3 314,6
Etain	137,0	234,9	259,4
Cobalt	9,9	11,6	45,4
Minerai de manganèse	19,2	39,2	58,0
Zinc et minerai	177,8	200,6	184,7

Source : Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

en particulier le cuivre et l'étain; la statistique des paiements de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi permet de voir dans quelle mesure les exportations d'Afrique de ces produits sont consommées en Belgique même.

Pour les produits agricoles, les valeurs sont aussi différentes par rapport aux statistiques douanières belges, mais cela s'explique en partie par certains décalages des séries.

La progression des importations de cuivre est surtout sensible et dépasse même celle de l'ensemble. Cette matière représente d'ailleurs la moitié du total des importations, si l'on considère les marchandises réellement consommées en Belgique, et presque les 2/3, si l'on considère toutes les marchandises enregistrées à l'entrée en Belgique en provenance du Congo et du Ruanda-Urundi. Pour la partie consommée dans le pays, l'avance en valeur par rapport à 1955 est de près de 1/3.

Néanmoins, à côté des minéraux, généralement en progrès, — l'exception marquante étant le minerai de zinc, depuis qu'il est traité sur place — les produits agricoles accusent également une progression sensible. Il s'agit de toute façon d'augmentation des quantités et non des valeurs, lesquelles reculent de 3 à 4 %. En effet, si à l'instar des métaux et minerais, des produits comme le caoutchouc et les huiles ont enregistré des hausses assez considérables de prix, la comparaison des valeurs moyennes d'une année à l'autre montre des baisses non négligeables pour une série de produits agricoles : coton, urena, bois, ainsi que l'ivoire et les tourteaux; l'évolution est cependant nette surtout pour le cacao et le café. Tout ceci n'indique qu'une tendance, car la comparaison n'est pas parfaite; ainsi, pour le café, faut-il tenir compte d'une importation accrue de Robusta, type moins cher, et qui, au surplus, n'a suivi qu'avec retard la reprise des cours du café après la réaction sévère produite par les emballements de 1954.

§ 2. — EXPORTATIONS DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Les marchandises venant de l'U.E.B.L. figurent pour 34,7 % dans le total des importations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, contre 36,3 % en 1955. Ce recul, au bénéfice de l'Allemagne et des Etats-Unis, manifeste le renforcement de la concurrence étrangère, bien qu'il puisse être dû en

Exportations de l'U. E. B. L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

(en millions de francs)

N° de la classification (a)	DÉSIGNATION (b)	1952	1954	1955	1956
0	Produits alimentaires	206,8	313,6	370,6	448,4
1	Boissons et tabacs	7,8	14,3	11,4	12,6
2	Matières brutes non comestibles, carburants non compris	38,7	28,7	74,6	76,2
3	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	17,1	32,8	49,4	117,2
4	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	11,7	7,5	12,4	16,1
5	Produits chimiques	289,0	276,8	338,4	383,0
6	Autres produits manufacturés	3 554,5	2 764,1	2 986,7	3 201,6
7	Machines et matériel de transport	2 679,6	2 404,7	2 300,9	2 195,4
8	Articles manufacturés divers	397,7	434,5	447,5	584,5
9	Marchandises diverses, n. d. a.	4,5	7,1	22,4	31,1
01	Viandes et produits à base de viande	26,7	48,5	74,7	73,5
02	Produits laitiers, œufs et miel	15,6	25,3	30,4	34,8
03	Poissons et produits à base de poisson	25,0	29,4	42,2	55,8
04	Céréales et produits à base de céréales	52,0	60,3	69,7	107,4
05	Fruits et légumes	56,7	83,6	81,7	84,8
06	Sucre et préparations à base de sucre	7,2	35,7	34,8	52,9
07	Café, thé, cacao, épices et produits dérivés	12,3	15,7	19,2	9,9
26	Fibres textiles	12,1	16,4	58,9	62,5
51	Eléments chimiques et composés	44,6	52,2	45,0	55,5
53	Produits pour teinture, tannage et colorants	69,6	49,8	54,7	52,0
54	Produits médicinaux et pharmaceutiques.	89,9	78,7	120,5	136,6
55	Huiles essentielles, produits de parfumerie et d'entretien	11,9	11,4	14,7	16,6
56	Engrais manufacturés	8,1	14,2	13,7	19,5
59	Explosifs, matières et produits chimiques divers	61,3	66,1	88,4	99,1
61	Cuirs, articles en cuir, n.d.a. et fourrures apprêtées	13,5	14,2	11,9	11,4
62	Caoutchouc manufacturé, n.d.a.	97,9	84,4	97,9	142,9
63	Articles en bois et en liège (sauf meubles) .	14,9	13,9	12,5	16,0
64	Papier, carton et articles en papier, carton ou pâte de bois	117,6	112,0	123,6	138,4
65	Filés, tissus, articles textiles façonnés et produits connexes (autres que vêtements et chaussures)	459,7	414,3	405,3	446,5
66	Articles minéraux non métalliques, manufacturés, n. d. a.	269,5	346,7	266,5	255,7
812	Appareils sanitaires et accessoires de plomberie, de chauffage et d'éclairage	32,9	36,7	33,3	38,4
82	Meubles et articles d'ameublement	47,6	56,2	46,6	71,2
84	Vêtements	77,7	94,5	101,5	125,1
85	Chaussures	50,9	35,3	39,4	58,8
861	Appareils et instruments scientifiques, médicaux, d'optique, de mesure et de contrôle	41,3	41,5	56,0	56,8

(a) Classification-type du commerce international (C.T.C.I.); le premier chiffre pour les sections, le deuxième pour les divisions, le troisième pour les positions.

(b) Désignations parfois abrégées; pour la désignation complète, voir le *Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'U.E.B.L.* (Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique).

Exportations de l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi (suite)

(en millions de francs)

N° de la classification (a)	DÉSIGNATION (b)	1952	1954	1955	1956
681	Fer et acier	1 599,2	1 042,3	1 275,2	1 407,7
.04	dont : Poutrelles, cornières, profilés, barres, etc.	364,7	229,1	322,8	375,2
.05	Larges plats et tôles sans revêtement	542,1	219,1	297,8	331,0
.06	Feuillards avec ou sans revêtement	23,3	14,8	18,9	25,7
.07	Tôles avec revêtement	29,6	163,5	202,0	220,8
.08	Rails pour voies ferrées	121,9	76,1	65,8	92,9
.11	Accessoires pour voies ferrées	156,3	91,6	99,1	126,5
.12	Fil machine et fils tréfilés	13,7	9,7	12,6	13,6
.13	Tubes et raccords d'acier, soudés ou étirés	303,4	205,5	227,8	190,0
.15	Moulages et pièces de forge non travaillés, n. d. a.	36,0	24,6	23,1	25,8
682	Cuivre	44,8	23,0	34,8	31,5
684	Aluminium	45,1	32,9	31,4	45,9
691	Armurerie	95,0	27,0	85,0	34,2
699	Articles manufacturés en métal, n.d.a.	848,6	632,3	613,7	637,2
.01	dont :				
et 02	Eléments de construction finis	341,6	264,6	194,6	148,2
.03	Câbles, cordages, tresses, élingues,				
et 04	non isolés	56,9	16,6	20,7	15,0
.05	Treillis métallique, fils de clôture,				
et 06	grillages, etc.	25,8	23,6	35,7	42,4
.07	Clous, boulons, écrous, rondelles,				
	rivets, etc.	91,6	61,2	76,1	93,7
.12	Outils à main, outils pour machines	90,5	53,7	54,9	77,6
.13	Ustensiles de ménage	48,8	41,4	36,1	28,2
à 16					
.18	Articles de quincaillerie en métal	18,6	13,9	21,2	25,0
.21	Récipients métalliques	46,3	35,0	35,4	37,5
.29	Articles manufacturés en métal,n.d.a	116,4	110,2	127,0	155,2
711	Machines génératrices, non électriques	137,2	158,2	193,5	113,4
.01	dont : Chaudières à vapeur	34,6	28,8	27,6	35,3
.05	Moteurs à combustion interne, autres				
	que d'avions	79,5	87,1	114,3	64,1
712	Machines et appareils agricoles	4,6	8,6	4,4	3,4
713	Tracteurs, à l'exception des tracteurs à vapeur	2,7	4,7	4,2	10,6
715	Machines pour le travail des métaux	52,6	54,5	50,0	46,5
716	Machines pour diverses industries	726,2	567,4	519,8	507,7
.01	dont : Pompes pour liquides	46,1	43,9	35,2	46,0
.03	Appareils de levage, manutention,				
	extraction, etc.	141,1	125,0	94,3	74,5
.08	Machines textiles et accessoires	26,4	29,1	15,8	20,7
.13	Machines et appareils, n. d. a.	347,4	247,4	235,2	248,5
.15	Pièces détachées et accessoires pour				
	machines	94,7	75,0	91,7	78,0
721	Machines et appareils électriques	748,0	530,5	814,8	871,1
.01	dont : Machines génératrices, transformateurs, etc.	232,3	180,1	263,8	271,5
.04	Appareils pour radio et similaires	15,3	19,3	27,1	28,1
.05	Appareils pour télégraphie et téléphonie	23,8	18,6	41,3	57,4
.13	Câbles et fils électriques isolés	212,2	115,4	215,0	251,2
.19	Machines et appareils électr. n.d.a.	211,6	147,4	325 1	186,9
731	Matériel roulant pour chemins de fer	463,3	618,3	247,3	270,0
732	Véhicules automobiles routiers	103,8	66,5	89,1	90,2
733	Autres véhicules routiers	194,5	141,3	119,5	125,0
735	Navires et bateaux	228,6	239,6	236,1	144,1

Source : Institut National de Statistique.

partie à des modifications de la structure de la demande. Le fait est en quelque sorte masqué par le progrès en valeur absolue, le volume des importations totales ayant d'ailleurs avancé de près de 10 % dans les territoires belges d'Afrique.

Le caractère non homogène des rubriques rend malaisée la comparaison des valeurs moyennes. Des hausses de prix apparaissent néanmoins de manière évidente pour les produits sidérurgiques, spécialement les tôles; elles dépassent souvent 10 %. Il en va de même pour les articles de boulonnerie, par exemple; par contre, en construction métallique, le prix des divers produits semble assez stable. En ce qui concerne le matériel électrique, une tendance ne se manifeste de manière nette que pour les câbles, dont la valeur moyenne tout au moins est en hausse. Hors des secteurs des métaux, la tendance des prix peut difficilement être précisée.

L'évolution des valeurs exportées montre le progrès de la consommation au Congo et au Ruanda-Urundi. Les produits alimentaires sont en forte avance, spécialement les préparations à base de céréales (passant de 66,6 millions de francs en 1955 à 96,6 en 1956), le sucre (de 28,9 à 45,8 millions), le poisson séché (de 23,6 à 39,2 millions), dont l'utilisation par l'indigène se développe. Le progrès des articles textiles est sensible aussi; si les tissus de coton, revenant de 140 à 111 millions, se ressentent toujours de la concurrence des productions locales, les tissus en fibres artificielles surtout sont en augmentation (de 20,0 à 52,6 millions); il en est de même pour les textiles spéciaux (de 25,6 à 31,8 millions); quant aux articles façonnés, s'il y a légère amélioration pour les sacs et le linge, l'accroissement est surtout prononcé en ce qui concerne les couvertures (de 74,7 à 84,4 millions) et les articles non classés (de 19,2 à 30,0 millions). Une même évolution se présente pour les vêtements et pour la chaussure.

On peut signaler aussi une progression non négligeable pour les produits pharmaceutiques, les meubles, les papiers photographiques (de 14,8 à 19,2 millions), les imprimés (de 43,9 à 67,4 millions), les articles en matières plastiques (n.d.a., de 16,5 à 28,2 millions), les allumettes (de 33,2 à 54,6 millions), les appareils d'éclairage (de 25,9 à 31,0 millions), la verrerie (de 26,3 à 32,6 millions).

Parmi les produits destinés à la fois à la consommation des particuliers et l'exploitation des entreprises, on note une avance remarquable dans les produits pétroliers (de 37 à 114 millions) et les enveloppes de chambres à air pour véhicules (de 63,4 à 96,5 millions), de même que dans les autres articles en caoutchouc (n.d.a., de 22,0 à 30,4 millions), dans le papier et en particulier les registres et papiers à écrire (de 26,1 à 31,4 millions), dans le verre à vitre (de 18,7 à 23,1 millions).

Quant aux matières ou matériaux pour l'approvisionnement des entreprises, les augmentations des valeurs traitées concernent notamment les produits chimiques minéraux (de 27,9 à 40,5 millions), les engrais (de 13,7 à 19,5 millions), les matières plastiques (de 13,8 à 25,3 millions), les insecticides et produits analogues (de 16,9 à 21,2 millions), certains matériaux de construction, comme les dalles et tuyaux en argile (de 20,2 à 27,9 mil-

lions); par contre, le ciment (de 112 à 92 millions) et les matériaux de construction non cuits (de 47,9 à 38,0) marquent un recul sensible, la production congolaise s'étant fort développée; une régression est enregistrée aussi pour les explosifs (de 43,3 à 38,0 millions). Dans les matières brutes pour l'industrie, un léger progrès est observé, spécialement dû aux fibres textiles artificielles (de 43,3 à 49,4 millions).

Les marchandises relevant du secteur des métaux ont été mises à part, étant donné leur importance et leur liaison étroite avec l'équipement des territoires. Les articles de consommation qui, en dehors des véhicules, se trouvent surtout répartis dans la division 69 de la classification internationale, ne peuvent pas être isolés facilement.

Dans l'ensemble, on se trouve en présence d'une stabilité des valeurs, qui, pour les divisions 68-69 et la section 7, passent de 4 360 à 4 380 millions de francs. Compte tenu de l'évolution des prix, il semble que le volume exporté soit en léger recul. Le matériel électrique reste en progrès assez sensible et les produits sidérurgiques paraissent se rapprocher, en volume, du niveau de 1952; l'avance de ces deux rubriques par rapport à 1955 est neutralisée par un recul des articles manufacturés en métal, des machines non électriques et du matériel de transport. Le tableau fait apparaître l'évolution pour les principaux articles.

Section II. — Balance des paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Congo belge et le Ruanda-Urundi

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le solde global de la balance des paiements du Congo belge et du Ruanda-Urundi a présenté un résultat négatif. Cette observation est nécessaire avant d'aborder l'examen de la balance bilatérale avec l'U.E.B.L. Déjà fort élevé au cours des trois années précédentes mais plus ou moins stabilisé à l'échelle de 7 milliards de francs, le solde négatif de cette balance bilatérale a, en effet, fait un nouveau bond pour dépasser les 10 milliards. Il apparaît ainsi que l'évolution de la balance globale est déterminée pour une large part par les relations avec la Belgique. L'examen de la balance des transactions courantes confirme cette considération, puisque à un boni avec les autres pays que l'U.E.B.L., passant de 2,6 milliards de francs en 1951 à 9,3 en 1956, correspond un mali avec l'U.E.B.L. s'élargissant chaque année et prenant même des proportions importantes.

Soldes de la balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (a)

(en millions de francs)

ANNÉE	Transactions courantes		Capitaux à long terme		Total (b)	
	Balance générale	Avec l'U.E.B.L.	Balance générale	Avec l'U.E.B.L.	Balance générale	Avec l'U.E.B.L.
1951	+ 1 361	— 1 266	+ 767	+ 716	+ 3 722	— 550
1952	— 1 801	— 4 728	+ 3 224	+ 838	+ 1 931	— 3 890
1953	— 1 668	— 7 967	+ 2 727	+ 734	+ 827	— 7 233
1954	— 1 978	— 8 808	+ 2 189	+ 1 761	+ 42	— 7 067
1955	— 2 039	— 10 539	+ 2 972	+ 3 040	+ 855	— 7 529
1956	— 3 861	— 13 171	+ 3 703	+ 3 262	— 294	— 10 040

Source : Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

(a) Non compris les mouvements de capitaux à court terme.
(b) Compte tenu des erreurs et omissions.

Les bonis réalisés en transactions courantes sur les autres pays témoignent certes de l'expansion de l'économie congolaise; ils ont cependant progressé moins en 1956 qu'il n'aurait semblé normal dans une année de très haute conjoncture. Aussi, le mali global des transactions courantes, resté aux alentours de 2 milliards de 1952 à 1955, est-il monté à 3 861 millions en 1956.

Sans doute, un élément exceptionnel permet d'expliquer en partie cet écart; le paiement de dividendes intérimaires, pour la première fois en 1956, a aggravé la balance des postes invisibles. De plus, si le mouvement des capitaux à long terme n'a pas compensé entièrement le déficit courant, le transfert de la Belgique vers le Congo de liquidités appartenant aux sociétés coloniales a procuré de nouvelles disponibilités en devises à l'économie congolaise et les réserves de change du Trésor et du système bancaire ont finalement crû de 1 187 millions.

L'évolution de la balance bilatérale avec l'U.E.B.L. est gouvernée par les composantes ci-après.

Le développement relativement limité des ventes belgo-luxembourgeoises au Congo et au Ruanda-Urundi et l'expansion par contre très sensible pour les produits absorbés par l'économie belge ont pour résultat de diminuer d'année en année le boni de l'U.E.B.L. dans les opérations sur marchandises; en y comprenant l'or non monétaire, ce boni se trouve même réduit à presque rien. Il subsiste de la sorte, en 1956, un boni de la Belgique à concurrence de quelque 13 milliards de francs dans les transactions invisibles, ce qui représente une augmentation de 3 milliards par rapport à 1955.

Sans doute, le solde des revenus d'investissements, grâce à l'augmentation des dividendes et des intérêts de la dette publique, passe-t-il de 2,6 à

Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L.

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1955			1956		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
A. Transactions courantes :						
1. Opérations sur marchandises (f.o.b.) (a)	6 061,9	7 244,6	— 1 182,7	6 615,4	7 514,8	— 899,4
2. Or non-monétaire	571,9	—	+ 571,9	562,3	—	+ 562,3
3. Déplacements à l'étranger	130,8	910,7	— 779,9	157,8	1 261,3	— 1 103,5
4. Frets et assurances	126,6	4 227,0	— 4 100,4	109,4	4 971,2	— 4 861,8
5. Revenus des investissements	435,8	3 045,7	— 2 609,9	569,8	4 080,3	— 3 510,5
6. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs.	698,8	1 082,3	— 383,5	707,2	1 464,9	— 757,7
7. Transactions diverses	723,5	2 163,2	— 1 439,7	936,5	2 650,5	— 1 714,0
8. Donations et fonds de migrants	511,4	1 126,5	— 615,1	487,7	1 374,2	— 886,5
9. Total des transactions courantes	**9 260,7**	**19 800,0**	**— 10 539,3**	**10 146,1**	**23 317,2**	**— 13 171,1**
B. Mouvements de capitaux à long terme :						
1. Capitaux privés	2 334,0	2 135,4	+ 198,6	2 147,3	2 572,0	— 424,7
2. Capitaux officiels	3 028,0	187,0	+ 2 841,0	4 069,0	382,3	+ 3 686,7
3. Total	**5 362,0**	**2 322,4**	**+ 3 039,6**	**6 216,3**	**2 954,3**	**+ 3 262,0**
C. Solde final	**14 622,7**	**22 152,2** (b)	**— 7 529,5**	**16 362,4**	**26 402,6** (b)	**— 10 040,2**

Source : Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

(a) Ne comprend pas notamment les marchandises entrées en U. E. B. L. pour travail à façon.
(b) Y compris un poste d'« Erreurs et omissions » de 29,8 millions de francs en 1955 et de 131,1 en 1956.

3,5 milliards de francs, mais, abstraction faite des dividendes intérimaires, l'accroissement comporte quelques centaines de millions seulement, soit une faible part de la progression totale.

Les dépenses de transports et d'assurances laissent le plus gros déficit au Congo, en augmentation de 760 millions vis-à-vis de l'U.E.B.L. Ceci est d'autant plus remarquable que le tonnage brut des importations congolaises a légèrement diminué en 1956; mais les dépenses de cette rubrique comprennent aussi des frais de transport à l'exportation, dont le tonnage global a fort augmenté. L'écart est toutefois explicable pour une bonne part par la hausse des frets maritimes, en dépit de la modération pratiquée par les compagnies belges intéressées.

Mais ce sont les autres rubriques des transactions courantes qui se trouvent à l'origine de la détérioration la plus sensible de la balance du Congo et du Ruanda-Urundi avec l'U.E.B.L. De 1955 à 1956, le boni de l'Union économique dans ces postes s'accroît encore de 1 250 millions, pour passer à près de 4½ milliards, alors qu'en 1953 il excédait à peine 1 milliard. Il s'agit là notamment des frais de déplacement, des transferts de migrants et des transactions du Gouvernement ou des sociétés et organismes divers. Il est compréhensible qu'au fur et à mesure du développement économique de la Colonie, les dépenses de cet ordre progressent; mais leur rythme d'accroissement déborde celui de l'expansion économique.

En fait, c'est en raison de ce développement que le déficit du Congo en transactions courantes s'aggrave, en période même de haute conjoncture. Ce phénomène n'a rien d'inquiétant aussi longtemps qu'un afflux suffisant de capitaux permet de le couvrir. Apparemment, il n'en aurait pas été ainsi en 1956 — bien que dans une mesure limitée — puisque la balance de l'ensemble des transactions courantes du Congo belge et du Ruanda-Urundi et des mouvements de capitaux à long terme laisse un solde négatif — compte tenu des erreurs et omissions — de 294 millions de francs. Toutefois, l'équilibre est restauré par les transferts de fonds à court terme. Ceci concerne spécialement la balance avec la Belgique, puisqu'il s'agit des liquidités des sociétés coloniales placées dans la métropole. Ce mouvement est en quelque sorte analogue à celui des capitaux à long terme qui balancent l'investissement effectué en Afrique; en effet, il est venu en partie en compensation des soldes de postes invisibles des transactions courantes dues, par exemple, au paiement de dividendes à titre intérimaire.

Il semble donc que la balance globale du Congo ne soit pas susceptible de créer des difficultés dans l'immédiat, mais que la balance avec la Belgique soulève des problèmes.

Néanmoins, malgré l'importance du solde de la balance avec la Belgique, le financement a été assuré sans difficultés spéciales. Le mouvement de fonds décrit ci-dessus et le surplus des territoires belges d'Afrique sur les pays de l'U.E.P. ont sensiblement réduit les besoins en francs belges. Les arbitrages y ont satisfait, tout en accroissant les réserves en cette devise.

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES (1)

AGRICULTURE. Pages

Superficies cultivées. Recencements des 15 mai 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956 . 29
Evolution des rendements de certaines cultures. Production moyenne par hectare 30
Cheptel 30
Importations et exportations de produits agricoles 31
Céréales. Superfices cultivées 33
Légumineuses cultivées pour la graine. Superficies cultivées 34
Plantes industrielles. Superficies cultivées 35
Plantes racines et tuberculifères. Superficies cultivées 36
Importations et exportations de pommes de terre 37
Importations d'aliments pour le bétail 37
Production nette de viande indigène 38
Solde d'importations et exportations de viande 39
Consommation de viande 39
Beurre 39
Importations et exportations de produits horticoles 40
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 422

ASSURANCES.

Assurances sur la vie. Réserves mathématiques 284
Assurances sur la vie. Primes encaissées 284
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives 285
Opérations de capitalisation 286
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives 286
Prêts hypothécaires 287
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives 287
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles 288
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles. Valeurs représentatives des réserves techniques 289

BENELUX.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur 420
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 421
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 421
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 422

---

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.
Signification des signes employés dans les tableaux :
.. Non disponible ;
— Nul ou négligeable ;
/ Moyenne.

Pages

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons, crustacés et mollusques . 422
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 423

CHOMAGE (Voir Emploi et chômage).

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'U.E.B.L.

Commerce spécial (Quantité et valeur) 358
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation . 366
Exportation par secteur industriel 368-369
Importation par secteur industriel 370-371
Analyse de la balance commerciale suivant les sections du Tarif douanier. . . . 372
Analyse de la balance commerciale suivant les sections et divisions de la Classification type pour le Commerce International 373
Importations et exportations de produits agricoles. 31
Importations et exportations de pommes de terre 37
Importations d'aliments pour le bétail 37
Solde d'importations et exportations de viande 39
Beurre (importations) 39
Importations et exportations de produits horticoles 40
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques 41
Production nette, importations et exportations de gaz 71
Solde du commerce extérieur de l'U.E.B L des principales formes d'énergie. . . 79
Commerce extérieur des produits sidérurgiques 86
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Valeur 88
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Quantité 89
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur 96-97
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité 98-99
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur 104
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique . 109
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur 110
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité 111
Commerce extérieur de l'industrie du papier 114
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Valeur 119
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Quantité 120
Commerce extérieur des matières et produits textiles. Valeur 128-129
Commerce extérieur des matières et produits textiles. Quantité 130-131
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur . . . 141
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité . . 142
Importations et exportations de diamants 144
Commerce extérieur en peaux, cuirs et articles en cuir 145
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés 147
Commerce extérieur en bois, liège et autres matières végétales, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis 149
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 421
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 422
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons, crustacés et mollusques 422
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 423
Commerce de l'U.E.B.L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi 427
Importations en U.E.B.L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 429

Pages

Exportations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi vers la Belgique 430
Exportations du l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi . . . 432-433
Soldes de la balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 435
Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L. 436
Importations par pays de provenance 375
Principales importations en provenance des Etats-Unis 377
Exportations par pays de destination 379
Principales exportations vers les Etats-Unis 381
Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1955 et 1956 382
Evolution des échanges avec les pays de l'Union Européenne de Paiements . . 385
Soldes de la balance commerciale par zone monétaire 386
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1954, 1955 et 1956 . 391-392-393

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI.

Commerce de l'U.E.B.L. avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi 427
Importations en U.E.B.L. des principaux produits en provenance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi 429
Exportations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi vers la Belgique 430
Exportations de l'U.E.B.L. vers le Congo Belge et le Ruanda-Urundi 432-433
Soldes de la balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi . . . 435
Balance des paiements du Congo Belge et du Ruanda-Urundi envers l'U.E.B.L. 436

CONSOMMATION.

Consommation des produits industriels en 1956 344
Consommation. Par catégorie de produits 346
Ventes à la consommation en 1956 347
Ventes à la consommation en 1956. Produits alimentaires 347
Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles 348
Ventes à tempérament. Nombre de contrats et crédits accordés par nature des marchandises 351
Ventes à tempérament. Crédits annuels accordés 352
Ventes à tempérament. Retards de paiement de trois termes échus et plus . . . 353

DISTRIBUTION.

Entreprises commerciales. Personnel assujetti à la sécurité sociale 179
Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale 180
Cartes professionnelles pour étrangers. Répartition géographique des cartes en cours de validité 181
Cartes professionnelles pour étrangers. Répartition par profession et par activité. 183
Inscriptions et radiations au Registre du Commerce 184
Sociétés commerciales belges et congolaises ayant leur principale exploitation en Belgique 185
Déclarations de faillite et concordats judiciaires 186
Ventes à la consommation 187
Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale à clientèle indépendante 188
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 189
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés 190

EMPLOI ET CHÔMAGE.

Main-d'œuvre civile et main-d'œuvre salariée 14
Evolution de l'emploi par sexe et catégorie professionnelle. 17
Personnel occupé dans le secteur privé de l'industrie, du commerce et des services 18
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs 19

Pages

Nombre de journées perdues et contrôlées 22
Répartition des chômeurs complets par âge 23
Répartition par province des chômeurs complets contrôlés 23

FINANCES DE L'ÉTAT.

Exécution des budgets de 1949 à 1956 par année civile 210
Exécution des budgets de 1949 à 1956 par exercice 211
Dépenses budgétaires par principaux chapitres et par année civile 214
Dépenses budgétaires (répartition d'après les différents budgets) 215
Recettes fiscales ordinaires. Répartition par catégorie de recettes 220
Accises et autres taxes assimilées 222
Recettes du timbre et des taxes assimilées au timbre 223
Recettes non fiscales au cours de l'année civile 1956 pour les exercices 1955 et 1956. 224
Evolution de la situation de la trésorerie en 1955 et 1956 226
Dette publique. Situation en fin d'année 227
Evolution de la dette publique 228

FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

Relations financières : Etat-Pouvoirs publics subordonnés 230
Budgets provinciaux pour 1955 et 1956 232
Rendement probable des impositions provinciales d'après les budgets de 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956 pour l'ensemble des provinces 232
Répartition des dépenses provinciales. Exercices 1949 à 1956 233
Budgets et comptes communaux 234
Budgets communaux pour 1955 et 1956 234
Versements à effectuer par le Trésor aux communes 235
Additionnels communaux à la contribution foncière 236
Répartition des dépenses communales. Exercices 1952 à 1956 236
Crédits et subventions aux administrations régionales et locales 237
Bilans comparatifs au 31 décembre du Crédit Communal de Belgique 238

FINANCES PRIVÉES (Voir Monnaie et Crédit).

INDUSTRIE.

Evolution comparée des indices de production 45
Taux d'accroissement de l'activité industrielle. 46
Evolution de l'activité industrielle d'après le degré de transformation des produits 51
Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle 52-53
Production de charbon par bassin 57
Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille 58
Balance charbonnière 60
Consommation intérieure brute de combustibles solides par les principaux secteurs 64
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1954 à 1956 . . . 65
Situation économique globale de l'industrie charbonnière 66
Subsides sociaux supplémentaires à l'industrie minière 68
Energie électrique disponible 70
Production nette, importations et exportations de gaz 71
Distribution publique de gaz 72
Production et consommation de produits pétroliers 74
Consommation intérieure brute d'énergie primaire 76
Evolution de la consommation intérieure brute d'énergie primaire 77
Solde du commerce extérieur de l'U.E.B.L. des principales formes d'énergie . . 79

Pages

Estimation de la consommation finale nette d'énergie selon les secteurs économiques et la forme de l'énergie mise en œuvre 81
Consommation apparente de métal dans les pays de la C.E.C.A. 83
Production sidérurgique dans les pays de la C.E.C.A. 84
Commerce extérieur des produits sidérurgiques 86
Production de métaux non ferreux 87
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Valeur 88
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Quantité 89
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 92
Industrie des fabrications métalliques. Indice du volume des expéditions . . . 95
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur 96-97
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité 98-99
Industrie des fabrications métalliques. Valeur des commandes et des expéditions 100
Industrie des fabrications métalliques. Emploi 101
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur 104
Production de quelques secteurs de l'industrie chimique 107
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique 109
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur 110
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité 111
Production de papier et de carton 113
Commerce extérieur de l'industrie du papier 114
Production de ciment 116
Production de l'industrie de la terre cuite 117
Production de chaux, calcaire et dérivés 118
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Valeur 119
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Quantité 120
Production de l'industrie céramique 121
Stocks de tissus 124
Production textile. Filatures, tissages, préparation de la laine 125
Commerce extérieur des matières et produits textiles. Valeur 128-129
Commerce extérieur des matières et produits textiles. Quantité 130-131
Production d'articles de bonneterie 137
Activité des laiteries et fromageries 139
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire 140
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur . . . 141
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité . . 142
Importations et exportations de diamants 144
Production de cuirs finis et de chaussures 144
Commerce extérieur en peaux, cuirs et articles en cuir 145
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre 146
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés 147
Ventes de l'industrie transformatrice du bois 148
Commerce extérieur en bois, liège et autres matières végétales, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis 149
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956. Origine et destination 150
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956. Origine et localisation par arrondissement administratif 151
Estimation de la consommation d'eau industrielle en 1956. Origine et localisation par bassin hydrographique 152

INVESTISSEMENTS.

Investissements dans l'ensemble de l'économie 338-339

Pages

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Indices de la production industrielle 408
Production sidérurgique 409
Production agricole 410
Indice du coût de la vie 411

MONNAIE ET CRÉDIT.

Evolution du stock monétaire. 242
Bilans intégrés des organismes monétaires 244-245
Origines des variations du stock monétaire 246-247
Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique. 249
Zone monétaire belge. Soldes mensuels à l'Union Européenne de Paiements . . . 250
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Situation à l'Union Européenne de Paiements 251
Crédits bancaires aux entreprises et particuliers 253
Situation globale des banques 255
Crédits consentis par les banques privées au secteur privé. 257
Réescompte du portefeuille commercial par les banques privées. 258
Marché de l'argent « on call ». Moyennes journalières 259
Opérations de l'Institut de Réescompte et de Garantie. Moyennes journalières . 261
Crédits consentis au secteur privé par la Banque Nationale de Belgique. . . . 262
Crédits consentis au secteur public par la Banque Nationale de Belgique. . . . 263
Principales modalités de l'épargne privée 264
Appels nets de capitaux en Belgique 265
Emissions du secteur public 266
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises. Répartition d'après le centre d'activité 267
Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés industrielles et commerciales belges 268
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations 270
Cours et rendement des principaux types d'obligations 273
Rendement des emprunts d'Etat ou garantis par lui 274
Opérations de portefeuille du Fonds des Rentes. 275
Evolution du montant des inscriptions hypothécaires 275
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne des particuliers 276
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Relevé général des placements . . . 278
Crédits professionnels accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel 280
Répartition des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en 1956 280

PAYS-BAS.

Formation et utilisation du produit national 412
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie 413
Indices de la production par industrie 413
Nombre de chômeurs 414
Commerce extérieur 415
Valeur des importations par pays de provenance 416
Valeur des exportations par pays de destination 416
Réserves de change 417
Salaires et prix 419
Consommation des particuliers 419
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur 420
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 421

Pages

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 421
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Produits agricoles 422
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons, crustacés et mollusques 422
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 423

PÊCHE.

Arrivages de poissons 41
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques 41
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Poissons, crustacés et mollusques . 422

POPULATION.

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale 3
Evolution de la population par arrondissement administratif de 1947 à 1956, selon le nombre d'habitants des communes 6
Evolution de la population par arrondissement administratif de 1947 à 1956, selon le niveau d'industrialisation des communes 7

PRIX.

Indices des prix et des salaires dans quelques pays 294
Indices des prix de gros 298
Indices partiels des prix de gros 303
Indice des prix de détail 304
Evolution des prix de détail par groupe de produits 305

PRODUCTION (Voir Industrie, Agriculture).

RÉMUNÉRATIONS.

Décisions des commissions paritaires relatives à la durée hebdomadaire du travail 310-311
Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale 315
Evolution des indices des salaires conventionnels et des prix de détail 316
Indices officiels des salaires normaux, du gain net et du coût du salaire en 1955 et 1956 317
Indices officiels des salaires horaires normaux en 1955 et 1956 d'après le degré de qualification et l'âge 318
Répartition des ressources contributives de la sécurité sociale entre les organismes distributeurs 322

REVENUS (Voir Monnaie et Crédit, Rémunérations, Revenus des sociétés, Revenu national).

REVENU NATIONAL.

Revenu national belge de 1949 à 1956 XVI

REVENUS DES SOCIÉTÉS.

Rendement des sociétés par actions belges et congolaises 325
Rendement des sociétés par actions belges et congolaises d'après le lieu de leur principale exploitation 326
Résultats des sociétés par actions belges et congolaises 327

Pages

Sociétés belges par actions en bénéfices. Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1956 des sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique . . . 329
Evolution des soldes bénéficiaires nets et des dividendes mis en paiement. Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique 330-331
Evolution des rendements, de la dette obligataire et de l'autofinancement net. Sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique 332-333

SALAIRES (Voir Rémunérations).

TOURISME.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs 192
Répartition des nuitées par pays de provenance 194
Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes 195
Prix moyens de pension 196
Répartition des nuitées par saison 196
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 197
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Ligne maritime Ostende-Douvres . . 198
Coefficient d'occupation dans les maisons et centres de vacances 199
Etablissements de vacances populaires 200

TRANSPORTS.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic global de marchandises par wagons complets 154
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Transport de marchandises par wagons complets suivant la nature du trafic 154
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des voyageurs 156
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. Nombre de voyageurs 158
Transports fluviaux. Trafic global 161
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant sa nature 162
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant la nature des marchandises . 163
Transports fluviaux. Trafic par bassin 164
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge 164
Marine marchande belge 165
Nature de la flotte belge 166
Indices des frets 167
Trafic international au port d'Anvers 168
Trafic international au port de Gand 171
Trafic international aux ports de Bruges et de Zeebrugge 173
Trafic international au port de Bruxelles 173
Trafic commercial des aérodromes belges 175
Trafic de la Sabena 176

LISTE DES GRAPHIQUES (1)

COMMERCE EXTÉRIEUR. Pages

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Valeur . . . 364
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Indices de volume . . . 365
Importations et exportations par zone monétaire . . . 383
Solde des balances commerciales de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. et la zone dollar . . . 384

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation . . . 349

EMPLOI.

Evolution comparée de la production, du personnel ouvrier et des heures-ouvriers prestées dans différentes industries . . . 20

FINANCES DE L'ETAT.

Recettes fiscales de l'Etat . . . 221
Dette publique . . . 228

INDUSTRIE.

Indices de l'activité industrielle . . . 44
Comparaison internationale des indices de l'activité industrielle . . . 47
Evolution de la production et des prix industriels de 1947 à 1956 . . . 49
Balance charbonnière . . . 61
Balance du coke de four . . . 62
Sidérurgie. Production et personnel occupé . . . 85
Industrie des métaux non ferreux. Production et personnel occupé . . . 90
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts . . . 91
Industrie des fabrications métalliques. Volume des expéditions totales et personnel occupé . . . 93
Industrie des fabrications métalliques. Commandes inscrites et expéditions totales en valeur . . . 94
Industrie de l'azote. Production et personnel occupé . . . 108
Industrie du papier et du carton. Production et personnel occupé . . . 113
Industrie du ciment. Production et personnel occupé . . . 117
Industrie du verre. Production et personnel occupé . . . 122
Industrie textile. Filatures. Production et personnel occupé . . . 126
Industrie textile. Tissages. Production et personnel occupé . . . 126
Production textile. Coton . . . 133
Production textile. Laine . . . 134
Production textile. Lin . . . 135
Production textile. Rayonne . . . 136
Bonneterie. Production et personnel occupé . . . 137

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

Pages

MONNAIE ET CRÉDIT.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché monétaire 260
Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers. 269
Bourse de Bruxelles. Activité 271
Rendement des principaux types d'obligations 272
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne . . 277

PRIX.

Indices des prix de gros 300
Indices des prix de gros des produits industriels 300
Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes 301
Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes 301
Indices des prix de détail 306

TRANSPORTS.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Transport de marchandises par charges complètes suivant la nature du trafic 155
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant sa nature 163
Trafic maritime au port d'Anvers 169
Trafic maritime au port de Gand 172

CARTE

Mouvement de la population de 1947 à 1956 10

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BENELUX	Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail (O.N.U.).
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
B.R.T.	Bruto register ton.
C.C.P.	Compte Chèques postaux.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Commission Economique pour l'Europe (O.N.U.).
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
COBECHAR	Comptoir Belge des Charbons,
COFINEX	Comité Consultatif de Coordination du Financement à Moyen Terme des Exportations.
C.T.C.	Classification Type du Commerce International.
D.W.T.	Death Weight ton.
E.R.P.	European Recovery Program.
EXIMBANK	Export-Import Bank.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization (O.N.U.).
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
F.N.R.O.M.	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
F.O.A.	Foreign Operations Administration.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce).
I.A.T.A.	International Air Transport Association.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.R.	Institut National de Radiodiffusion.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.	Institut de Recherches Economiques et Sociales (Louvain).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
N.R.T.	Netto register ton.
O.B.C.E.	Office Belge du Commerce Extérieur.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.D.A.H.	Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.
O.N.P.C.	Office National du Placement et du Chômage.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies aériennes.

SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.
T.D.	Tarif douanier.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.
U.R.S.S.	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.	United States of America.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

INTRODUCTION IX

PREMIÈRE PARTIE : Population et Emploi

CHAPITRE PREMIER. — POPULATION 3

§ 1. — *Evolution générale en 1956* 3

§ 2. — *Redistribution géographique de la population* 4

1. — Evolution selon la dimension démographique des communes 5

2. — Influence de l'industrialisation 8

3. — Agglomérations urbaines et industrielles 8

4. — Vue générale et conclusions 11

CHAPITRE II. — EMPLOI ET CHÔMAGE 13

SECTION I. — EMPLOI 13

SECTION II. — CHÔMAGE 21

DEUXIÈME PARTIE : Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PÊCHE 27

SECTION I. — AGRICULTURE 27

§ 1. — *Aperçu général* 27

1. — Politique agricole 27

2. — Situation générale de l'agriculture 28

§ 2. — *Situation par secteur* 32

1. — Cultures 32

a) Céréales 32

b) Légumes secs 34

c) Plantes industrielles 35

d) Tuberculifères 36

e) Pâtures et fourrages verts 37

2. — Elevage 38

3. — Horticulture 40

SECTION II. — PÊCHE MARITIME 41

Pages

CHAPITRE II. — INDUSTRIE 43

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE. MESURES RÉGLEMENTAIRES 43

SECTION II. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL 55

§ 1. — *Energie et activités connexes* 55
1. — Combustibles solides 56
2. — Electricité 69
3. — Gaz de charbon 71
4. — Pétroles 73
5. — Bilan énergétique 75

§ 2. — *Métallurgie* 82
1. — Sidérurgie 83
2. — Industrie des métaux non ferreux 87
3. — Industrie des fabrications métalliques 92
a) Produits des aciéries de moulage, fonderies, tréfileries et aciers étirés et laminés à froid 102
b) Autres produits non mécaniques 102
c) Matériel de transport 103
d) Machines et appareils mécaniques, non électriques 105
e) Appareils électriques 106
f) Armes à feu et leurs munitions 106

§ 3. — *Industries chimiques* 106
1. — Industrie chimique proprement dite 106
2. — Industrie du caoutchouc 112

§ 4. — *Industrie du papier* 112

§ 5. — *Industrie de la construction, des matériaux de construction et secteurs connexes* . 115
1. — Industrie de la construction 115
2. — Industries des matériaux de construction et secteurs connexes . . . 116
a) Ciment 116
b) Terre cuite 117
c) Produits des carrières 118
d) Chaux, calcaires et dérivés 118
e) Produits céramiques 121
f) Verre 122

§ 6. — *Industrie textile* 123
1. — Aperçu général 123
2. — Aperçu par secteur 132
a) Coton 132
b) Laine 133
c) Fibres libériennes 134
d) Fils et fibres artificiels 135
e) Bonneterie 136
f) Industrie de la confection 138

§ 7. — *Industries alimentaires et fabrications connexes* 139

§ 8. — *Industrie diamantaire* 143

Pages

§ 9. — *Industries diverses* 144
1. — Peaux, cuirs et chaussures 144
2. — Industrie du tabac 146
3. — Industrie transformatrice du bois 148
SECTION III. — APPROVISIONNEMENT EN EAU 150

CHAPITRE III. — TRANSPORTS 153

§ 1. — *Société Nationale des Chemins de Fer Belges* 153
§ 2. — *Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux* 158
§ 3. — *Transports routiers* 159
§ 4. — *Navigation intérieure* 161
§ 5. — *Transports maritimes* 165
§ 6. — *Activité portuaire* 168
1. — Port d'Anvers 168
2. — Port de Gand 171
3. — Ports de Bruges et de Zeebrugge 172
4. — Port de Bruxelles 173
§ 7. — *Navigation aérienne* 174
§ 8. — *Télégraphes et téléphones* 177

CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION 179

§ 1. — *Répartition des entreprises de distribution* 179
1. — Entreprises commerciales 179
2. — Activité des étrangers dans le secteur de la distribution 181
a) Répartition géographique 182
b) Professions et activités économiques exercées 182
3. — Commerce ambulant 183
§ 2. — *Natalité et mortalité des entreprises de distribution* 184
1. — Registre du Commerce 184
2. — Evolution des sociétés commerciales 186
3. — Faillites et concordats 186
§ 3. — *Chiffre d'affaires* 187
1. — Ventes à la consommation 187
2. — Recettes du Timbre et des taxes assimilées 188
§ 4. — *Crédit à la distribution* 189

CHAPITRE V. — TOURISME 191

§ 1. — *Intérêt économique du tourisme* 191
1. — Emploi et investissements 191
2. — Apport de devises 192
§ 2. — *Activité touristique* 193
1. — Résultats financiers de l'industrie hôtelière 193
2. — Incidence sur l'économie des transports 197

Pages

§ 3. — *Tourisme social* 199
1. — Logement et pension à bon marché 199
2. — Etalement de la période des vacances 200
3. — Epargne en vue des vacances 201
4. — Transports à prix réduit 201
§ 4. — *Trafic touristique belge à l'étranger* 201

TROISIÈME PARTIE : Finances, Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER. — APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 205

CHAPITRE II. — FINANCES PUBLIQUES 209

Section I. — Finances de l'Etat 209

§ 1. — *Situation budgétaire générale* 209
§ 2. — *Exécution des budgets de dépenses* 212
1. — Dépenses ordinaires 212
2. — Dépenses extraordinaires 213
§ 3. — *Exécution du budget des voies et moyens* 216
1. — Politique fiscale 216
a) Contributions directes 216
b) Douanes et accises 217
c) Enregistrement 217
2. — Recettes fiscales 219
a) Contributions directes 219
b) Douanes et accises 222
c) Enregistrement 223
3. — Recettes non fiscales 224
§ 4. — *Exécution du budget des recettes extraordinaires* 225
§ 5. — *Financement des opérations de trésorerie* 225
1. — Généralités 225
2. — Evolution de la dette publique 226
a) Dette intérieure 227
b) Dette extérieure 229

Section II. — Finances provinciales et communales 229

§ 1. — *Finances provinciales* 231
1. — Recettes des provinces 232
2. — Dépenses des provinces 233
§ 2. — *Finances communales* 233
1. — Recettes des communes 235
2. — Dépenses des communes 237
§ 3. — *Investissements provinciaux et communaux* 237
§ 4. — *Crédit communal de Belgique* 240

Pages

CHAPITRE III. — MONNAIE ET CRÉDIT 241

Section I. — Stock monétaire et avoirs extérieurs nets 241

§ 1. — *Evolution du stock monétaire* 241

§ 2. — *Contreparties du stock monétaire* 243

§ 3. — *Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique* 248

1. — Politique des changes 248

2. — Evolution des avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique 248

Section II. — Marché de l'argent 252

§ 1. — *Evolution des crédits accordés par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers* 253

§ 2. — *Banques de dépôts* 254

1. — Evolution des moyens d'actions 254

2. — Evolution des crédits 256

a) Crédits aux entreprises et particuliers 256

b) Crédits au secteur public 258

§ 3. — *Institut de Réescompte et de Garantie* 259

§ 4. — *Banque Nationale de Belgique* 261

1. — Crédits aux entreprises et particuliers 262

2. — Crédits au secteur public 263

Section III. — Marché des capitaux 264

§ 1. — *Emissions* 265

1. — Secteur public 265

2. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises 266

§ 2. — *Bourse des valeurs mobilières* 268

1. — Titres à revenu variable 268

2. — Titres à revenu fixe 272

§ 3. — *Inscriptions hypothécaires* 275

§ 4. — *Institutions paraétatiques d'épargne et de crédit* 276

1. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 276

2. — Société Nationale de Crédit à l'Industrie 279

a) Crédits accordés 279

b) Financement des opérations 279

3. — Caisse Nationale de Crédit Professionnel 280

a) Crédits accordés 280

b) Financement des opérations 281

4. — Institut National de Crédit Agricole 281

5. — Office Central de Crédit Hypothécaire 281

a) Crédits accordés 281

b) Financement des opérations 282

CHAPITRE IV. — ASSURANCES 283

§ 1. — *Assurances sur la vie* 283

1. — Réserves mathématiques 283

2. — Primes encaissées 284

3. — Valeurs représentatives 284

Pages

§ 2. — *Capitalisation* 285

§ 3. — *Prêts hypothécaires consentis par les entreprises privées de prêts hypothécaires* . 287

§ 4. — *Assurance obligatoire de la responsabilité civile des transporteurs par véhicules automobiles* 289

QUATRIÈME PARTIE : Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX 293

Section I. — Politique des prix 294

Section II. — Evolution des prix 296

§ 1. — *Marchés des matières premières* 296

§ 2. — *Prix de gros belges* 299

1. — Aperçu général 299

2. — Evolution par groupe de produits 302

§ 3. — *Prix de détail* 304

Section III. — Subsides aux prix 306

CHAPITRE II. — REVENUS 309

Section I. — Revenus du travail 309

§ 1. — *Relations du travail et négociations sociales* 309

§ 2. — *Evolution des rémunérations* 313

§ 3. — *Prestations et charges sociales* 319

1. — Régime des travailleurs non salariés 319

2. — Régimes spéciaux : mineurs et marins 320

3. — Régime général de la sécurité sociale 321

a) Prestations 321

b) Cotisations 322

4. — Ressources des régimes de sécurité sociale 322

5. — Autres branches 323

6. — Législation internationale 323

Section II. — Revenus des sociétés 324

§ 1. — *Aperçu général* 324

§ 2. — *Résultats des sociétés selon la localisation du siège d'exploitation* 324

1. — Sociétés exploitant en Belgique 324

2. — Sociétés exploitant au Congo Belge 328

3. — Sociétés exploitant à l'étranger 328

§ 3. — *Résultats des sociétés exploitant en Belgique d'après la nature de l'activité* . . 328

CINQUIÈME PARTIE : Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS 337

CHAPITRE II. — CONSOMMATION 343

Section I. — Consommation des produits industriels 343

Pages

Section II. — Consommation des particuliers 344

§ 1. — *Consommation par catégorie de produits* 345

§ 2. — *Ventes à la consommation dans les grands organismes de distribution* 347

§ 3. — *Crédit à la consommation* 350

SIXIÈME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE 357

Section I. — Considérations d'ordre général 357

Section II. — Politique commerciale 359

Section III. — Evolution générale du commerce spécial 363

Section IV. — Structure du commerce extérieur 366

Section V. — Répartition géographique du commerce spécial 374

§ 1. — *Pays de provenance* 374

§ 2. — *Pays de destination* 378

Section VI. — Balance commerciale 382

Section VII. — Balance des paiements 387

§ 1. — *Transactions courantes* 388

1. — Opérations sur marchandises 388

2. — Opérations invisibles 389

§ 2. — *Opérations en compte capital* 390

§ 3. — *Financement du solde global* 390

CHAPITRE II. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 395

Section I. — Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 395

Section II. — Organisation européenne de Coopération économique 398

Section III. — Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier 401

§ 1. — *Marché commun du charbon et de l'acier* 401

§ 2. — *Problèmes financiers* 402

§ 3. — *Problèmes du travail* 403

§ 4. — *Relations extérieures* 404

Section IV. — Marché commun et Euratom 404

Section V. — Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise 406

§ 1. — *Evolution des négociations* 406

§ 2. — *Situation économique du Grand-Duché de Luxembourg* 408

§ 3. — *Situation économique des Pays-Bas* 411

1. — Production et emploi 412

2. — Commerce extérieur 414

3. — Finances 417

4. — Prix et salaires 418

Pages

§ 4. — *Echanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas* 420

1. — Importations de l'U.E.B.L. 422

2. — Exportations de l'U.E.B.L. 424

SEPTIÈME PARTIE : Relations économiques de la Belgique avec le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

Section I. — Relations commerciales entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et le Congo Belge et le Ruanda-Urundi 427

§ 1. — *Importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise* 429

§ 2. — *Exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise* 430

Section II. — Balance des paiements entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et le Congo Belge et le Ruanda-Urundi . . 434

Liste des tableaux statistiques 439

Liste des graphiques 447

Liste des abréviations 449

Table des matières 451